
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





LES
SOCIÉTÉS SECRÈTES

ET

LA SOCIÉTÉ

OU

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR N. DESCHAMPS

TOME TROISIÈME

NOTES ET DOCUMENTS

RECUEILLIS

Par M. Claudio JANNET



AVIGNON

SEGUIN FRÈRES

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

13 — rue Bouquerie — 13

PARIS

LOUDIN FRÈRES

ÉDITEURS

51 — rue Bonaparte — 51

LYON

LIBRAIRIE GÉNÉRALE CATHOLIQUE ET CLASSIQUE

3 et 5, place Bellecour

H65.81c



LES
SOCIÉTÉS SECRÈTES
ET
LA SOCIÉTÉ

AVIGNON. — IMPRIMERIE SEGUIN FRÈRES.



LES
SOCIÉTÉS SECRÈTES

ET

LA SOCIÉTÉ

OU

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR N. DESCHAMPS

TOME TROISIÈME

NOTES ET DOCUMENTS

RECUEILLIS

Par M. Claudio JANNET



AVIGNON
SEGUIN FRÈRES
 IMPRIMEURS-ÉDITEURS
 13 — rue Bouquerie — 13

PARIS
LOUDIN FRÈRES
 ÉDITEURS
 51 — rue Bonaparte — 51

LYON
 LIBRAIRIE GÉNÉRALE CATHOLIQUE ET CLASSIQUE
 3 et 5, place Bellecour

PRÉFACE DU TÔME TROISIÈME

Les notes et documents, que nous publions aujourd'hui, forment le complément de l'ouvrage du Père Deschamps.

Fidèles à sa pensée, autant qu'il était en nous, nous n'avons cessé de recueillir les aveux et les témoignages, émanés des sources les plus diverses, qui, dans ces dernières années, sont venus confirmer ses appréciations et ses récits.

Les *Mémoires* du prince de Metternich, les révélations si curieuses de M. Diamilla Muller sur les relations de Victor Emmanuel avec Mazzini et Napoléon III sont, pour ne citer que deux exemples, des sources d'information, qu'on ne peut désormais négliger sous peine de réduire l'histoire à la reproduction des journaux officiels.

Nous avons également suivi, jour par jour, les traces de la part prise par la Franc-Maçonnerie à la grande lutte engagée contre l'Église en Espagne, en Italie, en Belgique et surtout dans notre France. La place qu'elle tient ostensiblement dans le gouvernement de la troisième république, la pénétration de toutes les formes de la vie sociale à laquelle elle se livre sous nos yeux, ne confirment que trop les déductions tirées par le père Deschamps, avec tant de perspicacité, de l'analyse des principes intérieurs de la secte.

La mesure de son action et ses procédés varient cependant

selon les différents pays. Le tempérament particulier des peuples y apporte des modifications, que l'observateur impartial doit constater. Aussi avons-nous consacré dans ce volume une série de chapitres aux sociétés secrètes en Angleterre, aux États-Unis, au Canada, en Irlande, au Brésil et dans les républiques de l'Amérique du Sud. Nous les avons étudiées aussi dans les événements d'Orient. Enfin nous avons saisi leurs manifestations extrêmes dans les récents attentats des *Anarchistes*.

Nous le répétons encore une fois, voir exclusivement la Maçonnerie dans les événements de l'histoire moderne, serait dépasser les conclusions légitimes de ces études ; la vie des peuples est trop complexe pour que tout y puisse être ramené à une cause unique ; mais le travail souterrain des sociétés secrètes n'en a pas moins été, à certains moments, un facteur tellement important dans le grand assaut livré à l'Église, qu'on ne peut en faire abstraction.

Et il ne s'agit pas ici seulement d'une appréciation purement historique.

Les gens de bien, qui, pour ne pas rompre avec des routines vieilles de parti ou avec d'anciennes habitudes de penser, persisteraient à ne pas tenir compte de cet élément si important dans la vie sociale de ce siècle, se placeraient volontairement dans l'impuissance de réagir efficacement contre le mal, dont ils déplorent les effets.

L'autorité de l'ouvrage *les Sociétés secrètes et la Société*, est aujourd'hui consacrée, pouvons-nous dire, par les hautes approbations qu'il a obtenues dans l'épiscopat et dans le monde politique. On en jugera en lisant quelques-unes des lettres que NN. SS. les évêques ont daigné nous adresser à l'occasion de sa deuxième édition.

Mais nous avons été particulièrement encouragés à continuer ces travaux par l'insistance que Sa Sainteté Léon XIII, depuis le commencement de son glorieux pontificat, a mise à signaler

aux princes le grave danger que les sectes font courir à la société civile, et à avertir les peuples des desseins occultes cachés sous les formules spécieuses de liberté et d'émancipation. S'adressant, en février 1882, aux prédicateurs de la station de carême, Léon XIII a porté sur le mouvement général des temps ce grave jugement, qui, ce nous semble, confirme d'une manière saisissante la donnée générale de l'ouvrage du Père Deschamps :

Aujourd'hui, remarquez-le bien, l'incrédulité et la corruption, qui sont les premières sources de tout désordre civil et moral, ne dérivent pas seulement de l'ignorance et de l'assouvissement des passions, mais véritablement elles sont plutôt le fruit de cette guerre implacable et féroce; que les sectes ont déclarée à Jésus-Christ et à son Église, dans le but impie de l'anéantir et de la détruire, si c'était possible. Aujourd'hui, en effet, c'est par un dessein prémédité, avec une résolution ferme et arrêtée et par toutes sortes de moyens que l'on attaque les vérités de la foi, que l'on propage les plus criminelles doctrines et que l'on fomente les plus vils appétits.

On ne saurait trop méditer ces paroles. Elles font justice de l'erreur de ceux qui attribuent la situation critique de la société contemporaine exclusivement aux abus de l'ancien régime dans sa décadence, aux défaillances coupables ou aux fautes politiques de certains princes.

Il y a autre chose à l'origine du mal immense qui, comme un nuage pestilentiel, enveloppe le monde chrétien à l'heure présente.

L'action systématique des sectes a exaspéré toutes les souffrances; elle a empêché tous les remèdes; elle a ramassé en un fais-

ceau formidable toutes les passions et toutes les convoitises, que le péché d'origine surexcite incessamment dans l'humanité déchue.

Ces sectes sont elles-mêmes les instruments d'une action plus profonde.

Un illustre religieux, dom Guéranger, dans son livre *le Naturalisme dans l'histoire*, a maintenu la grande tradition chrétienne, en montrant la part prépondérante que l'élément surnaturel de la grâce divine avait eue dans la constitution de la société chrétienne et en remettant au second plan, — sans pour cela en nier la portée, — les causes politiques et sociales qui avaient concouru à ce prodigieux renouvellement du monde.

De même, l'autre face de l'histoire, celle où se déroule la suite des attaques contre l'Église et l'enchaînement des hérésies, reste incomprise et inintelligible, si on ne place en première ligne l'inspiration intérieure que les sectes modernes, comme les anciennes, reçoivent du père de tout mensonge, de celui qui fut homicide dès le commencement.

Non, les haines de la Franc-maçonnerie ne sont pas purement humaines, et, après le nouveau tableau que nous allons en tracer, on redira avec plus de conviction encore le mot lumineux de Joseph de Maistre : *La Révolution est satanique !*

Le *libéralisme*, qui élimine de ses calculs l'influence de ce moteur caché, est l'expression politique du *rationalisme*, et son impuissance à dominer les événements est la conséquence de sa fausse conception de l'ensemble des choses humaines.

Nous n'insisterons pas davantage sur ces considérations : elles trouveront en tête de ce volume un développement magistral dans la lettre qu'a bien voulu nous adresser Mgr Gay, le digne collaborateur du grand cardinal de Poitiers.

Paris, 19 mars 1883.

LETTRE SUR LA FRANC-MAÇONNERIE

Par Mgr FAVA, évêque de Grenoble

Aux rédacteurs de la *Revue catholique des institutions et du droit*

A l'occasion du livre du P. Deschamps et de M. Claudio Jannet (1)

MESSIEURS,

Plusieurs fois, vous avez bien voulu me demander de vous adresser, pour votre excellente *Revue*, dont s'honore mon diocèse, quelque article sur la Franc-Maçonnerie. Aujourd'hui, je trouve, pour répondre à votre invitation, une occasion telle, qu'il m'est impossible de vous faire attendre plus longtemps.

M. Claudio Jannet, votre savant ami, et aussi le mien, a eu l'attention de m'adresser l'ouvrage du R. P. Deschamps, sur les *Sociétés secrètes*, auquel il a ajouté une introduction et un complément. Je me fais un devoir de lui exprimer ma gratitude à cette occasion, et j'ai cru que nulle part ma réponse à sa gracieuse lettre d'envoi ne serait mieux placée que dans votre *Revue*. Je suis persuadé, Messieurs, qu'à son retour d'Amérique, notre excellent ami sera heureux de voir qu'en son absence nous avons fait mémoire de lui.

Je vais parler, ici, de trois idées fondamentales que m'a suggérées la lecture soit de l'introduction, soit de l'ouvrage lui-même :

- 1° La Franc-Maçonnerie est la vraie mère de la Révolution, qui agite le monde depuis cent cinquante ans ;
- 2° La Franc-Maçonnerie a su cacher son action, en commandant le secret à ses adeptes ;
- 3° La Franc-Maçonnerie a la prétention de devenir l'institutrice

(1) Mgr Fava a daigné écrire au sujet de cet ouvrage deux lettres, qui sous une forme synthétique constituent une étude très complète sur la Franc-Maçonnerie. Nous aurions aimé à les reproduire ici en leur entier ; mais elles forment une brochure de propagande, qui est en vente à la librairie de la *Société bibliographique*, à Paris (195, boulevard St-Germain). Nous devons donc nous borner à en publier quelques pages, qui ont été et demeurent pour nous le plus précieux des encouragements.

de l'humanité et de se substituer, en cette qualité, à l'Église catholique.

.....

Voilà la doctrine que la Franc-Maçonnerie se charge d'enseigner et qu'elle enseigne, autant qu'elle peut, et de plus en plus, à l'enfant, à la jeunesse, à l'âge mur, à la vieillesse, aux riches, aux pauvres, à l'humanité tout entière. C'est pour remplir cette mission qu'elle veut ruiner l'Église catholique, qu'elle ferme les écoles congréganistes, chasse les Jésuites, détruit leurs collèges, disperse les congrégations non reconnues, en attendant qu'elle disperse les autres et qu'elle en arrive au clergé, aux évêques et au Souverain Pontife.

C'est par cette plénitude d'organisation, nous disait tout à l'heure le F. Goblet d'Aviela, que la *Franc-Maçonnerie est en état de rivaliser avec sa grande ennemie: l'Église de Rome.*

Puisque la Maçonnerie regarde l'Église de Rome comme une ennemie, si la Maçonnerie le peut, elle réduira cette ennemie au silence, c'est évident; et le Christianisme, espère-t-elle, aura vécu.

Qu'on ne nous accuse pas d'exagération; voici comment s'exprimait lui-même un des chefs de la secte, d'accord toujours avec le docteur de toutes les loges: « Notre but final est celui de Voltaire et de la Révolution française, l'anéantissement à tout jamais du Catholicisme et même de l'idée chrétienne, qui, restée debout sur les ruines de Rome, en serait la perpétuation plus tard. »

Telle est l'idée-mère de la Franc-Maçonnerie et des sociétés secrètes.

Terminons en disant que cette idée, depuis cinquante ans surtout, a été prêchée avec ardeur par les loges; elle a pénétré dans la philosophie moderne, qui s'en inspire, dans les sciences et les arts; elle s'est propagée dans le peuple et surtout dans la classe ouvrière des grandes villes.

Les trois ou quatre millions de francs-maçons, qui sont répandus dans le monde, appartiennent à la bourgeoisie, pour la plupart. Eh bien! ce sont ces Messieurs qui ont adopté le programme dont nous avons parlé: 1° détruire tout gouvernement; 2° toute religion; 3° toute propriété.

Nous concevons qu'ils consentent à la destruction du gouvernement et de l'Église qui les gênent; mais le tour de la propriété va venir. Comment ces bons bourgeois ne voient-ils pas que le prêtre est là pour dire: *Les biens d'autrui tu ne prendras ni retiendras à ton escient*; les magistrats pour *condamner les voleurs à la prison*; et l'armée pour *arrêter le pillage*? — Ils laissent la secte renverser les remparts derrière lesquels la propriété s'abrite, et puis, bientôt, ils s'étonneront qu'on la mette en question et qu'on

la leur arrache des mains. C'est alors que la bourgeoisie pourra, avec vérité, s'appliquer cette maxime: *Nous sommes les fils de nos œuvres.*

Mais que faire, dira-t-on ?

Ce qu'il y aurait à faire, s'il n'était pas si tard, — et il n'est jamais trop tard de bien faire, — ce serait de laisser l'Église catholique remplir librement sa mission; de faire respecter la magistrature et d'honorer le soldat, en lui fournissant les moyens de garder sa foi et ses principes religieux.

Ce qu'il y aurait à faire, ce serait de fermer les loges et de reconnaître que le bavaois Weishaupt a causé à la France plus de mal, par ses doctrines impies, que les armées allemandes avec leurs canons.

Ce qu'il y a de pratique à conseiller à vos lecteurs, Messieurs, c'est de lire l'ouvrage du P. Deschamps et de M. Claudio Jannet. Cet ouvrage leur prouvera que la Maçonnerie est destructive :

- 1° De toute religion ;
- 2° De toute morale ;
- 3° De la famille ;
- 4° De la société civile et politique ;
- 5° De la propriété.

Le livre second a été admirablement complété par M. Claudio Jannet. Il prouve surabondamment combien avait raison le F. Malapert, quand il disait: « Au XVIII^e siècle, la *Franc-Maçonnerie* était si répandue dans le monde, qu'on peut dire que rien ne s'est fait depuis cette époque sans son consentement. »

.....

Grenoble, le 2 juillet 1880.

† AMAND-JOSEPH,
évêque de Grenoble.

LETTRE DE S. G. MGR SÉBAUX

Évêque d'Angoulême

A M. Claudio JANNET

Angoulême, le 2 janvier 1882.

Monsieur,

Je vous prie tout d'abord d'agréer mes remerciements pour l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre bel ouvrage sur les *Sociétés Secrètes*.

Mais ces remerciements vont plus loin. Les recherches du P. Deschamps, les documents réunis par ses soins et mis en ordre par les vôtres sont pour nous et pour la cause de l'Église du plus grave intérêt. J'avais déjà lu ces deux volumes dans une édition précédente, et dès aujourd'hui je puis vous en dire ma pensée.

Grâce à des ouvrages déjà précieux, nous connaissions les sociétés secrètes de noms divers ; elles n'avaient pu s'envelopper de ténèbres si épaisses que leur organisation, leur esprit et leurs desseins restassent dans un complet mystère. Les écrivains qui les avaient dévoilées avaient bien mérité de l'Église, en justifiant les condamnations portées par les Souverains Pontifes et en pré-munissant les fidèles contre de funestes entraînements. Mais les faits et les textes authentiques cités par vous en si grand nombre achèvent une démonstration salutaire dans sa tristesse. Il n'y a plus à douter que les sociétés secrètes ne soient essentiellement ennemies de l'Église et de l'ordre social, et que leurs rites, tantôt puérils et tantôt sacrilèges, ne couvrent les plus sinistres desseins.

Parmi les membres de ces sociétés, nous savons qu'il en est à l'inexpérience, à la jeunesse, à l'indiscrétion ou aux scrupules religieux desquels on dissimule les secrets ; qui ne voient en elles que des associations philanthropiques, utiles à leurs intérêts ou secourables dans leur détresse ; qui s'y agrègent par entraînement ou par mode, et qu'on estime prudent de laisser à l'entrée, où ils gardent leurs illusions. Ce ne sont pas moins de fatales recrues, auxquelles on saura faire appel aux jours de luttes, en leur rappelant leurs téméraires engagements.

On sait aussi qu'autrefois et en certaines régions ces sociétés, pour se faire accepter et se constituer, se sont présentées sous des formes inoffensives ; qu'elles ont d'abord séduit des imprudents, amis des nouveautés, qui ne se fussent cependant pas prêtés à des conspirations anti-sociales ou anti-chrétiennes ; qu'on y laissait la liberté de la foi et que même on entourait les convictions religieuses d'un apparent respect. La pensée intime demeurerait, et on entendait bien qu'un jour elle serait la pensée maîtresse.

On assure que plusieurs sociétés ont renoncé à leur bizarre cérémonial le jugeant sans doute suranné et désormais inutile : c'est possible ; et nous comprenons la hardiesse qu'inspirent le succès et l'espoir d'un prochain triomphe.

Mais qu'elles aient ou non abandonné les rites de leurs initiations successives ; que de temps à autre même, elles se dégagent des ombres, tout nous démontre qu'à l'égard de l'Église, du Saint-Siège, du clergé, de l'état religieux, de l'enseignement chrétien, les desseins sont restés les mêmes, et qu'ils se poursuivent avec une satanique entente. Des faits récents nous en ont offert une nouvelle preuve

Vous avez donc rendu, monsieur, un véritable service, en réunissant et en présentant aux hommes sérieux des documents aussi propres par leur multitude que par leur autorité à dissiper tous les doutes. Pour les chrétiens qui acceptent absolument la direction salutaire de l'Église, les actes répétés et formels du Saint-Siège résolvent la question : *Roma locuta est, causa finita est*. Si quelques-uns, pour eux-mêmes, ou en vue de conseils à donner, veulent s'éclairer davantage, des ouvrages moins étendus que le vôtre peuvent suffire. Mais il est des esprits plus exigeants ou plus prévenus : que ceux-la lisent vos deux volumes.

Pour nous, et pour tous ceux qui sont appelés à préserver les âmes ou à les retirer de la voie mauvaise, à justifier les décisions des Papes et à leur soumettre les esprits, à défendre l'ordre social et chrétien, votre ouvrage est d'une importance capitale, et s'impose en quelque sorte à toute bibliothèque sérieuse. Nous ne condamnions pas sans savoir ; mais désormais nous saurons mieux encore, les sectes elles mêmes nous livrant leurs secrets.

Je ne m'arrêterai pas à fortifier ces considérations par des textes ou des faits, Votre livre est là, et il n'en faut pas davantage.

Je joins donc mon suffrage à ceux que vous avez reçus.

Et je vous prie, monsieur, d'agréer l'expression de ma considération respectueuse.

† A. L.,
Évêque d'Angoulême.

LETTRE DE MONSEIGNEUR GAY

Évêque d'Anthédon, vicaire capitulaire de Poitiers.

A Monsieur Claudio Jannet.

Poitiers, le 2 février 1881.

Monsieur,

J'ai tardé plus longtemps que je n'aurais voulu à vous remercier de vos deux beaux volumes sur les *Sociétés secrètes et la société*. Vous avez su les causes de ce retard, et l'avez excusé.

Aujourd'hui que j'ai pu lire en partie et parcourir en son entier votre important travail, je regarde comme un devoir de vous en féliciter hautement et même publiquement, si vous jugez la chose opportune.

En publiant de nouveau, après l'avoir vous-même habilement et doctement refondu et complété, l'ouvrage déjà précieux du R. P. Deschamps, vous avez rendu à l'Église, à la France, à l'Europe, je pourrai dire au monde entier, un service de premier ordre.

Traiter, comme vous venez de le faire, de l'action des sociétés secrètes, et particulièrement de la Franc-maçonnerie, sur la société contemporaine, c'est mettre le doigt sur la plaie. Hélas ! n'est-ce qu'une plaie ? N'est-ce pas plutôt une lèpre, ou quelque mal interne plus grave encore, et ne sommes-nous pas réduits à dire du corps social moderne ce que Dieu disait de son peuple au temps d'Isaïe : Par suite du mal affreux dont, malgré tant de lois, d'avertissements et de grâces, il n'a ni su ni voulu se défendre, « de la plante de ses pieds au sommet de sa tête il n'y a plus rien de sain en lui (1) » ?

Vous faites le jour (un jour d'autant plus effrayant qu'il a plus d'éclat et de force) sur ces ténèbres vivantes et agissantes, que tant d'âmes fascinées préférèrent à la lumière, affirmant même qu'elles sont la vraie, l'unique, l'universelle lumière. Vous nous conduisez aux sources vives de la Révolution, c'est-à-dire au principe de ce mouvement d'orgueil, d'impiété et de haine qui, comme

(1) *Isai.* I, 6.

jamais, a saisi le monde civilisé et l'emporte à une ruine suprême en le poussant à tous les excès. Vous nous montrez la grande ouverture de ce que l'Écriture nomme « le puits de l'abîme », ajoutant qu'une fumée s'en échappe comme d'une fournaise ardente, mais si épaisse que le soleil et l'air en sont obscurcis : fumée féconde à sa manière, car dans cette nuit où elle nous plonge, elle enfante on ne sait quels êtres mystérieux qui, ayant l'apparence d'hommes, sont pourtant de vrais animaux, redoutables, hostiles et très puissants pour nuire, d'autant qu'ils forment une armée et obéissent à un chef souverain, caché au fond de l'abîme, d'où il inspire et conduit tout.

L'Apocalypse donne le nom de cet odieux monarque, qu'elle déclare en même temps être un ange déchu. Elle le nomme « l'Exterminateur », ce qui indique assez qu'il n'a du génie, de passion et de force que pour dévaster et perdre (1). C'est lui qui, au témoignage de saint Paul, tient l'empire de la mort et le gouverne (2). C'est lui enfin dont Jésus Christ disait en face aux Juifs rebelles : « Votre père à vous, c'est le diable, et vous voulez accomplir, en me tuant, les désirs de votre père, lequel est homicide depuis le commencement (3). »

On ne peut lire votre exposé des doctrines, des desseins, de l'organisation, de l'histoire, de l'influence occulte ou publique de la Franc-maçonnerie, sans voir, et jusqu'à l'évidence, que, sous ses noms divers, avec ses formes multiples et changeantes et malgré ses divisions et ses luttes intestines, cette exécrable et très criminelle société n'est que le corps constitué de l'antichristianisme et l'infemale contrefaçon de cette sainte Église catholique, dont Jésus-Christ est le chef invisible et le Pape le chef visible. D'autres auteurs fort estimables avaient commencé d'en recueillir les preuves ; réunies par vous en faisceau et appuyées de documents inconnus ou récents, elles imposent à l'esprit une conviction qui ne laisse plus la place au moindre doute.

Il est donc là tout à la fois foriné et institué, il est là vivant, et opérant avec des artifices surhumains, une activité formidable, hélas ! et un prodigieux succès, ce vieux « mystère d'iniquité » qui, du temps de saint Paul, avait déjà sa place et son action dans le monde, et dont le dernier fruit et l'agent souverain doit être « l'homme de péché, le fils de la perdition », l'Antechrist, le grand

(1) Et aperuit puteum Abyssis; et ascendit fumus putei sicut fumus fornacis magna, et obscuratus est sol et aer de fumo putei. Et de fumo putei oxierunt locustae in terram.... Et datum est eis ut cruciarent.... Et similitudines locustarum similes equis paratis in praelium.... et facies earum tanquam facies hominum.... Et habebant super se regem angelum abyssis, cui nomen hebraice Abaddon, graece autem Apollyon, latine habens nomen Exterminans. *Apocal.*, IX, 2, 7, 11.

(2) *Ad. Hebr.*, II, 14.

(3) *Joann.*, VIII, 44.

possédé et le maître ouvrier de Satan (1). Il sera, continue l'Apôtre, l'opposition, l'objection, la contradiction en personne, *qui adversatur*. Dans sa superbe et son audace, il se dressera contre tout ce qui porte le nom de Dieu et est honoré comme tel, *extollitur supra omne quod dicitur Deus aut quod colitur*, c'est-à-dire qu'il s'insurgera contre la Trinité adorable, Dieu unique, créateur et seigneur de toutes choses ; contre le Christ, fils éternel du Père, et un seul Dieu avec lui ; contre toute autorité, soit divine, soit humaine ; contre toute paternité de grâce et de nature ; contre tout pouvoir exercé au nom du Très-Haut : pourvoir sacerdotal, politique, civil ou domestique. Il se révoltera contre toute loi, en tant que la loi se présente comme appuyée sur un droit supérieur à l'homme et dominant ses volontés ; enfin, s'élevant par dessus tout, il foulera sous ses pieds choses et personnes, au nom du genre humain dont il se proclamera le roi, le verbe et même le dieu, car c'est jusque-là qu'il ira, et il est fatal qu'il y aille. Saint Paul l'annonce en termes explicites : « Ce monstre posera son siège dans le temple de Dieu, écrit-il, se faisant centre et maître de toute la religion comme de toute la puissance, et l'objet du seul culte qui, sous son règne, sera légalement permis, *ita ut in templo Dei sedeat ostendens se tanquam sit Deus* (2). »

Et voici qu'en regardant l'État que l'on appelle *mo lerne*, encore que ce soit précisément l'État antique, l'État païen, celui des vieilles monarchies de l'Orient et des Césars de Rome, l'État tel que la Franc-maçonnerie le rêve et le veut, tel qu'elle a commencé et réussi à l'établir dans le monde, l'État qui domine tout, centralise et absorbe tout, peut tout, et entend le faire sans contrôle, étant la nation même et ce peuple souverain « qui n'a pas besoin, dit Rousseau, d'avoir raison pour valider ses actes (3) », — il faut reconnaître et confesser que la prophétie devient déjà de l'histoire.

La Franc-maçonnerie est le champ qui produira ce fruit abominable. Elle est l'avant-courrière, elle sera tout à l'heure la mère de ce tyran déifié, régnant pour le compte de l'Enfer et en inaugurant l'État ici-bas. Elle prépare tout pour l'avènement et le triomphe de l'Antechrist ; elle lui aplanit les voies, lui concilie d'avance l'esprit des hommes et lui gagne leur sympathie ; elle lui crée ses ressources et lui forme en tout pays son organisme politique ; elle popularise ses principes et lui formule son dogme ; elle propage sa morale, qui, partant du mensonge, aboutit à la perversion ; elle fonde son enseignement et lui en assure le monopole ; elle recrute son armée ; elle pourvoit à ce qu'il ait son appareil scientifique, littéraire, artistique ; elle bâtit ses théâ-

(1) *Nisi venerit discessio primum et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis... Nam mysterium jam operatur iniquitatis. (1^{re} ad Thessalona. II, 3 et seq.)*

(2) *Ibid.*

(3) Rousseau avait emprunté cette maxime au ministre Jurieu, comme on peut le voir dans le ch. 59^e du V^e avertissement de Bossuet aux protestants.

tres ; elle lui dresse ses tribunes ; elle prélu^de à sa législation et lui invente sa langue ; elle tient sa presse toute prête ; enfin, en construisant son trône, qu'elle sait devoir être un jour un autel, elle lui façonne surtout son peuple, ce peuple aveuglé, dégradé et servile qu'il lui faut pour être acclamé, suivi et obéi.

Le Pere Deschamps écrit, en tête de son livre, qu'il est comme la *philosophie de l'histoire contemporaine* ; ce titre n'est que trop justifié. Comme il est impossible de comprendre l'œuvre et l'esprit des sociétés secrètes sans l'intelligence du mystère de Jésus-Christ, qui est le fondement divin de toutes choses (1), la grande question des siècles, le signe posé à la contradiction (2) et la cause principale, quoique indirecte, des disputes et des guerres qui remplissent l'histoire ; de même, si l'on ignore le mystère de ces néfastes sociétés, on ne saurait expliquer ce qui, depuis la prétendue Réforme, mais surtout depuis la première moitié du dernier siècle, s'est passé en France et dans le monde et s'accomplit encore sous nos yeux. Dans votre introduction vous l'avez démontré.

Ah ! que le Saint-Siège était bien avisé et n'a cessé de l'être ! qu'il s'est montré et se montre encore fidèle à sa mission de paternité et de charité universelles, quand, depuis 1738, par la bouche de Clément XII (3), suivi en ceci par tous ses successeurs jusqu'à Pie IX et Léon XIII, il a sans relâche dénoncé aux souverains et aux peuples ces sociétés infâmes comme le grand péril de notre temps et une puissance diabolique qui menace de tout envahir avec le dessein arrêté d'abattre tout ce qui tient la société debout. Hélas ! il en a été des vicaires du Christ comme du Christ, qui disait : « Le jugement », c'est-à-dire ce qui lui servira de thème et pour un trop grand nombre le rendra si redoutable, « le jugement, c'est que la lumière est venue dans le monde », cette lumière qui est ma parole et le témoignage que je rends à la vérité, « et les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises (4) ». On n'a point écouté le Saint-Siège ; on a méprisé et raillé, non seulement ses avertissements et ses alarmes, mais les sentences d'excommunication dont il frappait les chefs, les membres et les auteurs de ces ténébreuses associations ; rois et peuples ont continué de marcher dans leurs voies, portant, sans en avoir toujours conscience, le joug honteux imposé par les loges. Chacun sait ce que, par suite, sont devenus les rois ; nous sommes en train d'apprendre ce que deviennent les peuples.

Pour nous, Monsieur, instruit depuis longtemps des faits et gestes de la Maçonnerie, nous souhaitons avidement que votre

(1) *Omnia in ipso constant.* Coloss. I, 17.

(2) *Positus est hic in signum cui contradicetur.* Luc. II, 34.

(3) *Constitutio In eminenti.* 4 Kalend. maii.

(4) *Joann.* III, 19.

livre se répande en France et en Europe, qu'il soit lu et médité par les hommes mûrs, par les jeunes gens, par tous ceux que leur position met ou peut mettre bientôt à même d'exercer autour d'eux une influence politique ou sociale. Notre conviction est formée : ou bien la société, désabusée et lassée jusqu'à n'en plus pouvoir, brisera ces chaînes impures et tyranniques de la Maçonnerie, qui de plus en plus l'enserrent et l'asservissent ; ou bien, précipitée d'abîme en abîme, elle retournera à la barbarie par le chemin de l'esclavage. Mais si Dieu permet qu'elle échappe, et qu'avant tout (chose nécessaire) elle veuille être sauvée, elle ne le sera que par un pouvoir franchement chrétien, très intimement uni au Saint-Siège et vaillant jusqu'à l'héroïsme ; car il s'agira pour lui d'affronter la plus désespérée des luttes et de braver personnellement une mort que décréteront des milliers de voix ayant à leur service des milliers de bras pour exécuter la sentence.

En tous cas, ceux-là resteront bénis et de Dieu et des hommes qui, comme vous, monsieur, auront employé tout ce qu'ils ont reçu de talent et de force, tout ce qu'ils ont acquis de science et d'autorité, à servir et à défendre la sainte cause de la vérité, qui est celle de Dieu, de l'Église et des âmes.

Agréez, je vous prie, l'expression des sentiments d'affectueux respect avec lesquels je suis votre humble et tout dévoué serviteur en N. S. J. G.,

† CHARLES

évêque d'Anthédon,

Vicaire-capit. du diocèse de Poitiers.

LIVRE TROISIEME

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET LA RÉVOLUTION UNIVERSELLE

NOTES ET DOCUMENTS

pour faire suite à l'ouvrage du Père Deschamps

« Aujourd'hui, remarquez-le bien, l'incrédulité et la corruption, qui sont les premières sources de tout désordre civil et moral, ne dérivent pas seulement de l'ignorance et de l'assouvissement des passions, mais véritablement elles sont plutôt le fruit de cette guerre implacable et féroce que les sectes ont déclarée à Jésus-Christ et à son Église, dans le but impie de l'anéantir et de la détruire, si c'était possible. Aujourd'hui, en effet, c'est *par un dessein prémédité*, avec une résolution ferme et arrêtée, et par toutes sortes de moyens, que l'on attaque les vérités de la Foi, que l'on propage les plus criminelles doctrines et que l'on fomenté les plus vils appétits. »

(Paroles de Sa Sainteté Léon XIII aux
prédicateurs du carême à Rome, le
25 février 1882.)

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

DES CARACTÈRES PARTICULIERS DE LA MAÇONNERIE SUIVANT LES TEMPS ET LES PAYS

§ I. — L'UNITÉ DU BUT DE LA MAÇONNERIE ET LA DIVERSITÉ DE SON MODE D'ACTION

L'ouvrage du Père Deschamps a fait ressortir avec quelle persévérance la Franc-Maçonnerie poursuit partout le même but : à savoir la constitution de la société sur une base purement humaine. Le *Libéralisme*, le *Césarisme d'État*, la *Commune* et le *Nihilisme*, voilà les trois étapes qu'elle parcourt, emportée par la logique du principe de mensonge posé à sa source. Sa haine a pour objet principal l'Église véritable, qui est le grand obstacle à la réalisation de ses desseins, et avec elle les institutions sociales qui servent de défense extérieure à la religion. Elle s'attaque ensuite à toutes les confessions religieuses qui, admettant la révélation, conservent une part de la vérité. Cette unité de la Maçonnerie, dont les trois grades fondamentaux sont l'expression, se révèle par l'identité des procédés d'attaque, des mesures législatives qu'elle inspire, des courants d'opinion qu'elle a l'art de créer.

Pendant elle ne saurait être qu'une contrefaçon grimaçante de l'unité divine de l'Église. Aussi est-elle imparfaite et ne se réalise-t-elle jamais pleinement. Non seulement ses doctrines sont toujours contradictoires comme l'erreur et

le mensonge ; mais encore les sectes maçonniques, selon les temps et les pays, obéissent à deux tendances distinctes quoique non absolument opposées : les unes voudraient maintenir un ordre social matériel, dont leurs membres recueillent les avantages ; elles ne dirigent leurs attaques que contre l'Église catholique et les dynasties qui, fidèles à leur mission, sont les auxiliaires de la vérité divine ; elles acceptent au contraire les princes qui se font leurs instruments actifs ou au moins leurs complices par une indifférence coupable entre le bien et le mal : elles accepteraient même l'Église, si elle pouvait se réduire au rôle de simple organisation de police pour le peuple et renoncer à combattre les vices de l'humanité révoltée contre Jésus-Christ.

Mais cette *mesure dans le mal* n'est pas une position que ces sectes puissent maintenir indéfiniment. Une logique vengeresse pousse derrière elles des sectes plus avancées, se recrutant en majorité parmi les déshérités de l'ordre social et dirigées par des esprits distingués parfois, qu'un fanatisme destructeur anime. Cette nouvelle couche de l'armée maçonnique accepte toujours, à titre de premier travail de déblai, la destruction de l'Église catholique commencée par les premières, mais elle pousse plus avant la haine contre l'œuvre du Dieu Créateur et prétend détruire tout l'ordre naturel des sociétés, le gouvernement civil, la propriété, la famille. L'Internationale, le parti démocrate-socialiste, le Nihilisme, représentent actuellement cette fraction de l'armée des sectes : elle paraît être en antagonisme avec la Maçonnerie proprement dite ; mais l'observateur attentif aperçoit les liens qui les empêchent de se diviser, au moins tant qu'il s'agit de combattre l'Église.

L'action de la Maçonnerie dans les différents pays est naturellement affectée par les circonstances propres à chaque peuple et à chaque époque. L'homme est un être complexe et la vie sociale présente une complication très grande. Dans le développement d'une situation historique, comme dans la formation de l'état moral d'une âme, des causes multiples viennent mêler leur influence à l'action des causes dominantes, et il faut savoir reconnaître les unes et les autres. Nous n'hésitons pas à le dire bien haut : ce serait une grave exagération que de voir partout et exclusivement l'action des sociétés secrètes. La vérité est que cette action est un des facteurs importants des événements et qu'à certains moments ce facteur a été prépondérant.

Nous préciserons nos pensées par deux considérations de fait :

La prospérité et la stabilité sociale des pays protestants comparativement à la décadence des pays catholiques est pour nos contemporains un grand sujet de scandale : nous expliquerons dans un instant comment l'action des sectes a dû se porter presque exclusivement sur ces derniers pays ; mais il faut aussi tenir compte d'un fait d'un autre ordre : à partir du *xvi*^e siècle les grandes routes commerciales s'étant détournées du bassin de la Méditerranée, l'Espagne, l'Italie, le sud de l'Allemagne ont été frappés d'une infériorité relative, tandis que l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne du Nord trouvaient de nouveaux éléments de prospérité dans cette situation économique.

Actuellement, en France et dans une partie de l'Europe, l'enseignement irréligieux donné à la jeunesse depuis un siècle et la presse impie ont fait leur œuvre : une fraction considérable de la nation est imbue d'idées fausses et de préjugés, qui correspondent trop bien aux secrets désirs des passions pour ne pas se propager comme d'eux-mêmes. Bien des gens ont toutes les idées de la Maçonnerie avant d'être affiliés dans ses loges. C'est évidemment là un état de choses, dont il faut tenir compte pour la solution pratique de certaines questions de gouvernement. Mais il n'en est pas moins vrai que cette situation est le résultat de la propagande des sociétés secrètes au *xviii*^e siècle et dans la première moitié de celui-ci. Même actuellement, l'action maçonnique donne à tous ces mauvais éléments une direction autrement précise pour le mal qu'ils ne l'auraient, s'ils étaient livrés à eux-mêmes ; elle empêche l'action médicatrice exercée constamment sur la société par l'Église, et surtout elle agit puissamment dans la sphère des relations internationales.

§ 2. — POURQUOI LA MAÇONNERIE A UN CARACTÈRE MOINS RÉVOLUTIONNAIRE DANS LES PAYS PROTES- TANTS QUE DANS LES PAYS CATHOLIQUES.

Une notable différence existe entre les pays exclusivement protestants comme l'Angleterre, les États-Unis, les États Scandinaves d'une part, et de l'autre les pays purement catholiques ainsi

que ceux où l'Église a, concurremment avec les confessions protestantes, une position constitutionnelle, comme l'Allemagne du Nord, la Suisse, la Hollande.

Dans les premiers, la Maçonnerie est *actuellement* regardée comme ayant perdu en grande partie son caractère antireligieux et antisocial. Les institutions politiques y présentent une stabilité qui fait leur force, et l'Église y jouit en fait d'une liberté que nous sommes réduits à envier. Les uns concluent de ce contraste que le catholicisme est précisément la source des conflits politiques et sociaux qui désolent la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, l'Amérique du Sud. C'est la thèse soutenue par M. de Laveye, dans un pamphlet que la secte a fait traduire en onze langues. Nous n'avons pas ici à la réfuter.

Des catholiques sincères, mais empreints de libéralisme, prétendent à leur tour que le développement des sociétés secrètes et l'accentuation de leur caractère antisocial dans ces pays ont principalement des causes politiques, et proviennent des vices des gouvernements. Ils sont ainsi portés, au mépris des enseignements de l'Église, à regarder le renversement des gouvernements légitimement établis, comme une chose bonne; en outre ils favorisent inconsciemment l'opinion de nos adversaires, en admettant comme un fait démontré que les pays catholiques ont été et sont encore les plus mal gouvernés, avec la complicité du clergé, jusqu'à ce qu'ils aient ressenti *les bienfaits du mouvement de 1789*.

Quant on a étudié la suite de l'action des sociétés secrètes et que l'on connaît leur principe générateur, ce contraste s'explique facilement.

La fraction la plus nombreuse de la Maçonnerie, celle qui a eu jusqu'ici la prépondérance, poursuit presque exclusivement la destruction du Christianisme. C'est la personne adorable du Verbe incarné qui est l'objet propre de sa haine; car, ne l'oublions pas, la Maçonnerie, comme la Révolution, est essentiellement satanique.

Or, le Christianisme ne se trouve à l'état intégral, vivant et expansif, que dans l'Église catholique. Le protestantisme, malgré toutes les vertus naturelles et surnaturelles même que peuvent avoir un bon nombre de protestants baptisés et de bonne foi, n'est qu'un christianisme en voie de décomposition. De lui-même, en vertu du principe du libre examen, il se désagrège peu à

peu ; moins il est combattu extérieurement, plus ce résultat s'accroît, et, deux siècles après les *Avertissements* de Bossuet, un grand nombre de pasteurs protestants ne croient plus en la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Protestantisme et la Maçonnerie vont ainsi au-devant l'un de l'autre, sans que cette dernière ait besoin d'agir. Bien plus, la haine sauvage contre la Papauté, allumée par les apostats, auteurs de la Réformation, fait qu'un grand nombre de protestants se font de bonne foi les complices de toutes les attaques dirigées contre l'Eglise catholique. Les gouvernements de ces pays, notamment ceux de la Prusse et de l'Angleterre, ont, sous cette impulsion, trop souvent propagé dans les pays catholiques la Révolution qu'ils combattaient chez eux. C'est à peine si depuis le commencement de ce siècle les hommes les plus éclairés s'affranchissent de ces préjugés.

Les pays protestants ne doivent donc être atteints par le flot destructeur, que lorsque, l'Eglise catholique ayant perdu sa position extérieure dans le monde, la logique du mal poussera les sectes à attaquer l'ordre social naturel. Les progrès des *social-démocrates* en Allemagne, des internationalistes en Suisse et en Danemark, des *radicaux* en Angleterre, des nihilistes en Russie, sont un premier symptôme de cette évolution à peine esquissée encore.

Cette démonstration, à laquelle le raisonnement nous amène, est corroborée par des déclarations positives faites dans les loges.

Il y a trente ans, une revue maçonnique très importante disait que le Protestantisme était la moitié de la Maçonnerie. (Liv. I, chap. 11 § 14.)

En 1874, le f. . Conrard, vénérable d'une loge, écrivait dans la *Bauhütte* de Leipsig :

« Quant au Protestantisme, qui est resté lamentablement enfermé dans le marécage de la servitude à la lettre d'un livre, et qui, privé d'une discipline vivante poussant en avant le travail de l'esprit, s'est brisé et morcelé en partis confessionnels sans force, il n'y a plus à en tenir compte que comme d'une rubrique statistique. Seule l'organisation si fortement cohérente du Catholicisme est encore un facteur actif, capable d'arrêter par une puissante barrière la formation des hommes en vue d'une Humanité indépendante.

« Voilà ce que les maçons soucieux de leurs serments ne sauraient

oublier. Qui vise au plus haut doit atteindre au plus haut. Dans le sens de l'infailibilité de l'Eglise catholique papale romaine, un franc-maçon ne peut absolument pas être chrétien. Cette Eglise est un défi jeté non seulement à la société franc-maçonnique, mais encore à toute société *civilisée*. Voulons-nous, comme de dignes maçons, progresser dans l'esprit de notre association, nous devons alors dire résolument avec Strauss : *Nous ne sommes plus des chrétiens, mais seulement des francs-maçons, ni plus ni moins !* En voilà assez ! Nous devons concentrer notre force sur cela qui réellement est utile à l'homme, l'*association humanitaire*. Le dilettantisme maçonnique n'apporte que peu d'avantages à l'humanité et peu de considération à notre association. Ou tout l'un ou tout l'autre (1) ! »

Les principaux efforts de la Maçonnerie se sont donc tournés contre les pays catholiques depuis un siècle et demi, et c'est ce qui explique les bouleversements politiques constants dont ils ont été le théâtre. Là même, sa tactique a varié selon certaines circonstances de temps et de milieu qu'il faut exposer.

§. 3. — TACTIQUE SPÉCIALE DE LA MAÇONNERIE DANS CERTAINS PAYS CATHOLIQUES.

Ne comprenant pas l'assistance surnaturelle dont l'Eglise de Jésus-Christ est l'objet, les habiles directeurs de la Franc-maçonnerie ont cru pendant longtemps qu'ils pourraient parvenir à la séduire, au moins dans certains pays, qu'ils pourraient propager avec la connivence des gouvernements légitimes et d'un clergé aux mœurs corrompues leurs pratiques et leurs principes anti-chrétiens. C'était l'ancien procédé des Gnostiques, des Manichéens, des Albigeois, des Templiers. Weishaupt en a, à son tour, tracé l'esquisse, et l'on connaît le plan complet arrêté en 1818 par la Haute-Vente romaine, pour faire asseoir un affidé sur le siège de Pierre lui-même !

De pareils desseins nous paraissent à nous absolument insensés. Cependant, à la rigueur, leur réalisation partielle serait possible dans certaines églises particulières, si la Providence divine et

(1) Reproduit par Pachtler, *Stille Krieg gegen Thron und Altar*, 2^e édit. p. 58.

la vigilance du Siège apostolique n'intervenaient pas. Dans les pays où la Maçonnerie a adopté cette tactique, elle n'attaque ni la propriété ecclésiastique ni la position privilégiée du clergé ; les pompes extérieures de la religion sont maintenues comme une sorte de police pour le peuple. Il lui suffirait que le clergé de ces pays devint expressément ou au moins de fait schismatique et s'enfonçât ainsi dans ces abîmes dont un ancien a dit : *optimi corruptio pessima*.

Cette tactique des loges n'a-t-elle pas, à la fin du XVIII^e siècle, reçu une certaine exécution dans une partie de l'Allemagne, dans le nord de l'Italie et la Toscane, au commencement de celui-ci en Portugal ? On trouvera dans ce volume quelques indications sur l'action maçonnique dans ce dernier pays, qui confirment cette appréciation. Ce qui est certain, c'est que tel était le plan des loges dans le Brésil, nation si profondément catholique, que jamais la secte n'eût pu du premier coup y attaquer ouvertement la Religion. Il a été heureusement déjoué par la vigilance de Pie IX, qui a jeté dans ce pays les germes de la régénération en y envoyant des évêques dont la science et l'énergie ont rompu ces trames si perfidement conçues.

Quand la Maçonnerie en est à cette période d'action, elle professe extérieurement un grand respect pour la Religion et se défend de lui être hostile. Mais elle cherche à séparer le clergé du foyer d'unité, elle pousse le pouvoir civil à étendre les limites de ses attributions dans les matières mixtes et même à empiéter sur les attributions essentiellement spirituelles, sous prétexte qu'il est *l'évêque du dehors*. Le gallicanisme et le fébronianisme ont été en leur temps de très utiles auxiliaires de la Maçonnerie, quoique la plupart de leurs fauteurs en fussent probablement inconscients. Aussi la secte ne craint pas, à l'occasion, dans certains pays, de réveiller ces souvenirs surannés inscrits dans la législation civile, quelque grotesque que soit dans sa bouche l'évocation de principes aussi contradictoires avec ses théories d'une société purement humaine.

Les ordres religieux, qui ont précisément pour mission de réchauffer le zèle dans l'Eglise, sont particulièrement odieux à la Maçonnerie, et elle a toujours cherché à séparer leur cause de celle du clergé séculier. Quand les nécessités de sa tactique l'obligent à ne pas attaquer tous les ordres religieux à la fois, elle a soin de distinguer parmi eux ceux dont la direction est à Rome

même et qui contribue ainsi davantage à resserrer l'unité catholique. C'est là le secret de ses attaques contre la Compagnie de Jésus. Toujours elle essaie d'abord ses forces contre elle et, quand elle parvient à diviser les honnêtes gens à son sujet, elle a gagné un grand point. La guerre au *Jésuitisme*, en 1760 et sous la Restauration, était son mot d'ordre, comme aujourd'hui le cri fameux : le Cléricalisme, voilà l'ennemi.

§. 4. — LA MAÇONNERIE ET LES GOUVERNEMENTS LÉGITIMES.

La conduite des sectes vis-à-vis des gouvernements légitimes a toujours été subordonnée au but suprême qu'elles poursuivent.

Là où les chefs des dynasties nationales ont consenti à se mettre à la tête de la guerre à l'Eglise, comme en Prusse et en Piémont, elles les ont acclamés : elles leur ont donné, au moins pour un temps, ces royaumes du monde, dont elles semblent pouvoir disposer.

Là où les circonstances locales ont permis d'élever des difficultés sur l'ordre de succession au trône, elles n'ont pas attaqué en lui-même le principe de la légitimité, dont les bons effets sont incontestables, même au point de vue de la prospérité purement matérielle. Elles se sont bornées à choisir, parmi les branches se prévalant d'un droit d'accession légitime au trône, celles dont les chefs leur ont promis leur concours (1).

Cette conduite a été particulièrement marquée en Portugal et en Espagne. La régente Marie-Christine, parvenue au pouvoir en invoquant à tort ou à raison les principes du droit public espagnol, a inauguré en ce pays le cours de la Révolution. Au sein de cette nation unanimement catholique, des droits constitutionnels ont été spontanément reconnus à l'hérésie et à l'erreur, qui ont ainsi acquis toute facilité de propagande ; le clergé a été dépouillé de ses biens, les ordres religieux ont été proscrits. La reine Isabelle, ayant refusé de continuer cette politique, a été chassée. Au

(1) V. dans ce volume le chapitre VI intitulé : *Les Sociétés secrètes en Espagne depuis le XVIII^e siècle jusqu'en 1832*, et particulièrement le § 4.

bout de peu d'années, son fils a été élevé sur le trône par ceux mêmes qui avaient expulsé la mère, pour éviter avant tout le triomphe de don Carlos. Le jeune Alphonse XII est aujourd'hui — inconsciemment probablement — l'exemple de ce que peut être un *roi légitime de la Révolution*. Les tentatives faites depuis son règne pour enlever l'enseignement de la jeunesse à la direction du clergé par le ministère Canovas del Castillo, l'étrange proposition d'établissement faite aux juifs de Russie par le ministère Sagasta, montrent bien que là aussi la secte poursuit le plan arrêté dans son centre directeur, indépendamment et par-dessus toute question politique purement nationale (1).

Quand la Franc-maçonnerie s'est trouvée en face de dynasties, qui, malgré les défaillances individuelles de leurs membres, sont, par une disposition providentielle et une glorieuse tradition, les serviteurs de l'Eglise, les défenseurs de la vérité, elle dirige contre elles tout son effort.

Tel a été le sort des Bourbons. *Lilia pedibus destrue* est depuis le XVIII^e siècle le mot d'ordre des sectes. L'histoire contemporaine est là tout entière pour attester avec quelle persévérance il a été exécuté.

Sans parler du *devoir* propre, qui oblige les citoyens de chaque pays à faire respecter le droit public national, garantie de tous les droits privés, la tactique des sectes indique assez l'intérêt majeur qu'ont les catholiques à vouloir le contraire de ce que veulent si obstinément les adversaires de l'Eglise. Cet intérêt existe avant tout pour les catholiques français. Il ne peut leur être indifférent que tous les moyens d'action qu'a l'Etat, dans un pays comme le nôtre, soient livrés à un dictateur choisi par les sectes, ou appartiennent au prince, qui fait hautement profession de vouloir faire régner Dieu en maître. Qu'on ne dise pas que les mœurs font les lois et que de persévérants efforts sur le terrain exclusivement religieux referont à la longue des mœurs chrétiennes dans notre pays : ces efforts et ces œuvres de zèle sont assurément un devoir impérieux, mais il *faut faire cela et ne pas omettre le reste*. Car cette action ne peut être que fort lente, si même elle n'est pas complètement paralysée par le torrent des mesures révolutionnaires. Au contraire, l'expérience démontre

(1) V. dans ce volume le chapitre intitulé : *La Maçonnerie en Espagne sous Alphonse XII*.

l'influence puissante et beaucoup plus immédiate que les lois et l'impulsion donnée par la puissance souveraine ont sur les mœurs publiques : la majorité des hommes est déterminée dans sa conduite principalement par les impressions qu'elle reçoit du dehors. Or, les chances de salut sont beaucoup plus multipliées pour les individus, si le milieu où ils vivent est chrétien. Voilà pourquoi l'Église a toujours condamné sous toutes ses formes la dangereuse théorie de la séparation de l'Église et de l'État ; voilà pourquoi la Maçonnerie cherche au contraire à établir partout ce qu'on peut appeler la *sécularisation de la vie sociale*.

On est ici en présence d'un intérêt commun aux catholiques du monde entier ; nulle part ils ne sauraient être indifférents à la restauration en France d'un pouvoir vraiment chrétien.

La situation particulière de beaucoup de pays, le mélange des races et des croyances y rendent impossible, probablement pour toujours, l'établissement de l'État chrétien, c'est-à-dire la réalisation pratique des doctrines que le Saint-Siège n'a cessé depuis un siècle d'enseigner et qui ont été résumées dans le *Syllabus*. L'établissement d'un pouvoir pleinement chrétien en France, tout en respectant scrupuleusement les droits civils acquis aux confessions religieuses séparées, est rendu possible à la fois par la tradition nationale, par la logique de l'esprit français et enfin par la violence même de la lutte engagée à cette heure par la Révolution.

Or, la réalisation pratique de l'idée chrétienne dans un pays *rayonnant* comme la France, doit exercer une influence très heureuse sur l'opinion publique dans les autres régions du monde et sur le maintien de la conscience chrétienne dans son intégrité.

Le défaut complet d'application pratique des enseignements donnés dans notre siècle par le magistère suprême du Pontife Romain serait, autant qu'on peut juger humainement des vues de la Providence, un sujet de scandale pour les esprits faibles, surtout dans les pays où le catholicisme commence à s'établir au milieu des hérétiques. Ce qui n'est que l'*hypothèse* commandée par les circonstances de temps et de lieux, risquerait de prendre peu à peu dans les esprits la place supérieure qui appartient, uniquement à ce qui doit toujours rester la *thèse* pour des fils soumis à l'enseignement de l'Église.

A défaut du raisonnement, le spectacle de la fureur des loges

de tous les pays devant la possibilité d'une restauration monarchique en France suffirait à éclairer les esprits. On en trouvera des témoignages bien instructifs dans le chapitre intitulé : *Le grand complot de 1873*.

Ce que nous venons de dire pour la dynastie des Bourbons, s'applique également à la noble race des Habsbourgs.

Quand la Révolution ne peut pas renverser les dynasties vraiment chrétiennes, elle cherche à les paralyser en les enveloppant dans les entraves du *régime constitutionnel*. C'est ce qu'elle a fait en France, en 1814, dans des circonstances qui ont été pleinement éclaircies dans l'ouvrage du P. Deschamps; c'est ce qu'elle fait de nos jours en Autriche.

Ici une explication est nécessaire pour éviter des malentendus.

Assurément, le régime constitutionnel, ou parlementaire, est une forme de gouvernement mixte parfaitement légitime en soi, ainsi que peut l'être la République. L'Église, qui ne répugne à aucune forme de gouvernement, l'accepte comme toute autre, pourvu que dans le pays dont il s'agit elle soit établie selon la justice, c'est-à-dire conformément à la constitution nationale. La libre constitution de l'Aragon au moyen âge, la constitution presque anarchique de la Pologne ont été approuvées par elle : c'est uniquement affaire aux peuples, instruits par l'expérience, à corriger les défauts attachés à ces sortes de constitutions.

Mais lorsque la Maçonnerie s'est faite en ce siècle-ci la propagatrice du régime constitutionnel dans les pays catholiques, elle a eu uniquement pour but : 1° de poser comme un principe juridique le droit de l'erreur à être professée et propagée sous le couvert des libertés de conscience, de presse et d'association, en substituant ce faux principe à la pratique de la tolérance recommandée par l'Église dans les limites des nécessités particulières à chaque pays ; 2° d'affaiblir l'autorité de dynasties, dont elle connaissait l'attachement à l'Église, et de préparer de longue main leur renversement au moyen de la liberté de la presse, liberté qui dégénère toujours en licence, là où la loi de Dieu n'est pas la base incontestée des institutions.

C'est là un point de vue pratique, dont il faut tenir compte, si l'on veut apprécier la véritable portée des efforts de la Franc-maçonnerie pour l'établissement du régime constitutionnel en France, en Italie, en Espagne, en Portugal et en Autriche.

Assurément, quand des gouvernements de ce genre fonctionnent depuis de longues années et que des rapports civils se sont établis sur cette base, les catholiques doivent respecter loyalement de semblables constitutions malgré leurs défauts, car l'Église, « comme il arrive dans les choses humaines, est « contrainte de tolérer quelquefois des maux qu'il serait « presque impossible d'empêcher sans s'exposer à des calamités « et à des troubles plus funestes encore (1). » Mais autre chose est un respect des situations acquises, aussi conforme à la grande politique dont s'inspirait Henri IV, en donnant l'édit de Nantes, qu'à la prudence que l'Église a toujours recommandée aux chrétiens, sans pour cela trahir les droits imprescriptibles de la vérité ; autre chose est un aveuglement sur les manœuvres des sectes, qui aboutit dans le passé à falsifier l'histoire, et dans le présent à faire jouer aux catholiques le rôle de dupes.

Une meilleure connaissance des faits aurait empêché certains publicistes, qu'il est inutile de nommer, de représenter les luttes des catholiques contre cette tactique comme de ridicules-tentatives des *tenants de l'ancien régime* et de *l'absolutisme monarchique*. M. d'Israëli, dans sa dernière œuvre, a parfaitement exprimé, avec sa grande expérience, ce point délicat de politique pratique à propos de la Révolution de Juillet :

« Ce n'est pas la bourgeoisie qui a élevé les barricades, je connais les gens qui les ont faites ; ils ne forment pas une nation, mais une confraternité... Leurs sociétés secrètes couvrent l'Europe d'un réseau. Elles sont répandues dans toute l'Espagne, l'Italie en est ruinée. La même organisation existe en Allemagne et en Russie. Les wighs n'admettent qu'un remède et suivant eux infaillible : le gouvernement constitutionnel. Ils assurent que les sociétés secrètes ne sauraient coexister avec les institutions représentatives ; je puis me tromper, mais il me semble que les *sociétés secrètes feront plutôt disparaître les institutions représentatives* (2).

Ce qui prouve combien les sociétés secrètes sont indifférentes au régime constitutionnel pris en lui-même, quand les circonstances ne leur permettent pas d'en tirer un profit particulier, c'est qu'elles ont favorisé l'absolutisme de tous les princes qui ont

(1) Bref de N. S. P. Léon XIII au cardinal Dechamps, archevêque de Malines, du 3 août 1881.

(2) *Endymion* (London, 1880), t. I, ch. VII.

voulu servir leurs desseins, qu'elles suppriment partout les constitutions traditionnelles les plus libérales, comme celles du Tyrol et des pays basques, qu'elles ont détruit l'autonomie des républiques les plus libres, comme celles des cantons forestiers en Suisse.

§ 5. — LES DEUX PHASES DE L'ACTION MAÇONNIQUE

Ce qui vient d'être dit aidera à comprendre comment l'action de la Franc-maçonnerie dans les pays catholiques passe successivement par deux phases : dans la première, elle pose ses principes dans les lois ; dans la seconde, quand la *légalité révolutionnaire* a pris racine, elle attaque directement les mœurs chrétiennes par l'organisation d'un enseignement impie et corrupteur.

Le système de la législation maçonnique repose tout entier sur cette erreur : que l'État — (délégation du peuple souverain, roi absolu ou organe de la science positive) — crée le droit, et peut faire la loi sans tenir compte de la dépendance où est l'homme vis-à-vis de Dieu dans tous les ordres de son activité.

Voltaire exprimait cette idée dès le milieu du XVIII^e siècle, dans sa tragédie des *Guèbres* ou *l'Intolérance* :

Honorés et soumis, par les lois soutenus
 Et par ces mêmes lois sagement contenus,
 Les Guèbres désormais pourront en liberté
 Suivre un culte secret longtemps persécuté.
 Que chacun dans son cœur cherche en paix la lumière,
 Mais la loi de l'État est toujours la première.

Un autre franc-maçon avancé, Odilon Barrot, a dit brutalement en 1828 : « *La loi est athée et doit l'être.* »

Le publiciste de l'empire maçonnique allemand, le f.°. Bluntschli, dit plus hypocritement :

« L'État moderne est fondé humainement sur la nature humaine. L'État est une communauté humaine de vie créée et administrée par

14 CARACTÈRES PARTICULIERS DE LA MAÇONNERIE

l'homme dans un but humain... L'Etat moderne est une organisation constitutionnelle humaine : son pouvoir est réglé par le droit public. Sa politique cherche le bien public d'après les conceptions de la raison humaine avec des moyens humains... Il se sent indépendant et libre même au regard de l'Église, et il affirme même sur elle son droit élevé (1). »

De là découlent l'égalité des cultes devant la loi, la liberté de la presse entendue en ce sens qu'il n'y a pas de délit d'opinion (pour mieux dire de manifestation d'opinion), le mariage civil, la négation du droit propre de l'Église à exister comme société indépendante, à s'administrer selon sa propre constitution, à enseigner, à posséder les biens nécessaires à l'entretien de ses ministres et de ses temples, la destruction des ordres religieux ou leur assimilation aux autres associations.

Les formules juridiques varient selon le tour d'esprit particulier à chaque peuple et le développement historique de sa législation.

Ainsi pour les Français, peuple à l'esprit logique, ami de l'égalité, habitué à la centralisation, le mot d'ordre de la Maçonnerie est : Il faut soumettre les chrétiens au *droit commun*, formule captieuse dont Mgr l'évêque d'Annecy a récemment montré le caractère destructeur du Christianisme (2). — En Italie, où le peuple est foncièrement religieux, mais où il est échauffé par de glorieux souvenirs historiques appliqués à contre-sens, ce fut *l'Église libre dans l'État libre*. — En Allemagne, pays couvert encore d'associations traditionnelles de toute sorte et où la vie corporative a une vitalité indestructible, la formule d'oppression de l'Église est celle-ci : « L'Église est dans l'Etat et n'est « devant lui qu'une corporation aux droits subordonnés comme « les autres. »

Sous ces différences d'expression, le programme maçonnique est toujours le même.

On a pu voir par le plan général des travaux de la *grande loge du Chili*, arrêté en 1876, que nous avons publié (tome I, *Introduction*, § 4), combien la secte est habile à exploiter les idées du temps, ce que veulent dire pour elle les *principes d'égalité, de liberté, de fraternité*, qu'elle cherche à introduire

(1) *Théorie générale de l'État*, trad. française, in-8o, p. 50-55.

(2) *Le Droit commun*, par Mgr Isoard, évêque d'Annecy, in-8o Paris, 1881.

dans les institutions publiques, la propagation des connaissances populaires, la sécularisation des institutions d'éducation et de bienfaisance. L'on verra dans un chapitre de ce volume comment dans ce noble pays la secte a déjà jeté des racines et marche peu à peu à la réalisation de ce plan.

Quand, à la suite d'un travail de ce genre sur l'opinion et les assemblées publiques, la légalité est devenue révolutionnaire, la Maçonnerie fait une seconde étape et entreprend de corrompre les peuples en détruisant les mœurs chrétiennes, fruit de dix-huit siècles de foi, qui servent de rempart aux croyances, poussent les individus au bien par les influences extérieures et semblent être nécessaires pour que dans une société donnée la majorité des hommes pratique la religion.

L'ouvrage du Père Deschamps a révélé dans tous ses détails le plan systématique de corruption de la famille poursuivi par les loges depuis longtemps. Un chapitre sur l'état actuel du dogme et de la morale maçonniques les complètera trop bien.

Aujourd'hui elles semblent n'avoir plus besoin de recourir à des manœuvres occultes. Elles prétendent pervertir les nations en grand au moyen de l'enseignement des jeunes générations, qu'elles arrachent complètement à la surveillance de l'Église pour en faire un monopole de l'État. Or l'État est devenu leur chose. Elles ont eu soin de s'emparer préalablement du pouvoir politique, et sous cette direction l'*Instruction publique* devient une propagande continue d'athéisme et d'immoralité.

Séparer l'éducation de la Religion, voilà, en ce moment, d'un bout à l'autre du monde, la direction donnée aux loges.

Nous assistons au développement le plus complet de ce plan en France et en Belgique.

La Maçonnerie y régnant ostensiblement, elle y ajoute pour activer la démoralisation des masses un ensemble de fêtes et de pratiques qui ont pour but avoué de remplacer le culte catholique dans les habitudes populaires : ce ne sont que baptêmes, mariages et sépultures maçonniques. Les fêtes de l'œuvre du *Sou des Ecoles laïques* et de la *Ligue de la libre-pensée*, les *tenués de maçonnerie blanche* prennent la place de nos processions, interdites par l'arbitraire administratif. Toutes les associations scientifiques et professionnelles sont envahies par la secte, et elle se fait de tous ces groupements naturels des hommes autant de moyens de retenir les populations sous leur empire. De même que toute la vie

16 CARACTÈRES PARTICULIERS DE LA MAÇONNERIE

sociale chez les peuples chrétiens s'imprégnait de la Religion, de même dans une nation livrée à la Maçonnerie, elle est pénétrée par son venin dans toutes ses manifestations, en attendant le jour où, selon la prédiction de l'Apocalypse, *il faudra porter au front le signe de la bête pour pouvoir acheter et vendre* (1).

§ 6. — L'EXPLOITATION DES QUESTIONS NATIONALES PAR LA FRANC-MAÇONNERIE

Le principe cosmopolite de la Maçonnerie est essentiellement contradictoire avec le principe national : son but, on l'a vu, est l'établissement de l'État de l'Humanité ; elle doit donc lui sacrifier l'une après l'autre toutes les nationalités, et, en fait, la destruction d'un nombre considérable d'États indépendants, d'autonomies locales séculaires, a été la conséquence de l'ascendant qu'elle a pris dans la politique générale du monde.

Mais, quand il s'agit de soulever un peuple contre des gouvernements établis et d'introduire dans la vie sociale des éléments de perturbation, la Maçonnerie excelle à envenimer les questions nationales et à les exploiter.

La même secte qui, en 1815, livrait la Belgique catholique à la Hollande et le pays Rhénan à la Prusse, qui, en 1847, a détruit l'autonomie des petits cantons suisses, qui, en 1832 et 1876, a porté un coup mortel à l'antique constitution populaire des pays basques, cette même secte, disons-nous, a exploité contre l'Autriche le sentiment patriotique des Italiens et elle s'est fait de l'idée unitaire une arme contre le pouvoir temporel des Papes, le pouvoir le plus national qui fut jamais.

Dans d'autres situations, elle vient corrompre par son contact les mouvements nationaux les plus purs, et y introduire des éléments de dissolution qui les font misérablement avorter.

C'est l'histoire lamentable de la Pologne en 1830 et en 1863, celle de l'Irlande en 1881.

L'Eglise catholique est une mère ; et elle multiplie ses sollicitudes et ses tendresses pour ceux de ses enfants qui souffrent.

(1) *Apocalypse*, ch. XIII, 16, 17.

Chez les peuples qui jouissent de la plénitude de leur vie nationale, elle se renferme soigneusement dans le domaine spirituel, et laisse aux pouvoirs civils le soin des choses temporelles. Mais quand une nation est en deuil, quand elle est veuve de ses souverains légitimes et de son indépendance, alors l'on voit les évêques et les moines panser les plaies saignantes, soutenir l'âme défaillante du peuple, et le sanctuaire devient ainsi le foyer sacré où vit sous les cendres l'étincelle patriotique, gage de la résurrection future !

Dans ces conditions, la Maçonnerie se garde bien de faire la guerre à la Religion, elle cache son vrai but ; mais, tentatrice perfide, elle promet des victoires temporelles aux peuples opprimés, s'ils acceptent l'aide de la Révolution cosmopolite. L'Eglise s'oppose inévitablement à d'aussi funestes compromissions, et peu à peu la Maçonnerie crée dans ces pays un parti, qui se sépare d'abord de la direction des évêques sur le terrain de l'action nationale, puis qui graduellement devient hostile à l'Eglise elle-même.

C'est ainsi que la Révolution a perdu la Pologne. (Voir les *Sociétés secrètes et la Société*, t. II. DOCUMENT ANNEXÉ K. *La Franc-maçonnerie en Russie et en Pologne. — L'Insurrection de 1830 et la Révolution de Juillet.*)

Certaines paroles échappées à des hommes très avancés dans le secret des sectes font même douter qu'elles aient jamais voulu sincèrement la résurrection d'un pays, qui eût formé une grande nation catholique et eût été un boulevard inexpugnable opposé au Panslavisme révolutionnaire (1).

Une situation analogue se produit aujourd'hui en Irlande. Si ce noble peuple a conservé sa nationalité et les qualités distinctives de sa race, il le doit au Catholicisme. Mais ses revendications ne peuvent aller jusqu'à autoriser l'insurrection contre un gouvernement que le temps a rendu légitime, ni à porter atteinte au principe de la propriété. Par sa mission même de gardienne incorruptible des principes de la morale et de l'ordre social, l'Eglise se trouve obligée, tout en secondant énergiquement le mouvement national du peuple irlandais, d'indiquer les limites qu'il ne peut dépasser. Les sectes antichrétiennes en profitent habilement pour

(1) V. dans ce volume le chapitre intitulé : *La Pologne et les sectes révolutionnaires.*

exciter le peuple à secouer le joug de ses pasteurs, pour semer la défiance contre le Saint-Siège, et finalement pour le pousser dans des voies de violence qui ouvrent la carrière aux crimes les plus atroces.

§. 7. — LA PERSÉCUTION MAÇONNIQUE CONTRE L'ÉGLISE DANS
LES PAYS ALLEMANDS.

Il est un certain nombre de pays, dont les gouvernements sont protestants, mais où les catholiques forment des minorités importantes et compactes et où ils avaient des droits reconnus par les constitutions nationales, qui assuraient la liberté nécessaire au gouvernement ecclésiastique. Telle était, et telle est encore en droit, la condition de l'Allemagne du Nord, de plusieurs cantons de la Suisse et de Hollande.

Cette situation n'est assurément pas celle que l'Église propose comme un idéal : cependant, étant données les circonstances, elle l'acceptait pour le bien de la paix. Tant que les gouvernements l'ont respectée loyalement, ces peuples ont joui de toute la tranquillité intérieure, qui est compatible avec la division des croyances. On relira avec d'autant plus de profit, dans l'ouvrage de Mgr de Ketteler intitulé : *l'Allemagne après la guerre de 1866* (1), la constatation des résultats heureux de cet état de choses, qu'ils contrastent avec le trouble profond des consciences qui en a suivi le renversement.

C'est la Franc-maçonnerie qui a exigé le *Kultur-Kampf* comme gage de son concours à l'œuvre de l'unification allemande. Nous n'avons pas ici à reproduire les témoignages positifs qui l'établissent, ni à retracer les diverses phases de cette nouvelle persécution, qui a eu son contre-coup dans toutes les parties du monde. Il convient seulement d'en donner ici les caractéristiques juridiques.

Ni le gouvernement allemand ni le gouvernement de Berne n'affichent, comme les ff. . . . Gambetta et Ferry, la prétention de soustraire la nation à ce que ceux-ci appellent les *réveries* et les *supers-*

(1) Trad. française par l'abbé Belet, 1 vol. in-8°, Gaum, 1866.

titions (c'est ainsi qu'ils appellent la Religion), pour y substituer l'*empire de la science positive*, c'est-à-dire un brutal matérialisme. Non ; ces pays ne sont pas encore assez avancés, et les *maçons conservateurs* (v. plus haut §§ 1 et 2) qui dirigent le mouvement, trouvent dans les églises d'État protestantes un instrument trop commode de gouvernement pour vouloir ruiner dans le peuple toute idée religieuse.

Le *Kultur-Kampf* a consisté à nier tout droit PROPRE à l'Église catholique, à ne lui reconnaître que des droits concédés par l'État comme aux confessions protestantes, ensuite à lui imposer dans sa discipline et son administration les procédés propres aux protestants du pays, mais qui répugnent essentiellement à sa constitution. C'est ainsi qu'à Berne et à Genève, aussi bien qu'en Allemagne, le *Kultur-Kampf* a prétendu interrompre toute relation avec Rome et détruire les ordres religieux. La différence des procédés s'accuse uniquement en ceci : les lois prussiennes, dites lois de mai, sur l'éducation des clercs et la nomination aux fonctions pastorales, tendent à imposer à l'Église catholique l'immixtion directe de l'État qui est la loi de la confession évangélique ; tandis que les lois de Genève et de Berne sur l'élection des curés tentaient de la soumettre au régime démocratique de ces pays. Voilà pour ce qu'on pourrait appeler l'essence juridique du *Kultur-Kampf*.

Quant à sa physionomie extérieure, le trait le plus caractéristique est l'union, dans une haine commune contre l'Église catholique, de la Maçonnerie et de la fraction du protestantisme appelée libérale, c'est-à-dire qui ne reconnaît plus la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le nombre des ministres de l'église évangélique qui font partie des loges maçonniques en Allemagne, en Hollande, en Suisse (et nous pourrions ajouter aussi chez les calvinistes français) est considérable.

L'histoire de la Maçonnerie en Allemagne présente deux phénomènes contradictoires seulement en apparence sur lesquels nous appelons l'attention : d'une part, la Maçonnerie dans certains systèmes a revêtu des apparences chrétiennes, a emprunté une partie de ses rites au Christianisme et a exclu les Juifs de ses loges ; d'autre part, c'est le pays où les Juifs, par le moyen des loges supérieures, ont certainement exercé et exercent encore la plus active direction sur la secte entière. On ne saurait

se lasser de répéter qu'une partie des pratiques de la Maçonnerie a pour principal objet de tromper les esprits. On s'explique ainsi comment un nombre si considérable de ministres protestants entrent dans les loges.

La Franc-maçonnerie n'abdique pour cela en rien sa haine contre Notre-Seigneur Jésus-Christ et toute révélation. Ecoutez plutôt ce que dit le f. : Es. Van Schaick, dans *Almanach officiel des Loges hollandaises pour 1872*, sur l'emploi de la Bible dans les loges :

« Comme les choses sont, la Bible est placée sur l'autel des Loges comme une *simple figurante*. A quelque point de vue que nous considérons la Bible, nous n'hésitons pas à déclarer ouvertement qu'elle n'est plus à sa place dans nos travaux et ne peut y être depuis que la doctrine de l'humanité en est la base et est proposée comme le moyen d'améliorer l'homme » (1).

Aussi est-ce sans étonnement qu'on voit un écrivain ecclésiastique protestant, le D^r Guerike, déclarer, dès 1840, que la « pénétration de la Franc-maçonnerie dans les églises protestantes a contribué comme un marteau frappant sans cesse à détruire le Christianisme positif, à élever à la place du Christ un nouveau temple, et, qu'elle s'est servie du principe de l'aide fraternelle comme d'un puissant système de corruption et de monopole pour envahir toutes les positions officielles et les emplois ayant une influence dans l'Eglise et la science (2). »

§ 8. — DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LES PAYS ANGLO-SAXONS

C'est un fait constant que la Maçonnerie ne présente pas le même caractère antireligieux et antisocial en Angleterre et aux Etats-Unis que sur le continent européen et dans l'Amérique du Sud. La grande majorité de ses membres ne voient en elle qu'une occasion de réunions amicales et une institution d'appui mutuel. Néanmoins les loges anglaises se considèrent comme

(1) Cité par Pachtler, *Stille Krieg gegen Thron und Altar*, 2^e édit., p. 111.

(2) *Handbuch der Kirchengeschichte*, t. II, p. 253, cité par Pachtler, *ibid.*, p. 118.

faisant partie de la Maçonnerie universelle, et elles ne refusent pas à l'occasion, conformément aux serments maçonniques, l'aide fraternelle à leurs frères du continent. Donc, il n'y a dans ce caractère spécial de la Maçonnerie anglaise qu'une différence dans l'intensité de l'action et non dans l'essence des principes. Le Saint-Siège ne s'y est pas trompé, et il a toujours maintenu l'application aux loges de ces pays des censures portées par tous les souverains pontifes, depuis Clément XII en 1738. Elles ont été étendues nommément en Amérique à l'*Odd-Fellowship*, qui n'est qu'une simplification de la Maçonnerie à l'usage du peuple.

Les causes qui ont amené cette situation sont multiples ; il faudrait pour les exposer complètement esquisser toute l'histoire politique, sociale et religieuse de l'Angleterre depuis le XVIII^e siècle. Aussi consacrons-nous dans ce volume un chapitre spécial à la situation et aux tendances de la Maçonnerie dans ces deux pays. En cela, comme en bien d'autres choses, la race anglo-saxonne suit des voies fort différentes de celle où sont engagées les races latines et germaniques. En se détournant des odieux conflits anti-religieux qui épuisent celles-ci, en repoussant l'immixtion de l'Etat dans la vie privée, elle se crée des éléments de supériorité qui lui présagent un rôle prépondérant dans un avenir prochain. A défaut du XIX^e siècle, le XX^e verra peut-être se réaliser pour la gloire de l'Eglise la fameuse prophétie de M. de Maistre, annonçant que l'Angleterre s'unira à la France pour la propagation de la vérité dans le monde.

Cependant il faut tenir compte d'un fait, à savoir que, sous la violence de la persécution, le catholicisme a pendant près de deux siècles disparu presque complètement de l'Angleterre et de ses colonies. N'ayant plus à combattre son ennemi essentiel, la Maçonnerie s'est endormie. Le mouvement, qui a abouti à rendre la liberté civile aux catholiques, a eu pour principaux propagateurs les *disenters*. La lutte religieuse reste très vive entre ceux-ci et l'Eglise établie. A ce sujet, un prêtre anglais fort distingué nous disait que le *disestablishment* de l'Eglise épiscopale ne présenterait aucun avantage réel pour les catholiques. Au contraire, le résultat serait plutôt de tourner contre eux tout le fanatisme intolérant qui existe encore dans les sectes protestantes.

On en peut juger aux Etats-Unis, où depuis un quart de siècle les catholiques sont devenus assez nombreux pour être un facteur

social important. Leurs progrès ont été suivis de tentatives nombreuses pour réveiller à la fois l'intolérance protestante *contre le papisme* et *poser le principe de la suprématie de l'État moderne*, selon le programme maçonnique tracé plus haut.

Ce ne sera pas vraisemblablement sans luttes que les peuples anglo-saxons parviendront à éliminer de leur constitution sociale le venin qu'y a infiltré l'hérésie.

§ 9. — LE ROLE DES JUIFS DANS LA MAÇONNERIE

Les mouvements antisémitiques de la Russie et de l'Allemagne, quelques faits récents qui ont accusé la prépondérance financière des Israélites sur les bourses de Londres et de Paris, ont appelé vivement l'attention sur le rôle joué par les Juifs dans la politique moderne et spécialement sur leur liaison avec la Maçonnerie (1).

Il est impossible de n'être pas frappé du fait que les principaux agitateurs nihilistes et communistes, que les chefs reconnus des partis radicaux en Allemagne, en Russie, en Suisse, sont des Israélites. L'auteur d'un remarquable article publié dans le *Nineteenth Century* de janvier 1882, sous ce titre significatif, *L'aurore d'une époque révolutionnaire*, s'exprime ainsi :

Le trait le plus remarquable de tous les bouleversements qui s'opèrent dans le continent c'est le rôle prépondérant des Juifs. Tandis qu'une partie d'entre eux s'empare des grands pouvoirs financiers, d'autres individus de leur race sont les chefs de ce mouvement révolutionnaire que nous avons esquissé..... Ceux qui considèrent les Juifs comme une force de conservation dans la société doivent changer leur point de vue.

L'ouvrage des *Sociétés secrètes* contient à cet égard la constatation d'un certain nombre de faits, auxquels devra se reporter le lecteur qui voudra avoir une vue précise du sujet. (Livre I,

(1) Parmi les ouvrages répondant à cette préoccupation, nous devons particulièrement signaler le volume intitulé : *Franco-maçons et Juifs, sixième âge de l'Eglise d'après l'Apocalypse*, par C.-C. de St-André (In-8o. Paris, Palmé, 1881). Son titre indique suffisamment le point de vue auquel s'est placé l'auteur.

chap. II, § 9, Livre II, chap. V, § 6 ; chap. VIII, § 3, chap. XI, § 6, chap. XII, § 2, chap. XV, § 4.)

Nous avons particulièrement mentionné dans l'*Introduction* (§ VI, note) les indications d'où il résulterait que les Juifs sont en majorité dans le centre directeur des sectes qui vraisemblablement son siège en Allemagne. Quelques autres indices recueillis depuis lors, nous font de plus en plus incliner à admettre cette donnée.

Pendant longtemps les Israélites ont été exclus de la plupart des loges allemandes, anglaises et françaises. Ils ont alors fondé des rites spéciaux comme celui de Misraim en France, des Beni-Berith aux États-Unis, qui leur permettaient de bénéficier des avantages assurés par le caractère universel de la Maçonnerie et de communiquer au besoin avec toutes les loges. Cependant, on trouvera dans ce volume-ci (chap. I^{er}) la preuve que, même au milieu du XVIII^e siècle, un certain nombre de loges maçonniques recevaient les Juifs dans leur sein. Martinez Paschalis, le fondateur des Illuminés français, qui, d'après nos dernières études, aurait eu un rôle très important dans la propagation des sectes à cette époque (v. chap. I^{er}, § 3, cf. liv. II, chap. V, § 3) était un juif.

D'ailleurs, le mouvement interne de la Maçonnerie a renversé presque partout les barrières qu'un reste d'idées chrétiennes ou des préjugés sociaux opposaient à l'admission des Juifs dans les loges ordinaires. La Maçonnerie des pays catholiques, celle de France, d'Italie et d'Espagne, a été la première à les admettre. L'Allemagne a suivi de nos jours. Aux États-Unis et en Angleterre, il n'y a que certains rites qui leur soient accessibles. Depuis que la plupart des loges allemandes ont abaissé les anciennes barrières, on constate même dans le monde maçonnique, non sans un certain effroi, l'influence que les enfants d'Israël y ont prise (1). L'appoint considérable qu'ils apportent aux partis *progressiste* et *national-libéral*, est devenu particulièrement désagréable au grand chancelier. Un de ses écrivains, Théodore Mommsen, dans une brochure intitulée : *Un mot sur les Juifs*, leur a reproché leur ingratitude et leur a adressé un curieux appel à l'union avec les Allemands contre la France et l'ultramontanisme.

En France, nous n'avons pas de *question sociale juive* à proprement parler : la proportion numérique des Israélites est trop

(1) V. R.-A. C. von Wodell, *Vorurtheil oder berechtigter Hass*, Berlin, 1880.

faible, mais le nombre des positions officielles qu'ils occupent est sans aucune proportion avec leur rapport à la population générale. De plus, tous ceux d'entre eux qui sont arrivés à une certaine position sociale, sont engagés dans la Maçonnerie et y exercent une influence considérable. L'un d'eux, le f. : Crémieux, a, pendant de longues années, été grand maître du suprême conseil du rite écossais. Un autre, un grand-rabbin, le f. : Dalsace, est l'un des membres les plus anciens du Grand-Orient. Le *Monde maçonnique* de 1878, disait de lui : « qu'il glorifie le nom juif par la manière dont il dirige la Maçonnerie. »

Le judaïsme est, du reste, par lui-même une Maçonnerie à la fois par la solidarité étroite qui unit ses membres, par le cosmopolitisme qui met le Juif au-dessus de tout lien de patrie, enfin par sa haine contre le Christianisme. Le culte talmudique s'en allant, une nouvelle organisation, l'*Alliance israélite universelle*, a été fondée en 1858, pour créer entre tous les Israélites un lien commun sur les bases que nous venons d'indiquer, indépendamment des rites traditionnels dont beaucoup ne se soucient plus. Voici comment le f. : Crémieux exposait le but de cette association :

« *L'Alliance israélite universelle* commence à peine et déjà son influence salutaire se fait sentir au loin... Elle ne s'arrête pas à notre culte seul, elle s'adresse à tous les cultes. Elle veut pénétrer dans toutes les religions comme elle pénètre dans toutes les contrées... Eh bien ! messieurs, continuons notre mission glorieuse. Que les hommes éclairés, sans distinction de culte, s'unissent dans cette *association israélite universelle*, dont le but est si noble, si largement civilisateur... Donner une main amie à tous ces hommes qui, nés dans une autre religion que la nôtre, nous tendent leur main fraternelle, reconnaissant que toutes les religions, dont la morale est la base, dont Dieu est le sommet, doivent être amies entre elles ; faire ainsi tomber les barrières qui séparent ce qui doit se réunir un jour ; voilà, messieurs, la belle, la grande mission de notre *Alliance israélite universelle*... J'appelle à notre association nos frères de tous les cultes ; qu'ils viennent à nous ; avec quel empressement nous irons à eux... Le moment est venu de fonder sur une base indestructible une immortelle association. » (1)

Il est difficile de ne'être pas frappé de l'identité de ce programme avec celui de la Maçonnerie.

Judaïsme et Maçonnerie sont deux institutions parallèles. Cette

(1) *Archives israélites universelles*, t. XXV, p. 511 et suiv. (1861).

pensée n'est pas nôtre exclusivement. Elle a été exprimée par le grand rabbin de France à la distribution des prix aux élèves des écoles professionnelles israélites, le 27 décembre 1879, à l'hôtel du Grand-Orient :

« Ecoutez, mes amis, il y a dans cette réunion une coïncidence qui me frappe et que je tiens à vous communiquer. Savez-vous où vous êtes, où nous sommes? — Nous sommes dans les salons des Franc-maçons. Ils ont bien voulu les mettre à notre disposition. Je leur envoie l'expression de ma gratitude.

Les Franc-maçons ! Que n'a-t-on pas dit contre eux ? On les a appelés des perturbateurs du repos public, des impies, des athées ! je ne sais quoi encore. On les a abreuvés de misères, on les a calomniés, persécutés ! On a essayé de les chasser, de les exterminer, comme nous !

Mais ils sont là, debout comme nous ! Ce ne sont, comme vous le savez, ni des rebelles, ni des athées ! J'en connais beaucoup, il y en a même parmi nous dans cette réunion, et je vous affirme que ce sont des hommes de cœur et d'honneur. Ils prêchent, comme nous, la tolérance et la charité ; ils prêchent, comme nous, la fraternité, le travail, la solidarité humaine ; et voilà pourquoi nous vivons les uns et les autres, et voilà pourquoi nous vivons malgré et contre tous. Ah ! mes amis, on n'étouffe pas la fraternité. On ne tue pas la vérité(1).

Dix ans auparavant, le 29 juin 1869, un grand synode réunissait à Leipzig des juifs orthodoxes, réformés et libéraux de toutes les nations, et prenait la décision suivante :

« Le synode reconnaît que le développement et la réalisation des IDÉES MODERNES sont la plus sûre garantie pour le présent et l'avenir de la nation juive et de ses enfants. »

Ces idées modernes sont les idées révolutionnaires, et la Maçonnerie sert puissamment les intérêts particuliers des Juifs. Aussi bien faut-il reconnaître que les transformations matérielles et économiques du monde augmentent de plus en plus la valeur des remarquables aptitudes des Israélites, et dégagent la supériorité ethnique indiscutable qu'ils ont conservée à travers les siècles. L'influence croissante qu'exercent dans nos sociétés leurs penseurs, leurs écrivains, leurs artistes, leurs financiers ; leur pénétration dans certaines populations comme aux Etats-Unis, où ils tendent à se fondre avec la grande masse devenue indifférente

(1) *Chaîne d'union* de mai-juin 1980.

au Christianisme : voilà des faits providentiels dont les conséquences ne s'apercevront que plus tard. Notons seulement que les Juifs retiennent toujours avec une grande ténacité la croyance au Dieu créateur, au Dieu vivant (1), tandis que de plus en plus les loges deviennent brutalement positivistes et matérialistes. Si les apostasies des peuples chrétiens comblaient la mesure, est-ce par eux que, suivant les antiques prophéties, se ferait le retour de l'humanité à son auteur ?

(1) V. entre autres l'ouvrage d'un israélite, M. Benlœw, ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon, *Les lois de l'histoire* (in-8°. Germer-Baillière. 1881).



CHAPITRE PREMIER

LA FRANC-MACONNERIE AU XVIII^e SIÈCLE

5

§. 1. — QUELQUES NOUVELLES SOURCES HISTORIQUES.

Mazzini, en 1868, voulant amener les francs-maçons italiens à travailler pour l'établissement de la République, leur citait l'exemple de la Maçonnerie du XVIII^e siècle, qui avait pris une part prépondérante à la grande Révolution de 1789 (1). C'est là la vérité historique, et elle doit désormais prendre la place des légendes, qui la représentent comme un mouvement spontané de la nation opprimée. Le père Deschamps (Liv. II, chapitres III, IV, V et VI) a apporté les éléments généraux de cette démonstration, en suivant à grands traits la marche des événements et en rapportant un certain nombre de témoignages de premier ordre.

Dans ce chapitre et le suivant, nous nous proposons de compléter son travail, en résumant de nombreuses recherches sur l'histoire locale auxquelles se livrent soit des écrivains francs-maçons soit des érudits indépendants. Elles permettent de saisir sur le vif l'action sociale et politique exercée par les loges, et par là elles permettent de saisir l'action des ressorts cachés, qui ont produit les grands événements de l'histoire générale. Une autre source non moins importante consiste dans les nombreux écrits qui ont été publiés au XVIII^e siècle sur la Franc-maçonnerie.

(1) Cité dans la *Politica segreta italiana* (Turin, Roux et Favale, 1880, in-8°) p. 383.

On est fort étonné de voir tous les gouvernements la proscrire dès ses débuts, et il est particulièrement remarquable que les gouvernements protestants aient, sous ce rapport, devancé le Saint-Siège (V. § 9). Il y a donc un grand intérêt à recueillir dans la poussière des bibliothèques les témoignages authentiques de l'appréciation des contemporains sur la nouvelle société. Ce sont des brochures et des livres de circonstance, que l'absence de mérite littéraire a fait tomber dans l'oubli, mais qui n'en ont pas moins une grande valeur historique. Ils justifient pleinement l'action répressive des gouvernements. Quelques-uns de ces écrits sont de l'époque même de la Révolution ; ils émanent d'hommes qui ont pris part aux événements, qui ont été mêlés eux-mêmes aux sociétés secrètes : ce sont des témoins irrécusables, qui viennent confirmer d'une manière frappante les récits de Lefranc et de Barruel.

L'histoire de la Franc-maçonnerie en France peut se diviser en trois périodes.

De 1721 à 1760, la Maçonnerie est propagée sur le continent par des Anglais et des Ecossois. Elle est proscrire par l'autorité royale ; mais l'application de ces mesures est faite avec tant de mollesse par les magistrats, — beaucoup sont eux-mêmes des adeptes, — que la propagande n'en est guère gênée. Durant cette première période les loges attirent surtout les jeunes gens, les hommes engagés dans le mouvement philosophique, les *libertins*, comme on eût dit au siècle précédent. On la présente comme une importation anglaise, et les loges se tiennent généralement dans des cabarets. On a fort peu de documents écrits sur les loges de cette époque : soit à cause de la nécessité de se cacher encore un peu, soit parce que les fondateurs des loges, les *vénérables*, les *maîtres de loges*, comme on les appelait alors, en étaient en quelque façon propriétaires et gardaient par devers eux les constitutions et les procès-verbaux. Cependant la Maçonnerie ne cessait de progresser, et des loges étaient établies dès le milieu du siècle dans beaucoup plus de villes que celles qui sont mentionnées dans l'ouvrage des *Sociétés secrètes* (Liv. II, chap. III, § 2). On en rencontrera fréquemment l'indication dans le cours de ces études.

La seconde période commence avec le ministère du duc de Choiseul, 1762, et la destruction des Jésuites. Elle est marquée par

une tolérance absolue, par la faveur même des pouvoirs publics. En 1772, le Grand-Orient est fondé, avec le duc de Chartres pour grand-maitre ; la Maçonnerie se propage dès lors avec une rapidité extraordinaire et en même temps prend une organisation plus concentrée : elle se prépare pour l'action.

Enfin, les *Convents* de Willemsbad, en 1781, et de Paris, en 1785, inaugurent la période de la conspiration active et décisive. La Révolution éclate, et les hommes des loges deviennent les principaux acteurs des événements.

A l'étranger, le développement de la Maçonnerie passe à peu près par les mêmes phases.

§. 2. — CE QUE L'ON PENSAIT EN 1747 DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

Les contemporains ne se méprirent pas sur l'importance qu'aurait acquérir cette société nouvelle, qui prétendait être seulement une réunion de bienfaisance et de plaisir, comme tant d'autres formées alors sous l'influence des mœurs du temps devenues plus faciles. Le nombre des ouvrages publiés pour ou contre la Franc-maçonnerie de 1740 à 1760, est considérable. Un des plus remarquables est celui intitulé : *Les Francs-maçons écrasés*, publié pour la première fois en 1747 et qui eut de nombreuses éditions. Son auteur est Pérau, un des publicistes les plus sérieux et les mieux informés de cette époque (1).

L'année précédente, il avait publié *L'ordre des Francs-maçons trahi et le secret des Mopses révélé* (in-8°, Amsterdam), dans lequel il se bornait à exposer l'organisation des loges et les rites de la réception aux trois grades symboliques.

Dans les *Francs-maçons écrasés*, il signale le danger qu'ils présentent pour la religion et la société civile. Les pages suivantes sont intéressantes à relire après que les événements leur ont donné une telle confirmation :

« L'ordre des francs-maçons est une société qui, sous le titre spécieux de la fraternité la plus étroite, réunit ensemble et dans les mêmes

(1) V. la *Biographie universelle* de Michaud, article Pérau, et Barbier, *Dictionnaire des anonymes*. On a aussi attribué cet ouvrage à l'abbé Larudan.

vues une infinité de personnes, sans que la diversité de caractères, de penchants ou de religion y apporte aucun obstacle. Une politique admirable, répandue dans la doctrine qu'elle enseigne, l'anime, la soutient et s'étend non seulement sur les frères qu'elle rassemble, mais encore sur tous les habitants du monde.

Cette doctrine, qui est comme l'âme de la société, qui en vivifie tous les membres, n'est autre chose, selon les francs-maçons, que ce principe naturel, que cette loi primitive gravée dans tous les cœurs et qui doit être la base de toutes nos actions.

Tout candidat, le jour de sa réception est mis au fait de ce principe, qu'on lui fait toujours envisager néanmoins sous le jour de l'agrément et de l'utilité, et à proportion de la pénétration et de l'intelligence qu'il fait apercevoir à ceux que la loge a chargés du soin de l'endocliner.

.....
 Qu'on n'infère pas de là cependant que tout frère une fois reçu dépose tout à coup le préjugé dont il fut l'esclave jusqu'alors : non, l'air de la loge n'inspire point aussitôt cette grâce qu'on appelle grâce d'état et n'opère point dans les cœurs ces changements merveilleux, qui tiennent du prodige. Les sentiments divers, bien loin de s'y voir détruits, y restent précisément les mêmes qu'ils étaient auparavant. Toute religion y conserve ses droits : le catholique et le protestant, le *juif et le chrétien*, s'y réunissent sous le même étendard, sans s'écarter de celui de leurs sectes. Le prince et le magistrat n'y perdent rien des hommages dont chaque sujet leur est tributaire....

Ici le lecteur attend sans doute avec impatience l'explication de cette doctrine : il me demande déjà quelle science assez subtile et assez profonde, quel art charmant et inconcevable a pu rassembler dans une même secte les partisans d'une infinité d'autres et devenir le lien miraculeux et universel qui les réunit toutes sans préjudice d'aucune ?

En voici les points principaux :

La Liberté et l'Egalité : ce sont ces prérogatives précieuses que la société se revendique pour en mettre en possession chacun de ses membres : ce sont elles qui produisent cet effet admirable, en tarissant les sources empoisonnées d'où découlent tous les maux des humains, je veux dire l'ambition et l'avarice. La première fait disparaître toute idée importune et mortifiante de supériorité. Par elle l'homme, *rentré dans ses premiers droits*, ne reconnaît plus ni rangs, ni dignités, dont la vue blesse les regards et choque son amour-propre. La subordination n'est plus qu'une chimère qui, loin de rencontrer son origine dans les décrets d'une sage Providence qui l'a rendue nécessaire, ne la trouve plus que dans les caprices du sort et dans les extravagances de l'orgueil qui veut que tout fléchisse sous lui,.... La seconde, enfin, produit cette paix délicieuse, cette confiance si douce et si digne d'envie mais incompatible avec l'avarice, dont elle ruine tous les desseins, *en rendant com-*

muns ces biens et ces richesses, dont la possession coûte à l'homme tant de soins et la perte tant de remords.

Tel est le fond de la doctrine des francs-maçons : mais qu'on ne se figure pas qu'on l'expose tout à coup au grand jour ni en termes si formels à tout aspirant : un esprit subtil et délié pourrait en tirer des conséquences trop funestes aux intentions qu'elle couvre... .

L'on proportionne dans cet ordre le dogme à la capacité : pour en faciliter le progrès et en faire connaître plus ou moins l'importance, on l'a distribué en trois classes différentes, dont la première est celle des *esprits pénétrants*, la seconde *des esprits remuants et inquiets*, la troisième *des esprits crédules et superstitieux*..

Le sens véritable ne tarde pas à se faire sentir à la première, dont les membres éclairés, dissipant sur le champ le nuage qui l'environne, n'ont besoin que d'un coup d'œil pour l'apercevoir. Aussi est-ce à eux qu'appartiennent les premiers rôles, tels que ceux d'*enthousiastes* et d'*orateurs* de la société, charges délicates et importantes qui en sont les premières colonnes et les appuis principaux.

La seconde, troupe mobile et inquiète ne parvient à cette haute connaissance que par degrés, qui en sont les emblèmes et les similitudes, qu'on lui propose à deviner et qui captivent par leurs embarras cette imagination volage, dont les écarts pourraient causer quelque désordre.

Pour la dernière, que je puis nommer celle des imbéciles et faite exprès pour loger l'ignorance et la superstition, on n'en exige autre chose que de suivre aveuglément et sans réserve l'esprit de la doctrine qu'on lui insinue, de l'embrasser avec zèle, de le soutenir avec force et de rester inviolablement attachée à ces divins oracles, qu'une prophétique fureur lui répète sans cesse. C'est ainsi que se communique insensiblement *cette lumière qui doit éclairer l'univers, que se consomme ce système qui doit l'épurer et lui rendre sa première excellence*, mais que cependant on prend toujours bien garde de développer brusquement.

Pour ce qui regarde cette *Liberté* et cette *Egalité*, si les francs-maçons pouvaient lire dans le cœur de leurs candidats, s'ils pouvaient s'assurer de leurs goûts et de leurs caractères, ils l'expliqueraient bientôt *par le retour à ce premier état* où s'est trouvé l'homme au sortir des mains de son Créateur ; par cette indépendance qui, suivant eux, en eût été l'éternel apanage, si l'ambition et l'avarice n'eussent changé la face de sa condition en soumettant le plus faible à la tyrannie du plus fort ; en un mot, par cet antidote salutaire qu'ils veulent employer contre le progrès d'un mal trop invétéré, pour ne pas tendre aux malheureux humains un bras propice qui brise leurs fers, écrase les tyrans et les rétablit enfin dans les droits dont la perte leur a coûté tant de soupirs.

.

C'est le temps précieux de l'*âge d'or* que les francs-maçons veulent ramener sur la terre ; mais, comme pour un changement si subit il ne faudrait pas moins qu'un miracle et qu'une exécution trop précipitée deviendrait sujette à trop d'incidents, la politique a trouvé à propos d'introduire d'abord cette *Liberté* et cette *Égalité* parmi les frères, de l'y fomenteur, de l'y perpétuer sans interruption, *jusqu'à ce que la société suffisamment affermie puisse enfin rassembler sous ses drapeaux l'univers entier.....*

Telle est la manière actuelle qu'ont adoptée les francs-maçons pour se conduire avec sûreté au *dénouement éclatant* de cette intrigue.

L'auteur expose ensuite avec une grande précision comment la doctrine maçonnique, à travers toutes les allégories de la réédification du temple de Salomon, se propose pour but la destruction de toutes les religions révélées afin de ramener l'homme à la pure religion naturelle et les discrédite toutes également en confondant leurs sectateurs dans son sein. Il montre, en outre, comment la Maçonnerie mine par sa base tout l'ordre de la société civile :

Ce respect qu'on doit aux princes devient une faiblesse et une lâcheté, tant qu'il n'est pas mesuré sur leur sagesse et leur équité ; de sorte que leur obéir dans des circonstances où ni l'une ni l'autre n'ont aucune part, c'est partager leurs crimes, c'est exécuter de coupables intentions.

. ,

Cette abolition de toute autorité que les vrais francs-maçons, c'est-à-dire ceux qui sont parfaitement au fait des vues de la société, ne cessent de prêcher entre eux ; cette indépendance à établir, ces sceptres à briser, cette harmonie qui règne dans l'univers à rompre, à dissoudre entièrement, toutes ces choses ne sont-elles donc que de simples révolutions qu'on doive regarder d'un œil indifférent et qui n'influent en rien sur l'ordre civil et la société ?

L'auteur signale aussi le rôle de dupes que l'on fait jouer aux princes reçus dans l'ordre (1). Selon lui, si l'ordre des francs-maçons n'a pas soulevé jusque là des insurrections violentes, c'est parce que *les temps ne sont pas encore venus*. Il raconte un certain nombre de meurtres ordonnés de son temps par les loges et exécutés par leurs sicaires contre quelques-uns de leurs membres qui les avaient trahies. (Cf. Liv. II chap. V. § 2.

(1) Il y est question aussi de l'arrestation de vingt-cinq frères par le guet le 22 mai 1746, à Paris ; ils furent tout de suite relâchés à cause de leur condition, dit l'auteur.

A la fin du livre, l'auteur décrit la réception au grade d'*architecte* ou d'*Écossais (Past-Master)*, dans lequel, à cette époque, on donnait une initiation plus avancée :

« Le soir de sa réception on ne lui dit autre chose, sinon que la *liberté* et l'*égalité* entre les frères sont l'unique but de la société et que le temple dessiné, les mystères, les emblèmes et les métaphores sont des similitudes qui cachent le vrai but à des esprits faibles, choses qui font goûter insensiblement le vrai sens au point de faire épouser leur sentiment ; après quoi ils disent que cette *liberté* et cette *égalité* ne peuvent s'acquérir qu'avec une fermeté d'âme singulière. Pendant ce temps-là ils goûtent déjà entre eux la douceur de cet état... Ensuite à chacune des assemblées écossaises, si l'*architecte* reçu en dernier lieu donne des marques d'une parfaite docilité pour le but de la société, alors on lui découvre le dessous des cartes ou plutôt l'objet capital de la société, qui est de réduire tous les hommes à une égalité réciproque et de donner au genre humain la liberté naturelle. Enfin, après quelques jours d'assemblée, ils disent ouvertement que l'*expression de rendre tous les hommes égaux entre eux et le genre humain libre* comprend indistinctement toutes les personnes de quelque qualité et condition qu'elles puissent être, sans même en excepter les princes, les magistrats, les grands et les petits. Ce grand pas une fois fait, il ne leur reste plus qu'à imaginer les moyens de parvenir à leurs fins... Les francs-maçons ne trouvent rien qui les effraye davantage que la puissance des souverains et l'autorité des magistrats....

J'ai toujours reconnu dans leurs discours que l'esprit de la société était tout à fait semblable à la conduite de Cromwell, et cela si visiblement que la doctrine, les projets, les actions et les pensées étaient autant de copies de cet original....

On remarquera que le f. Louis Blanc a exactement apprécié de la même manière l'influence de la Maçonnerie sur le courant des idées du XVIII^e siècle (Liv. II, chap. V, § 1).

L'auteur des *Francs-maçons écrasés* paraît avoir pénétré les plus secrets desseins de la secte. Il en attribue la fondation à Cromwell, et il entre, à ce sujet, dans des détails très circonstanciés, qu'il déclare avoir appris d'un des grands maîtres de l'ordre (1). Si ce témoignage, recueilli à un siècle de distance, amplifie

(1) La tradition, la plus généralement reçue pendant tout le XVIII^e siècle, fait remonter aux partisans de Charles I^{er}, après le crime de Whitehall, l'organisation de la Maçonnerie en société politique. On peut en voir un résumé dans les *Archives littéraires de l'Europe*, par Suard, Morollet, Ségur, etc., n^o du 31 janvier 1805. On doit conclure de ces affirmations contradictoires, comme nous l'avons dit (liv. II,

peut-être une tradition dont nous avons, d'ailleurs, recueilli d'autres échos (Liv. II, chap. II, § 3), l'insistance avec laquelle l'auteur appuie sur le caractère *régicide* de la Maçonnerie est ou un bien merveilleux pressentiment, ou plutôt le témoignage de l'impression faite sur lui par les propos tenus dès lors dans les loges. Il affirme en avoir fréquenté un grand nombre, soit en Angleterre, soit sur le continent.

§ III. — LES HAUTS GRADES. — L'ILLUMINISME. — LE PHILALÈTHE. — MARTINEZ-PASCHALIS. — SAINT-MARTIN

L'auteur des *Francs-maçons écrasés* ne parle que de la Maçonnerie symbolique, qui était dès lors la plus répandue et qui s'adressait au grand nombre. Il a seulement entendu parler vaguement des hauts grades écossais et des systèmes philosophiques, qui essayaient de se superposer à la Maçonnerie anglaise.

Nous avons réuni (Liv. II, chap. II, §§ 3 et 4, chap. III, § 2, chap. V, § 3) quelques indications sur l'origine des hauts grades. Nous avons dit comment les Stuartistes avaient cherché à s'en faire sur le continent un point d'appui pour leurs entreprises. Mais au bout de quelques années, après la mort du chevalier de Ramsay (1743), Charles-Edouard était tombé aux mains d'intrigants de toute sorte et s'était fait une source de revenus de la vente des constitutions des chapitres des hauts grades. Déjà, en 1738, il avait conféré à un juif espagnol, Martinez-Paschalis, le pouvoir de constituer des loges. S'il faut en croire une lettre de ce personnage, son père aurait même, dès 1723, fondé des loges à Aix et à Marseille (1). Pendant plus de trente ans, Martinez-Paschalis parcourut la France, cherchant à implanter les hauts grades dans les loges symboliques. C'est ainsi que nous le trouvons opérant à Bordeaux en 1762 (2). Là, comme sur

chap. II, § 3), que les sociétés de francs-maçons jouaient depuis le XVII^e siècle un rôle politique en Angleterre et que les différents partis avaient essayé successivement de s'en servir.

(1) V. ces documents publiés par la f. Henri de Loucelles dans la *Chaîne d'Union*, 1880, pp. 277 et suiv.

(2) *Ibid.*

plusieurs points, il rencontra de vives oppositions ; mais son influence n'en fut pas moins considérable. Nous avons rapporté le témoignage si important de Joseph de Maistre à ce sujet (Liv. II, chap. V, § 3).

Martinez-Paschalis représente, dans la Maçonnerie, la kabale judaïque, et il est impossible de ne pas comparer son action à celle de certains Rose-Croix et Hermétiques du XVII^e siècle.

En 1623, Naudé, dans son *Avis à la France sur les frères de la Rose-Croix*, signalait dans leur doctrine secrète les points suivants dissimulés au milieu d'un fatras d'alchimie :

« Que par leur moyen le *triple diadème* du Pape sera bientôt réduit en poudre.

« Qu'ils ne reconnaissent que deux sacrements, avec les cérémonies de la primitive Eglise, renouvelées par leur société.

« Qu'ils reconnaissent la quatrième monarchie de l'empereur des Romains pour leur chef, aussi bien que de tous les chrétiens. »

Un quart de siècle après, un personnage dont le vrai nom est inconnu, mais qui se fait appeler Eyrenée Philalèthe, parcourt la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Amérique, parlant d'une nouvelle religion humanitaire qui doit s'établir. *Ses écrits ont une teinture judaïque très prononcée.* L'humanitarisme s'y dessine déjà à la place du Christianisme (1). Ce n'est évidemment pas sans une certaine relation antérieure, que cette appellation de *Philalèthe* est prise au commencement du XVIII^e siècle par le groupe de Toland (liv. II, chap. II, § 4) et plus tard par les éléments les plus avancés des sectes (liv. II, chap. V, § 7).

On croit généralement que les Juifs n'ont été reçus que de nos jours dans les loges. Effectivement, ils ont rencontré de l'opposition quand la Maçonnerie a voulu s'étendre, et il a fallu qu'elle organisât, pour attirer les simples, la mystification appelée les *loges chrétiennes* (v. liv. II, chap. VIII §, 1). Mais à l'époque primitive, les Juifs étaient reçus dans les loges symboliques. L'auteur des *Franc-maçons écrasés* affirme en avoir vu recevoir trois dans une loge de Londres. On leur fit prêter serment sur l'évangile de St-Jean, ce qui indique ou une profanation des livres saints

(1) V. *Histoire de la philosophie hermétique accompagnée d'un catalogue raisonné des écrivains de cette science* (par Lenglet-Dufernois), 3 vol. in 12, Paris, 1742, t. I, p. 402.

ou bien l'existence dans les loges de livres particuliers. Ailleurs, il dit que l'essence de la Maçonnerie est de faire abstraction de toute croyance religieuse, de recevoir également le juif et le chrétien. (1)

Après avoir fondé la secte des Illuminés français ou Martinistes et l'avoir propagée dans toute la France, Martinez-Paschalis disparut, soit qu'il ait dû quitter l'Europe pour l'Amérique, comme on le croit communément, soit qu'il soit mort obscurément, ainsi que semble l'indiquer son disciple St-Martin. Mais la secte n'en survécut pas moins. Elle se livrait aux pratiques de la théurgie et elle tira un grand parti de l'appui que lui donna par ses écrits le comte de St-Martin, si célèbre sous le nom de *philosophe inconnu*.

Né à Amboise, en 1743, d'une famille de la noblesse du pays, il fut initié à Bordeaux par Martinez-Paschalis. Plus tard, il se sépara de ses disciples, qui avaient leur principal centre à Lyon (2), car il répugnait aux *manifestations sensibles*, très fréquentes et très réelles dans ces loges. Il n'en propagea pas moins par ses écrits et ses conversations, dans les salons aristocratiques, le faux mysticisme, que de Schroder, St-Germain et Cagliostro exploitaient si habilement au profit de la secte révolutionnaire, et qui ouvrit la porte à l'Illuminisme bien autrement actif de Weishaupt.

On trouve quelques indications intéressantes dans une correspondance qu'il eut de 1792 à 1797 avec un gentilhomme suisse, le baron de Kirchberger-Liebstorf, membre du grand Conseil de Berne. Elle roule principalement sur le mysticisme et les anciens auteurs qui ont écrit sur ce sujet :

« Dans l'école où j'ai passé, il y a plus de vingt-cinq ans, les *communications* de tout genre étaient nombreuses et fréquentes et j'en ai eu ma part comme beaucoup d'autres, et dans cette part tous les signes indicatifs du Réparateur étaient compris (3). Or, vous n'ignorez plus

(1) Vers 1750, les loges de Bordeaux décidèrent de ne pas recevoir les Juifs. *même maçons réguliers*, ni comme visiteur, ni à aucun titre. (*Chaîne d'Union*, 1872, p. 347.) Il y avait donc des Juifs dans la maçonnerie à cette époque.

(2) Dans les dernières années de l'ancien régime, le lieutenant-général de police à Lyon, Antoine-François Prost de Roger, était, sous le nom d'Antonius eques ab Aquila, membre de la *Stricte Observance*, grand prieur de France et administrateur de la seconde province (Lyon) (*Allgemeines Handbuch der Freimaurerei* h. v.). C'est ainsi que la monarchie était servie !

(3) *Correspondance inédite de S. C. de Saint-Martin avec le baron de Kirchberger*, publié par L. Schauer (In-8°, Paris Dentu 1860). — Lettre du 6 mars 1796. Dans une lettre postérieure du 11 juillet 1796, Saint-Martin s'exprime ainsi : « Notre première école a des choses précieuses. Je suis même tenté de croire que

que ce Réparateur et la cause active sont la même chose. Malgré cela, comme j'avais été mené là par une initiation, et que le danger des initiations est de nous livrer aux violents esprits du monde comme c'est là ce qui arriva à Adam lorsqu'il s'initia dans son imagination, (*Mensch-Werdung*, 3^e partie, ch. 6, n^o 1), et que son désir n'était pas totalement de Dieu, je ne puis répondre que les formes qui se communiquaient à moi ne fussent pas des formes d'emprunt ; car la porte est ouverte à toutes les initiations, et c'est ce qui rend ces voies si erronées et si suspectes. *Je sais que l'Allemagne est remplie de ces initiations ; je sais que le cabinet de Berlin ne se conduit et ne conduit son roi que par là ; or jusqu'à présent il n'a pas à s'en louer ; je sais enfin que la terre est remplie de ces prodiges ; mais je vous répète qu'à moins que les choses ne partent du centre même, je n'y donne pas ma confiance... »*

On a vu (liv. I, chap. II, § 2) de quelle autorité jouit Saint-Martin en Allemagne. De son vivant, malgré sa vie retirée, il avait une notoriété considérable, et il est très significatif de constater qu'en 1791 l'Assemblée législative le désigna à Louis XVI comme l'un de ses candidats aux fonctions de gouverneur du jeune Dauphin. Faire du représentant de la monarchie très chrétienne un illuminé, quel coup de maître pour la secte !

Pendant toute la Terreur, Saint-Martin vécut paisiblement. Dans sa correspondance avec le baron de Kirchberger-Liebistorf, il fait rarement allusion aux terribles événements qui se passaient alors. Sans doute, la prudence lui en faisait une loi ; il le laisse entendre à plusieurs reprises. Mais les crimes du temps ne lui causèrent pas l'horreur qu'en éprouvait, par exemple, l'infortuné Cazotte. Le 6 janvier 1794 (17 nivôse an II), il écrit :

« J'espère que l'horizon politique ne vous paraît pas tout à fait aussi noir qu'il y a quelque temps. Pour moi je n'ai jamais douté que la Providence ne se mêlât de notre révolution et qu'il n'était pas possible qu'elle reculât. Je crois plus que jamais que les choses iront à leur terme et auront une finale bien importante et bien instructive pour le genre humain. »

Lui et son correspondant paraissent très opposés à l'impie

Martinez-Pasqualis dont vous me parlez (et qui, puisqu'il faut le dire, était notre maître) avait la clef active de tout ce que notre cher Boehme expose dans ses théories, mais qu'il ne nous croyait pas en état de porter ces hautes vérités,..... Je suis persuadé que nous aurions fini par y arriver, si nous l'eussions conservé plus longtemps ; mais à peine avons-nous commencé à marcher ensemble que la mort nous l'a enlevé. »

brutale, au matérialisme grossier des hommes de la secte de Nicolaï en Allemagne et des anarchistes en France (1). Mais cette vive hostilité contre l'Eglise romaine et le sacerdoce régulier que J. de Maistre signalait en eux (liv. II, chap. V, § 3), les unit en définitive avec ceux dont les procédés choquent le plus leurs instincts aristocratiques. Ils rêvaient un gouvernement théocratique, comme plus tard St-Simon et Auguste Comte, et, en 1797, ils croyaient toucher à de leur *millenium*.

Nous avons anticipé sur l'histoire des sectes pendant la Révolution. A l'époque où Martinez-Paschalis commençait à introduire en France les hauts grades, vers 1750, le régime de la *Stricte Observance* se propageait en Allemagne. Il reproduisait dans ses grades supérieurs les allégories des Rose-Croix (2). Il se répandit aussi en France, concurremment avec les divers systèmes écossais et martinistes.

On trouve, avons-nous dit, dans l'histoire des loges la trace de beaucoup d'oppositions faites aux divers systèmes basés sur les hauts grades ; cependant, ceux-ci finirent par triompher.

En 1776, un traité d'alliance fut conclu entre les *Directoires écossais* et le Grand-Orient, aux termes duquel les premiers conservèrent toute liberté pour établir des chapitres des hauts grades au sein des loges, le Grand-Orient se réservant seulement une juridiction exclusive sur les trois grades symboliques (3). Les Stuartistes furent définitivement éliminés ; mais les Martinistes et les Swedenborgiens s'allièrent aux Illuminés de Weishaupt, et les uns et les autres triomphèrent au convent de Willemsbad. Cette alliance fut encore scellée au convent de Paris de 1785 (liv. II, chap. V, § 7), où Cagliostro prit une part active, comme représentant des hauts grades, malgré les escroqueries et crimes de toutes sortes auxquels il venait de se livrer pendant son séjour à Lyon (4).

(1) *Ibidem*, p. 195 et suiv., et p. 284.

(2) *Archives littéraires de l'Europe*, no du 31 janvier 1805.

(3) *Monde maçonnique*, juin 1880, p. 84.

(4) *Séjour de Cagliostro à Lyon*, de 1784 à 1785, A. P. (Antoine Pericaud), Lyon, imprimerie de Rossary, in-8° (1832).

4. — LA FRANC-MAÇONNERIE EN FRANCE DEPUIS LE MINISTÈRE CHOISEUL JUSQU'À LA CONSTITUTION DU GRAND-ORIENT.

Après 1760, la Maçonnerie prend un grand essor. La destruction des Jésuites occupe complètement le ministère de Choiseul : il n'est plus question des ordonnances de police qui défendaient les assemblées de francs-maçons ; dans les registres des loges de cette époque, on voit figurer en grand nombre des conseillers aux parlements et des magistrats des bailliages (1).

La nomination du duc de Chartres, en 1772, comme grand maître de la grande loge nationale ou Grand-Orient, acheva de précipiter le mouvement. Les plus hauts personnages se hâtèrent de se faire initier : c'était comme une manière de faire leur cour ; dans les provinces, l'élan fut suivi. Entre 1772 et 1785, dans toutes les villes, dans tous les régiments, on voit se former des loges par l'initiative des hautes classes de la société. Des ecclésiastiques même ne craignent pas d'en faire partie. On n'a plus souci des excommunications portées par Clément XII et renouvelées par Benoît XIV.

La grande influence que les Jésuites exerçaient sur l'éducation de la jeunesse ne s'est d'ailleurs pas fait sentir sur cette nouvelle génération. La défense religieuse est à ce moment aussi faible que l'attaque est hardie.

Des magistrats haut placés, des intendants tels que M. de Latoré, à Besançon, M. Leberthon, premier président du Parlement à Bordeaux, ne craignent pas d'être à la tête des loges. Celles-ci profitent de tous les événements publics pour s'affirmer au dehors comme une institution, et elles se livrent dans ce but à des actes de philanthropie auxquels elles donnent un retentissement théâtral.

À Bordeaux, en 1775, elles prennent une part publique aux réjouissances pour célébrer le retour du Parlement dont le pre-

(1) V. entre autres H. de Loucelles, *Histoire générale de la Franc-Maçonnerie en Normandie* (1739 à 1875), in-8°, Dieppe, imprimerie du f. Emile Dolovage, 1875.

mier président Leberthon était des leurs d'ailleurs. « Les Francs-maçons, dit un récit contemporain, s'étaient distingués par un superbe arc de triomphe... Le Vénérable harangua M. Leberthon et l'invita au repas préparé (1). »

Le Père Deschamps a publié le chiffre considérable auquel elles étaient arrivées, sept cents environ. Il en existait jusque dans les plus petites villes : ainsi, en Normandie on en trouvait à Pavilly, à Gournay, à Caudebec, à La Ferté-Mare, à Carenton, à Isigny, à Pagny-sur-Eure. On essayait aussi d'en fonder dans les campagnes. Il en est de même dans l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois. Cognac, Oléron, Saint-Jean-d'Angély, Marennes, Aulnay en Poitou ont des loges comme Saintes, Angoulême, Rochefort (2).

Quand on a parcouru les listes des loges de cette période, on y voit comme un reflet de la société de ces temps : la Franc-maçonnerie proclame bien haut, dans ses statuts, l'égalité absolue des hommes : toutes les distinctions tirées des conditions sociales sont effacées; nobles, bourgeois, artisans en feront donc partie au même titre. Cependant les diverses classes ont une tendance à se séparer, à former des loges distinctes. Cela est très visible, à Troyes notamment : nous prenons cet exemple entre cent autres semblables.

Une loge avait été fondée dans cette ville dès 1751. Elle se reconstitue en 1773 sous le titre de *l'Union et la Sincérité*, et jusqu'en 1790 elle fait preuve d'une grande activité. Un de ses députés, Milony, prend part, en 1777, aux travaux de la constitution du Grand-Orient. Elle compte une cinquantaine de membres qui appartiennent tous à la haute bourgeoisie. Quant aux membres de la noblesse, ils se tiennent d'abord à l'écart. Mais bientôt ils entrent dans une loge militaire *la Régularité*, que forment les officiers de la 2^e compagnie des gardes du corps du Roi, alors en garnison à Troyes, et dont la composition est très aristocratique. C'est le duc de Crussol qui, le 26 mars 1787, vient l'installer au nom du Grand-Orient. A la même époque, la nou-

(1) *Journal historique de la Révolution opérée par Maupeou*, t. VII, p. 217.

(2) V. un très intéressant mémoire de M. Jules Péliçon sur les loges maçonniques de l'Angoumois, de l'Aunis et de la Saintonge, lu à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, le 21 avril 1881. L'auteur a bien voulu nous communiquer son manuscrit avec une bienveillance dont nous tenons à lui exprimer ici toute notre gratitude.

velle loge décide d'admettre à ses travaux *les citoyens les plus honnêtes de la ville.*

Notons en passant que les frais de réception aux différents grades et ceux d'affiliation étaient très élevés (8 louis pour le premier grade, 24 livres pour les autres grades, et 5 louis pour les affiliations ; pour les militaires, les droits étaient respectivement de 6 louis, 12 livres, 72 livres). On ne s'étonne pas après cela que *le trésor de guerre de la Révolution* (liv. II, chap. V, § 9) ait été si abondamment pourvu, quoique assurément fort peu de membres des loges se doutassent de l'emploi qui devait être fait de leurs cotisations.

Bien que composée d'éléments sociaux différents, les deux loges entretenaient des rapports très fréquents. Leurs délégués assistaient mutuellement à leurs travaux (1). Par-dessus tout, la dépendance du Grand-Orient se faisait de plus en plus énergiquement sentir et ramenait à l'unité les groupes épars : ainsi, il attire peu à peu à son obédience les loges fondées par la loge St-Jean-de-Jérusalem de Bordeaux qui remontait elle-même à Martinez-Paschalis (2).

Dans le Grand-Orient lui-même, les deux éléments sont faciles à distinguer. Prenez *l'état du Grand-Orient pour l'année 1777*, la liste des officiers d'honneur se compose des plus grands noms de France. Ce sont eux qui président les tenues extraordinaires des loges ; mais la réalité du pouvoir appartient à *la chambre d'administration*, à *la chambre de Paris* et à *la chambre des provins.* Elles sont composées d'hommes du tiers état, d'avocats, de médecins, d'hommes de lettres. On y voit, dès cette date, figurer le Dr Guillotin, Bignon, Guy Pingré, Savalette de Langes, qui devait jouer un rôle si important dans l'explosion révolutionnaire. C'est lui qui est le secrétaire du Grand-Orient et est chargé de surveiller toutes les impressions relatives à la Maçonnerie : parmi eux, il n'y a qu'un seul homme de grande naissance, Moreton de C..., qui était dès lors fort engagé dans les rites templiers.

Le Grand-Orient, une fois constitué et placé sous la direction du duc d'Orléans, exerça sur la Maçonnerie à la fois un travail de concentration et un travail d'épuration.

(1) *La Franc-maçonnerie à Troyes*, par Emile Socart, dans les *Mémoires de la Société académique du département de l'Aube*, tome XLI, 1877.

(2) V. mémoire cité de M. Jules Pélisson et *Histoire de la Franc-maçonnerie en Normandie*, par le f. de Loucelles.

La diversité des éléments sociaux, que réunissait la fraternité maçonnique, amenait parfois des difficultés. En 1777 et en 1779, le Grand Orient décida par deux circulaires successives que les artisans ne pourront pas faire partie des loges. Il explique d'une manière fort embarrassée cette atteinte portée au principe égalitaire. Les maîtres des arts et métiers n'ont pas, dit-il, l'indépendance que requiert la Maçonnerie, ils peuvent tomber eux-mêmes dans le besoin et ne pouvoir plus prendre part aux œuvres de philanthropie, qui sont l'objet de l'ordre

Il y a là, ce nous semble, seulement un prétexte à épuration, que les vrais directeurs des loges se réservaient d'appliquer comme ils l'entendaient ; car, dans les états du Grand-Orient des années suivantes, nous voyons, à Paris notamment, un certain nombre d'artisans figurer comme *vénérables* des loges.

Le travail de concentration consista à ramener toutes les loges qui pratiquaient les grades symboliques sous l'obédience du Grand-Orient, tout en laissant les ateliers des hauts grades fonctionner dans leur sein ; à défendre aux loges de se tenir dans des lieux publics, ce qui enlevait les garanties de secret et faisait prédominer le caractère de réunion de plaisir qui leur avait jusqu'à servi de masque ; à supprimer l'hérédité des fonctions de vénérables ; enfin, à imposer le renouvellement du mot d'ordre des loges tous les six mois. Grâce à cette dernière mesure, établie définitivement par une circulaire du 21^e jour du 9^e mois de l'année 1778, les communications secrètes, faites par l'intermédiaire des loges, présentèrent une sécurité inconnue dans le passé.

Le Grand-Orient essaya, en 1774, de grouper les loges devenues si nombreuses en *provinces* maçonniques : il y aurait eu dans chaque généralité une loge-mère provinciale qui lui eût servi d'intermédiaire avec les loges locales, et eût ainsi donné beaucoup plus d'efficacité à son action ; mais celles-ci se soucièrent peu de cette organisation, qui leur enlevait leur autonomie et augmentait leurs contributions (1). Le projet dut être abandonné après quelques essais.

(1). V. le mémoire cité de M. Jules Pélisson.

§. 5. — A QUOI A SERVI LE GALLIGANISME.

Quand on parcourt les listes des membres des loges, on est frappé du nombre relativement considérable d'ecclésiastiques et de religieux qui en font partie.

Lisez par exemple l'*Histoire générale de la Maçonnerie en Normandie* par le f. . H. de Loucelles ; on voit dans presque toutes les loges, établies à cette époque, des curés, des chanoines. Ce fait ne s'était pas produit lors de la fondation des loges au milieu du siècle. Les prêtres gallicans en étaient-ils arrivés à ignorer les censures si graves portées par les souverains pontifes, ou bien faut-il voir dans leur présence au sein des loges une preuve de la corruption qui, à cette époque, avait gagné une partie du premier ordre de l'État et qui devait amener tant de défections lors de la constitution civile du clergé ? Les deux explications sont vraies l'une et l'autre suivant les personnes.

Il y eut, à cette époque, des couvents qui se transformèrent en loges presque en masse.

Ainsi, la loge *La Triple Unité* est fondée à Fécamp, en 1778, par vingt personnes, parmi lesquelles il y a neuf religieux bénédictins de l'abbaye, un prêtre, trois chantres de l'abbaye et sept frères appartenant à la meilleure société de la ville (1).

En Champagne, on constate également la présence de nombreux religieux dans les loges :

Le 6 mars 1785 nous trouvons dans le procès-verbal de la loge *l'Union et la Sincérité* qu'« une lettre a été envoyée par M. Galien, religieux de Clairvaux, par laquelle il paraît demander d'établir en son endroit une loge régulière ». La loge de Troyes, qui était alors dans toute sa force d'expansion, accueillit favorablement cette ouverture. Aussi le 28 du même mois la *Loge de la Vertu* à l'Orient de Clairvaux — ainsi qu'elle s'appelle — écrit de nouveau à celle de Troyes, l'invitant à nommer des députés pour venir visiter ses travaux, afin d'obtenir ensuite des constitutions du Grand-Orient de France. Trois

(1) H. de Loucelles, *Hist. générale de la Maçonnerie en Normandie*, p. 134. L'autorité ecclésiastique dut intervenir, car en 1780 les religieux se retirent en masse de la loge, p. 135.

députés furent nommés, le V.°. fr.°. Bertrand, le fr.°. Odin et le fr.°. Dhuyelle. Le compte-rendu qu'ils firent de leur visite et la lecture des planches à tracer de Clairvaux amenèrent la loge de Troyes à appuyer la requête dressée par les ff.°. de l'Orient de Clairvaux pour obtenir des constitutions du Grand-Orient. Ces constitutions furent obtenues un an après, le 6 mars 1786, et la loge de Troyes en fut informée aussitôt. Elle fut même chargée de procéder à l'installation de la nouvelle loge avec toute la célérité possible. Trois députés furent nommés au scrutin : les ff.°. Odin, Adine et de Montineau, pour se transporter à Clairvaux. Il paraît que l'abbaye de Clairvaux. — car la nouvelle loge s'était formée dans son sein — était impatiente de voir arriver le jour de son installation ; le 26 avril suivant, elle députa le f.°. Dreux à la loge de Troyes pour presser cette cérémonie, assurant que les ff.°. députés auraient tous les agréments et la liberté nécessaires pour procéder à cette installation, même le consentement par écrit du procureur et autres officiers de l'abbaye de Clairvaux. Ce ne fut qu'au mois de juillet suivant qu'eut lieu l'installation, ainsi qu'on le voit par la planche à tracer du 15 août 1786 (1).

La loge *La Régularité*, formée à Troyes, comme nous l'avons dit, par les officiers de la deuxième compagnie des gardes du corps, s'était établie dans un local loué par les pères Cordeliers de cette ville. Bientôt quelques-uns d'entre eux s'y firent agréger. Parmi les admissions du 4 mars 1787, on remarque celle du révérend Antoine Germain, religieux, supérieur du couvent et celle du frère Henry, procureur.

A Dieppe, ce sont les religieux Minimes qui se mettent en opposition avec l'ordinaire pour entrer dans la Maçonnerie. Voici ce que nous lisons dans une *Histoire de la loge de St-Louis*, créée dans cette ville en 1766 :

La Maç. avait de chauds admirateurs dans les congrégations religieuses de cette époque..... Lisez le procès-verbal du 7 octobre 1873 et réfléchissez..... Le F.°. Hamel vient de mourir ! Malgré les sollicitations des ff.°. auprès du curé de Saint-Jacques, un service funèbre est refusé. Les religieux Minimes, par l'intermédiaire du F.°. Descassins, offrent spontanément de dire ce service.. Le révérend père minime Erasme Duchateau fait plus, il offre de faire cette cérémonie selon le rite du défunt. La chapelle du couvent est décorée à cet effet. Le chœur est tendu de noir en entier. Les deux loges, les Vén.°. en tête, la L.°. d'adoption accom-

(1) *La Franc-maçonnerie à Troyes*, par Emile Socart. Mémoires de la société académique du département de l'Aube, t. XI, 1877.

pagnée de sa grande inspectrice, la famille du F.° décédé se rendent en pompe au couvent des religieux Minimes, où le service est célébré maçonnièrement. Tous les FF.° religieux assistèrent à cette magnifique cérémonie. Les frais furent payés par la communauté, qui refusa tout salaire.

A quelques jours de là Erasme Duchateau vint demander l'initiation. Je n'ai pas besoin de vous dire, mes FF.° . . ., que son entrée fut acclamée par les maçons.

« L'âme encore pleine de la douce émotion causée par notre présence dans son temple, il fit, dit le procès-verbal, un discours plein de force, d'énergie et d'éloquence qui transporta tous les FF.° . . . »

Cette même année (1788) Charles Delacroix, curé de Rouse-Mesnil, vieillard de 70 ans, se fit initier. Le jeune frère Jean-Baptiste Maillard de la Martinière, capitaine au régiment de Poitou, lui donnait la main et le dirigeait dans ses voyages symboliques (1).

A Guise, en 1774, c'est dans le couvent même des Minimes qu'est établie la loge *La Franchise*.

« Nous sommes partis de l'Orient de St-Quentin, dit une relation du temps, à 7 heures du matin. Arrivés à l'Or.° de Guise à 10 heures et descendus, sur l'invitation gracieuse qui nous en avait été faite, à la maison conventuelle des RR.° . . . PP.° . . . Minimes, dont le supérieur nous a reçus avec l'accueil le plus honnête, et qui, par ses signes, paroles, etc... s'est fait reconnaître à nous pour maçon, et de suite pour vénérable de la loge susdite, à l'Or.° de Guise... L'installation fut marquée par un discours admirable du F.° Loth R.° P.° minime.

La loge de Guise était représentée au G.° O.° par le F.° Loth. Veut-on savoir comment ce député comprenait ses obligations ? Qu'on lise la pl.° qu'il adressait au G.° O.° le 5 février 1776 :

« Mon état et mes engagements civils !!! m'appellent à Bruxelles

(1) Dans la loge de l'Île de la Réunion, un fait semblable s'était produit, s'il faut en croire ce récit publié dans le *Monde maçonnique* de juin 1877, p. 55 :

« Le frère Derieux de Roland fils, vient de publier un précis chronologique très intéressant de l'histoire de la Franc-maçonnerie à l'île de la Réunion. Notre institution a brillé, dans cette île, d'un vif éclat. Elle a compté parmi ses membres les hommes restés célèbres dans les fastes maçonniques : les frères Beurnonville, des Etangs, fils, le corsaire Ripaud Pontaudvert, les gouverneurs Farquhar. et Roating, etc. . Mais il ne faut pas oublier, dit l'auteur du précis, le frère Collin qui, curé de Ste-Marie, faisait partie de la *Triple union de St-Benoît*, et à la fermeture de cette loge se fait affilier comme rose-croix à la *Parfaite Harmonie*, donnant, « pour prix de ses qualités et de son affiliation, la messe des morts et la messe de « la St-Jean, qu'il dira tous les ans pour l'atelier. » La lettre du frère Collin est encore dans les archives de la loge. Ce fait est, en effet, assez original, pour mériter de ne pas tomber dans l'oubli. »

» pour y prêcher le carême prochain à la cour du prince Charles ;
 » mon état et mes engagements maçonniques exigent que je ne quitte
 » pas l'Or. de Paris sans vous en prévenir, vous priant, TT. JJ.FF.,
 » d'avoir égard aux motifs de mon absence, sans rien diminuer du
 » zèle et de la ferveur que je ferai toujours gloire de montrer pour
 » l'A. R. et des sentiments fr. avec lesquels, etc. »

La Franchise compta dans son sein les FF. de Martigny, lieutenant-général du baillage ducal ; Desmoulins, lieutenant-général du baillage royal ; Leynoux de la Framboisière, commissaire rapporteur du point d'honneur ; Menechet du Haquet ; Violette de Bretagne ; de la Beyrie Cavenne, supérieur des religieux Minimes, vénérable ; Dercassins et Loth, religieux Minimes ; Leynoux de la Framboisière, chanoine de Guise, et Menechet, chanoine d'Origny. (1)

A Bordeaux la loge générale du 22 juillet 1759 s'occupa des religieux francs-maçons et décida qu'« à l'avenir il serait demandé aux profanes religieux qui se présenteraient à l'initiation si les statuts de leur ordre ne leur faisaient pas une obligation de divulguer à leur chef les secrets de la Maçonnerie et que dans ce cas ils seraient refusés. » Quelques-uns répondirent d'une façon satisfaisante, car le 24 septembre 1776 la Française d'Aquitaine décréta d'admettre gratuitement à ses banquets les frères religieux de tous les ordres. Il faut dire que chaque année les loges faisaient célébrer une messe pour leur fête salsticiale ! (2). Les simples pouvaient s'y tromper.

L'on voit, sur la liste des membres d'une des loges d'Annonay, dit le f. Bélat, des hommes tels que l'abbé Mourmeson et l'abbé Montgolfier, chanoine de l'église collégiale, du révérend Père Pounet, provincial des Cordeliers, de l'abbé Bonfils, curé d'Annonay, de l'abbé Fromageot, prieur de Goudargues. La bourgeoisie, alors libérale, y est représentée par des membres des familles les plus honorables d'Annonay, et on y voit de nombreux noms de la noblesse des environs (3).

Dans le Maine la situation est à peu près la même :

« Depuis un demi siècle environ, dit dom Piolin, les associations maçonniques avaient fait de déplorables progrès dans notre province »

(1) *Le Monde maçonnique*, mai 1881, p. 4.

(2) *Chaîne d'union* de 1882, p. 348.

(3) — 1881, pp. 192, 193.

des membres du clergé y étaient entrés, et l'on signalait des chanoines de St-Pierre-de-la-Cour comme notoirement affiliés à ces sociétés, dont le but premier est la destruction du catholicisme. Ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs de ces chanoines professaient les doctrines philosophiques les plus contraires à la Révélation. Les abbayes cistercéennes de l'Epan-Clermont et de Fontaine-Daniel passaient pour très relâchées sous le rapport de la discipline ; ces rumeurs avaient de trop réels fondements ; nous nous sommes néanmoins assurés par des témoignages irréfragables qu'il y eut dans chacune de ces réunions, jusqu'au dernier jour, quelques religieux d'une vie exemplaire.... Les doctrines philosophiques n'avaient pas, à proportion, fait autant de progrès parmi la noblesse de notre province.... (1).

La discipline et les mœurs du clergé souffraient gravement de cet oubli de la discipline de l'Eglise, où étaient tombés tant d'ecclésiastiques. Dans le Maine, l'assemblée syndicale de 1788 et l'assemblée du clergé pour les élections aux États-Généraux furent marqués par une grande insubordination contre le vénérable évêque du Mans, Mgr de Jouffroy Gonsans, et quand les ordres monastiques furent abolis, les religieux de l'abbaye de l'Epan ainsi que les Récollets de la Flèche quittèrent en masse leur monastère (2).

Ce sont là des détails douloureux à rappeler ; mais l'histoire a ses droits et ses leçons. *Quelque faute toujours précéda les grands crimes* : les chanoines et les religieux francs-maçons sont l'explication des prêtres assermentés et apostats, que, grâce à Dieu et à la ferme discipline de notre clergé contemporain, nous ne reverrons plus, quels que soient les malheurs des temps.

Les bons prêtres, dès cette époque, — et ils formaient l'immense majorité du clergé, — jugeaient sévèrement ceux de leurs confrères qui faisaient partie des loges. M. Mathieu, dans son livre si remarquable : *L'ancien régime dans la Lorraine*, emprunte de nombreux détails au journal du curé de St-Clément, prêtre sévère de mœurs et fort instruit ; or voici comment ce curé raconte un scandale qui s'est passé sous ses yeux :

« 1774. D. Bernard Malin, prieur de Beaupré, vient de faire enlever, par lettre de cachet, D. Ricatte, son religieux, et le fait conduire à

(1) Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans pendant la Révolution*, t. I, pp. 7, 12, 13, 14.

(2) *Ibid.*, pp. 148-149.

Sept-Fonds. Nous ignorons la cause de ce procédé violent et scandaleux. Ce supérieur n'est pas d'une conduite à rester en place ; *il est lui-même franc-maçon, joueur, et fréquente des gens qui parlent assez mal de la Religion* (1). »

§ 6. — L'ÉPISCOPAT ET LA FRANC-MAÇONNERIE AUX APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

Parmi les évêques, quelques-uns se laissaient aller à une indulgence fatale. Un des plus coupables dans cette voie fut Mgr de Conzié, nommé archevêque de Tours par la faveur de Brienne qui l'avait employé, en 1778, à la *commission des réguliers*, chargée de *séculariser* les monastères, sous prétexte de les réformer. Dans plusieurs lettres adressées à Brienne, on voit que parmi les Cordeliers il y avait un certain nombre de francs-maçons. Mgr de Conzié recherchait ceux-là de préférence, pour les mettre à la tête des couvents qu'il réunissait les uns aux autres (2). Dans cette affaire, Mgr de Conzié s'était trouvé en opposition avec beaucoup de ses collègues dans l'épiscopat, notamment avec le vénérable évêque de Quimper, Mgr de St-Luc, dont nous aurons bientôt à parler.

A la même époque un évêque de Savoie, Mgr Biord, avait aussi à sévir contre des Cordeliers francs-maçons. Nous empruntons le récit suivant au *Monde maçonnique* (3), qui l'a reproduit lui-même, d'après le journal maçonnique suisse l'*Alpina*. Au milieu de son récit venimeux, on verra briller le zèle non moins que la longue patience de ce saint évêque.

En 1764 la Franc-maçonnerie sortait d'un long sommeil léthargique et posait le pied sur le fertile sol de la Savoie, épuisé par la monarchie et le clergé.

(1) *L'Ancien régime dans la province de Lorraine*, in-8°, p. 85.

(2) Ces lettres ont été publiées par M. Gérin dans la *Revue des questions historiques*, t. XVIII, pp. 112, 113, 1875 Rapprochement caractéristique. La famille de Conzié avait été la grande protectrice de Robespierre à ses débuts à Arras. Revenu de ses égarements, comme tant d'autres, sous le coup des événements, Mgr de Conzié adhéra, en 1790, à la protestation des évêques contre la constitution civile du clergé, et mourut chrétiennement à la Haye en 1795. V. Biographie de Michaud.

(3) N° de décembre 1880.

Les couvents et les monastères pullulaient en Savoie ; mais, heureusement, parmi les religieux on comptait d'intelligentes et généreuses natures, comprenant les misères du peuple et s'associant à ses légitimes espérances.

Envisageant la situation critique dans laquelle il arrivait au siège épiscopal, l'évêque Biord — nommé en cette même année évêque de Genève, en résidence à Annecy, — captiva son clergé par son zèle et par son ardeur à créer de nouvelles églises et de nouveaux presbytères ; il conquit les faveurs de la masse par l'établissement d'écoles et d'institutions de charité (1).

Asseoir la puissance cléricale, livrer bataille à l'évolution philosophique, en s'emparant graduellement de tous les points où l'instruction laïque aurait pu faire briller d'un plus vif éclat le flambeau de la vérité, tel fut le plan de l'évêque Biord.... Dans l'ardeur de son zèle et apprenant l'existence de loges maçonniques sur le sol de son diocèse, il fulmine contre elles. Chambéry, Annecy, Thonon, St-Julien, Rumilly, Evian, etc., devinrent les points *phylloxérés*, où le clergé devait employer le remède épiscopal pour détruire l'insecte.

Des chaires partent des paroles de réprobation contre les sociétés secrètes et des menaces contre leurs adhérents. Et ce qui ajoute à la sainte terreur et va redoubler le feu de la lutte, c'est l'étrange nouvelle, que des religieux se sont fait agréger à la Franc-maçonnerie, et cela au mépris de l'excommunication lancée par le pape Benoît XIV.

D'autre part, l'évêque Biord avait reçu les confidences d'un officier déjà avancé dans les grades. Cet officier lui déclarait avoir été effrayé des serments exigés et d'une épreuve, où un poignard lui avait été mis dans les mains en lui disant de se détendre contre tout prince, roi et puissance qui voudrait gêner la liberté.

Cette déclaration confirma l'évêque dans ses propres jugements ; dès lors il signala hautement la Franc-maçonnerie comme un danger pour la société, le trône et l'autel.

L'ouverture de la loge de Rumilly fournit le prétexte d'une correspondance, qui arriva jusqu'au roi. Sur les instances de l'évêque Biord, Sa Majesté fit transmettre successivement des ordres à M. le commandant Desollières pour qu'il eût à faire fermer les loges non seulement à Rumilly, mais à Chambéry et à Annecy, ce qui s'accomplit successivement dans toutes les villes de Savoie où elles avaient pris résidence.

Il restait à l'évêque à découvrir quels religieux pouvaient être francs-maçons, afin d'agir contre eux avec sûreté et rigueur.

(1) On notera en passant ce témoignage arraché à la haine et rendu au zèle que déployait l'Église au XVIII^e siècle pour mettre l'enseignement populaire au niveau des besoins des temps.

Mgr Biord commença par les Cordeliers d'Annecy, affiliés en assez grand nombre à la loge dite *Ste-Marie*.

Déjà des plaintes avaient été portées au roi contre le père Montaut, provincial de la custodie de Savoie. *Les religieux les plus anciens l'accusaient d'exercer une autorité despotique et d'avoir, à l'époque du dernier chapitre, mis à l'écart les meilleurs sujets de l'ordre* et toléré la participation de quelques pères aux réunions de la loge.

Nantie de ces pièces, la cour de Turin avertit l'évêque Biord que de tels désordres ne pouvaient être tolérés et qu'il s'agissait de demander au pape la suppression de cette maison religieuse, ainsi que de celle d'Évian, dont les religieux étaient accusés de favoriser la contrebande.

Ce fut pour l'évêque toute une révélation.

Sa surprise fut encore plus grande lorsque le père Montaut vint lui annoncer que, par ordre du roi, ceux qui avaient été assez imprudents pour se faire agréger à la loge *Ste-Marie* allaient être répartis dans les maisons de la custodie et remplacés par d'autres religieux jusqu'à la venue du chapitre.

Le général de l'ordre des Jésuites (???) (1) ayant été informé de cet événement, vint lui-même de Rome prendre des informations ; il constata la dissension existant parmi les religieux, et le relâchement de leur discipline. Aussitôt il se rendit à la cour de Turin, et là il apprit qu'il était question de supprimer le couvent des Cordeliers d'Annecy, pour le convertir en évêché, et de céder l'église aux chanoines pour la cathédrale.

On consulta, pour l'exécution de ce point délicat, l'évêque Biord. *Celui-ci, sentant qu'il allait perdre les sympathies des religieux les plus éminents de son diocèse, répondit qu'il valait mieux tenter une réforme et garder ces religieux.*

Mais ne voilà-t-il pas que, par ordre du pape, arrive à Chambéry le père Honoreo Marentini de Sommariva, avec le titre de vicaire apostolique. Il avait reçu du pape, d'accord avec le roi, mission d'établir dans la maison des Cordeliers d'Annecy la réforme de la *stricte observance* d'après la règle de St François d'Assise ou de procéder à une sécularisation. Il prévint d'abord les religieux, et leur fit sentir le besoin de revenir à l'esprit de leur vocation, par la pratique de la mortification et de la pauvreté absolue. Il adressa une circulaire dans ce sens, non-seulement aux Cordeliers d'Annecy, mais à ceux d'Évian, de Cluses, de Moutiers, de Mians et de Chambéry.

Partout il rencontra une opposition formelle des religieux.

Leur communauté fut dissoute le 24 août 1781 par un bref du pape Clément XIV.

(1) A l'époque où se place ce récit, les Jésuites avaient été abolis par Clément XIV (1773).

Les religieux francs-maçons se répartirent dans les maisons des Franciscains en Savoie et en Italie. Quant à leur maison d'Annecy et à ses dépendances, elles furent concédées à l'évêque, et leur église avec tous ses meubles et vases sacrés passa tant à l'évêque qu'au chapitre. Cette liquidation fut consommée par le Père Salietti.

Les religieux francs-maçons de Savoie, dépouillés de leurs biens par leur église-mère, ont donné un grand exemple de la solidité de leurs convictions et de leur fidélité : *ils continuèrent non seulement à fréquenter les loges maçonniques, mais encore à y faire agréger les sujets les plus capables de leur ordre.*

Quant à l'évêque Jean-Pierre Biord, qui croyait avoir détruit le germe philosophique sur le sol de la Savoie, il mourut le 7 mars 1785.

Dès l'année 1776, l'évêque de Quimper, Mgr Conen de Saint-Luc, regardait la Franc-maçonnerie comme le principal foyer de l'impiété et de l'esprit révolutionnaire. L'épisode suivant que nous empruntons au touchant récit du P. X. Pouplard : *Une martyre aux derniers jours de la Terreur, Victoire de St-Luc* (1), montre à l'œuvre la vigilante clairvoyance de ce prélat, et en même temps l'envahissement par la secte de tous les pouvoirs publics.

En 1776, Mgr de Saint-Luc avait appelé une quarantaine d'ecclésiastiques de son diocèse, distingués par leur science, leur éloquence et leurs vertus afin de donner le jubilé, en forme de mission, dans sa ville épiscopale. Parmi les sujets d'importance majeure sur lesquels on crut nécessaire d'instruire le peuple, on signala d'un commun accord la *Franc-maçonnerie*, qui faisait dans plus d'une classe de citoyens les progrès les plus déplorables. *Les gens de la campagne eux-mêmes étaient séduits par des émissaires de la secte qui leur promettaient de les enrichir, pourvu qu'ils payassent, en s'enrôlant, une certaine somme dont on leur donnait quittance.*

Mgr de Saint-Luc avait la preuve écrite de ces malversations, et, d'ailleurs, le scandale et les dommages causés par les assemblées clandestines et fréquentes de la loge n'étaient que trop notoires. Mais comme les principaux chefs tenaient dans la ville un rang et une autorité qui les rendaient redoutables, il y avait des risques évidents à courir, en attaquant ouvertement la secte.

L'évêque, dont la conscience ne pouvait se résigner aux hésitations

(1) Un vol. in-18, Lille, imprimerie St-Augustin, 1882.

Ces faits complètement inconnus jusqu'ici sont empruntés aux manuscrits de l'abbé Boissière.

en face d'un vrai danger pour les âmes, déclara aux missionnaires que c'était à lui, en qualité de premier pasteur, à s'exposer tout d'abord ; et, après y avoir bien pensé devant Dieu, après avoir pris l'avis de ses coopérateurs, il fut décidé qu'il devenait d'autant plus nécessaire et urgent d'élever la voix, que les francs-maçons disaient hautement que « l'évêque n'oserait le faire. » Le prélat monta donc en chaire, et, en présence d'un peuple immense et des gens de la secte, qui étaient venus en assez grand nombre grossir l'auditoire, il attaqua la Franc-maçonnerie et dans ses principes et dans ses conséquences ; il dévoila une partie de ses turpitudes ; il montra qu'elle était opposée aux lois de l'État comme à celles de l'Église ; en un mot, il fit valoir avec un zèle apostolique toutes les raisons et tous les motifs qui devaient éloigner de ces assemblées tout bon chrétien comme tout bon citoyen et tout sujet fidèle.

Ce discours fit une profonde impression sur l'auditoire ; on en parla beaucoup à Quimper et dans le diocèse. Quant aux francs-maçons, dissimulant leur dépit et leur mauvais vouloir, ils se contentèrent de faire prévenir Mgr de Saint-Luc que, si l'on venait à traiter une seconde fois cette matière, comme il avait annoncé, on le dénoncerait au tribunal. Cette menace ne pouvait intimider le saint évêque, elle l'encouragea plutôt à porter à la secte un dernier coup. Il le fit et avec une nouvelle vigueur, la veille de la clôture de la mission. En rentrant chez lui, il trouva dans le vestibule du palais une assignation qui y avait été jetée à l'insu de ses gens, et qui lui enjoignait de comparaître le lendemain devant le lieutenant-criminel « pour déposer comme témoin sur un sermon prêché dans la cathédrale, circonstances et dépendances, etc. » Monseigneur fit signifier au procureur du Roi un déclinatoire. Le déclinatoire ne fut point accepté, et une nouvelle assignation fut portée au prélat. Celui-ci crut alors devoir comparaître au tribunal ; on y entendait déjà d'autres témoins, choisis à dessein pour la plupart, et propres à entrer dans le projet de susciter à Monseigneur une affaire sérieuse. Le lieutenant criminel ordonna de faire lecture de la plainte portée contre l'évêque de Quimper. Monseigneur, voyant qu'il est question de son sermon et qu'on cherche à donner à ses paroles une interprétation et une tournure dignes de la chicane la plus raffinée et la plus maligne, prend alors lui-même la plume, et pour prévenir toute surprise et les effets de la mauvaise foi, il rédige sa déposition en ces termes : « Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper... a déclaré qu'il n'a comparu ici que pour obéir à la justice et pour donner à ses diocésains l'exemple qu'il leur doit en tout genre ; mais que, dès qu'il est question d'un sermon par lui prêché, il n'a rien à déposer, ne devant compte de sa doctrine qu'à Dieu et à ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique, etc. »

Néanmoins, Monseigneur, pour satisfaire à ce qu'il devait à la reli-

gion et à sa dignité, crut devoir instruire M. le garde des sceaux et MM. les agents généraux du clergé de ce qui se passait. Le premier ordonna au présidial de Quimper de lui envoyer la procédure commencée ; et peu de temps après, il écrivit au prélat pour lui donner avis qu'il a mandé, de la part du Roi, à la suite du Conseil d'État, le lieutenant criminel et procureur du Roi. Monseigneur, qui était alors en cours de visites pastorales, s'empressa de répondre à M. le garde des sceaux et de le supplier avec les plus vives instances de renvoyer les deux magistrats à leurs fonctions. Mais, malgré les raisons que la charité de l'évêque alléguait dans sa lettre, le ministre de la justice les retint plusieurs mois à Paris.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, Monseigneur a mis tout en œuvre pour prouver à ces deux magistrats combien il était éloigné de conserver le moindre souvenir de leurs manquements à son égard ; il leur témoigna en toute occasion des prévenances et des attentions pleines de délicatesse, et leur rendit tous les services qui dépendaient de lui.

Tandis que le ministre de la justice agissait comme nous venons de le dire et punissait les magistrats qui avaient si publiquement outragé l'évêque de Quimper, le cardinal de la Roche-Aymon, ministre de la feuille des bénéfices, instruit de son côté des persécutions et des désagrèments qu'il éprouvait, le faisait nommer, sans l'en prévenir, à l'évêché de Saint-Flour, et en lui annonçant cette translation, il lui faisait envisager les avantages qu'il trouverait sur ce nouveau siège. Mgr de Saint-Luc fut très touché de la bonne volonté du cardinal-ministre, mais il se hâta de lui écrire, après lui avoir témoigné sa reconnaissance, « que Son Éminence avait déjà à se reprocher devant Dieu de « l'avoir placé sur le siège de Quimper ; mais que, puisque la Providence l'avait ainsi permis, il ne quitterait pas son épouse... Que la « crainte des persécutions elles-mêmes n'avaient pas paru à saint « François de Sales et à tant d'autres grands évêques un motif suffisant pour changer de siège, et qu'il était décidé à les imiter au moins « en cela.... Qu'en conséquence, il le priait de faire agréer au Roi sa « profonde reconnaissance et en même temps son refus formel... Qu'au « reste, il espérait, avec la grâce de Dieu, gagner par ses bons procédés celles de ses ouailles qui s'étaient écartées des sentiments qu'elles « devaient à leur pasteur... »

Le cardinal de la Roche-Aymon ayant montré cette lettre au roi Louis XVI, Sa Majesté en fut grandement édifiée et n'insista pas pour que Mgr de Saint-Luc changeât de siège.

§. 7. — LES INQUIÉTUDES D'UN FRANC-MAÇON HONNÊTE
EN 1785.

Nous le répétons encore une fois, quoique les prélats les plus éclairés considérassent la Maçonnerie comme un dangereux foyer d'erreurs et même de conspirations, bon nombre de personnes des hautes classes, de la noblesse, du clergé même, se faisaient illusion sur sa portée. En ce temps de gallicanisme, on répétait volontiers *Index non viget in Gallia*, ce qu'un homme d'esprit a traduit ainsi : « Nous ne voulons pas perdre le droit précieux de nous tromper en France. »

La conduite de beaucoup de francs-maçons qui, pendant la Révolution, montrèrent une grande fidélité à la monarchie, justifie cette appréciation. Nous avons sous les yeux un nombre considérable de discours prononcés à cette époque dans les loges : la plupart sont remplis de sentiments chaleureux sur la vertu, le devoir, l'amour des hommes ; la réunion en loge fournissait à leurs auteurs, ils le repètent au moins sans cesse, les moyens de mieux cultiver ces sentiments.

Cependant, tous ces discours respirent le *naturalisme* et l'exaltation de la raison humaine ; la religion révélée est passée sous silence ou noyée dans le vague de phrases creuses. C'était déjà beaucoup pour la secte que d'enlever à l'Église son rôle social et de séparer la morale de ses enseignements. Les loges concouraient par là, avec toute la littérature philosophique du temps, à détrôner le christianisme. N'eussent-elles fait que cela, une part considérable de responsabilité dans la catastrophe finale devrait leur être attribuée : on en a une preuve dans l'abandon de la pratique des sacrements, presque général à cette époque, chez les hommes des hautes classes, même dans les familles les plus dévouées au trône et à l'autel.

Quelquefois cependant les honnêtes gens s'étonnaient de certains propos hardis, qui se tenaient autour d'eux dans les loges. Nous devons à la bienveillance de M. le marquis de Virieu la communication d'un document fort curieux à cet égard, et qui date de 1784 ou 1785.

Son auteur évidemment était animé des idées et des sentiments les plus irréprochables. Il a cru s'apercevoir que la Franc-maçonnerie dérivait de la voie droite... qu'elle oubliait son origine sans tache... Il fait part de ses impressions à ses frères et leur indique des moyens de perfectionnement. Son discours est intitulé : *Observations sur la circulaire d'invitation à un convent fraternel, écrite par le conseil des amis réunis*, PAR UN ANONYME. (Cf. Liv. II, chap. V, §. 7.)

En tête de la première page, se trouve ce verset tiré des *Proverbes* : *Hominis animam preparare et domini gubernare linguam.*

Après avoir dit que la création des grades supérieurs est récente, que c'est à tort qu'on les représente comme donnant la vraie science, il ajoute :

Je me bornerai à vous faire remarquer que les allégories des premiers grades ne font jamais regarder la science que comme la récompense de la vertu. Je pense donc que c'est en s'écartant du véritable esprit de la Franc-maçonnerie que quelques frères, séduits par l'illusion que présentent les autres grades, ont imaginé qu'elle renfermait des vérités cachées, qui ne pourraient être connues que par une suite de recherches et de correspondances. Et je conclurai que, la vérité étant supérieure aux institutions humaines, elles peuvent en être le canal, mais jamais le dépôt, parce que la vérité, toujours active, circule et ne s'arrête jamais. Je pense donc que pour rendre la Maçonnerie à son institution primitive et en tirer tous les avantages qu'elle peut présenter, il faut se borner à détruire les préjugés, qui altèrent les facultés de l'homme, à le rappeler à l'égalité primitive, au sentiment de l'existence de son âme, de sa correspondance avec son auteur, à l'observation des devoirs qui dérivent de ses rapports avec Dieu et ses semblables et lui prouver, par des leçons, encore mieux par des exemples, qu'il ne peut trouver son bonheur que dans les lois émanées de la sagesse divine... Tel est le désir d'un frère zélé pour tout ce qui intéresse ses semblables, désirant leur voir suivre la marche simple, dont il a retiré le plus grand avantage, celui de l'entière confiance dans la providence divine.

Voilà assurément le langage d'un homme de bien. Il avait subi l'engouement de son temps en croyant trouver la pratique de la vertu dans une société nouvelle au lieu de se contenter des pratiques de la religion. Un peu de réflexion et de perpicacité lui faisaient apercevoir d'effrayantes pensées de derrière, comme dit Pascal,

dans les menées de ceux qui dirigeaient les loges. Son état d'esprit dut être celui de beaucoup d'honnêtes francs-maçons, au moment où les événements commencèrent à se dessiner et où ils virent la part qu'y prenaient les loges.

§. 8. — LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

Nous avons publié (tome II, *Document annexé A*) un épisode de la propagation des principes maçonniques dans les Pays-Bas autrichiens. Des indications beaucoup plus étendues nous sont fournies sur des faits semblables par deux intéressants mémoires sur la propagande des encyclopédistes français en Belgique, qui ont partagé le prix, en 1879, dans un concours ouvert par l'Académie royale de Belgique. L'un a pour auteur M. Kuntziger, écrivain *libéral*,—on sait la signification de ce nom en Belgique ; — l'autre, M. Henri Francotte, l'un des jeunes publicistes de ce pays qui promettent le plus.

En 1756, un écrivain français, enrôlé dans la confrérie des encyclopédistes et qui servait dans leurs rangs avec beaucoup d'activité, Pierre Rousseau, conçut le projet d'établir un journal littéraire et philosophique dans la ville de Liège. Ce petit pays était alors le siège d'une principauté ecclésiastique dépendant de l'Empire. Par sa condition politique et sa position, il offrait des facilités très grandes pour rayonner sur toute l'Europe. Des circonstances particulières, on va le voir, permettaient à Pierre Rousseau de croire qu'il trouverait dans cette principauté ecclésiastique plus de liberté, même qu'en France, pour la propagation des idées philosophiques. Il y eut, en effet, pour protecteur et introducteur le comte d'Horion, chanoine et grand prévôt du prince-évêque Théodore de Bavière.

• On s'étonnera peut-être, dit M. Kuntziger, de voir le premier ministre du prince-évêque accorder sa protection à un des adeptes de la secte philosophique. Mais il ne faut pas oublier que cet homme était lui-même imbu des nouvelles doctrines ; il avait passé plusieurs années à Paris comme ambassadeur du prince, et y avait été témoin du mouvement

qui passionnait tous les esprits. Homme instruit dans les arts et les lettres, il ne partageait point les idées étroites du clergé liégeois et ne demandait pas mieux que de favoriser une renaissance littéraire dans la principauté, en y accueillant favorablement les écrivains français. Voici le portrait que nous en a laissé un contemporain : « Incomparable dans la politique, dit Vearth, instruit dans les sciences profanes, d'un goût exquis dans la belle littérature, peut-être plus versé que ne l'exige la foi dans la critique à la mode, il n'était pas le premier de son état dans les sciences théologiques, ni dans l'instruction chrétienne. »

Le comte d'Horion et son frère, qui était grand mateur de Liège, étaient l'un et l'autre francs-maçons. Dès son arrivée ils comblèrent Rousseau de faveurs et de privilèges. Ils firent notamment exempter son journal de la censure ecclésiastique, le grand prévôt se réservant à lui-même le droit de le rappeler aux principes de la prudence, s'il s'en écartait.

P. Rousseau se mit à l'œuvre dans les conditions les plus favorables, et eut promptement 1,500 souscripteurs. Des diminutions de frais de poste lui furent accordées en France et en Allemagne. La secte le portait et le soutenait. « Voltaire et tous ses amis s'associèrent avec enthousiasme à une entreprise dont ils savaient le but véritable et appréciaient l'utilité pour l'œuvre commune ». Comme son titre l'indiquait, le *Journal Encyclopédique* fut, en effet, un écho du fameux dictionnaire. En toute occasion Rousseau affirmait la solidarité de ses doctrines avec les philosophes de Paris. Il avait appelé pour collaborateur un certain abbé Yvon, dont un contemporain trace ainsi le portrait : « Il était fort décrié à Paris pour sa religion et ses mœurs, et pour ses liaisons avec quelques-uns de ceux qui travaillent à l'*Encyclopédie* ».

M. Francotte esquisse très finement les procédés hypocrites employés par le journaliste pour insinuer ses doctrines :

Ceux qui le liraient aujourd'hui, sans savoir exactement à qui ils ont affaire, seraient tout disposés à ajouter foi aux pompeuses déclarations de Rousseau, et à répondre de sa scrupuleuse orthodoxie. Ils se demanderaient où est le fondement, le prétexte des accusations formulées contre lui. Si, par ci, par là, ils rencontrent quelques passages dont le ton hardi les étonne, dix lignes plus bas, les atténuations, les rétractations, les réserves s'accumulent jusqu'à satisfaire les consciences les plus timorées. Par moment, un peu d'indifférence, un certain manque de décision dans la défense des vérités attaquées, une admiration trop exclusive pour les chefs du parti encyclopédiste, voilà tout ce

qu'aujourd'hui on pourrait reprendre dans ce recueil. En tous cas, point de fanatisme, aucune de ces haines farouches et intolérantes qu'on est en droit de reprocher à Voltaire, point d'obscénités, de plaisanteries grossières, un ton toujours grave et décent. . .

Lisez avec attention le *Journal Encyclopédique*, attachez-vous à suivre la pensée dans ses détours, vous découvrirez bientôt ce que vous n'aviez pas remarqué tout d'abord : vous ferez la part de ce qu'il faut prendre au sérieux et la part de ce qu'on ne pourrait croire sans un excès de crédulité.

Dans les endroits où Rousseau affecte pour la religion un zèle qu'il n'éprouve pas, vous retrouverez le sourire moqueur avec lequel Voltaire écrivait la préface de son *Mahomet*. Retranchez tout ce qui n'est que pures précautions oratoires, pures concessions aux préjugés des auditeurs, lisez comme les contemporains lisaient, entre les lignes, ayez comme eux l'esprit sans cesse en éveil pour saisir sous les artifices du langage les idées qui n'osent se produire au grand jour, et vous ne tarderez pas à être convaincu que Rousseau, ainsi que le lui écrivait Voltaire, pense en vrai philosophe.

Le clergé liégeois était aussi recommandable par sa science que par sa vertu. Il ne tarda pas à s'apercevoir du danger du *Journal Encyclopédique* et réclama sa suppression. Mais le prince-évêque résidait en Allemagne et se souciait peu des affaires de son diocèse. Outre les frères d'Horion, Pierre Rousseau avait auprès de lui un protecteur dans de Velbruck, qui devait monter plus tard sur le siège épiscopal et dont nous verrons le rôle. Pierre Rousseau alla si loin, cependant, que la faculté de Louvain censura son journal. Les frères d'Horion moururent l'un après l'autre en 1759 ; le prince-évêque, cédant enfin aux demandes réitérées de son clergé, supprima le journal.

Pierre Rousseau voulut alors s'établir à Bruxelles. Il y avait un protecteur non moins chaud dans le comte de Cobentzel, ministre plénipotentiaire de Marie-Thérèse. Cobentzel était imbu des idées voltairiennes et engagé dans les hauts grades maçonniques (1). Il avait promis à Rousseau de laisser établir son journal à Bruxelles. Mais Marie-Thérèse s'y refusa, d'après l'avis du nonce et de la faculté de Louvain. Pierre Rousseau alla alors s'établir, lui et son journal, à Bouillon, dans les Ardennes, dont il fit un foyer de propagande. C'est là que s'imprimèrent la plupart des livres impies et immoraux, publiés sans indication de

(1) V. *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, 2^e édit. Leipzig, 1863, h. v°.

lieu ou avec des indications fausses, qui furent répandus à profusion pendant le dernier tiers du XVIII^e siècle (1). Son journal, qui dura de 1764 jusqu'en novembre 1793, jouait tout à fait à cette époque le rôle que remplit aujourd'hui la *Revue des deux Mondes*. Il était l'organe attitré de Voltaire.

Cobentzel ne cessa pas sa protection ; il fit accorder à Rousseau des subsides par le gouvernement autrichien et toutes sortes de facilités pour la circulation de son journal dans les Pays-Bas.

P. Rousseau en quittant Liège avait affirmé que ses travaux n'avaient point été stériles. Les germes d'impiété qu'il y avait semés se développèrent sous le règne d'un de ses anciens protecteurs, Henri de Velbruck, devenu prince-évêque de Liège en 1772. Son règne a été célébré par tous les *Encyclopédistes*, comme l'*âge d'or de la philosophie*. Selon M. Francotte, ce n'était pas un prélat absolument impie, comme quelques autres évêques de l'Allemagne à cette époque ; mais il était imbu des idées nouvelles, léger, ami du plaisir.

Les philosophes n'en demandaient pas davantage. Pendant son épiscopat, Liège devint un des principaux centres de la propagande encyclopédique.

On ne connaîtra jamais, dit M. Francotte, et l'honneur de la cité n'a rien à y gagner, ce qu'il s'est imprimé de livres dans ses murs, durant un espace de quarante ans. Ils ont couru par le monde, cachant soigneusement leur extrait de naissance et comme reniés par leur père.

Personne ne sait à qui ils doivent le jour, ni d'où ils viennent ; mais chacun les a rencontrés, car il n'y a pas de distances qu'ils ne franchissent, pas de police qui puisse les arrêter en chemin.

Quand on remue, au fond d'une vieille bibliothèque, assez grossièrement imprimées et portant sur le titre *Ispahan, Londres, Francfort, Rome, etc.*, quelques productions malsaines du siècle dernier, il y a fort à parier que l'on a en main des œuvres liégeoises : ce gros papier de mauvaise qualité, ces caractères dessinés sans goût, et surtout l'immoralité du livre sont comme autant de marques de fabrique.

En même temps que le règne de l'imprimerie clandestine, est inauguré celui de la contrefaçon, et de la contrefaçon la plus audacieuse, la plus effrontée qui fut jamais ; il semble que ce soit un jeu du sort qui ait désigné Liège pour être l'asile de la liberté de la presse, partout proscrite ; en France, la censure a redoublé de sévérité ; en Hollande, la licence des imprimeurs ne permet plus au gouvernement de fermer

(1) V. Francotte, op. cit. p. 63 et suiv.

les yeux ; et c'est dans une principauté ecclésiastique que vient se réfugier un commerce dont les états voisins rougissent...

Plomteux, imprimeur de l'évêque, faisait servir ses presses à des ouvrages beaucoup moins orthodoxes que les mandements épiscopaux. Il mêlait sans gêne le sacré au profane, faisait paraître en 1771 les œuvres de Voltaire et s'associait avec Panckouke pour une nouvelle édition de l'*Encyclopédie*. En même temps, il tirait bon profit de l'impression des livres religieux. Cet homme avisé avait, comme on voit, deux cordes à son arc.

Les édits qui soumettaient les livres à la censure existaient toujours ; Velbruck les renouvela encore ; mais lui-même et tous ses fonctionnaires étaient tacitement d'accord pour ne pas les appliquer.

La Franc-maçonnerie avec son organisation secrète était derrière toutes ces manœuvres. Ici nous laissons la parole à M. Kuntziger, l'écrivain libéral :

D'autres circonstances vinrent encore favoriser cette propagande : ce furent, pour n'en indiquer que les trois principales, la suppression de l'ordre des Jésuites, l'érection de loges maçonniques au sein même de la cité épiscopale, et surtout la fondation de la *société d'émulation*

La Franc-maçonnerie s'était établie à Liège dès les premières années de la seconde moitié du XVIII^e siècle (1). Cette institution, qui cache ses actes sous le voile du mystère et dont le but avoué est de combattre les doctrines ultramontaines, devait exercer une influence plus ou moins considérable sur le développement intellectuel de la nation. Elle était fort en honneur à Liège à l'époque où nous sommes arrivés. Les hommes les plus distingués par leur science et leur position sociale en faisaient partie. L'évêque Velbruck la tolérait, malgré les anathèmes dont l'avaient frappée Clément XII et Benoît XIV. On rapporte même qu'il

(1) Mons avait déjà une loge en 1721. Maestricht en possédait déjà trois en 1769 : la première qui datait de 1751, avait pour titre *La Concorde* ; la seconde s'était établie en 1762, et la troisième en 1769, sous le titre de *La Constance*. Dans la ville de Liège, la première loge fut fondée le 10 décembre 1774, par le chevalier Pierre de Sicard et porta le nom de *l'Union des cœurs*. Le 12 octobre 1775, elle se fonda en une autre, érigée sous les auspices du Grand-Orient de France ; cette dernière prit le nom de la *Parfaite intelligence*. En 1776, la grande loge de France établit à Liège celle de la *Parfaite égalité* ; enfin, le 13 mars 1778, la grande loge de Hollande établit à Spa le *Temple de l'invisible*. (Voyez pour tous ces détails un opuscule de M. Ulysse Capitaine, intitulé : *Aperçu historique sur la Franc-maçonnerie à Liège avant 1830*, et inséré dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. (t. I, pp. 406 et suivantes.)

en faisait partie (1). Ce qui est certain, c'est que beaucoup de prêtres s'étaient fait recevoir membres des loges, entre autres, l'abbé H. J. de Paix, tréfoncier de St-Lambert, qui écrivit même en faveur de l'institution un poème héroïque intitulé : *L'Eloge de la Franc-maçonnerie* (2). Toutefois, la prospérité des loges de Liège ne fut pas de longue durée. Après le règne de Velbruck elles déclinerent rapidement, et, à l'époque de la révolution liégeoise, elles étaient tombées dans un oubli complet.

M. Francotte cite encore parmi les principaux personnages qui firent partie des loges liégeoises de Goër d'Haltine, président du conseil ordinaire, de Bourguignon et Hodeige, bourgmestre, de Lantremange, tréfoncier.

Pusieurs des loges liégeoises se rattachaient au Grand-Orient de France.

Mais l'action de la Franc-maçonnerie s'exerça surtout au moyen d'une société publique, société prétendue littéraire qu'elle dirigeait secrètement et qui servait à lui préparer des adeptes. C'est le procédé qu'elle emploie encore aujourd'hui (V. *Introduction*, § 5). Rien n'est persévérant comme ses traditions. Mais écoutons encore. M. Kuntziger :

C'est en 1779 que fut fondée la *Société d'émulation*. Elle le fut par Velbruck lui-même qui y vit le moyen le plus efficace de développer dans sa principauté le goût des lettres, des sciences et des arts.... Là se réunissaient les V. Bassenge, les Regnier, les Henckart, les Chestret à côté des Villenfague, des Anciaux et d'une foule d'autres laïques, qui formaient l'élite de la société liégeoise. On eut la bonne idée d'y admettre aussi quelques étrangers actifs et entreprenants, des réfugiés français pour la plupart, qui s'étaient établis dans la cité. Nous citerons parmi ceux-ci l'abbé Outin, de Lignac, Le Gay, le chevalier de St-Peravi, qui fut nommé l'*orateur* de la société (3) et prononça le discours d'ouverture lors de l'inauguration solennelle, qui eut lieu le 2 juin

(1) On lit dans la *Biographie universelle* de Michaud, article *Robison*, que celui-ci étant à Liège en 1770, fut invité à dîner chez le prince-évêque; qu'il y vit avec surprise tous les convives et le prince lui-même porter les insignes de la Franc-maçonnerie; qu'on l'engagea à s'y affilier et qu'il obtint, pendant son séjour à Liège, tous les grades successifs de l'ordre depuis le titre d'apprenti jusqu'à celui de maître écossais.

(2) Voyez Ulysse Capitaine, *Aperçu historique sur la France maçonnique*, I, c. M de Paix, en 1789, renonça à la Franc-maçonnerie et se plaça au premier rang des défenseurs de l'Eglise. V. l'ouvrage cité de M. Francotte, p. 170.

(3) Notez cette dénomination maçonnique.

1779, en présence du prince-évêque et des principaux membres du haut clergé.... Quant aux doctrines philosophiques et sociales qui préoccupaient alors si vivement l'opinion publique, on pense bien que les membres de la *Société d'émulation* ne s'abstenaient pas de les discuter. Le règlement leur défendait, il est vrai, de traiter toute autre matière qui, directement ou indirectement, peut porter atteinte à la religion ou au gouvernement ; mais *on n'y regardait pas de si près*....

La *Société d'émulation* devint bel et bien un centre de propagande philosophique, et finit naturellement par s'attirer la haine d'une grande partie du clergé, qui mit tout en œuvre pour la faire tomber ou du moins pour lui faire perdre l'appui du prince-évêque ; mais ce fut en vain. Velbrück lui-même suivait le mouvement, et loin de combattre les idées de progrès, qui se manifestaient de toutes parts, il les favorisait autant qu'il pouvait ; il avait compris son époque et les aspirations de son peuple.

Est-il bien vrai que les loges aient cessé leur activité après l'épiscopat de Velbrück ? Il est plus probable qu'elles la dissimulèrent sous son successeur, le prince-évêque de Hoensbroeck, qui était animé de tout autres sentiments.

A Liège, un parti révolutionnaire fort actif existait en 1789, et seconda l'invasion française. Un contemporain fort bien informé, Cadet Gassicourt, affirme que les chefs de la révolution liégeoise étaient affiliés au centre maçonnico-templier de Paris : on trouvera plus loin son témoignage (liv. III, chap. II, § 3).

Après la Révolution sous la domination impériale, les fonctionnaires français et notamment l'apostat Saint-Martin, reconstituèrent les loges et leur donnèrent un caractère fort impie. Il est à croire que les anciens éléments leur en fournirent le premier noyau.

On trouvera, du reste, sur cette reconstitution les loges liégeoises, des documents fort intéressants dans le grand ouvrage de M. Armand Neut : *La Franc-maçonnerie soumise au grand jour de la publicité*, tome I, *Documents biographiques et historiques concernant la Franc-maçonnerie liégeoise*.

Le même écrivain a trouvé dans les archives du conseil privé des Pays-Bas, conservées aujourd'hui à Bruxelles, des correspondances officielles qui établissent l'importance que les loges avaient prises en Belgique à la fin du XVIII^e siècle. La protection du f. Cobenzel avait été efficace. A l'avènement de Joseph II, il y avait vingt-une loges civiles et trois loges militaires groupées sous l'obédience d'une loge provinciale, formée par les grands

officiers de l'ordre et les délégués des loges. Le grand maître était le marquis de Gages, chambellan de l'empereur, et membre de l'Etat-Noble du Hainaut. Quand, en 1785 et 1786, l'empereur Joseph II voulut surveiller de près la Franc-maçonnerie et placer les loges sous la surveillance de la police, il rencontra une résistance sourde. Le conseil privé des Pays-Bas et le ministre plénipotentiaire, prince Belgioso, s'efforcèrent autant que possible d'atténuer l'application des édits impériaux, et les loges étaient encore fort influentes à Bruxelles en 1790 (1).

§ 9. — LA FRANC-MAÇONNERIE EN ALLEMAGNE ET EN RUSSIE

L'histoire de la secte présente de l'autre côté du Rhin à peu près les mêmes phases qu'en France. A ses débuts, les autorités la proscrivent.

Le 30 novembre 1735, les Etats-généraux de Hollande rendent un édit, qui interdit pour toujours les réunions maçonniques. En 1737, uneloge s'étant assemblée à Amsterdam, le magistrat fait arrêter les contrevenants et les Etats-généraux renouvellent leur édit.

La même année, l'électeur Palatin de Bavière donne un édit contre les Francs-maçons. En 1738, le magistrat de Hambourg, Frédéric I^{er}, roi de Suède, l'empereur Charles VI dans ses Etats héréditaires, en 1739 Auguste II, roi de Pologne, prennent les mêmes mesures. En 1743, le grand conseil de Berne défend les tenues de loges. En 1745, le consistoire protestant de Hanovre interdit, sous peine de déposition, à tous les pasteurs de faire partie des loges. Il se fondait sur le caractère secret de la société, sur les serments qu'elle exigeait : quant au lien d'amour fraternel qu'elle prétend établir entre ses membres, les chrétiens en ont, disait-il avec raison, un suffisant dans leur religion. Enfin, en 1763, le magistrat de Dantzic défend la Franc-maçonnerie par un édit, dont le P. Deschamps a reproduit les considérants si remarquables (liv. II, chap. III, § 4).

(1) V. Amand Neut, *La Franc-maçonnerie soumise au grand jour*, in-8^o, 2^e édit., 1866, Gand et Bruges, t. I, p. 62 et suiv.

Il est remarquable cependant qu'en Prusse jamais aucune prohibition de ce genre n'ait été portée. Entre la secte et les descendants du grand-maître apostat de l'ordre teutonique il y avait des affinités secrètes.

Malgré cela, la Maçonnerie se répandit dans tous les États allemands, parce qu'elle recruta, dès le premier jour, des affiliés parmi les hauts fonctionnaires civils et même religieux qui avaient à exécuter les ordonnances des souverains. Les systèmes des hauts grades y répandirent le plus dangereux mysticisme. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Geoffroy : *Gustave III et la cour de France*, le curieux chapitre consacré aux Illuminés et à la Franc-maçonnerie. On y verra comment ces habiles sectaires avaient, vers 1775, séduit la plupart des princes par leurs charlataneries, et en profitaient pour propager impunément leurs réunions de conspirateurs. M. Geoffroy n'hésite pas à leur attribuer un grand rôle dans l'explosion de la Révolution : ses récits concordent tout à fait avec ceux du P. Deschamps (liv. II, chap. V, §§ 4 et 8, et chap. VI, § 11. V. tome II : Document annexé C.)

Nous parlons de la défaillance des autorités ecclésiastiques ; on a pu voir (liv. II, chap. V, § 6, et chap. VII, § 6) déjà quelques indications sur ce sujet.

Le P. Pachtler signale l'affiliation à la secte d'un certain nombre de prélats allemands et autrichiens à la fin du XVIII^e siècle. Ainsi le prince Michel de Briggido, archevêque de Laybach, fut reçu, en 1778, dans les hauts grades de la *stricte observance* ; Aloys Fickert, prieur des Augustins à Prague, le fut en 1791 (1).

Grégoire mentionne également parmi les adhérents des Illuminés, Martinowicz, conseiller impérial, prévôt de la cathédrale d'Édenbourg, abbé de Zagras, qui, dit-il, était un grand partisan des idées révolutionnaires, et prit part aux tentatives de soulèvement de la Hongrie en 1794 (2). (Cf. Liv. III chap. XI § 1.)

Cependant les ecclésiastiques réguliers étaient loin de considérer la Franc-maçonnerie comme inoffensive, et l'on a conservé à Aix-la-Chapelle le souvenir des prédications d'un éloquent dominicain, Louis Guntzman, qui la dénonçait énergiquement peu d'années avant la Révolution (3).

(1) Pachtler, *Der stille Krieg gegen Thron und Altar*, 2^e édit., Amberg, 1876 p. 44.

(2) Grégoire, *Histoire des sectes religieuses* (nouvelle édit., 1828), t. II, p. 15.

(3) V. ce fait rappelé dans le *Bulletin maçonnique de la grande loge symbolique, écossaise*, juin 1880, p. 111.

Le journal maçonnique de Vienne, *Der Zirkel*, a publié, en 1880, une étude sur l'histoire de la Maçonnerie en Russie, d'où nous extrayons le passage suivant :

Il paraît que Pierre le Grand, à son retour de voyage à l'étranger, fit partie d'une loge de maçons, et que son favori Lefort fut grand-maitre.

Mais l'introduction de la Franc-maçonnerie se fit en 1732, par le général anglais, lord James Keith, et les personnes les plus distinguées de l'empire firent partie des loges. On doit citer le poète Sumarolaof et le prince historien Scherbatof.

En 1770, se fonda, à St-Pétersbourg, une grande loge provinciale, nommée Société du système de Jelaguin, par l'initiative du directeur du théâtre impérial. Les diverses loges qui se formèrent travaillèrent suivant le système anglais ; mais en 1777, il en fut fondé une selon le rite suédois, par le prince Kurakin, qui revenait de Stockholm.

Leur activité se manifestait par des œuvres philanthropiques et par la publication de livres de morale. Mais, au temps de Catherine II, après la mort du général Chernishef, protecteur de la Franc-maçonnerie et gouverneur de Moscou, son successeur, Bruce, fit emprisonner l'imprimeur Novikof, et les maçons furent persécutés sur toute la surface du globe. En 1796, dernière année du règne de Catherine, toutes les loges furent fermées (1).

On trouvera sur l'activité des loges en Russie à cette époque, particulièrement sur Novikoff, des détails dans *le Document annexé K § 1* publié à la fin du tome II des *Sociétés secrètes et la société*.

§ 10. — LA SECTE EN ITALIE

La secte, qui visait surtout le catholicisme et la papauté devait chercher de bonne heure à s'implanter en Italie. Nous trouvons dans le *Bulletin maçonnique de la grande loge symbolique écossaise* (septembre 1881) les indications suivantes, qui complètent celles du père Deschamps (liv. II, chap. III, § 2).

(1) Traduit par le *Bulletin maçonnique de la grande loge symbolique* d'août 1880.

Les premières traces de maçonnerie symbolique apparaissent vers 1732 à Florence, où un duc anglais, Charles Sackville, fonda une loge, qui en institua d'autres à Milan, Vérone, Padoue, Vicence et Venise. A Rome, de 1735 à 1737, travaillait une loge anglaise au rit. écoss. anc. acc. En 1737 le pape Clément XII, de concert avec les cardinaux Ottobone, Spinola et Zadederi, ordonna l'envoi d'un inquisiteur à Ferrare, où la loge commettait le crime de recevoir indistinctement catholiques, protestants et israélites.

Vers la fin de 1737, Gaston de Médicis rendit un décret contre les francs-maç. et plusieurs furent arrêtés; mais, à sa mort, le nouveau grand-duc (qui devint plus tard l'empereur François et épousa Marie-Thérèse), étant lui-même maç. prit les francs-maç. de Florence sous sa protection.

Le 27 avril 1738 parut la fameuse bulle « *In Eminentis* » et bientôt après un écrivain maç. français fut brûlé à Rome, et un docteur Crudeli, à Florence, n'échappa qu'avec peine aux poursuites de l'inquisition, grâce à l'aide de quelques frères anglais.

Nous l'avons déjà remarqué, plusieurs Etats protestants avaient proscrit la Franc-maçonnerie avant les souverains pontifes.

Les jubilés donnés à Rome de temps à autre amenèrent des révélations effrayantes sur les sectes impies, qui se formaient dans l'ombre. On conserve encore aujourd'hui celles d'un franc-maç. qui, après s'être converti, rédigea en 1759, une notice sur une société secrète où il avait été engagé pendant les vingt-cinq années précédentes, et où lui-même avait reçu plus de deux cents personnes. On s'y engageait par les plus atroces serments. Voici, mises en latin, les maximes d'impiété et de libertinage qu'on y pratiquait :

« 1. Nos per nos. — 2. Nullus super nos. — 3. Quæcumque ubicumque et quandomcumque comede, bibe, lætare. — 4. Cum quocumque quacumque conjunge et disjunge, dummodo convenias simul. — 5. Da necessaria ad victum, vestitum et voluptates signatis nostris indigenis. — 6. Uxorem, filios, filias, servos, ancillas cum aliis convenientes non impediās. — 7. Neque aliorum libertati, etsi contraria voluntium, resiste. — 8. Nil est quod sit malum, et occisio voluntaria imo. — 9. Bonum necare qui volunt præesse nobis. — 10. Morimur et vivimus et iterum semper. — 11. Possumus omnia facere quæ volumus absque levi etiam culpa. — 12. Ergo semper liberi sumus (1).

(1) Reproduit dans les *Memorie documentati per la storia della Rivoluzione Italiana raccolte da Paolo Menaccci* (in-8° Roma 1879) t. I, pp. 44-46.

Assûrément il ne faudrait pas attribuer de pareilles maximes à la généralité des loges maçonniques de cette époque ; mais c'est dans leur sein et sous le couvert de leur secret que cette société s'était fondée. D'ailleurs, on remarquera que ces propositions renferment le fond de toutes les doctrines de Weishaupt et de Saint-Martin ; seulement il est exprimé avec la concision et la franchise que comporte une confession faite pour éclairer l'autorité religieuse.

On comprend dès lors les alarmes des souverains pontifes et des plus graves docteurs de l'Eglise, comme St Alphonse de Ligori, qui connaissaient cet effroyable débordement d'impiété. Ce fut la connaissance de faits de ce genre, recueillis à l'occasion du jubilé de 1750, qui détermina en 1751 le grand pape Benoît XIV à renouveler les condamnations portées en 1738 par Clément XII.

Dans l'Italie du Nord, continue le *Bulletin maçonnique de la grande loge* que nous citions plus haut, malgré les excommunications des papes, la Maçonnerie continuait son œuvre ; vers 1762 un G. . M. . de province, Manucci, fut nommé d'Angleterre, et en 1772, une autre loge anglaise, *L'Union*, se créa à Venise ; plusieurs ouvrages maçonniques importants furent même publiés dans cette dernière ville vers 1780. Le grand chap. . de la Lombardie, à Turin, avait des succursales à Modène, Vérone, Ferrare, Carmagnola, Borgoforte, Padoue, Vicence, Mondovi, Tortone, Cherasco, Aoste, Vogliera, Alagno, Savone, Trino, Mortara, Alba, Messala, Bondeno, Treviglio et Milan, sous le rit. . écos. . anc. . acc. .

Après le succès des armées françaises le mouvement maç. . s'accrut ; en 1801 la loge *L'Heureuse Rencontre* se fonde à Milan ; en 1803, à Mantoue, la « loge » *Les Amis de la gloire et des arts* ; en 1803 un sup. . cons. . se crée : Grasse-Tilly, Peyron, Renier et Vidal dirigèrent sa constitution et le prince Eugène Beauharnais en fut nommé grand M. . avec Calepio pour adjoint ; de son côté Murat, forma nn G. . O. . et des loges à Naples, Capoue et autres lieux.

Les journaux maçonniques anglais ont publié récemment une anecdote se rapportant à l'année 1781 et qui peint bien ces temps :

« Deux jeunes francs-maçons français, François Cartier et Adolphe Lemercier, avaient assisté à une tenue de loge à Venise, où il existait plusieurs atel. ., et où furent publiés, vers 1780, beaucoup de travaux maç. . ; ils savaient que le Conseil des Dix, ayant pris ombrage de

la Franc-maçonnerie, avait découvert, grâce à ses innombrables espions, les noms de la plupart des membres des loges vénitiennes (pas de tous fort heureusement) ainsi que ceux de leurs visiteurs. La loge *St-Marc de Venise* étant plus spécialement soupçonnée, le Conseil des Dix décida l'arrestation immédiate de tous les membres et visiteurs, dont les noms étaient connus.

Deux jours après, pendant que la gondole de ces jeunes gens glissait sur les canaux de Venise, ils furent accostés, enlevés, un bandeau sur les yeux, et jetés dans un cachot souterrain. Peu après, emmenés par des hommes masqués, ils furent introduits dans une chambre et se trouvèrent en face de cinq personnages assis devant une table couverte d'un drap rouge.

On leur fit connaître l'accusation portée contre eux ; ils se défendirent du mieux qu'ils purent, invoquant leur ignorance des lois du pays, ajoutant qu'en France comme en Angleterre et en Allemagne et dans beaucoup d'autres pays, les chefs d'Etat appartenaient à l'ordre et souvent même en étaient les grands maîtres.

Au moment où on les fit retirer, ils s'aperçurent qu'un des juges leur faisait un signe maçonnique, et ils le reconnurent pour un des membres de la R. : L. : *St-Marc*. Ils sortirent plus rassurés qu'en rentrant. Bientôt, en effet, un homme tout habillé de noir vint les informer qu'ils étaient libres, mais qu'ils devaient quitter Venise dans les vingt-quatre heures.

Quelques années après, les deux frères français rencontrèrent à Paris un italien qui leur faisait le *signe de détresse*. C'était leur juge de Venise, que ses opinions avancées avaient forcé à quitter sa patrie (1).

(1) Reproduit dans le *Bulletin maçonnique de la grande loge symbolique écoss.*, n° de mai 1881.



CHAPITRE DEUXIÈME

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

§. 1. — INFLUENCE DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LES ÉLECTIONS DE 1787 ET DE 1789.

A première vue, il serait étonnant que la force considérable résultant du nombre des loges, de l'étroite solidarité qui obligeait les frères à s'entr'aider dans la vie civile, du secret qui garantissait toutes les communications faites sous le couvert maçonnique, n'eût pas été utilisée par les hommes décidés à renverser la monarchie dans les élections aux états-généraux de 1789. « Dans « les opérations électorales, avons-nous dit, là où l'intrigue cachée a tout pouvoir, les loges avaient pris leur revanche de la « rédaction des cahiers monarchiques, qu'elles n'avaient pu empêcher, parce que pour cela il eût fallu affronter une discussion « publique et aller ostensiblement contre le sentiment universel « de la nation. » (Liv. II, chap. VI, § 3.)

Quelques documents publiés depuis lors ont démontré cette action prépondérante des loges dans les élections et dans les assemblées provinciales de 1787, qui en furent comme la préface. Un des plus significatifs est l'histoire de la loge de Joigny, le *Phénix*, telle que l'a racontée le *Monde maçonnique* dans son numéro de décembre 1880. Nous la reproduisons intégralement :

C'est le 13 octobre 1777, que la loge de Joigny fut installée sous le titre de *l'Aigle de Saint-Jean*. Elle comptait vingt-huit membres, dont voici les noms :

Saulnier de Moulins, conseiller honoraire en l'élection de Joigny, vénérable ; — Saulnier de Montmarin, capitaine d'infanterie, 1^{er} surveillant ; — Bourdois de la Motte, docteur en médecine, conseiller du roi en l'élection, 2^e surveillant ; — Bourdois de Champfort, garde du corps de M. d'Artois, orateur ; — Bourdois de Peschoire, officier d'infanterie, secrétaire ; — Badenier de la Perrière, lieutenant du bailliage, secrétaire adjoint ; — Boullard, négociant, garde des sceaux et timbre ; — Focier de Chesne-au-Roy, écuyer, receveur des fermes, 1^{er} maître des cérémonies ; — Louvain de Pescheloche, avocat, 2^e maître des cérémonies ; — Bazille de Villars, négociant, tailleur ; — Charié fils, échevin de la ville, maître d'hôtel ; — Bazille (Gabriel), maire de Joigny ; — Bourdois de la Perrière, chanoine de Sainte-Geneviève ; — Bourdois de la Motte fils, docteur en médecine ; — Boit de Crèvecœur, chevalier de Saint-Louis ; — marquis de Briqueville, officier de dragons ; — d'Hermand de Cléry, vice-consul à Lisbonne ; — Ferrand des Fourneaux, officier de dragons ; — Gillet de la Jacqueminière, directeur de la poste ; — Gondot, commissaire des guerres ; — Jacquinet de la Coudray, chevalier de Saint-Louis, officier de dragons ; — de l'Isle, contrôleur général des fermes ; — l'Ouvrier, commissaire de la généralité de Paris ; — Marchand, notaire ; — Meignen, commerçant ; — Perroté de Richebourg, chevalier de Saint-Louis ; — Soufflot de Palotte, contrôleur des fermes ; — Vouguine de Waufourand, officier d'infanterie étrangère.

Ce tableau des membres fondateurs de la loge avait été accompagné d'une attestation de la régularité des travaux de la nouvelle loge, attestation signée : Maret, curé de Saint-Savinien, vénérable de la loge *la Concorde* de Sens.

La loge de Sens, chargée de l'installation était représentée par son vénérable, le frère Sendrier, conseiller et procureur du roi au bailliage de Sens ; par son orateur, le frère Larcher, premier avocat du roi à Sens, et par le frère Dalmières, lieutenant du premier chirurgien du roi.

Le discours du frère Larcher se terminait par ces conseils :

« Observons les règles anciennes, les vrais principes de notre Constitution, les maximes précieuses de la sagesse et de l'égalité ! Que l'amour du bien et la noble émulation de remplir les vœux du Grand-Orient soient la règle de nos travaux et de l'exemple que nous laissons après nous ! »

Le vénérable, le frère Saulnier de Moulins, lui répondit en ces termes :

« Nous jurons au Grand-Orient, entre vos mains, de suivre vos exemples, de nous livrer entièrement à la pratique des vertus et des travaux de l'ordre maçonnique, et de rendre la Maçonnerie redoutable à tous les vices. »

L'année suivante, sous le Vénéralat du frère Bourdois de la Motte, la loge fut chargée par le Grand-Orient d'installer à Auxerre une loge intitulée : *Les vrais zélés*.

En cette même année, le nombre des membres de la loge s'élevait à cinquante dont vingt ecclésiastiques, chanoines, bénédictins, etc.

En 1773, la loge procédait de nouveau à l'installation de la loge *les Amis réunis*, à Tonnerre.

Le frère Bourdois de la Motte resta vénérable jusqu'en 1782. Ses successeurs furent le frère Dufour, receveur des aides (1783-84), et le frère Gillet de la Jacqueminière, receveur des droits du pont, qui dirigea l'atelier jusqu'à la Révolution.

Et ici il convient de s'arrêter un instant. Quel fut le rôle des membres de la loge *l'Aigle de Saint-Jean*, à cette époque? Le frère Bérillon n'a eu garde de laisser ce point dans l'obscurité, et nous allons résumer brièvement ce qu'il nous apprend :

Dès 1788, à la création des assemblées provinciales, les frères Bazille, Meignen et Badenier de la Perrière avaient été nommés membres du tiers-état dans ces assemblées.

Le frère Gillet de la Jacqueminière, élu procureur-syndic pour le district de Joigny, jeta les fondements de la nouvelle organisation territoriale et administrative qui est encore en vigueur.

L'élection aux Etats généraux se fit, on le sait, au second degré. Les assemblées primaires des électeurs de Joigny avaient six députés à nommer pour rédiger le cahier de leurs vœux et élire le député du tiers-état. Elles choisirent cinq des membres dignitaires de la loge : Gillet de la Jacqueminière, vénérable ; Charié, échevin, orateur ; Ragon des Essarts, procureur du roi, secrétaire ; Badenier de la Perrière, lieutenant du bailliage et conseiller, trésorier ; et Bazille, maire de Joigny. La commune de Joigny appartenait au bailliage de Montargis, où devait se faire l'élection. Ce fut le vénérable Gillet de la Jacqueminière qui, à une grande majorité, fut élu député du tiers-état aux états généraux. Son suppléant fut le frère Bazille. Tous deux avaient pris la part la plus importante à la rédaction du cahier définitif.

A l'Assemblée constituante, le frère Gillet fit partie du comité de l'agriculture et du commerce ; en 1790, il fit le rapport auquel fut due la suppression des droits de péage, de hallage, de mesure et d'étalonnage. Il provoqua aussi l'adoption de plusieurs mesures importantes sur les plantations, le commerce maritime, la liberté du commerce des grains, les messageries, etc. En 1793, il fut nommé au conseil des

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Cinq-Cents. Il passa ensuite au Tribunal, dont il fut secrétaire, puis président de la section des finances. Il fut enfin l'un des premiers conseillers-maitres de la Cour des comptes.

A la suppression des assemblées provinciales, trois autres membres de la loge furent appelés à siéger au Conseil général de Joigny ; ce furent, en 1790, les frères Foacier et Badenier de la Perrière ; en 1792, le frère Charié-Bérillon. Le frère Ragon des Essarts fut élu vice-président du district.

En 1792, Badenier de la Perrière fut nommé procureur-syndic du département, et Boullard, procureur-syndic du district. Saulnier des Moulins était maire, et Saulnier de Montmarin commandait la garde nationale de Joigny.

Peu de temps après, la loge dut se mettre en sommeil, comme toutes les autres loges de France...

Le père Deschamps a relevé l'affiliation maçonnique de tous les hommes marquants dans l'Assemblée nationale et la Convention ; il en était de même pour les députés obscurs, dont les votes silencieux firent la force des audacieux. On pourrait en retrouver la trace pour presque tous.

Ainsi, M. Jules Pélisson dans l'intéressant mémoire que nous avons cité, a relevé parmi les membres de la loge *Amiable Concorde*, à Rochefort, en 1776, le nom d'un f. Romme, qui était le frère du fameux conventionnel de ce nom.

En 1792, le département de la Haute-Garonne envoyait pour son représentant à la Convention, un député qui fut secrétaire de l'Assemblée, Julien Bernard Dorothee de Mazade. Or, il se trouve que ce personnage était depuis de longues années un propagateur actif de la Maçonnerie (1). Ainsi en était-il de bien d'autres que leur obscurité seule fait échapper aux recherches de l'histoire.

§ 2. — UN DERNIER AVERTISSEMENT EN 1789

Au moment où la Révolution allait éclater, quelques hommes courageux signalèrent la source du mal. On connaît les vigoureux écrits de l'abbé Lefranc, supérieur des Eudistes, qui périt

(1) V. une notice sur Mazade dans le *Monde maçonnique* de juin 1880.

dans les massacres de septembre. Avant lui, dès les premiers mois de 1789, un homme de lettres, d'un tout autre caractère, le marquis de Luchet, publiait un *Essai sur la secte des Illuminés*, dans lequel, à travers une grande emphase et un certain vague voulu pour ne pas trop se compromettre, il signalait l'existence de la secte des Illuminés, ayant son siège principal en Allemagne, et l'accusait de travailler à la destruction de tous les trônes et de la religion pour établir l'anarchie sur ses ruines. Luchet a grand soin de ne citer aucun nom propre, mais il désigne clairement les Illuminés de Weishaupt et les Martinistes. En terminant, il adjure tous les honnêtes gens d'ouvrir les yeux pour sauver la monarchie française.

Il fait justice par de fort bonnes raisons de la fable grossière jetée dans le public par Mirabeau, après la découverte des papiers de Weishaupt, prétendant que les Jésuites étaient les directeurs secrets de la secte des Illuminés (1). (Liv. II, chap. V, § 7.) Il montre qu'elle se sert de la Maçonnerie comme d'un *ordre préparatoire*, où les épreuves et le secret lui permettent de recruter avec succès ses adeptes. Voici comment il décrit l'organisation active de la secte :

Chaque membre d'un cercle appartient également à tous les autres, de sorte, qu'un Vénitien (2) arrivant pour la première fois à Breslau, introduit dans le cercle de cette ville, est admis aux mêmes secrets que ceux qui le composent depuis dix ans.

Ces cercles sont donc les points de correspondance, les fanaux posés sur cette mer d'iniquités ; et, pour faire mieux saisir cette chaîne invisible, j'entrerai dans un détail plus circonstancié. Francfort sur le Mein, par exemple, instruit Mayence, Darmstadt, Neuvied, Cologne, Weimar. Weimar éclaire Cassel, Gottingen, Wetzlar, Brunswick, Gotha. Gotha porte sa lumière à Erfurth, à Leipsick, à Halle, à Dresde, à Dessau. Dessau se charge de Torgau, de Wittemberg, de Mecklembourg, de Berlin. Berlin communique avec Stettin, Breslau, Francfort sur l'Oder. Francfort prend soin de Kœnigsberg et des villes de Prusse. En suivant cette échelle, on voit clairement qu'il y a des liens assez

(1) Il fait même cette réflexion fort judicieuse pour un homme de lettres (note X, p. 198 de la première édition, 1789) : « Sans la bulle destructive de Ganguelli, peut-être armerions-nous les Jésuites contre les Illuminés, comme Louis XIV et Mme de Maintenon les lancèrent contre les Jansénistes »

(2) Notez cette mention de Venise, qui n'est nullement jetée sans dessein. L'Illuminisme y avait un certain nombre d'adeptes. (Liv. III, chap. I, § 10.)

ressérés entre Mayence et la Pologne, et que tout un pays est bientôt connu dans ses parties les plus secrètes.

Que le lecteur maintenant étende cette communication de royaume à royaume, et qu'il suppose un centre où aboutiraient les plans de ceux qui administrent l'Europe, on voit quels sont les véritables maîtres de chaque pays.

Luchet, qui affirme que « le contenu de ces horribles serments lui a été révélé par des personnes égarées dans les ténèbres des Illuminés et à qui la proposition d'entrer dans une pareille conspiration a rendu la raison et le courage, » Luchet est parfaitement au courant des projets de la secte et de ses centres d'action. Ses indications sur l'Allemagne sont d'une rigoureuse exactitude, et il mentionne fort exactement la tenue du convent de Willemsbad. Quant à la France, il ne veut, évidemment à dessein, entrer dans aucun détail précis, pour ménager les personnes ; mais il indique très clairement, dans l'*Avertissement* placé en tête du livre, qu'elle est menacée d'un effroyable bouleversement.

Quoique l'Allemagne soit le foyer de ces erreurs funestes, quoiqu'elles y jouissent d'une haute protection, elles ne sont pas tout à fait étrangères aux autres nations. La France n'est pas entièrement pure ; et si, dans la crise qui nous tourmente, les Martinistes n'osent ou peut-être ne peuvent se faire entendre, ils reparaitront avec plus de danger lorsque le calme sera revenu.

Cinq années se passent : les complots ont été réalisés, des torrents de sang ont coulé, la monarchie s'est effondrée, l'égalité a promené partout son niveau, le culte de la raison a été célébré à Notre-Dame. A peine une certaine liberté de la presse a-t-elle reparu, après la réaction de thermidor, que voici un témoin échappé à l'échafaud, qui vient dénoncer les auteurs de tous ces crimes et cette fois en les appelant de leurs noms propres.

§ 3. — L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION RACONTÉE EN 1794.

Charles-Louis-Cadet de Gassicourt, fils de l'illustre chimiste de ce nom, avait suivi de fort près, comme avocat et journaliste, les premiers mouvements de la Révolution, et il fut l'un des soutiens les plus actifs de la réaction thermidorienne : il fut même emprisonné après le 13 vendémiaire et évita à grand peine l'échafaud. Ce n'était pourtant pas un homme religieux : il se montre, dans ses écrits, voltairien, et rempli de préjugés contre les Jésuites. Sous la Restauration, il devint l'un des coryphées de l'opposition libérale parisienne. Or, en l'an IV (1794), pendant qu'il était encore en prison, il publia un livre qui fit beaucoup de bruit lors de son apparition, et qui est intitulé : *Le tombeau de Jacques Molai, ou histoire secrète et abrégée des initiés anciens et modernes, des Templiers, francs-maçons, Illuminés, et recherches sur leur influence dans la Révolution française*, avec cette épigraphe : *Ni l'or ni l'argent ne paieraient mon silence* (1).

La Révolution entière avec tous ses crimes, dit-il fort nettement, a été le résultat d'un complot ourdi dans des loges supérieures d'Illuminés, qui formaient l'ordre des Templiers et qui se servaient des loges maçonniques ordinaires comme d'un instrument plus ou moins inconscient.

Il fait remonter jusqu'à Jacques Molai la fondation de cette secte, et affirme qu'elle a toujours existé depuis lors, et a formé la Maçonnerie anglaise et écossaise primitives. Il ne donne d'ailleurs pas de preuves de cette assertion autres que la tradition des loges et quelques rapprochements historiques (Cf. Liv. II, ch. I, § 5 et ch. II, § 1) ; mais son témoignage, quant aux faits contemporains, a une grande précision ; on va en juger :

Toutes les cérémonies des loges ordinaires, quoique conformes au but de l'association, puisqu'il n'y est question que de venger la mort

(1) Première édit., in-8°, Paris, an IV de l'ère française, 2^e édition, in-12, an V.

d'un certain *Hiram*, architecte du temple de Salomon, ne servent qu'à masquer la constitution de l'ordre, et à éprouver ceux qu'on appellera à connaître le grand secret ; car on ne peut se présenter soi-même au chapitre, quand même on en connaîtrait l'existence.

Il y a donc en Europe une foule de loges maçonniques ; mais elles ne signifient rien sous le rapport politique ; ce ne sont que de véritables *séminaires*. Les vrais maçons Templiers ne sont que cent-huit sur la terre : ce sont eux qui, par vengeance, par ambition et par système, ont juré le massacre des rois et l'indépendance de l'univers (1).

Deux souverains seuls ont su toute la vérité sur la Maçonnerie, et ne l'ont pas craint : c'est Frédéric et Catherine. Le roi de Prusse actuel, qui est grand maître d'une loge d'Illuminés, n'est que la dupe d'une comédie insignifiante, mais il est entouré d'initiés ; et quand leur parti sera plus fort, Guillaume subira le sort du roi de Suède.

Le duc de Sudermanie n'est pas le seul prince initié. L'oncle de Guillaume est Templier. Le prince Potemki, ce fameux ministre de Catherine, son amant, et l'assassin de Pierre III, était Templier. On croit que le grand duc est initié, et que c'est un des motifs qui lui ont fait refuser la couronne à sa majorité (2).

Tel est, en peu de mots, le mystère de la Franc-maçonnerie, dénié, ignoré, ridiculisé pendant cinq siècles. Cela peut paraître une fable à celui qui ne connaît pas les ressources immenses de cette secte ; mais qu'il soit admis une fois dans une simple loge, et l'esprit qui y règne lui fera juger de celui qui doit animer les chefs.

Que n'auraient point fait, en France, les sectateurs de Molai, si l'horreur de la tyrannie, si le sentiment de la véritable liberté n'avaient amené le 9 thermidor ! Pendant quelque temps, on crut au règne des lois ; les Jacobins partout démasqués, cachaient dans l'ombre la honte et le mépris dont ils étaient couverts ; mais ils ourdissaient de nouvelles trames ; ils aiguisaient de nouveaux poignards, et le massacre de vendémiaire, la révolte de Grenelle, le complot de Babœuf, prouvent ce qu'ils espèrent, ce qu'ils méditent encore.

Tous les souvenirs du temps constatent des indiscretions semblables, des révélations partielles du plan maçonnique, qui se produisaient dans la chaleur de l'action. Un jour, dans le salon du comte de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes de Paris, peu de temps après l'ouverture des États-Généraux, une discussion s'était élevée sur la question de savoir si la

(1) Dans l'étude qu'on peut faire de ces différentes sectes, il faut toujours distinguer les *Initiés* des *Franco-maçons* (Note de C. G.).

(2) Voyez sur l'empereur Paul 1^{er} Liv. II, chap. XV, § 3.

France avait une constitution : lui en fallait-il une ? l'aurait-elle ?

Tel était le thème de la discussion, à laquelle prenaient part des députés de la droite, tels que Maury et Cazalès, des philosophes tels que Laharpe et Marmontel, et d'autres hommes moins connus. A l'écart se tenait un personnage assez silencieux d'habitude, qui passait pour appartenir aux sociétés maçonniques et en connaître les secrets. Mais pourquoi donc une constitution écrite ? disaient les membres de la droite ; la France en possède une que les siècles ont faite peu à peu et dont elle se trouve fort bien. L'Angleterre seule a une constitution nettement formulée, répondaient les partisans des idées nouvelles.... La conversation continuait sur ce ton, chacun restant de son avis, quand le personnage silencieux se leva et prononça d'un ton assuré les paroles suivantes : « Nous n'avons pas besoin de constitution, c'est vrai ; mais nous allons en avoir une, et cette constitution fera le tour du monde. Elle ira jusqu'en Russie, jusqu'à Constantinople. Oui, un jour viendra où il y aura une constitution à Constantinople » (1).

Il est très frappant de voir comment ce mot de constitution a, pendant trois quarts de siècle, été le cri de ralliement de la secte révolutionnaire en Russie (Liv. II, chap. VIII, § 4) aussi bien qu'en Italie et en Espagne. L'étrange prophétie de l'adepte de 1789 devait se réaliser complètement de nos jours, où en 1877 le parti de la *Jeune Turquie* a essayé d'établir une constitution à Constantinople et même au Caire.

Les Templiers, dont parle Cadet Gassicourt, étaient les chefs des loges parisiennes, les membres actifs du Grand-Orient. Il raconte en grands détails comment, pour nouer leurs complots et agiter les esprits, ils se servirent à la fois de charlatans tels que Saint-Germain et Cagliostro, de faux mystiques comme Saint-Martin et Lavater, qui par leur panthéisme ébranlaient les croyances chrétiennes, de prestidigitateurs comme Swedenborg, Mesmer, Schrœpfer ; tous ces éléments de désordre moral et de dé-

(1) M. de Nicolai était membre de l'Académie française. Il recevait dans son salon ses confrères de l'Académie et beaucoup de personnages politiques, appartenant à des partis divers ; lui-même était fort dévoué à la cause monarchique et fut très frappé de cette conversation. Il la raconta plusieurs fois aux siens avant de monter sur l'échafaud. Nous devons la communication de ce curieux récit à un de ses descendants.

sorganisation sociale concouraient, sous leur habile direction, à préparer *le grand œuvre*.

Vous qui ne voyez, dans cet écrit, que le rêve d'une imagination exaltée, qu'un jeu d'esprit ou une mystification, expliquez-moi, je vous prie, pourquoi, dans *le muséum allemand* (janvier 1788, page 56) Galbidonne et Schwedemborg annoncent clairement notre révolution, en disant : « Il va se faire sur notre globe, une révolution politique très remarquable, et il n'y aura plus d'autre religion que celle des patriarches, celle qui a été révélée à Cagliostro par le seigneur, dont le corps est ceint d'un triangle ».

Expliquez-moi par quels moyens, si ce n'est par l'espionnage et la correspondance rapide et secrète des illuminés et des initiés, le duc d'Orléans est parvenu à faire commettre tant de meurtres à la fois ; par quel hasard malheureux la Normandie, la Provence et la Bretagne se soulevaient le même jour, à la même heure que les Parisiens, qui marchaient contre la Bastille. Expliquez-moi pourquoi les mouvements révolutionnaires ont toujours été en rapport exact de temps et de motifs dans les différents points de la République.

Cadet Gassicourt raconte ensuite la rapide multiplication des loges dans les années 1787 et 1788, quoiqu'un bon nombre fussent composées de gens qui eussent eu horreur, s'ils les avaient connus, des desseins auxquels ils allaient concourir.

Les tenues des loges servaient de moyens de correspondance et de réunion à des complices, qui n'auraient pu se réunir autrement sans exciter les soupçons de la police. Il raconte en grands détails une tenue solennelle à l'époque de la convocation des États-généraux, où tous les vénérables des loges devaient se réunir sous la présidence du duc d'Orléans, et qui devait servir à unir les partisans de celui-ci à ceux de Necker. Là se trouvaient Mirabeau, d'Aiguillon, d'Espréménil, Lally-Tolendal. Le prétexte en était la réception comme franc-maçonne de madame de Staël, la fille de Necker.

Les principaux initiés, qui ont joué un rôle dans la révolution française, sont *Mirabeau, Fox, le duc d'Orléans, Robespierre, Clootz, Danton, Dumouriez, St-Fargeau*. Le grand-maitre actuel est le *duc de Sudermanie*, régent de Suède.

C'est par la prise de la Bastille que commença la Révolution, et les initiés la désignèrent aux coups du peuple, parce qu'elle avait été la

prison de *Jacobus Molay*. Avignon (1) fut le théâtre des plus grandes atrocités, parce qu'il appartenait au pape, et qu'il renfermait les cendres du grand-maître. Toutes les statues des rois furent abattues, afin de faire disparaître celle d'Henri IV, qui couvrait la place où Jacques Molay fut exécuté : c'est dans cette même place *et non ailleurs*, que les initiés voulaient faire élever un colosse foulant aux pieds des couronnes et des tiaras, et ce colosse n'était que l'emblème du corps des Templiers. Que de traits je pourrais rappeler ; mais je me borne aux principaux faits.

Le roi de Suède était l'allié de Louis XVI ; lors de la fuite à Varennes, Gustave vint jusqu'aux frontières pour le recevoir et le protéger, mais le duc de Sudermanie fit assassiner son frère par Ankastrœm, franc-maçon, qui, précédemment condamné pour vol à être pendu, avait obtenu sa grâce du roi. Comme tout templier *peut gouverner*, mais ne peut pas régner, on a vu aussitôt le duc de Sudermanie faire alliance avec les Jacobins de Paris, enlever aux nobles suédois beaucoup de leurs privilèges, restreindre les prérogatives du jeune roi dont il est tuteur, *et aux jours duquel on a déjà attenté deux fois*.

D'un autre côté le grand-maître du chapitre de Paris, Philippe d'Orléans, opérait la chute de Capet et de sa famille. Pour arriver au but marqué par les initiés, il fallait frapper de grands coups, et les frapper rapidement. Pendant deux ans, les adeptes tinrent chapitre dans le palais du grand-maître, ensuite dans le village de Passy. C'est là que Sillery, Jacob Frey, Dumouriez, d'Aiguillon, Cloutz, Lepelletier, Mer..., l'abbé S..., les Lameth, Mirabeau, D... — C..., Robespierre, préparaient les plans qu'ils livraient aux conjurés du second ordre, chargés de les traduire en langue *philosophico-révolutionnaire*.

L'or de Philippe n'est point épargné ; d'abord les parlements sont divisés, on parvient ensuite à les détruire. Pour mettre le peuple en action, d'Orléans accapare les blés (2) et les exporte dans les îles de Jersey et Guernesey, tandis que ses coryphées accusaient le gouvernement d'organiser la famine. Leurs agents parcourent les campagnes, massacrent les nobles, les riches, les prêtres, incendient les châteaux et ravagent les moissons. Les propagandistes séduisent les troupes et se répandent dans l'étranger ; ils y préparent l'assassinat de Gustave, les mouvements de Berlin (3), le déchirement de la Pologne (4), les

(1) Avignon a toujours été préféré par les initiés, et les maçons, dans cette ville, sont beaucoup plus instruits qu'ailleurs. (Note de C. G.)

(2) Voyez *l'Histoire de la conspiration de Philippe*, 1796. (Note de C. G.)

(3) Tous les journaux du temps s'accordent à dire que c'est dans leurs loges maçonniques que se préparaient ces mouvements ; l'autorité les arrêta à temps. (Note de C. G.)

(4) Personne n'ignore que Kosciusko vint prendre ses instructions à Paris et qu'il fréquenta le duc d'Orléans. (Note de C. G.)

dissensions de la Hollande, l'insurrection des Liégeois, et le soulèvement des Pays-Bas (1).

Après avoir fait les journées des 5 et 6 octobre, Philippe se rend lui-même à Londres pour conspirer avec Fox, Stanhope, Shéridan, les docteurs Price et Priestley. Les initiés établissent le club des Jacobins, et rappellent le grand-maitre. Peu après son retour, les journées du 20 juin et du 10 août renversent le trône (2). Philippe avait épuisé ses coffres, et son ambition le perdit. Après la mort du roi, pour laquelle *il avait voté lui-même*, il croyait saisir les rênes de l'Etat ; il eût réussi sans doute, mais les initiés se divisèrent. La perte des Bourbons, jurée par les Templiers, ne lui permettait de gouverner qu'en perdant son nom ; il crut qu'il suffisait d'y renoncer ; il renia son père à la tribune des Jacobins ; il protesta à la commune que sa mère, prostituée, reçut dans son lit un cocher, et qu'il était le fruit de ses impudiques amours. Il supplia humblement qu'on lui ôta son nom, et il prit celui d'*Égalité*. Mais Robespierre avait déjà un parti, et d'Orléans, méprisé même de ses complices, fut sacrifié.

Ce que dit Cadet Gassicourt sur le rôle prépondérant de la secte maçonnico-templière, qui faisait manœuvrer toutes les loges ordinaires, est confirmé par d'Haugwitz dont voici les expressions textuelles dans son mémoire aux princes assemblés à Vérone :

« L'ordre du Temple était en possession du secret, et les faits
« ont montré que ce n'est pas par un pur hasard que Louis XVI
« fut conduit au Temple, d'où il ne sortit que pour être sacrifié
« aux mânes de Molay » (3).

Cadet Gassicourt continue ainsi son récit des événements de la Révolution :

L'empereur périt bientôt victime des ennemis jurés des rois ; Léopold, ne tarda pas à le suivre ; le valet-de-Chambre de l'empereur, soupçonné d'avoir empoisonné son maître et Léopold, a fait, dans ses interrogatoires, l'aveu de ces-deux crimes, et a déclaré en avoir reçu le salaire du duc d'Orléans (4),

(1) Van der Noot et van Espen étaient initiés et chefs de loges. Voyez *les causes de la révolution du Brabant*, par le Sueur. (Note de C. G.)

(2) En mars 1788, le roi avait voulu s'attacher d'Orléans par une double alliance. Il proposait de marier la fille de Philippe au fils aîné du comte d'Artois, et le duc de Chartres à une princesse de Naples ; mais, fidèle au serment parricide, Philippe avait refusé. (Note de C. G.)

(3) V. Darrow's *Denkschriften und Briefen zur Charakteristik der Welt und litteratur* (Berlin, 1840), t. IV, pp. 211-221.

(4) Voyez le journal des Jacobins à cette époque, article correspondance. (Note de C. G.)

Depuis quatre ans, l'Irlande s'agite et menace de se soulever : elle possède un chapitre de Templiers. Les chefs sont à Londres (1), et déjà Georges assailli quatre fois, a pensé perdre la vie le 13 octobre et le 3 février de l'année dernière.

Un journal de pluviôse an IV, nous apprend que les francs-maçons ont pris en Irlande le nom de *Defenders*, et que James Veldor, condamné le 22 décembre à Dublin comme coupable de haute trahison, portait sur lui l'écrit suivant :

Demande. Je suis intéressé. — *R.* Et moi aussi. — *D.* Avec qui ? — *R.* Avec la Convention nationale. — *D.* Quel est votre but ? — *R.* La liberté. — *D.* Où est votre projet ? — *R.* Sa base est fondée sur le roc. — *D.* Que vous proposez-vous ? — *R.* De subjuguier toutes les nations, de détrôner les rois... — *D.* Où le coq a-t-il chanté, quand tout l'univers l'a entendu ? — *R.* En France. — *D.* Quel est le mot de passe ? — *R.* ÉLIPHISMATIS.

Les premiers électeurs de Paris (*Lavigne, Moreau de Saint-Méry, Deleutre, Danton, Dejoly, Champion, Keralio, Guillotin* (2), etc., etc.), la première commune de cette ville, les premiers Jacobins étaient presque tous francs-maçons, et à la tête des loges, quoiqu'il n'y eût en France que vingt-sept initiés. On ne sera plus surpris, si bientôt on voit tomber sous le glaive le roi d'Angleterre, le roi de Suède, le pape et l'empereur.

Cadet Gassicourt révèle ensuite un détail inconnu de l'histoire de la Révolution, mais qui s'explique quand on connaît la masse de gens d'honneur engagés à cette époque dans les loges :

On ouvrit en France plusieurs loges, dans l'intention de réunir les partisans de la royauté, comme les maçons le firent à Londres, quand ils voulurent rétablir sur le trône Charles II, désigné dans le *Roman maçonnique* des Irlandais, sous le nom du fils de la veuve. Vingt-quatre personnes attachées à Louis XVI favorisèrent ce projet ; mais comme

(1) Lorsque la première édition de cet ouvrage parut, un de mes amis, employé près le Directoire, en remit un exemplaire à un homme très puissant en ce moment. Cet homme voulut me connaître ; mon ami refusant de me nommer, il lui dit : Si l'auteur a quelques notes particulières sur les projets actuels des initiés, engagez-le à les confier au gouvernement, qui est instruit que le duc de Bedford, chef de loge, organise en ce moment une révolution à Londres et veut jouer, en Angleterre, le rôle du duc d'Orléans : on a même pressenti le Directoire, pour savoir s'il favoriserait cette insurrection. . . . Cette confidence me fut faite dans le temps qu'on préparait la fameuse descente en Irlande. (Note de C. G.)

(2) Guillotin, à jamais célèbre pour sa terrible invention mécanique, qu'on ne doit cependant qu'à ses principes d'humanité, était vénérable d'une loge. C'est là qu'il fabriqua la fameuse *pétition des six corps*, qui le fit nommer aux États-Généraux. (Note de C. G.)

il était manifestement contraire à l'esprit des vrais maçons, et que les vrais maçons ne pouvaient être exclus de ces loges, cela ne servit qu'à les irriter et à leur désigner des victimes (1).

Cette tentative fait comprendre plusieurs incidents de la vie si curieuse de l'infortuné Cazotte et notamment l'étrange discours que lui adressa, en le condamnant à mort, le président du tribunal révolutionnaire, Lavau, qui avait fait partie comme lui d'une société d'illuminés :

Faible jouet de la vieillesse, toi, dont le cœur ne fut pas assez grand pour sentir le prix d'une liberté sainte, mais qui as prouvé, par ta sécurité dans les débats, que tu savais sacrifier jusqu'à ton existence pour le soutien de ton opinion, écoute les dernières paroles de tes juges ! Puissent-elles verser dans ton âme le baume précieux des consolations. Puissent-elles, en te déterminant à plaindre le sort de ceux qui viennent de te condamner, t'inspirer ce stoïcisme, qui doit présider à tes derniers instants et te pénétrer du respect que la loi nous impose à nous-mêmes !... Tes pairs t'ont entendu, tes pairs t'ont condamné, mais au moins leur jugement fut pur comme leur conscience ; au moins aucun intérêt personnel ne vint troubler leur décision. Va, reprends ton courage, rassemble tes forces, envisage sans crainte le trépas, songe qu'il n'a pas le droit de t'étonner ; ce n'est pas un instant qui doit effrayer un homme tel que toi. Mais avant de te séparer de la vie, regarde l'attitude imposante de la France, dans le sein de laquelle tu ne craignais pas d'appeler à grands cris l'ennemi ; vois ton ancienne patrie opposer aux attaques de ses vils détracteurs autant de courage que tu lui as supposé de lâcheté. Si la loi eût pu prévoir qu'elle aurait à prononcer contre un coupable de ta sorte, par considération pour tes vieux ans, elle ne t'eût pas imposé d'autre peine ; mais rassure-toi, si elle est sévère quand elle poursuit, quand elle a prononcé, le glaive tombe de ses mains ; elle gémit sur la perte même de ceux qui voulaient la déchirer. Regarde-la verser des larmes sur ces cheveux blancs, qu'elle a cru devoir respecter jusqu'au moment de ta condamnation ; que ce spectacle porte en toi le repentir. Qu'il t'engage, vieillard malheureux, à profiter du moment qui te sépare encore de la mort, pour effacer jusqu'aux moindres traces de tes complots par un regret justement senti. Encore un mot : tu fus homme, chrétien, philosophe, *initié*, sache mourir en homme, sache mourir en chrétien, c'est tout ce que ton pays peut encore attendre de toi (2).

(1) Ce fait se trouve indiqué dans *La clef des loges*, appendice ajouté par Cadet Gassicourt, à la 2^e édition. an V.

(2) Rapporte par Gérard de Nerval : *Les Illuminés*, in-12, Paris. p. 218. V. aussi Alfred Hédouin, *Documents maçonniques, procès de Cazotte*, pp. 49 et 50.

Ce discours, aux allusions mystérieuses, frappa de stupeur l'assemblée, disent les récits du temps ; il était en effet assez en contradiction avec les procédés habituels du tribunal révolutionnaire.

Dans un grand nombre de circonstances, on trouve à cette époque la trace de l'action des loges ou l'influence des engagements qui y étaient pris. Ainsi pendant les massacres de septembre 1792 à l'Abbaye, quelques-uns des suspects arrêtés durent leur salut à des signes maçonniques. « Quand Jourgniac Saint-Méard fut absous par le tribunal de sang, on lui fit mettre son chapeau sur la tête et on le conduisit dans la rue. L'un des gardiens s'écria : *Citoyens, voilà celui pour lequel vos juges demandent aide et secours. C'est là on le sait l'appel de détresse, l'appel impérieux des Francs-Maçons.* » (1).

§. 4. — LES LOGES TRANSFORMÉES EN CLUBS D'APRÈS UN ÉCRIVAIN FRANC-MAÇON.

Le *Bulletin maçonnique de la loge symbolique écossaise* a publié en 1880 une série d'études fort remarquables sur les francs-maçons en 1789 et 1790, qui reproduisent presque mot pour mot le récit du père Deschamps. Comme lui, le f. . Schæffer attribue une action prépondérante aux loges dans la préparation du mouvement de 1789, dans les élections aux États-Généraux, et finalement dans la direction imprimée à la Révolution. Il passe successivement en revue les principales loges de Paris, qui se transformèrent en clubs. Les détails très précis qu'il donne sur le *Cercle social des Amis de la vérité* méritent d'être enregistrés ici, car ils font saisir nettement la manière dont s'opéra cette transformation.

Sous ce régime de libertés générales, qui seraient nouvelles aujourd'hui encore, les maçons n'avaient qu'une conduite à tenir ; ouvrir les portes de leurs ateliers et publier hardiment leurs travaux. Les loges proprement dites virent, en effet, diminuer rapidement *la fièvre d'activité qui les avait animées jusqu'aux élections de 1789*. Les temples,

(1) Ce fait est relaté dans l'ouvrage intitulé *Danton : le règne de la Justice et de la Loi en 1792* par Léon Pagès, in-12, 1880, p. 53.

en grand nombre, étaient devenus des clubs, où les meneurs politiques se réunissaient publiquement.

Mais pour avoir changé de forme, l'esprit maçonnique allait-il complètement disparaître? La maçonnerie tient-elle tout entière dans les symboles et dans les cérémonies mystérieuses, qui sont le caractère extérieur et apparent de ses travaux? On en pourra juger par un exemple.

Le cercle social des *Amis de la vérité*, ouvert le 15 octobre 1790, au cirque du Palais-Royal, devant une assemblée de huit à neuf mille personnes, était une ancienne loge maçonnique. Ses membres fondateurs étaient Goupil de Préfeln, député du bailliage d'Alençon, Mailly de Château-Regnaud, Condorcet, le futur conventionnel, surtout Bonneville et Fauchet, les rédacteurs de la *Bouche de fer*. Ils avaient donné au journal du club le nom de la loge célèbre dont ils étaient sortis. Dans deux discours éloquentes, Fauchet, nommé procureur général de la vérité, exposa la doctrine du cercle et indiqua le but des efforts communs. Les adeptes voulaient « délivrer les hommes de l'esclavage de la faim... et donner à tous la liberté, l'égalité, la propriété. » Pour y atteindre, ils se proposaient de former, « avec l'organisation maçonnique, un pacte fédératif du genre humain. »

« Messieurs, disait le nouvel apôtre, une grande pensée nous rassemble. Il s'agit de commencer la confédération des hommes, de rapprocher les vérités utiles, de les lier en système universel, de les faire entrer dans le gouvernement des nations, et de travailler, dans un concert général de l'esprit humain, à composer le bonheur du monde.

« Pour nous, simples frères dans la grande alliance de la nature, approchons-nous, d'un esprit franc et d'un cœur unanime, de ces cercles d'hommes initiés dans tous les lieux du monde à la liberté, à l'égalité, à l'union. Elevons cent millions de voix à l'unisson de l'humanité, dans le grand concert de l'harmonie fraternelle. Dressons de nos mains, toutes puissantes dès qu'elles agiront d'accord, le trône de l'opinion. »

Puis l'orateur rappelle le passé des sociétés maçonniques, — sociétés antiques, qui se sont perpétuées jusqu'à nous avec les principes de franchise, d'égalité, de liberté, de fraternité. — « Ces sociétés vestales ont conservé le feu sacré de la nature sociale... S'il a été prudent jusqu'à ce jour de redoubler les voiles du mystère autour de ce précieux dépôt, l'instant approche où le feu sacré sera rendu libre, et où la statue du genre humain va être animée par les Prométhées, qui ont gardé la flamme céleste. »

Il montre combien serait puissante une assemblée centrale, où tous les amis de la vérité, de la liberté, du bonheur des hommes, divisés en sociétés particulières, se réuniraient pour une coalition commune. Il propose une organisation générale des Loges maçonniques recevant le

mouvement d'un consistoire unique, séant à Paris, — la capitale de l'humanité.—« Le cercle social servira nos efforts, dit-il en terminant, il établira ses relations avec les autres cercles ; il secondera nos correspondances avec les associations externes qui se formeront à l'exemple de la nôtre chez les nations... Tout ce que j'ai de force, de patriotisme, d'amour des hommes, de zèle et de courage pour la vérité sera consacré à concourir à cette œuvre suprême. Ma plume et ma voix seront à vos ordres ; mon esprit s'agrandira de vos pensées. » (Extraits du journal *La Bouche de fer*).

Ainsi brillamment inauguré, au milieu d'une foule immense, le cercle social commença ses discussions par l'examen des premiers chapitres du contrat social. « Quand on était convenu d'un article, on l'envoyait par la feuille périodique, avec des développements, dans tous les chefs-lieux des correspondances du club, et de grandes lumières arrivaient de toutes parts pour éclairer les principes de vérité. » (*Ibidem.*) Et qu'étaient-ce là, pour le dire en passant, sinon les principes mêmes de l'organisation maçonnique, avec la suppression des hauts grades et l'autonomie des loges symboliques ? Mais que voulaient conserver de la Maçonnerie les frères qui renonçaient à la protection des antiques mystères pour se découvrir à tous et proposer ainsi l'objet de leurs travaux sur la place publique ? Ils renonçaient aux symboles pleins de la poésie orientale qui jusqu'alors avaient revêtu vaguement leurs pensées et leurs espérances. Car le moment était venu. Une statue longtemps enveloppée de voiles jaloux, par l'artiste qui la formait en secret, doit un jour se révéler aux yeux dans ses proportions définitivement arrêtées. Ainsi, l'idée mûre et complète allait affronter la discussion et se soumettre au jugement des hommes.

C'était bien la doctrine maçonnique qui devait distinguer entre tous le club organisé par Claude Fauchet. Le fondement de cette association, ce fut vraiment l'esprit fraternel, c'est-à-dire la base essentielle de notre institution, le principe de la solidarité universelle des hommes et des choses, réunis dans le panthéisme de Bonneville et de Condorcet. Et ce fut l'esprit de fraternité qui donnait à l'orateur des *Amis de la vérité* une singulière prescience de ce socialisme moderne, « le scandale du XIX^e siècle, son épouvante et sa gloire. » (L. BLANC.) Du jour, en effet, où l'humanité ne formait plus qu'une vaste famille, comme dans une famille aussi le commun héritage devait être également partagé, la propriété devait devenir accessible à tous. « Sublime Rousseau, s'écriait Fauchet, dans la *Bouche de fer*, n^o XV, tu as entendu, l'un des premiers, l'ordre éternel de la justice. Oui, tout homme a droit à la terre et doit y avoir en propriété le domaine de son existence. » De la Maçonnerie venait sans doute aussi cette belle vision de l'avenir, où l'apôtre apercevait par avance l'humanité tout entière in-

corporée volontairement dans les cadres de « l'harmonie universelle ». Illuminisme, dira-t-on si l'on veut. Mais déjà bien des fois ce mot n'a-t-il pas été synonyme de prophétie ?

« Ce qui servait encore à caractériser le cercle social, c'est que les femmes y étaient admises à revendiquer les droits de leur sexe. Demander à la Révolution d'élever la condition de la mère, de l'épouse, de l'amante, c'était certainement lui adresser une requête digne d'elle. » (L. BLANC) (1).

C'était l'œuvre des loges que Cambacérés présentait à la Convention sous la forme d'un projet de code civil : l'amante, comme le demandait Fauchet, y voyait *relever sa condition*, les enfants naturels y recevaient des droits successoraux égaux à ceux des enfants légitimes.

Citoyens, disait-il dans son rapport, le Code civil établit l'ordre moral. Mais quelle sanction donnerons-nous à nos lois ? Nous ne voulons plus ni des serments ni des autels des dieux. Pour nous, plus sages que tous les législateurs, pour nous, *libres de tous les préjugés, nos lois ne seront plus que LE CODE DE LA NATURE* sanctionné par la raison et garanti par liberté. L'attachement aux lois, l'obéissance aux lois : voilà le gage de la félicité publique (2).

§. 5. — LA RÉORGANISATION DES LOGES EN 1794.

En 1791 et 1792, les loges maçonniques se fermèrent partout en France. Le 22 février 1793, Philippe-Egalité dut envoyer sa démission de grand-maître. (Liv. II, chap. VI. §. 6.)

Cette fermeture des loges eut deux motifs : d'abord un grand nombre furent désorganisées, parce que beaucoup de leurs membres furent obligés d'émigrer ou devinrent suspects. On n'a pas oublié en effet le caractère aristocratique que présentaient bon nombre de loges. (Liv. III, ch. I, § 4.) C'en était assez pour exciter les défiances des Jacobins de la rue, quelques services qu'elles eussent rendus précédemment à leur cause. C'est ainsi qu'au Mans, en 1792, une émeute populaire saccagea l'hôtel, où se réunissait une loge composée en grande majorité de la noblesse du pays.

(1) *Bulletin de la grande loge symbolique*, août 1880.

(2) Cambacérés, *Rapport sur le projet du Code civil*, *Moniteur* du 9 septembre 1794.

Le second motif de la fermeture des loges fut la persuasion où étaient les Illuminés qu'ils avaient définitivement triomphé, que le grand-œuvre était accompli. Désormais, il n'y avait plus pour eux qu'à célébrer le culte de la Raison, comme les Girondins et les Brissotins ou celui de l'Être suprême tel que l'entendait Robespierre (1).

Mais il ne s'agit là que des loges maçonniques inférieures. Les initiés supérieurs conservaient toujours leurs liens secrets, quoique la Providence eût permis qu'ils se divisassent et se détruisissent les uns les autres. Cadet Gassicourt apporte sur ce point capital un témoignage de la plus grande précision. Il date de 1794, ne l'oublions pas.

Quoique les loges maçonniques soient fermées en France, le chapitre créé par Jacques Molay existe toujours, et jamais les Templiers jacobins ne furent plus puissants. Des Calvinistes, des hommes de toutes les sectes, des personnages considérables, d'anciens ministres, des membres des premières assemblées conspirent encore ; un club établi à Morat est le foyer de la conspiration.

Immédiatement après que la réaction thermidorienne, trompant la volonté des Jacobins qui avaient fait cette journée, eut compromis l'œuvre de la secte, les loges se reconstituèrent partout.

(1) Les loges ne cessèrent cependant pas absolument partout de se réunir. Nous trouvons dans la *Chaîne d'Union*, d'octobre 1882, des détails sur la loge *la Française d'Aquitaine*, qui donnent une idée de ce qui se passa alors sur plus d'un point du territoire :

« En novembre 1793, les ultra révolutionnaires, qui étaient au pouvoir, obligèrent les loges à changer leurs titres. Notre R. .: Atel. .: prit le nom de *Française de l'Unité*. La couleur bleue des cordons fut remplacée par les couleurs nationales. Il fut arrêté que l'ère républicaine serait jointe à l'ère maçonnique, et que les loges seraient épurées dans le sens républicain. Les glaives avaient été enlevés des loges, et une pétition fut adressée au membre de la convention MIRABEAU, à l'effet d'en obtenir la remise. Le 19 janvier 1794, la loge générale rapporta l'interdit qui frappait les juifs et décida que tous les bons citoyens, qu'elle qu'en soit la religion, la couleur et la profession, seraient initiés aux mystères maçonniques. La journée de thermidor se produisit peu de temps après (27 juillet 1794) et pendant six mois environ le travail des loges fut suspendu ; mais même pendant cette tempête, les F. F. : de notre Atel. .: donnèrent la lumière à un prof. .: Paul Sengones, dont la réception eut lieu dans un local secret. Le 6 novembre 1800, la loge reprend son ancien titre de *Française d'Aquitaine*, rejette les emblèmes étrangers à la Maçonnerie et fit une nouvelle inauguration du temple. »

(2) *Le tombeau de Jacques Molay*, 2^e édit., p. 41.

Dès l'année suivante, 1795, le Grand-Orient se réorganisa et plaça à sa tête, sous le titre de grand vénérable, Roettiers de Montaleau, l'un des membres de la *Chambre de correspondance* avant 1789. Peu à peu les loges se reformèrent dans toutes les provinces. — La Maçonnerie était de nouveau sur pied au 18 brumaire.

En même temps, on l'a vu dans l'ouvrage du père Deschamps (liv. II, chap. VI, § 1), se forme la société militaire des *Philadelphes* ; elle avait pour but de reprendre la politique des *Feuillants* (liv. II, chap. VI, § 5) et d'enrayer le mouvement monarchique qui se dessinait si fortement dans le pays, d'y prendre, s'il réussissait, des places de sûreté pour la Révolution. Le général Moreau en était le directeur (1) ; cela explique les ménagements qu'eut pour lui Napoléon Bonaparte, alors que Pichegru disparaissait d'une manière si sommaire, et le rôle étrange que l'ancien général des armées républicaines se préparait à remplir, quand, en 1813, il périt au milieu du camp des alliés en portant les armes contre la France.

(1) Ernest Hamel, *Les deux conspirations du général Malet*, in-8°, Paris, 1873, 2^e édition.



CHAPITRE TROISIÈME

NAPOLÉON I^{er} ET LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE D'APRÈS UN PUBLICISTE BONAPARTISTE

Napoléon I^{er} a sauvé l'œuvre des sectes compromise par l'effroyable désordre matériel dans lequel la Convention et le Directoire avaient jeté la France et par la vive réaction qui, en 1798 et 1799, ramenait rapidement le pays à la religion et à la monarchie.

Un écrivain, que son nom ne rendra assurément pas suspect, M. Albert Duruy, dans un ouvrage récent : *l'Instruction publique et la Révolution*, a constaté et décrit cet état de l'opinion publique avec une sincérité, dont nous devons lui savoir d'autant plus de gré qu'il est et reste grand partisan de la Révolution. Il loue hautement Napoléon I^{er} d'avoir sauvé l'essentiel de son œuvre en matière d'instruction publique et d'avoir arrêté le mouvement de réaction en reprenant les plans de monopole élaborés par les premiers révolutionnaires (1). Nous ne saurions trop appeler l'attention sur la page suivante, qui résume son ouvrage :

(1) Aux plans de La Chalotais, de Turgot, de Talleyrand et de Condorcet cités liv. II, chap. IV, §§ 5 et 6, et t. II, *Document annexé B*, il faut ajouter un autre plan d'éducation nationale par Roland de la Platrière, un des membres les plus avancés des loges. M. A. Duruy en parle en ces termes :

« C'est surtout le plan de Roland qu'il faut étudier si l'on veut bien se rendre compte du mouvement des esprits en matière d'instruction publique dans les derniers temps de la monarchie. Avec Roland, nous sommes en présence d'un esprit très net et très positif, allant droit à la solution pratique et l'indiquant toujours. Il

On a souvent reproché à Bonaparte d'avoir apporté dans cette réforme de 1802, et surtout dans sa grande création de 1806, un esprit de centralisation et de réglementation excessif. Une critique moins superficielle et surtout plus équitable n'eût pas manqué d'apercevoir la légèreté de ce grief; pour si peu qu'elle eût étudié les documents, elle eût vite connu que le seul moyen de sauver l'enseignement public d'une irrémédiable décadence, c'était précisément de l'enfermer dans une règle et de lui imposer une discipline inflexible. Qu'il y ait eu de ce côté quelque exagération, un luxe surabondant de précautions, une tendance trop accusée peut-être à militariser l'école, la chose est possible; mais à part ce léger défaut, si c'en est un, quelle merveilleuse conception que cette Université de France, avec son grand-maitre, son conseil, ses inspecteurs généraux, ses grades et sa puissante hiérarchie! *Quel trait de génie d'avoir compris qu'il n'était qu'une grande corporation laïque, pour disputer la jeune génération aux débris des vieilles corporations enseignantes et surtout à leur esprit!* AVANT LE 18 BRUMAIRE ON POUVAIT DÉJÀ PRÉVOIR LE MOMENT OU LA RÉACTION AURAIT REGAGNÉ DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT TOUT LE TERRAIN PERDU DEPUIS 1789. *Grave danger, et qui ne tendait à rien moins qu'à remettre en question, dans un très prochain avenir, les principes de tolérance et d'égalité dont la conquête avait été le but de tant d'efforts et qui sont demeurés l'excuse de tant d'excès.* En créant l'Université de France à son image, en l'animant de son esprit, c'est à dire en lui donnant pour mission d'être, en même temps « qu'une garantie contre les théories pernicieuses et subversives de l'ordre social, la gardienne des lois et des idées libérales déposées dans les constitutions françaises(1) », Napoléon écartait à jamais ce danger. Après avoir rivé le présent à la Révolution par le Code civil et le

y avait surtout un administrateur chez Roland, et, naturellement un centralisateur: il eût voulu que Paris devint le chef-lieu de l'instruction publique, et l'Université de Paris la supérieure hiérarchique des universités provinciales. Au-dessus, un conseil assez mal nommé *Bureau de correspondance* et un directeur supérieur de l'éducation, placé sous les ordres immédiats du ministre de la justice, auraient été chargés de maintenir l'unité de l'enseignement. Ajoutez des visiteurs délégués par la Faculté des arts pour l'inspection des collèges, la création d'une *maison d'institution* pour les maîtres, sorte d'école normale; enfin, la subordination des établissements privés aux collèges et à l'autorité de l'État, et vous aurez les grandes lignes d'un système qui ne manquait assurément pas de largeur. » (p. 46.) — Ce *Bureau de correspondance* n'est-il pas inspiré par la *Chambre de correspondance* créée à cette époque au Grand-Orient? Voyez les curieuses pages de Ragon sur l'influence des institutions maçonniques dans les créations administratives de la Constituante citées par le P. Deschamps (liv. II, chap. IV, § 4). Mais il faut surtout noter « la subordination des établissements privés à l'autorité de l'État », qui est resté depuis lors la clef de voûte de la législation révolutionnaire et que la Maçonnerie cherche à établir dans tous les pays où elle a de l'influence.

(1) Note de Napoléon relative à l'organisation de l'Université impériale.

Concordat, il lui assurait l'avenir par l'éducation. Les historiens de l'école libérale ont trop négligé ce point de vue ; et vraiment, de leur part, c'est bien de l'ingratitude ; car, de tous les services que Napoléon a rendus à leur cause en croyant, je le veux bien, gagner la sienne, je n'en sache pas de plus mémorable que d'avoir arraché l'enseignement aux pires ennemis du nouveau régime, pour la confier à un corps profondément imbu des idées modernes. L'Université, sans doute, a des titres tout personnels et fort nombreux à la reconnaissance de la démocratie ; elle a préparé de longue main, tantôt ouvertement et tantôt à petit bruit, des générations qui en poussent le culte jusqu'à la superstition. Mais si large qu'on lui fasse sa part, ce n'est pas une raison pour oublier celle qui revient à son fondateur, et, pour n'y point mettre en première ligne, *d'avoir coulé en bronze ce qui n'était encore que d'argile* (1). »

Ces pages n'ont pas seulement un intérêt historique. Elles montrent ce que l'Eglise et la cause de l'ordre social ont à attendre d'une restauration bonapartiste. M. A. Duruy s'est honoré personnellement en combattant les projets des républicains contre l'enseignement chrétien ; mais il est en même temps un défenseur de l'idée napoléonienne, et cette idée n'est pas autre chose que l'idée révolutionnaire. La déclaration si précise qu'il fait ici doit être jointe aux indications publiées (tome II, liv. II, chap. X, § 6) : *L'idée napoléonienne ou la politique intérieure de l'Empire*, et document F : *La politique religieuse de l'Empire*.

(1) *L'instruction publique et la Révolution*, Paris, Hachette, 1882, un vol. in-8°, pp. 357, 358.



CHAPITRE QUATRIÈME

LA CONSPIRATION MAÇONNIQUE DE 1815 A 1830

§ 1. — LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET LE RÉGIME PARLEMENTAIRE

Pour avoir l'intelligence historique de cette période, il faut toujours avoir deux considérations présentes à l'esprit : 1° Quelque importante que soit l'action des Sociétés secrètes, elles ont à compter avec les idées qui se répandent dans les peuples à la suite de certaines situations. Leur grand art consiste à ne pas aller contre ces courants d'opinion, mais au contraire à s'y mêler et à les exploiter en y introduisant leurs principes destructeurs.

Ainsi, après la longue oppression des peuples par la Révolution française et par Napoléon, la restauration des Bourbons s'imposait comme une nécessité absolue. Les sectes renoncèrent à l'entraver ; on vit même Talleyrand se faire, en 1814 et en 1815, le champion du principe de la légitimité, sauf à commencer dès le lendemain un travail de mine souterraine pour renverser les Bourbons (1). Les peuples partout voulaient reprendre leur indépendance. Le sentiment de la nationalité, après avoir été odieusement violé pendant vingt-cinq ans, reprit par une réaction

(1) V. dans les *mémoires et écrits divers de M. de Metternich* publiés par son fils (Paris, Plon, 5 vol. in 8° 1880-82) l'appréciation qu'il fait du rôle révolutionnaire de Talleyrand, t. I., p. 70.

inévitable, un empire beaucoup plus grand qu'il ne l'avait jamais eu. La domination de l'Autriche en Vénétie, de la Russie en Pologne, de la Hollande en Belgique, constituaient des faits de violence, des injustices, dont les Sociétés secrètes allaient habilement profiter.

2° L'unité doctrinale *absolue* n'existe pas au sein des sectes ; il y a toujours parmi elles des courants divers et des rivalités de personnes. A certains moments elles s'unissent pour détruire ; un instinct secret, à défaut d'un centre directeur, les rapproche pour combattre l'Église et les dynasties vraiment chrétiennes ; mais souvent leurs diverses couches sont fortement divisées sur les moyens à employer. On ne devra donc pas s'étonner que les sociétés secrètes, après avoir favorisé pendant les premières années du siècle les conquêtes françaises, se soient retournées violemment contre le despotisme napoléonien à partir de 1808 et aient pris pour mot d'ordre l'établissement du gouvernement constitutionnel. Plus tard elles y ajoutèrent le principe des nationalités.

Une anecdote, qui serait grotesque si elle n'était mêlée à des évènements très sérieux, montre bien comment le *gouvernement constitutionnel* était devenu à cette époque leur mot de passe.

On a vu plus haut (liv. III, chap. III, § 3), au commencement de 1789, les hommes de la secte se servir déjà du mot de *constitution* pour agiter les esprits, et se vanter de le porter jusqu'en Russie et jusqu'à Constantinople. C'était en 1825, au lendemain de la mort d'Alexandre I ; une révolte militaire avait éclaté aux cris de : *Vive la constitution !* Les officiers qui y prenaient part savaient parfaitement la signification de ce cri. Quant aux soldats, on leur avait fait accroire que c'était le nom de la femme du grand duc Constantin, dont les révoltés prétendaient faire valoir les droits au trône, malgré son abdication en faveur de son frère Nicolas !

Nous nous sommes expliqué dans le chapitre préliminaire, § 4, sur la portée de ces revendications. En poursuivant l'établissement dans toute l'Europe de la forme du gouvernement anglais, sans tenir compte d'aucune des conditions particulières à chaque peuple, les Sociétés secrètes n'avaient aucun souci du développement réel et régulier des libertés populaires. Elles l'ont prouvé en contrecarrant, pendant toute la Restauration, les projets de décentralisation et de reconstitution des corporations

professionnelles. Ce qu'elles voulaient, c'était l'affaiblissement de l'autorité des gouvernements légitimes et surtout la liberté d'attaquer la religion par la littérature impie et la mauvaise presse. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue pour apprécier les luttes dont le récit va suivre.

§. 2. — LA SOCIÉTÉ DES PHILADELPHES ET LES PREMIÈRES
ORIGINES DU PARTI CONSTITUTIONNEL.

On a vu dans l'ouvrage du père Deschamps comment en 1789 un groupe important des Sociétés secrètes, recruté principalement parmi les Martinistes (liv. II, ch. VI §, 5), avait essayé vainement de faire prévaloir, dès cette époque, les théories du gouvernement constitutionnel.

Ce parti, longtemps réduit au silence, devait naturellement reprendre vie après la destruction des Jacobins et au milieu de l'imbécillité du Directoire. Il prit corps dans une société secrète particulière qui s'intitula la *Société des Philadelphes* et avait son principal centre d'action dans la Franche-Comté. Elle réunissait des éléments de haute valeur et s'était recrutée principalement parmi les militaires. Le général Oudet, le général Guillaume, Moreau, Malet comptaient parmi ses principaux membres. L'historien anglais des Sociétés secrètes, M. Thomas Frost, constate que tous étaient francs-maçons (1).

Déconcertés un moment par le coup d'Etat du 18 brumaire, dans lequel Bonaparte avait eu pour principaux instruments d'anciens Jacobins, les *Philadelphes* reprirent bientôt leur action avec une ténacité, qui prouvait chez leurs membres une grande conviction. S'il faut en croire Nodier (2) et M. Ernest Hamel, ils auraient été mêlés aux conspirations d'Aréna. Le gouvernement consulaire à cette date connaissait parfaitement leur action et le grand rôle qu'y jouait Moreau.

D'après le journal du comte de Malmesbury, que cite M. Thomas Frost, de laborieuses négociations pour la restauration des Bourbons se poursuivaient entre Pichegru et Cadoudal d'une

(1) *The Secret Societies of the European Revolution*, tome I, chap. III.

(2) Nodier, *Histoire des Sociétés secrètes dans l'armée*.

part et Moreau de l'autre au nom des Philadelphes. Les négociations portaient précisément sur les garanties à exiger de Louis XVIII et sur l'établissement d'un régime constitutionnel, semblable à celui de l'Angleterre. Sur ces entrefaites la police de Bonaparte mit la main sur eux. Les amis de Moreau, dit M. Hamel, s'étaient juré de l'arracher à ses bourreaux, s'il venait à être condamné à mort. Moreau partant pour l'exil dut abandonner la direction de la Société. Elle fut reprise par le général Oudet, son premier fondateur. Frappé d'exil à son tour, celui-ci transmit la direction des Philadelphes au général Malet. C'est en cette qualité que Malet reçut en 1808 des propositions pour la destruction du gouvernement impérial de la part d'un groupe de Jacobins terroristes, à la tête desquels était Demaillet. Ce complot n'était encore qu'à l'état d'embryon, quand la police impériale en saisit les traces et jeta Malet en prison sans jugement (1).

Bien d'autres personnes, qui paraissent avoir été étrangères aux Sociétés secrètes, préparaient, de leur côté, dans le silence du cabinet et dans le cercle des relations privées, l'établissement du gouvernement parlementaire sous la monarchie des Bourbons; car sa restauration apparaissait dès lors imminente à tous les hommes clairvoyants. Des œuvres comme celles de Montesquieu ont sur la direction de l'esprit humain une influence qui se traduit plus tard dans les évènements. Royer-Collard est le représentant le plus éminent de ce groupe d'hommes, qui en suivant leurs propres pensées, sans tenir compte du travail souterrain des sectes, ont inconsciemment mais très puissamment favorisé l'œuvre de la Révolution.

Il est certain que sa longue correspondance avec Royer-Collard et ses relations avec les philosophes du XVIII^e siècle avaient préparé Louis XVIII à l'acceptation du gouvernement parlementaire. Cependant l'énergie avec laquelle il repoussa la charte élaborée par les vieux révolutionnaires du Sénat impérial, est un indice qu'il eût persisté dans cette voie et fût revenu au véritable gouvernement traditionnel du pays, sans la pression exercée sur lui par l'empereur Alexandre, poussé lui-même par Talleyrand

(1) E. Hamel, *Histoire des deux conspirations du général Malet*, 2^e édit., Paris, 1873, in-8. Suivant cet auteur, les *Philadelphes* n'auraient été pour rien dans la conspiration de 1812 : elle sortit tout entière du cerveau de Malet et fut combinée exclusivement par lui dans sa prison.

et Dalberg au moyen des influences que l'on sait (liv. II, chap. VIII, § 1).

C'est le souvenir qu'invoquait Louis-Philippe quand, voulant se faire pardonner la révolution de Juillet, il écrivait à l'empereur Nicolas « qu'il maintiendrait LA CONSTITUTION OCTROYÉE PAR LES ALLIÉS à la France (1). »

§ 3. — UN COTÉ IGNORÉ DES CENT-JOURS

Peu d'événements sont aujourd'hui plus mal appréciés que le retour de l'île d'Elbe et les Cent-Jours. La grandeur de la catastrophe, qui a terminé ce rapide épisode, inauguré par la marche du golfe Jouan à Paris, le font apparaître comme une merveilleuse épopée militaire, où l'on admire surtout le prodigieux ascendant d'un grand général sur ses anciens soldats.

Les Cent-Jours ont cependant été avant tout une tentative de revanche de la Révolution, et ils ont été préparés dans les sociétés secrètes. M. Nettement, dans son *Histoire de la Restauration*, a raconté que, dès la fin de 1814, deux centres de conspiration existaient en France : une conspiration militaire dans laquelle il n'était question que de Napoléon ; une conspiration civile, dont Fouché, Carnot, Barras tenaient les principaux fils, et qui, en se servant de Napoléon comme indispensable pour renverser les Bourbons, pensait soit à installer une régence, soit à placer sur le trône le duc d'Orléans : « Le duc de Bassano surtout était resté l'intermédiaire actif de ces relations. L'empereur y avait peu de correspondances ; ce moyen dangereux compromet plus qu'il ne sert. Les renseignements les plus importants lui arrivaient par des serviteurs dévoués, accrédités auprès de lui au moyen de mots de passe convenus, et qui remportaient ses instructions (2). »

(1) Cette lettre, communiquée par un membre du gouvernement révolutionnaire de Pologne, qui l'avait trouvée dans les archives du grand duc Constantin, fut publiée par le journal *la Révolution*, rédigé alors par M. James Fazy, plus tard président du gouvernement de Genève. V. Ivan Golovine, *L'Europe révolutionnaire*, Paris, in-12, Capelle, 1849, p. 2.

(2) Nettement, *Hist. de la Restauration*, liv. V, tome II. Cette préparation des Cent-Jours est à peine indiquée dans le livre (LVIIe) que M. Thiers leur a consacré dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Mais ce n'était là qu'un des côtés de la trame des Sociétés secrètes. En Italie aussi elles se retournaient vers l'ancien général de la Convention, vers l'auteur du traité de Tolentino.

Quand Napoléon quitta l'île d'Elbe, il était déjà *empereur des romains et roi d'Italie par la volonté du peuple et la grâce de Dieu*. Il avait accepté le projet et reçu la constitution que des délégués des villes italiennes avaient rédigés à Turin. On a conservé des rapports de son principal émissaire en Italie, daté de Naples le 14 octobre 1814, sur les moyens de créer une insurrection révolutionnaire dans les États de l'Église (1).

Lorsque le duc de Wellington et le comte Pozzo di Borgo, *dans les premiers jours de février 1815*, proposaient confidentiellement au Congrès de Vienne de transporter Napoléon dans une résidence plus éloignée, ils n'agissaient que sur des preuves certaines, et ce n'étaient assurément pas eux qui violaient la foi jurée au traité de Paris.

§ 4. — L'ACTION DES SOCIÉTÉS SECRÈTES DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE D'APRÈS M. DE METTERNICH. — LA PRUSSE ET LA FRANC-MAÇONNERIE.

La publication des mémoires du grand chancelier autrichien est venue apporter la confirmation éclatante des faits que signalaient alors avec tant de perspicacité le cardinal Consalvi, Joseph de Maistre, M. d'Haugwitz.

Le témoignage de Metternich sur l'action des sectes est d'autant plus à noter, que cet homme d'Etat était, par son passé et par la tournure de son esprit, fort éloigné des vues qui inspiraient les hommes éminents, dont nous venons de rappeler les noms. Réprimer absolument la liberté de la presse, empêcher tout développement du gouvernement représentatif, surtout organiser une police secrète dont le centre serait à Vienne, voilà les seuls moyens qu'il voyait à opposer au mal. Il traite volontiers dans sa correspondance intime d'*ultras*, de visionnaires, les hom-

(1) V. les documents italiens cités par M^{me} Rattazi, *Rattazi et son temps*, tome I, p. 17-21, p. 25.

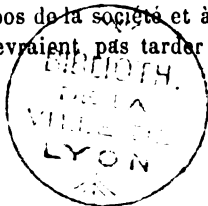
mes qui croyaient que le vrai remède était dans l'éducation religieuse de la jeunesse, dans la liberté de l'Église, dans l'essor donné aux œuvres de zèle, de science vraie et de propagande dont elle conserve toujours le foyer.

Dès 1817, presque en même temps que Consalvi (liv. II, chap. VIII, § 2), le chancelier s'aperçut que l'œuvre de la Restauration était très précaire et qu'elle était minée de toutes parts par un travail souterrain.

Les principales causes étaient à ses yeux la voie funeste dans laquelle le gouvernement français était entré avec le ministère Decazes, l'engouement de l'empereur Alexandre pour les *mystiques* qui l'exploitaient et se servaient de ce manteau pour couvrir leurs desseins, enfin la connivence persistante de la Prusse avec la Franc-maçonnerie, malgré les représentations de M. d'Haugwitz au roi Guillaume III (liv. II, chap. VI, § 1).

Dans une dépêche du 28 juin 1817, adressée au comte Lebzeltern, ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg, il appelait avec beaucoup de ménagement l'attention de la cour de Russie sur « le progrès des sectes qui commencent à menacer le repos de « plusieurs parties et surtout du centre de l'Europe. » Il décrit les allures des *mystiques* en termes tout semblables à ceux qu'employait alors de Maître (Liv. II, chap. VIII, § 1), puis il montre *les alliances* qui existaient entre les formes les plus diverses de l'erreur sur le terrain pratique :

Il est sans doute digne de la sagesse des grandes puissances de prendre en considération un mal qu'il est possible et peut-être même facile d'étouffer dans le principe, mais qui ne saurait que gagner en intensité à mesure qu'il s'étendrait. C'est aux cours à ne pas oublier qu'il existe en Europe une classe de perturbateurs du repos public, qui s'est vue trompée dans tous ses calculs par la marche forte et constante et par les principes justes et libéraux des grands monarques, qui ont sauvé l'Europe. Ces hommes, désespérés et forcés dans leurs derniers retranchements, regardent comme de leur domaine toutes les questions de désordre quelconque, et il nous est peut-être réservé de voir les rédacteurs du *Nain jaune* et du *Vrai libéral* prêcher contre les vanités de ce monde, et de voir Carnot et Barrère se faire les apôtres de la Nouvelle Jérusalem. Cet objet mérite la plus sérieuse attention ; il est lié plus qu'on ne croit au repos de la société et à la tranquillité des États, et les grandes cours ne devraient pas tarder à prendre en considération les



moyens d'entraver les desseins de ces fauteurs d'un nouveau genre de révolutions (1).

Deux mois après, Metternich reçoit une communication étrange de l'empereur de Russie. Alexandre I^{er} s'adresse au cabinet de Vienne, pour se plaindre des obstacles apportés par la police autrichienne à la propagande des *Sociétés bibliques* ! Metternich, dans sa réponse officielle à M. de Nesselrode, donne quelques explications en style diplomatique ; mais dans une lettre du 29 août 1817 adressée à l'empereur François, il dit toute sa pensée et en termes fort piquants :

V. M. s'est sans doute convaincue depuis longtemps que l'esprit de l'empereur Alexandre est incapable de persévérer dans le même ordre d'idées. Depuis 1815, il a quitté le jacobinisme pour se jeter dans le mysticisme. Toutefois, comme sa tendance est constamment révolutionnaire, ses sentiments religieux le sont également ; aussi le protectorat des *sociétés bibliques* ne pouvait-il lui échapper.

Je prie V. M. de considérer ma réponse au comte de Nesselrode comme rédigée exclusivement pour l'empereur Alexandre et de ne l'apprécier qu'à ce point de vue. Si je suis entré dans des détails d'un genre tout particulier, c'est que je voulais couper court dès le principe à une correspondance entre les deux cabinets au sujet de *questions bibliques* et de *police religieuse*. L'empereur Alexandre perdra certainement tout désir, toute envie de s'engager davantage avec des chrétiens aussi bornés, aussi étroits que V. M. et son ministre le sont dans ma lettre. Je désirais l'édifier complètement sur ce point que *ses idées* en matière de religion *ne sont pas les idées de V. M.*, que par conséquent V. M. pourrait bien n'être pas facile à convertir. Toutefois, il est malaisé de prévoir jusqu'où cette aberration pourra encore mener. Dans toutes les idées de l'empereur Alexandre, c'est le désir de faire des prosélytes qui tient la première place dans ses calculs. C'est dans cet esprit qu'il enrôle les Jacobins en Italie et les sectes en Europe. Aujourd'hui *les droits de l'homme* ont fait place aux *lecteurs de la Bible*. Nous n'avons qu'à attendre, en curieux désintéressés, quelle sera la prochaine réponse à ma dernière dépêche à Lebzelttern relativement aux dangers du mysticisme et à l'entente commune des cabinets en vue d'en combattre les suites fâcheuses.

Le lecteur voudra bien se reporter à ce qu'écrivait à cette époque de Maistre sur la forme de *Sociétés bibliques* que la

(1) *Mémoires*, t. III, p. 53.

secte avait prise en Russie (liv. II. chap. XV, §. 3.) Il trouvera également plus loin dans ce volume la preuve de leur action dans les événements d'Orient qui éclatèrent peu après. Ces dépêches de Metternich dévoilent parfaitement cette situation.

On remarquera aussi le rôle que jouent les agents russes dans le centre de l'Europe et en Italie, et l'on n'oubliera pas que c'est parmi les diplomates que la Haute Vente romaine recrutait ses membres. (Liv. II, chap. VIII, § 5.) Quelque bien informé que fût Metternich, il ne pouvait pas toujours déjouer ses trames, et, par une cruelle ironie, c'est dans son cabinet même que se cachait un des complices de Piccolo Tigre et de Nubius, un noble Lombard, nommé V***, dont le nom de guerre était Gaëtan. On conserve de lui une lettre datée de Vienne de la fin de 1840, adressée à l'avoyer suisse Neuhaus, dans laquelle il l'engage à pousser vivement la guerre contre les couvents et les institutions catholiques qui devait aboutir aux événements de 1847. Il l'exhorte à ne pas se laisser arrêter par les notes diplomatiques de l'Autriche, car, dit-il, il existe dans le cabinet autrichien « un antagonisme entre le prince de Metternich et le comte Kollovrat, qui suffit à tout paralyser. » Il faut seulement aller pas à pas et doucement. « Pour eux, ils coupent une « à une et dans le silence toutes les racines du grand chêne autrichien. Il s'affaîssera de lui-même et alors tout sera « fini (1). »

Metternich porta naturellement la question des Sociétés secrètes devant les souverains dans les conférences qui eurent lieu après l'assassinat de Kotzebue. Les sectes avaient tenu à faire voir leur main dans ce crime audacieux, car Sand portait sur lui au moment du crime un papier sur lequel étaient écrits ces mots :

Arrêt de mort contre Auguste de Kotzebue, exécuté le 23 mars à cinq heures et demie du soir, d'après la décision de l'Université de.....

(1) V. *Memorie documentate per la storia della Rivoluzione italiana*, raccolte da Paolo Mencacci, Roma, 1879, in-8°, t. I. pp. 51, 52. M. Mencacci ajoute, que beaucoup de francs-maçons se trouvaient dans les rangs de l'armée et de l'administration autrichiennes et contribuaient à propager en Italie les Sociétés secrètes que leur gouvernement combattait. V aussi, sur le cabinet autrichien à cette époque, Crétineau-Joly, *Histoire du Sonderbund*, ch. VI (2 vol. in-8°, Paris, 1850).

Le fait est assez horrible par lui-même, écrivait Gentz le 1^{er} avril 1819, mais la cause première du crime et sa connexion probable, déjà presque évidente à l'heure qu'il est, avec les maladies et les dangers les plus redoutables de l'époque actuelle, le rendent bien plus horrible et bien plus épouvantable encore pour celui qui est habitué à voir les choses de haut. Voilà le résultat auquel ont abouti *ces efforts innocents et vertueux de la jeunesse allemande et de ses excellents maîtres*, dont on a tant parlé, pour nous imposer silence, alors que nous avions pour la première fois signalé le péril à propos des excès de la Wartburg.

Metternich lui répond de Rome, le 9 avril 1819 :

Pour ma part, je ne doute nullement que le meurtrier n'ait agi non pas de son propre mouvement, mais à l'instigation et sur l'ordre d'une société secrète... La triste fin du pauvre Kotzebue nous fournit un *argumentum ad hominem*, que le duc de Weimar avec tout son libéralisme ne saurait défendre.

Il semble absolument certain que le meurtrier de Kotzebue n'a été que l'émissaire du tribunal vehmique d'Iéna, c'est à dire un véritable Haaschischin. L'*Université* qui devait exécuter le coup a été désignée par le sort ; à la suite de cette première opération, le sort a désigné le *membre de l'association* qui devait frapper la victime, en faisant d'avance le sacrifice de sa propre vie, et qui, en effet, a été l'exécuteur de la sentence.

Nous ne tarderons pas à voir ce que l'empereur de Russie dira de la manière aimable dont ses conseillers d'État sont traités en Allemagne.

Or, pendant qu'en Allemagne on assassine les agents russes *propter obscuritatem*, d'autres agents russes président en Italie les clubs des Carbonari. Je pense que bientôt on en finira avec ces excès-là.

Alexandre de Russie, avec la grande droiture qui le caractérisait, devait revenir de ses engouements.

Plus dangereuse était la connivence de la Prusse avec les Sociétés secrètes, qui servaient ses plans cachés d'unification de l'Allemagne sous son sceptre.

Parmi les comparses de la Prusse dans cette partie liée avec les sectes, se trouvait le duc de Saxe-Weimar, Charles-Auguste, qui était un des membres les plus actifs des hauts grades maçonniques, un des adeptes de Weishaupt (1). M. de Gentz adressait la dépêche suivante à Metternich, le 25 avril 1819 :

(1) V. l'article à son nom dans *l'Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, Leipzig, in-8°. 2^e édit

Il faut que je revienne à tout propos sur la déclaration du grand-duc de Weimar, comme sur un des documents les plus importants de notre époque. Un des premiers auteurs du mal dont souffre l'Allemagne, un de ceux qui ont le plus aidé à le répandre, a pu, huit jours après un crime qui crie vengeance contre lui et contre ses conseillers plus que contre tout autre, faire entendre à la diète, par l'organe de son représentant, des paroles comme celles-ci : « Il faut que
« la liberté des opinions et de l'enseignement soit respectée dans les
« universités ; car c'est dans *la lutte ouverte des opinions* qu'on (les étu-
« diants !) doit trouver ici la liberté ; c'est *contre la confiance dans*
« *l'autorité des maîtres* qu'on doit ici *prémunir* l'écolier, c'est à la
« hauteur de *l'indépendance du jugement* qu'on doit l'amener *directe-*
« *ment*.... »

Quand je considère jusqu'où il faudrait remonter, jusqu'à quelle profondeur il faudrait plonger le scapel dans les chairs vives pour opérer une guérison radicale, je trouve que c'est presque folie de croire que dans un corps comme la diète, que dis-je ! même dans un congrès des premiers souverains de l'Allemagne, il puisse se trouver assez d'union, de perspicacité, de courage et de résolution pour amener des résultats....

Le chancelier, fort des révélations que l'assassinat de Kotzebue a fait éclater, s'appuyant surtout sur les insurrections de Naples, du Piémont, d'Espagne, va maintenant agir personnellement auprès des souverains pour leur dévoiler le danger avec lequel ils jouent inconsciemment. Voici la lettre de Metternich à l'empereur François, du 30 juillet 1819, dans laquelle il résume son entrevue avec le roi Frédéric-Guillaume III, à Tœplitz, et sa conversation avec ce prince :

Avant d'intervenir il faut que l'empereur voie clair, il faut qu'il sache quels sont les gouvernements dignes de ce nom qui sont capables de concevoir et d'exécuter un plan. La question s'applique à la Prusse elle-même. Le pays a bien son roi ; mais nous y cherchons en vain la puissance royale. Si le roi laisse libre carrière au mal qui menace son trône et même sa personne, ainsi que le prouvent les enquêtes dirigées contre les conspirateurs, il faut que l'empereur se replie sur lui-même et suive, dans l'intérêt de son propre salut, une marche bien différente de celle qu'il avait adoptée jusqu'à ce jour.....

... Je puis parler ouvertement à Votre Majesté, ajoutai-je ; car elle a toujours bien accueilli ma sincérité. Je dirai donc librement ma pensée, comme jadis, puisque vous m'y invitez expressément. Tous les

conseils donnés jusqu'ici à Votre Majesté étaient mauvais en principe ou défectueux dans l'application. La conjuration découverte n'est que l'action qui suit toujours la théorie. Cette conjuration a son origine et son siège en Prusse ; les conjurés de *rang inférieur* sont connus aujourd'hui ; les chefs ne le sont pas encore, mais ils appartiennent certainement aux plus hautes sphères, et se trouvent parmi vos propres serviteurs. Votre Majesté sait quelle est mon opinion sur le prince chancelier d'Etat, le prince de Hardenberg. Il a rendu à Votre Majesté les services les plus signalés ; mais aujourd'hui il est vieux, il est affaibli d'esprit aussi bien que de corps. Il veut toujours le bien et ne soutient que trop souvent le mal.

— Vous savez, répondit le roi, que je connais parfaitement le prince de Hardenberg ; ce qui fait son malheur, c'est son entourage, dans lequel il y a des hommes très singuliers.

— Pourquoi Votre Majesté tolère-t-elle ces gens-là ? Pourquoi avez-vous laissé le champ libre à toute institution notoirement mauvaise et dangereuse ?

— Vous avez mille fois raison, répondit le roi ; mais voilà ce qui arrive quand les gens se font vieux. Je désire que, pendant que vous serez ici, on arrête des principes qui seront ensuite rigoureusement appliqués.....

Le 1^{er} août 1819, le prince de Metternich rend compte à l'empereur d'une conférence qu'il a eue avec le prince de Hardenberg, le prince de Wittgenstein et le comte de Bernstorff :

Mon plan comprenait d'une manière générale les points suivants :

La conduite louche jusqu'à l'in vraisemblable qu'ont tenue la plupart des gouvernements allemands (et sous ce rapport le gouvernement prussien tient la tête) a donné un tel essor à l'esprit révolutionnaire en Allemagne, que nous sommes arrivés peut-être à la dernière période où le mal puisse être combattu avec succès.

Autrefois les révolutionnaires allemands étaient séparés les uns des autres, comme les États dans lesquels ils vivaient ; les conspirateurs ne tardèrent pas à voir que, dans de telles conditions, il était impossible de frapper un coup qui portât. Le parti militaire prussien commença à songer à agrandir la Prusse au moyen de la conquête ; le parti civil se borna à tourner ses efforts du côté de *la transformation de la Prusse*.

Bientôt quelques hommes (qui — chose remarquable — appartenaient presque tous à l'enseignement) allèrent plus loin : ils suivirent la *véritable voie*, si l'on se place au point de vue révolutionnaire ; ils visèrent à la *réunion des allemands en une Allemagne !*

La génération déjà *élevée* ne pouvait pas leur servir à atteindre ce

but ; ils jetèrent donc les yeux sur la génération à élever. C'était là un plan qui laissait un champ encore assez large, même aux esprits impatients ; car les *générations d'étudiants* se succèdent de quatre ans en quatre ans tout au plus. Or il a déjà passé plus d'une de ces générations, depuis qu'on travaille systématiquement la jeunesse en vue de ce but criminel ; *aussi y a-t-il aujourd'hui toute une classe de futurs employés de l'Etat, d'instituteurs du peuple et de savants en herbe, qui est mûre pour la Révolution.*

Si l'on songe maintenant que, dans l'administration publique de la Prusse, la plupart des emplois, et précisément les plus importants, sont occupés par de francs révolutionnaires, et cela au centre du gouvernement aussi bien que dans les provinces (et c'est particulièrement le cas pour les provinces rhénanes), il ne faut pas s'étonner si l'on peut considérer la Prusse comme étant tout à fait mûre pour la Révolution.

• • • • •
 Pour compléter l'œuvre, il ne reste plus aujourd'hui qu'à introduire une constitution démocratique en Prusse. Si la mesure n'est pas encore comble, cela tient uniquement à l'aversion personnelle du roi pour cette innovation.

• • • • •
 • • • • •
 Pouvais-je prévoir que la grande conspiration, qui s'étendait sur toute l'Allemagne, serait démasquée *en ce moment même* ? Cela m'était d'autant moins possible qu'il entraît dans mes plans de ne la dévoiler qu'à Carlsbad.

Dans tous mes entretiens avec les premiers hommes d'Etat de la Prusse, je me suis convaincu des vérités suivantes qui sont évidentes par elles-mêmes.

Le prince de Hardenberg est, au moral comme au physique, en proie à une faiblesse qui touche presque à l'état d'enfance. Il veut le bien, il sait même le discerner ; mais par suite de sa grande faiblesse, il est aujourd'hui plus encore que jadis sous l'influence de deux éléments, qui sont toujours les plus dangereux pour un homme d'État qui jouit d'une grande autorité : l'un, c'est un besoin extraordinaire de passer pour libéral ; l'autre, c'est un malheureux penchant à rechercher un entourage singulier. Il en est arrivé à un tel point qu'on peut affirmer, sans être taxé d'exagération, qu'il n'a pas autour de lui un homme qui ne professe les doctrines de la démocratie pure ou qui ne soit prêt à jouer un rôle actif dans la conspiration tramée contre le trône de Prusse lui-même.

Après la Révolution de Naples (1820), l'empereur Alexandre ouvrit tout à fait les yeux. Metternich écrit, à la date du 8 août 1820,

puis du 20 novembre, pour constater ce changement. Plus tard, le 15 décembre, il adresse à Alexandre lui-même un mémoire sur les voies que le mal a suivies et le remède à y apporter. Il montre comment « l'esprit révolutionnaire put, en Allemagne, en Italie et « plus tard en Espagne, se couvrir du voile sincère de l'amour « de la patrie », au milieu des bouleversements causés par les conquêtes de Napoléon :

La Prusse commit une faute grave en appelant à son secours des armes aussi dangereuses que le seront toujours des associations secrètes ; faute qui ne saurait même être justifiée par la situation déplorable dans laquelle cette puissance se trouvait alors. C'est elle qui la première donna une forte impulsion à l'esprit révolutionnaire dans ses États, et cet esprit fit des progrès rapides, soutenu comme il l'était dans le reste de l'Allemagne par le développement que depuis 1806 on y voyait prendre à un système de despotisme étranger. Plusieurs princes de la confédération rhénane se firent en particulier les auxiliaires et les complices de ce système, auquel ils sacrifièrent les institutions, qui, dans leur pays et de temps immémorial, servaient de sauvegarde contre l'arbitraire et la démocratie.

La guerre de l'alliance, en mettant des bornes à la prépondérance de la France, fut vivement soutenue en Allemagne par les hommes mêmes dont la haine contre la France n'était en réalité que la haine contre le despotisme militaire de Bonaparte et aussi contre le pouvoir légitime de leurs propres maîtres.

Le retour de l'usurpateur en France et la marche complètement erronée du gouvernement français de 1815 à 1820 accumulèrent une somme de nouveaux dangers et d'immenses calamités pour la civilisation entière. C'est au premier de ces malheurs qu'est dû en partie l'état critique, dans lequel se trouvent placés la France et le corps social tout entier. Bonaparte anéantit, en cent jours, l'ouvrage des quatorze années pendant lesquelles il avait exercé le pouvoir. Il déchaina la révolution qu'il était parvenu à enchaîner en France ; il ramena les esprits non à l'époque du 18 brumaire, mais aux principes que l'Assemblée constituante avait adoptés dans son aveuglement déplorable.

Nous n'avons point touché encore dans le présent mémoire à l'un des instruments à la fois les plus actifs et les plus dangereux dont se servent les révolutionnaires de tous les pays, avec un succès qui aujourd'hui n'est plus contestable. Ce sont les *Sociétés secrètes*, puissance véritable et d'autant plus dangereuse qu'elle agit dans les ténèbres, mine toutes les parties du corps social et dépose partout les germes

d'une gangrène morale, qui ne tardera pas à se développer et à porter ses fruits. Ce fléau est un des plus réels que les gouvernements amis du repos et de leurs peuples puissent surveiller et combattre.

Et il concluait en demandant aux princes *d'étouffer les Sociétés secrètes*.

§. 5. — MÉMOIRE DE M. DE METTERNICH A L'EMPEREUR
ALEXANDRE EN 1822.

Au congrès de Vérone, il adressait à l'empereur Alexandre, sur ce sujet, un mémoire spécial que nous reproduisons *in extenso*. Il contient une large vue d'ensemble sur l'action des sectes dans les sociétés modernes, telle que la concevait le prince de Metternich. Il faut tenir compte cependant des formes générales dans lesquelles la destination de ce mémoire obligeait l'habile diplomate à envelopper sa pensée. Alexandre avait été lui-même trop séduit par les intrigues des sectes, on l'a vu plus haut, pour qu'il fût possible de lui dire à quel point il avait été leur dupe par moments.

De tous les maux qui affligent aujourd'hui le corps social, celui qui mérite de fixer plus particulièrement l'attention des gouvernements est le jeu criminel des sectes.

Il faut compter parmi les côtés faibles de l'esprit humain le penchant qui, dans tous les temps, l'a entraîné dans le champ vague du mysticisme. Il est une foule d'esprits inquiets, que le besoin de se créer une occupation tourmente et dont l'activité, inhabile à se fixer sur des objets d'une utilité définie, les pousse vers de stériles abstractions. Dupes de leur imagination désordonnée, dupes de quiconque veut faire servir leur manie à des projets pervers, ces hommes ont constamment été pour les sociétés secrètes comme une pépinière d'adeptes.

Les sociétés ont toujours été influencées par l'esprit variable des sectes. S'il en est parmi elles qui soient restées fidèles à certaines bases de leur institution primitive, le plus grand nombre est toujours prêt à en dévier et à céder aux grandes impulsions du moment. C'est ainsi que dans des temps d'exaltation religieuse, les associations secrètes se sont armées pour le soutien de tels ou tels dogmes. Aujourd'hui que l'esprit du siècle est dirigé vers la réforme des modes de gouver-

nement, c'est sur le champ de la politique que nous voyons ces mêmes associations déployer toute leur turbulente activité.

Là où les sociétés secrètes ne vont pas au-devant des factions, celles-ci, sachant tout le parti qu'elles peuvent tirer des sectes, ne tardent guère à aller les rechercher.

Il est nécessaire d'indiquer trois époques principales d'où date l'extension extraordinaire que les sectes ont acquise *dans les derniers temps* (1).

La Révolution française, à son début, avait fait suspendre le travail des sectes. L'arène était ouverte à toutes les aberrations de l'esprit humain, comme à toutes les ambitions ; qu'auraient gagné les adeptes à de mystérieux conventicules ? Ils se sont lancés dans la carrière qui, tout en flattant les rêves de leur imagination, leur offrait la perspective d'une fortune brillante. Aussi les administrations révolutionnaires en France se sont-elles recrutées dans les rangs des sectaires et les loges maçonniques se sont trouvées dégarnies ; de même que nous avons vu l'armée révolutionnaire à Naples compléter ses cadres par les *Mal contenti*.

C'est sous l'Empire et à la suite des épurations que Bonaparte avait faites dans les administrations (2), que les sociétés secrètes ont commencé à se reconstituer. Fort de sa volonté, Bonaparte calcula qu'au lieu d'employer d'inutiles efforts à empêcher leur réorganisation, il lui serait plus aisé de les contenir en les assujettissant à une surveillance sévère et même de les faire servir utilement à ses desseins. Dès lors, tout en les couvrant de ridicule, il travailla à se ménager un moyen de police actif dans les associations qui lui parurent susceptibles d'être guidées ; il déploya, au contraire, une inflexible sévérité contre toutes les autres.

La chute de Bonaparte délivra le monde d'un poids immense ; mais ce poids ayant pesé à la fois sur le bon et le mauvais, le bien et le mal se sentirent en même temps libres des entraves qui les comprimaient. Malheureusement, les éléments du bien furent ou dénaturés ou paralysés, tandis que ceux du mal ne restèrent pas dans l'inaction, et nous vîmes bientôt l'esprit révolutionnaire reprendre un nouvel essor.

Cependant les factieux eux-mêmes durent ne pas tarder à s'apercevoir que les peuples, fatigués de tant de secousses violentes, n'étaient plus disposés à servir activement et en masse leurs desseins. Il était réservé au pays le plus reculé, en fait de civilisation, et malheureuse-

(1) Ces mots sont soulignés dans le texte.

(2) Metternich vise ici la constitution des Philadelphes et des Carbonari, qui date du effet des commencements de l'Empire.

ment le plus remué dans son intérieur, de créer un mode nouveau pour amener des bouleversements.

Un malaise général régnait en Espagne ; aucun peuple, cependant, n'était plus éloigné d'un soulèvement que le peuple espagnol ; aussi la Révolution de 1820 a-t-elle été l'œuvre directe d'une conspiration ourdie dans les ténèbres, préparée et combinée dans les voies d'une association secrète. S'il pouvait exister un doute sur la vérité de ce fait, il serait levé par les aveux indiscrets, que l'un des instruments les plus actifs et à la fois les plus éhontés de la révolte militaire dans l'île de Léon a rendus publics.

Ce que le crime avait enfanté, un gouvernement dans l'état de la plus complète nullité n'a pu le détruire. La réussite du complot de Léon marque la *seconde époque* de l'élan qu'ont pris les sociétés secrètes.

Les révolutions de l'Italie en 1820 et surtout en 1821, nous semblent indiquer la *troisième*.

Si l'on ne peut voir dans la révolte militaire de Naples que l'imitation servile de celle de l'île de Léon, il ne saurait en être de même de la révolution piémontaise. Celle-ci a été évidemment dirigée par les sectaires de France, et si des observateurs éclairés avaient dès longtemps su pressentir l'existence d'une vaste association révolutionnaire à Paris, liée à celles de l'étranger, c'est la révolution éclatée à Turin qui a déchiré pour nous le voile qui jusqu'alors avait enveloppé son action.

Il nous paraît d'un intérêt positif de s'appliquer à distinguer les différences caractéristiques qui existent entre les deux révolutions italiennes. L'une a été plus locale que l'autre. Le génie des peuples napolitain et piémontais, et jusqu'à la position géographique des deux Etats, ont dû établir et ont effectivement établi une différence notable entre les deux révolutions. Nous ne croyons pas trop nous avancer en considérant la révolution napolitaine comme l'œuvre du Carbonarisme pur et simple, étrangère, dans son origine, à tout autre moyen qu'à des moyens nationaux, bien qu'elle ait pu être fomentée et soutenue par l'influence espagnole. Tout au contraire, la révolution dans les Etats Sardes a été placée sous la direction combinée des révolutionnaires piémontais et des sectaires français. Si une infinité de notions ne venaient à l'appui de cette thèse, nous en trouverions la preuve dans la situation morale actuelle des deux royaumes.

Celui de Naples nous paraît bien plus éloigné d'un bouleversement pareil à celui de 1820 que ne l'est et que ne le sera encore le Piémont.

L'organisation des sociétés secrètes en France, *telles qu'elles existent aujourd'hui* (1), ne nous semble pas remonter plus haut qu'en 1820.

(1) Ces mots sont soulignés pour la seconde fois dans le texte, Metternich indique

Les procédures entamées en Allemagne, en 1819 et en 1820, et les travaux de la commission centrale à Mayence, ont fourni plus d'une preuve que les révolutionnaires allemands n'entretenaient encore à cette époque que des relations peu directes avec le centre révolutionnaire à Paris. Ce n'est qu'après que les mesures arrêtées à Carlsbad eurent forcé les chefs principaux des associations secrètes en Allemagne à aller chercher un refuge en France, que plusieurs d'entre eux se rendirent à Paris, où ils ne trouvèrent guère moyen de s'entendre avec les libéraux français. La haine contre Bonaparte avait servi de première impulsion aux associations secrètes allemandes, les sectaires trouvèrent dans ce fait une difficulté à se rapprocher des meneurs français. Le *nonsense* philanthropique des professeurs et des étudiants teutons les fit mépriser d'un autre côté par des factions trop pratiques pour s'arrêter à des niaiseries. Ce n'est que depuis l'année 1821 que des relations directes ont pu s'établir entre les révolutionnaires allemands et français (1), et à la tête des premiers se trouvent des bonapartistes allemands. Les lieux les plus marquants aujourd'hui en Allemagne, sous le point de vue de la combinaison des moyens révolutionnaires allemands et français, sont le royaume de Wurtemberg, la ville de Francfort et quelques villes de Suisse. Les hommes qui jouent dans ces lieux les premiers rôles, ce sont les frères Murhard, quelques autres hommes de lettres à Francfort et les rédacteurs de la *Gazette du Neckar*. L'entreprise de cette feuille est soumise à l'influence directe du comité-directeur à Paris, et son rédacteur en chef, le d^r Lindner, a servi pendant plusieurs années comme agent actif de Bonaparte en Allemagne. Le second rédacteur a été commissaire de police sous Bonaparte.

Jusqu'à cette époque, les radicaux français avaient suivi les traces de leur propre révolution.

Plusieurs tentatives faites en France pour soulever les masses, ont dû prouver à ces hommes que de pareilles entreprises ne leur offraient pas les chances de succès de 1789. En revanche, celui qui a obtenu la révolte militaire en Espagne, n'en a pas moins pu fixer leur attention sur le moyen nouveau qui l'avait préparée, et ce même moyen ayant depuis opéré également et en trois jours le renversement du gouvernement légitime à Naples, les révolutionnaires français ont dû l'adopter comme le plus efficace et le plus prompt. En ne faisant remonter l'introduction du *Carbonarisme* en France qu'à l'année 1820 et peut-être même au commencement de l'année suivante, nous croyons d'autant moins nous tromper, que nous découvrons dans l'explosion révolution-

par là qu'il connaît l'action que les sectes ont exercé sous une autre forme aux époques antérieures

(1) Voyez ce qui est raconté Liv. II, chap. VIII, § 5, sur la mission en Allemagne de Cousin et de Follenius.

naire en Piémont la trace de deux influences distinctes qui, sans doute, n'étaient pas en opposition l'une avec l'autre quant au but, mais qui procédaient d'une manière différente. La révolte à Turin était manifestement dirigée et préparée par les efforts concertés des révolutionnaires piémontais et français, tandis que celle d'Alexandrie, dont tous les rouages étaient mis en mouvement par le Carbonarisme pur, a paru avoir sa marche indépendante de celle de la capitale.

Le secret même des associations du genre de celles dont nous nous occupons leur fait toujours faire des progrès rapides. Aussi voyons-nous que, dans toutes les tentatives multipliées qui ont été faites dans le courant des dix derniers mois, dans le but d'organiser en France des révoltes militaires, les instruments du *Carbonarisme français* jouent partout un rôle.

Après avoir montré dans cette esquisse rapide l'influence pernicieuse qu'ont exercée les sectes sur les grandes secousses politiques des dernières années, nous n'hésiterons pas à établir en thèse que ces sociétés sont une maladie qui ronge le corps social dans ses parties les plus nobles ; que ce mal a déjà jeté des racines profondes et étendues ; enfin, que, si les gouvernements ne prennent pas des mesures efficaces, non seulement pour en arrêter les progrès ultérieurs, mais pour le refouler dans les limites au-delà desquelles il n'est plus possible de l'atteindre, l'Europe court risque de succomber aux atteintes sans cesse répétées que ces associations lui portent.....

Les factions emploient aujourd'hui deux moyens : l'un se trouve dans la forme des sociétés secrètes, et de toutes les sectes celle qui est la plus pratique, c'est le Carbonarisme. Cette institution, née chez un peuple peu civilisé, mais passionné, porte l'empreinte du caractère de cette nation ; prompt à concevoir, l'italien du midi exécute avec une égale facilité. Un but clairement énoncé dans les hauts grades de l'association ; des moyens simples et dégagés du fatras de la Maçonnerie ; un gouvernement véritable réservé aux chefs ; un certain nombre de grades pour classifier les individus ; le poignard pour punir la désobéissance, l'indiscrétion ou les ennemis : tel est le Carbonarisme, qui de toutes les sectes paraît avoir approché le plus près de la perfection dans l'organisation pratique des sectes politiques.

Les factieux ont trouvé un *second moyen* dans la fusion de leurs intérêts et dans l'établissement d'un point central de direction.

La nationalité, les limites politiques, tout a disparu pour la secte. C'est, sans aucun doute, à Paris qu'est établi le comité-directeur des radicaux de l'Europe entière, et chaque jour contribuera davantage à démontrer la vérité de ce fait.....

La faction en veut à un degré égal à tous les États ; monarchies pures, monarchies constitutionnelles, républiques, tout est menacé par les *Niveleurs*.

Metternich conclut en demandant aux souverains de subordonner l'intérêt d'une *politique ordinaire* à l'intérêt *commun et général de la conservation*, et de créer à Vienne un centre d'informations, qui pût constamment les éclairer sur toutes les démarches des sectes.

A son retour, l'empereur Alexandre ordonna la fermeture des nombreuses loges qu'il avait laissé former depuis le commencement de son règne. Le *Zirkel*, de Vienne, a donné, en 1880, sur cette mesure, des détails qu'il affirme avoir puisés dans des travaux publiés récemment en Russie sur la Franc-maçonnerie.

La première grande loge de Russie s'était fondée sous le nom de l'ordre de Vladimir. De 1811 à 1815, se groupèrent les loges rouvertes dans la capitale et dans les autres villes. Mais le système de Schrøder, importé d'Allemagne, qui rejetait les hauts grades suédois, amena des discussions qui aboutirent à la fermeture de la grande loge et à la formation de deux groupes à sa place : l'*Astrea* et la *Provinciale*. Le système libéral de la première lui attira toutes les sympathies, si bien qu'en 1822, elle avait vingt-quatre loges sous ses auspices ; tandis que l'autre n'en réunissait que six. Les personnes les plus distinguées de l'empire étaient affiliées à la Franc-maçonnerie.

Mais le grand-maitre élu de « l'*Astrea* », le général Kushelef, paraît avoir pris peur de l'organisation démocratique de l'institution. Il s'inquiéta de voir l'élément populaire exercer des droits. Le résultat fut que, dix-huit mois après avoir été élevé au poste de grand-maitre, il commit la félonie d'adresser au czar un mémoire divisé en trois parties. Dans la première, il expliquait pour quels motifs il avait accepté la charge ; dans la deuxième, il donnait l'histoire et la liste des loges de Russie, avec les noms et les emplois des présidents, les dates de leur fondation, le nombre des membres, la localité et l'obédience. Ce tableau est très intéressant, et nous regrettons de ne pas avoir la place de le reproduire. Il paraît qu'en 1822 il y avait en Russie deux mille maçons. Dans la troisième partie, il exposait les dangers qui pouvaient résulter pour l'Etat de l'existence d'une société qui proclamait la liberté de pensée.

Le 1^{er} août 1822, le ministre de l'intérieur, comte Victor Pawlovich Kochubei, reçut un ukase de l'empereur, enjoignant la fermeture de toutes les loges. Le ministre de l'intérieur communiqua l'ordre aux grands-maitres, qui obtinrent, pour les ateliers, la permission de se réunir afin de régler les comptes et de déclarer dissoute l'association.

Le 11 août se termina l'*Astrea*, et le 12 ce fut le tour de la *Provinciale*, dont les grands-maitres respectifs étaient le comte Vasili Valentovich, Musin Pushkin, et le conseiller d'Etat Serguei Stepanovich Sanskoï.

§. 6. — L'ANGLETERRE ET LA RÉVOLUTION EUROPÉENNE.

Les mémoires du prince de Metternich n'indiquent pas que la Haute Vente comptât des adeptes parmi les hommes d'Etat anglais. Mais les différents cabinets qui se succédèrent aux affaires pendant cette période, n'en fournirent pas moins un point d'appui à toutes les tentatives révolutionnaires dirigées contre les gouvernements d'Italie, d'Espagne et de France.

Les sympathies qui s'établissaient dans le sein des loges entre les émigrés et les membres de l'aristocratie anglaise, les préjugés protestants que ceux-ci, à cette époque surtout, nourrissaient contre les pays catholiques, le fétiche du constitutionnalisme, faisaient de personnages fort conservateurs chez eux et pour eux les complices des pires révolutionnaires du continent.

L'appui que donna le gouvernement anglais à la révolution espagnole de 1820 est notoire. Il en est de même de ses efforts pour empêcher le succès de l'expédition française, conduite par le duc d'Angoulême. A partir de 1824, tous les mouvements *libéraux* qui se succédèrent dans ce pays furent préparés par les loges espagnoles de concert avec la loge de Gibraltar et avec celles de Londres.

L'émigration espagnole à Londres recevait de larges subventions du gouvernement anglais et elle les employait à conspirer (1). En 1824, un agent français écrivait dans un rapport :

Le gouvernement anglais soutient, entretient et favorise de toute manière les réfugiés espagnols, dont il caresse en même temps toutes les passions. Le parti aristocratique de l'émigration possède tous les secours qu'il peut désirer, et est ainsi en état de faire des dépenses considérables pour des buts politiques. Ce parti se sert des adhérents de Mina, comme de base d'opération, et les uns et les autres sont, en réalité, dans la dépendance du cabinet anglais. Ils doivent avoir reçu des encouragements exprès pour entretenir les espérances de la Révolution (2).

(1) Walton, *The revolutions of Spain from 1808 to the end of 1836*, 2 vol., London 1837 t. I, p 355

(2) Ce document est cité en entier dans l'*Historia de las Sociedades segredas en Espana* de V. de la Fuente (3 vol. in-8o, Lugo 1870), t. I, p. 477-485.

On comprend pourquoi l'Angleterre favorisait ce parti. Elle méditait à cette époque de remplacer les Bourbons par don Pedro de Portugal, qui fût devenu le *roi constitutionnel* de toute la Péninsule et eût fait de l'Espagne une province vassale de l'empire britannique, comme l'était déjà le Portugal. Quelques années plus tard, la substitution de l'infante Isabelle avec la régence de Marie-Christine au roi légitime, don Carlos, devait aboutir à un résultat presque semblable (1).

§, 7. — LE ROLE DE LA FRANC-MAÇONNERIE PENDANT LA RESTAURATION.

Pour bien des personnes, la Franc-maçonnerie reste étrangère aux sociétés secrètes engagées dans les conspirations : distincte, oui, mais non étrangère. Nous avons précisé, autant que possible, dans notre *Introduction* à l'ouvrage du P. Deschamps, les rapports qui existent entre ces deux divisions de la grande armée du mal. L'attitude des loges pendant la Restauration les éclaircira encore mieux, s'il est possible.

Les loges s'étaient prodigieusement multipliées pendant l'Empire. On en comptait en 1812 886, plus 337 chapitres des hauts grades (2).

Les publications historiques que font, depuis quelques années, la *Chaîne d'union* et le *Monde maçonnique* montrent bien le rôle qu'elles remplissaient dans la politique napoléonienne. Parmi leurs membres, à cette époque, nous voyons régulièrement figurer le préfet, le général commandant la division et toute la troupe des fonctionnaires fixés au chef-lieu de département ou d'arrondissement. Un certain nombre de personnes appartenant à la bourgeoisie sont juxtaposés à cet élément (3).

Dans ces conditions, les loges étaient sans doute devenues rela-

(1) V. *Die geheimen Gesellschaften in Spanien von ihrem Eindringen in das Königreich bis zum Tode Ferdinand's VII*, von Dr H. Brück, (Mainz, in-8o, 1881), pp. 291-295.

(2) Findel, *Geschichte der Freimaurerei* (traduct. fran., t. II, pp. 85), et Rebold, *Hist. des trois grandes loges*, p. 146.

(3) On trouve encore dans les loges de cette époque un certain nombre d'ecclésiastiques, mais ils sont bien moins nombreux qu'avant 1789.

tivement inoffensives et ressemblaient assez à ce que sont les loges anglaises dans ce siècle-ci. Il n'est donc pas étonnant que le grand courant national de 1814 et de 1815 les ait pénétrées et que dans bien des villes leurs membres se soient associés aux démonstrations populaires qui fêtaient le retour des Bourbons. Comme il le fait à chaque révolution, le Grand-Orient s'empressa de porter au pied du trône l'expression de sa fidélité et sollicita l'honneur d'avoir pour grand maître un prince de la famille royale. Louis XVIII, au milieu de certaines erreurs d'esprit, avait toujours conservé le sentiment de ses devoirs de roi très chrétien; aussi opposa-t-il un refus absolu à cette demande.

Le Grand-Orient conserva le titre de grand-maître à Joseph Bonaparte. Les grands-mâtres adjoints furent successivement le maréchal Beurnonville et le maréchal Macdonald.

Le P. Deschamps a montré à plusieurs reprises à quoi se réduit l'influence des grands officiers sur la direction effective des loges. Elle fut cette fois encore absolument nulle.

Un fait bien remarquable se passe alors. Entre 1814 et 1820, un nombre considérable de loges se dissolvent. A cette dernière date, elles tombent au-dessous de 300 (1). Le gouvernement n'était absolument pour rien dans cette dissolution: les personnages placés ostensiblement à la tête de l'ordre lui inspiraient justement confiance, et nous avons trouvé mainte trace d'une sorte de bienveillance des autorités administratives locales à leur égard (2).

Cet effondrement des loges s'explique par deux causes:

Les écrits de Barruel eurent à cette époque une grande diffusion et ouvrirent les yeux à une foule d'honnêtes gens sur l'action néfaste des Sociétés secrètes, sur l'opposition radicale qui existait entre leur doctrine et celle de l'Église.

Mais d'autre part il est visible que les directeurs effectifs de la Maçonnerie se prêtèrent à la fermeture d'un grand nombre de loges pour pouvoir les reconstituer ultérieurement avec des éléments plus sûrs (3).

(1) Rebold, *Histoire des trois grandes loges*, p. 146.

(2) V. *Chaine d'Union*, 1882, pp. 119-120. Cf. *L'Histoire générale de la Maçonnerie en Normandie*, par le f. de Loucelle, p. 77 et passim.

(3) S'il faut en croire Kaufmann (*Histoire philosophique de la Franc maçonnerie*), on aurait essayé de former à cette époque une Maçonnerie royaliste dont les adeptes

Cette reconstitution s'opère sans bruit dans la plupart des villes de France à partir de 1820. On voit dans les histoires locales des loges quelques anciens membres du temps de l'Empire prendre l'initiative de la reprise des travaux, grouper des hommes appartenant presque exclusivement à la bourgeoisie et aux professions libérales (1). A côté du Grand-Orient, le Suprême Conseil du rite écossais dirigé par le f. : Decazes vint bientôt donner un nouvel essor à la Maçonnerie.

Outre les loges ordinaires, il y avait aussi des loges appartenant à des rites spéciaux, dont le cérémonial était plus coûteux et qui cherchaient à grouper des éléments sociaux un peu supérieurs. On a vu dans l'ouvrage du Père Deschamps (livr. II, chap. VII, § 5) des détails très précis sur l'ordre du Temple sous la Restauration (2).

A la même date existait à Troyes une *loge des Chevaliers de la croix de St-Jean de Jérusalem*, qui, quoique placée sous l'obédience du Grand-Orient, pratiquait des hauts grades et se considérait comme fort au-dessus des loges ordinaires. L'un de ses principaux membres était un f. : de Widranges, qui était déjà à la tête de la Maçonnerie de cette ville en 1789 (3). Le maréchal Beurnonville en était vénérable d'honneur.

L'esprit réel qui animait la Maçonnerie se révèle dans un discours prononcé le 26 août 1821, au nom de l'ordre de l'Épée, par les trois plus hauts grades du Grand-Orient, à la fête funèbre célébrée en l'honneur de ce même maréchal, qui était grand commandeur au suprême consistoire des rites. L'orateur exalte les campagnes républicaines de 1792, et la guerre faite pour la liberté contre l'aristocratie. Il parle de l'élévation de Bonaparte et présente en traits saisissants la métamorphose par laquelle il fit ses propres soldats des soldats de la liberté. Il insinue que la Maçonnerie a contribué à sa chute.

tes s'appelaient les Francs-régénérés. Il ajoute que le Grand-Orient fut le premier à solliciter, et obtint du gouvernement la dissolution de ces loges aux tendances jacobites.

(1) V. entr'autres des détails sur la reprise de la Franc-maçonnerie à Bordeaux, en 1820, *Chaîne d'anion*, 1860, p. 60.

(2) Il faut lire, sur l'ordre du Temple sous la Restauration, Grégoire, *Histoire des sectes religieuses*, nouvelle édition, 1828, 2 vol. in-8°. Il en était un des principaux membres, ce qui dirait assez, au besoin, l'esprit de cette secte.

(3) Socari, *La Franc-maçonnerie à Troyes*, dans le tome XLI des *Mémoires de la Société académique du département de l'Aube*, 1877.

Les hommes peuvent changer comme les nations ; mais la philosophie, comme la Divinité, ne change jamais. L'homme qui fut ton maître et celui de la France, l'avait aimée lorsqu'il était pauvre et honnête ; il l'abandonna quand il fut fort et puissant ; il osa l'outrager, la persécuter : vois ce qu'il est devenu.

.....
 Nous n'oublierons pas non plus qu'outre l'épée de la patrie tu portas le glaive de notre ordre. Ce glaive doit aussi avoir sa puissance..... Tu fis la guerre aux rois, nos agresseurs. Les chevaliers K. . H. . ont juré de la faire aux plus cruels ennemis des hommes, le fanatisme et la superstition.

Que cette épée soit agissante et victorieuse en leurs mains ; qu'elle chasse les ténèbres, et qu'elle fasse reculer la hideuse ignorance, cette fille de l'imposture, dont les vœux éternels ne tendent qu'à se gorger de l'or et du sang des nations ! Tu combattis avec le fer ; nous combattons avec l'arme de la science et de la philosophie. Comme grand commandeur d'honneur, tu en avais fait le serment : ce serment nous le renouvelons sur ta cendre, parce que nous savons tous que, si les États périssent par l'ambition, ils périssent aussi par l'ignorance et le fanatisme, et que leur plus ferme appui c'est la justice, c'est la science, c'est la vérité (1).

Beurnonville est dans tout le discours constamment appelé de son titre républicain de général.

Il est difficile de ne pas voir dans ces paroles, en les rapprochant de la date à laquelle elles étaient prononcées, l'expression de la haine que la Maçonnerie portait à la monarchie légitime et à la religion.

Bien d'autres faits l'attestent : citons seulement, d'après Rebold, la part prise par les loges dans les manifestations auxquelles donna lieu le voyage de Lafayette en 1829 à travers la France. On y saisira le secret de cette comédie de popularité, au moyen de laquelle la véritable opinion du pays était falsifiée.

Une réunion eut lieu à Lyon, au mois de septembre 1829, dans le local de la loge des Enfants d'Hiram, des membres et des députés des loges la Sincère Amitié, l'Equerre et le Compas, Union et Confiance, les Enfants d'Hiram, la Candeur, l'Asile du Sage, l'Etoile polaire, à l'Or. . de Lyon ; la Franche Amitié, Or. . de St-Etienne ; la Parfaite Union, Or. . de Villefranche ; l'Amitié, Or. . de Genève ; la Fidélité,

(1) Imprimé à la suite d'un volume intitulé : *Recueil de pièces relatives aux anciens mystères et à la Maçonnerie moderne* par le f. . Ant. Bailleul, Paris, 5821, in-8°.

Or., de Lille, à l'effet de recevoir le F.: Lafayette, vétéran de la Liberté, représentant dévoué des principes de la Franc-maçonnerie, qui venait d'arriver dans cette ville, de retour de la tournée qu'il avait faite dans le midi de la France après l'avènement du ministère Polignac, dans le but de préparer la nation à la résistance et à la revendication de ses droits. La marche de ce soldat de l'indépendance n'avait été qu'une série d'ovations, et le parti libéral de Lyon venait, à son tour, de lui donner une fête brillante, à laquelle toute la population s'était associée avec enthousiasme. Il était juste que les Maçons de Lyon offrissent aussi à l'illustre voyageur le tribut de leur reconnaissance, de leur admiration. Le F.: général Lafayette et son fils furent reçus dans cette imposante assemblée avec les honneurs qui leur étaient dus. On les décora d'insignes et de bijoux de maîtres, sur lesquels leurs noms étaient gravés. — Le général Lafayette fit une profession de foi digne du grand patriote et du loyal maçon. Elle fut vivement applaudie (1).

L'année suivante, quelques préfets ayant pris contre des loges des mesures évidemment trop bien justifiées, le Grand-Orient recourait au maréchal Macdonald, en sa qualité de grand maitre-adjoint, et recevait de lui cette réponse « digne d'un héros et d'un sage : » J'ai vu le fonctionnaire civil qui a méconnu » l'esprit de nos réunions. Je lui ai déclaré que les loges maçonniques n'étaient point assimilées à des sociétés politiques ; que » je me félicitais d'être à la tête d'une association toujours sou- » mise aux lois, utile à l'humanité ; et que, s'il le fallait, je porterais jusqu'au pied du trône une réclamation fondée contre » l'erreur et la surprise (2). »

Pauvres grands maitres d'honneur ! Voilà à quoi on fait servir leur bonne foi et leur loyauté !

Lafayette, ce représentant si complet des idées de la Maçonnerie, était à cette même époque, ainsi que plusieurs autres membres des loges parisiennes, en correspondance suivie avec la Haute-Vente romaine. C'est par de tels intermédiaires que les loges bourgeoises, les loges *libérales*, se trouvent concourir, comme le chœur des drames antiques, par leurs applaudissements, par leur complicité plus ou moins consciente, par leurs votes, aux desseins machinés dans les conseils les plus secrets des sectes.

Le voile qui couvre les noms de guerre des membres de la

(1) *Histoire des trois grandes loges*, p. 142 et 143.

(2) Circulaire du 25 du mois lun. Iyar. 5830 (17 mai 1830).

Haute-Vente est en partie levé aujourd'hui. En voici quelques-uns qu'a publiés récemment la *Civiltà cattolica* dans une étude sur les événements de ce temps :

Le nombre des lettres que Nubio écrivait chaque jour pour les affaires de la secte est prodigieux. Il correspondait particulièrement en France avec Buonarotti, avec Charles Teste, Voyer d'Argenson, Bujard, le général Lafayette, Saint-Simon, Schonen, Mérilhou et autres ; en Allemagne avec Tschanner, Hegmann, Jacobi, Chodsko, Lieven, Pestel, Mourawief, Strauss, Pallavicini, Bem, Bathyani, Oppenheim, Klaus et Carolus, tous chefs de ventes et de loges. Il se servait aussi pour secrétaire, spécialement quand il s'agissait de correspondre avec des juifs et pour traiter des affaires financières, d'un jeune israélite, qui avait pour nom maçonnique Piccolo Tigre (1).

Un simple fait indiquera comment les loges faisaient écho à la Haute-Vente. Le 4 juin 1825, Rome était épouvantée par un assassinat, commis en plein jour sur les marches de l'église de St-André della Valle. La victime était un ancien carbonaro et franc-maçon, Joseph Pontini, que ses frères avaient voulu punir de son repentir. Ses meurtriers furent saisis par la police et convaincus après un long procès. Les deux plus coupables Targhini et Montanari furent condamnés et exécutés ; ils moururent en repoussant les secours de la religion. Targhini s'écria du haut de l'échafaud : « Peuple, je meurs sans reproche, je meurs comme un franc-maçon et un carbonaro. » La secte en fit des martyrs.

Dans une lettre adressée à un de ses complices, dont le nom de guerre était Rücher, Nubio raconte comment lui, *ancien vice-regente de Rome*, dirige toute cette propagande et cherche à tirer parti pour la secte de cette proclamation de son existence, faite du haut de l'échafaud.

Pour en revenir aux fleurs, nous avons déjà commandé à un des plus innocents affiliés de notre Franc-maçonnerie, le poète français Casimir Delavigne, une élégie (*Messénienne*) sur Targhini et Montanari. Ce poète, que je vois souvent dans le monde artistique et les salons, est un brave homme. Aussi m'a-t-il promis des larmes poétiques en l'honneur des martyrs et des imprécations contre le bourreau. Le bourreau ce sera le pape et les prêtres. Ainsi nous aurons frappé coup dou-

(1) *Civiltà cattolica*, 21 agosto 1875, p. 473.

ble. Les correspondants des feuilles anglaises font, de leur côté, de leur mieux. J'en connais parmi eux plus d'un qui a déjà embouché la trompette épique pour la glorification de notre dessein (1). »

D'autres témoignages, tirés des mémoires du général Pepe, de ceux de Vannuci, complètent ces indications sur le foyer central où se ramifiaient toutes les sectes (2).

En 1821 un groupe s'appelant l'*Alliance cosmopolite*, s'était constitué à Paris. Il se proposait de renverser tous les gouvernements légitimes de l'Europe. Là figuraient Lafayette, Benjamin Constant, le général Lamarque, Mauguin, Dupont de l'Eure, Francesco Salvi, Hasco, Galiano, Mina, Ciro Menotti, Borso di Carnusiat, Filippo Buonarrotti, Claudio Linati, Pietro Mirri, Porro Lambertenghi.

C'est avec ce comité que la Haute-Vente romaine était en relations suivies, comme on vient de le voir.

En 1829 il préparait des explosions révolutionnaires en Espagne, en Italie, en France. La révolution française devait se faire au bénéfice du duc d'Orléans ; mais elle devait être précédée par une révolution en Espagne et en Italie ; c'est dans ce but que, dès 1829, Henri Misley préparait un projet d'insurrection, dans lequel il avait cherché à engager le duc de Modène. Déjà à cette époque, les deux Bonaparte, Louis et Napoléon, fils du roi de Hollande, étaient en relations avec le comité. Les sommes considérables, déposées chez les banquiers de Londres, dont disposait alors la famille Bonaparte, faisaient fort rechercher leur concours.

(1) Cette lettre, où éclatent les sentiments les plus sanguinaires, est publiée in-extenso dans la *Civiltà cattolica*, série IX, vol. VII, p. 329 et dans Pachtler *Der stille Krieg gegen Thron und Altar*, 2^e édit., pp. 262 et suiv.

(2) M^e Rattazi, après avoir indiqué la composition de ce comité central révolutionnaire, fournit les indications suivantes sur la direction nouvelle donnée aux sectes en 1821 : « Les carbonari avaient eu une perception moins claire du droit collectif que du droit individuel. Leur soulèvement de 1820 et 1821 n'avait, en conséquence, pas atteint le but, n'intéressant pas le peuple. Le travail occulte qu'accomplirent les républicains, les bonapartistes, les nationalistes, de 1820 à 1830, fut plus logique. En abattant les Bourbons partout, en écrasant l'Autriche en Italie et en repoussant la Russie vers l'ouest, ils arrivaient à rectifier la carte de l'Europe sur la base des nationalités et sur le principe immuable de la souveraineté des peuples. Voilà ce que veut dire 1830... Lafayette, qui était à Paris, le chef du comité européen, inclinait vers la forme républicaine, sans nul souci des distinctions nationales... Pepe s'efforçait de Londres et de Paris d'insuffler dans l'âme italienne des idées, qui, françaises, ne pouvaient s'y acclimater ». *Rattazi et son temps, documents inédits* (Paris 1881) tome I, pp. 46, 71.

Ce comité n'était pas en relations directes avec les loges et les innombrables sociétés détachées du tronc maçonnique qui, sous le nom d'Adelphi, de Guelfes latins, de carbonari, frères-sublimes, mattres parfaits, Philanthropes, Philadelphes, Egizins, Dormenti, Apofanumeni, couvraient alors l'Italie ; mais ses membres étaient individuellement en communication avec les hommes qui dirigeaient sur place ces sociétés, et c'est ainsi que l'impulsion leur était transmise (1).

§ 8. — LES SERMENTS MAÇONNIQUES ET LE SERMENT MILITAIRE

La comédie de quinze ans touchait à son terme. Ses principaux acteurs, on l'a vu (Liv. II, chap. VIII, § 5), étaient tous francs-maçons.

C'est un franc-maçon également, le maréchal Maison, qui, au moment décisif, quand Charles X était entouré de troupes fidèles à Rambouillet et n'avait qu'à culbuter la canaille parisienne pour rentrer en maître dans sa capitale, c'est le maréchal Maison, disons-nous, qui, par la plus odieuse trahison du serment militaire, consumma l'œuvre de la Révolution. Ici nous laissons la parole à Louis Blanc, dont le récit, au moins, ne sera pas suspect :

Le 3 août une expédition est poussée sur Rambouillet : fiacres, omnibus, cabriolets, voitures avaient été mis en réquisition pour transporter le gros de l'armée..... Elle se composait de 15,000 hommes environ.

Les hommes de l'expédition arrivèrent à trois quarts de lieue de Rambouillet, harrassés, affamés et dans le plus épouvantable désordre. La municipalité de Neuville devait lever 6,000 rations ; elles n'avaient point été livrées..... Le général Pajol ordonna une halte ; il regardait la défaite comme inévitable en cas d'attaque..... Parmi les hommes de l'expédition beaucoup accablés de fatigue s'étaient laissés tomber sur les champs de blé qui bordaient la route et s'y étaient endormis. De tels ennemis étaient à coup sûr peu redoutables.

(1) V. les documents et mémoires originaux analysés par G. Silingardi dans ses articles, *Ciro Menotti e la Rivoluzione dell'anno 1831 in Modena* dans la *Rivista Europea*, tomes XVIII et XIX, 1879-1880.

Les trois envoyés du duc d'Orléans dépassent cette cohue avec leur voiture.

MM. Maison, de Schonen, Odilon-Barrot arrivèrent à 9 heures..... Bientôt après ils sont reçus par le roi.

M. Odilon-Barrot prit la parole avec assurance. Il parla des horreurs de la guerre civile. Et comme Charles X insistait sur les droits du duc de Bordeaux, formellement réservés par l'acte d'abdication, l'orateur lui représenta d'une voix carressante que ce n'était pas dans le sang qu'il fallait placer le trône de Henri V. — « Et soixante mille hommes menacent Rambouillet, ajouta le maréchal Maison. » A ces mots le roi, qui marchait à grands pas, s'arrête et fait signe au maréchal Maison qu'il désire l'entretenir en particulier. Après quelques moments d'hésitation, le maréchal y consent. Alors, le regardant fixement : « Monsieur, lui dit le roi, je crois à votre loyauté, je suis prêt à me fier à votre parole : est-il vrai que l'armée parisienne qui s'avance soit composée de 60,000 hommes ? — Oui, sire ». Charles X n'hésita plus..... (1).

Quand Charles X avait dit à un homme : « Je crois à votre loyauté », il ne savait plus douter. Hélas ! il ignorait à quelle oblitération du sens moral les serments impies de la Maçonnerie pouvaient conduire un homme, qui avait été brave sur le champ de bataille, et combien les liens secrets des sectes détruisent chez leurs adeptes tous les sentiments d'honneur et de probité, sur lesquels repose la société humaine.

§ 9. — LA HAUTE-VENTE APRÈS 1830, D'APRÈS M. DE METTERNICH

Après la révolution de 1830, Metternich signale encore à plusieurs reprises l'action directrice qu'exerce la Haute-Vente sur tous les mouvements de l'époque.

Le 21 octobre 1830 il écrit à Estherazy :

Le jeu de la faction révolutionnaire, qui, depuis bien des années, a établi à Paris un centre d'action présentant tous les caractères d'un vrai gouvernement, ne cesse de neutraliser la défense des gouvernements réguliers, en proclamant sur les toits le dogme de leur isole-

(1) *Histoire de dix ans*, 4^e édit., tome I, pp. 422 à 431.

ment, tandis que la *Haute-Vente* de la Révolution ne tient aucun compte de la délimitation politique des Etats, dont elle a juré le bouleversement. En protestant contre toute intervention dans les troubles d'un Etat voisin, le nouveau gouvernement français, fidèle au système auquel il doit son origine, s'est prononcé de son côté pour le même dogme.

Encore en octobre 1830 :

Le mal présent offre en tous lieux deux dangers particulièrement redoutables : l'un, que nous regardons comme le plus grand, se trouve dans l'extrême faiblesse de la majeure partie des gouvernements ; l'autre, dans l'organisation d'un gouvernement révolutionnaire compact, dont nous découvrons partout les traces et les points de correspondance.

A la même date, il attribue la tranquillité de l'Italie au manque d'ordres émanés du haut pouvoir révolutionnaire de Paris (1).

Metternich considérait la Haute-Vente comme la continuation de la secte des Illuminés, qui avait fait la Révolution. Le 24 juin 1832, il écrit à Neumann à Londres :

L'Allemagne souffre depuis bien longtemps du mal qui couvre aujourd'hui l'Europe entière. Sous plusieurs points de vue, ce mal y a même précédé l'explosion provoquée en France en 1789. La secte des *Illuminés*, cette première association radicale, a dû son existence, bien antérieurement à cette époque, à la faiblesse du gouvernement bavaoïse et à la complicité de plusieurs hommes, qui en avaient fait partie dès leur origine. C'est cette même secte qui depuis n'a jamais été détruite, quoique le même gouvernement ait cherché à la comprimer et se soit même vu forcé de sévir contre elle, et qui a pris successivement, selon les circonstances et les besoins des temps, les dénominations de Tugendbund, de Burschenschaft etc. (2).

Assurément personne n'a pu mieux être informé que lui, et désormais l'action des Sociétés Secrètes devra être regardée par tous les hommes sérieux comme l'un des principaux facteurs de la Révolution qui, depuis 1789, a été déchainée sur le continent européen.

L'activité néfaste de la Haute-Vente continua encore à se manifester. Ce sont ses membres qui révolutionnèrent la Suisse, détruisirent les libertés séculaires qui y florissaient et y détrui-

(1) Metternich, *Mémoires*, tome V, pp. 41, 58, 68.

(2) *Mémoires*, tome V, p. 368.

sirent les asiles que la foi catholique pouvait y trouver pour ses œuvres. Créteineau Joly a raconté leurs menées dans *l'Histoire du Sonderbund* et a publié de nombreuses lettres de leurs agents. Elles sont toutes empreintes du même cynisme aristocratique et impie, que nous avons signalé à propos des révolutions d'Italie (v. *Introduction*, §. 7, et liv. II, chap. IX, §. 2). Mais là aussi cette première couche de révolutionnaires, après avoir, par la trahison savante et les habiles intrigues diplomatiques, détruit le vieil édifice chrétien, se trouva, au jour du triomphe, éliminée par les démocrates et les révolutionnaires de la rue. Neuhaus, leur adepte, qu'elles avaient porté au faite du pouvoir, après avoir déchaîné la tempête, se vit abandonné complètement : il fut remplacé en 1846, dans la popularité que les sectes savent faire, par Ochsenbein et James Fazy, les hommes de Mazzini.



CHAPITRE CINQUIÈME

LES BONAPARTE ET LES SECTES RÉVOLUTIONNAIRES D'APRÈS M. DE METTERNICH

Metternich, après la révolution de Juillet, renonça à faire reposer la politique européenne sur le principe de la légitimité : il montra à l'endroit du roi Charles X et du duc de Bordeaux un *dégagement égoïste*. Tout son effort consista à limiter l'explosion révolutionnaire à la France et à chercher à amener Louis-Philippe, par la considération de son intérêt, à entrer dans la voie des mesures répressives contre les sectes.

Le 21 juin 1882, le prince écrit au comte Appony, ambassadeur d'Autriche à Paris :

Ni le cabinet des Tuileries, ni personne ne peut plus mettre en doute la somme des dangers qui menacent le corps social par suite de la force extrême qu'a acquise, à l'ombre de la tolérance et de l'impunité, une secte anti-sociale, qui, sous cette égide, a su se constituer un gouvernement solide et compacte. Ce comité-directeur, dont pendant des années on nous avait accusé de rêver l'existence, s'est montré au grand jour après que ses œuvres s'étaient manifestées déjà depuis longtemps. Sans une union intime et sévère entre tous les gouvernements, de quelque nature que puisse être leur origine, entre les gouvernements de droit et ceux de fait qui sont placés à la tête des affaires, le pouvoir de la secte devra l'emporter sur eux (1).

Pour agir sur Louis-Philippe, Metternich a un argument puissant dans la part prise par les bonapartistes à toutes les explo-

(1) *Mémoires*, tome V, p. 355.

sions révolutionnaires en Belgique, en Pologne et en Italie.

Dans une dépêche du 9 mars 1831, où il annonce la prochaine entrée des troupes autrichiennes à Modène, Metternich écrit :

Les Bonaparte proclament, en attendant, la déchéance de la puissance temporelle du Souverain-Pontife. Les fils de Louis Bonaparte sont à la tête des insurgés qui veulent conquérir la capitale; ils sont munis de sommes d'argent considérables.

Notre futur empereur commençait à se faire connaître. Plus tard, Napoléon III ne sera que trop fidèle à ces souvenirs.

Louis-Philippe n'en favorisait pas moins ces mouvements, et le prince écrivait de nouveau le 16 mars :

Les rapports de Ferrare, de Modène, de Florence et de tous les autres points sont unanimes dans l'expression de la conviction que toute la révolution d'Italie n'est que l'œuvre du travail des comités de Paris, appuyés sur la prétention de la non-intervention. Des agents du comité-directeur ont donné le signal du soulèvement, en assurant à la fois que le principe de non-intervention avait été reconnu par toutes les puissances, en particulier par l'Autriche, et que, dans le cas où nous dussions le fausser, la France nous arrêterait dans nos opérations.

Dans chaque village insurgé, un ou plusieurs Français se trouvent à la tête du soulèvement. Les agents diplomatiques à Turin et à Rome parlent comme les agents provocateurs des clubs.

Le 15 février 1831, Metternich revient sur la révolution de Modène :

La révolution de Modène n'est point un fait isolé. C'est un épisode de la vaste conspiration qui embrasse l'Italie entière; c'est le signal d'un embrasement que leurs auteurs veulent rendre général. On pourrait en fournir une foule de preuves, mais la simultanéité des révoltes, qui viennent d'éclater dans les Etats du Pape, rend toute preuve superflue.

A Bologne, la conspiration a fait son explosion une heure après la nouvelle de l'élection de Grégoire XVI.

Le prince constate qu'à la tête de tous ces mouvements on trouve les parents et alliés de la famille Bonaparte, les Murat, les Pepoli, d'anciens officiers bonapartistes. Il conclut ainsi :

Cette vaste trame, ourdie en France depuis longtemps, porte évidemment le cachet du bonapartisme. Le plan, d'après les données que nous possédons, est d'enlever au Pape son domaine temporel, de former un royaume d'Italie sous le *roi de Rome* constitutionnel. La nouvelle dynastie est toute trouvée, comme le prouve la proclamation qui a été répandue à profusion dans tout le nord et le midi de l'Italie.

Le lendemain il ajoute :

La révolution est toute bonapartiste. Je ne mets pas en doute que très incessamment nous y verrons Lucien Bonaparte et Jérôme se charger d'un rôle. Il en sera de même d'Achille Murat qui, il y a deux mois, a débarqué en Angleterre. Je vous enverrai par le premier courrier des preuves curieuses de l'intensité du travail des Bonaparte près de nous. Une preuve que la révolution en Italie part de ce côté, se trouve dans la tranquillité qui règne encore dans le duché de Parme. Il est évident qu'on ne veut pas y gêner la mère de Napoléon II.

L'année suivante, le duc de Reichstadt mourait, et le bonapartisme allait menacer beaucoup plus directement Louis-Philippe de le supplanter dans la faveur de la secte :

Je vous prie, écrit Metternich le 21 juin 1832 au comte Appony, de rendre le roi Louis-Philippe attentif au personnage qui *succèdera* au duc de Reichstadt. Je me sers du mot succéder, car dans la hiérarchie bonapartiste, il y a une succession tout avouée et respectée par le parti. Le jeune Louis Bonaparte est un homme engagé dans les trames des sectes. Il n'est pas placé, comme le duc de Reichstadt, sous la sauvegarde des principes de l'empereur. Le jour du décès du duc il se regardera comme appelé à la tête de la république française.

La conduite du prince Louis Bonaparte devait bien justifier la prévoyance de Metternich. Deux ans après, il signale à l'autre bout de l'Europe une nouvelle intrigue bonapartiste :

Metternich à Appony; Vienne, 17 septembre 1834:

Parmi les objets dignes de fixer l'attention de tous ceux qui savent évaluer la portée des événements, il me serait impossible de ne pas compter l'éventualité du mariage du duc de Leuchtenberg avec dona Maria. Don Pedro poursuit l'idée de ce mariage avec ferveur et le cabinet anglais lui est également propice.

L'Europe a suffisamment de besogne avec les révolutions. Elle n'a pas besoin que ce fléau se complique encore du bonapartisme. En ex.

primant ce sentiment, il me semble que je ne saurais heurter ceux du roi des Français et je tiens à savoir ce qu'il pense à ce sujet....

Cet esprit aventureux (don Pedro) donnera bien encore du fil à retordre aux deux puissances, qui l'ont mis là où il est, et qui en le faisant ont commis la faute de ne pas briser l'instrument, après avoir cru devoir s'en servir. Il y a dans tout cela bien de la confusion dans la manière de procéder, et il est impossible de comprendre ce qui a pu motiver l'attitude prise par la France et l'Angleterre. Quant à moi, je renonce franchement à la prétention de le deviner.

En transportant le bonapartisme en Portugal et le mettant sous la protection de don Pedro, vous verrez ce spectre reprendre un corps. Le bonapartisme représente quelque chose dans le désordre universel ; il ne serait rien si le corps social était moins agité qu'il ne l'est. Il a l'avantage de pouvoir fournir des rois et des présidents, que les révolutionnaires offrent sur les marchés. S'ils trouvent peu d'acheteurs, il est cependant difficile de comprendre comment des gouvernements tels que ceux d'Angleterre et de France puissent se prêter à préparer le terrain.

Le duc de Leuchtemberg, roi de Portugal, attirera à lui une fraction de la secte ; le jeune Louis Bonaparte tend à se ménager la protection d'une autre fraction, car le *bonapartisme offre une fort grande superficie ; il s'étend du despotisme militaire jusqu'à la société des Amis du peuple.*

Si je me livre à ces raisonnements, comment pourraient-ils ne pas occuper la pensée du roi Louis-Philippe ? La France est géographiquement placée de manière que la monarchie bonapartiste n'aurait qu'à franchir les Pyrénées et que la république bonapartiste n'aurait qu'à passer les Alpes pour se donner la main dans ce royaume.

En signalant avec tant de précision le rôle du bonapartisme dans les complots des sectes et particulièrement dans ceux dirigés contre la papauté, « M. de Metternich était-il prophète, se demande M. Coquille, après avoir cité quelques-unes de ces dépêches ? Non, il parle pièces en mains. Depuis 1796, les Bonaparte se sont posés en maîtres de l'Italie ; le chef de cette race l'avait conquise et il n'a jamais lâché sa proie, ce qui a empêché toute tentative de paix d'être sérieuse en Europe jusqu'en 1815. En 1815, Murat s'élançait sur l'Italie. Quelques années après, d'autres insurrections éclataient dans le même esprit, en 1821, en 1822. Celle de 1831 en était une suite naturelle, et cette fois, on avait un Bonaparte, prince autrichien, à mettre à la tête de l'entreprise. Le royaume d'Italie sous un Bonaparte s'était réa-

lisé avec Bonaparte lui-même ; en 1815, des négociations étaient entamées entre les conspirateurs italiens et l'île d'Elbe pour le rétablissement du royaume d'Italie par les Bonaparte. La même idée s'affirme, se développe en 1831. Elle aboutit en 1859 par la volonté de Louis-Napoléon. Victor-Emmanuel est pris pour titulaire, mais il est obligé de conclure une alliance de famille avec Louis-Napoléon. Il appliqua à peu près le programme indiqué dans la dépêche de Metternich en 1831. La durée de l'Empire en France eût sans doute étendu à l'Italie notre hégémonie impériale. C'était dans la nature des choses. D'autres événements de force majeure ont écarté cette conséquence nécessaire (1). »

Aujourd'hui plus que jamais il faut se souvenir de cette parole du prince de Metternich :

LE BONAPARTISME OFFRE UNE FORT GRANDE SUPERFICIE. IL S'ÉTEND DU DESPOTISME MILITAIRE JUSQU'À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU PEUPLE.

Louis-Philippe et ses fils devaient l'apprendre à leurs dépens.

(1) *Le Monde* du 8 février 1882.



CHAPITRE SIXIÈME

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES EN ESPAGNE DEPUIS LE XVIII^e SIÈCLE JUSQU'EN 1832

Deux ouvrages importants ont été publiés récemment sur ce sujet ; l'un, dû à M. Vincente de La Fuente, le savant auteur de l'*Histoire ecclésiastique d'Espagne*, a pour titre : *Historia de las sociedades secretas antiquas y modernas en Espana, y specialmente de la Franc-masoneria* (Lugo, 3 vol. in-8°, 1870) ; l'autre, du D^r Heinrich Bruck, professeur au séminaire de Mayence, est intitulé : *Die geheimen Gesellschaften in Spanien und ihre Stellung zu Kirche und Staat von ihrem Eindringen in das Konigreich bis zum Tode Ferdinand's VII* (Mainz, in-8°, 1881).

Nous en reproduisons quelques extraits relatifs aux périodes les plus importantes de l'histoire d'Espagne.

§ 1. — INTRODUCTION DE LA FRANC-MAÇONNERIE. — L'EXPULSION DES JÉSUITES. — UN PROJET DE SCHISME

La première loge fut créée à Gibraltar en 1726 ; une autre le fut à Madrid en 1731. Elles se multipliaient assez, principalement dans les villes de commerce, pour que, le 2 juillet 1756, un édit de Ferdinand VI les proscrivît.

L'accession au trône de Charles III favorisa leur diffusion. Ce prince était auparavant roi de Naples, et dans ce pays la Ma-

çonnerie comptait, dès le milieu du XVIII^e siècle, beaucoup d'adhérents parmi les gens de cour et les hauts fonctionnaires. Plusieurs francs-maçons se trouvaient au nombre des courtisans qui suivirent ce prince à Madrid, entre autres le marquis de Squillace. Tout aussitôt la loge de Madrid prit un grand accroissement et commença à exercer une influence sérieuse sur la marche du gouvernement.

Les loges espagnoles, comme les loges napolitaines, étaient dans la dépendance de la Grande Loge de Londres. Le cabinet anglais s'intéressait d'autant plus à la propagation de la Maçonnerie en Espagne et en Portugal, que les loges placées dans cette dépendance servaient utilement la politique et le commerce britanniques. L'ambassadeur anglais en Espagne, Keene, déploya un zèle très grand pour l'établissement de la Maçonnerie dans le pays, et grâce à la complicité du premier ministre de Charles III, le général Wall, il assura dans la Péninsule la prépondérance du commerce anglais. Soit par intérêt, soit par d'autres motifs, la Maçonnerie se répandit dans le monde des hauts fonctionnaires. Parmi les frères les plus zélés, on remarquait de riches espagnols des colonies américaines, qui étaient venus se fixer à Madrid.

Sous le règne de Charles IV, la Maçonnerie accrut encore ses forces. Bon nombre de hauts personnages, le ministre du roi, Urquijo, des ecclésiastiques, entrèrent dans les loges. L'Inquisition elle-même fut envahie, et le secrétaire du Saint-Office, Lihorente, devint un de leurs membres les plus actifs.

A la suite des relations plus étroites établies avec la France après l'avènement de Philippe V, le gallicanisme et le jansénisme avaient pénétré en Espagne. Le grand inquisiteur, Raimond-Joseph de Arce, archevêque de Burgos, son secrétaire, Lihorente, le consultant S.-L. Villanueva, qui avaient la haute main dans le tribunal de l'Inquisition, étaient des jansénistes déclarés. L'Espagne avait aussi à cette époque toute une école de canonistes et de juristes très hostiles aux droits de l'Église et du St-Siège.

Sans doute ces hommes n'avaient pas tous la haine du Christianisme ; mais, inconsciemment, ils furent les instruments de la guerre que la secte lui déclarait. Cette guerre eut le même objectif et passa par les mêmes phases que dans tous les autres états de l'Europe, à savoir : la décatholicisation de l'enseignement inférieur et supérieur, la spoliation de l'Église et la séparation de l'Espagne du centre de l'unité catholique.

Charles III était à l'origine bien disposé pour les Jésuites. Deux ministres francs-maçons, le général Wall et le duc d'Albe, poussés par l'ambassadeur anglais, Keene, employèrent les calomnies les plus honteuses pour les perdre dans son esprit. On lui fit croire que les Jésuites voulaient établir un état indépendant dans l'Uruguay et le Paraguay. Le comte Aranda, *un des principaux agents des sociétés secrètes*, continua les trames ainsi commencées et parvint, en 1766, à les faire chasser d'Espagne et de toutes les possessions espagnoles (1).

A peine ce boulevard de l'Église était-il tombé, que les entreprises légales pour décatholiciser l'Espagne se succédèrent dans un ordre absolument semblable à celui suivi en France (V. liv. II, chap. IV, § 5 : *Nouvelles écoles que la Maçonnerie veut substituer aux écoles catholiques*, et § 6 : *Les origines de l'enseignement d'État*).

« L'enseignement, dit le D^r Bruck, éprouva une grande décadence, et l'on introduisit des doctrines hérétiques dans les institutions ecclésiastiques. Les collèges supérieurs furent ou réformés dans le sens des ennemis de l'Église ou complètement supprimés. Dans maints séminaires épiscopaux, on enseigna les erreurs jansénistes et même les doctrines athées des encyclopédistes français. Le recteur du séminaire de Salamanque, Estalla, un membre des loges, enseignait la *religion naturelle* et insinuait l'athéisme à ses auditeurs. Il en allait de même dans les séminaires d'Osma, de Cordoue, de Murcie. Le gouvernement appuyait ces tentatives de toutes ses forces. Le roi Charles III signait, le 12 août 1768, un édit dans lequel il proscrivait l'enseignement des *doctrines jésuitiques* (2), et substituait pour l'enseignement de la religion une œuvre janséniste à l'excellent catéchisme de Ripalda.... Les doctrines jansénistes et maçonniques avaient des adhérents sur les sièges épiscopaux, dans les chapitres, dans les universités. Le chapitre de Saint-Isidore, à Madrid, se distinguait par ses membres *illuminés*. Là, des adhérents de Locke et de Dalember enseignaient la jeunesse. A l'Académie royale, Llorente et sa clique dominaient. Les points

(1) M. V. de la Fuente, *Histor. de las socied. segred.*, t. I, p. 104, 121, établit par de nombreux témoignages émanés d'écrivains maçonniques que l'expulsion des Jésuites fut un complot préparé dans les loges et conduit par elles.

(2) M. de Bismarck n'a été qu'un copiste, quand il a proscrit, en 1871, les Jésuites et les ordres affiliés ou analogues aux Jésuites (liv. II, chap. XL, § 5).

de réunion du monde frivole et élégant, à Madrid, étaient la maison de la comtesse de Montijo et celles de quelques riches américains du Sud. L'incrédulité et l'immoralité se répandaient dans les hautes classes des grandes villes : mais l'immense majorité du clergé et du peuple restait fidèle aux croyances et aux mœurs de ses pères. Les autorités ecclésiastiques ne pouvaient pas déployer l'énergie nécessaire pour combattre la propagation du mal, car elles avaient de plus en plus les mains liées..... »

Le D^r H. Bruck expose avec de longs détails la série des lois et mesures administratives qui, sous les règnes de Charles III et de Charles IV, restreignirent la juridiction ecclésiastique et surtout supprimèrent presque complètement l'exercice de la juridiction du St-Siège. La faiblesse de Clément XIV y contribua notablement, en consentant, en 1766, à l'abolition du tribunal du nonce. On visait évidemment à constituer une église nationale ; ainsi, pour chacun des ordres religieux, le roi s'attribua le droit de leur désigner des vicaires généraux pour l'étendue de sa domination, vicaires généraux qui devenaient en fait absolument indépendants du supérieur général en résidence à Rome. Les ministres francs-maçons Campomanès et Jovellanos prirent des mesures pour réduire le patrimoine de l'Église. Les évêques qui voulurent protester, comme le cardinal Lovenzana, furent exilés.

A la mort de Pie VI, une série d'édits tendant à interrompre toute relation avec Rome fut promulguée par le ministre Urquijo, un franc-maçon avancé, qui avait rempli d'adeptes le grand Conseil de Castille. Les sectes croyaient alors en avoir fini avec la papauté, et les mêmes ministres préparaient un plan pour établir les Juifs en Espagne (1).

L'avènement de Pie VII arrêta ces tentatives schismatiques. Grâce à d'énergiques représentations, il obtint de Charles IV le retrait des mesures les plus hostiles à l'Église, et l'Espagne était heureusement pour elle en communion avec le St-Siège, quand éclatèrent les maux déchaînés par l'invasion française.

(1) V. de la Fuente, *Historia ecclesiastica de Espana*, Madrid, 1873, t. IV, p. 144. Les ff. Zorilla et Sagasta, on le voit, ne font que suivre les traditions maçonniques (Cf. liv. 1, chap. V, § 5) en voulant établir des colonies protestantes et juives dans ce pays qui a pu jusqu'à présent conserver le bienfait de l'unité religieuse.

§. 2. — LES CORTÈS CONSTITUANTES DE CADIX.

L'invasion accéléra doublement les progrès de la Maçonnerie.

Les officiers et fonctionnaires français établissaient dans toutes les villes des loges auxquelles ils affiliaient les Espagnols sympathiques à leur domination, les *Afrancesados*. Une grande loge, sous le nom de Santa-Julia, fut établie à Madrid. Les généraux L. et M., le premier en Andalousie, le second dans la province de Soria, se firent remarquer par leur zèle de propagande, dit le D^r Bruck.

Mais à côté des loges françaises, un certain nombre de loges purement espagnoles continuaient à dépendre du Grand-Orient d'Angleterre. En effet, si les Français ont été les grands propagateurs de la Maçonnerie en Espagne, il ne faut pas perdre de vue qu'elle y avait auparavant de nombreux adeptes.

Les deux sortes de loges se séparaient seulement sur le terrain politique, mais cette désunion n'empêchait nullement les frères de s'entr'aider, surtout lorsqu'ils se trouvaient en danger. Pendant les guerres de la Péninsule, maintefois un général français laissa en liberté son adversaire, dès que celui-ci eut fait le signe de détresse, et de leur côté beaucoup de prisonniers français recouvrèrent la liberté de la même manière. En ce qui touche les questions politiques, les deux grandes loges poussaient toutes deux les objectifs de la Maçonnerie ; elles travaillaient pour les atteindre et combattaient l'Église avec la même inimitié.

Les loges d'*Afrancesados* eurent la tâche facile ; car Joseph, ou plutôt Napoléon, porta contre l'Église les lois les plus oppressives, ferma un grand nombre de couvents, confisqua leurs biens, persécuta les évêques et les ecclésiastiques et favorisa la propagation de toutes les doctrines impies par la parole et par la presse.

Plus difficile était la situation de la Maçonnerie espagnole. Le clergé et les moines étaient partout à la tête de la résistance nationale. Les Cortès constituantes de Cadix allaient lui fournir le moyen de réaliser ses plans.

Ces Cortès se réunirent dans des conditions qui leur enlevaient à l'avance toute valeur comme représentation du peuple espagnol. D'abord, au mépris des institutions existantes, la noblesse

et le clergé en furent exclus, et l'on y appela seulement des représentants du Tiers-Etat. En second lieu la plupart des provinces occupées par les Français ne pouvant envoyer des députés, on choisit pour les représenter, sous le nom de *suppléants*, des Espagnols originaires de ces provinces, qui se trouvaient en ce moment à Cadix. En réalité, ils n'avaient absolument aucun mandat, et leur choix fut dicté uniquement par des considérations de coterie et de secte.

Les sociétés secrètes jouèrent un rôle prépondérant dès la réunion de l'assemblée. Le lieu où les Cortès se réunissaient leur était particulièrement favorable. Dès 1753, une loge fort importante par la position et la richesse de ses membres, était établie à Cadix et y comptait 500 affiliés. Ce nombre en 1809 avait été considérablement accru par les francs-maçons qui étaient venus des diverses parties de la Péninsule chercher un abri contre les Français et par de nombreux aventuriers venus de l'Amérique du Sud. La plupart des *suppléants* appartenaient à la loge. Ses adeptes se trouvèrent ainsi former dès le premier jour la majorité des Cortès. Une presse libérale, tout entière aux mains de la secte, exerça une pression constante sur les délibérations de l'assemblée, faisant exclure du commandement des armées les chefs les plus capables, tels que le général catholique et royaliste Duran, pour leur substituer des francs-maçons, comme Mina, chez qui la férocité ne compensait pas l'absence de talent militaire.

Les Cortès de Cadix furent sur bien des points une reproduction de l'Assemblée française de 1790 : tandis que la minorité catholique et royaliste recevait de ses adversaires l'épithète de *Serviles*, ceux-ci prirent le nom de *Libérales* et bientôt celui de *Jacobinos*.

Dans l'après-midi du jour où elles avaient prêté solennellement dans l'église le serment de fidélité à Ferdinand VII, les Cortès déclarèrent que la *souveraineté résidait dans le peuple* et prirent pour elles-mêmes le titre de Majesté.

La majorité franc-maçonne de Cadix marcha en tout sur les traces des *Afrancesados*, et n'eut pas honte de copier les décrets que Joseph rendait à Madrid. Elle abolit l'inquisition, opprima le clergé, persécuta les ordres religieux, supprima des couvents, défendit de recevoir des novices. Comme le zèle pour la défense de l'unité religieuse était le levier qui soulevait le peuple contre les Français, les francs-maçons des Cortès ne pouvaient pas la

combattre ouvertement. Ils durent donc s'accommoder aux circonstances ; ainsi ils proclamèrent Ste Thérèse patronne de l'Espagne, mais en même temps ils se gardaient bien de sévir contre la presse irréligieuse qui, journellement et sous leurs yeux, attaquait le clergé et les dogmes chrétiens. Les évêques et les ecclésiastiques, qui voulaient défendre les droits de l'Eglise, furent traduits devant les tribunaux et condamnés : le nonce du pape, Gravina, dont les énergiques protestations furent particulièrement désagréables aux franc-maçons, reçut, le 7 juin 1813, ses passeports du ministre Labrador.

Obéissant au mot d'ordre répandu dans les loges dès 1789 (V. supra, chapitre II, § 2), les Cortès se mirent en devoir d'élaborer une constitution, alors que l'ennemi occupait encore les deux tiers du territoire. Ils la promulguèrent le 19 mars 1812. Elle débute par déclarer que la *souveraineté réside essentiellement dans le peuple* et ne maintient la Monarchie que pour la forme. La réalité du pouvoir appartient aux Cortès ; le roi n'est plus qu'un haut fonctionnaire, comme dans la constitution française de 1790. La Constitution portait, il est vrai, que la religion catholique serait seule autorisée : cette clause était tellement commandée par l'état des esprits qu'on la retrouvait dans la constitution que Napoléon avait donnée à l'Espagne et qu'il avait fait rédiger par le franc-maçon Urquijo déjà nommé. Mais, dans les lois qu'elles rendaient, les Cortès de Cadix ne se faisaient pas faute d'enlever toute portée pratique à cette clause. La Constitution devait être expliquée dans les écoles et les universités. Le catéchisme lui-même devait contenir une courte exposition des obligations du citoyen, quelque chose comme ce qui plus tard est devenu *l'instruction civique* du f. . Paul Bert.

A peine le roi Ferdinand VII fut-il revenu, que le sentiment populaire, celui de l'armée surtout, lui firent un devoir de repousser cette constitution contraire à la fois au génie national et aux conditions sociales du pays. Il abusa malheureusement de cette situation pour exercer un despotisme personnel fort inintelligent, dont l'Eglise et l'Espagne eurent grandement à souffrir.

§. 3. — LES SOCIÉTÉS SECRÈTES SOUS LE RÈGNE DE FERDINAND VII.

La vérité historique est que les membres des sociétés secrètes s'appuyèrent tantôt sur le despotisme royal, tantôt sur la révolution, de manière à pouvoir réaliser leurs desseins par l'une ou par l'autre voie. Beaucoup de francs-maçons qui, jusqu'au retour de Ferdinand VII, avaient été dans les rangs libéraux, se jetèrent brusquement dans le parti opposé. Le type de ces hommes fut le comte de Montijo, qui déjà avait pris part aux évènements de l'Escorial en 1807. Au retour du roi, il fut l'adversaire le plus ardent de la Constitution et trahit tous ses anciens amis. C'est lui cependant que les francs-maçons espagnols choisirent alors pour leur grand-maitre. Les sociétés secrètes purent ainsi continuer à marcher vers leur but. Ferdinand VII fut entouré de leurs affiliés, et beaucoup d'entre eux remplirent les plus hautes fonctions de l'Etat sous son règne. Tels furent entre autres P. Ceballos, ministre depuis le 16 novembre 1814 jusqu'en octobre 1816. Parent de Godoy, il avait déjà été ministre d'Etat sous Charles IV et avait conseillé à ce prince le voyage de Bayonne. Là, il trahit son roi et le livra à l'usurpateur, qui lui fit rédiger la constitution de Bayonne en compagnie d'Urquijo et de Llhorente. Bientôt il abandonna Joseph Bonaparte et se rendit auprès des Cortès de Cadix, qui le nommèrent membre du conseil d'Etat. En 1814, Ceballos devint royaliste extrême, et Ferdinand VII lui confia un ministère. Après son renversement en 1816, il se jeta de nouveau dans les bras des libéraux. Macanaz, un franc-maçon aussi, nommé ministre de grâce et de justice le 31 mai 1814, fut, au bout de quelques mois, destitué à cause de sa corruption, et enfermé dans la forteresse de San-Antonio à la Corogne. Son successeur, Thomas Moyano, comme lui franc-maçon, en un seul jour donna des places à trente de ses parents ! Le général Ballestero, qui pendant longtemps occupa le ministère de la guerre, était un franc-maçon déclaré et un adhérent des idées libérales, à la propagation desquelles il prit une grande part. Il en était de même du ministre Garcia Pizzaro. Garray est aussi soupçonné d'avoir appartenu

aux loges. Un autre de leurs adeptes était l'aventurier Lozano Torres, un parasite ignorant et éhonté, qu'en 1817 la Camarilla éleva au poste de ministre de grâce et de justice. En 1813, pendant le séjour des Cortès à Cadix, il avait prêté sa maison pour les tenues des loges. Bien d'autres fonctionnaires et ministres étaient aussi engagés dans les secrets des sectes (1). Le comte Bardaxy, ambassadeur d'Espagne à Turin de 1817 à 1821, favorisait dans cette ville tous les complots des Carbonari (2).

Le caractère misérable de Ferdinand VII, son défaut d'honneur le rendirent accessible aux basses influences qui s'agitaient autour de lui et qui sont restées flétries sous le nom de Camarilla. Par là s'explique trop bien la domination de pareils hommes.

Aussi, malgré un édit du 24 mai 1814, par lequel la Franc-maçonnerie avait été interdite en Espagne, et, sauf quelques poursuites insignifiantes, les loges restèrent ouvertes même au temps de la *réaction*, de 1814 à 1820, et purent se propager dans toute la Péninsule. Un grand nombre de prisonniers s'étaient fait affilier pendant leur captivité en France ; ils revinrent dans leur pays imbus des principes antichrétiens et apportèrent à la Maçonnerie des éléments nouveaux de propagande.

Les témoignages des écrivains libéraux sont unanimes sur l'activité des loges pendant cette époque. D'après le capitaine D. G. J. G., plus de 5,000 officiers espagnols et un plus grand nombre de sous-officiers revinrent dans leur pays avec l'attache maçonnique et donnèrent un puissant essor aux projets libéraux tramés dans le secret. D'après le franc-maçon Van Halen « un « même serment unissait les libéraux et les sociétés secrètes pour « venger le patriotisme trahi et résister aux menaces du despo- « tisme. Les loges élevaient un temple aux lumières et au pa- « triotisme. » L'auteur de l'*Histoire de la vie et du règne de Ferdinand VII*, ajoute : « Dans les villes les plus florissantes, « des loges maçonniques s'étaient formées, et dans leur ombre « épaisse préparaient le renversement du despotisme. » — « La « Franc-maçonnerie espagnole, dit un autre écrivain libéral, « forma un parti politique qui avait inscrit sur son drapeau l'a- « néantissement des institutions politiques et religieuses exis- « tantes. » Le comte Mirasflorès résume l'histoire de cette période

(1) V. de la Fuente, *Hist. de las soc. sec.* t. 1, p. 215, et H. Brück *Die geh. Gesells. in Spanien*, pp. 39 et 42.

(2) Menzacci *Memorie documentate pe la storia della rivoluzione* t. II. p. 73.

« en disant que la Maçonnerie donna l'impulsion à la résurrection
« du système constitutionnel. Libéral et franc-maçon étaient sy-
« nonymes à cette époque (1). »

Une grande loge s'était établie à Grenade et, de là, rayonnait sur toute la Péninsule. Elle portait principalement son action sur l'armée et transformait en loges les quartiers militaires. A Alcalá entre autres, une loge était établie dans le quartier du génie et comprenait presque tous les officiers de ce corps. La grande loge de Grenade et son grand maître Montijo se livraient à la propagande si ouvertement, qu'ils forcèrent le gouvernement à s'en occuper. Quelques-uns d'entre eux furent arrêtés, d'autres s'enfuirent ; le comte de Montijo fut mandé à Madrid. Cela se passait en juin 1817, mais comme le dit un écrivain libéral, très mêlé aux événements de cette époque, Louis Julian, leur seule imprudence en était cause (2). Les mesures prises furent si peu sérieuses, qu'immédiatement la grande loge se transporta à Madrid même. Là, elle pouvait compter sur la protection des plus hauts personnages et elle était obéie même dans l'*Inquisition* (3). Les salons de Montijo continuaient à servir de centre à tout le monde libéral.

Le roi connaissait parfaitement l'existence et la diffusion des sectes : un adepte, Van Halen, ayant été arrêté, demanda à lui parler, et lui dévoila toute la puissance de la Maçonnerie, lui disant qu'elle était très dévouée au prince et ne voulait en rien attenter à son autorité, qu'il ne dépendait que de lui de s'en faire une force en se mettant à sa tête (4).

Nous ne pousserons pas plus loin le récit des événements du règne de Ferdinand VII. Les deux ouvrages que nous analysons renferment de longs détails sur les préparatifs de la révolution de 1820, sur la part qu'y prit la Franc-maçonnerie, sur les sociétés plus actives qui se formèrent dans son sein, *Comuneros*, *Carbonari*, et qui bientôt se divisèrent sous l'influence des rivalités personnelles, toujours si vives dans le monde du mal.

(1) V. tous ces témoignages rapportés par H. Bruck : *Die geheimen Gesellschaften in Spanien*, p. 40, 41.

(2) *Précis historique des principaux événements politiques et militaires qui ont amené la Révolution d'Espagne*, par M. Louis Julian, in-8°, Paris, 1821, p. 36.

(3) V. de La Fuente, *Hist. de las soc. secr.*, t. I, p. 287.

(4) Cité par Bruck, *Die geheim. Gesellsch. in Spanien*, p. 45, 46.

L'historien anglais Thomas Frost s'exprime ainsi, au sujet de cette division du parti révolutionnaire :

Comme tous les constitutionnels modérés étaient francs-maçons et s'étaient servis de l'organisation maçonnique, pour concerter en secret le mouvement qui aboutit à la révolution, le parti extrême, les *comuneros* pensèrent ne pouvoir mieux faire que d'adopter une organisation semblable.

Cette société s'intitulait la *Confédération* ; elle se partageait en provinces appelées *communes* ; chaque commune se composait d'un nombre interminé de groupes locaux appelés *tours*.

La réception dans la société, les mots de passe, les serments étaient calqués sur la Franc-maçonnerie : un secret absolu, l'obéissance sans limites aux ordres des chefs, la vengeance à laquelle les affiliés se soumettaient, en cas d'infidélité à la société, en faisaient une société secrète assez semblable à la Charbonnerie. Mais à la différence des francs-maçons et des carbonari, il n'y avait qu'un seul grade dans la société. Toutes les fonctions étaient électives, et le pouvoir suprême de la confédération résidait dans l'*assemblée suprême*.

Les *comuneros* marquaient par là un pas en avant considérable dans la voie où les sectes engagent les peuples. Ils furent abandonnés de bonne heure par le gros des francs-maçons, et la rupture des deux partis fut complète, mais leur idée reste celle de la révolution dans ses partis les plus avancés. Actuellement, en Espagne, les *fédéralistes* sont les héritiers des *comuneros*.

M. Frost ajoute que parmi les chefs des *comuneros* en 1822 se trouvait le duc de Pasquale qui était membre de la *société des Patriotes Européens*, fondée par le général Pepé (1). Cette société n'était elle-même qu'une première forme du comité révolutionnaire européen, à la tête duquel se trouvaient à Paris le général Lafayette (V. liv. III, chapitre V, § 7). On vit bien les liens étroits qui rattachaient les *comuneros* à la Haute-Vente parisienne, lorsque le duc d'Angoulême entra en Espagne. Des manœuvres combinées dans les deux pays eurent lieu pour provoquer les troupes françaises à la défection, et un groupe de réfugiés se présenta pour les combattre avec le drapeau tricolore (2).

(1) Thomas Frost *The secret Societies of the European revolution* (London, 1876, 2 vol. in-8°) tome I, chap. VII.

(2) V. Nettement, *Histoire de la Restauration*, tome VI.

Pendant leur domination éphémère, les deux partis rivalisèrent à qui accomplirait le plus brutalement le programme maçonnique. Les lois destructives de la discipline ecclésiastique se succédèrent avec une hâte fiévreuse, et ce fut dans tout le pays un débordement effroyable d'impiété. La spoliation des biens ecclésiastiques, la destruction des ordres religieux, l'expulsion des évêques, des tentatives de schisme, des essais même d'organisation de l'instruction publique dans un sens antichrétien (1), voilà à quoi aboutit dès le premier jour le gouvernement constitutionnel. Les libertés populaires étaient le moindre souci des sectaires. Ce qu'ils faisaient avec des Cortès élues sous la pression d'une armée insurgée et sous la haute direction des loges, ils l'eussent aussi bien fait avec le despotisme de Ferdinand VII, si ce prince eût dès cette époque voulu se faire leur instrument, comme il devait le devenir à la fin de sa vie.

Ces détails sont pleins d'intérêts : mais ils ne font que confirmer le récit du P. Deschamps (liv. II, chap. VIII, § 3), et les documents que nous avons publiés à la fin du deuxième volume (*Document G*). Si nous les reproduisions ici, nous serions entraînés trop en dehors de l'histoire générale. Nous nous arrêtons seulement sur l'évènement décisif de l'histoire d'Espagne, sur le changement de la loi de succession au trône, qui a jeté ce malheureux pays dans une suite sans fin de discordes civiles.

§ 4. — LE CHANGEMENT DE LA LOI DE SUCCESSION AU TRÔNE ET LE GRAND-ORIENT D'ESPAGNE

Après le renversement du gouvernement révolutionnaire en 1823, dit le D^r Bruck, les sociétés secrètes durent remettre à un temps éloigné l'accomplissement de leurs desseins et le préparer de longue main. Comme la grande majorité du peuple espagnol y était hostile, elles cherchèrent à y intéresser l'étranger. Le quartier général de l'agitation était Londres : c'est là que furent

(1) H. Bruck, *Die geh. gesellsch. in Span.*, p. 185.

préparés les plans qu'une occasion favorable devait permettre de réaliser plus tard.

En même temps qu'il remplissait les journaux anglais, français et autres feuilles étrangères de récriminations contre la cruauté du cabinet espagnol, le parti libéral maçonnique cherchait à diviser les membres de la famille royale et par là même les royalistes, de manière à pouvoir ensuite plus facilement renverser la monarchie. Une instruction du Grand-Orient aux loges datée du 1^{er} avril 1824, et imprimée cette année même à Cordoue, s'exprime ainsi :

Dans la crise actuelle, on doit faire encore plus d'efforts que par le passé pour diviser entre elles les familles des despotes. Les loges doivent dans toute la Péninsule répandre le bruit que les royalistes mécontents ont le projet de détrôner Ferdinand VII et de proclamer roi Don Carlos, que les frères du roi sont complices de ce complot, et que les fréquentes visites de nombreux royalistes aux résidences des Infants n'ont pas d'autre but (1).

Les francs-maçons travaillèrent dans le sens de cette instruction tant à l'intérieur qu'à l'étranger. Le plan était perfidement conçu et il fut mis à exécution par les plus indignes moyens. Pour accréditer ces bruits, les loges répandirent, en 1826, dans toute l'Espagne des proclamations, qui paraissaient émaner de sociétés royalistes et parlaient de la nécessité d'élever Don Carlos sur le trône : ces proclamations, en réalité, étaient composées et imprimées à Londres (2). Par ces manœuvres, et en répandant mensongèrement le bruit de l'existence d'un complot royaliste, les loges parvinrent à exciter dans l'esprit de Ferdinand VII des défiances contre son frère. Le peuple fut jeté dans le doute et l'agitation. Don Carlos, prince sincèrement religieux, de mœurs pures et d'un noble caractère, jouissait de l'amour et de la considération des espagnols, dont les yeux se tournaient d'autant plus vers lui et son frère que le mariage stérile du roi les appelait éventuellement au trône. Les preuves d'indépendance que Don Carlos avaient données en quelques circonstances avaient déjà excité la jalousie de

(1) Le texte complet de cette instruction se trouve dans l'*Historia de las sociedades secretas en España* de V. de La Fuente, t. III, p. 662 et suiv.

(2) *The revolutions of Spain from 1808 to the end of 1836, with biographical sketches of the most distinguished personages and a narrative of the war in the Peninsula down to the present time from the most authentic sources*, by W. Walton, (London, 1837, 2 vol.) t. I, p. 363.

Ferdinand VII: les faux bruits et les écrits dont nous venons de parler, donnèrent à ce sentiment un nouvel aliment. Don Carlos en fut tellement indigné qu'il exigea la réunion d'une commission d'enquête sur ce prétendu complot. Plus de mille personnes furent interrogées, et on ne découvrit pas la plus légère trace de vérité dans ces allégations attentatoires à sa loyauté.

Les membres des loges ne se découragèrent pas. Ils provoquèrent, en 1827, un mouvement en Catalogne et se firent les espions du général envoyé par Ferdinand VII pour le réprimer, de façon à jeter par ce double jeu le doute et la division parmi les royalistes. Mais cette manœuvre échoua, car on découvrit sur les prisonniers un plan conçu par les sociétés secrètes et préparé à Londres par Mina pour l'établissement, en cas de réussite d'un gouvernement constitutionnel libéral. Presque tous les prisonniers appartenaient d'ailleurs aux loges (1).

Après les journées de juillet 1830, Ferdinand VII avait refusé de reconnaître Louis-Philippe, ce qui lui avait valu l'hostilité de ce prince. Avec sa connivence, Mina prépara un mouvement sur le territoire français. On comptait, pour son succès, sur le concours d'un grand nombre d'officiers espagnols engagés dans les sociétés secrètes (2), et sur les étudiants des universités, parmi lesquels la Maçonnerie s'était fort répandue. Le 1^{er} octobre 1830, Mina franchit les Pyrénées : les journaux anglais, qui étaient dans le secret, annonçaient déjà qu'il marchait sur Madrid ; mais, pendant ce temps, les royalistes de Catalogne, unis aux troupes fidèles, l'entouraient et le rejetaient au delà de la frontière. D'autres insurrections fomentées par les loges de Cadix et de Malaga éclatèrent, en 1831, dans l'Andalousie : elles échouèrent également (3).

Ces tentatives, pour réaliser de haute lutte ses desseins, ne détournèrent cependant pas la secte de la trame souterraine, si habilement combinée, qui devait la mener à son but : une circonstance nouvelle vint la favoriser.

La pieuse reine Amélie, troisième femme de Ferdinand VII, était morte le 18 mai 1829, dit le D^r H. Bruck. Dès le 19 juin

(1) V. de La Fuente, *Hist. de las Socied. segred. in Espana*, t. I, p. 471-473.

(2) Une société secrète militaire, qui s'était formée dans les guerres contre les colonies hispano-américaines, existait à cette époque sous le nom bizarre d'*Ayacuchos*. Espartero et Maroto, le traître qui devait plus tard livrer Charles V, en faisaient partie. V. de La Fuente, *Hist. de las socied. secret.*, t. II, p. 107.

(3) Pour plus de détails, v. les ouvrages cités de Bruck et de La Fuente.

de la même année, le monarque, sur le conseil de sa belle-sœur, Louise-Charlotte (1), fit demander en mariage la sœur de celle-ci, Marie-Christine, princesse de Naples... Le 15 décembre, le mariage avait lieu. Les loges se réjouirent de cet événement. Plusieurs membres de la famille royale de Naples étaient, en effet, soupçonnés avec trop de raison d'appartenir aux sociétés secrètes (2), et la nouvelle reine était plus ou moins imbue des idées libérales. Surtout elle était complètement dominée par sa sœur Charlotte, dont les liens avec les loges espagnoles n'étaient un mystère pour personne. Cette femme intrigante a la responsabilité principale de tout le mal qui s'est fait depuis en Espagne. Ce que la Franc-maçonnerie avait préparé, Charlotte le réalisa.

Elle amena le roi à changer l'ordre de succession au trône établi par Philippe V, en 1713. Elle se servit pour cela du favori royal Grijalba, homme de basse extraction, qui, après la chute d'Ugarte, était devenu le chef de la camarilla (3). Ses intrigues appuyées par la reine et par Charlotte aboutirent au décret royal du 29 mars 1830 qui abolissait la loi salique et établissait l'hérédité par les femmes, de façon à substituer au frère du roi, sa fille, l'infante Isabelle, alors à peine âgée d'un an. La publication de ce décret excita en Espagne la plus vive indignation.

A son lit de mort, ce malheureux prince, sur les représentations de son ministre Calomarde, comprit l'injustice dont il s'était rendu coupable envers son frère, le crime qu'il avait commis envers son pays. Par un codicille du 28 septembre 1832, il révoqua son décret du 29 mars 1830. Le codicille devait rester secret, mais l'infante Charlotte en eut connaissance : elle accourut à la Granja du fond de l'Andalousie, traita de la manière la plus indigne le ministre Calomarde, et à force de prières et de menaces, elle arracha au mourant terrorisé la rétractation de son codicille.

Immédiatement, toutes les mesures furent prises pour assurer le triomphe des loges : le duc d'Acudia, chef du ministère, fut remplacé par Zea Bermudès, et Calomarde par Cafranga. Le

(1) Femme de l'infant François de Paule.

(2) V. de La Fuente, *Hist. de las sociéd. secréd.*, t. I, p. 510-599.

(3) V. sur ce personnage, Walton, *The revolutions of Spain*, t. II, p. 335.

7 octobre, les universités, qu'on avait dû fermer à cause de la propagande libérale qui s'y faisait, furent réouvertes, et un décret d'amnistie rappela en Espagne la plupart des révolutionnaires émigrés. La régence fut attribuée à la reine Marie-Christine, et tous les postes confiés à des libéraux francs-maçons, partisans de la reine. Le 31 décembre, le roi révoqua publiquement son codicille et, bientôt après, il faisait sommer l'infant Don Carlos de reconnaître à l'avance la jeune Isabelle comme héritière du trône.

Ce prince protesta contre cette violation du droit national de l'Espagne, et fit parvenir sa protestation à tous les cabinets européens; mais, au moment où Ferdinand VII mourait, les francs-maçons et les libéraux n'en étaient pas moins en possession de toutes les positions civiles et militaires (1).

(1) Les loges maçonniques ne cessèrent pas d'être des foyers de conspiration pendant toute la régence de Marie-Christine et le règne d'Isabelle. Se mêlant aux différents partis politiques, elles favorisèrent toujours ceux qui faisaient progresser davantage les idées révolutionnaires. Nous renvoyons ici le lecteur aux témoignages que nous avons publiés dans les *Sociétés secrètes*, t. II, Document annexé G. M. Amand Nent, dans la *Franc-Maçonnerie soumise au grand jour*, t. I, p. 332, a publié également un extrait fort important de l'*Observateur belge*, organe des loges, établissant la part prise par la Maçonnerie espagnole au mouvement progressiste de 1854. A la fin de son règne, la reine Isabelle avait interdit les réunions maçonniques.



CHAPITRE SEPTIÈME

LA RÉVOLUTION ITALIENNE (1830-1870)

§. 1. LES ASPIRATIONS NATIONALES ET LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

L'histoire de l'Italie pendant ces quarante années montre plus qu'aucune autre comment l'action néfaste de la Franc-maçonnerie et des sectes sorties de son sein fausse le développement naturel de la vie publique chez les peuples où elles réussissent à s'implanter.

Assurément, dans les grandes transformations qui se sont accomplies dans la péninsule italienne durant cette période, une part considérable doit être faite aux aspirations nationales, et ces aspirations étaient légitimes sous certains rapports.

Les peuples ne sauraient rester stationnaires ; le cours de l'histoire indique à chacun d'eux un développement qu'il peut et doit chercher à atteindre, pourvu qu'il observe la justice : 1° en respectant les droits acquis à des souverains ou à d'autres peuples ; 2° en n'employant que des moyens avoués par la morale.

L'Italie, ce centre prédestiné de la civilisation par excellence, a été, par une conséquence même de cette destinée, le champ de bataille des autres peuples. Les rivalités de ses propres enfants et surtout le régime républicain de ses municipalités l'ont empêchée de former une nationalité, à l'époque où les autres races européennes se constituaient en monarchies compactes. La domination étrangère, à laquelle quelques-unes de ses provinces étaient soumises, est devenue particulièrement pénible à supporter dans ce

siècle-ci : d'une part le sentiment des nationalités s'est développé partout à mesure que les gouvernements se sont centralisés au détriment des autonomies locales, en sorte que l'étranger est devenu plus étranger encore ; d'autre part, l'annexion injuste de la Vénétie par le brigandage de Campo-Formio, et le scandaleux mépris du droit, dont fit preuve le congrès de Vienne en sanctionnant cette injustice, avaient gravement compromis le principe de légitimité que l'Autriche pouvait invoquer sur le Milanais.

La correspondance diplomatique de Joseph de Maistre renferme à maintes reprises l'énergique expression du patriotisme italien outragé.

Que la situation du peuple italien présentât des difficultés, nul ne le niera ; l'observation du devoir a pour les nations comme pour les particuliers des austérités auxquelles elles ne peuvent se soustraire sans compromettre leur avenir. En fait, la plupart des souverains italiens étaient animés des meilleures intentions. Le duc François IV de Modène, les grands ducs de Toscane, plus tard Madame Louise de France, régente de Parme, prenaient dans leurs domaines l'initiative de tous les progrès économiques. Les rois de Naples gouvernaient les populations beaucoup plus arriérées des Deux-Siciles de la manière que comporte leur état social : les effroyables souffrances, qui les ont accablées depuis l'introduction d'un régime politique et administratif différent, ont trop bien justifié leur politique. (Liv. II, chap. X, § 8.) Les papes étaient tout prêts à reprendre les grandes traditions du régime égidien. Mais la bonne volonté de ces princes fut constamment paralysée par les révoltes incessantes contre leur autorité qu'excitaient les sociétés secrètes. Mazzini a résumé toute la tactique de ces sociétés dans ce passage de ses instructions du 1^{er} novembre 1846 :

En Italie, le peuple est encore à créer ; mais il est prêt à déchirer l'enveloppe qui le retient. Parlez souvent, beaucoup et partout de ses misères et de ses besoins. Le peuple ne s'entend pas ; mais la partie agissante de la société se pénètre de ces sentiments de compassion pour le peuple, et tôt ou tard elle agit. Les discussions savantes ne sont ni nécessaires ni opportunes. Il y a des mots régénérateurs qui contiennent tout et qu'il faut souvent répéter au peuple. Liberté, droits de l'homme, progrès, égalité, fraternité, voilà ce que le peuple comprendra, surtout quand on lui opposera les mots de despotisme, privilèges, tyrannie, esclavage, etc. Le difficile n'est pas de convaincre le peuple,

c'est de le réunir. Le jour où il sera réuni, sera le jour de l'ère nouvelle.

L'échelle du progrès est longue ; il faut du temps et de la patience pour arriver au sommet. Le moyen d'aller plus vite, c'est de ne franchir qu'un degré à la fois. Vouloir prendre son vol vers le dernier, c'est exposer l'œuvre à plus d'un danger.

Il y a bientôt deux mille ans qu'un grand philosophe, nommé Christ, a prêché la fraternité que cherche encore le monde. Acceptez donc tous les concours qu'on vous offrira sans jamais les regarder comme peu importants. Le globe terrestre est formé de grains de sable ; quiconque voudra faire en avant un seul pas, doit être des vôtres jusqu'à ce qu'il vous quitte. Un roi donne une loi plus libérale, applaudissez en demandant celle qui doit suivre ; le ministre ne montre que des intentions progressistes, donnez-le pour modèle ; un grand seigneur affecte de boudier ses privilèges, mettez-vous sous sa direction ; s'il veut s'arrêter, vous êtes à temps de le laisser, il restera isolé et sans force contre vous, et vous aurez mille moyens de rendre impopulaires ceux qui seront opposés à vos projets.

Tous les mécontentements personnels, toutes les déceptions, toutes les ambitions froissées peuvent servir la cause du progrès en leur donnant une bonne direction (1).

Les sociétés secrètes dès le commencement du mouvement italien, dès 1815, poursuivaient un but bien autre que l'indépendance de l'Italie. Elles voulaient l'établissement de la République, le gouvernement démocratique et la destruction du pouvoir temporel du pape et de l'Eglise catholique elle-même. C'était là le but des Carbonari comme de la Haute-Vente romaine et des loges maçonniques.

L'Italie se couvrit de sectes, dit un écrivain très au courant de leurs menées ; la Franc-maçonnerie se renforça du Carbonarisme. La Maçonnerie était humanitaire ; sa fraternité universelle pouvait se traduire en ce qui de nos jours s'appelle *communisme* ou *socialisme*, et en langue radicale : *fédération des peuples*. ELLE ÉTAIT ANTICATHOLIQUE. Le Carbonarisme s'était épris du gouvernement constitutionnel. Il enfanta une foule d'autres sociétés aux noms baroques, mais ayant toutes à peu près le même but (2).

Sans doute, parmi les jeunes hommes qui s'affiliaient aux sec-

(1) Reproduit par Lubienski, *Guerres et révolutions d'Italie*, Paris, 1852, p. 46.

(2) *Rattazi et son temps, documents inédits* (par M^{me} Rattazi), Paris, 1881, tome I, p. 20, p. 46. Pour les Carbonari, V. encore, dans l'ouvrage de M. Silengardi, *Ciro Menotti, le chapitre intitulé I Carbonari e le associanti segrete*.

tes, beaucoup étaient égarés par la passion nationale et séduits par les mirages du libéralisme. Tel était assurément le cas des Silvio Pellico, des Massimo d'Azeglio, pour ne citer que deux noms illustres.

Mais ils furent bien coupables de lier la cause de la patrie à celle de ces sectaires ; ils le furent d'autant plus qu'ils méprisèrent les avertissements répétés donnés par le St-Siège, dont les condamnations liaient la conscience de tout catholique (1).

Sans doute l'Italie a conquis son indépendance, mais à quel prix ? Elle a sacrifié le développement de la vie politique locale et les merveilleuses ressources d'une autonomie provinciale, appuyée sur les plus nobles traditions, à une unité factice que repoussent l'opposition d'intérêts, la différence d'état économique du nord et du sud, et qui disparaîtra dans la première grande guerre européenne ou seulement dans ses convulsions intestines. L'Italie a, en outre, affaibli gravement le principe de la souveraineté, en élevant une monarchie révolutionnaire et usurpatrice au mépris des droits de plusieurs dynasties, qui, dans une confédération semblable à celle du nouvel empire allemand, eussent apporté de précieux éléments au pays ; elle a créé un divorce contre nature entre la religion et la vie publique par la destruction du pouvoir temporel du Pape. Enfin, pour étayer cette œuvre de violence sur des intérêts matériels, elle a usurpé les biens d'Eglise, et est entrée dans la voie sans issue des luttes contre la religion. Le résultat en est que la monarchie constitutionnelle est à la veille d'être renversée par la république. Le socialisme anarchique et matérialiste de Bakounine fait des progrès constants parmi les déclassés de toute sorte, qu'une révolution si profonde a jetés comme une écume malsaine à la surface de la société. L'exemple des moyens odieux que cette révolution a employés et leur succès restent dans le peuple comme une cause permanente de démoralisation.

(1) Rappelons ici les dates des plus récentes bulles pontificales. Pie VII, par la bulle *Ecclesiam a Jesu Christo*, des ides de septembre 1821, condamne toutes les sociétés secrètes et notamment les Carbonari. Léon XII, le 13 mars 1826, rappelle et confirme les bulles de Clément XII et de Benoît XIV contre les francs-maçons, il les étend à toutes les sociétés secrètes et notamment aux sociétés formées dans les universités. Pie IX a renouvelé toutes ces condamnations dans une allocution consistoriale du 25 septembre 1865, où il stigmatise particulièrement la Franc-maçonnerie et la dénonce comme le foyer des attaques dirigées contre l'Eglise et la Papauté.

Les libéraux qui ont applaudi à l'œuvre de l'unification italienne s'en effraient aujourd'hui. On n'a qu'à lire les lettres si curieuses de M. de Laveleye sur l'Italie pour y trouver de désolants aveux sur les ravages que font dans les basses classes les sociétés secrètes républicaines et socialistes. Que font-elles cependant, si ce n'est continuer l'œuvre de la Maçonnerie ?

Deux peuples se sont trouvés dans une situation nationale aussi douloureuse que les Italiens après 1815 : ce sont les Canadiens français livrés à la domination anglaise en 1763, et les Irlandais. Mais ces peuples ont été fidèles à la voix de leurs pasteurs ; ils ont supporté la plus dure application du principe de la légitimité, celle qui résulte de la conquête. A la longue, ils ont obtenu le redressement de leurs griefs ; les Canadiens français sont arrivés, après cinquante ans de lutte légale, à l'indépendance de fait, en même temps qu'au plus haut degré de prospérité matérielle, sans avoir rien perdu de leurs mœurs antiques et de la paix sociale. Les Irlandais, à la grande voix d'O'Connell, sont sortis de leur sépulcre ; ils ont conquis déjà la reconnaissance de leurs droits civils et religieux et sont sur le point de forcer l'Angleterre à revenir sur des confiscations territoriales datant de trois siècles. Puissent-ils seulement persévérer dans cette voie des luttes légales au grand jour et fermer l'oreille aux séductions de la révolution cosmopolite ! L'Italie révolutionnaire est là pour leur montrer le danger de laisser les sectes exploiter les revendications nationales.

Les notes que nous publions dans les paragraphes suivants ne forment pas un récit suivi : elles ont uniquement pour objet d'éclairer quelques points de l'histoire secrète de cette période, d'apporter de nouvelles pièces à l'appui du récit magistral du Père Deschamps.

§ 2. — LES CONGRÈS SCIENTIFIQUES DE 1839 A 1875

Rien en soi n'est meilleur que les réunions périodiques de savants et d'amis des sciences, qui se tiennent chaque année dans une ville différente du pays. En France et en Angleterre elles ont donné les meilleurs résultats, au double point de vue de la diffusion de la science et des rapports sociaux qu'elles créent entre des hommes ordinairement éloignés les uns des autres par leurs occupations journalières. En Italie un autre élément s'y mêla. Le premier congrès fut convoqué en 1839 à Pise par le prince

Charles-Lucien Bonaparte, qui, plus tard, devait être *l'un des auteurs de la république mazzinienne de 1848*, et qui, dès cette époque, était engagé dans toutes les sociétés secrètes (V. plus haut, chap. V). Les autres années, le congrès se réunit à Turin, à Florence, à Padoue, à Lucque, à Milan, à Naples. Les réunions débutaient toujours par une messe solennelle, et rien en apparence n'était plus inoffensif. Seul, le gouvernement de Grégoire XVI leur refusait l'hospitalité dans les Etats pontificaux, et l'on accusait son intolérance. En 1846 le congrès se tint à Gènes, et là ses membres firent une grande démonstration en l'honneur de Pie IX, le *pape libérateur « qui, ne suivant pas les exemples des autres princes, marchait avec le peuple et avec le temps »*. En 1847, au congrès de Venise, qui était le neuvième, le prince Charles Bonaparte disait : « Nous avons fini la neuvaine : l'année prochaine nous célébrerons la fête ». Il prédisait d'autant mieux, qu'avec toutes les sectes il préparait la réalisation de ses prophéties.

Quand, après l'unification de l'Italie, les congrès scientifiques ont repris, les meneurs se sont hautement vantés du caractère qu'ils avaient donné à leurs précédentes réunions. En 1873, au congrès de Rome, le syndic Luigi Panciani, grand maître du Grand-Orient d'Italie et garibaldien émérite, disait dans son discours d'ouverture :

La résurrection de l'Italie vous est due en grande partie. *Notre mouvement a commencé avec le congrès scientifique, qui eut lieu à Pise en 1839...* Au congrès de Venise de 1847, répondirent les journées de Milan de 1848, et ce mouvement héroïque qu'on peut appeler la merveilleuse aurore de la résurrection italienne de 1848-1849.
 Et vous, messieurs, qui avez su vaincre les obstacles auxquels je faisais tout à l'heure allusion, quand tous les gouvernements se défiaient de vous, alors qu'en apparence ils vous accueillaient avec honneur, — je me souviens bien d'avoir vu suivre par la police les savants que l'on fêtait officiellement au congrès de Venise, — vous voyez de quelle manière honorable vous accueille le gouvernement italien. *Il s'applaudit de l'œuvre que vous avez accomplie et espère de vous une aide pour mieux gouverner le pays.*

Le comte Solar della Margherita parle ainsi de ces congrès dans son memorandum de 1852 :

En 1839 eut lieu à Pise le premier congrès des savants italiens, et

c'est là que commença à s'ourdir la toile dont les fils étaient depuis longtemps préparés ; Charles-Lucien Bonaparte en était le premier promoteur. Il travaillait pour son compte et ne s'apercevait pas qu'il n'était que l'instrument des sectes..... On parlait en public de sciences et d'art ; mais les coryphées des diverses factions libérales de la péninsule se voyaient en particulier et traitaient d'affaires de bien autre importance. Ils nouaient entre eux des relations personnelles, se liaient, formaient des amitiés, établissaient des correspondances, se préparaient à travailler de concert pour le grand œuvre du réveil italien..... Ils ne se cachaient cependant pas tant, qu'on pût excuser les princes italiens qui, à l'exception de Grégoire XVI, applaudissaient tous à ces réunions. *O cæci reges, qui rem non cernitis istam*, pouvait-on dire à la lecture d'un écrit qui fut imprimé à Lugano sur le congrès de Pise et qui en révélait toute la tendance..... Quand le congrès dut se réunir à Turin, je ne pus taire au roi ce qui n'était plus un mystère. A lui comme à chaque prince, à Ferdinand de Naples, au grand duc de Toscane, on disait qu'il serait le champion de l'Italie. Le roi sourit à ma communication et la *toléra*. Je crois qu'en cette circonstance son esprit se troubla sous mon regard, mais il ne recula pas. Il pouvait m'enlever mes fonctions, il ne le fit pas ; quant à me faire changer, il ne le fit pas non plus et ne le tenta pas (1).

§ III. — UN ROI CARBONARO. — CHARLES-ALBERT

Charles-Albert, prince de Carignan, s'était affilié aux Carbonari dans sa jeunesse et avait connivé à l'insurrection de 1821 (2). Dès que l'affaire tourna mal, il abandonna ses complices et parut avoir rompu avec eux. Esprit peu net et caractère ondoyant, il

(1) Nous empruntons ces extraits à la remarquable publication de M. le commandeur Paolo Mencacci, *Memorie documentate per la storia della rivoluzione italiana*, Roma, in-8°, 1879, t. I, p. 10 et suiv. — V. aussi, sur la conspiration qui se mêlait aux Congrès scientifiques, *Rattazi et son temps*, t. I, pp. 191, 225.

(2) M. Mencacci dans le tome II de ses *Memorie documentate*, pp. 67 et suiv., publie des extraits fort curieux d'un livre intitulé : *Il conte Cibrario ed i tempi suoi, Memorie storiche* (Firenze, Civelli, 1872), qui n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires et qui a presque complètement disparu. D'après des documents émanés de Charles-Albert, ce prince n'aurait pas été affilié formellement comme carbonaro, mais se serait seulement engagé avec les Carbonari pour faire la révolution militaire de 1821, ce qui en fait revient au même. Charles-Albert dans ces documents signale comme ayant été les auteurs de cette révolution le duc de d'Alberg, ambassadeur de France à Turin de 1816 à 1820, le comte Bardaxy, ambassadeur du roi d'Espagne de 1817 à 1821 et le comte Scibilt Sdory, envoyé de Bavière de 1817 à 1824. Il avaient fait de leurs palais à Turin le rendez-vous des francs-maçons et des carbonari. Eux-mêmes étaient des affiliés de la Haute-Vente. Il faut rapprocher ces noms des indications de Metternich que nous avons rapportées plus haut. (Liv. III, chap. IV, § 4).

eût voulu concilier son ambition avec ses croyances religieuses. En réalité il conserva toujours des attaches avec les Sociétés secrètes, même à l'époque de son règne (1831 à 1847), où il paraissait le plus hostile à la Révolution.

Un ami de M. de Cavour a fait remarquer que, pendant cette période, il avait toujours soin d'avoir, dans ses ministères, un homme représentant les idées avancées, comme le comte Pralormo, le comte Galliera, le marquis Alfieri, Cavour lui-même, qu'il appela au ministère en 1846, quoiqu'il n'ignorât pas ses atténuances maçonniques (1).

Metternich a, dans ses *Mémoires*, raconté un incident, qui fera juger la politique équivoque de ce prince et les engagements qu'il conservait :

En 1825, le roi Charles-Félix méditait de faire exclure de la succession du trône le prince de Carignan. Les conseils de l'empereur François II l'en détournèrent, et, dans l'entrevue que les deux souverains eurent, à cette époque, à Gènes, le prince témoigna hautement de son repentir, prit les engagements les plus formels pour l'avenir.

Treize ans après, en 1838, Charles-Albert, devenu roi, se rendait à Milan auprès de l'empereur Ferdinand. Il fit alors au prince de Metternich cette étrange communication :

Il y a dans le monde, dit-il au chancelier, une vaste conspiration. Elle semble uniquement dirigée contre les trônes; mais elle est en effet dirigée contre la paix et le corps social. Ce n'est pas à vous que j'entends rien apprendre à cet égard; ce que je tiens à vous prouver, c'est que je ne suis point, comme bien d'autres, la dupe d'une faction; ce qui d'un autre coté est certain, c'est que la position de tout roi de Sardaigne est la plus difficile de toutes les positions. Le fait tient aux défauts de l'esprit piémontais, esprit méticuleux, à la fois osé et craintif, chicaneur et cauteleux; la position du chef d'un pays, animé d'un aussi mauvais esprit, est rendue par cela même excessivement difficile; elle n'est jamais libre et doit ainsi toujours prêter à des soupçons de la part des autres cabinets. L'esprit piémontais est avant tout anti-autrichien; c'est le vent qui vient de la France qui alimente en lui cette tendance. Vous savez ce que je pense de la politique du juste-milieu, et vous savez dès lors également que vous pouvez compter sur moi. Mais il y aura peut-être

(1) *Le comte de Cavour, récits et souvenirs*, par W. de la Rive, Paris, 1862, in-8°, p. 144.

des cas, où ma conduite pourrait ne pas vous paraître claire. Dans ces occasions, adressez-vous à *moi directement*. Ecrivez-moi et ne confiez pas vos lettres à la poste, mais faites-les passer par une main sûre à votre envoyé à Turin. Ce sera lui qui, sans en rien dire à personne, devra me les remettre ; ce sera par la même voie que vous recevrez mes explications (1).

Metternich refusa naturellement d'entrer dans cette voie, peu digne des souverains comme de leurs peuples, et qui, en réalité, cachait un piège.

En effet, dès l'automne de 1845, Mazzimo d'Azeglio, ainsi qu'il le raconte lui-même dans ses mémoires, avait fait un voyage en Italie, dans l'intérêt des sociétés secrètes, et dans le but d'amener les mazziniens et les républicains à s'unir aux monarchistes et à Charles-Albert pour faire l'unité italienne. Pour les engager à avoir confiance dans le roi piémontais, il leur disait en propres termes : « Traitons la chose froidement. Vous me
« direz peut-être, que si nous voulons obtenir de Charles-
« Albert quelque chose de contraire à ses intérêts, il n'y a
« aucun fond à faire sur le traître qui, en 1821, a aban-
« donné les Carbonari. Mais maintenant nous voulons obte-
« nir de lui quelque chose qui est bon pour lui, mais qui est
« encore meilleur pour nous. Nous lui demandons de nous
« laisser le faire et plus grand et plus puissant. Si vous vouliez
« amener un voleur à être un honnête homme, et qu'il vous le
« promît dix fois, pourriez-vous compter sur ses promesses ? Mais
« proposer à un voleur de voler et craindre qu'il ne tienne pas
« sa promesse, voilà qui n'est pas raisonnable ». Cette compa-
raison du roi avec un voleur, avait dit Mazzimo d'Azeglio le plus grand succès. C'était pour les membres des sociétés secrètes un argument sans réplique (2).

M^{me} Rattazi fixe aux environs de 1840 le commencement de la propagande italienne par Charles-Albert et Mazzimo d'Azeglio.

L'Italie centrale fut inondée, dit-elle, de ses *missi dominici* révolutionnaires. Casale, Borromeo, Martini, Zorelli, Dominis, d'Adda, Ficolmi, Lechi eurent des conférences successives avec le roi en vue de l'émancipation de l'Italie ; tous conspirateurs aristocratiques et dorés sur tranche, mais aussi conspirateurs à l'âme italienne. Le comte

(1) *Mémoires du prince de Metternich*, t. IV, p. 267.

(2) *Ricordi*, 1867, chap. 34.

de Castagnetto servait d'intermédiaire ; Paretti, Doria, Zicci, Salvagnoli, Collegno, Giovanelli, Solerero..... *e tutti quanti*. La monarchie constitutionnelle de Charles-Albert se greffait sur la république rabougrie de Mazzini (1).

Créteineau-Joly, dans ses *Mémoires*, raconte une démarche directe, faite auprès de lui par ce malheureux prince, en novembre 1846. Il préparait alors une *Histoire des Sociétés secrètes* et avait déjà recueilli à Vienne, et surtout à Milan, bien des documents qui prouvaient la complicité de Charles-Albert dans le travail souterrain des sectes, ou plutôt le montraient comme un jouet entre les mains de leurs chefs.

Comme tous les ans, Charles-Albert passait à Gênes une partie de l'automne. J'y arrivai en novembre. Ayant besoin de coordonner mes pensées, mes observations et mes matériaux, je résolus de vivre à l'hôtel, et de m'y tenir sans bruit et presque sans mouvement.

Or, à peine installé dans mon modeste appartement, on m'annonça que Mgr Antonucci, nonce du Saint-Siège à Turin, demandait à me voir. Il avait suivi la cour, et, descendu comme moi à l'hôtel de la Ville, il venait d'apprendre mon arrivée. Antonucci, homme de courage et de modération, était le type du diplomate romain, dans la meilleure acception du mot. Il connaissait le but de mes pérégrinations ; il m'entretint de mes projets ; il me demanda s'il n'entraît pas dans mes intentions de faire visite au comte Solar de la Marguerite, ministre des affaires étrangères.

« Je le connais et je l'aime, répondis-je au nonce ; mais sa position officielle est très difficile maintenant, et je ne veux pas accroître ses embarras par ma présence au palais Durazzo.

— Et le roi, qui a pour l'historien de *la Vendée militaire* et de *la Compagnie de Jésus* une si profonde estime, est-ce que vous ne solliciterez pas l'honneur de le saluer ?

— Mon Dieu ! non, répliquai-je. Avec le roi, il faudrait user d'une franchise malséante, ou me condamner à l'hypocrisie. »

Le lendemain, le roi m'envoyait un jésuite qu'il aimait encore. Il avait compris ma discrétion. Sachant ce que j'étais allé faire à Vienne, ce que j'allais entreprendre à Rome, il avait chargé le Père Polydore, sous le sceau du secret le plus profond, de me demander un entretien à huit heures du soir et dans une maison écartée.

Mon premier mouvement fut de refuser. Le jésuite insista ; et comme les Italiens aiment toujours à s'envelopper de mystère, à l'heure dite,

(1) *Rattazi et son temps*, p. 191.

un homme drapé dans un vaste manteau et la figure presque entièrement cachée sous un chapeau à larges bords, vint, avec un mot de passe, me prendre à l'hôtel et me servir de guide. Nous errâmes longtemps à travers les rues si sombres et si étroites de Gênes. Mon conducteur restait silencieux ; je ne prononçai pas une parole durant tout le trajet. Enfin, nous arrivâmes au lieu désigné. On m'introduisit dans un petit salon assez mal éclairé ; quelques minutes après, j'avais devant moi Charles-Albert.

Il était très pâle. Son visage, sur lequel les macérations et un enthousiasme mystique avaient creusé de larges rides précoces, affectait un calme que trahissait à chaque mouvement un tremblement nerveux.

On voyait qu'à travers ses remords, il n'y avait rien en lui de décisif ni pour le bien, ni pour le mal, et qu'il ne serait jamais de force à trouver, aux heures du danger, de ces inspirations soudaines dont parle Tacite, et qui pour les uns sont des crimes, pour les autres des expédients sauveurs.

Il m'accueillit avec une tristesse froide et contenue. Après les félicitations préliminaires sur mes précédents ouvrages, félicitations qu'il m'avait plus d'une fois adressées par écrit :

« Monsieur Créteineau-Joly, ajouta-t-il avec un visible effort, j'ai appris que vous vous occupiez maintenant d'une œuvre aussi importante, mais beaucoup plus difficile. Vous allez avoir à juger des événements et des hommes peu connus. Parmi les acteurs, les uns ont fait le mal pour le plaisir de le faire ; les autres par entraînement, par obsession ou par un vague désir d'innover. Chez ceux-ci, il y avait erreur plus que crime ; et je puis vous en donner la certitude, moi qui, dans ma jeunesse, ai peut-être eu le malheur de céder à la séduction. »

Je m'inclinai sans prononcer une parole. Le roi comprit ce silence ; l'interprétant selon ses désirs : N'est-ce pas, Monsieur, que je traduis bien votre pensée ? — Je voudrais pouvoir l'affirmer au roi ; mais je suis convaincu du contraire, et que les dupes, dans les Sociétés secrètes, sont la très minime exception. C'est autre chose chez les francs-maçons. Dans les loges d'Angleterre, d'Allemagne, de France et d'Italie, on recrute une infinité d'honnêtes niais, qui se laissent imposer tribut pour banqueter à un jour donné, ou au profit d'une philanthropie et d'une fraternité menteuses. Si, dans les ventes du Carbonarisme, on enrégimente quelques pauvres créatures tourmentées du prurit d'un mieux impossible, c'est pour s'en faire une enseigne et quelquefois une sauvegarde ; mais on cherche toujours à les compromettre, et on y parvient très souvent.....

— J'ai entendu parler de certains documents qu'un archiduc vous

aurait montrés, ajouta le roi. On dit tout bas que cet orgueilleux prince Félix de Schwartzemberg, qui m'a tant fait souffrir par ses insolences, durant son ambassade à Turin, a eu avec vous, à Naples et ailleurs, de fréquents rapports. On m'écrit de Vienne qu'il vous a fourni des renseignements qu'en aucun temps il ne serait bon de publier, et qui, dans les circonstances actuelles, seraient plus qu'une indiscretion de votre part. Ces documents, qui me concerneraient, les avez-vous en réalité ?

— J'en connais peut-être quelques-uns, Sire, balbutiai-je en juré qui prononce un verdict de culpabilité.

Ce mot tomba sur la tête du roi comme une condamnation. Il avait vu que je m'intimidais peu, mais qu'aussi je ne chercherai pas à faire trophée de mes découvertes.

« Maintenant, reprit-il après une pause, maintenant que je sais à quoi m'en tenir sur les desseins du gouvernement impérial à mon égard, j'espère, Monsieur, que votre plume ne se prêtera pas au scandale qu'il attend de vous. Dieu m'est témoin que je n'ai jamais ambitionné la popularité qui m'arrive et qui m'effraye. Nous serons évidemment entraînés à une guerre italienne contre la maison d'Autriche. C'est dans cette prévision qu'elle commande un ouvrage dans lequel je serai jeté aux gémonies de l'histoire. »

En termes remplis d'égarés presque obséquieux, j'essayai de faire comprendre au roi que l'*Histoire des Sociétés secrètes* n'avait point pris naissance à Vienne, mais à Rome ; que ce n'était pas le gouvernement impérial qui l'avait inspirée et sollicitée, mais le pape Grégoire XVI, et je lui en développai les phases et le plan.

Il écoutait d'un air sombre et distrait, en proie à une hallucination ou à un trouble intérieur que mes paroles, quelque mesurées qu'elles fussent, ne servaient qu'à accroître. Lorsque j'eus achevé :

« Enfin, reprit-il brusquement et comme rompant avec lui-même un pénible monologue, enfin, c'est un outrage direct que vous préparez contre moi, et un outrage immérité, ne reposant que sur l'imposture ! »

J'avais suivi chaque geste de ce malheureux prince. J'avais étudié dans ses yeux hagards, et sur son front, labouré plutôt par le remords que par le repentir, les angoisses de son âme. Je me sentais pris pour lui d'une pitié qui allait m'amener à des concessions. Ses dernières paroles me remirent en selle. D'un premier bond je m'écriai :

« Je n'ai pas, sire, l'habitude de m'appuyer sur l'imposture. Mon ouvrage aura le tort, l'unique tort d'être vrai. Il contiendra peut-être sur Votre Majesté un jugement que l'honneur d'aucune victoire, la pitié d'aucune défaite ne couvrira jamais..... »

Je saluai dans un respectueux silence l'infortuné monarque, et, accompagné du même guide inconnu, je regagnai l'hôtel de la Ville.

Le lendemain dimanche, il y avait fête à l'église de Saint-Ambroise, appartenant aux Jésuites.

Le roi y vint avec sa cour. Le hasard me fit trouver sur son passage. Il me salua de la main. Pendant la cérémonie religieuse, le comte Solar de la Marguerite m'envoya le Père Guibert, recteur de la maison des Jésuites, pour me proposer une entrevue dans la maison même.

Le ministre ne savait pas ou il feignit d'ignorer mon entretien de la veille avec le roi. Je crus devoir me renfermer dans la même discrétion. Mais il était au courant de mon projet d'histoire, et il craignait de voir le prince, qu'il servait et qu'il aimait, exposé à de cruelles révélations. Homme d'une foi et d'une loyauté antiques, serviteur innocent d'un roi coupable, pendant trois heures, dans la cellule du Père Gaillard, faisant sentinelle à la porte, il s'efforça de me prouver que des hommes monarchiques tels que nous devaient ensevelir de certaines vérités au plus profond de leurs cœurs ; et, sans discuter avec moi le plus ou moins de culpabilité de son maître, il me demanda merci pour lui.

Je refusai au nom des droits de la vérité, imprescriptibles en tout temps, et surtout dans les circonstances présentes ; et, afin de les faire valoir au plus vite, je m'embarquai pour Civita-Vecchia (1).

§ 4. — UN ÉPISODE DE 1848. — L'HISTOIRE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES PAR CRÉTINEAU-JOLY

Les pages précédentes ont indiqué la portée de l'ouvrage que Crétineau-Joly préparait en 1846. Grégoire XVI, dans la dernière année de sa vie, le lui avait demandé, et lui avait confié des documents de la plus haute importance. Le Saint-Père était intervenu auprès de Metternich et du roi de Naples, Ferdinand, pour qu'ils fournissent à l'historien les pièces que renfermaient leurs archives. L'un et l'autre se prêtèrent à cette demande, et Pie IX, dès son avènement, confirma sa mission à Crétineau-Joly. Mais bien des personnes, Charles Albert et d'autres aussi, avaient grand intérêt à ce que les graves révélations contenues dans ces documents ne vissent pas le jour. Elles y réussirent. Ici il faut laisser la parole à l'historien lui-même :

La réflexion était venue à Charles-Albert après le désespoir, et elle

(1) Publié par M. Maynard dans le volume intitulé : *Jacques Crétineau-Joly, sa vie politique, religieuse et littéraire*, d'après ses Mémoires (Paris 1875, in-8°), pp. 336 à 371.

l'avait conduit à s'adresser au Pape, afin d'obtenir par son entremise ce que j'avais refusé à ses explications et aux prières de son ministre.

Le 16 novembre, j'arrivai à Rome.

Dès la première audience que m'accorda le Souverain Pontife, à ses recommandations de charité chrétienne, à ses élans d'amour paternel pour les conspirateurs repentants, je vis que j'allais trouver à Rome, dans les sentiments généreux du Pape, un obstacle plus insurmontable qu'à Gênes dans les obsessions d'un prince complice et dupe. D'autant plus que là où Charles-Albert n'avait à son service que la prière, Pie IX pouvait interposer un ordre auquel j'étais bien résolu de me soumettre. C'est ce qu'avaient bien compris Charles-Albert et ses conseillers ; et c'est pourquoi une dépêche avait été adressée au Pape, pour lui représenter les inconvénients d'une pareille histoire, et le prier de m'en interdire la composition.

Pie IX s'informa de mes voyages et de leur résultat ; il m'assura que les dossiers des conciliabules italiens avaient été rassemblés par ses ordres, et il me dit de m'entendre avec le cardinal Gizzi, son secrétaire d'Etat, et Mgr Corboli-Bussi, l'homme de sa confiance.

Tout à coup, s'arrêtant comme par une inspiration soudaine :

« C'est chose grave, ajouta-t-il, et il faut y réfléchir devant Dieu. Allez à Naples ; voyez le roi et ses ministres. Cependant, je prierai au pied du crucifix. Quelque résolution qu'il m'inspire, promettez-moi de vous y conformer ».

Malgré la prévision du sacrifice que m'imposait un tel engagement, je promis sur mon honneur et sur ma foi... La conversation se prolongea assez avant dans la nuit...

Le 27 novembre, j'étais à Naples. J'avais pour m'introduire des lettres que le P. Manera, par ordre du Saint-Père, m'avait données pour le roi, pour ses ministres et pour son confesseur, Mgr Cocle, archevêque de Patras.

Le P. Manera, recteur alors du Collège romain, avait été longtemps provincial des Jésuites dans le royaume de Naples. Jeune encore, et d'une sensibilité nerveuse qui atteignait quelquefois, jusque dans la conversation, aux plus grands effets de l'éloquence, il possédait à un rare degré tous les dons qui font le charme et l'orgueil du monde. Le roi Ferdinand s'était pris pour lui d'une affection et d'une confiance, dont il lui donnait chaque jour des témoignages. L'on disait que Grégoire XVI avait voulu le faire passer de son couvent dans le Sacré-Collège, et que Pie IX, dont le Père était le consolateur, allait accomplir un des derniers vœux du pape défunt.

Je vis le marquis Pietra-Castella, président du conseil, et le marquis del Carretto, ministre de la police. Tous deux avaient été carbonari en

1820 ; mais ils étaient de la race de ces hommes qui passent à tous les gouvernements sous prétexte de servir leur patrie, et qui attendent à peine l'ordre du maître pour lâcher cours à la servilité de leur obéissance. Le roi leur ayant parlé de mon dessein avec approbation, ils n'ont manqué pas de l'approuver à leur tour, et me promirent même de s'y associer de la façon la plus active.

A une condition toutefois : c'est que, par des réticences plus ou moins habiles et loyales, l'historien biaiserait avec la vérité sur leur compte, et sur le compte aussi du marquis Fortunato, du chevalier de San-Angelo et de la plupart des hauts fonctionnaires de l'État, qui, sous l'impulsion du roi François de Naples, père du roi Ferdinand, s'étaient jetés à corps perdu dans la Révolution et les Sociétés secrètes.

Il me restait à voir Mgr Cocle, alors en grand crédit dans le royaume, et de qui, au dire de chacun, dépendait le succès de l'entreprise. Je me rendis donc au couvent des Liguoriens, où le puissant confesseur, religieux de cet ordre, continuait de demeurer. Je n'y arrivais pas sans défiance et sans crainte. Ce que Grégoire XVI m'avait confié plusieurs fois au sujet de Mgr Cocle, venait de m'être confirmé par le général Saluzzo, premier aide de camp du roi.

« Il a été carbonaro comme les autres, m'avait dit le général ; il l'est peut-être encore ; et, du moins, il tient toujours de cœur à tout ce qui touche aux Sociétés secrètes. Faites tous vos efforts pour l'amener à vous, mais je doute que vous y réussissiez. »

En effet, mon entrevue avec Mgr Cocle fut pénible et orageuse. Non seulement il me refusa son concours, mais il alla jusqu'à nier les promesses qui m'avaient été faites dans mon précédent voyage. Ma loyauté s'emporta, et je sortis en le menaçant de quelque révélation terrible.

Après un tel éclat, il n'était plus aisé d'aborder le roi. Les avenues du palais se trouvaient sous la surveillance immédiate du confesseur, dont le premier soin avait dû être d'en fermer la porte la plus dérobée à ma personne et à mes messages.

J'étais seul livré à de tristes réflexions, attendant un conseil du général Saluzzo, lorsqu'une pensée rapide comme l'éclair traversa mon esprit. Le confesseur niait l'engagement du roi ; j'écrivis au roi, le 5 décembre, la lettre suivante :

.

Dans cette lettre, Créteineau-Joly rappelait au roi de Naples les encouragements, les promesses que lui-même lui avait faites pour cette publication et demandait si Mgr Cocle avait interprété la volonté royale ou lui avait substitué la sienne propre....

Ce fut, comme on pouvait le prévoir, l'influence de Mgr Cocle, l'ancien carbonaro, plus ou moins converti, qui l'emporta auprès du roi.

Crétineau quitta Naples : de retour à Rome, le 21 décembre 1847, le Saint-Père lui déclara que sa charité de père et son devoir de prince s'opposaient à la publication d'une histoire, qui, dans les circonstances présentes, pouvait offrir plus d'un danger.

En 1849, pendant que le pape était à Gaëte, le cardinal Fornari, nonce à Paris, l'engagea à reprendre son travail, et le cardinal Antonelli écrivit même de Gaëte une note en ce sens.

Mais de nouvelles vicissitudes attendaient ce livre.

Une fois de plus, dit M. Maynard, une dernière fois, Crétineau fut arraché à son travail par l'intervention de Mgr Garibaldi. L'amnistie l'avait fait suspendre en 1847, Pie IX ne pouvant permettre qu'on attachât au pilori de l'histoire les gens qu'il avait pardonnés et qu'il croyait convertis ; le service que lui rendait, en 1850, le gouvernement de Louis Bonaparte l'empêchait de donner libre cours à un livre, où ce prince, nourrisson et élève des Sociétés secrètes, aurait joué un si triste rôle et occupé une place si infamante.

Le livre était presque achevé et en partie imprimé. Crétineau-Joly a toujours regretté qu'on lui eût lié les mains : « La chose ne doit plus étonner personne, — écrivait-il à son fils, le 21 novembre 1860, — aujourd'hui que tous les masques tombent. Je voulais, en 1847, les déchirer sur tous ces ignobles visages : princes, généraux, ambassadeurs ou prélats. » (1)

L'Histoire du Sonderbund et l'Église romaine en face de la Révolution contiennent une partie des pièces qui devaient servir de documents à cette œuvre. Mais des raisons de prudence politique, des ménagements pour les familles hauts placées, dont des membres eurent le malheur de figurer dans la Haute-Vente, l'obligèrent à taire les noms des auteurs de cette correspondance. « Tout est connu désormais, dit l'abbé Maynard, jusqu'au chiffre des pseudonymes révolutionnaires Nubius, Picolo-Tigre, et les autres, qu'il y aurait encore quelque inconvénient à livrer. »

(1) Jacques Crétineau-Joly, par Maynard, p. 381.

§ 5. — VICTOR-EMMANUEL ET CAVOUR

Dès le lendemain du désastre de Novare, on saisit chez Victor-Emmanuel et son entourage immédiat la volonté de reprendre à la première occasion l'œuvre de la Révolution.

Nous disons l'œuvre de la Révolution et non celle de l'indépendance italienne, car, en 1850, ce prince donnait à la Franc-maçonnerie un gage positif de son intention de faire la guerre à la religion non moins qu'à l'Autriche et de faire passer l'intérêt révolutionnaire avant l'intérêt italien. Il faisait ce que voulaient les sectes cosmopolites par dessus tout ; et l'émancipation de la péninsule allait entre ses mains devenir un moyen d'atteindre l'Église et l'ordre social chrétien.

Le ministère d'Azeglio, qui après Novare avait pour mission de panser les plaies du pays, de reconstituer l'armée, prit une attitude autoritaire très énergique et inspira au roi la proclamation de Moncalieri, dans laquelle, dit M^{me} Rattazi, on pouvait voir « une allusion à un coup d'État comme Napoléon devait en faire » un peu après (1). » Cavour était l'âme de ce ministère ; or, par la loi du 9 avril 1850, il rompait le concordat existant avec Rome : cette loi fut votée avec le concours de Rattazi, l'ancien ministre révolutionnaire de Charles-Albert, le chef de l'opposition dans la Chambre. Une alliance étroite était dès lors contractée entre ces deux hommes : les mesures persécutrices de l'Église s'accrochèrent rapidement. Mgr Franzoni, archevêque de Turin, ayant protesté, fut arrêté, condamné à l'amende et à la prison par les tribunaux, bientôt après envoyé en exil. Il en arriva autant à l'archevêque de Cagliari.

Rattazi avait fait jadis partie de la *Jeune Italie* : compromis avec les révolutionnaires militants beaucoup plus que Cavour, qui jusque-là paraît s'être tenu dans les régions plus cachées et plus relevées des sociétés secrètes, il apportait à ce dernier l'appui du parti d'action, dont la direction échappa de plus en plus à Mazzini.

La rupture de Cavour avec le vieil élément royaliste piémontais, auquel sa naissance le rattachait, fut bientôt complète. Rattazi fut, grâce à lui, élu président de la Chambre des députés

(1) *Rattazi et son temps. Documents inédits, correspondances, souvenirs intimes*, par Mme Rattazi, Paris, 1881, t. I, p. 304.

en 1852 ; il entra au ministère en 1854, et proposa aussitôt une loi pour confisquer les biens des corporations religieuses. Une crise ministérielle s'en étant suivie, Victor-Emmanuel usa de sa prérogative royale pour maintenir Rattazi au pouvoir et faire voter la loi (28 mai 1855) par la Chambre menacée de dissolution.

« Mazzini, dit M^{me} Rattazi, fut désarçonné du coup et en devint furieux (1). » Mais la majeure partie des éléments révolutionnaires se groupa autour de Cavour et de Rattazi et leur confia la direction du mouvement. Une des plus importantes adhésions fut celle de Manin, l'ancien doge de Venise en 1848. Il apporta son influence et celle des loges françaises et italiennes, dont il était un des chefs, au service de l'idée unitaire sous la monarchie piémontaise, et combattit la politique mazzinienne, qui avait pour objectif la république fédérative.

Rattazi suggéra l'idée d'opposer à cette propagande centrifuge hors du Piémont une pression centripète à Turin. De cette idée, mise à exécution par Cavour, sortit la *Società nazionale*, qui était le revers de la médaille de *Partito* d'Apène. Le triumvirat Manin, la Farina, Pallavicini se forma sous la direction de Cavour avec le programme : *Unificazione d'Italia, indipendenza sotto la dinastia di Savoia*, tant que cette dynastie demeurerait fidèle à la cause italienne, en se servant de l'action populaire et de l'utile concours du gouvernement piémontais. Cette société travailla l'esprit italien et le transforma. *Agitatore ed agitato*, disait Manin. Cette agitation rendit impossibles, en les démasquant, les Euménides de l'Italie à cette époque, c'est-à-dire Mazzini, Murat, la République, le pape. On groupa les patriotes, on concentra les forces. Cavour était la tête et le foyer de ce polype immense, qui lançait ses tentacules sur tous les points de la péninsule et concentrait l'âme italienne dans le cabinet de Victor-Emmanuel. Le triumvirat avait compris la situation, l'esprit du temps, l'instinct national, et trouvé les hommes qui devaient propager la grande idée (pp. 337-338).

Quelque importance qu'eût cette concentration des éléments révolutionnaires italiens sous la direction de Cavour, elle n'eût pas suffi à préserver Victor-Emmanuel d'un second Novare, s'il n'eût trouvé des coopérateurs comme Palmerston et Napoléon III. Ce sont eux que nous allons voir à l'œuvre.

(1) Cette défection explique la haine profonde que Mazzini portait à Rattazi et qui éclate à chaque instant dans ses lettres publiées par Diamilla-Muller, *Politica segreta italiana*, Turin, Roux et Favale, in-8°, 1880.

Toutes les affaires de cette période ont été traitées par des communications secrètes entre les principaux acteurs des évènements. Presque constamment les documents diplomatiques, les notes ministérielles expriment le contraire de ce que préparent Victor-Emmanuel, Napoléon III, Palmerston. Leur manière d'agir est celle d'hommes engagés dans les sociétés secrètes, et qui ont à compter avec des éléments tout autres que ceux qui figurent sur la scène extérieure de la politique.

La guerre de Crimée n'a jamais été bien expliquée dans ses origines. Elle reste un mystère sous bien des rapports. Eh bien ! il est très frappant de voir que, dès le 12 mars 1849, cette idée était mise en avant par un journal de la secte, publié à Rome, qui préconisait une alliance de la Turquie, de l'Angleterre et de la France contre la Russie (1) ! L'intervention du gouvernement piémontais dans cette guerre est encore plus étrange.

En 1853, c'est Victor-Emmanuel qui, personnellement et malgré ses ministres, engagea le Piémont dans cette guerre où il n'avait absolument aucun intérêt, mais qui liait la partie révolutionnaire avec Napoléon III. Cavour était dès ce moment son instrument, et suivait de concert avec le roi une politique absolument opposée à celle du ministère, dont il faisait partie. Dès le 6 juin 1853, Victor-Emmanuel faisait au duc de Guiche, ministre de France à Turin, des ouvertures très précises qui aboutirent six mois plus tard au traité du 8 juin 1854, quand on eut eu le temps de travailler l'opinion publique en ce sens (2).

§ 6. — PALMERSTON ET SON RÔLE DANS LA RÉVOLUTION EUROPÉENNE

Le Père Deschamps a attribué à lord Palmerston un rôle prépondérant dans les révolutions de ce siècle. Misley le lui avait signalé dès 1850, comme exerçant une sorte de dictature sur les sociétés secrètes et sur ce monde diplomatique occulte qui mène en réalité la politique européenne, et pour lequel les débats

(1) V. ce fait si curieux rapporté dans les *Memorie documentale* de M. Moncacci, t. I, p. 85.

(2) V. Giuseppe Masari, *La vita e il regno di Vittorio Emanuele* II, 2 vol. in-18, Milan, 1878 ; Godkin, *Victor-Emmanuel King of Italy*, London, in-18 ; Macmillan, et un article de M. Bouillier, *Correspondant* du 10 décembre 1881, où cette conversation très caractéristique de la situation est reproduite textuellement.

parlementaires ne sont bien souvent que des parades jouées sur les tréteaux pour l'amusement du public.

Cette partie de l'ouvrage du P. Deschamps a soulevé certains doutes chez des esprits sincères, qui croient plutôt que *l'old Palm* a personifié dans sa longue carrière la politique égoïste de l'Angleterre.

Depuis lors, divers écrits sont venus apporter aux vues de l'auteur des *Sociétés secrètes* une confirmation au moins partielle que nous devons relater ici.

Dès son premier ministère, en 1832, lord Palmerston intervient dans les affaires d'Allemagne, se plaint que l'Autriche ne veuille pas entrer dans la voie *des concessions* et s'attache uniquement à la répression. Metternich repoussa énergiquement cette immixtion dans les affaires intérieures de l'Allemagne (1).

En 1846, lord Palmerston fait exprimer à Ochsenbein, le chef des corps francs en Suisse, l'homme de Mazzini, ses sympathies par le ministre d'Angleterre à Berne, M. Peel. Après l'envahissement des cantons catholiques, il s'employa à arrêter les vellétés d'intervention du cabinet français contre les radicaux (2).

Dans la correspondance de lord Palmerston qui a été publiée par sir Bulwer Lytton et M. Evelyn Ashley, on trouve une lettre étrange qu'il adressait en 1846 à sir Bulwer alors en mission en Italie :

Broadlands, le 16 septembre 1846.

Mon cher Bulwer, j'approuve complètement tout ce que vous avez fait, et je répète ce que disait lord Anglesea aux Irlandais : « Agitez ! agitez ! agitez ! » Cependant, ayez soin de ne vous mêler à aucun projet d'émeute ; mais, en évitant toute complicité dans de pareils agissements, vous pouvez soutenir dans leurs dispositions hostiles ceux que vous verriez disposés à croire à l'appui de la nation anglaise, et par suite à faire quelque tentative de cette nature (3).

En 1847, au moment où l'Italie commençait à fermenter, il envoyait en mission lord Minto, pour activer le mouvement (Cf. liv. II, chap. IX, § 3).

(1) Dépêches du 31 octobre 1832 (*Mémoires*, tome V).

(2) V. Créteineau-Joly, *Hist. du Sonderbund*, tome I, p. 240-251, 465 et suiv.

(3) *The Life of H.-J. Temple viscount Palmerston, with selections from his speeches and correspondence*, by sir Bulwer Lytton, and Evelyn Ashley, London, Burtley, 2 vol. in-30, 1871.

La mission de lord Minto à Naples, en 1847, dit le commandeur Mencacci, avait pour prétexte d'obtenir du roi Ferdinand des concessions en faveur des sujets anglais ; mais, en réalité, son but était de provoquer à la rébellion les sujets de ce prince. Ceci résulte expressément d'une de ses dépêches à Palmerston, en date du 18 janvier 1848. La Sicile s'était entre temps soulevée, or voilà que, le 12 février suivant, lord Minto adresse une dépêche à M. G. Godwin, consul anglais à Palerme, pour qu'il fasse connaître au comité révolutionnaire de cette ville que lui, lord Minto, était à sa disposition pour servir de médiateur entre les rebelles et leur souverain. Le comité, naturellement, accepta l'offre et, par une dépêche du 11 du même mois, invita lord Minto à se rendre de sa personne à Palerme. Mais la révolution de Paris survint, et lord Minto resta à Naples pour presser le roi Ferdinand d'accorder de promptes réformes (1).

Dans le volume qu'elle a composé sur les notes et les mémoires de son mari, Mme Rattazi met en grand relief le rôle de patron et d'initiateur de la révolution italienne joué par Palmerston. Emportée par des ressentiments personnels, elle diminue trop l'action de Napoléon III, mais elle est, croyons-nous, dans le vrai quand elle montre Palmerston l'aiguillonnant sans cesse, poussant surtout Cavour avec qui il était en relation d'étroite intimité. Son témoignage sur ce point a une valeur incontestable, car c'est celui de Rattazi lui-même.

Elle nous représente Palmerston *exécra*nt le Pape et les princes de la maison de Bourbon (p. 99, 200).

Les serments du chevalier Kadosch, la vieille devise : *Lilia pedibus destrue*, apparaissent constamment dans ses dépêches diplomatiques et sa correspondance intime. En 1847, dans ses dépêches à lord Minto, il excite Charles-Albert à inaugurer la guerre révolutionnaire (p. 115, 132).

Dès la fin de 1852, Cavour, devenu premier ministre à la suite d'une évolution faite vers la gauche avec le concours du roi (V. plus haut, § 5), entre en lutte diplomatique avec l'Autriche et le Vatican. « *Le concours loyal de Palmerston lui était assuré.* » « L'Autriche avait dû réprimer une insurrection mazzinienne à Milan. Cavour saisit l'occasion de protester dans des notes « diplomatiques contre les répressions qui en avaient été la

(1) *Memorie documentate per la storia della Rivoluzione italiana*, t. I, p. 247.

« conséquence. Lord Palmerston appuya ces protestations avec « fermeté, Napoléon III avec mollesse. » (p. 311, 312) A partir de ce moment, les relations diplomatiques du Piémont et de l'Autriche furent interrompues.

Au congrès de Paris, en 1856, quand, sur l'ordre de Napoléon III, la question italienne fut posée, c'est le comte Clarendon, ambassadeur anglais, qui, non seulement soutint le plus vivement Cavour, mais qui encore attaqua avec la dernière violence le roi de Naples.

Au moment où le congrès finissait, Napoléon avait conseillé à Cavour d'aller trouver Palmerston comme le souverain arbitre (1).

« Lord Palmerston, dit M^{me} Rattazi, était converti depuis « longtemps. Toutefois il conseilla à Cavour de ne pas alarmer « Napoléon, de ne pas se fier à ses promesses, de ne rien précipiter. Le temps est notre meilleur allié, dit-il. » (p. 323)

M. de Cavour ayant accusé l'Autriche de commettre des atrocités en Lombardie, M. de Buol adressa une circulaire à tous les agents diplomatiques de l'Autriche à l'étranger. Lord Palmerston intervient pour soutenir Cavour (p. 326).

En 1857, des difficultés naissent en Orient : la Russie semble se rapprocher de l'Autriche qu'inquiète le travail des sectes, dirigé par le gouvernement piémontais. Cavour s'alarme, et c'est auprès de Palmerston que Villamarina reçoit des assurances favorables, des encouragements, mais en même temps des conseils de prudence. *Déclarez seulement*, lui dit-il, *que vous ne provoquerez pas le renversement de l'état de choses établi par les traités de 1815 par des moyens violents*. Moyennant cela, le concert établi entre la France, l'Angleterre et le Piémont ne sera pas rompu, et l'Autriche restera isolée (2).

Deux ans après, en 1858, a lieu l'expédition de Pisacane dans le royaume de Naples, « *expédition un peu républicaine, un peu monarchiste*, dit M^{me} Rattazi. Les envahisseurs furent « saisis par la police bourbonienne. Le gouvernement s'empara « aussi du *Cagliari*, navire anglais, qui avait transporté Pisa-

(1) Les Mémoires de Rattazi reproduisent ici les faits et les documents que le P. Deschamps a publiés (liv II, chap. X, § 4).

(2) V. la curieuse dépêche du 27 avril 1857 du marquis Villamarina à Cavour dans les *Memorie documentate* de Mencacci, t. II, p. 57 et suiv.

« cane, ce qui amena un conflit diplomatique entre Cavour, *sou-*
« tenu par lord Palmerston, et le roi Ferdinand. » (p. 335)

Le ministère de lord Palmerston était tombé sur ces entrefaites (1858), et les tories occupèrent le pouvoir précisément pendant la période de la guerre d'Italie.

Ce changement de ministère n'eut pas pour la cause de la révolution italienne les conséquences qu'on pourrait croire. La politique étrangère a en Angleterre une stabilité telle que les ministères se succèdent sans l'altérer notablement ; puis, les tories anglais, en leur qualité de protestants, sont pleins de préjugés contre la papauté et les monarchies catholiques ; la maison de Bourbon est pour eux une rivale traditionnelle de la suprématie britannique. Presque tous sont francs-maçons, et, quoique la Maçonnerie anglaise ait *chez elle* des allures fort différentes de celle du continent, cependant toutes les loges fraternisent ; d'ailleurs les anglais affiliés n'ont guère en Italie d'autres relations qu'avec des hommes appartenant au parti avancé. Pour toutes ces raisons, le cours des événements en Italie ne fut pas arrêté ; Cavour fut seulement moins appuyé (1), et Napoléon III fut plus libre de conduire la campagne comme il l'entendait.

Palmerston, cependant, quoique hors du ministère, ne cessait de pousser à la guerre. A la fin de novembre 1858, il presse l'empereur.

Palmerston arriva à Compiègne, dit Mme Rattazzi, avec une suite de chevaux et de chiens et un arsenal de fusils. Il venait y chasser sur une invitation de l'empereur ; et en effet, le *vieux Cupidon*, comme l'appelait lady Sebthorpe, chassait admirablement pendant la journée, étourdissant tout le monde de sa verte vieillesse, de son adresse, de son esprit, de son sans-gêne avec les femmes de ce Trianon de mauvais goût. Pendant la soirée, tandis que la cohue des invités caquettait, dansait, jouait la comédie dans les salons officiels, il se promenait avec l'impérial philosophe ; il le scrutait et l'entraînait à un échange d'idées, dont chacun des interlocuteurs profitait réciproquement pour ses intérêts personnels. Lord Palmerston voulait pousser l'empereur à une politique de casse-cou, tout en faisant semblant de le retenir ou au moins de détourner l'orage qu'il prévoyait bien loin de l'Angleterre et de la Belgique (p. 375).

Au mois de juillet 1859, Palmerston était remonté au pouvoir

(1) *Rattazzi et son temps*, p. 354.

et pendant toutes les intrigues qui suivirent l'armistice de Villafranca, on le voit constamment appuyant Cavour et Rattazi dans leurs manœuvres pour l'annexion de l'Italie centrale et de Naples, pesant sur Napoléon III pour lui faire accomplir le grand œuvre, l'unité de l'Italie et surtout la destruction du pouvoir temporel du pape (pp. 420, 425, 449). En janvier 1860, en prévision d'un retour offensif de l'Autriche à cause de l'inexécution des préliminaires de Villafranca, il promet à l'Italie le concours de la flotte anglaise (p. 451). L'expédition de Garibaldi en Sicile se complète entre lui et Cavour (p. 457); on en verra le détail plus loin, § 8. Le 9 novembre Rattazi, adressant au roi un mémoire sur la situation résultant de l'invasion de Naples et sur l'attitude à prendre vis à vis de Napoléon, qui, à ce moment, montrait de la mauvaise volonté à Victor-Emmanuel, écrivait ceci : « Il ne faut pas prendre à ses yeux une attitude par trop humble, afin de le laisser toujours dans l'incertitude de nos bonnes relations avec les autres puissances, surtout avec l'Angleterre. » (p. 538)

Si Napoléon est le bras qui exécute l'œuvre maçonnique, en prodiguant le sang et les trésors de la France, c'est Palmerston qui dirige tout. Toutes les fois que l'empereur veut suivre un dessein particulier, lorsqu'il rêve une confédération italienne où il aurait la suprématie, ou veut établir le prince Napoléon à Florence, Murat à Naples, Palmerston intervient; il menace l'empereur, ou bien il a des entrevues personnelles avec lui (pp. 374, 450, 451) et l'œuvre un instant arrêtée reprend sa marche.

Palmerston, cependant, n'engage les armes de l'Angleterre que quand il y a un intérêt anglais matériel à faire prévaloir, comme en Crimée en 1854. Dans toutes les autres circonstances il se borne à une pression diplomatique sur les cabinets européens, avec des promesses vagues de coopération maritime.

Quelle était donc la raison de cet ascendant prodigieux qu'il exerçait? Il y a là un problème inexplicable pour ceux qui négligeront les révélations si curieuses de Misley et de M. Urquhart (liv. II, chap. X, §§ 2 et 3), c'est-à-dire l'existence d'un plan que les Sociétés secrètes et leurs chefs veulent faire prévaloir.

Palmerston n'avait pas seulement pour objectif de sa politique la destruction du pouvoir temporel du pape. Son plan comportait encore le remaniement de la carte d'Allemagne (V. liv. II, chapitre IX, § 8. — Le *plan palmerstonien*).

Mazzini, qui était à Londres, en communication constante avec lui, dans une de ses lettres confidentielles à Diamilla Muller raconte, à la date du 20 juin 1864, que Palmerston voulait, à propos de la question des duchés du Sleswig-Holstein, engager la guerre dans l'Europe centrale, tendre la main à la Pologne et à la Hongrie.

La conférence tourne à la guerre. Le cabinet anglais la croit inévitable. Il a déjà proposé à Louis-Napoléon de commencer immédiatement les hostilités. Celui-ci a refusé. Voici le secret : Louis-Napoléon a un accord avec le parti tory ; on tentera de renverser le ministère avant la fin de la session. Si l'on réussit, le nouveau ministère se présentera avec une nouvelle alliance formelle avec la France. Louis-Napoléon préfère un cabinet tory à celui-ci. *Il ne l'aime plus depuis le refus du congrès*. Il sait d'ailleurs que le cabinet se défie de lui et le surveille (1).

Palmerston voulait-il réellement lancer l'Angleterre dans cette guerre ou bien ne parlait-il ainsi que pour amener Napoléon III à en faire supporter encore le poids à la France toute seule ? *that is the question* (2).

§. 7. LA POLITIQUE SECRÈTE DE NAPOLÉON III

Pendant tout son règne, Napoléon III resta fidèle aux idées perverses, aux engagements pris dans les ventes des Carbonari où sa jeunesse s'était écoulée. Ses procédés politiques restèrent toujours les mêmes, et durant tout son règne on le voit entouré d'étrangers obscurs auxquels il confie les missions les plus délicates. C'est avec des agents de cette sorte, recrutés dans le personnel des hautes sociétés secrètes, qu'il traite toutes les grandes affaires internationales. Ses ministres des affaires étrangères, sauf Thouvenel, écrivent des notes, échangent des dépêches faites

(1) *Politica segreta italiana*, p. 101. C'était au moment où Garibaldi allait se mettre à la tête d'une expédition révolutionnaire en Roumanie, et donner la main aux mouvements insurrectionnels préparés en Hongrie et en Gallicie. Kossuth, Klapka et Turr étaient très mêlés à cette préparation, qui avait pour base Paris et Londres. V. *Rattazi et son temps*, pp. 601 et suiv., et les documents cités plus loin, § 10.

(2) V. une appréciation semblable dans une lettre de Mérimée (*Lettres à Pannizi*, t. I, p. 40) sur les entraves que l'opinion publique anglaise imposait à Palmerston pour l'exécution directe de ses desseins.

pour tromper l'opinion publique. Une action toute différente, ayant pour objectif des plans fort distincts des intérêts français, part du cabinet mystérieux de l'Empereur (1).

Nous rapporterons seulement ici quelques extraits des *souvenirs et écrits de mon exil*, de Kossuth (2), qui se rapportent à l'époque de la guerre d'Italie et complètent le récit du père Deschamps (liv. II, chap. X, § 4).

C'est un fait important et que l'historien de notre temps doit toujours garder dans sa mémoire, que la politique de l'empereur Napoléon différa souvent, même du tout au tout, de celle de ses ministres. Souvent ceux-ci n'étaient même pas initiés à la politique du maître, ni chargés de la mettre en œuvre. Ainsi les réfugiés hongrois étaient en communication seulement avec l'empereur, avec le prince Napoléon (qui en d'importantes occasions fut utilisé comme médiateur et agent d'exécution) et avec certains personnages sans situation officielle, qui étaient

(1) Un de ses intermédiaires avec Palmerston fut Pannizi, un carbonaro italien fixé à Londres, et devenu conservateur en chef du *British museum*. Pannizzi, né en 1797 dans le duché de Modène, avait pris part aux conspirations de 1820 et 1821. Son rôle y fut assez actif pour que les représentants de l'Autriche, de la France et de la Sardaigne exigeassent son expulsion du territoire suisse. Réfugié en Angleterre, ses relations maçonniques lui créèrent promptement une brillante position. En 1828 lord Brougham le fit nommer professeur à l'Université de Londres, et peu après conservateur au *British museum*. Il avait une influence considérable dans la rédaction du *Times*. Nous ne serions point étonné que Pannizzi eût été à Londres un de ces hommes dont parlent Misley et d'Israëli. On trouve quelques indications, mais fort écourtées, sur ses relations avec Napoléon III dans les lettres que Mérimée lui adressait (Paris, Calmann-Lévy, 2 vol. in-8o 1881). Mérimée, le confident dévoué de l'impératrice, ne paraît avoir eu aucune part dans ces communications, auxquelles il servit seulement d'intermédiaire matériel.

Notre supposition est confirmée jusqu'à un certain point par la biographie que lui a consacré M. Louis Fagan, *The life of sir Anthony Pannizi*, 2 vol. in-8°, London, 1880. On y voit les étroites liaisons de Pannizi avec Thiers, Mazzini, Garibaldi, Cavour, Gladstone et surtout Palmerston. Il y est question des négociations confidentielles que ce dernier lui confia avec Napoléon III. De bonne heure, Pannizi s'était séparé de Mazzini. Il paraît avoir été le représentant auprès de Palmerston de tout le parti révolutionnaire italien. C'est lui qui poussa Gladstone à écrire ses lettres aussi violentes qu'injustes contre le gouvernement napolitain en 1857. Grâce à lui, les agents diplomatiques et les navires anglais favorisèrent alors l'évasion de Sottembrini, un révolutionnaire napolitain. Enfin, ce qui est peut-être encore plus significatif, en 1855, Pannizi s'emploie activement pour soulever l'opinion publique anglaise contre la papauté et l'Autriche à l'occasion du concordat conclu à cette époque entre Vienne et Rome. Il excite particulièrement lord John Russel et Gladstone (t. II, p. 120). Parmi les premiers amis et protecteurs de Pannizi, on voit figurer M. Slingby-Duncombe, le négociateur du traité de 1845, entre le prince Louis-Napoléon et le duc de Brunswick, pour l'unification de l'Allemagne (V. liv. II, chap. XI, § 2).

(2) Un vol. in-8°, Paris, Plon, 1880.

toutefois les instruments de confiance de l'empereur. Mais nous n'avions rien à faire avec les ministres. Pour ma part, je n'eus aucun rapport avec eux. *Ils n'étaient pas initiés à nos relations, du moins en 1859.* Plus tard, quand Thouvenel fut ministre des affaires étrangères, il y eut en ceci quelque changement, non parce que le système était modifié, mais simplement parce que mon ami, le colonel Nicolas de Kis, était intimement lié avec Thouvenel et que leurs familles étaient apparentées. Et l'empereur, qui connaissait cette grande intimité, ne la désapprouva pas. Ce dualisme existait de même dans les relations de Napoléon avec le gouvernement piémontais. Il ne paraît pas qu'un seul ministre français ait eu connaissance de ce qui se passa à l'entrevue de Plombières, non plus que du traité d'alliance défensive et offensive conclu en décembre 1858.

Le ministère tout entier, à l'exception du seul prince Napoléon, qui en faisait alors partie, ignora même que l'alliance existait. Il est vrai qu'entre le prince et les autres ministres il n'existait aucune solidarité; au contraire, ils étaient en opposition marquée, et le prince Napoléon ne signa pas le traité secret en qualité de ministre.

Parmi les hommes qui servaient d'intermédiaire entre l'Empereur et les révolutionnaires, un des plus importants était Pietri, sénateur et préfet de police, et le docteur Conneau.

En juin 1858, M. Conneau, médecin ordinaire de l'Empereur, vint à Turin pour informer Cavour que l'Empereur désirait le rencontrer à Plombières. C'était l'habitude de l'Empereur de ne pas recourir aux diplomates de profession pour les missions secrètes. A moi aussi, quoique je ne le connusse pas personnellement, Conneau fut indiqué comme un intermédiaire au cas où Pietri fût occupé ailleurs.

Kossuth raconte comment, quelques mois auparavant, Pietri avait fait les plus grands efforts pour sauver la vie d'Orsini; il en avait obtenu la promesse de l'Empereur. Celui-ci n'ayant pas pu tenir cet engagement, à cause de l'opinion publique (1), Pietri « fut tellement froissé qu'il se démit de ses fonctions de chef de la police ». C'est de Pietri lui-même que Kossuth tenait ces détails.

« Orsini avait cette idée fausse, disait Pietri, que l'empereur Napoléon était un obstacle à la liberté de l'Italie. Et il avait absolument tort. L'Empereur avait toujours été un véritable ami de cette liberté. Il expliqua à Orsini, dans sa cellule, que, si l'attentat avait réussi, lui, Orsini, aurait tué, entre tous les souverains de l'Europe, le seul de

(1) Comparez le curieux récit du *Journal de Florence* qui a été reproduit liv. II, chap. XII, § 4.

qui les Italiens pussent attendre aide et secours. Cette explication ne fut pas sans effet sur Orsini. Le 21 février il adressait, de sa prison de Mazas, une lettre à l'Empereur.

« Ne repoussez pas, Sire, lui écrivait-il, la parole d'un patriote qui est au seuil de la tombe. Délivrez l'Italie, et la bénédiction de vingt-cinq millions d'Italiens suivra votre nom dans la postérité. »

Les journaux furent autorisés à publier cette lettre. Orsini comprit que sa voix s'élevant du seuil de la tombe était parvenue jusqu'au cœur de l'Empereur et le 11 mars, cette fois de la prison de la Roquette, il écrivit une seconde lettre, dans laquelle il condamna ouvertement le meurtre politique et conjura la jeunesse italienne de se préparer à combattre pour la liberté de l'Italie par la pratique des vertus civiques (1).

Kossuth donne des détails curieux sur le caractère révolutionnaire que les républicains de Paris attachaient à la guerre d'Italie.

Mon ami le colonel Nicolas de Kis de Nemesther me racontait qu'il avait vu, lorsque l'Empereur partit pour l'Italie, les ouvriers — dites plutôt *des* ouvriers — entourer sa voiture et l'acclamer : Bonne chance ! allez toujours ! n'ayez pas peur ! C'est nous qui faisons les révolutions, mais aussi c'est nous qui les empêchons ! Allez toujours !

Kossuth, à cette époque, rendit deux sortes de services à la politique révolutionnaire. Il prit en Angleterre une part active à la campagne électorale de mai 1859, qui aboutit à la chute du ministère tory, en organisant de nombreux meetings dans lesquels il préconisait la neutralité de l'Angleterre dans le conflit soulevé entre la France et l'Autriche. Ce fut sur cette question que le cabinet de lord Derby tomba et que Palmerston reprit le pouvoir.

Kossuth revient alors en toute hâte en Italie pour organiser la légion hongroise, qui doit préparer une insurrection sur les derrières de l'armée autrichienne. En même temps il est chargé d'une mission de Palmerston. A peine arrivé au quartier général le 3 juillet, il a avec l'empereur une entrevue qu'il raconte ainsi :

Il me retint plus d'une heure, de telle sorte que le roi de Sardai-

(1) p. 41-42.

gne a été obligé d'attendre environ une demi-heure. Pietri était présent à l'entrevue, et quand nous sortîmes, il me dit : « C'est étonnant, il vous a reçu avec des égards extraordinaires et vous a traité « avec une considération affectueuse. »

Je commençais par lui rendre compte du résultat de mes démarches en Angleterre. Je craignais de paraître me vanter, mais Pietri intervint :

« — Le plus étrange, dit-il, c'est que M. Kossuth a, dans sa poche, des lettres des ministres anglais, où ils s'engagent à maintenir l'Angleterre dans la neutralité, même si nous aillions en Hongrie. »

« — Vraiment ! demanda l'Empereur. Puis-je les voir ? »

Je lui remis les lettres. Elles parurent l'intéresser vivement. Il les lut une à une, souriant entre-temps et secouant la tête d'un air de surprise.

« — Votre Majesté peut voir par là, lui dis-je, que non seulement j'ai fidèlement rempli la mission dont je m'étais chargé, mais qu'elle a eu un succès plus grand que je ne l'avais espéré (1).

On le voit, Kossuth servait d'intermédiaire entre Napoléon III et Palmerston. Qu'est-ce qui pouvait lui donner un rôle si autorisé, si ce n'est les serments échangés jadis dans les mêmes ventes ?

Pietri et Kossuth, comme tous ceux qui étaient engagés à fond dans la partie révolutionnaire, furent profondément déçus par les préliminaires de Villafranca.

Le sénateur Pietri vint me voir, et me dit qu'il ne savait rien de plus que ce que les journaux avaient annoncé. Il ne comprend pas la chose ; il la croit impossible, tant elle est inattendue, horrible. Il a télégraphié à l'Empereur, il lui a envoyé une lettre par courrier. C'est impossible, impossible ! s'écriait-il. Quelques jours après, M. Pietri vint chez moi tout agité, s'écriant : « Malheur, malheur sur nous ! C'est fini, tout est perdu ! Lisez ceci... » C'était une lettre autographe de l'Empereur, adressée à Pietri. Je pleurais comme un enfant. A peine pouvais-je la lire :

« Nous avons médité sur la situation avec le prince et le roi, et, bien qu'il nous en coûtât beaucoup, nous avons été d'accord que nous devons faire la paix. Cette fois nous ne pouvons pas faire davantage. La guerre est finie. Dites à M. Kossuth que je regrette infiniment que cette fois la délivrance de son pays eût en rester là. Je ne

(1) p. 291.

« puis pas faire autrement. C'est impossible. *Mais je le prie de ne pas perdre courage, et d'avoir confiance en moi et dans l'avenir.* »

.

L'on a dit souvent que le brusque arrêt de la guerre à Villafranca avait été imposé à Napoléon III par les circonstances : il paraîtrait que ce projet était depuis longtemps fixé dans son programme. Kossuth va nous le montrer avec une précision de dates remarquable :

Déjà, un an avant l'explosion de la guerre, alors que la diplomatie n'y rêvait même point, on fit à quelques membres de l'émigration hongroise, résidant sur le continent, des révélations sur les secrets prodromes de la tempête, afin qu'ils m'en donnassent communication. Puis de nouveau, on me fit savoir de seconde et de troisième main, dans la première moitié de décembre 1858, que la guerre était inévitable, et on me fit espérer des secours en armes et en argent... Mais, ce qui fut plus important que ces tâtonnements, incapables de servir de bases à des décisions sérieuses, ce furent les rapports du général Klapka avec le comte de Cavour et le prince Napoléon qui entrèrent avec lui en négociations formelles.

Parmi ces ouvertures premières, il en est une si étrange qu'elle peut fournir aux historiens matière à réflexion.

Le 7 décembre 1858, Daniel Irangy, mon ami et compagnon d'exil, aujourd'hui député au parlement hongrois, me manda que Mieroslawski, le général polonais exilé, était venu chez lui avec mission du prince Napoléon de mettre à sa disposition un hongrois, lequel irait en Italie s'informer de la force et des dispositions des régiments hongrois, parce que la guerre contre l'Autriche était inévitable. Le plan, disait-il, était celui-ci : *Le Piémont céderait à la France la Savoie et Nice et recevrait en échange le Milanais jusqu'au Mincio. Si l'Autriche, après la prise du Milanais, consentait à en être dépossédée, alors on conclurait la paix avec elle, sans pousser les choses plus loin.*

En vérité, disait-il, il n'est question ni du morcellement de l'empire autrichien, ni notamment de l'affranchissement de la Hongrie. Mais si nous pouvions amener la désertion des régiments hongrois, on formerait une légion hongroise, sous le commandement de Klapka ; il ne dépendrait donc que de nous de donner une autre tournure à la guerre.

Le passage en italique, reproduit mot à mot les conditions auxquelles sept mois plus tard, en juillet 1859, la guerre fut terminée à Villafranca.

N'est-ce point étrange ? Ou Mieroslawski était prophète ou bien cette

question se pose devant l'historien : l'arrangement de Villafranca était-il réellement un produit de la nécessité du moment, notamment de la perspective d'une intervention armée de la Prusse, ou bien était-ce un plan froidement et silencieusement combiné, que ne connaissait ni Cavour, ni Victor-Emmanuel, ni personne ?

L'historien Zini cite, de son côté, des documents qui prouvent que Napoléon ne s'alarma point des intimations menaçantes de la Prusse et de la Confédération germanique, moins encore de l'attitude de la Russie, à laquelle on attribuait le dessein caché de soulever la Hongrie, d'envahir les principautés Danubiennes et de livrer à Bonaparte un des Etats de la rive gauche du Rhin (1).

La vérité est que Napoléon III, tout en voulant accomplir le grand œuvre de la révolution et satisfaire sa haine contre la papauté, *odere quem læsisti*, poursuivait un but d'ambition personnelle. Son cerveau était hanté par le rêve de reprendre l'œuvre de Napoléon I^{er}, ou tout au moins les projets de 1815. (V. liv. III, chap. V). Il espérait faire de l'Italie affranchie de l'Autriche une puissance vassale de son empire. Le prince Napoléon, qui le gênait à Paris, aurait été établi dans l'Italie centrale, en Toscane et dans les Romagnes ; Murat eût régné à Naples. Voilà l'explication de sa conduite pleine de contradictions en apparence. En entrant en Italie, il promet de la rendre libre jusqu'à l'Adriatique ; il s'arrête brusquement à Villafranca, et met en avant un projet de confédération italienne dirigée contre l'ambition du Piémont. De 1856 à 1859, il mine par tous les moyens possibles le gouvernement des Bourbons à Naples ; il répand dans l'armée napolitaine des proclamations excitant au soulèvement contre les Bourbons et rappelant les souvenirs du roi Joachim ; un comité muratiste, établi à Paris, fonctionne activement (2) ; puis, quand Garibaldi est arrêté devant Gaëte, on le voit donner un certain appui à François II pour faire échec à Victor-Emmanuel. Il faut la pression de Palmerston et la force acquise par la Révolution pour lui faire acquiescer définitivement à l'unité italienne sous la monarchie piémontaise.

Napoléon III avait à faire à un homme de plus grande habileté que lui dans Cavour.

A peine le congrès de Paris était-il terminé que Cavour com-

(1) Cité dans l'ouvrage *Rattazzi et son temps*, t. I, pp. 247-248.

(2) Menacci, *Memorie documentate*, t. I, p. 329 et suivantes.

mença au moyen des sociétés secrètes à préparer, dans l'Italie centrale, des soulèvements qui coïncideraient avec l'entrée en campagne des troupes françaises.

M. Mencacci a publié dans ses intéressants *Memorie documentate* de nombreuses lettres des agents piémontais écrites en mai, juin, juillet 1856, et qui permettent de suivre jour par jour leurs menées dans les duchés et les Romagnes. « *En Toscane, le travail va bien, et en Romagne très bien,* » écrit Lafarina, alors à Turin, le 19 juillet 1856, à un de ces agents, Vincenzo Cianciolo. En juillet 1856, Garibaldi, qui avait été si hostile à Charles-Albert, vient, sous prétexte de faire de l'hydrothérapie, s'installer à Voltagio en Piémont. Il parle dans ses manifestes *de la prochaine libération de l'Italie*, et indique que c'est par le Piémont qu'elle aura lieu et que les éléments révolutionnaires marcheront tous avec Victor-Emmanuel (1).

En même temps les émissaires de Cavour préparaient une insurrection dans les Deux-Sicules. Malte était leur base d'opération, comme le prouve une lettre de Ruggero Settimo du 21 mai 1856 (2), et le gouvernement anglais leur permettait d'y maintenir les cadres d'une légion anglo-italienne, qui avait figuré dans la guerre de Crimée, et devait plus tard servir à une descente en Sicile (3). Mais Cavour et ses complices étaient très

(1) Mencacci, *Memorie documentate*, t. I, p. 154, 160 et suiv.

(2) Mencacci, *Memorie documentate*, t. I, p. 155.

(3) Le ministre des affaires étrangères du roi de Naples, M. Carafa, dans une lettre confidentielle au comte de Bernstorff, ministre de Prusse à Londres, établissait par des faits péremptoirs la complicité des deux gouvernements anglais et français dans les attentats dirigés contre ce royaume :

« Assurément, s'il se trouvait dans les Etats du roi, des individus qui conspiraient contre la vie de la reine d'Angleterre ou de l'empereur des Français, non seulement on ne le permettrait pas, mais aussitôt on en informerait les gouvernements de ces deux souverains. Il est notoire que l'horrible événement du 8 décembre (l'attentat de Milano) avait été publiquement préparé à Londres ; et dans quelques imprimés français, même avant que l'attentat fût commis, on écrivait : *Feu le roi de Naples!*

« Si l'on croit excuser la presse inconvenante en Angleterre, par la mauvaise raison qu'elle y est libre, elle est impardonnable en France, où l'on connaît de quelle liberté elle y jouit, et où elle est toutefois de la plus patente provocation, Dieu sait dans quel but, mais dont le résultat avéré est de pousser à la révolte l'Italie et surtout ce royaume.

« C'est un fait notoire aussi que la protection qu'accordent les bâtiments qui sont dans notre rade à tous ceux qui veulent fuir, et la vente qu'ils font d'armes et de munitions ; chaque fois qu'un nouveau bâtiment arrive, l'exaltation du soi-disant libéralisme est immédiate.

« Quoiqu'on ait dit que des bâtiments anglais seraient venus ici de temps à autre

préoccupés à la pensée que Napoléon III poussait au renversement du gouvernement des Bourbons pour établir Murat. Au commencement de septembre 1856, Lafarina lui écrit à ce sujet et lui demande un passeport pour la France, afin d'aller se concerter avec ses amis de Paris, pour faire échouer ce projet. « Il ne faut pas, lui dit-il, que notre œuvre soit contrariée par ceux en faveur de qui nous conspirons. » Immédiatement, Cavour lui donne un rendez-vous secret (1).

Napoléon III était complètement joué, et il n'est point étonnant qu'il en ait manifesté sa mauvaise humeur, qu'il ait cherché à *prendre des gages* contre Cavour et Victor-Emmanuel. C'est là la véritable explication de Villafranca, comme plus tard de Mentana (2).

§ 8. — LA POLITIQUE DE MAZZINI

Cavour et Napoléon III avaient aussi à compter avec une tierce puissance qui contrariait souvent leurs projets. Le 3 août 1856, Lafarina écrivait de Turin à Vincenzo Cianciolo, qui, de Gênes, dirigeait le travail des sociétés secrètes dans l'Italie centrale :

pour la protection de leurs connationaux, la frégate *Malacca* est ici depuis un mois sans se faire scrupule de vendre de la poudre à qui que ce soit, et en s'occupant d'encourager les partis contre le gouvernement et en débitant des nouvelles de l'arrivée d'autres bâtiments.

« Les agents des deux puissances dans plusieurs points des provinces, au lieu d'inspirer des sentiments de calme, provoquent la plus grande exaltation.

« En Sicile, par Bentivegna et ses consorts, il a été constamment crié, pour exciter à la rébellion :

« Que les Anglais étaient débarqués ;

« Que les Anglais les protégeaient ;

« Que les Anglais les auraient défendus.

« Le gouvernement royal n'ignore pas les fortes sommes d'argent qui arrivent ici de l'étranger.

« Une grande partie des gens des deux pays conspirent ici ouvertement, en trahissant de la sorte l'hospitalité qu'on leur donne, parce qu'ils se croient garantis, comme ils le sont effectivement, par leurs gouvernements ; le nommé Vincenzo Sproviero, calabrais, condamné ou contumace à vingt-cinq années de fers pour crimes politiques, s'est embarqué sur le vapeur anglais le *Wanderer*, protégé par les officiers, et il a été transporté à Malte, d'où sur le pyroscafe postal français, le *Vaticano*, avec un passeport piémontais, il est revenu dans le port de Naples et est allé à Gênes. »

(1) Menacaci, *Memorie documentate*, t. I, p. 280-281.

(2) Cette appréciation est aussi celle de M. Gallenga, dans son ouvrage *The Pope and the King* (London, 1879, 2 vol. in-8°). Gallenga fut, pendant toute cette période, correspondant du *Times* en Italie. Son témoignage a une valeur fort grande.

Les nouvelles que je reçois de Naples concordent avec celles que vous me donnez. Elles me font bien espérer d'une partie de l'armée. A Massa et à Carrara, Mazzini, comme d'habitude, ne pouvant pas faire lui-même, a tenté de défaire notre œuvre (1).

Mazzini, on l'a vu d'après les révélations si importantes de Misley, n'avait pas acquiescé aux convent des sociétés secrètes tenu à Paris, en janvier 1852 (liv. II, chap. V, § 2). Au courant des desseins arrêtés entre Palmerston, Cavour et Napoléon III, il veut les déjouer et faire éclater des mouvements révolutionnaires républicains et locaux. Il emploie son arme habituelle, l'assassinat. Le duc Charles III, de Parme, tombe sous les coups d'un sicaire, le 23 mars 1854 ; en 1856, c'est l'attentat de Milano qu'il ordonne ; la même année, comme on vient de le voir, il cherche à provoquer dans les duchés un soulèvement qui avorte. S'attaquant au gouvernement piémontais lui-même, une bande de mazziniens tente de s'emparer de Gènes le 29 juin 1857. Partout Mazzini échoue : des forces nouvelles tiennent en échec son ancienne puissance. Il comprend bien que l'obstacle est Napoléon III, et il cherche à le renverser par des conspirations qui devaient avoir pour prélude l'assassinat. De nombreuses tentatives se succédèrent sans interruption depuis juillet 1852 jusqu'aux bombes d'Orsini (janvier 1858) qui clôturèrent cette phase de l'action mazzinienne. Le gouvernement impérial chercha autant que possible à cacher au public ces attentats qui révélaient la fragilité de son établissement (2).

Voici quelles étaient alors les forces dont Mazzini disposait. A Londres, il y avait deux comités d'action : l'un, le *Comité central européen*, dirigé immédiatement par lui ; l'autre, appelé la *Commune révolutionnaire*, dont Félix Pyat était le chef. Un autre comité existait à Jersey, un quatrième à Bruxelles, un cinquième à Genève, où s'était réfugié Eugène Sue. Ces comités restaient en relations avec diverses sociétés secrètes, qui avaient continué à subsister en France. La plus importante était la *Ligue du Sud-Est*, qu'Alphonse Gent avait organisée en 1849, et qui, de Marseille à Chàlon, se ramifiait dans toute la vallée de la

(1) Menecacci, *Memorie documentate*. t. I, p. 156.

(2) On en peut voir la liste, qui est fort longue, dans l'*Histoire intime du second Empire*, par le vicomte de Beaumont-Vassy (in-12, Paris, Sartorius, 1874), et dans *Rome et le second Empire, études et souvenirs*, par Clément Coste, in 8, Paris, Dentu, 1879.

Saône et du Rhône (1). En avril 1857, à propos d'un complot que la police impériale avait éventé, le correspondant parisien du *Daily-News* lui donnait ces renseignements sur l'organisation des sociétés secrètes de France :

Il paraît que la Haute Vente, pour parler le langage des Carbonari, est dirigée par quelques-uns des principaux exilés réfugiés en Angleterre. Entre eux et les directeurs de ces sociétés à l'intérieur, il y a quelques dissentiments. Ceux-ci veulent bien accepter la coopération des premiers, mais ne veulent pas subir absolument leur loi. En France, les sociétés secrètes sont réduites aujourd'hui presque exclusivement à des gens de la basse classe, qui sont impatients et jaloux de l'espèce de souveraineté à laquelle les exilés prétendent par suite de leur éducation et de leur position sociale. « Nous savons ce que nous pouvons attendre des *meneurs en redingote*, disent-ils, nous voulons les voir à l'œuvre et nous ne les voulons plus que comme auxiliaires (2) ». Diverses modifications ont été introduites dans l'organisation de ces sociétés. Elles ne sont plus divisées en décuries et en centuries. Chaque membre ne peut plus avoir désormais de relations qu'avec trois autres. A l'imitation des sociétés secrètes de la Restauration, chacun occupe les sommets d'un triangle imaginaire, dont les côtés sont en contact avec un autre triangle, et c'est ainsi qu'ils se répandent de proche en proche dans les départements.

Le langage politico-commercial adopté pour transmettre les ordres d'un lieu à l'autre par la poste et le télégraphe, a été complètement changé. Les mots *marchandises, voyageurs de commerce, actions*, qui signifiaient : *armes, émissaires, souscriptions*, étaient parfaitement connus de la police. On les a remplacés par d'autres expressions. *Aujourd'hui les communications se font autant que possible par le moyen d'affiliés, qui appartiennent à la société dite Bureau du tour de France*. L'on sait que beaucoup d'ouvriers font chaque année le voyage des départements dans le but de se perfectionner dans leur art. Ceux qui sont affiliés et qui jouissent d'une grande confiance sont employés pour faire parvenir les instructions aux comités. Quand les ordres sont pressés, des émissaires sont envoyés par le chemin de fer et l'on paie leur dépense. De cette manière, il est beaucoup plus difficile à la police de les découvrir. La

(1) En 1850, une grande réunion des chefs de la *Ligue du Sud-Est* avait eu lieu à Mâcon, à l'occasion d'une foire. Notez que ces mêmes éléments révolutionnaires ont reparu en 1870 sous le nom de *Ligue du Midi*, et qu'en 1882, ils forment encore le principal noyau des anarchistes. Remarquez aussi à toutes ces époques le rôle important de Félix Pyat.

(2) La scission indiquée déjà entre les éléments jacobins bourgeois et le parti ouvrier a été en s'accroissant depuis. L'élection de Belleville en 1869 a été le développement de la situation qui commençait à s'indiquer en 1857.

nouvelle société, sur laquelle on a mis la main récemment, est probablement une ramification de la grande association.

Mazzini ne cessa de chercher à faire assassiner Napoléon III qu'après l'échec d'Orsini. Il accéda tacitement aux engagements échangés entre le carbonaro couronné et le fils de celui qui l'avait jadis reçu dans la Vente. (V. Liv. II, chap. X, § 4.)

En cette même année 1858, il préparait de Londres, où il avait formé un comité révolutionnaire universel, dans lequel figuraient Garibaldi, Herzen, Bakounine, Kossuth, Türr et Klapka, une insurrection générale qui eût éclaté à la fois en Hongrie, en Pologne, dans les provinces Danubiennes, et qui aurait abouti à la République démocratique universelle. Le 23 mai 1858, il faisait adresser une proclamation en ce sens aux Polonais par le comité de l'*Alliance révolutionnaire* fondée à Londres en 1832, et qui était tombée sous sa direction (1). C'en eut été fait ainsi de l'hégémonie que Napoléon III s'attribuait. Quand la guerre d'Italie éclata, Mazzini crut toucher à la réalisation de ses desseins. En mai 1859 il écrivait aux Polonais :

Si le soulèvement de la Pologne est général, national, et commence d'une manière éclatante, il sera fécond en conséquences. L'insurrection éclatera en Hongrie infailliblement. Cette insurrection-là et celle de l'Italie entraîneront la Turquie et les autres pays. La Pologne doit se tenir assurée de ceci : personne n'interviendra. Si donc la Pologne ne se sent pas encore la force de pouvoir se lever, en comptant sur le succès, et de soutenir l'insurrection au moins un mois contre les troupes russes, elle doit attendre et se tenir tranquille jusqu'à ce que le mouvement de l'Italie se soit étendu à la Hongrie. Alors ce sera le moment pour la Pologne, et elle devra éclater coûte que coûte. On veut localiser la guerre en Italie, et en faire un combat entre les princes ; mais elle deviendra une guerre révolutionnaire. Nous élargirons le champ de la guerre, et les peuples paraîtront en scène en fraternisant. Si la Pologne se soulevait prématurément et avec des moyens insuffisants, elle susciterait sans doute de vives sympathies, mais elle pourrait facilement être écrasée, car nous sommes trop loin pour pouvoir lui assurer de puissants secours. Jusqu'à la crise vous devez ha-

(1) Ce document est publié *in extenso*, ainsi que ceux que nous citons dans le §, dans un ouvrage rédigé d'après les papiers du général Berg, commandant en chef des troupes russes en Pologne, et qui contient plusieurs pièces secrètes saisies sur les insurgés. Il est intitulé *Die polnischen Aufstände seit 1830 in ihrem Zusammenhange mit den internationalen Umsturzbestrebungen* von major Knorr (Berlin, 1880, in-8°).

bilement travailler à fortifier et à rassembler les forces nationales. La Galicie est un point important sur lequel on doit principalement travailler. Les conditions du succès sont : mouvement national, — ajournement jusqu'au jour où on sera assez fort pour se suffire à soi-même des questions de frontières qui pourraient soulever la susceptibilité de l'Allemagne, — concessions réciproques à l'intérieur et organisation du peuple, afin que le mouvement ne se divise pas, — manifestations publiques de sympathies pour les autres peuples. Au reste, les Polonais ont à se défier de toutes les promesses et de toutes les séductions venant du côté de Napoléon. Ils seraient infailliblement trahis par lui.

Mazzini lançait en même temps ses émissaires en Pologne et en Hongrie. Des bombes Orsini étaient envoyées sur divers points. Napoléon III était parfaitement au courant de ses menées et au fait des relations de l'émigration polonaise avec le parti de la révolution européenne. N'osant pas rompre complètement avec elle, et cependant voulant s'en débarrasser, il imagina de faire cloigner de Paris tous les Polonais qui recevaient des subsides et de les interner dans les départements sous la surveillance des préfets. Le comte de Morny le poussait à cette mesure, qui fut combattue par le prince Napoléon (1).

Nous avons vu (§ 7) comment Mazzini se flattait à tort ou à raison, quatre ans plus tard, de voir Palmerston inaugurer la guerre révolutionnaire dans l'Europe centrale. En le voyant revenir au ministère, en 1859, Napoléon III craignit-il que Mazzini ne prit la direction du mouvement et qu'une insurrection générale en Hongrie et en Pologne n'eût une portée dépassant de beaucoup la diversion qu'il espérait de Kossuth ? on peut le supposer.

Ce qui est certain, c'est que Mazzini et les révolutionnaires italiens continuèrent à préparer une insurrection en Hongrie et en Pologne, même après la paix de Villafranca. En octobre 1860, Garibaldi nommait Mieroslowski, un vieux conspirateur de 1848, commandant supérieur d'une légion étrangère polonaise, et Gènes, dans les premiers mois de 1861, devenait le centre de préparatifs pour cette expédition (2).

Nous verrons dans un des prochains §§ comment Mazzini fut sur le point de réaliser ce projet avec le concours de Victor-Em-

(1) *Die polnischen Aufstände*, von Knorr, pp. 94-95.

(2) *Ibid.*, pp. 109-110.

manuel. Mais retournons aux événements qui se produisirent dans la Péninsule italienne.

§ 9. — L'ANNEXION DE L'ITALIE CENTRALE ET DES DEUX-SICILES.

Cavour ne se laisse pas décourager par les préliminaires de Villafranca. Palmerston le soutient de ses conseils et de ses encouragements. Il peut tenir tête à Napoléon III.

Écoutons encore les récits de Kossuth :

Les préliminaires de Villafranca étaient signés. Officiellement, il fallait s'y soumettre. Le *ministre* Cavour ordonna à M. Farini de quitter Modène. Mais Cavour, le *patriote révolutionnaire*, fit appeler chez lui, dans son propre palais, à l'aube du jour, le républicain Louis Frappoli(1), et l'aborde avec ces mots : — Voulez-vous concourir à sauver l'Italie ? — Oui, fut-il répondu. — Eh bien ! rendez-vous sur le champ à Modène. Mettez-vous à la disposition de M. Farini. Vous le trouverez là. Mais s'il avait par hasard obéi à l'ordre que nous avons été obligés de lui donner, et s'il avait quitté Modène, chargez-vous vous-même de la défense, faites une arme de chaque bâton, jetez dans le Pô ces Italiens indignes qui ruinent leur patrie.

Quelques heures plus tard, M. Malmusi, président de l'assemblée de Modène, frappait à sa porte. Il demandait des armes. Cavour l'embrassa à plusieurs reprises : — « Braves gens que vous êtes, dit-il, je ne suis plus ministre de la guerre ; mais nous allons essayer un coup. » Il traça quelques lignes sur une feuille de papier et dit à Malmusi : — « Portez cela à l'arsenal ; si avec ceci on vous donne des armes, portez-les vite à Modène ». On lui donna les armes et il les emporta.

Farini reçut un ordre de révocation ; il y répondit par voie télégraphique : « Le commissaire royal obéit ; mais le citoyen devient sur-le-champ soldat avec le peuple ». (Dépêche de Farini de Modène, 16 juillet 1859.)

Bien plus, sans soldats, à une journée de distance de l'ennemi, entouré d'un peuple découragé, il se montra au balcon du palais princier et se présenta en dictateur aux habitants de Modène, en leur disant : — « En avant avec l'étoile de l'Italie. L'Italie n'a pas signé la paix de Villafranca ! »

Cavour lui écrivit, le 17 juillet : « Le ministre est mort ; le bon ami applaudit à ta ferme décision ».

Le dictateur Farini nomma Frappoli ministre de la guerre. C'est

(1) C'est ce Louis Frappoli, qui devint plus tard grand maître de la franc-maçonnerie italienne et dont la destinée fut si étrange (liv. II, chap. X, § 7).

ainsi que se forma l'armée de Modène, dans laquelle nos Hongrois prirent service (1).

La sortie de Cavour du ministère n'avait été qu'une fausse sortie. Quelques mois après il avait repris officiellement la direction des affaires qu'il n'avait jamais quittée réellement. Napoléon III, de son côté, peu de temps après les préliminaires de Villafranca, recevait très mal l'héritier présomptif de la Toscane, l'archiduc Ferdinand, et approuvait les procédés employés par le gouvernement de Victor-Emmanuel pour l'annexion des duchés et de la Toscane (2). « Lord Palmerston, dit M^{me} Rattazi, assurait Victor-Emmanuel de l'amitié de l'Angleterre et l'engageait à ne point s'inquiéter des protestations officielles de la diplomatie française et des articles de ses journaux officieux. »

On pouvait donc oser davantage, et c'est alors que l'expédition de Sicile fut résolue. Tous les jours on publie des documents qui attestent la complicité de Cavour et de Victor-Emmanuel dans ce brigandage éhonté.

Voici entre autres ce que nous lisons dans la correspondance de Rome du *Journal des Débats* du 23 mars 1882, sous la signature de M. de Montferrier :

La *Gazetta d'Italia* raconte à propos de la mort de M. Bombrini un détail historique assez curieux. En 1860, M. de Cavour protégeait et organisait l'expédition de Garibaldi en Sicile, tout en ayant l'air de s'y opposer par des raisons diplomatiques. Il n'était embarrassé que pour l'argent, qu'on ne pouvait prendre secrètement sur aucun chapitre du budget. Il adressa à M. Bombrini, gouverneur de la Banque, et celui-ci donna les fonds contre un bon signé de M. de Cavour, s'engageant non seulement comme chef du gouvernement, mais comme personne privée.

L'histoire est très vraie, et elle m'était connue depuis longtemps. Je n'avais pas cru devoir la raconter, mais la *Gazetta* ayant pris l'initiative, je ne vois plus de raison pour ne pas en parler aussi. Seulement la *Gazetta* se trompe, je crois, sur le chiffre ; elle parle de 500,000 fr., un demi million. La somme était beaucoup plus forte.

L'opération a dû être régularisée depuis, mais j'ignore comment elle l'a été.

(1) *Souvenirs et écrits de mon exil*, p. 338.

(2) *Rattazi et son temps*, pp. 434, 435.

(3) *Ibid*, p. 435.

D'autres documents, publiés par la *Fanfulla* en 1881, montrent la part personnelle prise par Victor-Emmanuel à l'expédition.

C'est une lettre datée du 16 avril de cette année et signée : William de Rohan, commodore américain. Le dit commodore rappelle qu'au mois de juin 1860, il conduisait en Sicile, sur trois vapeurs, la seconde expédition de 3,400 volontaires. De retour à Gênes pour embarquer la troisième expédition, il fut arrêté par une observation du docteur révolutionnaire Bertani, qui lui représenta qu'il n'avait point d'argent pour approvisionner le *Washington*, navire sur lequel devaient s'embarquer les troupes. Sur quoi, le commodore américain, muni de pleins pouvoirs, partit en train express pour Turin, y vit le roi et lui exposa la situation. Victor-Emmanuel dit qu'il avait besoin de voir M. de Cavour, mais qu'il rendrait bientôt la réponse. En effet, une heure plus tard, un aide de camp apportait au commodore américain la lettre « textuelle » que voici :

Commandant, je vous renvoie ci-inclus les deux lettres de Medici, que vous mettrez dans d'autres enveloppes et livrerez à Cavour. J'ai déjà donné *trois millions* à Bertani. Retournez immédiatement à Palerme pour dire à Garibaldi que *je lui enverrai Valerio en place de La Farina*; et qu'il s'avance *immédiatement* sur Messina, Francesco (le roi de Naples) étant sur le point de donner une constitution aux Napolitains.

Votre ami,

VICTOR-EMMANUEL (1).

27 juin 1860.

Tout commentaire serait superflu. Mais il faut relever spécialement ce trait du « Faites vite, » mot d'ordre donné à Garibaldi par Victor-Emmanuel, au moment où il supposait que François II, par l'octroi d'une Constitution, pourrait déjouer les manœuvres révolutionnaires dont il était entouré depuis longtemps.

Lord Palmerston était dans le secret de l'expédition de Garibaldi et il lui donna à deux reprises un concours décisif.

Le 11 mai, dit M^{me} Rattazi, Garibaldi apprit que du petit port de Marsala étaient parties, le jour précédent, deux frégates napolitaines, et que deux bâtiments anglais venaient d'y arriver. Garibaldi hâta la marche du *Piémont* et entra le jour même dans ce port. Le *Lombardo*

(1) Reproduit par l'*Univers* du 22 avril 1881.

était resté en arrière ; les frégates survinrent et commencèrent à canonner le petit *Lombardo*. Bixio lui fit forcer la passe, où il échoua et barra l'entrée du port. Le *Stromboli* voulait s'en emparer. L'*Argus*, navire anglais, intima aux Napolitains l'ordre de cesser le feu tant que les officiers anglais ne seraient pas retournés à bord. Les Napolitains obéirent à l'injonction. Les Mille demandèrent à être débarqués. Deux heures après, ils étaient tous sur le sol sicilien. Alors seulement les Anglais se retirèrent. Le *Capri* et le *Stromboli* s'avancèrent en tirant sur les volontaires ; ils capturèrent le *Piemonte*, déjà vide, et s'éloignèrent (1).

Quelques mois plus tard, le roi de Naples défendait vaillamment à Gaëte la véritable nationalité de son peuple. Engagé par d'anciennes promesses, l'empereur Napoléon laissait la flotte française protéger la ville du côté de la mer.

Victor-Emmanuel se plaignit à l'empereur de l'attitude presque agressive de l'amiral Lebarbier de Tinan. Napoléon rétracta ses instructions et en donna de nouvelles, peut-être après les observations du cabinet anglais. Pour justifier sa conduite, il prétendit plus tard qu'il s'était constitué tacitement médiateur entre les deux rois, afin de les obliger à s'entendre et à traiter directement. La vérité est que Palmerston, ayant soupçonné chez l'empereur l'intention de créer des difficultés entre la France et l'Italie, lui fit entendre que l'escadre anglaise pourrait bien quitter Malte pour aller s'emboîser devant Gaëte, à côté de l'escadre italienne (2).

Aussi Garibaldi, quand il fut reçu en 1864 en Angleterre, put-il prononcer publiquement ces paroles que l'histoire doit enregistrer : « En 1860, sans l'aide de l'Angleterre, il eût été impossible « d'accomplir ce que nous avons fait dans les Deux-Siciles, et « Naples serait encore soumise aux Bourbons sans l'aide de « Palmerston, et, sans l'amiral Mondy, jamais je n'aurais pu passer « le détroit de Messine (3) ! »

On ne peut douter de la loyale sympathie que l'empereur Alexandre II témoignait à François II, mais on est stupéfait en

(1) *Rattazi et son temps*, p. 473.

(2) *Ibid.*, p. 533.

(3) Réponse à l'adresse du maire de Southampton le 4 avril 1864 et discours au palais de Cristal le 16 du même mois, cités dans les *Memorie documentate per la storia della rivoluzione italiana* (t. I, p. 131), et Merimée, *Lettres à Pannizi*, t. II, p. 23.

lisant les dépêches diplomatiques de ses représentants. Stackelberg; ambassadeur de Russie à Turin, écrivait au prince Gortschakoff, le 13 mai 1860 : « Le roi m'a parlé à cœur ouvert : c'est lui qui a empêché tout mouvement révolutionnaire d'éclater en Sicile; c'est lui qui a donné l'ordre à Cialdini, qui commandait dans les Romagnes, de respecter la tranquillité de la Vénétie et des Marches, à moins que le roi de Naples n'intervienne. C'est Victor-Emmanuel qui conseilla au roi de Naples de s'entendre avec lui; mais ses conseils n'ont pas été écoutés, et voilà pourquoi le grand-duc de Toscane a perdu ses États et le pape ses Romagnes; et qu'il ne se soucie guère de son excommunication. » Gortschakoff disait de son côté à Regina, ministre du roi de Naples à St-Petersbourg : « Le roi de Sardaigne me parait un homme loyal, et je crois que votre roi ferait bien de se mettre d'accord avec lui (1). »

C'est le cas de dire : qui trompait-on, ou le roi de Naples ou l'empereur Alexandre ?

On se rappelle forcément le rôle joué par les diplomates russes en 1821, dans les Hautes-Ventes italiennes et stigmatisé par M. de Metternich (v. plus haut liv. III, chap. IV, § 4), et l'on en rapproche les paroles amères adressées par le malheureux Alexandre II à son chancelier après le refus d'extradition d'Hartmann par le gouvernement français (liv. II, chap. XIV, § 7).

La *légende des Mille* a fait son temps. Écoutez plutôt ce qu'en dit un italien qui a publié, sous le nom de Flaminio, d'intéressantes études sur la fondation de l'unité italienne dans la *Deutsche Rundschau* d'octobre 1882 :

L'Italie n'a rien à gagner avec cette légende. Il ne faut pas qu'on croie à l'étranger que l'unité italienne avait besoin pour se réaliser d'une nullité intellectuelle comme Garibaldi. Les initiés savent bien que toute la révolution de Sicile a été faite par Cavour, dont les émissaires militaires, habillés en colporteurs, parcouraient l'île et achetaient à prix d'or les personnes les plus influentes. Le général, qui commandait la flotte et l'armée devant Palerme, fut corrompu. Celui qui commandait à Naples reçut pour sa part deux millions. L'expédition de Garibaldi avec ces fameux *Mille*, dont le mauvais équipement n'était pas capable d'un engagement sérieux, ne fut pas autre chose qu'une comédie grotesque que l'on joua devant l'Europe pour décharger la res-

(1) Cité dans *Rattazi et son temps* (p. 438).

ponsabilité du gouvernement piémontais. Garibaldi lui-même avait perdu tout courage à la bataille du Volturne et fut trouvé par Nino Bixio caché dans un tombeau. Aujourd'hui, lui dit celui-ci, *il faut vaincre ou mourir*. L'arrivée des bersaglieri piémontais le sauva et gagna la bataille.

La Franc-maçonnerie joua un rôle au moins égal à celui de l'or dans ces honteuses trahisons. Liborio Romano, *cette rare figure de traître*, comme l'a appelé Mgr Dupanloup, était un des chefs de la Maçonnerie napolitaine, et il est mort en 1868 président du Consistoire écossais de Naples. L'organe de la Maçonnerie italienne en annonçant sa mort, disait : « Ses actes, sa popularité, les persécutions qu'il a souffertes prouvent combien il « était estimable et comme maçon et comme citoyen (1). » C'est ainsi que la Maçonnerie entend l'honneur et la probité.

§ 10. — LES RELATIONS DE VICTOR-EMMANUEL ET DE MAZZINI. — 1863-1870.

Nous sommes ici en présence d'une publication de premier ordre. M. Diamilla Muller, qui a été pendant de longues années l'intermédiaire attitré entre Mazzini et Victor-Emmanuel et parfois aussi entre ces personnages et Napoléon III, a publié en 1880, à Turin, un récit de leurs relations, appuyé sur leurs lettres originales, sous ce titre : *Politica segreta italiana* (2). Ses révélations ont eu la plus grande publicité et n'ont pas reçu un seul démenti ; elles prennent donc désormais place dans l'histoire et montreront aux plus incrédules quelle importance l'action des sociétés secrètes a eue dans les événements contemporains.

La figure de Diamilla Muller est singulièrement intéressante. C'est un ingénieur et un savant distingué que ses études mettent en relations étroites avec le P. Secchi ; c'est un homme du monde et un homme d'affaires. Il n'a aucune position officielle, personne ne paraît plus étranger à la politique, et cependant il a la main dans les plus grands événements. A toute heure les cabinets des ministres et des souverains lui sont ouverts ; à un moment donné, au lendemain du 20 septembre 1870, il conduit une négociation pour établir un *modus vivendi* entre la papauté et le gouvernement italien et prévenir le départ du St-Père. Une grande

(1) Cité par le *Monde maçonnique* de septembre 1867.

(2) In-8°, Torino, Roux e Favale, 1880.

instruction et des vues élevées se joignent chez lui aux passions du sectaire.

Il rappelle Henri Misy, qui, en 1829, était à Paris, paraissant s'occuper uniquement de la vente des nitres et des blés du pays de Modène, qui plus tard travaillait à la construction des chemins de fer en Italie et en Espagne, et qui, absolument inconnu du public, contribuait à faire jouer les ressorts les plus cachés de la politique européenne. Voilà les hommes qui représentent la puissance des sociétés secrètes.

M. d'Israëli, qui les avait vus à l'œuvre, esquisse ainsi leur physionomie dans son roman d'*Endymion* :

Les hommes les plus puissants ne sont pas dans la vie publique ; c'est la vie privée qui gouverne le monde.

Mais sûrement le roi Luitprand, qu'on appelle le Sage par excellence, est un puissant monarque ? Et l'empereur Harold qui a réussi en tout ? Et quant aux ministres, qui sera grand et fort si ce n'est Wenceslas ? — Le roi Luitprand est gouverné par son médecin, qui serait capable de gouverner l'Europe, mais qui n'a pas d'ambition. L'empereur Harold est sous l'influence de sa maîtresse, femme d'un certain âge et d'une grande sagacité, mais qui néanmoins croit à la magie. Quant au prince Wenceslas, il est inspiré par un individu aussi obscur que nous et qui, pour ce que j'en sache, peut être occupé, comme nous en ce moment, à boire une tasse de café dans une chambre particulière(1).

On était en 1863. La révolution italienne était mécontente de Napoléon III, qui, malgré ses promesses, avait laissé la Vénétie sous la domination autrichienne et qui continuait à occuper Rome, autant pour conserver un gage sur les Italiens que pour obéir à la pression de l'opinion catholique en France. Après la mort de Cavour, Ricasoli, Rattazzi, Farini, Minghetti, s'étaient succédé au ministère sans pouvoir dominer la situation. Garibaldi, enivré de sa popularité, n'acceptait plus la direction du gouvernement comme en 1859. Par la publicité qu'il donnait à ses armements, il l'avait forcé à dissoudre une première fois ses bandes à Sarnico, puis à le frapper lui-même dans l'échauffourée d'Aspromonte. Irrités par cette action, tous les éléments violents de la révolution fermentaient dangereusement. Dans ces circonstances, Victor-Emmanuel jugea qu'il fallait les détourner sur l'Autriche : une expédition directe contre la Vénétie avait peu

(1) *Endymion*, tome I, chap. XXXVIII, Londres, 1880.

de chances de succès et aurait forcé le gouvernement italien à entrer immédiatement en scène ; mais la Pologne était en armes, la Serbie et la Roumanie étaient agitées ; on pouvait créer à l'Autriche des complications en Orient, soulever la Hongrie. Ces insurrections-là auraient l'approbation tacite de la Prusse, on le savait sans doute ; elles prépareraient un mouvement en Vénétie. Pour réaliser ce plan, le roi prit une initiative hardie, celle de s'adresser directement à Mazzini. Mazzini avait jadis offert son concours à Charles-Albert. Plus tard, il s'était retourné violemment contre lui. Jusqu'en 1859, il n'avait pas cru que la dynastie piémontaise pût faire l'unité italienne. Mais après Villafranca son point de vue s'était modifié. D'ailleurs, le brusque arrêt de la guerre par Napoléon III devait le rapprocher de Victor-Emmanuel ; aussi dès cette époque des pourparlers avaient été échangés.

Peu de temps après la paix de Villafranca, dit Kossuth, quelques membres éminents du parti républicain s'adressèrent à des personnages très influents du parti monarchique pour les engager à concentrer tous leurs efforts dans le but d'accomplir une révolution unitaire en Sicile. A cette époque, ces pourparlers, sans être abandonnés, restèrent en suspens. On les reprit au mois de mars 1860. Alors Mazzini, approuvant les négociations, écrivit ce qui suit à la date du 2 mars : « Il ne s'agit « pas actuellement de savoir si l'Italie sera républicaine ou monarchi- « que, mais si elle sera ou ne sera pas. Si l'Italie veut *se monarchiser* « sous la dynastie de Savoie, qu'elle le fasse ! Si, après l'affranchisse- « ment, la nation veut qualifier le roi ou Cavour du titre de libérateur « ou de je ne sais quoi, qu'elle le fasse. Ce que nous voulons tous « maintenant, c'est que l'Italie se fasse (1). »

Mazzini, à cette époque, disposait encore d'éléments d'action assez considérables. De Londres, où il résidait habituellement, il dirigeait un état-major de révolutionnaires cosmopolites qu'il pouvait jeter sur un point quelconque de l'Europe et que nous allons bientôt voir figurer dans ce récit. « Il avait, dit M. Diamilla Mul- « ler, un merveilleux talent pour tirer des contributions en ar- « gent de l'enthousiasme et de la foi de ses anciens et de ses « nouveaux adeptes, principalement des premiers. »

Mazzini avait fondé en 1848 en Italie les premières *sociétés ou-*

(1) Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia da 1814 a 1861*, tome VIII, p. 285, cité par Kossuth, *Souvenirs et écrits de mon exil*, pp. 56-57.

vrières. En 1863 on en comptait 453, avec un effectif de 111,608 membres et leur nombre croissait de jour en jour (1).

Ces sociétés étaient surtout répandues dans le Midi et dans les Romagnes ; elles ne comprenaient pas uniquement des ouvriers, comme leur nom pourrait le faire croire ; elles recevaient aussi les étudiants, les déclassés de toute sorte. Dans chaque groupe il y avait un noyau de fidèles ; tous promettaient une absolue obéissance au comité supérieur, et ce comité c'était Mazzini. L'on verra bientôt les nouvelles influences qui prévalurent dans ce mouvement (§ 12.)

Esprit politique bien supérieur à Garibaldi, Mazzini comprenait, comme Victor-Emmanuel, qu'au point de vue révolutionnaire l'expulsion définitive de l'Autriche du territoire italien devait passer avant l'envahissement de Rome. Les intermédiaires de ces négociations furent l'avocat Libertini, député au Parlement, mais surtout M. Diamilla Muller, un ami de quinze ans pour Mazzini, en qui il avait toute confiance et qui se trouvait à Londres en février 1863, pour acheter des carabines pour le gouvernement italien. Il fit en même temps des achats d'armes pour Mazzini, et les deux expéditions furent faites ensemble.

Pour suivre de plus près ces négociations, Mazzini, au mois d'avril, se transporta à Lugano ; Diamilla Muller, à Turin, communiquait avec Victor-Emmanuel par l'intermédiaire de l'avocat Pastore, qui n'était pas un personnage officiel, mais avait toute la confiance du roi, dont il faisait les affaires privées, les affaires les plus intimes ; puis par celui du comte de Savoiron, aide-de-camp du roi.

Pendant dix-huit mois ces négociations se poursuivirent ; le livre de M. Diamilla Muller en relate toutes les péripéties et reproduit un grand nombre de lettres de Mazzini, de Pastore, quelques-unes du roi lui-même.

Elles avortèrent cependant, parce que les deux parties n'eurent pas une pleine confiance l'une dans l'autre. Victor-Emmanuel voulait que Mazzini fit avec ses seules forces une diversion en Roumanie, en Serbie et en Hongrie ; mais que *pour le moment* il n'y eût pas de soulèvement en Vénétie. Mazzini soupçonnait au fond le roi de vouloir éloigner de l'Italie les éléments révolutionnaires les plus actifs ; il craignait que la Vénétie ne fût sacrifiée

(1) Laveleye *Le socialisme contemporain*, Paris, 1880, p. 345 et suiv.

ét que la guerre générale ne fût reculée indéfiniment. Il exigeait donc qu'en même temps que la guerre serait portée sur le Danube et en Hongrie, on provoquât une insurrection dans la haute Vénétie et que le gouvernement italien se tint prêt à la soutenir par les armes.

La Prusse et l'Autriche était alors engagées dans la question des duchés. La conflagration générale, la guerre révolutionnaire européenne que voulait le grand agitateur, eût ainsi éclaté en dehors de Napoléon III et sans recourir de nouveau à lui comme en 1859. Mazzini s'engageait d'autre part, vis-à-vis de Victor-Emmanuel, à renoncer provisoirement à toute propagande républicaine.

Voici une lettre écrite de Lugano, en avril 1863, où il précisait sa position avec une grande netteté (1) :

Cher Muller, merci des renseignements... Pour se procurer les autres, il convient de rester en bons rapports avec le petit Talleyrand (2).

Au cours de vos conversations, il faut lui dire que si le roi, au lieu de conspirer en Serbie avec le prince Michel, s'entendait avec les chefs du parti national serbe, il serait assuré de leur appui immédiat ; que, du reste, le roi d'un peuple de vingt-deux millions d'âmes ne peut déceimment exiger que l'initiative parte d'un pays de deux millions et demi d'habitants ; que l'Italie doit commencer, attaquer d'abord, à condition d'être immédiatement suivie ; que sans doute le roi ne peut prendre l'initiative et que personne ne prétend qu'il le fasse, mais que, s'il était sincère, il nous laisserait agir, se tenant lui-même prêt à suivre et autorisé alors à le faire par l'initiative prise en Vénétie et par la fermentation qui se produirait dans toute l'Italie. Il faut ajouter que, rendu incrédule par une longue expérience, je ne désire pas stipuler d'accord avec la couronne, mais que l'accord résulterait du fait même qu'on nous laisserait pleine liberté d'agir et qu'on ne prendrait pas de mesures contre nous. En ce qui concerne la question politique, personne ne peut me croire assez stupide pour vouloir proclamer la république au pied des Alpes. Si je formulais un mot d'ordre, moi qui suis bien décidé à ne pas me lier pour l'avenir, je n'en donnerais pas d'autre que celui de : « Vive l'unité de l'Italie ! » Mais le roi sait très bien que pour le moment, à cause du besoin qu'on a de l'armée, toutes

(1) Nous empruntons cette traduction, ainsi que celle de quelques autres pièces, à un travail de M. Auguste Bouillier qui a paru dans le *Correspondant* des 10 et 25 octobre 1881 : c'est la seule chose que nous devons à cette étude, qui ne peut dispenser de recourir à l'ouvrage de Diamilla Muller.

(2) C'est le nom donné entre eux à l'avocat Pastore.

les communes ajouteraient nécessairement : « Vive Victor-Emmanuel ! » Il me suffit à moi de ne pas le faire.

P.-S. — Quand vous causerez avec le petit Talleyrand, laissez croire que, naturellement, les mesures prises par le gouvernement m'ont fait renoncer à toute tentative sur la Vénétie, mais que c'est une mauvaise tactique pour lui. Car, toute l'activité que je déploierais au dehors contre l'Autriche, je la reporte forcément au dedans et je la dépenserai en agitation contre lui.

Le 15 novembre 1863, Mazzini insistait de Londres sur les conditions de son action ; après avoir renouvelé ses assurances de ne pas lever le drapeau républicain, il ajoutait :

Il y a deux points essentiels dont je n'ai pas parlé, parce que quiconque nous connaît peut les deviner. Le premier, c'est que nous nous opposons de toute façon, nous le déclarons franchement, à toute intervention de la France dans notre guerre, de même qu'à toute intervention de l'Italie sur le Rhin. Le second, c'est l'action de Garibaldi. Garibaldi est l'âme de toute expédition de volontaires. Personne ne peut douter de son adhésion à la déclaration que j'ai faite au début de cette lettre. Mais je suis convaincu que, tant à cause de ce qui s'est passé autrefois, que pour éviter les divisions parmi les volontaires, il faudrait que l'action du général fût pleinement indépendante et libre.

A cette lettre, destinée à être communiquée, était joint un billet confidentiel dans lequel nous lisons ceci :

Je dois rester libre pour l'avenir. Il se peut que nous ayons un jour à entrer en lutte au sujet de Rome, et un accord formel conclu antérieurement me gênerait.... Si vous faites lire mes lettres au roi, observez l'impression qu'elles produiront, notamment ma déclaration relative à l'intervention de la France en Italie, et de l'Italie sur le Rhin.

Dans un autre billet confidentiel du 25 janvier 1864, Mazzini ajoute : « Vous devez bien faire comprendre ce dilemme : ou Venise, ou la propagande républicaine, » et il témoignait de son mépris pour Pastore « qui, disait-il, n'avait pas l'ombre d'énergie morale et dépendait d'une parole de Louis-Napoléon. »

A un moment donné, les susceptibilités de Mazzini ayant augmenté, le roi manda auprès de lui Diamilla-Muller, et lui remit la lettre suivante signée et datée de Turin le 28 février 1864 :

Pastore a transmis mes paroles d'une façon tout à fait inexacte.

Je n'ai jamais dit que j'avais causé ou conclu un accord avec la personne (Mazzini), ni que cette personne en avait conclu avec moi. J'ai dit seulement que j'avais été bienveillant pour elle en diverses circonstances qu'elle-même peut-être ignore, et que je l'avais laissée bien tranquille à Naples, tandis qu'au contraire, dans ses écrits, tant publics que privés, elle s'est montrée ingrate à mon égard. J'ai dit qu'il était inadmissible que le parti d'action prit l'initiative dans les événements qui doivent se produire, et que s'il l'essayait, il serait réprimé par la force.

Je dis maintenant que s'il renonce d'une façon formelle à le faire, je suis disposé à m'entendre comme on le demande, mais en assumant pour moi seul et mon gouvernement, aussitôt qu'il y aura ombre de possibilité, le glorieux mandat d'entreprendre, avec toutes les forces vives de la nation, l'achèvement de notre patrie.

J'ai le même élan, le même désir d'agir que la personne dont j'ai parlé ; je juge les choses par moi-même, avec la plus virile énergie et non point avec les timides impressions des autres.

Mais la personne doit se persuader que les circonstances sont graves, qu'il faut les peser avec un esprit calme autant qu'avec un cœur ardent ; que si je veux, que si nous voulons tous mener à bien, le plus tôt possible, la grande œuvre de l'unification, malheur à nous tous, dans le cas où nous nous montrerions inférieurs à notre tâche, et où, nous laissant aller à une impétueuse et intempestive frénésie, nous n'aboutirions qu'à replonger notre patrie dans son ancienne situation.

Le moment n'est pas encore propice. Bientôt, j'espère, Dieu viendra en aide à notre pays.

V. E.

Les choses en étaient à ce point, quand Garibaldi partit tout à coup pour l'Angleterre. Victor-Emmanuel craignit, dit Diamilla-Muller, que Mazzini et le Condottiere ne combinassent, avec la complicité secrète du gouvernement anglais, une action qui précipitât les événements malgré lui. Il recourut à Diamilla-Muller et lui demanda d'aller à Londres. Là, la négociation se poursuivit, Diamilla-Muller correspondant avec le comte Verani de Castiglione, chef du cabinet du roi (1). Le 2 mai 1864, le roi envoie cette note autographe à Mazzini :

(1) M. Diamilla-Muller donne de curieux détails sur le voyage de Garibaldi en Angleterre. Lord Palmerston comme Victor-Emmanuel et Napoléon III, ne voyait pas de bon œil le concours de révolutionnaires qui se faisait autour du Condottiere, et redoutait des expéditions qui auraient pu contrecarrer ses plans. Au lieu de lui interdire l'accès du territoire, ce qui eût soulevé la colère du peuple anglais, on

On ne saurait admettre la phrase portant qu'on s'est joué du parti d'action, alors qu'au contraire on lui a toujours fait entendre d'une façon nette et précise qu'on s'opposerait énergiquement et par tous les moyens dont on dispose à tout mouvement intérieur et à toute entreprise ayant pour but de prendre l'initiative d'une attaque contre les provinces vénitiennes.

Toute tentative de ce genre, dans de telles conditions, serait donc insensée, n'aboutirait à rien et aurait des conséquences malheureuses que les promoteurs ne pourraient que déplorer.

La Pologne, dans les diverses phases de ses insurrections, a manqué de force d'expansion, et c'est la principale cause de sa ruine. Peut-être pourrait-elle, comme le phénix, renaître de ses cendres, si l'insurrection se ramifiait en Galicie, dans les principautés, en Hongrie, où le terrain serait facile à exploiter, à condition de trouver des hommes énergiques et audacieux qui serviraient de traits d'union.

Si le mouvement galicien s'étendait aux pays sus-nommés et prenait les proportions d'une insurrection populaire spontanée, capable de créer de grands embarras à l'Autriche, alors il serait nécessaire, avant tout, de soutenir cette insurrection avec une petite troupe d'Italiens

décida d'enguirlander le héros, de l'entourer d'un monde brillant, de l'accabler de fêtes officielles. Les membres de l'aristocratie se prêtèrent merveilleusement à cette conspiration ; le duc de Sutherland lui fit accepter son hospitalité ; puis, quand l'enthousiasme populaire fut un peu satisfait, le duc fit déclarer par le docteur Fergusson que la santé du héros exigeait son départ immédiat. La veille, il avait, dans un banquet, fraternisé avec Mazzini et Herzen. Quelques jours après, il était réexpédié en Italie, au milieu d'ovations enthousiastes, après avoir reçu une visite du prince de Galles, mais sans avoir pu revoir ses amis les révolutionnaires. Interpellé à la Chambre des Communes sur ces manœuvres, dont le secret avait transpiré, lord Palmerston déclara que le gouvernement français n'était en rien intervenu dans ce départ précipité. Mais M. Diamilla Muller laisse parfaitement entendre que Victor-Emmanuel redoutait beaucoup pour lui-même les rapports personnels qui s'établissaient entre Garibaldi et les chefs de la révolution européenne, et craignait qu'ils ne prissent du côté de la Vénétie une initiative à laquelle il eût été obligé de s'opposer. Le duc de Sutherland, sur qui il avait agi, et Palmerston, vinrent fort heureusement à son secours. Il y eut même plus : Garibaldi avait manifesté l'intention d'aller à Paris et de rentrer en Italie par le Nord. Il fut l'objet d'une nouvelle mystification, dont on trouve la preuve dans le télégramme suivant adressé le 19 avril par le comte Albert Maffei, secrétaire de légation, à Londres, au comte Verani de Castiglione à Turin :

« Relativement au départ Garibaldi, informe le roi que le duc de Sutherland, au lieu de le ramener à Caprera, le gardera à bord de son navire pendant tout le temps qu'il voyagera en Orient. Il restera deux mois en voyage. Pendant le voyage, il touchera probablement quelque port de l'Italie méridionale. Là, le duc empêchera Garibaldi de descendre ou faire d'entreprises. Télégraphie-moi si cela convient au roi. »

Mais Mazzini connut tout aussitôt le télégramme et fit aviser Garibaldi à Gibraltar des menées préparées contre sa liberté. Celui-ci se fit alors conduire directement à Caprera, d'où peu de temps après il se rendit à Naples et à Ischia.

déterminés, et, ayant groupé ainsi les divers éléments hostiles à l'ennemi principal, nous pourrions obtenir la réalisation de notre commun désir.

V. E.

M. Diamilla Muller, en transmettant à Mazzini la copie de cette note du roi, ajoutait :

En ce qui concerne la Galicie, le roi est prêt à appuyer le mouvement, pourvu que vous approuviez ses propositions. L'opposition que rencontrent vos projets relatifs à la Vénétie cesserait par suite de votre adhésion, du moment que vos préparatifs auraient pour but, non pas une initiative à prendre, mais une simple coopération aux projets royaux. Sur ce point, on s'en rapporte à vous et à votre parole. Mais l'attitude de quelques-uns de vos amis inspire de la défiance... Si vous réussissiez à organiser l'insurrection en Galicie, vous pourriez compter, — libre à vous de vous en assurer, — sur un corps de volontaires entretenus aux frais du roi.

Les chefs de la Révolution européenne se trouvaient alors réunis à Londres : la persistance de l'insurrection polonaise leur donnait des espérances. Le général Klapka, de concert avec le général Turr, soumettait à Garibaldi un projet de soulèvement en Hongrie. Mais Mazzini préférerait employer un nommé Frygezi, qui avait, paraît-il, supplanté Klapka et Turr dans la confiance des réfugiés hongrois. De son côté, un certain général Bulewski préparait une insurrection en Galicie. Mazzini n'ayant pu obtenir l'action en Vénétie, se voyant abandonné sur ce point, même par son agent Diamilla Muller, découragé peut-être par d'autres influences, sembla momentanément adhérer au plan du roi et lui envoya Bulewski à Turin.

Là, le roi Victor-Emmanuel fit remettre à ce dernier la note suivante rédigée en français :

M. Bulewski devra se présenter dans deux jours chez M. le ministre Peruzzi, qui l'aidera dans certaines limites au départ de ses hommes. Sa Majesté approuve le départ de M. Bulewski. Un mouvement dans le Tyrol et la Vénétie sera réprimé ; mais on a la promesse que rien ne sera commencé sans un mot d'ordre. L'initiative du projet de M. Bulewski appartient à Sa Majesté, qui s'en occupe depuis deux ans, tandis que Mazzini l'a émis dernièrement.

On voit combien Victor-Emmanuel tenait à revendiquer pour

lui l'initiative et partant la direction de cette diversion révolutionnaire. Voici quel était en substance le plan exposé par Bułewski dans plusieurs notes :

Protestant contre l'alliance autrichienne que le gouvernement national de Pologne adopte et regardant l'insurrection de la Galicie comme le seul moyen de salut pour la Pologne,... le *centre révolutionnaire polonais* s'est mis directement en rapport avec l'Italie et la Hongrie,... ses alliées naturelles, contre l'Autriche. En Italie, le *Centre polonais* s'est adressé à la fois à deux partis opposés, quant à leurs moyens d'action, mais qu'il considère tous deux comme devant s'unir à lui.... Il a proposé au général Garibaldi d'accepter le mandat de chef moral de l'insurrection en Vénétie, en Pologne et en Hongrie ; et, connaissant le prestige de son nom, il lui a demandé son fils, le colonel Menotti, pour commander une légion italienne en Galicie. Le général a accepté le mandat et a promis son fils. D'un autre côté, ayant appris par le colonel Borzyslawski que *des personnes influentes* consentaient à appuyer sérieusement le mouvement insurrectionnel en Galicie, le *Centre polonais* a fait organiser en Italie, par le dit colonel, des cadres italiens, hongrois et polonais.

En Hongrie, le *Centre polonais* s'était mis en rapport avec le parti d'action de ce pays, sous la direction du colonel Frygezi, mais à la condition que *nous n'aurons rien à faire avec Kossuth et les généraux Klapka et Turr* (1).

Enfin, en Serbie, nous nous sommes mis en contact direct avec le *parti national* : par l'entremise du colonel Zega, nous sommes maîtres d'un corps de trois mille hommes. Les cadres, tout prêts à partir et auxquels nous payons une solde depuis un mois et demi, se composent de trois cent soixante hommes, qui doivent débarquer, comme *ouvriers des chemins de fer*, à Sulina, à Galatz, à Ibraïla, où nous avons déjà quatre de nos commissaires civils et militaires pour recevoir les colonnes.

En Moldavie, sous le commandement du colonel Frygesi, nous avons une colonne hongroise prête à entrer en campagne. En Serbie, il y a un corps de trois mille hommes tout armé ; le colonel Zega est le chef de ce corps, composé de Serbes et de Monténégrins. Nos agents en Galicie ont préparé dans les petites villes les éléments d'un soulèvement général, et ils sont tout prêts à rejoindre nos hommes dans les montagnes pour s'y organiser militairement. Mais pour pouvoir commencer ces mouvements, nous avons besoin d'armes et de fonds

(1) Klapka et Turr étaient absolument dans la main du prince Napoléon et de Napoléon III. Il en était à peu près de même de Kossuth. Il faut noter, au passage, toutes les traces de cette division des deux couches des Sociétés secrètes.

beaucoup plus considérables que ceux dont nous disposons..... Nous nous adressons donc au roi et nous proposons : 1° d'envoyer tous nos cadres en Moldavie par détachements de trente hommes, à raison de deux convois par semaine.

2° Dix jours après l'arrivée du dernier convoi d'entrée en campagne à la fois en Galicie et en Hongrie, dès que nos colonnes apparaîtront dans les montagnes, la Galicie et la Hongrie se soulèveront conformément au plan que nous avons organisé d'avance

Le programme de Bulewski, délégué plénipotentiaire du *Centre révolutionnaire polonais*, était caractéristique :

C'était, comme il le disait lui-même, celui de la Révolution. Tout pour les peuples, tout par les peuples. Point d'alliance avec les idées ni avec les hommes du passé ; solidarité avec les hommes et les principes de l'avenir, la guerre puisant ses moyens d'action et ses forces vitales dans les masses populaires ; l'ordre social réorganisé de façon à redresser les iniquités séculaires auxquelles les peuples ont été et sont encore condamnés.

Garibaldi écrivait à son tour, le 30 juin 1864 :

Aux membres du *Centre révolutionnaire polonais* :

La convention que j'ai signée avec les agents de votre gouvernement national consacre le même but, la même voie à suivre pour le salut de la Pologne, que vous avez proclamé les premiers. Ce que vous reconnaissez comme le drapeau du principe de nationalité, substitué à tout drapeau purement local, la solidarité des peuples, la lutte simultanée contre tout ennemi commun, est maintenant reconnu par votre gouvernement.

Travaillez donc unis et en accord complet, et que toute division disparaisse devant l'œuvre active et incessante de tous.

Votre ami, G. GARIBALDI.

Le gouvernement national de Pologne était malheureusement à ce moment tombé sous la direction du comité révolutionnaire européen dirigé par Mazzini. (V. chap. X, *la Pologne et les Sociétés secrètes*.) Garibaldi adressait aussi à la même époque une lettre à la jeunesse de Pesth, pour la pousser à l'insurrection (1).

C'est ici le cas de le remarquer : ce plan de guerre révolutionnaire était le même que le prince Napoléon soutenait en 1854, et

(1) On trouvera beaucoup de documents attestant la part prise par Mazzini et Garibaldi à l'insurrection polonaise dans le volume intitulé : *Polnische Aufstände, seit 1830*, von Knorr (Berlin, 1880).

auquel Napoléon III s'était opposé. (V. liv. II, chap. X, § 3.) Victor-Emmanuel le reprenait pour son compte et, pendant plusieurs mois, il en dirigea tous les détails d'exécution, fournissant des armes et de l'argent. Le général Turr, l'ami du prince Napoléon, était aussi, on vient de le voir, un de ses inspireurs.

Le 9 juin 1864, Diamilla-Muller, écrivait à Mazzini :

L'agent du roi est Sacchi. D'autres fonds ont été donnés. On a télégraphié au consul italien à Galatz de payer 4,000 livres à Frygesi. *Bulewski part pour Caprera*. On a promis que si Menotti se met en route, on lui fournira l'agent nécessaire. La première colonne partira mardi de Gènes, Livourne et Ancône (1).

L'expédition dans les provinces danubiennes eût frappé à la fois l'Autriche et la Turquie. On comptait sur le prince Couza, créature obscure des sociétés secrètes, qui n'avait dû son élévation qu'à leur volonté et qui devait disparaître de la scène dès qu'il les aurait mécontentées. Kossuth s'était adressé à lui pour faire passer, au commencement de 1863, 23,000 carabines aux insurgés polonais ; mais, sur les observations de la France et de la Russie, il les avait interceptées (2).

Garibaldi était à Ischia, faisant ses préparatifs de départ pour l'Orient. Un évêque valaque était venu le trouver, et avait passé deux jours en colloque avec lui (3). Le roi, de son côté, pressait activement l'expédition de Galicie, quand un incident inattendu vint déranger tous ces projets.

Les chefs du parti de la gauche en Italie n'avaient pas été mis au courant des négociations de Victor-Emmanuel, de Mazzini et de Garibaldi ; ils soupçonnèrent, dans le départ annoncé de ce dernier, un coup machiné par la royauté contre eux-mêmes pour les priver de leur chef et de leurs moyens d'action sur les masses. Voulant à tout prix le retenir en Italie, ils publièrent dans le *Diritto* du 10 juillet, cette protestation :

Sachant d'une façon certaine que quelques-uns des membres les plus importants du parti d'action sont appelés à prendre part à des expéditions militaires et révolutionnaires hors du territoire italien, et convaincus que l'Italie est dans une situation politique grave ; qu'une

(1) *Politica segreta Italiana*, p. 99.

(2) Knorr, *Polnische Aufstände seit 1830*, p. 148.

(3) *Politica segreta Italiana*, p. 172.

révolution destinée à servir les intérêts de la liberté, ne peut pas trouver de terrain plus favorable et de peuple mieux disposé qu'en Italie ; que les entreprises trop lointaines et trop incertaines, telles que celles dont on parle, *organisées par les princes* doivent nécessairement l'être plutôt dans leur intérêt que dans celui des peuples ; les soussignés croient de leur devoir, pour décharger leur conscience, de déclarer que l'éloignement des patriotes italiens en ce moment ne peut qu'être funeste aux intérêts de la patrie.

Cette publication fit échouer complètement le projet d'expédition en Galicie : Victor-Emmanuel, dont les trames secrètes étaient ainsi dénoncées à toute l'Europe, dut refuser tout concours ultérieur à Bulewski et Frygesi. Il profita de l'occasion pour se réconcilier avec Garibaldi. Il lui envoya, à Ischia, son aide de camp, le général Porcelli, lui promit des compensations de toute sorte et un commandement important dans la prochaine guerre. Garibaldi, mécontent des hommes de la gauche qui avaient contrecarré ses projets, accepta les avances de la royauté et lui resta fidèle jusqu'à la fin de sa vie.

En vain Mazzini protesta qu'il était étranger à la publication malencontreuse de la note du *Diritto*. Il était évident que son long éloignement de l'Italie lui avait fait perdre considérablement de sa puissance et que d'autres influences dirigeaient les hommes avancés. Victor-Emmanuel se sentit désormais beaucoup plus libre vis-à-vis de lui, quoiqu'en 1867 et 1870, Mazzini ait pu encore exercer une part d'action assez importante (liv. II, chap. X, § 7).

L'expédition de Galicie fut donc complètement abandonnée. Quant à celle de Roumanie, il fut trop tard pour l'arrêter. Frygezi et Borzylawski avaient établi, à Constantinople, leurs cadres militaires et parcouraient les provinces danubiennes, quand le prince Couza, sur qui on avait compté (1), mais qui était la créature de Napoléon III, probablement sur un avis de ce dernier, fit arrêter Frygezi et désarma complètement l'insurrection.

Le malheureux Frygezi, mis en liberté après deux mois de détention, grâce à une lettre de Garibaldi à Couza, adressait, le 6 septembre 1864, au Comité central polonais, une demande de

(1) Mazzini, qui connaissait ses relations avec Napoléon III, écrivait dès le 25 juillet 1864, qu'il n'y avait aucun fonds à faire sur ses promesses. (*Politica segreta Italiana*, p. 109.) Le 12 août, un agent révolutionnaire, Kraus Carlo, écrivait de Constantinople : « En ce qui touche notre expédition, le prince Couza doit attendre la permission de Paris. » (*Ibid.*, p. 114.)

secours, qui révèle à la fois les hautes complicités qui l'avaient engagé dans cette aventure, et le profond mépris avec lesquels les chefs des sociétés secrètes, qu'ils s'appellent Victor-Emmanuel ou Mazzini, traitent leurs instruments :

Je n'ai mérité absolument en rien, disait-il, le traitement que j'ai reçu ici des agents de Klapka... Je regrette que le consul général à Bucharest, Stumbio, n'ait pas voulu me protéger. Par Dieu, je suis citoyen italien..... Jusqu'à présent, je n'ai pas reçu de passeport. L'ambassadeur Greppi fait des difficultés..... Je suis heureux d'apprendre tes relations et ton entente avec certains personnages illustres, dont nous pouvons espérer de l'argent. S'ils continuent de ce train..... le roi pourra compter sur nous plus que sur son armée (j'entends en ce qui concerne l'initiative). *Quant à moi, c'est la première fois que je vois un roi conspirer généreusement avec les républicains.*

Dieu veuille que les combinaisons préparées se réalisent bientôt. Mazzini avec le roi, Garibaldi avec le gouvernement, nous à l'avant-garde, il est impossible que cette entente n'aboutisse pas au succès.

Tu me permettras une observation fraternelle. Ce serait chose très utile de ne pas dire à tous ceux qui viennent ici ce que vous faites à Turin. Les secrets les plus sacrés sont connus d'hommes qui en sont peu dignes (1).

§ 11. — UN PEU PLUS DE LUMIÈRE SUR LES CAUSES DE LA SECONDE EXPÉDITION ROMAINE, 1866-1868.

En 1866, au moment où l'Autriche victorieuse à Custoza et à Lissa, cédait la Vénétie *personnellement* à Napoléon III, celui-ci manifestait des vellétés de reprendre l'idée de la confédération italienne, et quelques-uns de ses agents parcouraient la Vénétie, cherchant à provoquer des manifestations en faveur de l'autonomie sous le protectorat de la France. Grandguillot, du *Constitutionnel*, préparait une brochure en ce sens, qui aurait eu pour titre : *La France, l'Italie et les Vénitiens*. Le baron Ricasoli, alors président du conseil des ministres, prit le parti de dépêcher à Paris un envoyé secret pour traiter confidentiellement l'affaire, et il fit choix de M. Diamilla-Muller. Le représentant habituel de Mazzini auprès de Victor-Emmanuel avait aussi de grandes atténuances auprès des Tuileries.

Le 14 juillet il était à Paris et se rendait auprès de Grand

(1) *Politica segreta italiana*, p. 118.

guillot qui l'accueillait par ces paroles : *Vous arrivez à temps.* Immédiatement des conférences s'établirent entre l'envoyé de Victor-Emmanuel, le général Fleury, M. Conti, chef du cabinet de l'empereur, et Grandguillot.

Deux jours après, les choses avaient complètement changé d'aspect. Le prince Napoléon se trouvait alors au Havre. L'empereur le mande auprès de lui par un télégramme. A peine arrivé à Paris, l'empereur et le prince ont un long entretien. En en sortant, ce dernier disait à l'empereur devant Conti : *Je suis prêt à faire connaître au roi, mon beau-père, une pareille politique et les intentions bienveillantes de Votre Majesté.* Immédiatement le prince partait pour l'Italie, sans même passer par le Palais-Royal, et la cession de la Vénétie à l'Italie, *sans conditions aucunes*, devenait un nouveau fait accompli. En même temps, Grandguillot avait ordre de suspendre sa brochure, et quelques jours après le *Constitutionnel* publiait une note officieuse constatant le changement de la politique impériale, note que M. Diamilla-Muller avait fait approuver auparavant par le baron Ricasoli. Dans une note secrète présentée comme résumant ses pensées, l'empereur faisait demander au ministère italien d'ajourner toute attaque contre Rome. « L'empereur, y était-il dit, quelle que « soit sa puissance et sa volonté secrète de vous aider quand c'est « le cas, ne peut vous suivre sur ce point. Il ne peut s'exposer à « voir le pape se réfugier dans les États autrichiens ». Il invoquait aussi l'état de l'opinion publique en France, restée très sympathique au maintien du pouvoir temporel. « Les masses quoi- « que peu religieuses et peu catholiques, comme vous le dites, « le sont encore plus qu'on ne le croit. Le *Siècle* et l'*Opinion* « nationale, qui *déjeûnent d'un vicaire et dînent d'un curé,* « n'ont pas encore pu créer chez nous, comme en Belgique, « une secte de solidaires. Par là, jugez de l'influence du clergé « et du compte que l'empereur doit en tenir (1). »

Cette note, dont la rédaction avait été faite dans le cabinet de l'empereur, indique bien le fond d'impiété grossière qui l'animait. Mais au motif qu'il invoquait vis-à-vis de l'Italie, pour conserver Rome au pape, au moins provisoirement, s'en joignait un

(1) *Politica segreta Italiana*, p. 280. L'idée d'inviter M. Ricasoli à venir s'aboucher directement avec l'empereur fut alors mise en avant et accueillie très bien par ce dernier. M. Grandguillot fut envoyé dans ce but à Florence, mais Ricasoli refusa, pour conserver une plus grande liberté vis-à-vis de la France.

autre que Mazzini ne manquait aucune occasion de signaler. Le 7 septembre 1868, dans une note destinée à M. de Bismarck, le vieux et habile chef des sociétés secrètes disait :

L'Allemagne ne peut pas attendre du gouvernement italien d'autre attitude que la neutralité ou l'hostilité. Si elle croit pouvoir s'allier à lui contre la France, elle est aveugle ; elle ne connaît ni le roi, ni les ministres, ni l'élément officiel. Par crainte de l'opinion populaire, le gouvernement italien commencera peut-être par rester neutre. Mais le jour où la France voudra obtenir son concours, elle lui dira : « Je vous donne Rome, » et ce jour-là le pays séduit, laissera faire au gouvernement tout ce qu'il voudra.

Le vrai secret de la seconde expédition de Rome a été précisément le besoin de se procurer un gage d'alliance pour la guerre projetée (1).

Tous les voiles ne sont pas levés sur l'expédition que Garibaldi conduisit contre Rome en 1867, et qui, par suite d'un concours absolument providentiel de circonstances, aboutit à l'envoi d'une seconde expédition française et à la victoire de Mentana.

Aux indications contenues dans l'ouvrage du P. Deschamps (liv. II, chap. X, § 7), on peut aujourd'hui ajouter le livre de M. Diamilla-Muller. D'après lui, Rattazi aurait voulu répéter le jeu de Cavour ; en 1860, il aurait secrètement encouragé l'expédition, se réservant d'en prendre la direction à un moment donné.

Un certain major, Ghirelli, l'un des principaux instruments de cette expédition, formula, à la date du 28 octobre 1868, une déposition conçue dans les termes suivants :

1° Il y a plus de vingt jours que Rattazi a complètement abdiqué entre les mains de Crispi la direction du mouvement romain ;

2° Rattazi a remis au comité deux millions de livres, et pris l'engagement de le pourvoir d'armes et de munitions. Sur les lieux, armes et munitions ont manqué ;

3° Le major Ghirelli partit avec la mission de former la légion romaine. Le baron Franco Mistrali, correspondant de la *Gazetta di Milano* et de la *Patria*, lui fut adjoint par ordre du commandeur Monzani ;

4° Ghirelli partit avec la promesse formelle que les troupes italiennes le suivraient à cinq jours de marche ;

5° A Terni, il télégraphia en chiffres à Rattazi, lui demandant le

(1) *Politica segreta Italiana*, p. 354.

jour précis de l'arrivée des troupes italiennes devant Viterbe. Il lui fut répondu : dimanche ;

6° Rattazi, en donnant sa mission à Ghirelli, lui dit qu'il convenait de faire une volte-face (1).

Victor-Emmanuel, qui, malgré les fictions du parlementarisme, dirigeait personnellement la politique italienne et particulièrement tous les mouvements révolutionnaires, avait évidemment donné son approbation à la conduite de Rattazi.

Quant aux rapports de Rattazi et de Napoléon III, tout ce qu'on sait, c'est qu'à cette époque Rattazi était particulièrement agréable à l'empereur, et que son avènement au ministère en remplacement de Ricasoli avait été très bien vu aux Tuileries. Il représentait dans les conseils de Victor-Emmanuel l'alliance française par opposition au parti prussien vers lequel inclinait Ricasoli.

Quels avaient été les pourparlers échangés, les engagements pris, pour cette marche sur Rome, — c'est un point sur lequel on attend encore un *poco più di lume*.

§ 12. — GRANDEUR ET DÉCADENCE DE MAZZINI

Mazzini était une puissance dans la politique européenne, on vient de le voir par les persévérantes démarches de Victor-Emmanuel auprès de lui. « En dépit de toutes les polices, il était « toujours aussi bien informé et mieux encore que les diplomates « les plus habiles, dit M. Diamilla Muller (2). C'est ainsi que plusieurs mois à l'avance, il avait eu connaissance des négociations pour la convention du 15 septembre 1864, ainsi que d'un projet de rectification de frontières du côté des Alpes au profit de la France, qui y était joint originairement, mais auquel Napoléon III renonça par condescendance pour l'Italie.

(1) *Politica segreta Italiana*. p. 374.

(2) On trouve à chaque page dans la correspondance de Mazzini des preuves de cette merveilleuse information, qui n'a d'autre explication que la présence de ses affiliés dans tous les cabinets européens. Ainsi, le 27 juillet 1865, il écrit de Londres à Diamilla Muller : « De Paris on m'assure que les négociations avec Rome (pour « le retrait des troupes françaises) sont arrêtées et tenues secrètes uniquement pour « ne pas donner un prétexte à l'opposition pendant les élections (pour les conseils « généraux). »

On verra plus loin (chap. VIII) comment M. de Bismarck, en 1867, s'adressait à Mazzini pour avoir la preuve écrite du traité secret existant entre Napoléon III et Victor-Emmanuel.

A partir de ce moment, il chercha à provoquer seul une expédition en Vénétie en exploitant les vifs mécontentements qu'avaient causés la convention chez les hommes de la gauche, et l'abandon de Turin comme capitale au profit de Florence chez les Piémontais. On peut lire dans l'ouvrage de M. Diamilla Muller le long récit de ses relations avec les hommes du parti piémontais, pour appuyer la campagne insurrectionnelle de Vénétie, les préparatifs militaires qu'il dirige. Cette prodigieuse dépense d'activité aboutit à un échec complet, et la guerre de 1866 vint entraîner les événements sans que Mazzini y eût aucune part.

Deux phrases de cette volumineuse correspondance caractérisent la situation. Un jour un de ses correspondants, Parenzo, directeur du journal *Avant-Guarda*, lui écrit : « Les modérés ne s'uniront jamais à nous, si nous n'avons pas avec nous le gouvernement ou au moins le roi. Et sans les modérés nous ne pouvons rien que jeter quelques bombes dans les villes. Eux, mais eux seuls, pourraient faire une révolution. » Plus tard, en 1867, Mazzini s'écriera tristement qu'avec cent cinquante mille francs il aurait révolutionné l'Italie, et il n'avait pas trouvé cette misérable somme (1)!

C'est que peu à peu les forces vives des sociétés secrètes s'étaient portées ailleurs. Palmerston, Victor-Emmanuel, Napoléon III, quoique souvent divisés entre eux, s'entendaient parfaitement pour contrecarrer l'action de Mazzini. Les éléments les plus actifs, comme Manin, Rattazi, Lafarina, Klapka, Turr, Kossuth, l'abandonnent : le gros de la Franc-maçonnerie italienne s'était rallié à Cavour le jour où il avait attaqué l'Eglise en 1850, et où il avait posé au congrès de Paris la question italienne (2). On l'a vu par le manifeste publié par le *Diritto*, les hommes de la gauche eux-mêmes n'acceptaient pas sans contrôle des ordres venus de l'étranger. Mazzini finit par comprendre la faiblesse de sa base d'opération, et nous verrons les efforts qu'il fit à la fin de sa carrière pour ressaisir la Maçonnerie qu'il avait trop dédaignée peut-être.

Les sociétés ouvrières qu'il avait fondées commencèrent, à

(1) Lettre du 1^{er} avril 1867, *Politica segreta italiana*, p. 261.

(2) L'ouvrage de M^{me} Rattazi, écrit sur les notes et d'après les correspondances du ministre de Victor-Emmanuel, de l'émule de Cavour, contient de nombreuses traces de l'antagonisme qui s'était établi entre ces deux représentants de l'ancienne politique des carbonari et le vieux conspirateur. On y voit comment peu à peu les premiers avaient attiré autour de Victor-Emmanuel toutes les forces vives de la révolution. (V. notamment p. 339.)

partir de 1865, à subir l'influence de Bakounine qui, on l'a vu (liv. II, chap. XIV, § 6), était en opposition complète avec Mazzini, non seulement sur la question religieuse, — or Mazzini tenait beaucoup à son déisme, — mais aussi sur la question pratique. Mazzini prêchait sans cesse l'action politique et républicaine ; Bakounine, au contraire, recommandait l'abstention en politique et la concentration de tous les efforts sur le terrain purement socialiste. Mazzini ayant rompu avec l'Internationale, qui ne voulait pas subir sa direction, perdit de plus en plus ses moyens d'action sur les éléments révolutionnaires, et récemment le journal *La Plebe* de Milan, qualifiait crûment les mazziniens de réactionnaires (1).

Voilà pourquoi M. de Bismarck, mieux au courant que qui que ce soit des agissements de l'Internationale et particulièrement de Bakounine (liv. II, chap. XIV, § 6), ne fit pas grand fonds sur les offres de concours que Mazzini lui faisait en 1867.

§ 13. — MAZZINI ET LA FRANC-MAÇONNERIE

Après la rupture des projets sur la Vénétie, combinés avec Victor-Emmanuel, Mazzini déclara ne vouloir plus travailler que pour la République. Il était à Lugano en octobre 1867, au moment où les garibaldiens marchaient sur Rome, prêt à prendre la direction du mouvement et à ressaisir la dictature, comme en 1848 (2). Le dur échec de Mentana lui parut une occasion favorable pour battre en brèche la dynastie piémontaise. M. Diamilla-Muller nous le montre cherchant à organiser une branche italienne de l'*Alliance républicaine universelle*, dont, dès 1865 (3), il avait jeté les fondements en Amérique. Le Père Deschamps en a publié le programme (liv. II, chap. XIV, § 2).

Dans ces circonstances, il eut la pensée, avec quelques-uns de

(1) Em. de Laveleye, *Le Socialisme contemporain*, p. 347. Il ajoute : « Après la mort de Mazzini, mazziniens et garibaldiens s'unirent pour fonder une vaste association, qui devait réunir tous les démocrates de la péninsule. Ils prirent le nom d'*I franchi caponi*. Leur journal était *Le Spartacus*. Ce grand projet ne put se réaliser, et les *Caponi* dérivèrent presque tous vers le socialisme. » V. aussi Tullio Martello, *Storia della Internazionale* (Padova, 1863, in-8°), pp. 418 et suiv. V. sur les tendances actuelles de l'ancien parti mazzinien plus loin (liv. III, chap. XXX, § 4).

(2) *Politica segreta italiana*, p. 325.

(3) *Ibid.* p. 254.

ses agents, Moriundo, Villa, Diamilla-Muller, de se retourner vers la Franc-maçonnerie et d'en faire sa base d'opérations.

Comme Moriundo se plaignait du peu d'activité politique de la Maçonnerie turinoise, Mazzini lui répondait à la date du 9 juin 1868 :

Le mode d'admission dans la Franc-maçonnerie est une plaie qui la condamne à l'impuissance. En n'exigeant pas des conditions de foi politique, elle sera toujours un mélange d'éléments hétérogènes. Il y a cependant en elle depuis un certain temps une tendance, — *surtout dans le Midi*, — qui ne doit pas être méprisée. Il faut essayer s'il ne serait pas possible de la transformer.

Pour réaliser cette pensée, Moriundo se fit affilier à la loge *Dante Alighieri* de Turin : « Je crois, lui écrivait-il, que cette « loge acquerra beaucoup de forces, car nous y faisons entrer « chaque jour des éléments jeunes et bons. » A quelque temps de là, Moriundo provoquait, le 19 juillet 1868, à Asti, une réunion des loges de Turin et du voisinage pour les entraîner dans le mouvement et il demandait à Mazzini de lui envoyer une lettre qu'il y pût lire.

Mazzini se hâta d'envoyer la *planche* suivante :

La Maçonnerie a été dans le passé une noble et puissante institution. Sa première pensée fut une pensée d'affranchissement, de liberté, d'égalité entre tous les hommes, qui sont tous frères sous la loi de Dieu. Ce fut une pensée profondément politique, et c'est pour cela qu'elle eut l'honneur de subir de grandes et longues persécutions de la part de ceux qui voulaient dominer le peuple en vertu de leur naissance, de la conquête et de l'arbitraire. La Maçonnerie affronta courageusement la lutte et *elle eut une part considérable dans les révolutions qui ont fait avancer le progrès humain. La dernière à laquelle elle a mis la main a été la grande Révolution française de 1789.*

Depuis lors, la Maçonnerie tomba en décadence. Par suite de la corruption générale produite d'abord par le despotisme impérial, puis par les monarchies constitutionnelles qui le suivirent, elle abandonna sa pensée primitive, devint une société sans but social, accepta dans son propre sein des hommes de doctrines contradictoires ; *elle fit ses chefs princes ou satellites des princes* ; elle se contenta de formes vides, sans vie véritable, de symboles qui ne représentaient plus une idée. Ses œuvres furent des banquets et des actes de charité envers ses propres frères, et rien de plus, et la Maçonnerie déchet dans l'esprit des hommes, comme a déchu la papauté et la monarchie, comme ont déchu tou-

tes les institutions qui ont cessé de produire, de diriger les actions, de conduire les hommes à la fraternité et aux conquêtes des progrès humains.

La papauté et la monarchie ne refleuriront plus parce qu'elles reposent sur le privilège et sur des doctrines que nie la conscience des meilleurs. La Maçonnerie, appuyée sur une tradition d'égalité, peut revivre en s'appropriant tous les progrès. Mais pour cela il faut qu'elle retourne à sa pensée qu'elle avait abandonnée. Les institutions, comme le dit Machiavelli, doivent de temps en temps remonter à leur principe.

En le faisant, la Maçonnerie peut avoir encore une vie puissante dans l'humanité, et la Maçonnerie italienne en particulier peut, si elle le veut, se faire l'initiatrice d'une nouvelle vie, fournir un point d'appui au levier.

Une vaste réforme doit avoir lieu dans l'Ordre. Cette réforme doit diminuer progressivement le culte des symboles et des formes vides pour lui substituer la foi au principe, qui fut l'âme de l'antique Maçonnerie. Une élimination devra tôt ou tard avoir lieu dans le sein des loges : une initiation plus sévère devra recruter des hommes non seulement capables de parler du temple, mais qui puissent l'élever.....

Le point de vue politique est inséparable de la Maçonnerie, de la Maçonnerie italienne particulièrement. Il n'est pas possible qu'elle se désintéresse des grandes et saintes questions du pays où est Rome, — l'indépendance vis-à-vis de l'étranger, la dignité de la nation, l'avènement du peuple à l'égalité.

Ces pensées devront attirer l'attention de la Maçonnerie du Nord de l'Italie ; *ils sont déjà presque dominants dans la Maçonnerie du Sud.*

Tous les petits dissentiments fraternels devront disparaître dans ces pensées. Qu'il ne soit pas question de la divergence des rites. Les rites ne sont rien, quand ils ne représentent pas une idée. C'est l'unité de cette idée qu'il faut fonder. Les rites, une fois qu'elle sera fondée, ne représenteront que la diversité qui doit régner dans son sein, qu'un gage pour la liberté des individus. La question vitale consiste dans un programme embrassant tous les aspects de la vie italienne et les harmonisant à l'avantage de l'Humanité. C'est ce programme complet, qui n'existe pas aujourd'hui à la tête de la Maçonnerie. De là les dissentiments.

Unissez-vous au nom de Dieu et de votre tradition pour l'élaborer et l'adopter. Là est l'avenir de la Maçonnerie.

Le f. . Moriundo rendait compte à Mazzini, peu de jours après, de la réunion des loges à Asti, et du succès qu'y avait eu sa lettre. Il y avait jeté, avec le f. . Villa, disait-il, les bases d'une confédé-

ration maçonnique entre les diverses loges sur les bases tracées par le maître. « Si cette tentative n'aboutit pas, ajoutait-il, j'ai le projet de former une *Société de tir* semblable à celle de Milan. C'est utile et même indispensable. Milan et Turin sont les seules provinces qui puissent maintenir l'idée vive et résister. »

Parallèlement à cette action sur la Maçonnerie, Mazzini organisait l'*Alliance républicaine universelle* et se rapprochait de Garibaldi et des hommes de la gauche. Crispi lui faisait de grandes avances et chargeait Diamilla-Muller de ménager sa réconciliation avec lui. Dans les instructions pratiques qu'il donne en prévision d'un mouvement, nous relevons ce passage :

Il est nécessaire que vous connaissiez un moyen sûr de correspondance et de transport. Vous vous mettrez en relations avec certains individus des bateaux à vapeur du lac Majeur et des chemins de fer de la Haute-Italie (1).

Nous prions le lecteur de noter au passage cette indication. En 1871, pendant la Commune, et en 1873, lors du grand complot gambettiste (v. plus loin liv. III, chap. XXI), on était étonné de la promptitude avec laquelle les hommes du parti avancé recevaient les nouvelles pouvant les intéresser : ils étaient toujours informés plusieurs heures avant les autorités. On a là la révélation du mécanisme de transmission dont se servent actuellement les sociétés secrètes.

Voici comment Mazzini résumait ses instructions :

Former un comité de trois personnes de la section piémontaise de l'*Alliance républicaine universelle* ;

Former quelques groupes, en choisissant un chef de groupe parmi les ouvriers, parmi les étudiants ;

Établir un chef de section dans chaque ville ;

Répandre l'idée de la force de l'*Alliance républicaine* ;

Parler des deux cas dans lesquels nous nous soulèverons ;

Si vous avez un journal influent sur le peuple, dont vous puissiez disposer, faites attaquer la monarchie et le roi en cherchant à les discrediter le plus possible ;

Tendre à diriger les loges et à les affilier au Grand-Orient de Parme.

(1) *Foliticca segreta Italiana*, p. 392. A la page 127 du même livre on trouvera les conventions faites pour le transport des garibaldiens à Constantinople en 1864, avec un agent des Messageries maritimes.

Mazzini revient à plusieurs reprises sur cette dernière recommandation ; il veut rattacher au Grand-Orient de Palerme toutes les loges du Piémont, qui ne reconnaissent pas le Grand-Orient de Florence, dont la direction appartenait absolument aux révolutionnaires monarchistes. Le Grand-Orient de Palerme au contraire, comme on l'a vu, avait gardé toute son indépendance (liv. II, chap. X, § 5).

D'après les lettres de Mazzini, de 1867 et 1868, on voit qu'il avait encore dans les Romagnes, l'Italie du Sud et la Sicile, une action considérable. En vain le gouvernement italien, dont la police se recrutait dans la Maçonnerie, était toujours fort au courant de ses agissements, et obtint-il, du gouvernement du Tessin, en mai 1869, son expulsion de Lugano ; deux mois après, Mazzini était à Côme même à diriger les préparatifs d'un soulèvement en Sicile, pour le moment, qu'il prévoyait très prochain, où la guerre éclaterait entre la France et la Prusse.

On a vu dans l'ouvrage du Père Deschamps (liv. II, chap. X, § 7) comment, en septembre 1870, Victor-Emmanuel enleva sa base d'opération à Mazzini en accomplissant lui-même l'envahissement sacrilège de Rome.

La Maçonnerie italienne ne s'en glorifie pas moins de l'avoir compté parmi ses chefs.

Quand Mazzini mourut à Pise le 11 mars 1872, le grand maître du Grand-Orient d'Italie ordonna que toutes les loges italiennes célébrassent des cérémonies de deuil et demanda que les francs-maçons de toute nationalité qui le pourraient assistassent à ses funérailles.



CHAPITRE HUITIÈME

LES RELATIONS SECRÈTES DE NAPOLEÓN III AVEC LA PRUSSE

§ 1^{er}. — NAPOLEÓN III ET L'UNIFICATION DE L'ALLEMAGNE

A peine arrivé au pouvoir, Louis-Napoléon eut l'idée de réaliser, au profit de la Prusse, le plan d'unification de l'Allemagne que dans les rêves de son exil il avait ébauché avec Slingby-Duncombe et le duc de Brunswick, plan qui, du reste, était depuis longtemps arrêté par les sociétés secrètes (v. liv. II, chap. XI, § 1. — Liv. III, chap. IV, § 4).

La première fois, dit le duc de Broglie, que Napoléon III trahit l'étrange préoccupation qui lui faisait voir d'un œil favorable la reconstitution de l'empire d'Allemagne au profit de la Prusse, ce fut avant son avènement à l'Empire et pendant sa présidence, à la suite des troubles qui avaient agité, en 1848, la Confédération germanique. Il fit confidence de ses sentiments secrets au ministre qu'il envoyait à Berlin, M. de Persigny, choisi, comme on le voit, dans son intimité personnelle. Dès que l'effet de ces instructions ignorées commença à se manifester, le ministère des affaires étrangères, confié alors au général Labitte, et où M. de Viel-Castel dirigeait les travaux politiques, prit l'alarme et arrêta cette folie par un blâme sévère : le prince, gêné encore dans l'exercice de son pouvoir, ne défendit pas son agent (1).

(1) *Le Correspondant* du 10 novembre 1882.

Napoléon III cédait facilement en apparence, mais il revenait toujours à ses idées comme sous l'empire d'une obsession qui ne lui laissait pas sa liberté. Pendant toute la durée de son règne, il usa dans ses relations avec la Prusse des mêmes procédés de conspirateur, dont il se servait avec Victor-Emmanuel. Par-dessus la tête de ses ministres des affaires étrangères et de ses ambassadeurs, il envoyait des émissaires confidentiels qu'il avait soin de choisir parmi des étrangers, parmi les membres des sociétés secrètes supérieures. On ne possède encore — et c'est fort naturel, tant que vit M. de Bismarck avec son œuvre — que bien peu de documents sur cette période de l'histoire contemporaine. En voici quelques-uns cependant, qui se rapportent les uns à 1858, les autres à 1861 et à 1866. L'on y voit Napoléon III, toujours dominé par son cousin le prince Jérôme Napoléon, travailler activement à remanier la carte de l'Europe suivant le plan de Palmerston et en poursuivre la réalisation, sans aucun souci des intérêts français, ni même, semble-t-il, de ses intérêts dynastiques les plus évidents.

§ 2. — LA MISSION DU MARQUIS PEPOLI A BERLIN EN 1858

En décembre 1880, une revue anglaise fondée à Rome, *La Minerva*, a publié le récit d'une première négociation qui aurait eu lieu entre Napoléon III et la Prusse en décembre 1858, dans les conditions suivantes : (1)

Le 9 octobre 1858, le prince Guillaume de Prusse (l'empereur actuel d'Allemagne) devenait régent du royaume de son frère Frédéric-Guillaume IV. Son premier soin fut de renvoyer le ministère présidé par le baron de Manteuffel. Le président du nouveau cabinet fut le prince Charles-Antoine de Hohenzollern, beau-frère du marquis Napoléon Pepoli. Ce dernier fut chargé par le comte de Cavour de sonder les intentions de son beau-frère, au cas d'une guerre entre l'Autriche et le Piémont. Le marquis Pepoli, avant de se rendre à Berlin, passa par Paris, et eut une entrevue avec Napoléon III. D'après la *Minerva*, Napoléon III remit à l'envoyé italien une note destinée à être placée sous

(1) Ces documents ont été publiés dans *le Français* du 23 janvier 1881.

les yeux du cabinet prussien et du prince régent, et dont le but était de séparer la Prusse de l'Autriche.

En voici la teneur :

Paris, décembre 1858.

Il y a deux grandes puissances allemandes, la Prusse et l'Autriche. La Prusse représente l'avenir, l'Autriche le passé. La France depuis dix ans a toujours montré une préférence marquée pour la Prusse ; cela lui profitera-t-il ? C'est à l'avenir à décider.

Examinons de quel côté sont les intérêts bien entendus de la Prusse. Ce pays, comme tout ce qui grandit, ne peut rester stationnaire, et, cependant, s'il s'allie intimement avec l'Autriche, il est obligé de rester stationnaire et même de rétrograder.

Ce qui peut lui arriver de plus heureux, c'est de contrebalancer en Allemagne l'influence autrichienne. Mais est-ce là la seule gloire qui convienne à un nouveau règne et avec les instincts élevés et chevaleresque de la Prusse ?

Je ne le crois pas, et cependant, si la Prusse suit les conseils intéressés qui lui sont donnés de divers côtés, son rôle en Europe doit se borner à faire équilibre à sa rivale. Mais dans cette politique il y a un danger : si, entraînée par de funestes influences, la Prusse, faisant cause commune avec l'Autriche, garantissait les provinces italiennes de la maison de Habsbourg, alors l'équilibre européen serait rompu, les traités de 1815 seraient abolis, et la France serait forcée, en faisant appel à la Russie, de jeter le gant à l'Allemagne. J'espère que cette extrémité n'arrivera pas. Si, au contraire, la Prusse, en se détachant sans bruit de l'Autriche, se montre bienveillante pour la France, de grandes destinées l'attendent sans danger ni convulsion pour elle. Car, si par suite d'une lutte entre la France et l'Autriche, cette dernière puissance perdait de son influence en Allemagne, c'est la Prusse qui en hériterait.

Ainsi donc, si la Prusse se lie avec l'Autriche, tout progrès lui est impossible, et elle risque de réunir la Russie et la France contre l'Allemagne. Si, au contraire, elle s'allie avec la France, toute diminution de l'influence autrichienne lui profite, et, soutenue par la France, elle peut poursuivre en Allemagne les hautes destinées qui l'attendent et que le peuple allemand attend d'elle.

NAPOLEON.

A la suite de cette note, la *Minerva* publie une longue lettre dans laquelle le marquis Pepoli rend compte à Napoléon III du résultat de sa mission et dont voici les principaux passages :

Selon les ordres de Votre Majesté, j'ai remis la note à mon beau-frère, le prince Charles, qui m'a dit qu'il allait l'expédier de suite au prince régent. Cette note avait, selon lui, un grand mérite, — celui d'être nette et franche. J'ai cru alors devoir lui demander jusqu'où l'esprit public, favorable à l'Autriche, engagerait la Prusse, et s'il était vrai que le prince régent allait garantir ses possessions italiennes à l'Autriche. Il m'a répondu nettement : « Non ». Alors je lui ai rappelé que dans le temps il m'avait écrit qu'une convention avait été signée avec l'Autriche par le roi ; il m'a tout de suite répondu qu'il l'avait cru, mais qu'il croyait s'être trompé et qu'il aurait là-dessus des renseignements précis. Alors il m'a demandé si on croyait à la guerre en France : j'ai répondu que j'y croyais, mais que Votre Majesté ne m'avait pas autorisé à ajouter un mot aux termes de la note et que ma mission était tout à fait personnelle ; que, cependant, la position de l'Italie était très grave et que j'étais tout à fait de l'avis qu'il m'avait fait connaître autrefois, qu'on ne parviendrait jamais à rétablir une véritable paix en Europe qu'avec une bonne guerre.

Il m'a répondu que c'était toujours son opinion, mais cette opinion lui était aussi personnelle. Je saisis cette occasion pour lui exprimer au nom du comte de Cavour, que j'avais vu à Gênes, toute la sympathie qu'on éprouvait en Italie pour le nouveau gouvernement prussien, et qu'on espérait qu'il serait favorable aux idées italiennes. Je lui ai fait observer que le Piémont était le véritable allié de la Prusse, puisque leur avenir repose sur l'abaissement de l'Autriche, et que les Italiens ne demandent pas mieux que d'aimer les Allemands.

Quelques jours plus tard, le prince de Hohenzollern remit au marquis Pepoli une lettre du prince régent en réponse à la note de Napoléon III. Le texte n'en est pas donné ; mais le marquis écrit en la transmettant :

Je me suis permis d'ajouter que je ne croyais pas que ce fût une réponse bien catégorique à la note de Votre Majesté, puisqu'en définitive elle laissait la question intacte, et ne laissait pas juger si la Prusse s'éloignerait ou se rapprocherait de la France dans les grandes questions du jour. Je me suis donc cru autorisé à demander au prince si le nouveau ministère serait plus favorable à l'Autriche que l'ancien. Il m'a répondu que, dans les questions intérieures de l'Allemagne, il était certainement plus disposé à la conciliation que le cabinet précédent, mais que, dans les questions étrangères, il ne le croyait pas ; qu'on pouvait être d'accord dans la vie intérieure et ne pas l'être dans les rapports extérieurs ; qu'on savait très bien à Berlin qu'on voulait persuader à la France que le prince régent et le nouveau ministère ne lui étaient pas favorables, mais que c'était complètement faux.

Il a ajouté qu'il n'y avait en Prusse que deux politiques possibles, celles que Votre Majesté avait si bien tracées dans sa note ; que lui, il serait toujours pour la politique de Frédéric le Grand, qui consistait à profiter de tous les évènements pour agrandir la Prusse, mais qu'il fallait tenir compte au prince de Prusse de l'incertitude de sa position et de la pression de l'opinion publique et de la plupart des gouvernements en faveur de l'Autriche. Comme je désirais que les conversations que j'ai eues avec le prince fussent tout à fait exactes, j'ai cru lui devoir lire ce rapport, pour qu'il pût en constater lui-même l'exactitude.

Il l'a complètement approuvé, et je lui en ai même laissé une copie ; mais comme il contient les idées personnelles du prince, et qu'il a parlé avec la plus grande franchise, il se confie au haut savoir-faire de l'empereur, en le priant de lui faire ses communications toujours d'une manière confidentielle et réservée.

26 décembre 1858.

PEPOLI.

S'il faut en croire l'auteur anonyme des révélations de la *Minerva*, la Prusse se décida, après Solferino, à se joindre à l'alliance franco-italienne ; un courrier partit de Berlin pour le quartier général italien avec une lettre pour le marquis Pepoli où le cabinet prussien manifestait ses intentions. Mais il était trop tard : la nouvelle de la paix de Villafranca arriva à Berlin avant que la dépêche ne parvint au marquis Pepoli, et le courrier fut rappelé par un télégramme avant d'avoir achevé son voyage. La *Gazette nationale* de Berlin, dans son numéro du 30 décembre 1881, traduit la lettre attribuée à Napoléon III sans élever aucun doute sur son authenticité ; elle se borne à cette seule observation : « L'histoire du courrier envoyé, puis rappelé après Solferino, est vieille, mais elle n'est nullement croyable (*keineswegs beglaubigtes*). »

Les indications qu'on trouve dans l'ouvrage du Père Deschamps (liv. II, chap. X, § 4), les révélations de Kossuth qu'on a pu lire dans ce volume même (liv. III, chap. VII, § 7), donnent en effet à croire qu'après Solferino, la Prusse restait au moins neutre et que, si de puissantes influences sollicitaient le prince régent d'accabler l'Autriche, d'autres travaillaient auprès de lui en sens contraire.

§ 3. — L'ALLIANCE ITALO-PRUSSIENNE DE 1866
ET NAPOLÉON III

Cinq ans après Villafranca, la conquête de la Vénétie était devenue pour Victor-Emmanuel une nécessité d'existence : c'était le seul moyen pour lui de résister à la pression de Mazzini et de Garibaldi.

En octobre 1865, il avait envoyé un émissaire secret à Vienne, le comte Malaguzzi, de Modène, pour proposer à l'Autriche une cession de la Vénétie moyennant des compensations pécuniaires. Le cabinet de Vienne refusa d'abord ; mais, en février 1866, il revint sur cette proposition et offrit la cession de la Vénétie à Napoléon III. *Celui-ci la refusa* : il PRÉFÉRAIT que l'Italie s'alliât avec la PRUSSE, et que l'Autriche fût écrasée une fois de plus. Qu'on note bien ces dates : en novembre 1865, avait eu lieu la fameuse entrevue de Biarritz entre M. de Bismarck et Napoléon III.

La Marmora, alors président du conseil des ministres à Florence, avait envoyé à Berlin le général Govone avec la mission de négocier un traité d'alliance offensive et défensive. Le gouvernement italien hésitait à s'engager. Tous les entretiens du général avec M. de Bismarck étaient fidèlement rapportés à Napoléon III. La Marmora lui avait dépêché un de ses confidents, le comte Arese, parce qu'il croyait M. Nigra trop influencé par l'empereur. Le 30 mars, M. Arese télégraphia à Florence les paroles courtes et concises de l'*oracle de la Seine*. « S'adressant à M. Arese non comme souverain, mais comme ami, il avait dit : *Je crois le traité utile.* »

Le fameux traité fut signé à Berlin le 8 avril. Napoléon III en reçut la nouvelle la nuit même par une dépêche : après l'avoir lue, il se rendormit d'un cœur léger et avec une grande satisfaction.

Au mois de mai 1866, Napoléon III, avec les tergiversations qui caractérisaient sa politique à cette époque, voulut revenir aux propositions autrichiennes, mais cette fois *il était trop tard* ;

l'alliance italo-prussienne qu'il avait faite lui-même, était définitive (1).

§ 4. — LES RÉVÉLATIONS D'UN AGENT DE M. DE BISMARCK

Un ancien réfugié hongrois, le comte de Scherr-Thosz, qui, de 1862 à 1867, a été, en diverses circonstances, à ce qu'il dit lui-même, l'agent confidentiel de M. de Bismarck, a publié, en 1881, dans une revue allemande, des *Souvenirs de ses mémoires* (2).

Il raconte qu'il est entré en rapport avec M. de Bismarck au moment où celui-ci venait d'être appelé par le roi à la présidence du conseil des ministres, c'est-à-dire en octobre 1862. M. de Bismarck, qui était alors ambassadeur de Prusse à Paris depuis six mois environ, y revint après avoir conféré avec le roi à Berlin, pour présenter à l'empereur ses lettres de rappel. Il ressort des *Souvenirs* de M. de Scherr-Thosz que, dès cette époque, M. de Bismarck nourrissait ses projets de guerre contre l'Autriche ; il ne s'en cachait pas dans ses conversations avec les ministres et les hommes politiques français ; mais ce qu'il dissimulait alors absolument (et cependant c'était aussi un projet arrêté et un rêve caressé par lui), c'est qu'il songeait déjà à une guerre avec la France et qu'il avait avant tout et par-dessus tout cherché à connaître les forces réelles de notre pays pendant son séjour à Paris, pour savoir quand il serait en état de nous attaquer et quel serait le moment le plus opportun de nous surprendre et de nous battre.

(1) Ces détails si importants pour préciser les responsabilités sont empruntés à l'ouvrage du général La Marmora : *Un po piu di luce sugli eventi politici e militari del anno 1866* (Florence, 1873). « Il paraît positif, dit la *Gazette de France* du 18 septembre 1873, que Victor-Emmanuel a formellement autorisé le général, « dont on connaît l'étroite intimité avec son souverain, à publier toutes les pièces « contenues dans son livre. Il en a fait supprimer d'autres, le général le donne clairement à entendre, et l'on remarque surtout le soin qu'a pris l'auteur de ne rien « publier de très compromettant pour la diplomatie bonapartiste. Cela s'expliquerait par le fait que l'on nous garantit également, à savoir qu'il y a trois mois, le « général est venu à Paris et a lu son manuscrit dans le salon d'une grande dame « de l'ère impériale, en présence de MM. Rouher, Benedotti, Grammont, Drouyn « de Lhuys et autres serviteurs de l'empire. »

(2) Nous empruntons ces extraits au *Français* du 7 juillet 1881.

M. de Scherr-Thosz ayant écrit à M. de Bismarck pour se mettre à son service contre l'Autriche, le futur chancelier d'Allemagne le fit venir et lui dit :

Vous m'avez deviné. Je me suis proposé pour but de venger la honte d'Olmütz, de terrasser cette Autriche qui nous a indignement traités. Je veux donner à la Prusse la place qui lui revient en Allemagne. Je reconnais la valeur que peut avoir pour nous l'aide de la Hongrie. Je sais que les Hongrois ne sont pas des révolutionnaires dans le sens ordinaire du mot. Du reste, le grand Frédéric a bien négocié pour une alliance avec les magnats hongrois mécontents. Si nous sommes vainqueurs, la Hongrie sera libre ; comptez-y.

Une des pages les plus curieuses de ces *Souvenirs* est assurément celle qui nous révèle que dès ce moment (octobre 1862) M. de Bismarck avait obtenu l'assentiment de Napoléon III à ses vues d'unification de l'Allemagne et s'était expliqué très librement avec lui sur l'impossibilité où il serait toujours de donner à la France une compensation sur la rive gauche du Rhin.

Je n'ai aucune inquiétude du côté de la France, aurait dit, dans la même circonstance, M. de Bismarck. J'ai causé, hier soir, pendant deux heures avec l'empereur, et obtenu de lui la promesse d'une neutralité absolue. Il m'a bien parlé de ce qu'il appelait une petite rectification de frontières ; il voulait le bassin houiller de Saarbruck. Je lui ai déclaré carrément que nous ne céderions pas un seul village, parce que, quand même je le voudrais, le roi n'y consentirait jamais. Là-dessus, l'empereur m'a donné son assentiment. Il nous croit faibles, ou bien il s'exagère la force des Autrichiens. Il m'a dit à plusieurs reprises de bien prendre garde. Enfin, voyant que je tenais bon, malgré ses avertissements, il m'a dit : « Eh bien, faites ce que vous ne pouvez éviter de faire. »

Le comte de Scherr-Thosz prouve une fois de plus dans ses *Souvenirs* l'influence néfaste et pernicieuse que le prince Jérôme avait sur la politique extérieure du second empire. Il raconte une conversation qu'il eut avec l'hôte du Palais-Royal le 5 juillet 1866. Le comte de Scherr-Thosz traversait Paris pour se rendre sur le théâtre de la guerre et prendre part aux opérations de la légion hongroise, qui avait été formée sous les ordres du général Klapka. Paris avait pavoisé et illuminé ce jour-là. On venait d'apprendre la demande de médiation de l'empereur

d'Autriche et la cession de la Vénétie à la France. Sait-on quelle était alors la principale préoccupation du cabinet occulte des Tuileries ? — On craignait que la paix ne se fit trop tôt et que la Prusse ne tirât pas assez avantage de sa victoire !!!

Le prince Jérôme, quand je le vis, venait de chez l'empereur ; il était très excité. — Vous avez bien fait de venir, me cria-t-il ; vous nous rendez un service. — Il me pria d'aller directement au quartier général prussien, pour avertir M. de Bismarck de ne pas accorder une paix prématurée, ni un armistice. L'Autriche, souple dans l'obscurité, mais vindicative et cruelle dans le succès, si elle n'est pas complètement terrassée, fera payer chèrement ses revers au premier retour de la fortune.

Pendant plus d'une heure, le prince s'efforça de me convaincre qu'il parlait moins en son nom que d'après les désirs intimes et secrets de l'empereur, qui serait obligé, en sa qualité de médiateur, de conseiller officiellement la paix.

Je devais rappeler à M. de Bismarck que le prince Napoléon avait déjà deux fois, en Italie, joué ce rôle politique confidentiel.

L'attitude prise par le prince Napoléon, vis à vis de l'agent secret de M. de Bismarck, est tout à fait conforme à la politique révolutionnaire et antifrançaise qu'il exposa dans son discours d'Ajaccio peu de temps après (liv. II, chap. X, § 7). (1)

Napoléon III, acculé par la nécessité, se ravisa, mais trop tard encore, et sans abandonner ses procédés de conspirateur.

(1) M. le duc de Broglie a publié, dans le *Correspondant* du 10 novembre 1882, un article intitulé : *Le Ministère des affaires étrangères avant et après la Révolution*, dans lequel il raconte qu'en 1866, après la bataille de Sadova, M. Drouyn de Lhuys avait décidé l'empereur à intervenir en Allemagne pour sauver l'Autriche et que les ordres de mobilisation étaient déjà prêts, quand, dans la nuit qui précédait la publication à l'*Officiel* d'un décret de convocation du corps législatif, l'influence du prince Napoléon l'emporta et arrêta la guerre. Le prince Napoléon, dans une lettre adressée le 23 novembre 1882 au *Figaro*, a prétendu qu'il n'avait pas, en 1866, sur les conseils de l'empereur, l'influence qu'on lui prêtait, mais il développe dans la même lettre toutes les raisons — ou plutôt quelques-unes des raisons — pour lesquelles il était opposé à l'intervention en faveur de l'Autriche. Le récit du comte de Scherr-Thozz montre à quelles manœuvres le prince Napoléon recourait pour faire prévaloir sa politique, et si c'était, comme il le prétend dans sa lettre au *Figaro*, l'intérêt exclusif de la France qui le guidait. En réalité, le récit de l'agent secret de M. de Bismarck et celui de M. de Broglie se complètent l'un l'autre. Nous avons du reste reproduit, chap. VII, § 11, le témoignage si précis de M. Diamilla-Muller, racontant la part prise en 1866 par le prince Napoléon pour empêcher la France de soutenir l'Autriche et son voyage à Turin. V. *Politica segreta italiana*, p. 271. On peut donc juger de la valeur du démenti du prince.

§ 4. — UN AGENT SECRET DE NAPOLÉON III EN 1866

En 1864, alors que la Prusse écrasait le Danemark, le *parti national danois* avait envoyé à Paris un représentant, Julius Hansen. Le *parti national danois* poursuit l'unité des trois royaumes scandinaves ; M. Julius Hansen a défendu cette idée dans la presse et dans des brochures. Cela lui était une recommandation toute naturelle auprès du Carbonaro couronné, qui en fit bientôt un de ses confidents. Julius Hansen avait ses entrées au ministère des affaires étrangères et était le rédacteur diplomatique de *la France*. L'empereur l'avait envoyé à Prague en 1866 en mission confidentielle auprès du prince de Bismarck, pour obtenir dans le traité avec l'Autriche l'insertion d'un article portant que les populations du Sleswig seraient appelées à voter sur l'annexion déjà réalisée à la Prusse. M. de Bismarck accéda facilement à cette demande puérite, qui devint l'art. V du traité de Prague, et qui, on le sait, ne fut jamais exécutée. Napoléon III s'imaginait avoir créé par là une cause de futurs embarras pour la Prusse !

En mars 1867, il apprit très inopinément la conclusion du traité d'alliance de la Prusse avec les Etats de l'Allemagne du sud, qui réalisait en fait l'unité germanique. Sortant alors de sa torpeur, poussé par l'opinion publique, à laquelle les débats du corps législatif avaient donné une vive surexcitation, Napoléon III et ses ministres voulurent nouer une alliance avec l'Italie en vue d'une lutte avec la Prusse. Dans ce but, il envoya auprès du baron Ricasoli, alors chef du ministère à Florence, le prince Cariati, un Napolitain, et toute cette négociation passa par Julius Hansen, qui servit d'intermédiaire entre l'envoyé secret de Napoléon III et MM. Drouyn de Luys, de Moustiers, Rouher. A cette négociation politique était mêlée une affaire financière sur les biens ecclésiastiques d'Italie que l'on eût fait conclure avec Rothschild, Bamberger et le Crédit foncier.

Confidées à de tels agents, ces négociations étaient facilement pénétrées. M. Diamilla-Muller, à qui nous empruntons ce récit, publie le texte d'une dépêche d'un agent secret du prince de Bis-

marck, le nommé B....., mettant, le 30 mars 1867, le comte d'Ussedom parfaitement au courant de la mission, remplie par le prince Cariati (1).

Mazzini n'était pas moins bien informé, comme on l'a vu par ses notes de novembre 1867 au prince de Bismarck, que nous avons publiées au tome II. (Liv. II, chap. X, § 7.)

(1) *Politica segreta italiana*, chapitre VIII, l'articolo V del trattato di Praga.

CHAPITRE NEUVIÈME

L'ALLIANCE MAÇONNIQUE DE LA PRUSSE ET DE L'ITALIE

§ 1. — LES SOUVENIRS DU GÉNÉRAL LA MARMORA

Les idées et les haines qui sont communes à la Maçonnerie ont eu, concurremment avec la gallophobie (1), leur part d'influence dans le rapprochement qui, à partir de 1866, s'est opéré entre la Prusse et l'Italie et sur lequel a reposé et repose encore la politique de M. de Bismarck.

Le général La Marmora, dans ses curieuses révélations, raconte qu'en 1861, étant envoyé auprès du roi de Prusse à l'occasion de son couronnement, il se mit en rapport avec le chef du parti libéral, le député de Vincke, et « il emporta l'espoir que, « par son intermédiaire, il se produirait dans l'opinion publique « en Prusse un revirement en faveur de l'Italie » ; mais il omet de dire quels arguments il fit valoir auprès de M. de Vincke et quels moyens employa ce dernier pour *ramener* l'opinion publique *égarée*.

(1) Voyez sur les sentiments que les Italiens nourrissaient à l'endroit de la France, dès le lendemain de la guerre d'Italie, le curieux ouvrage de M. Auguste Brachet : *L'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas*. Paris, Hachette, 1881.

En mars 1866, Victor Emmanuel avait envoyé à Berlin le général Govone pour nouer une alliance offensive et défensive entre l'Italie et la Prusse, ainsi qu'on l'a vu au chapitre précédent. Dans une dépêche adressée à La Marmora, le général résumait une conversation de M. de Bismarck sur les difficultés que celui-ci éprouvait à engager la Prusse dans une guerre avec l'Autriche et sur les mobiles qui dictaient sa propre conduite :

M. de Bismarck avait toujours été d'avis que l'Autriche devait être regardée comme l'ennemi naturel de la Prusse, et c'est pourquoi il avait, de tout temps, vu avec plaisir la conduite et les succès de la maison de Savoie, mais il était seul en Prusse de son avis.

Là, on avait autrefois regardé comme un crime la guerre contre l'Autriche et l'alliance avec la France; et l'opinion publique s'était représenté l'Italie comme personnifiée dans Mazzini et Garibaldi. Il avait réussi à modifier cette manière de voir, et, tout récemment, il avait proposé au roi de Prusse de faire un essai, de faire participer l'Autriche à la guerre du Danemark et d'essayer ainsi de consolider l'alliance austro-prussienne. Cet essai avait complètement échoué, ou plutôt complètement réussi, suivant ses prévisions: la rivalité naturelle de l'Autriche et sa susceptibilité s'étaient accusées plus que jamais, et cet essai avait guéri le roi et bien d'autres gens de l'alliance autrichienne; le roi Guillaume avait laissé tomber ses scrupules légitimistes exagérés, et il pouvait désormais le *conduire* (sic) suivant ses desseins.

§ 2. — UN MEMORANDUM PRUSSIE EN ADRESSÉ A MAZZINI EN 1867

Les mêmes idées sont exprimées dans un memorandum intitulé : *La Prusse alliée naturelle de l'Italie*, mais envoyé cette fois directement par la chancellerie prussienne à Mazzini, en réponse aux ouvertures que celui-ci avait faites à M. de Bismarck et qu'on a pu lire liv. II, chap. X, § 7.

En voici la reproduction intégrale, car ce document touche à un grand nombre de points de la politique contemporaine et est la contrepartie des *relations secrètes de Napoléon III avec la Prusse*.

Les affinités de langage et de race, les analogies de tempérament moral et de mœurs importent peu en fait d'alliances. Les alliances ne

reposent que sur l'intérêt et ne sont déterminées que par les avantages qu'elles procurent. Quand deux Etats ont une situation géographique telle, qu'ils peuvent développer leur propre système d'action et augmenter indéfiniment leur puissance par l'industrie, le commerce et la guerre, sans que la puissance de l'un puisse jamais en aucune manière mettre obstacle à celle de l'autre, qu'au contraire, la force de l'un accroît celle de l'autre, ces deux Etats sont et doivent être des alliés naturels. Au contraire, quand deux Etats ont une situation géographique telle, que l'un ne puisse étendre sa sphère d'action sans nuire à l'autre ; quand le commerce de l'un ne peut prospérer qu'au détriment de celui de l'autre ; quand, en un mot, le but à atteindre pour arriver au plein développement de leur puissance est le même pour tous les deux, en sorte que, si l'un d'eux y atteint, l'autre n'y atteindra jamais, et sera par conséquent dans la dépendance du premier, non seulement il n'y a pas d'alliance naturelle entre ces deux Etats, mais il y a entre eux une rivalité nécessaire qui, à tout moment, peut et doit en faire des ennemis.

En partant de ces principes, les seuls conformes à la raison, il est facile de dire quelle est l'alliée naturelle de l'Italie et quelle est sa rivale naturelle.

L'alliée naturelle de l'Italie est l'Allemagne.

La rivale naturelle de l'Italie est la France.

Supposons l'Italie, entièrement maîtresse d'elle-même, forte de son unité politique, devenue l'entrepôt de ses propres produits si variés et de tous ceux du Midi ; supposons l'Allemagne forte aussi de son unité politique, devenue l'entrepôt de ses propres produits et de ceux du Nord ; l'Italie maîtresse de la Méditerranée, l'Allemagne maîtresse de la Baltique ; ces deux puissances, quoi qu'on en dise, les plus intelligentes et les plus civilisées, qui partagent l'Europe en deux et qui en forment le centre, ces deux puissances dotées de frontières si précises et si nettement délimitées, si différentes de langue et de tempérament, exerçant leur action dans des sens si divers, que jamais l'Italie ne pourra aspirer à dominer dans la Baltique ni l'Allemagne songer à dominer dans la Méditerranée, et demandons-nous si elles peuvent faire autrement que de s'entr'aider mutuellement et de s'aimer cordialement.

L'Italie et l'Allemagne sont entourées de peuples qui aspirent à s'agrandir à leurs dépens. Au nord, l'Angleterre pèse sur l'Allemagne, et un jour l'Orient arrivera à peser sur l'Italie. Au sud, au sud seulement, brille pour toutes deux l'étoile de l'avenir ; au sud, où l'Allemagne s'appuie sur l'Italie, où l'Italie a devant elle la Méditerranée qui peut redevenir un lac italien.

Le peuple qui a fait 1814, 1848 et 1866 est le véritable allié de celui qui a fait 1848, 1849 et 1860.

A la fin de l'année, l'Allemagne devra former un seul État puissant, s'étendant de la Baltique aux Alpes, du Rhin à la Vistule et à la Drave ; l'Italie ne devra plus avoir de provinces aux mains de l'étranger ; ou bien ni l'une ni l'autre n'auront compris leur situation réciproque.

Quant à l'Italie et à la France, la configuration du globe terrestre ne pouvant pas être changée, elles seront toujours rivales et souvent ennemies. La nature a jeté entre elles une pomme de discorde qu'elles ne cesseront de se discuter : la Méditerranée, port admirable au centre de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, canal entre l'Atlantique et le Pacifique, bassin entouré des terres les plus favorisées du ciel.

Ne serait-ce pas folie de penser que la France peut n'être pas jalouse de l'Italie qui s'avance si loin dans la Méditerranée, qui en possède les côtes les plus belles, les plus peuplées et les plus riches, de l'Italie qui est la voie la plus directe entre l'Europe, l'Orient et les Indes ?

Tout le monde sait la joie qu'ont ressentie les Français à la nouvelle du désastre de Lissa. La France y a vu pour elle un grand avantage. Si, en 1859, elle a témoigné quelques sympathies à l'Italie, ce n'a été que par mode ou par amour propre national. Si même, à cette date, on étudie attentivement la vraie opinion française, on verra que tout se bornait aux éloges de trois ou quatre journaux parisiens payés pour les insérer. Et quand nous parlons de la France, nous entendons la France telle que sa situation géographique l'a faite, la nation française.

D'un autre côté, il est impossible à l'Italie de souffrir que la France menace à tout moment de s'emparer de Tunis comme elle l'a fait récemment : de Tunis qui ne serait pour elle qu'une étape pour atteindre la Sardaigne. Il est indispensable à l'Italie de se constituer de telle façon, qu'elle n'ait pas à trembler pour ses côtes, pour son commerce, pour ses provinces à chaque froncement de sourcil du Jupiter français.

La France maîtresse de la Méditerranée ? La France avec les frontières du Rhin ? Non : l'Italie et l'Allemagne ne doivent à aucun prix le permettre. C'est pour elles une question de vie ou de mort.

Et qu'on ne vienne pas parler de la reconnaissance de l'Italie envers la France. *L'Italie ne doit rien à la France.*

Voici le bilan de l'une et de l'autre. Il montre clairement quelle est la créancière.

La France a perdu, sur les champs de bataille italiens, dans l'intérêt de l'Italie, vingt mille soldats.

Et c'est tout.

Pour le profit qu'elle a tiré de l'intervention française, l'Italie a donné Nice, la Savoie et 60 millions.

Et c'est assez.

Mais qu'on jette un regard en arrière et qu'on se rappelle les années

écoulées de 1797 à 1815 ; qu'on se rappelle le sang d'un million de soldats italiens versé au profit et pour la gloire de la France qui, pouvant faire l'Italie libre et grande, la fit esclave, qu'on se rappelle les millions payés par milliers à la France ou dépensés pour elle, et les incomparables trésors artistiques dérobés par la France à l'Italie et qui ornent encore aujourd'hui le Louvre !

La France, dans la guerre de 1859, n'a fait que payer à l'Italie une partie de sa dette.

L'Italie et la France ne peuvent s'associer pour exploiter en commun la Méditerranée. Cette mer n'est pas un héritage à partager entre parents.

L'empire de la Méditerranée appartient incontestablement à l'Italie, qui possède sur cette mer des côtes douze fois plus étendues que celles de la France. Marseille et Toulon ne peuvent entrer en comparaison avec Gênes, Livourne, Naples, Palerme, Ancône, Venise et Trieste.

L'empire de la Méditerranée doit être la pensée constante de l'Italie, le but à poursuivre par les ministres italiens, la base de la politique italienne.

Un homme d'État prussien persuadé de ces vérités a eu l'idée de faire l'unité de l'Allemagne en s'appuyant sur l'alliance de l'Italie. La Prusse et l'Italie auraient pu dicter la paix à Vienne en rejetant dans les pays slaves la dynastie des Habsbourgs qui, devenant ainsi un danger pour la Russie, cessait d'en être un pour l'Allemagne et pour l'Italie. La Prusse aurait pu alors achever l'unité de l'Allemagne. En même temps que l'Italie et l'Allemagne constituaient ensemble leur unité, elles obtenaient la prépondérance en Europe. Et, bien que l'Angleterre et la Russie n'aient pas à voir l'Allemagne constituer son unité, elles s'y seraient résignées, si cette unité avait eu pour conséquence de faire disparaître de la scène du monde une autre prépondérance.

L'occasion perdue se représentera.

L'Italie et la Prusse étroitement alliées peuvent la faire naître à leur gré.

Conséquence :

Nécessité de l'alliance de l'Italie et de la Prusse par voie diplomatique.

Ou bien :

Alliance stratégique de la Prusse avec le parti national italien.

§ 3. — LE RAPPEL DE M. D'USEDOM, MINISTRE DE PRUSSE A FLORENCE EN 1868

Nous avons publié dans le tome II (liv. II, chap. X, § 7) les principaux documents relatifs aux communications de Mazzini et

de M. de Bismarck en 1867. Elles sont racontées avec plus de détail dans l'ouvrage de M. Diamilla-Muller, et nous y trouvons l'explication d'un incident diplomatique, qui était resté obscur jusqu'à présent.

Mazzini, dans sa première note du 17 novembre 1866, signalait à M. de Bismarck l'existence d'un traité secret d'alliance entre l'empereur et le roi Victor-Emmanuel. Peu de jours après, M. de Bismarck faisait remettre la note suivante à Mazzini :

Le gouvernement de Berlin craint qu'il n'y ait accord entre le roi Victor-Emmanuel et l'empereur Napoléon III, accord qui serait contraire à ce que le roi de Prusse devrait attendre de Victor-Emmanuel. Mais il n'en a pas la preuve, et c'est cette preuve qu'il désirerait avoir. S'il l'avait, il consentirait immédiatement à traiter avec l'homme qui seul aujourd'hui peut faire échec à la politique des Tuileries.

L'auteur de la note est donc intéressé à se procurer la preuve désirée et à donner tous les éclaircissements nécessaires relatifs à l'officier prussien, afin qu'on puisse ensuite s'aboucher directement avec lui-même.

Pour faciliter la voie à l'auteur de la note, on lui fait savoir que les généraux Cialdini et Durando ont dit avoir lu les dépêches échangées entre Sa Majesté Victor-Emmanuel et l'empereur Napoléon III, dans lesquelles le roi s'engage à ne pas aller à Rome, dépêches qui ont été le préliminaire d'un accord italo-français contre la Prusse.

Cette preuve *écrite*, Mazzini ne put ou ne voulut pas la donner (V. sa réponse, t. II, p. 391). Le gouvernement prussien en obtint la preuve par une autre voie.

Le comte d'Usedom, ayant eu, au commencement de 1868, l'occasion de traverser Rome, vit le cardinal Antonelli, qui lui donna des indications très précises sur l'accord existant entre le cabinet des Tuileries et Rattazi, pour une action commune en certaines circonstances, et lui fournit les moyens de s'en procurer les preuves authentiques.

Dès son retour à Florence, le comte d'Usedom n'eut rien de plus pressé que d'informer les représentants de Mazzini, M. Diamilla-Muller notamment, de la conversation qu'il avait eue avec Antonelli.

Peu de jours après, sur *la demande du gouvernement italien*, il était brusquement rappelé par M. de Bismarck. La partie s'était liée entre la Prusse et l'Italie. Victor-Emmanuel avait compris la portée de la menace qui terminait le mémoire sur *l'Allemagne*

alliée naturelle de l'Italie : « *Nécessité de l'alliance de la Prusse et de l'Italie par la voie diplomatique ou alliance stratégique de la Prusse avec le parti national italien* ». La chancellerie prussienne avait eu l'habileté d'en faire publier quelques extraits dans la *Neue-Presse* de Vienne comme une menace à l'adresse de Victor-Emmanuel.

M. d'Ussedom était compromis par les relations que M. de Bismarck lui avait imposées avec les agents de Mazzini : la dernière communication qu'il venait de leur faire était une imprudence dont les deux nouveaux alliés voulaient éviter le renouvellement.

M. Diamilla-Muller conclut ainsi son récit :

De nouveaux engagements furent pris : la solution de ces négociations fut confiée à de nouveaux individus. Ce qui avait été écrit à Florence tomba dans une sorte d'oubli. Londres possède aujourd'hui des documents, qui ne nous sont pas inconnus, sur cette seconde phase des intrigues diplomatiques, qui devaient faire verser une mer de sang et élever à la place d'une ancienne hégémonie une nouvelle devant laquelle l'Europe entière serait forcée de se courber (1).

Par une réciprocité de bons procédés, en 1871, le grand maître de la loge du rite d'York de Berlin, le f. Von Schakenburg, demanda et obtint la destitution de Frappoli, grand maître de la Franc-maçonnerie italienne, puis sa séquestration dans une maison d'aliénés (liv. I, chap. III, § 4 et liv. II, chap. X, § 7), parce qu'il s'était montré trop sympathique à la France pendant la guerre.

§ 4. — L'EMPEREUR GUILLAUME ET LA MAÇONNERIE ITALIENNE

Lors de la visite que l'empereur Guillaume fit à Victor-Emmanuel, à Milan, en 1875, les loges italiennes envoyèrent une députation à leur frère couronné. Les députés Mussi et Tamajo représentaient le Grand-Orient et de nombreux délégués des loges s'étaient joints à eux. Le journal *Il Secolo* raconte ainsi leur réception dans son n° du 23 octobre 1875 (2) :

(1) *Politica segreta italiana*, p. 355.

(2) Reproduit par la *Civiltà cattolica*, no du 18 décembre 1875.

Hier à cinq heures de l'après-midi, l'empereur d'Allemagne a reçu en audience intime et avec la plus exquise cordialité une députation de la Maçonnerie italienne. La députation lui présenta une adresse signée des membres du Grand-Orient et de tous les délégués des loges italiennes réunies à Milan.

Après avoir remercié avec beaucoup de chaleur, l'empereur porta la conversation sur un terrain tout à fait intime et manifesta clairement ses sentiments profondément maçonniques. Parlant des obstacles que la Maçonnerie rencontre dans sa diffusion et de la malveillance avec laquelle certaines personnes cherchent à diminuer dans l'opinion publique son importance et sa valeur, il engagea les frères à demeurer fermes dans la lutte sans se laisser troubler, et à compter toujours sur l'adhésion et le secours de tous les affiliés. Les paroles sorties de la bouche d'un tel personnage, pour réfuter une des objections faites constamment par nos adversaires, méritent d'être rapportées textuellement : « Moi aussi, a-t-il dit, j'ai trouvé des obstacles au début de ma vie maçonnique, mais à ceux qui pour me dissuader me demandaient ce qu'était la Maçonnerie et à quoi elle pouvait servir, j'ai toujours répondu : *Entrez-y et voyez par vous-mêmes.* »

L'empereur demanda ensuite avec bienveillance des informations détaillées sur le régime intérieur et le développement de la famille maçonnique italienne. Il s'informa avec intérêt de l'illustre grand maître. Après une demi-heure d'audience marquée par une touchante et fraternelle affabilité, la députation se retira vivement émue par l'accueil vraiment maçonnique de l'illustre et puissant frère (1).

(1) Le journal *la Capitale*, n° du 27 octobre 1875, a publié le texte de l'adresse du Grand-Orient italien à l'empereur Guillaume.

CHAPITRE DIXIÈME

LA POLOGNE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

Le Père Deschamps a montré dans son ouvrage comment la Maçonnerie, qui a exploité de nos jours si habilement l'idée des nationalités, tend en réalité à détruire toutes les nationalités, pour réaliser ses plans de destruction de l'Eglise et du Christianisme, et pour élever à leur place le temple de l'Humanité.

L'infortunée Pologne en a fait la dure expérience. Sa cause a servi de prétexte à un grand nombre de meetings et de démonstrations révolutionnaires. A plusieurs reprises les meneurs du mouvement ont cherché à lui faire faire des diversions utiles à leurs projets ultérieurs : en définitive, il l'ont toujours abandonnée. On a vu dans les volumes précédents plus d'un indice de cette pensée cachée des sectes à son endroit.

Napoléon I^{er} en 1809 et en 1812 avait son sort entre les mains. Il dépendait de lui de rétablir le royaume de Pologne, et il y eût trouvé un appui solide pour ses opérations militaires ; mais il s'y refusa obstinément, en dépit des conseils qui lui étaient donnés par tous les hommes ayant le sens politique. Une haine sourde l'animait contre cette catholique nation et il en a laissé échapper le secret dans une conversation avec M. de Narbonne. « *Je ne veux de la Pologne que comme force disciplinée pour meubler un champ de bataille* », disait-il, et il ajoutait, pour colorer cet égoïsme odieux, des récriminations contre les vieilles

institutions libérales de ce peuple, contre son fanatisme *mystique* ou *démagogique* (1).

Napoléon III n'a pas eu une politique différente. Pas plus en 1863 qu'en 1854 il n'a voulu tendre la main à la Pologne, malgré l'intérêt militaire évident qu'il y aurait eu. Les démarches diplomatiques de 1863 n'avaient pour but que de tromper le sentiment public français (2). Il en fut de même de l'Angleterre et de Palmerston.

Depuis 1832, la direction des insurrections a, en réalité, été presque toujours aux mains de la fraction de l'émigration polonaise qui avait versée dans les idées révolutionnaires (v. tome II, *Document annexé K*, §§ 4 et 5). L'insurrection lamentable de 1862 a été suscitée par le comité de la révolution universelle siégeant à Londres, sous la direction de Mazzini, de Saffi, de Turr, de Kossuth. Le lecteur a pu voir dans ce volume (chap. VII, §§ 8 et 10) comment cette insurrection faisait, dans leurs projets, partie d'un mouvement révolutionnaire universel destiné à contrecarrer l'actiou de Napoléon III. On trouvera des documents attestant ces faits dans une publication faite sur les notes du général Berg, commandant général des forces russes en Pologne, et qui contient un grand nombre de pièces secrètes saisies sur les insurgés. Elle est intitulée *Die Polnischen Aufstände seit 1830 in ihrem Zusammenhange mit den internationalen Umsturzbestrebungen*, von major Knorr (Berlin, in-8°, 1880, Siegfried Mittler) (3).

Cependant, tandis que le peuple polonais se levait avec un courage et un patriotisme dignes d'admiration, malgré quelques

(1) *Souvenirs contemporains*, par M. Villemain, tome I, *M. de Narbonne*, chap. XIV.

(2) La correspondance de Mérimée avec Pannizzi (2 vol. in-8°, Paris, 1880) montre combien dans l'entourage intime de Napoléon III on était hostile à la Pologne.

(3) Ce livre doit être consulté avec une grande réserve. L'auteur n'a travaillé que sur des documents et des notes de police ; il est animé de tous les préjugés allemands et protestants contre la Pologne. Il incrimine systématiquement le clergé catholique pour justifier les barbaries de Berg et de Mourawief. Il est également ignorant et injuste en présentant comme des socialistes et des communistes les patriotes polonais qui se préoccupaient d'émanciper les paysans et de résoudre les problèmes agraires propres aux pays slaves, qu'à la même époque l'empereur Alexandre II s'efforçait de trancher en Russie par son mémorable acte d'affranchissement de 1861. Mais les documents émanés du comité révolutionnaire de Londres qu'il publie sont d'une authenticité indiscutable.

crimes qu'y mêlaient malheureusement les hommes de la révolution cosmopolite, la Hongrie, la Roumanie, la Serbie, l'Italie même restaient sourdes à la voix de Mazzini et de Garibaldi. C'est qu'en Pologne il y avait un mouvement vraiment national et religieux. Dans l'ouvrage que nous venons de citer, on en trouve les preuves indiscutables. Microwlaski, l'agent des révolutionnaires de Londres, pouvait être un athée socialiste, comme Lelewel avait été un franc-maçon libéral ; les insurgés polonais se levaient avant tout pour défendre leur foi, et l'image de la Vierge était sur leurs bannières. Le prince Wladislas Czartoriski à Paris, le comte Zamoyski à Londres pouvaient accepter de représenter auprès des puissances étrangères l'insurrection polonaise. Il est absolument certain que, si elle eût réussi, les éléments supérieurs du pays eussent fini par l'emporter et que la Pologne eût été reconstituée comme une nation catholique. Aussi les hommes qui possédaient le secret de la Maçonnerie ne s'en souciaient-ils aucunement. Un des coryphées de la secte en Italie, le f. Petrucelli della Gatina, correspondant du journal français le *Siècle*, s'en exprima très clairement, en 1864, à la Chambre des députés de Turin, à l'occasion d'un ordre du jour de sympathie en faveur de l'insurrection polonaise. Petrucelli combattit fortement cette motion et finit par faire valoir la raison décisive aux yeux des loges :

Les Polonais sont catholiques. Leur premier acte, s'ils s'émancipent, sera de s'agenouiller aux pieds du pape et de lui dire : Nous voilà ! notre épée, notre sang, nos fortunes sont au service du Saint-Siège (1).

La chambre ajourna la question !

Herzen et Bakounine faisaient partie, au moins depuis 1858, du comité révolutionnaire de Londres, qui suscita l'insurrection de 1862 (2), et l'on peut douter qu'ils en souhaitassent sincèrement le succès. La reconstitution de la Pologne eût été en effet le plus grand obstacle à leurs plans de république panslaviste, athée et socialiste (cf. liv. II, chap. XV, § 4).

(1) *Rattazzi et son temps* (in-8°, Paris, 1880), t. II, p. 652.

(2) *Die polnischen Aufstände seit 1830*, pp. 91 et 153.

CHAPITRE ONZIÈME

LA FRANC-MAÇONNERIE EN AUTRICHE (1)

§ 1. — ORIGINE PRUSSIENNE DES LOGES AUTRICHIENNES

Dans le courant du XVIII^e siècle, quelques loges s'étaient fondées dans les pays de la domination autrichienne, grâce à la protection de l'empereur François I^{er}, l'époux de Marie-Thérèse (cf. liv. II, chap. III, § 2). Joseph II, associé à l'empire par sa mère, continua ce patronage. En janvier 1776, un délégué de la Grande Loge d'Allemagne établie à Berlin, le f. : Franz von Sudthausen, vint à Vienne dans le but de rattacher toutes ces loges au centre établi dans la capitale prussienne. Dans une audience qu'il obtint de Joseph II par l'intermédiaire du fameux von Zinnendorf, son favori, il présenta à ce prince une lettre à lui adressée par la Grande Loge d'Allemagne, pleine des plus belles protestations, et il lui demanda d'accorder en Autriche à la Maçonnerie une protection semblable à celle qu'elle recevait déjà du roi de Prusse. L'empereur, séduit par un vain amour de la popularité, répondit favorablement. La Maçonnerie acquit ainsi

(1) Dans ce chapitre, nous avons fait de larges emprunts à une instructive brochure : *Der Hammer der Freimaurerei am Kaiserthron der Habsburger*, von Annarius Offeg, 2^e édit, in-8°, Amberg et Leipzig 1830. Nous complétons ainsi les §§ 2 et 5 du chapitre XI du livre II, intitulés : *L'Unité allemande et le travail maçonnique en Autriche*.

une sorte de reconnaissance officielle dans les Etats héréditaires.

La plus grande partie des loges autrichiennes et hongroises fut rattachée à la grande loge de Berlin. Entre 1771 et 1794 environ 45 loges des différents rites (1) existèrent dans les pays de la monarchie autrichienne.

L'empereur ne fut pas récompensé de sa condescendance. La guerre avec la Turquie, qui troubla les dernières années de son règne, fut l'œuvre des sectes ; elle fut suscitée par le diplomate prussien Herzberg, un franc-maçon, de concert avec Pitt. Le chef des francs-maçons hongrois, le comte Nicolas Forgatzch, se rendit de sa personne à Berlin pour préparer, avec Herzberg, un soulèvement en Hongrie. Les Illuminés ayant à leur tête Martinovicz, le prévôt d'Oedenburg, y donnèrent tout leur appui. (2) C'est là une tactique à laquelle depuis lors la cour de Prusse a fréquemment recouru dans ses luttes avec l'Autriche.

Nous avons dit ailleurs (liv. II, chap. V, § 4) quelle part les adeptes des loges eurent dans les attentats de Joseph II contre la discipline de l'Église. Leurs perfides flatteries poussèrent de plus en plus dans une voie funeste ce prince, que la mauvaise éducation reçue de son père avait prédisposé à accueillir toutes les erreurs des sophistes modernes. Il voulut, à la fin de son règne, réprimer les sectes et prétendit, en 1789, soumettre à la surveillance de la police les réunions des francs maçons ; mais il ne put réparer le mal qu'il avait laissé faire. François II, en 1794, prit des mesures plus énergiques. Il prohiba absolument la Franc-maçonnerie et exigea que tout fonctionnaire prêter le serment qu'il n'appartenait à aucune société secrète. La propagation du mal fut ainsi arrêtée en grande partie, et c'est au long arrêt opposé à l'invasion de la Maçonnerie qu'on doit attribuer la conservation dans le peuple autrichien de la foi catholique, du sentiment patriotique et des sains principes sociaux. Les sectes ne s'en sont que davantage acharnées à la destruction de cette noble monarchie. Le *delenda Austria* est, avec le *Lilia*

(1) V. *der Zirkel*, *organ der Wiener-Loge Humanitas*, 1 Juli 1874. En 1749, la première loge de la *Stricte observance* du système de Hund fut fondée à Prague.

(2) Cf. dans la Biographie universelle de Michaud, art. *Martinovicz*, et dans ce volume-ci les indications données liv. III, chap. I^{er}, § 9.

pedibus destrue, devenu depuis lors une des directions dominantes de la politique des sociétés secrètes.

Sous les règnes de François II et de Ferdinand, la Maçonnerie fut rigoureusement interdite. Elle put cependant faire un certain nombre d'adeptes dans les hautes régions sociales, parmi les étudiants, les professeurs, les négociants qui voyageaient au dehors, et se faisaient affilier dans les loges étrangères, dans celles de Prusse et de Saxe principalement. C'est ainsi qu' « il existe en Autriche plus de maçons qu'on ne le croit généralement ; ils sont rattachés à un centre étranger, » comme le dit la *Freimaurer Zeitung* du 11 juillet 1874.

En 1848, au lendemain de la révolution, qui éclata dans les rues de Vienne, une loge se constitua sous le titre de *St-Joseph*. Elle eut pour vénérable le f. : Dr Ludwig Lewis, professeur à l'académie des ingénieurs. Le 22 juillet, cette loge reçut sa constitution de la *grande loge allemande* de Berlin. La restauration de la monarchie força bientôt les frères à interrompre leurs travaux ostensibles, et les anciens édits qui défendaient la Maçonnerie furent remis en vigueur.

§ 2. — LA MAÇONNERIE DANS LA CISLEITHANIE DEPUIS 1860

Après 1859, la Franc-maçonnerie commença à relever la tête. Sous les ministères Schmerling et Belcredi des démarches furent faites pour sa reconnaissance officielle. Elles n'aboutirent pas, grâce en partie à la publication d'un des écrits les plus remarquables d'Eckert : *Die Frage der staatlichen Annerkennung des Freimaurerordens in Oesterreich vor der Richtersthul der offentlichen Meinung gebracht und beantwortet* (Vienne, 1862). Les évènements de 1866 changèrent complètement la situation. La nouvelle du désastre de Sadowa fut accueillie par les francs-maçons Viennois avec des manifestations de joie non équivoques. Ils purent immédiatement après commencer contre l'Église une lutte législative, dont le développement a été arrêté seulement par la volonté du souverain (v. liv. II, chap. XI, § 4), et en même temps ils travaillèrent à l'unification de l'Allemagne sous le sceptre de la Prusse. Maîtres de la presse,

dont tous les organes Viennois leur appartiennent, à la seule exception près du *Vaterland* ; maîtres de la bourse par les Juifs, leurs alliés, ils exercent une influence hors de toute proportion avec leur nombre. La loi électorale faite par leurs affiliés leur donne dans les chambres le moyen d'imposer leur politique à l'immense majorité de la nation, qui y répugne aussi bien par des raisons sociales que par des motifs religieux. Non contente d'exercer une influence réelle, la secte veut s'affirmer. Dès le 19 janvier 1868, sous le ministère du comte de Beust, un rescrit impérial a supprimé du serment des fonctionnaires la clause par laquelle ils déclaraient n'appartenir à aucune société secrète. Malgré le maintien en théorie des lois qui défendent la Maçonnerie, une société de francs-maçons — on ne dit pas une loge — s'est formée à Prague sous le titre d'*Amicitia*, et a été reconnue par le gouvernement. A Vienne, les francs-maçons ont constitué une *société non politique*, disent les statuts, sous le titre d'*Humanitas*. Elle a pour président le f. . Franz Julius Schneeberger (1). Bien vite elle a compté plus de 200 adhérents, tous haut placés et riches, et a fondé dans les provinces des sociétés affiliées. Les membres de la société *Humanitas* se réunissent à Neudorf, sur le territoire hongrois, pour accomplir des travaux maçonniques réguliers. Le gouvernement hongrois l'a reconnue officiellement. Elle a été ouverte solennellement le 25 février 1872, et le député, grand maître du Grand-Orient de Hongrie, le f. . Liditeinstein, a déclaré à cette occasion que la société *Humanitas* formait le noyau de cristallisation de la future grande loge autrichienne. Le f. . Lewis, l'ancien vénérable de 1848, écrit de son côté que « la société de francs-maçons de Vienne, « aussi bien que la loge de Neudorf manifestent une activité « qui n'est dépassée par aucune loge, et que bien des loges anciennes devraient convenir qu'elles ont à prendre modèle sur « leur jeune sœur (2). » Elle publie, depuis 1869, un journal maçonnique spécial sous ce titre : *Der Zirkel* (le compas).

A la suite de rivalités personnelles, un autre goupe, s'intitulant le *Cercle international des francs maçons*, s'est constitué à Vienne et a créé plusieurs autres cercles semblables dans les provinces.

(1) Le f. . Schneeberger, ingénieur du télégraphe, a écrit beaucoup de romans sous le pseudonyme d'Arthur Storch.

(2) Dr Lewis, *Geschichte der Freimaurerei in Oesterreich und in Ungarien*, Leipzig, 1872.

Il publie aussi un journal, l'*Allgemeine Oesterreichische Freimaurer Zeitung*. Ces deux centres riches et nombreux travaillent à l'envi à répandre les idées maçonniques dans toutes les classes de la population (1). S'ils revendiquent avec persévérance la reconnaissance officielle du gouvernement, — elle leur a toujours été refusée, — c'est moins pour avoir plus de liberté d'action (ils n'en peuvent souhaiter davantage), que pour affirmer leur puissance aux yeux du peuple. Les journaux libéraux de Vienne ont manifesté publiquement la dépendance où ils sont des loges par la vivacité avec laquelle ils ont soutenu cette demande. Le motif que fait valoir l'un d'eux est curieux : « Les loges autrichiennes sont soumises à des influences étrangères. Le jour où une grande loge serait constituée à Vienne, ces influences disparaîtraient ! (2) »

Quoi qu'il en soit, les puissances maçonniques allemandes, notamment la grande loge de Bayreuth, en 1873, ont témoigné publiquement l'intérêt qu'elles attachaient à cette reconnaissance.

En 1874, on comptait dans la Cisleithanie dix sociétés maçonniques. Depuis lors, plusieurs nouvelles loges se sont fondées.

Depuis que l'écrivain allemand que nous analysons écrivait ces pages, le gouvernement autrichien paraît s'être réveillé de sa torpeur. Le f. . Henri Palak, membre de la loge *Zukunft*, avait reproduit dans le journal de cette loge, *Allgemeine Oestereische Freimaurer Zeitung*, une traduction d'un discours prononcé à la loge *la Justice*, de Paris, ayant pour titre : *Le Progrès à travers les âges*, où le christianisme était odieusement attaqué. Le parquet de Vienne a poursuivi l'éditeur et le rédacteur du journal, qui a suspendu sa publication (3). Les loges n'ont pas évidemment auprès du ministère actuel la faveur qu'elles trouvaient auprès de MM. Herbst et Giskra. Cependant la répression ne paraît pas avoir été bien énergique. Car, en 1881, le *Zirkel*, l'organe de l'autre groupe maçonnique l'*Humanitas*, signalait avec confiance l'activité des loges de la Cisleithanie (4).

(1) Correspondance de Vienne dans la *Freimaurer Zeitung* du 20 août 1874.

(2) Cité dans la brochure *Der Hammer der Freimaurerei*, p. 34.

(3) *Bulletin de la grande loge symbolique écossaise*, mai 1880.

(4) Reproduit par la *Chaîne d'Unton*, 1881, p. 437.

§ 3. — LA MAÇONNERIE HONGROISE

Comme à Vienne, quelques loges s'étaient fondées en Hongrie en 1848. L'une d'elles, à Pesth, avait pris le titre de *Kossuth à l'aurore d'une plus haute lumière*. Son nom dit assez à quel point la Maçonnerie faisait sien le programme révolutionnaire de Kossuth.

Après 1861, quelques francs-maçons, le D^r Lewis, l'ancien vénérable viennois de 1848, Edouard Caroly, Stephan Estherasy, Julien Teleky, baron Bela Bay, Georges Comaromy, les deux comtes Théodore et Coloman Czaky, essayèrent de constituer une loge ; mais il fallut attendre encore que de nouveaux malheurs vinssent frapper la monarchie. On voit par les noms que nous venons de citer comment la propagande des sectes s'exerce dans certaines régions supérieures de la société, indépendamment du fonctionnement régulier des loges (1).

Les francs-maçons hongrois n'en furent pas moins actifs pendant la funeste année de 1866.

L'ouvrage de La Marmora, *Un po più di luce*, nous apprend que M. de Bismarck avait envoyé à un de ses agents en Italie, M. von Bernhardt, l'ordre de faire prévaloir un plan de campagne élaboré par des révolutionnaires italiens et des émigrés hongrois, et reposant sur une insurrection en Hongrie. Les ff. Klapka et Kossuth devaient être à la tête du mouvement. On a vu (liv. II, chap. XI, § 4, note) que, dès 1863, les émigrés hongrois avaient constitué parmi eux un Grand-Orient, dont faisait partie le général Turr, et qui avait pour grand maître honoraire, Kossuth. Les francs-maçons hongrois résidant dans le pays suivaient son impulsion. On lit dans une note de M. d'Usedom au général La Marmora, du 12 juin 1866 (2), ces mots relatifs à un des comtes Czaki nommés plus haut :

(1) De cette constatation d'un fait qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on traite une question de politique générale, il ne faudrait pas conclure que dans notre pensée il n'y ait aucun intérêt pour un gouvernement conservateur à prohiber légalement la Franc-maçonnerie. Cette prohibition gêne considérablement son action et empêche presque complètement sa propagation dans les classes moyennes et inférieures de la population.

(2) Cette dépêche a été publiée par l'*Opinione* du 29 janvier 1874, et par la *Germania* des 3 et 4 février 1874, sans soulever aucune contradiction sur son authenticité.

Par rapport à l'affaire hongroise, le comte Czaki, que vous m'avez adressé dans le temps et que j'avais, à mon tour, recommandé au comte de Bismarck, s'est rendu dernièrement à Berlin, où il a trouvé un très bon accueil.

La *Bauhutte* de Leipsig, du 17 mars 1866, annonçait, de son côté, que des loges secrètes s'organisaient dans tous les comitats sous l'action du Grand-Orient hongrois, dont nous venons de rappeler la formation. Ils devaient seconder l'action de la légion organisée par Klapka sur le territoire prussien (1).

La rapidité des événements militaires rendit inutile ce travail souterrain. Des jours plus pacifiques ont lui pour les frères hongrois. Après l'établissement du dualisme, il a été admis que les édits impériaux prohibant la Maçonnerie n'avaient pas de valeur légale dans le royaume de St-Etienne. Les loges se sont donc formées depuis lors ostensiblement, et un *ministère libéral* a approuvé expressément, le 6 octobre 1853, les statuts constitutifs de la loge l'*Unité de la patrie* à Pesth. Une Grande Loge pour les loges Johannites s'est constituée en 1870 et comptait environ 20 loges dans sa dépendance dès 1874.

Peu de temps après la reconnaissance par le gouvernement de la loge de Pesth, en juin 1869, un certain nombre d'émigrés hongrois constituaient un Grand-Orient pour les hauts grades écossais. Parmi eux était le général Turr, Georges Joannovics, qui *plus tard est devenu ministre des cultes de Hongrie* (cf. liv. II, chap. XI, § 4), le baron Albert Nyary, August Von Rubiny, le comte Théodore Czaki. Cette nouvelle puissance maçonnique n'était pas autre chose que la constitution publique et officielle du Grand-Orient hongrois constitué en Italie en 1863. Le général Turr a cédé la grande maîtrise au frère Joannovics, ministre des cultes du royaume, pour sauver les apparences. En 1873, elle comptait 18 loges affiliées et 1,004 frères. Ce dernier chiffre paraîtra peut-être insignifiant, mais on l'appréciera autrement quand on saura que parmi ces frères figurent 22 *membres du Parlement* (2),

(1) Il faut rapprocher du récit ci-dessus celui d'un projet semblable préparé par Mazzini, Victor-Emmanuel et Garibaldi en 1861 et 1862 (v. dans ce volume, liv. III, chap. VII, § 10 et chap. VIII, § 3). On remarquera que le général Klapka était exclu par le groupe d'émigrés hongrois lié à Mazzini ; M. de Bismarck, au contraire, recourut à lui et aux autres francs-maçons hongrois, dont les noms indiquent l'origine aristocratique.

(2) Parmi ceux-ci nous trouvons encore un comte Julien Czaky, qui, en 1872, était vénérable de la loge *Hungaria* à Pesth.

144 *fonctionnaires publics*, 155 marchands, 87 avocats, 74 médecins, 46 propriétaires fonciers, 34 professeurs, 17 architectes, 15 acteurs (1), 13 aubergistes, 8 écrivains, 6 rédacteurs de journaux, 3 pasteurs protestants.

La Maçonnerie a ainsi une position officielle dans le royaume de St-Etienne. C'est au point qu'en 1874, le ministre des finances s'adressait publiquement au Grand-Orient de Pesth, pour lui demander de soutenir les hôpitaux et certaines institutions charitables. Le *Zirkel*, de Vienne, saluait naturellement comme un fait considérable cette reconnaissance par le gouvernement hongrois de la Maçonnerie comme une institution sociale.

Quelle est l'action politique de la Maçonnerie hongroise ? Dirigée principalement par d'anciens émigrés, elle ne peut qu'être hostile à la dynastie des Habsbourgs, contre laquelle elle a conspiré si longtemps avec l'aide de la Prusse et de l'Italie. Un correspondant hongrois de la *Chaîne d'Union* (mars 1874, p. 187) lui écrivait ceci : « Grâce à l'action de ceux de nos « frères qui occupent des fonctions publiques et sociales impor-
« tantes, nous espérons briser l'influence de l'ultramontanisme
« qui jusqu'à présent a dominé presque sans obstacles dans la
« maison régnante des Habsbourgs, et par là nous viendrons à
« bout de porter aussi la lumière en Autriche. »

En 1881, la loge des *Anciens amis* de Pesth a fait paraître le compte rendu triennal de ses travaux. Elle a créé plusieurs institutions humanitaires propres à asseoir son influence locale. Entre autres matières qui ont été l'objet de dissertations ou de conférences au sein de la loge, le rapport cite les suivantes qui indiquent la portée politique de son activité : 1° La Franc-maçonnerie peut-elle exercer une action efficace contre la corruption régnante ? et de quelle manière ? — 2° Qu'est-ce que la superstition et comment peut-on la combattre ou en restreindre le domaine (2) ?

On sait assez que par *corruption* la Maçonnerie entend partout l'autorité légitime, et par *superstition*, le christianisme. La Maçonnerie hongroise reprend seulement les vieux masques sous lesquels la Maçonnerie française combattait au XVIII^e siècle.

(1) Avant 1789, en France, les acteurs figuraient aussi en très grand nombre dans les loges.

(2) Cité par la *Chaîne d'Union*, 1881, p. 437.

§ 4. — L'ACHÈVEMENT DE L'UNIFICATION DE L'ALLEMAGNE

Les loges autrichiennes sont étroitement liées aux loges prussiennes. C'est sur elles que depuis 1848 elles s'appuient constamment. Il ne faut pas se dissimuler qu'elles sont une préparation au démembrement de l'Autriche, à l'absorption de ses provinces allemandes dans le grand empire prussien.

Sur ce point, Mazzini s'associait au plan de Palmerston (liv. II, chap. IX, § 8). Dans les instructions qu'il donnait en 1851 aux comités révolutionnaires d'action, il s'exprimait ainsi :

Pour l'Autriche, un mot dit tout : *Delenda est Austria*. Mais là-bas les principes subversifs de l'autorité, sur lesquels on pourrait s'appuyer, ne sont pas répandus. On ne peut donc pas employer les moyens usités ailleurs. Mais heureusement des moyens d'une autre route s'offrent à nous dans *l'exploitation de la rivalité des nationalités diverses*. Vous savez ce qu'avec ce point de vue, on peut faire pour notre but en Italie, en Hongrie et dans les pays slaves. Dans tous ces pays nous aurons encore bien des périodes de transition à traverser. Mais quand une fois l'unité aura été brisée, nous aurons déjà beaucoup gagné... Pour créer des difficultés à l'Autriche, nous ne saurions être trop actifs à Londres, à Paris, et même, quand c'est possible, à Berlin. J'ai de puissants motifs de croire que les efforts de ceux qui servent nos intérêts secrètement obtiennent quelque succès à ce point de vue à Berlin. Le *Delenda est Austria* est le premier et le dernier mot de l'action contre cet empire.... On doit s'emparer de la Prusse en excitant son orgueil militaire et sa susceptibilité. On doit s'emparer de l'Autriche en excitant les uns contre les autres les divers peuples dont elle est composée (1).

Quelques années se passent. En 1859, le *parti national libéral allemand* arrête, à Gotha, son programme composé des cinq articles suivants :

1. Formation d'un grand parti national uni, avec la même position vis-à-vis de la Prusse que précédemment les Constitutionnels ont prise vis-à-vis du Piémont.

(1) Le *Journal des Débats* du 16 mai 1851 a publié *in extenso* des instructions.

2. Ce parti se détourne tout à fait de l'Autriche. En conséquence il attend le moment où cet empire sera dissous par un nouveau mouvement national dans ses provinces. Alors les provinces allemandes de l'Autriche se réuniront d'elles-mêmes à l'Allemagne.

3. L'activité actuelle se borne à une agitation morale, qui exclut toute violence, pour amener le peuple entier à la conviction que, seule, l'unité peut amener le salut, et que l'unité n'est possible que par la Prusse.

4. Le moment de l'action est celui où la France, par des agitations intérieures, qui ne tarderont pas, sera contrainte de laisser s'accomplir la constitution de l'Allemagne. Vraisemblablement, ce sera le moment où le Piémont viendra au secours d'une insurrection en Vénétie et où l'Autriche sera occupée ailleurs. Cette conjoncture assurerait le succès. Par contre, une tentative prématurée échouerait par suite de l'opposition de la France, de l'Autriche et de la Bavière.

5. Le rôle de la Prusse devrait être à présent de préparer l'union finale, en adoptant une politique progressive populaire à l'intérieur et en favorisant les soulèvements populaires contre les gouvernements (1).

En 1859, la Prusse n'aurait-elle pas commencé à jouer la grande partie sans un concours de circonstances, sur lesquelles la lumière est loin d'être faite ? Toujours est-il qu'en 1866, M de Bismarck avait fait siens et le programme du parti de Gotha et celui de Mazzini. Il en faisait donner à ce dernier l'assurance dans ce memorandum de 1867, que nous avons reproduit (liv. III, chap. IX, § 2) et où on lit cette phrase : « *Le peuple qui a fait 1814, 1848 et 1866 est le véritable allié de celui qui a fait 1848, 1849 et 1860. A la fin de l'année, l'Allemagne devra former un seul Etat puissant, s'étendant de la Baltique aux Alpes, du Rhin à la Vistule et la Dvina ; l'Italie ne devra plus avoir de provinces aux mains de l'étranger ; ou bien ni l'une ni l'autre n'aurait compris leur situation réciproque.* »

Quant à la part que les loges allemandes ont prise à la réalisation de ce programme, les témoignages en abondent. Voici, entre autres, les paroles prononcées par le f. Roennefahrt à une fête solsticiale, le 22 mars 1869, à Sthendal :

Le roi de Prusse n'est pas seulement notre roi, mais aussi un membre de notre Ordre et le protecteur de la Maçonnerie. Mes frères, nous

(1) Ce programme a été publié dans le *Dresdener-Journal* du 21 août 1859.

avons tous vécu les événements de 1866, qui ont amené, pour toutes les questions du présent, une solution si inattendue et si décisive. Oui, le grand Architecte de l'univers, qui a tout créé et qui veille à ce que les étoiles ne s'écartent pas de leur orbite, a mis aussi la main à l'avènement d'une *Allemagne unie*, à cette constitution nouvelle à laquelle on a travaillé avec le plus grand zèle pour le bonheur de la nation allemande. De même que Jehova dit jadis à David et à Salomon : *Bâtissez-moi une demeure dans laquelle je puisse habiter avec mon peuple à qui j'ai préparé une patrie dans Chanaan*, ainsi le Dieu tout puissant a dit à notre roi : *Unis-moi toutes les tribus allemandes dans un grand empire qui soit leur patrie, de sorte qu'à la fin je me complaise dans ce peuple que j'aime malgré ses discordes, malgré ses tendances centrifuges et son esprit mercantile*. Le roi Guillaume a entrepris d'accomplir cette œuvre. Mais qui pouvait servir davantage cette œuvre que nous ?...

.
 Cette grande œuvre a encore bien des ennemis et des adversaires. Aussi prenons l'engagement de nous conduire comme des champions inébranlables de notre roi dans ses combats contre ces puissances ténébreuses et odieuses, qui nient l'Éternel.

Rapprochons maintenant de ces paroles un autre discours tenu dans une loge autrichienne, à l'époque de l'exposition universelle :

Parmi les princes qu'attire l'exposition, aucun n'excite davantage notre sympathie que l'empereur d'Allemagne, S. M. Guillaume, notre frère couronné. Notre poitrine n'a-t-elle pas respiré plus joyeusement, quand nous avons appris la nouvelle définitive de son arrivée ? Ne devons-nous pas être fiers quand nous jetons les yeux sur ces princes, qui appartiennent à notre Ordre et y président avec toute leur âme ? Sa réponse à Sa Sainteté infailible, le pape Pie IX, a été publiée tout à point, peu avant son arrivée. Par là, ce prince a enlevé toutes les sympathies des Viennois et a presque fait oublier les blessures qu'il a faites à l'Autriche. Vous savez déjà que les feuilles ultramontaines ne perdent pas l'occasion de présenter Guillaume et Bismarck comme étant étroitement unis avec la Franc-Maçonnerie. Je n'apprendrai non plus rien de nouveau aux frères, en leur disant que le roi Guillaume est un champion de la lumière et de la vérité d'autant plus inébranlable et agissant, qu'il est franc-maçon dans le sens le plus complet du mot. Ce talent et ce service doivent être attribués à l'honneur de l'art royal (1).

(1) Reproduit par le *Zirkel*, numéro du 15 août 1874.

Le *Zirkel*, organe de la société maçonnique *Humanitas*, s'exprime ainsi dans son numéro du 15 mai 1874 :

Nous vivons dans un temps merveilleux. En dix ans s'accomplissent des évènements pour lesquels il fallait autrefois des siècles. Des guerres formidables ont eu lieu : toutes ont été des guerres de délivrance, que ce soit pour la libération de la servitude des millions d'hommes qui, dans les Etats du sud, étaient traités comme une marchandise ; *que ce soit pour la rupture des chaînes et des barrières qu'avaient opposées au combat éternellement légitime des peuples les mieux doués pour l'unité et la liberté, des puissances et des dynasties, qui n'avaient à opposer à ces droits éternels que les principes de la légitimité, principes vieillis et devenus intelligibles aux temps modernes* — c'est-à-dire les guerres de 1859 et de 1866. — Ces puissances sont tombées en vertu d'une loi fondamentale en vertu de laquelle l'arbre meurt, quand la sève est desséchée, et l'homme cesse de vivre quand l'âme s'est envolée.

On ne peut plus clairement exciter à l'insurrection et à la trahison contre la dynastie et la patrie autrichiennes.



CHAPITRE DOUZIÈME

LE TRAVAIL MAÇONNIQUE DE 1852 A 1870

§ 1^{er}. — LA FRANC-MAÇONNERIE A L'ÉPOQUE DU COUP D'ÉTAT

En 1848, dans quelques localités, dans le Midi notamment, les conservateurs avaient cru pouvoir faire des loges de leur localité des succursales de la rue de Poitiers. Ils n'en recueillirent aucun profit politique réel, mais seulement des souvenirs désagréables, parfois gênants. La grande majorité des loges s'était, au contraire, fortement engagée dans ce qu'on appelait alors le mouvement social. Aussi, immédiatement après le coup d'État, le gouvernement exigea la suspension des tenues de loges, craignant justement qu'elles ne servissent de point de ralliement aux insurgés socialistes. Mais cette interdiction fut levée dès le milieu de janvier 1852.

Louis-Napoléon, qui à ce moment même réunissait, à Paris, un convent des chefs des sociétés secrètes et qui traitait avec elles (liv. II, chap. X, § 2), ne pouvait se montrer hostile à la Maçonnerie.

Loin de là, il voulut profiter de la législation nouvelle sur les sociétés de secours mutuels (décret-loi du 26 mars 1852) pour reconnaître à ce titre la Maçonnerie comme institution d'utilité publique. Le Grand-Orient s'y prêta parfaitement ; mais le projet

du prince-président rencontra une si vive résistance dans le conseil supérieur des sociétés de secours mutuels où, à côté de hauts fonctionnaires, se trouvaient plusieurs hommes indépendants, notamment le vicomte Armand de Melun, que cette proposition fut abandonnée. Louis-Napoléon se réservait d'y revenir plus tard.

En attendant, comme l'administration faisait surtout appel, à cette époque, aux forces catholiques et conservatrices, la Maçonnerie, quoique protégée secrètement, envahie d'ailleurs sur certains points par les éléments officiels, dut observer une grande prudence et éviter de se mêler à la politique journalière. Elle se replia sur elle-même, mais n'en travailla que plus activement à attaquer l'église à fond, c'est-à-dire à miner les croyances chrétiennes, à détruire la foi dans les âmes, à s'emparer de l'éducation de la jeunesse.

§ 2. — UN AVERTISSEMENT PROPHÉTIQUE DE MGR PIE EN 1858

Les surveillants officiels qui avaient été donnés aux loges n'étaient peut-être pas complices de ces desseins. Les francs-maçons déclaraient eux-mêmes que le prince Murat était « peu expérimenté encore dans les dogmes occultes de cette institution de charité et de secours. » Le maréchal Magnan, après avoir reçu, dans une matinée, les trente-trois degrés du rite écossais, disait en riant qu'il ne savait pas le premier mot des choses maçonniques (1).

Mais les autorités officielles sont peu de chose dans la Franc-maçonnerie et les courants qui la poussent en avant s'établissent, que ces autorités le veuillent ou ne le veuillent pas. Il y a toujours au milieu d'elle *quelques loges d'avant-garde* qui devancent et entraînent les autres.

C'est à cette époque, 1855, qu'une loge de Liège adopte ce programme du f. . Goffin, qui est devenu, quelques années après, celui de toute la Franc-maçonnerie (v. liv. II, chap. XII, § 6).

(1) *Le Franc-maçon*, n° de février-mars 1852, p. 117, et *Réponse du f. . Viennet à la circulaire du maréchal Magnan, grand maître du Grand-Orient de France* (1862), p. 21.

Le f. : Edgard Quinet, professeur au collège de France sous le règne de Louis-Philippe, et alors réfugié en Belgique, écrivait à peu près en même temps cette page :

La lutte est sérieuse et à outrance. Il s'agit non seulement de réfuter le papisme, mais de l'extirper ; non seulement de le déshonorer, mais, comme le voulait l'ancienne loi germanique contre l'adultère, de l'étouffer dans la boue

Pour moi, je crois qu'il n'est pas encore trop tard pour couronner cette fin du siècle par quelque grand et mémorable changement dont la postérité garderait la mémoire. Si le XVI^e siècle a arraché la moitié de l'Europe aux chaînes de la papauté, est-ce trop exiger du XIX^e siècle qu'il achève l'œuvre à moitié consommée !... Que faut-il donc faire ?... Le despotisme religieux ne peut être extirpé sans que l'on sorte de la légalité : aveugle, il appelle contre soi la force aveugle... Sortez de la vieille Église, vous, vos femmes, vos enfants. Sortez par toutes les voies ouvertes ; sortez, et si, par des événements que j'ignore, la Providence vous tend encore une fois la main, sachez la saisir. Ne donnez pas au monde le spectacle d'hommes qui, ne pouvant s'accoutumer à la défaite, ne veulent pourtant jamais profiter de la victoire (1).

Le f. : Renan écrivait à la même époque :

Les temples matériels du Jésus réel s'écrouleront ; les tabernacles où l'on croit tenir sa chair et son sang seront brisés ; déjà le toit est percé à jour, et l'eau du ciel vient mouiller la face du croyant agenouillé.

Et quelque temps après, en annonçant une édition des *Œuvres de Voltaire* :

La nouvelle édition qu'on prépare des œuvres de ce grand homme satisfera au besoin que le moment actuel semble éprouver de faire une réponse aux envahissements de la théologie ; réponse mauvaise en soi, mais accommodée à ce qu'il s'agit de combattre (2).

L'illustre évêque de Poitiers suivait avec sa haute perspicacité le mouvement intellectuel et moral du temps. Dans ses magnifiques instructions synodales de 1857 et de 1858, il affirmait que les systèmes philosophiques anti-chrétiens de Cousin et de ses disciples, ne resteraient pas toujours dans les sphères où ils pré-

(1) Introduction de M. Quinet au *Tableau des différends de la religion*, par Van Marnix de Ste-Aldegonde (Bruxelles, 1857, 4 vol. in-8°).

(2) *Études d'histoire religieuse et Revue des Deux-Mondes*, septembre et octobre 1857.

tendaient les maintenir ; qu'ils descendraient bientôt, qu'ils étaient déjà descendus, sur le terrain pratique.

« *L'organisation du rationalisme, ajoutait-il, est le fait le plus patent, le plus formidable de notre époque. UNE LIGUE EUROPÉENNE S'EST formée, UNE ASSOCIATION UNIVERSELLE s'est établie dans le but avoué de composer un corps d'armée qui puisse résister glorieusement aux doctrines qu'on veut imposer à l'esprit humain de par la révélation.* »

Le grand évêque signalait le caractère international de cette association et indiquait la Hollande comme un de ses principaux foyers (1).

§ 3. — UN FOYER DE LA LIBRE PENSÉE EN HOLLANDE EN 1857

Depuis le temps de Spinoza (liv. II, chap. II, § 3) la Hollande a toujours été un des centres de la secte antichrétienne, et si elle n'y a pas excité les mêmes bouleversements politiques et sociaux que dans les pays voisins, c'est peut-être parce qu'elle a voulu se ménager au sein de ce petit peuple une place de sûreté d'où elle pût impunément étendre au loin ses ravages (2).

En 1855, quelques libres penseurs et positivistes hollandais, les ff. d'Ablaing, Günst, D^r Junghün fondèrent à côté et sous le patronage de la fameuse loge *Post Nubila Lux*, dont nous dirons ailleurs l'histoire (liv. III, chap. XIV), une revue appelée *le Dageraad* ou *le Point du Jour* :

Le premier numéro de cette revue, raconte le *Monde maçonnique* (3), parut au mois d'août 1855. Notre idée commune, dit M. d'Ablaing, y était ébauchée par différents petits essais, tous attaquant ouvertement le fanatisme de l'Église dite chrétienne, tous tendant à propager l'amour du vrai et à briser le joug de la foi aveugle. Malgré les obstacles innombrables suscités par les cléricaux, l'influence de la revue commence à se faire sentir à la fin de la première année, et le cercle des libres penseurs s'agrandit graduellement. A ce moment, les rédacteurs

(1) *Introduction synodale de 1858, Œuvres choisies*, t. I, p. 265 (Oudin, édit., in-8°).

(2) On a vu dans les *Sociétés secrètes et la Société* (liv. II, chap. XIII, § 1) que la première pensée de la *Ligue de l'enseignement* était née en Hollande en 1784.

(3) N° de janvier 1864.

du *Dageraad* annoncèrent dans les journaux que, le 8 octobre 1856, ils rassembleraient, dans une des plus vastes salles publiques d'Amsterdam, tous ceux qui, sympathisant avec leur œuvre, voudraient y coopérer personnellement. Cinquante personnes seulement osèrent répondre à leur appel ; mais sur ce nombre trente-cinq s'inscrivirent pour fonder l'association du *Dageraad*.....

..... L'association du *Dageraad* s'accrut rapidement. Presque tous les lecteurs de la *Revue* demandèrent à en faire partie. Les réunions étaient nombreuses et fréquentes. Les discussions ne cessaient d'être fraternelles, que lorsque quelque théologien, fourvoyé dans ce sanctuaire de la libre pensée, essayait, par des procédés connus, la défense de la Bible et du dogme chrétien qui n'avaient rien à voir dans cette assemblée.

Un an après, le 4 octobre 1857, le *Dageraad* convoquait un congrès universel de libres penseurs, auquel prirent part soixante-cinq personnes tant de la Hollande que des pays voisins, et qui reçut, en outre, de nombreuses adhésions.

Le rapport du secrétaire constatait que l'association correspondait avec la *Revue philosophique*, de Paris, avec le *Jahrbuch*, de Hambourg, avec les revues hebdomadaires de Londres : *The Reasoner*, *The London investigator*, *The Humanistic journal* ; avec les Humanistes et les Sécularistes anglais ; avec la *Ragione*, de Turin ; avec la *Revue trimestrielle*, le *National*, le *Congrès libéral*, de Bruxelles. Dans le cours du Congrès, l'association du *Dageraad* recommanda aux libres penseurs la fréquentation de l'Université de Bruxelles (1).

Le f. d'Albaing eut quelques difficultés passagères avec la loge *Post nubila lux*, mais c'est celle-ci qui céda et qui, une des premières, supprima la formule du *grand architecte de l'univers*. Il en est devenu vénérable quelques années après.

Il entretint également des relations avec Ronge, le célèbre fondateur du Rongisme ou du parti des Communes libres d'Allemagne.

« Il y a là quelque chose de plus que des *passions ou des erreurs individuelles*, disait en 1858, en relatant ces faits, un homme de grande perspicacité. Il y a toute une organisation européenne ; et si, à ce tableau, on ajoute ce qui s'est manifesté à nous de parti pris contre la révélation dans l'ouvrage de

(1) *Le Spectateur*, 23 décembre 1857.

M. Maury, que toute une société de savants et de professeurs, sous la direction de M. Duruy, professeur lui-même et membre de l'Université, a choisi pour introduction à une nouvelle histoire universelle ; si on tient compte de la part faite au rationalisme par l'Institut de France, dans la personne de tant de savants et de littérateurs, dont les écrits sont constamment et systématiquement dirigés contre la révélation ; de l'accueil que le théâtre et la littérature, en général, que la poésie plus ou moins sensuelle ou impie, et jusqu'aux chansons des rues, que les revues, les romans, les journaux et même certains almanachs font journellement aux doctrines ainsi professées en haut lieu, on reconnaîtra qu'il y aurait plus de danger que de prudence à faire voir dans une société ainsi travaillée et circonvenue un spectacle satisfaisant pour la foi et rassurant pour l'avenir ; dans les ennemis qui l'assiègent de partout, de simples et innocentes brebis involontairement sorties du bercail. Il y a une ligue européenne, vaste, active, puissante, ayant sa tête dans les sommités du monde savant, comme ses moyens d'action dans une portion du corps enseignant et de la presse, étendant ses affiliations à travers toutes les parties du corps social, et dont le but avoué est l'ancantissement en Europe de toute croyance fondée sur la révélation. » (1)

Ajoutons que la revue le *Dageraad* était en pleine prospérité en 1864 (2). Quant à la loge *Post nubila lux*, son influence n'a jamais cessé d'être fort grande, et aujourd'hui elle attire à elle la majeure partie de la Maçonnerie hollandaise (v. liv. III, ch. XIV).

§ 4. — L'ALLIANCE RELIGIEUSE UNIVERSELLE

La Maçonnerie française suivait cette impulsion. En 1854, au sein des loges se fonde l'*Alliance religieuse universelle*, association extérieure qui voulait confondre les adhérents de tous les cultes sur le terrain du rationalisme avec ces trois bases : inviolabilité de la conscience, liberté religieuse absolue, droit de

(1) M. H. d'Anselme, dans la *Revue du monde païen*, numéro de janvier 1858, article intitulé : *Le Rationalisme organisé*.

(2) V. Amand Neut, *La Franc-maçonnerie soumise au grand jour*, tom. I, page 185.

libre examen. La logique de l'esprit français a fait justice de cette hypocrisie, qui consistait à donner l'étiquette de *religieuse* à une association dirigée essentiellement contre toute espèce de religion. Mais les loges ne l'en ont pas moins patronnée durant plusieurs années, comme moyen de *groupement extérieur* de tous les éléments hostiles au christianisme (1). Aussi bien l'*Alliance* ne faisait-elle que traduire la doctrine intime des loges. Nous avons sous les yeux une *instruction maçonnique pour le grade d'apprenti* publiée à cette époque, et dont l'auteur déclare qu'il a, pour la rédiger, consulté les ouvrages de J. Simon, de l'abbé Lamennais, de l'abbé Châtel, de Pierre Leroux, de Platon Blanchard, de Gentil de Cabagnel, ainsi qu'une grande partie des rituels maçonniques (2). Le dieu Apis et Jéhovah y sont mis sur même pied, traités comme de pieuses folies, bonnes pour le peuple comme instrument de discipline sociale : « La Franc-maçonnerie ne persécute pas, y est-il dit ; elle cherche à détruire l'erreur, et sur-
« tout les erreurs religieuses, par l'instruction vraie et raisonnée
« dont elle a tant de moyens à sa disposition. » Les auteurs auxquels cette instruction renvoie, étaient tous maçons ; ceci indique assez le rôle qu'ils ont joué dans la grande propagande antichrétienne de la secte. Le père Deschamps a donc eu grandement raison dans le livre I de son ouvrage de rapprocher constamment leurs écrits des rituels des loges pour établir la doctrine de la Maçonnerie.

§ 5. — LES LOIS DES FF. FERRY ET PAUL BERT PRÉPARÉES
EN 1859

Mgr Pie signalait dans l'instruction synodale que nous rappelions plus haut l'importance de certaines idées mises en avant par Eugène Sue. Cet écrivain était très engagé dans les loges, et l'événement a montré que ses idées n'étaient pas seulement siennes, mais étaient celles de toute la secte. Voici notamment le plan qu'il traçait en 1859, dans des lettres au *National*, pour substituer

(1) Sur l'*Alliance religieuse universelle*, voyez les détails intéressants donnés par Alex. de Saint-Albin, *Les libres penseurs et la Ligue de l'enseignement*, Paris, 1868, chap. XXV.

(2) In-12 (1863) par le f. A. Fisch. Voyez particulièrement pp. 25 et suiv.

des écoles athées aux écoles chrétiennes (1). Elles contiennent tout le cadre des lois auxquelles, vingt ans après, les ff. Ferry et Paul Bert ont attaché leur nom.

Voici le plan de défense qu'on pourrait opposer à l'agression de l'ennemi :

Afin d'exposer mes idées d'une manière plus nette, plus concise, je procéderai par demandes et par réponses.

— Quel serait le premier moyen à employer pour combattre la réaction cléricale ?

— Soustraire à son influence et à son enseignement la génération naissante.

— Par quelle voie arriver à ce résultat ?

— En usant de toutes les ressources ouvertes par la presse, par la tribune, par la propagande orale ou imprimée, par l'agitation légale du pays, afin de pénétrer l'opinion publique de cette incontestable vérité que l'INSTRUCTION MORALE *des enfants pourrait être et devrait être complètement* en dehors et distincte de l'INSTRUCTION RELIGIEUSE.

— Qu'entendez-vous par l'instruction morale ?

— J'entends l'enseignement des principes de la *morale, de la justice éternelle*, — le développement des vertus civiques, — le culte filial de la patrie, — l'amour de la liberté, — l'horreur du despotisme, — le respect des lois, — la connaissance sommaire des devoirs et des droits que l'enfant sera un jour appelé à remplir et à exercer comme citoyen, enseignement qui peut être formulé d'une manière claire, précise, à la portée de l'intelligence de la première jeunesse, et résumé dans ce que j'appellerai le *Catéchisme civique*.

— Quels arguments feriez-vous valoir en faveur de l'éducation morale résumée dans le catéchisme civique ?

— Cette éducation morale serait évidemment supérieure à celle que donne le *Catéchisme catholique*. Celui-ci, sauf la recommandation de respecter ses parents, — d'aimer son prochain, — de ne point voler, — ne contient qu'un tissu d'idolâtries et de mensonges, chaos d'impostures incompréhensible à tout le monde, incompréhensible à *fortiori* à l'esprit des enfants qui se trouve ainsi troublé, faussé ou perverti à jamais. — Cette simple et seule maxime : *Sache au besoin mourir pour ta patrie et aime-la comme ta mère*, aurait sur le moral de la jeunesse l'action la plus salutaire, la plus féconde pour l'avenir d'un peuple.....

— Admettons que cette opinion, relative à l'instruction morale des

(1) Le journal la *Patrie*, dans son numéro du 2 novembre 1882, a reproduit ces lettres, que M. Amand Neut avait déjà insérées dans son grand recueil.

enfants, se généralisât, se popularisât, quelle serait la marche à suivre afin d'arriver à la faire prévaloir ?

— Dans les pays libres où le gouvernement possède la part d'action directe qu'il doit avoir sur l'enseignement public, il faudrait adresser au pouvoir législatif des pétitions signées de leurs adhérents et exposant, je suppose, ce qui suit :

« Considérant que les maisons d'éducation placées sous la surveillance tutélaire de l'Etat, ou les collèges qu'il subventionne, n'ont point mission d'élever la jeunesse dans la croyance des catholiques, des protestants, des juifs ou des mahométans, mais de développer chez les enfants qui leur sont confiés les vertus qui doivent constituer un jour l'HOMME DE BIEN ET LE BON CITOYEN ;

« Considérant que l'enseignement moral, qui, seul, peut produire ces heureux résultats, est complètement distinct de l'enseignement religieux et lui est souvent même radicalement opposé ;

« A ces causes, — et vu surtout les tendances audacieusement avouées de l'Église dans les dernières circonstances, — les pétitionnaires invitent le pouvoir législatif à se concerter avec le gouvernement, afin que, dans toutes les maisons d'éducation ou collèges placés sous la surveillance de l'État, un ENSEIGNEMENT MORAL soit donné par des professeurs laïques nommés à cet effet, enseignement complètement séparé de l'instruction religieuse que les parents pourront d'ailleurs faire donner particulièrement à leurs enfants, s'ils ne trouvent point l'enseignement moral suffisant. »

— Ce moyen semble, en effet, pratique et légal, et s'il n'est pas d'abord couronné de succès, il doit exercer une action salutaire sur l'esprit public. Mais il est un fait signalé dans ces lettres mêmes, à savoir que, — grâce aux ressources considérables et mystérieuses dont elle dispose, — la faction cléricale élève des concurrences désastreuses et insoutenables pour les établissements laïques. — Or, une loi décrétant l'enseignement moral séparé de l'enseignement religieux aurait certainement pour résultat immédiat le redoublement des efforts du clergé contre les maisons d'éducation laïques ; et d'ailleurs, dans plusieurs États, elles sont moins nombreuses que celles dirigées par des prêtres. Comment remédier à ce péril ?

— En retirant au clergé l'autorisation d'ouvrir des établissements d'instruction publique.

— Cependant, les principes constitutifs des sociétés modernes reconnaissent la liberté des cultes, la liberté de conscience.

— La liberté des cultes et la liberté de conscience sont complètement différentes de la liberté d'enseignement.

— L'État, — surtout dans les graves circonstances où nous sommes, et à moins de vouloir se suicider, — l'État doit avoir le droit et le

pouvoir de donner aux générations nouvelles une éducation rigoureusement conforme aux principes essentiels de la constitution qui le régit. — Donc, c'est pour l'État un devoir de salut social de refuser péremptoirement à ses ennemis avoués l'autorisation d'élever la jeunesse dans l'aversion et dans le mépris des lois fondamentales du pays.

— En admettant qu'il en soit ainsi, il ne faut point oublier que, dans plusieurs nations, la liberté d'enseignement est reconnue et garantie par la loi.

— Une loi peut défaire ce qu'une loi a fait.

— Quelle marche faudrait-il suivre pour obtenir une loi qui exclût le clergé de l'enseignement public ?

— Profiter de la légitime indignation actuellement provoquée chez les esprits les plus modérés par les derniers mandements épiscopaux ; agiter encore l'opinion publique à ce sujet par la presse, par des brochures, par des discussions ;... et finalement adresser au pouvoir législatif une pétition conçue à peu près en ces termes :

« Considérant les manœuvres et le but hautement déclaré de la « faction cléricale, but très nettement énoncé dans les récentes cir-
« laires de l'épiscopat : à ces causes, les pétitionnaires soumettent au
« pouvoir législatif la proposition suivante :

« QUE NUL CITOYEN NE SOIT AUTORISÉ PAR L'ÉTAT A OUVRIR UNE MAI-
« SON D'ÉDUCATION S'IL N'APPARTIENNT A L'UNIVERSITÉ LAÏQUE. »

On trouve là non seulement la rédaction première de l'article 7 du projet présenté par le f. : Ferry en 1879, mais encore le fond de tous les discours prononcés à la tribune par les ministres et les députés républicains pour défendre les lois destructives de la liberté d'enseignement.

Du reste, les principes posés par le f. : Eugène Sue n'étaient pas différents de ceux qu'a de tout temps soutenus la Franc-maçonnerie (v. liv. I, chap. IV, § 3).

§ 6. — LA PROTECTION D'UN POUVOIR FRATERNEL ET TOLÉRANT

Le Monde maçonnique écrivait en juillet 1867 :

Le mouvement philosophique, beaucoup plus accentué et hardi dans les loges françaises que dans les ateliers de l'Amérique, de l'Angleterre et même de l'Allemagne, a placé naturellement les maçons de notre pays au premier rang des volontaires de l'indépendance de la morale et

de la pensée ; mais ce mouvement n'est pas exclusivement français, comme on s'efforce de le faire croire ; il se propage et s'étend sur la Maçonnerie entière.

Après 1860, au lieu de recevoir l'impulsion de l'étranger, la Franc-maçonnerie française la transmet aux pays voisins.

La guerre d'Italie, la part prise par le gouvernement impérial aux attaques contre le Saint-Siège, la reconnaissance officielle de la Franc-maçonnerie sous le ministère de M. de Persigny, donnent au mouvement intérieur des loges un essor que rien ne pourra désormais arrêter.

En 1863, le f. . Hayman, à la fête d'ordre du Grand-Orient de France, célébrait la prospérité de la Maçonnerie dans le monde entier. Il montrait avec orgueil « la Maçonnerie italienne se constituant au grand jour, faisant prévaloir la liberté de pensée là où régnait naguère le Saint-Office ». S'adressant ensuite aux frères français, il leur disait : « PROTÉGÉS PAR UN POUVOIR LIBÉRAL ET TOLÉRANT, vos temples sont des asiles sacrés. » Puis, leur parlant du rôle qui leur incombe :

Maçons français, dirai-je encore, où avez-vous placé votre idéal ? Et cependant ne sentez-vous pas que le vieux monde se meurt, qu'il lui faut une formule nouvelle, que l'humanité qui s'éveille a besoin de dogmes appropriés à ses aspirations, que la jeune société qui monte a soif de croyances plus harmoniques ? Et les révélateurs ne descendent plus de la montagne !

A vous, mes Frères, de les rechercher et de les discuter, dans le silence de nos temples, CES ARTICLES DE FOI DE L'AVENIR.

Qu'était-ce donc que ces articles de foi de l'avenir ?

En juin 1865, l'assemblée du Grand-Orient déclara, à une grande majorité, que la profession d'athéisme n'est pas un obstacle à l'entrée dans les loges. L'article des statuts, qui déclare que la Franc-maçonnerie repose sur la croyance en Dieu et à l'immortalité de l'âme, pourra bientôt disparaître (1). Quelques loges, en Hollande, en Belgique, en France, prennent dès ce moment l'initiative de cette suppression. Les Grands-Orients d'où elles relèvent protestent à peine et seulement pour la forme (2).

(1) Voyez cette discussion reproduite dans l'ouvrage de M. Amand Neut, *La Franc-maçonnerie soumise au grand jour de la publicité*, t. I, p. 195.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 192, 204, 236, t. II, p. 289.

Comme dans toutes les graves circonstances, le Souverain Pontife fit entendre sa voix. Dans une allocution prononcée le 25 septembre 1865, Pie IX dénonçait la Franc-maçonnerie comme l'un des principaux agents de la guerre universelle dirigée contre l'Eglise. Il signalait son développement croissant, l'impunité qui lui était partout assurée, l'audace avec laquelle elle levait la tête.

La Papauté ne pouvait plus que signaler les périls que courait la société. En 1865, la plupart des gouvernements de l'Europe étaient plus ou moins sous l'influence de la Maçonnerie. Aussi put-elle continuer en toute liberté sa marche en avant.

§ 7. — LES COURS PUBLICS DU GRAND-ORIENT A LA RUE CADET, EN 1864-1865

Un homme éminent, qui a été à même de connaître et de juger les événements de cette époque, a bien voulu rédiger pour cet ouvrage les pages suivantes qui montrent comment s'exerçait la *protection du pouvoir fraternel et tolérant* :

En 1864, quand M. Duruy voulut imprimer, par des conférences, une secousse à l'opinion publique, il eut recours d'abord aux professeurs de l'Université et ensuite à quelques personnes du dehors, qu'il jugeait dignes de la particulière faveur du gouvernement. Pour arriver plus sûrement à son but, il changea la jurisprudence relative aux autorisations de cours publics. Ces autorisations étaient jusque-là accordées après avis du conseil impérial de l'Instruction publique : M. Duruy s'attribua à cet égard un pouvoir arbitraire ou, plus exactement, il supprima l'intervention du conseil et se borna à prendre l'avis du ministre de l'intérieur. La question toute morale des objets d'étude et de l'aptitude pédagogique devenait tout à fait secondaire, la garantie politique était à peu près la seule qu'on exigeât des demandeurs. Le *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique* a publié, en 1864 et 1865, les noms des orateurs autorisés avec l'indication des sujets qu'ils devaient traiter ; on peut donc se faire une idée de l'usage que l'administration fit alors du pouvoir qu'elle s'était conférée.

Comme c'est à Paris que les conférences se multiplièrent le plus rapidement, ce sera là que l'on pourra plus aisément suivre la direction générale et apprécier l'esprit dans lequel furent accordées les faveurs du gouvernement.

On peut négliger quelques conférences faites par des orateurs isolés, car le mouvement se concentra bien vite dans quatre groupes recevant les neuf dixièmes des autorisations : 1°, groupe de la rue de la Paix ; 2° et 3°, groupes des associations Philotechnique et Polytechnique ; 4°, groupe de la rue Cadet et du Grand-Orient. Nous ne parlerons pas des conférences de la Sorbonne, sorte de répétitions du soir, données par les professeurs de l'État, ni des cours de l'École pratique de médecine, qui étaient autorisés bien avant M. Duruy. Les associations Philotechnique et Polytechnique, de leur côté, innovaient peu ; elles ne faisaient qu'agrandir leur cadre en étendant au grand public leurs anciens cours d'adultes. Les deux seuls groupes vraiment nouveaux qui se formèrent en 1864 furent celui de la rue de la Paix et celui du Grand-Orient.

Les conférences de la rue de la Paix avaient pour principal orateur M. Deschanel, qui était en quelque sorte l'âme de la maison. Quelques hommes spéciaux, comme MM. Cortambert, Barral, Toussenet, Samson, y avaient accès, mais la couleur politique y était marquée par M. Deschanel et par les rédacteurs du *Siècle*, M. Jourdan, d'Auriac, etc. M. Vapereau y faisait des entretiens littéraires.

C'est aux conférences du Grand-Orient que furent accordées, dès le premier jour, les plus nombreuses autorisations. Voici quels étaient les noms des principaux orateurs et les sujets qu'ils étaient autorisés à traiter en décembre 1864 :

MM. Asseline, Histoire anecdotique de la formation de notre langue.

Borie (Victor), Éléments d'agriculture.

Brisson (Henri), Études sur lord Macaulay.

Castagnary, Art contemporain et principaux artistes.

Chauvin (Victor), Études sur Lucrèce, Virgile, Horace.

Claretie (Jules), Lafontaine.

Delord (Taxile), Portraits biographiques de quelques femmes de la Réforme. Voltaire.

Fouquier (Henri), Du théâtre en France.

Hébrard, Questions élémentaires de finances usuelles.

MM. Leneveu, Économie domestique.

Lissagaray, Histoire de la guerre de l'indépendance américaine.

Martin (Henri), Quelques épisodes du commencement de l'histoire de France.

Meunier (Victor), Revue mensuelles des principales découvertes scientifiques et industrielles.

Perdiguier (Agricol), Histoire du compagnonnage, etc.

Pessard, De la moralité dans le théâtre contemporain.

Quentin, Récits de voyages dans l'Amérique du Sud.

Reclus (Elysée), Récits de voyages dans l'Amérique du centre.

Sauvestre (Charles) (1).

Le Grand-Orient n'accordait pas seulement ses salles aux conférenciers ; il leur assurait, en quelque sorte, un public sympathique.

Il n'y a pas d'exemple que les autorisations accordées à ses orateurs aient jamais été retirées, ce qui montre le parfait accord de l'administration avec la direction de la maison. D'un autre côté, quand on compare les listes des cours autorisés en 1864 et 1865, on ne tarde pas à remarquer que plusieurs des orateurs de la rue de la Paix se faisaient aussi entendre au Grand-Orient, ce qui montre que l'esprit était à peu près le même, et l'on peut reconnaître ainsi, au milieu des diversités quelquefois bizarres du personnel des conférenciers, malgré le désordre d'idées que semble indiquer la variété étrange des projets, une véritable unité de direction, allant de la rue de Grenelle à la rue Cadet. Il était naturel d'ailleurs que l'administration qui avait reconnu la Franc-maçonnerie, qui répandait dans les écoles des dictionnaires où la Franc-maçonnerie était définie : *Association charitable*, cherchât son point d'appui chez ceux qu'elle soutenait elle-même avec tant d'énergie.

A partir de 1865, le *Bulletin officiel* ne fait plus connaître les noms des conférenciers. Tous ceux qui ont été au courant des faits et gestes administratifs de cette triste époque, où l'on voyait un gouvernement se suicider avec rage, n'ont point oublié que jusqu'à la chute de M. Duruy, la direction demeura la même. Les autorisations restèrent le privilège de quelques-uns ; et, comme

(1) *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique*, 1864, t. II, p. 624 et suiv.

peu de gens, en dehors des fonctionnaires, obligés de tout subir, ou des affidés du Grand-Orient, sollicitaient des autorisations, ce fut dans le cercle restreint des quatre groupes ci-dessus indiqués que l'éloquence dite libre dut renfermer son vol.

Ce qui arriva à un groupe d'écrivains de talent et de convictions n'était pas fait pour encourager les gens honnêtes, qui auraient pu prendre au sérieux l'appel fait par M. Duruy aux hommes de bonne volonté.

MM. de Broglie, Guil. Guizot, Cochin avaient obtenu avec quelques amis l'autorisation de faire des conférences rue Bonaparte. Tout était prêt, les orateurs, le local, le public, les autorisations étaient données, quand un ordre venu d'en haut arrêta tout au moment où les cours allaient commencer. Pendant ce temps, les plus excentriques étaient autorisés rue de la Paix et au Grand-Orient. On voyait aller rue de la Paix le fils d'Young, le fondateur du Mormonisme, avec M. Fréd. Passy, M. Lullier, M. de Tonnens, roi d'Araucanie, et M. J.-J. Weiss. Quelquefois le gouvernement désirait obtenir de certains sollicitateurs des programmes assez précis. Ainsi Clément Laurier avait-il été peu flatté de ne pouvoir faire des conférences sur *les avocats*, comme il se proposait de le faire. Ces titres vagues, trop généraux, laissaient trop de latitude aux orateurs, ils leur donnaient une liberté dont ils pouvaient abuser.

Le Grand-Orient avait cependant entrepris de suivre tout le mouvement littéraire au jour le jour. Il voulait faire une *Revue bibliographique* parlée. Le but était bien délicat ; on allait se prononcer là sur les livres nouveaux, sur toutes les personnes et sur toutes les idées au fur et à mesure qu'elles seraient mises en lumière. Quelle discrétion dans la parole, quelle sûreté dans les principes ne devait-on pas désirer chez celui qui serait chargé d'une telle mission ! Le cours fut cependant autorisé au Grand-Orient ; la particulière confiance du Grand-Orient et de l'administration impériale allait chercher, pour cette revue bibliographique, M. Jules Vallès, le futur membre de la Commune ! (1)

(1) Les cours du Grand-Orient continuent et la Maçonnerie y attache une grande importance. Le F.^r. Saint-Jean, président du Conseil de l'Ordre, a fait au convent de septembre 1882 un chaleureux appel à tous les frères pour les soutenir et les multiplier. Les loges de province fondent en ce moment des séries de conférences dans leurs villes sur ce modèle. A Paris la Maçonnerie installe des cours d'adultes du même genre dans les mairies des arrondissements, V. la *Chaîne d'Union*, de décembre 1882, p. 395.

§ 8. — L'EXPLOSION DE L'ANTICHRISTIANISME

La Maçonnerie mit à profit avec une activité fébrile les conditions si favorables qui lui étaient faites. De 1861 à 1870 sa propagande a une intensité et une hardiesse, que les témoins de ce temps ne peuvent oublier.

Dans la fête solsticiale célébrée le 2 février 1881 par la loge la *Rose du parfait silence* de Paris, « le f.°. Dally a rappelé que la morale indépendante était sortie des discussions qui eurent lieu il y a dix-sept ans dans les deux loges étroitement unies, la *Renaissance* et la *Rose du parfait silence*, dont les vénérables étaient les ff.°. Caubet et Massol (1).

C'est durant cette période que se forment toutes les œuvres de propagande antichrétienne dont nous avons vu le développement après 1877, les *Sociétés de la libre pensée*, la *Ligue de l'enseignement*, la *Société d'éducation élémentaire*, qui sont comme les deux ailes, droite et gauche, de l'armée dont les loges forment le centre. Alors apparaissent une multitude de journaux qui propagent ces idées dans la jeunesse des écoles et dans les ateliers : l'*École*, la *Libre conscience*, l'*Horizon*, le *Réfractaire*, la *Solidarité*, *journal des principes*, la *Coopération*, feuilles éphémères, mais qui se succèdent l'une à l'autre et entretiennent la fermentation dans tous les éléments impurs de la société. Les journaux de la Maçonnerie, le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, le *Monde maçonnique* les recommandent hautement, attestant ainsi le lien qui les unit aux loges. Dès 1864, les loges de Paris et de province procèdent à des fêtes d'adoption et à des baptêmes maçonniques (2).

Nous ne pouvons que mentionner ici ce mouvement : il a été décrit et suivi dans ses détails dans les admirables brochures de Mgr Dupanloup ; dans les *documents* recueillis avec tant de sagacité par M. Amand Neut ; enfin, dans l'ouvrage de M. de Saint-Albin, intitulé : *Les libres penseuses et la Ligue de l'en-*

(1) V. le *Monde maçonnique* de mars 1881. Cf. *Introduction*, § iv.

(2) V. le *Monde maçonnique*, mars et septembre 1867. V. St-Albin, *Les Libres penseuses et la Ligue de l'enseignement*, p. 31-43.

seignement, publié en 1868. En relisant ce dernier ouvrage, en voyant l'activité déployée par les loges pendant ces années, on reconnaît que là a été le moteur initial de tout le mouvement qui a suivi. On est surtout frappé des efforts que font dès cette époque les loges pour s'emparer de l'éducation.

Nous désirons, disait un de leurs membres, le f. : Félix Rocquain, en 1868, qu'on écarte du domaine de l'éducation publique tout enseignement religieux et dogmatique, en même temps que toute immixtion personnelle du clergé. Et l'on aurait tort de croire que, dans notre pensée, cette proscription frappe uniquement le catholicisme. Il est dans nos vœux qu'aucun ministre d'une religion quelle qu'elle soit, catholique, protestant, israélite, ne s'ingère à un titre quelconque dans les questions d'enseignement (1).

On a vu dans l'ouvrage du P. Deschamps (liv. II, chap. XII, § 6) l'initiative prise par le Grand-Orient, au sujet de la fameuse formule : — *l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire*.

Mais ce qui est absolument frappant, ce qui indique le *plan secret, concerté et poursuivi* à travers tous les obstacles avec ténacité, c'est de voir *l'enseignement secondaire des jeunes filles* réclamé par les loges, douze et quinze ans avant que le f. : Paul Bert reprît l'œuvre de M. Duruy.

La l. : *la Rénovation* d'Amiens, proposait pour sujet de concours pour sa fête solsticiale de 1867 :

Éducation et instruction de la femme, — ce qu'elles ont été dans le passé, — ce qu'elles sont aujourd'hui, — ce qu'elles pourraient être et devraient être.

L'Opinion nationale disait à la même époque, dans son numéro du 20 novembre 1867 :

Commençons tout d'abord par l'éducation de la femme. C'est la question vitale pour le pays.

L'École ajoutait, n° du 1^{er} décembre 1867 :

L'enseignement secondaire des filles n'est pas fondé en France. Il ne le sera que sur une base large et démocratique que nous ne trouvons point ici, et, alors même, il n'aura de consistance que si, la liberté et

(1) Le journal *l'École*, n° du 1^{er} décembre 1868.

le bon sens succédant aux lois de privilège et aux préjugés, les professions libérales deviennent accessibles aux femmes (1).

Et nous sommes là en présence d'un programme universel de la Maçonnerie. A la même date « la Ligue de l'enseignement pour la Belgique poursuit son but en cherchant à développer l'enseignement des filles (2). »

En Italie, le même écho nous revient :

La loge d'adoption l'*Etendard de charité*, dont les sœurs s'occupent avec tant de soin et de charité de l'asile et de l'ouvroir de Naples, a voté une adresse au f.°. Vésuviano Salvatore Morelli, O.°. de Florence, député au parlement, pour le remercier du projet de loi sur la réhabilitation de la femme qu'il a présenté à la dernière session (3).

A cette même époque, au mois d'avril 1870, M. Jules Ferry faisait, sous la présidence de M. Jules Simon, une conférence au nom de la *Société pour l'instruction élémentaire*. Elle se terminait par cette déclaration :

Celui qui tient la femme, celui-là tient tout, d'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari, non point peut-être le mari jeune, emporté par l'orage des passions, mais le mari fatigué ou déçu par la vie. C'est pour cela que l'Église veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie choisisse, sous peine de mort.

Il faut choisir, il faut qu'elle appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Église (4).

Qu'est-ce que la Maçonnerie entendait par la science ?

En 1868, l'*École mutuelle* de Paris recevait comme franc-maçon un jeune docteur en médecine, M. Grenier, dont la thèse brutalement matérialiste avait été signalée par Mgr Dupanloup, dans sa brochure, *Les Signes du temps*. Le f.°. Grenier avait écrit ceci :

Le patriotisme, principale vertu de l'antiquité, n'est pas autre chose que l'instinct altruiste borné à la patrie. Aussi, *ce sentiment va-t-il en*

(1) V. St-Albin, *Les libres penseuses et la Ligue de l'enseignement*, chap. XXIX et XXX.

(2) Lettre du f.°. Jean-Marie à M. Bader dans le *Bulletin de la Ligue* numéro 15, décembre 1866.

(3) Le *Monde maçonnique*, septembre 1867.

(4) *Bulletin de la société pour l'instruction élémentaire*, année 1870, p. 166.

diminuant, et alors qu'il était un progrès au début de l'histoire, des temps viendront, *ils sont venus peut-être*, où cette manière d'être ne sera que de la réaction, de l'arrêt de développement, *un vice* (1).

Voilà la doctrine que la Maçonnerie acclamait et faisait sienne.

L'*Ecole mutuelle* groupait à ce moment bon nombre des hommes qui, sous la troisième République, allaient devenir les maîtres de la France. On y retrouvait les ff. : Pelletan, Hendlé, Coulon, Constans, Hérisson, Tirard, André Rousselle, Delattre, Dréo, Murat.

Quelques jours après, M. Jules Simon avait porté à la tribune du Corps législatif l'expression la plus nette des doctrines impies dans la discussion de la loi sur la presse :

Je demande, pour les religions, le droit à l'outrage... Soyez sûrs que quiconque a vécu par la force de la raison est avec nous dans cette revendication ; soyez sûrs que nous sommes suivis, non seulement en France, mais en Europe, par toutes les universités, par tous les professeurs, par tout ce qui s'honore du nom de philosophe, *par tous ceux pour lesquels le titre de libres penseurs est regardé comme un honneur et comme une gloire*. Eh bien ! grâce à Dieu, le bataillon en est grand (2).

Les hommes du 4 septembre étaient prêts, on le voit, sur toute la ligne, et leur programme était parfaitement arrêté. Mais pour quelques-uns la consécration que donne seule l'affiliation maçonnique faisait défaut. Le dimanche 3 juillet 1870, M. Jules Simon allait se faire recevoir franc-maçon dans la loge le *Réveil maçonnique* de Boulogne-sur-Seine. A cette cérémonie assistaient la plupart des députés de la Seine, dit le compte-rendu (3).

A la même époque, la question de la liberté de l'enseignement supérieur était posée et discutée dans la presse et dans une commission extra-parlementaire. Deux francs-maçons émérites, le f. : Dolfus et le f. : Michelet, discutaient entre eux sur le meilleur moyen de détruire le *ver clérical*, l'un soutenant que pour cela il valait mieux donner la liberté d'enseignement, l'autre qu'il était plus sûr de la refuser. C'était tout ce qui les divisait.

(1) V. le *Monde maçonnique*, mai 1868. J. de Moussac, *La Ligue de l'enseignement*, p. 49. L'*Annuaire universel de la Maçonnerie de tous les rites*, par le f. : Pinon, 3^e édit., 1867, in-8°, Paris.

(2) *Journal officiel* du 7 août 1870.

(3) *Le Monde maçonnique* de juillet 1870.

Un manifeste publié à Paris, au siège du Grand-Orient, *Dieu devant la science, ou religions et Franc-maçonnerie*, par Edouard Roullier, M. ., posait ainsi la question capitale :

Deux ou trois mille religions se disputent le monde. Si donc le progrès de la civilisation dépend de la vérité des affirmations de l'une d'elles, il y a un immense intérêt à connaître et à adopter la plus parfaite, la plus excellente....

Le moment de traiter cette haute et importante question est on ne peut plus favorable.

En effet, le catholicisme, cet ennemi acharné de la Franc maçonnerie, dont les doctrines lui sont entièrement opposées, tient, en ce moment, ses grandes assises sous le nom de concile œcuménique. Il est nécessaire, en raison de ces circonstances, que notre ordre affirme de nouveau, et plus que jamais, ses idées, ses tendances, et le but auquel il aspire (1).

Tout était prêt, on le voit, pour une guerre à fond contre l'Eglise. Pour achever l'œuvre, il fallait seulement un gouvernement nouveau, qui fût dégagé des engagements qu'à son début l'empire avait dû prendre avec les conservateurs.

On comprend qu'en regardant le chemin parcouru, la secte soit fière de son œuvre. Le discours suivant prononcé en 1880 à l'enterrement civil d'un certain f. . Périlleux, fondateur de la loge de Charleville, est un cri de triomphe : (2)

Il y a une vingtaine d'années, la lutte entreprise par la libre pensée contre les religions positives paraissait bien moins une nécessité pratique de la situation sociale que l'utopie de quelques esprits isolés, entraînés par la spéculation philosophique dans le monde des idées pures ; les travaux des libres-penseurs pendant notre siècle offraient certes un assez beau terrain pour y poursuivre le triomphe de la raison sur la foi.

La libre pensée annonçait la prétention de porter dans le domaine des faits sociaux la lutte, jusqu'alors confinée dans les livres et dans les chaires, et de chasser la religion des institutions et des mœurs, comme elle l'était déjà de la science. Quelle probabilité qu'un pareil plan

(1) Cité dans le *Mémoire sur les progrès de l'esprit antireligieux dans l'instruction publique*, publié par la *Société générale d'éducation et d'enseignement*, Paris, 1872.

(2) Ce discours est reproduit avec une pleine approbation par la *Chatne d'union* de 1880, pp. 283, 284. Ce journal mentionne la présence de M. Féray, sénateur, à ces obsèques et à ces discours.

pût réussir de longtemps ? Les plus audacieux ne prévoyaient le triomphe de la libre pensée que dans un avenir éloigné ou bien au prix des bouleversements les plus terribles, d'autant plus impossibles qu'ils devaient être universels. En effet, l'établissement religieux en Europe paraissait un fait si monstrueusement puissant, que pour l'ébranler seulement, il eût fallu remuer la société entière. Qu'on se rappelle nos questions intérieures, le pain quotidien de la politique : le prêtre dans l'école, défendu comme une nécessité sociale ; le serment religieux maintenu ; le mariage purement civil répudié par presque tout le monde ; les enterrements civils troublés par des émeutes soulevées par les prêtres ; et les libres penseurs isolés comme si un souffle de peste avait passé sur eux. L'Église était triomphante, Messieurs, dans tous les gouvernements comme dans toutes les classes de la société. Lorsque le pape réunit ce concile qui devait, en le défiant lui-même, donner de nouvelles lois à la société moderne, il semblait que ces lois n'avaient besoin que d'être édictées du haut du Vatican pour que tout le monde courbât sa tête humiliée. Et lorsque, en effet, en même temps que l'infailibilité qui faisait du pape le magistrat suprême universel, le concile eût proclamé la légitimité du *Syllabus*, un évêque osa s'écrier : « Maintenant le monde peut être tranquille, la papauté vient de lui rendre la paix. »

Ce fut cet orgueil immense de l'Église qui fut la première cause de sa perte. Jamais majesté humaine ne s'écroula aussi rapidement que fit la papauté après cette sorte de prise de possession de la domination universelle.

A peine ces prétentions monstrueuses étaient-elles formulées du haut du Vatican, que le Vatican parut comme isolé dans une tempête universelle. Les enterrements civils, les mariages purement civils, l'absence du baptême pour les enfants sont des faits de tous les jours ; s'il y a encore aujourd'hui des mouvements populaires, ce n'est plus contre la libre pensée qu'ils se produisent ; le peuple s'est identifié avec la libre pensée.... Jamais plus profonde transformation ne se vit en si peu de temps.

Nous avons reproduit ces paroles délirantes. Quelque pénibles qu'elles soient à entendre, il est nécessaire d'y prêter l'oreille ; elles précisent des dates, et ce sont ceux qui, ayant alors la toute puissance dans leurs mains, ont permis, ont encouragé, ont favorisé même par leurs mesures administratives cette propagande, à qui incombe devant l'histoire la responsabilité du mal qui s'est déchaîné depuis (liv. II, chap. X, § 6, et t. II, *Document annexé F.*)

CHAPITRE TREIZIÈME

UN PRÉLUDE A LA PERSÉCUTION UNIVERSELLE EN PORTUGAL

§ 1^{er}. — CARACTÈRES PARTICULIERS DE LA MAÇONNERIE PORTUGAISE

Le Portugal est depuis longtemps un des pays où la Franc-maçonnerie exerce la plus grande influence (v. les *Sociétés secrètes et la Société*, t. II, *Document annexé G*, III) ; mais son action y revêt des caractères particuliers, qui tiennent à la fois à son origine et au caractère de la nation. C'est le pouvoir qui par deux fois, sous le ministère de Pombal, et plus tard en 1832, sous le règne de don Pedro, a établi les loges.

Cette double origine est ainsi exposée par un prêtre français de grande distinction, le P. Delvaux, qui séjourna dans ce pays à une époque particulièrement critique, de 1829 à 1834 (1) :

Personne ne doute que les rebelles de Porto ne tirent leur origine des loges maçonniques. Une tradition constante attribue au marquis de Pombal l'établissement de la première loge régulière à Lisbonne, modelée sur celles qu'il avait vues en Angleterre, où il avait été ambassadeur. Lui, ainsi que tous les autres diplomates que le Portugal comp-

(1) *Lettres inédites du P. Joseph Delvaux sur le rétablissement des Jésuites en Portugal (1829--1834)*, publiées par le P. Carayon, in-8°, Paris, 1866.

tait alors à l'étranger, appartenait à l'école des publicistes que l'on appelait *désabusés* ; ils se montraient fort contraires à la cour romaine et à la pieuse croyance des peuples qui regardaient le clergé et les religieux comme le soutien de l'Etat, etc., etc. Le marquis réforma l'université dans ce sens. Si lui personnellement était franc-maçon, c'est difficile à vérifier ; mais que lui et ceux de la secte qu'il mit en œuvre préparèrent les événements dont nous voyons aujourd'hui les conséquences, c'est hors de doute.

Dans quelques collèges incorporés à l'université, commença de son temps le recrutement pour la Franc-maçonnerie. Il est certain qu'en 1796, le mal était déjà ancien dans l'université de Coïmbre ; toute la jeunesse qui la fréquentait à cette époque se distingua tout entière par son goût et son habileté pour les manœuvres et les discussions constitutionnelles. Il est constant que parmi les hommes appelés par Pombal pour former en 1772 l'université de Coïmbre, il se trouvait des hommes de la secte (je vous en fournirai les noms). Il est donc permis de dire que non pas le petit, mais le très grand nombre de partisans de la philosophie de Voltaire et de Rousseau qui se trouvent en Portugal, sont sortis de l'Université de Coïmbre ; c'est une chose généralement reconnue. Lisez les *Nouvelles ecclésiastiques* de 1780 à 1790, et vous verrez les doctrines qu'on y professait, doctrines qu'on avouait ici ; car ce périodique y est très répandu, très estimé, et le Jansénisme qu'il professe a envahi presque toutes les classes.

Le marquis de Pombal donna le commandement du régiment d'artillerie appelé *de Porto* au nommé Jean Victoria Miron de Saberjone, natif de Suisse, et établit en sa faveur et sous lui une école militaire de mathématiques à Valença, où était caserné ce régiment. Or de cette école, ainsi que de toutes les leçons du susdit commandant, sortirent peut-être les premiers impies de quelque nom en Portugal, et jamais, depuis, ce fatal venin ne pût être extirpé de cette place de guerre.

On remarquera dans ce récit le *caractère janséniste* qu'avait pris la secte en Portugal. Elle y a jusqu'à aujourd'hui conservé ce masque. C'est au nom de la religion qu'en 1833, le parti constitutionnel, dirigé par les hommes des loges, chassa les Jésuites qu'avait rétablis, en 1829, le roi légitime don Miguel. C'est au nom du principe de l'*autorité épiscopale* et sous prétexte de fortifier ses droits, que le même parti, en 1862, a odieusement expulsé quelques sœurs de charité.

La singularité de cette situation est parfaitement mise en relief par un spirituel écrivain *libéral*, M. de Laveleye :

La situation du Portugal est unique en Europe. Non seulement on ne voit pas un moine ni noir, ni blanc, mais pas même de prêtres, semble-t-il, parce qu'ils ne portent pas de soutane. Les curés de campagne sont très pauvres. Ils vivent maigrement, souvent de la table d'une bonne âme tendre. Aucun esprit de propagande ou de domination ne les anime. Ils sont indifférents en matière de religion comme leurs ouailles. Ils sont même libéraux à l'occasion. Quand je visitai le Portugal, le parti libéral était au pouvoir et le président du conseil était un prélat : l'évêque de Viseu. Je le vois encore à la Chambre des députés, répondant à une interpellation, en redingote, la main dans la poche, l'air goguenard, l'œil brillant, le teint chaud et débordant de vie. Quand il s'était rendu au concile pour voter l'Immaculée conception, il s'était fait accompagner de deux nièces jeunes et jolies. C'était sans doute pour mieux approfondir la question en s'éclairant de leurs lumières. On trouva à Rome que c'était y apporter trop de soins et de scrupules ; mais il ne céda pas. Pourquoi donner gain de cause aux mauvaises langues ? (1).

Le Portugal reste en apparence un pays profondément religieux. Le catholicisme est la religion de l'État : les processions se font publiquement ; les chambres, les ministres, la famille royale y assistent. Le peuple ardemment croyant, impose aux pouvoirs publics ce respect de sa foi ; et quelque grandes que soient les misères morales des hautes classes, il règne encore dans le pays une paix sociale qui contraste avec les agitations des nations plus prospères matériellement, mais où la religion vraie a cessé d'être la première institution nationale.

La Maçonnerie n'en accomplit pas moins son œuvre sous d'autres formes.

D'abord elle a implanté dans ce pays le *régime constitutionnel*, qui a pour principal résultat pratique de permettre le plus complet débordement de la presse impie (v. liv. III, chapitre préliminaire, § 4).

Puis elle a trouvé le moyen de s'introduire dans une foule d'institutions catholiques, de confréries, de fondations, en sorte que les barrières entre le bien et le mal sont parfois étrangement abaissées. Ainsi, en 1860, à Porto, le président du Tiers-Ordre de saint François, et la plupart des administrateurs de cette confrérie, qui disposait de fondations considérables, étaient francs-

(1) De Laveleye, *Lettres d'Italie*, 1 vol. in-12, 1880, p. 278.

maçons et prirent une part active à la persécution dirigée contre les sœurs de charité.

Les maximes du gallicanisme le plus outré, tel qu'il n'a jamais été pratiquement appliqué en France, règnent dans ce pays. La conséquence en est que tout esprit de zèle et de propagande y est paralysé, sinon éteint, comme le dit M. de Laveleye. Des lois de 1833 et de 1834 ont détruit complètement les ordres religieux, et quant aux confréries, nous venons de dire ce qu'il en est advenu.

La tactique des loges a été surtout d'isoler le clergé national du centre d'unité. De 1838 à 1852, toutes les relations ont été interrompues pratiquement entre Rome et l'épiscopat. Même après l'arrangement de 1852, les évêques portugais se sont généralement abstenus de se rendre aux différentes convocations que Pie IX adressa aux évêques de l'univers catholique.

La gravité de cette situation obligea Pie IX à adresser le 8 juillet 1862 au patriarche de Lisbonne et aux évêques de Portugal un bref qui contenait de graves avertissements :

Au milieu des amertumes si nombreuses et si excessives qui nous oppressent, disait le Saint-Père, nous ressentons plus vivement la douleur que nous cause le déplorable état où se trouvent dans ce royaume de Portugal les choses relatives à la religion catholique et à l'Église. Cet état nous est connu d'une manière certaine et aucun témoignage public n'est venu prouver que vous ayez apporté dans l'accomplissement de votre charge épiscopale la vigilance et l'énergie nécessaires en tout temps, mais qui surtout aujourd'hui, au milieu de la singulière iniquité des temps présents, sont réclamées impérieusement par l'obligation même de votre ministère.

Le bref pontifical énumère ensuite les maux dont souffre plus particulièrement la Religion, l'affaiblissement de la discipline ecclésiastique, la décadence de la vie monastique, la négligence des curés à remplir les devoirs de leur ministère, l'enseignement impie de la jeunesse, les machinations des sectes, les entreprises du pouvoir civil sur les droits de l'Église

Ne vous laissez effrayer par aucune considération, qui vous puisse empêcher d'entrer vaillamment dans tous les combats pour la gloire de Dieu, pour la défense de l'Église et le salut des âmes... Nous ne pouvons dissimuler combien grande a été notre douleur de n'avoir pu voir un seul même d'entre vous aux fêtes de la canonisation solennelle que

nous avons célébrée le 8 du mois de juin, où, pour la souveraine consolation de notre âme, se sont fait gloire d'intervenir un grand nombre d'évêques de tout le monde catholique, venus des contrées même les plus éloignées.

Des difficultés ont pu sans doute vous empêcher de vous rendre auprès de nous ; mais il n'en est pas moins évident que rien ne pouvait vous empêcher de nous envoyer des lettres pour nous donner le témoignage, qui était en votre pouvoir, de votre fidélité, de votre amour et de votre respect envers notre personne et envers ce siège de Saint-Pierre, centre de l'unité catholique, à l'exemple de ce qu'ont fait pour la gloire infinie de leur nom et pour notre souveraine consolation, un grand nombre d'évêques tant de l'Italie que des autres églises, à qui il n'avait pas été permis d'entreprendre le voyage de Rome (1).

(1) V. ce grave document reproduit dans *l'Histoire universelle de l'église catholique de Rochbacher*, continuée par Chautrol, sixième édit. *Annales ecclésiastiques de 1846 à 1866*, p. 492. Quelques pages plus loin on trouvera le récit des difficultés soulevées au Saint-Siège à la même époque par le gouvernement portugais, à l'occasion de la nomination du patriarche de Goa.

La situation de l'église portugaise reste toujours fort difficile.

La sagesse de Léon XIII, en 1879 épargna un grand malheur à l'Église de Portugal, en refusant d'agréer pour évêque l'abbé Ayres de Gouveia. Un opuscule récent sous ce titre : *Documentos e reflexoes*, de l'abbé Amado, donne les renseignements suivants sur ce candidat à l'épiscopat : « L'abbé Ayres de Gouveia est affilié à la loge maçonnique *Liberta*, établie à Coïmbre en 1863. Il y a le grade de Rose-Croix et y porte le nom de f. Enrico. Cette loge s'est donné pour mission de combattre la *réaction* (*sic*) sous quelque forme qu'elle se montre. Fidèle à cette consigne, l'abbé Gouveia n'a pas manqué une occasion de se signaler dans cette lutte, soit comme professeur à l'Université, soit comme ministre d'État. Les journaux *A Ordem* et le *Bem publico* ont rapporté comment Ayres de Gouveia, dans sa chaire de droit ecclésiastique portugais à Coïmbre, a insulté publiquement sainte Élisabeth, reine de Portugal. Il a fallu que le théologien Rodriguez de Azevedo, faisant le panégyrique de la sainte, ait réfuté ses calomnies. Voilà le personnage dont le gouvernement de Lisbonne voulait faire un évêque ! » P. Monacchi, *Memorie documentate per la storia della Rivoluzione Rome, 1879*, t. II, pp. 117, 118.

Ces faits expliquent les difficultés nouvelles qui se sont produites en 1882 entre le Saint-Siège et le gouvernement portugais. Elles sont ainsi racontées dans la correspondance romaine du journal *Le Français*, du 28 novembre 1882 :

« Un conflit très aigu vient de se produire à Lisbonne entre le nonce Mgr Massella et le gouvernement. Le ministère portugais, d'accord avec le Saint-Siège, avait élaboré une nouvelle circonscription des diocèses. Comme il y avait cinq évêques nouveaux à nommer le gouvernement de Lisbonne fit les présentations au Saint-Siège, mais malheureusement elles ont été jugées inacceptables. La cour de Rome refuse les cinq candidats qui lui ont été soumis. La presse libérale de Lisbonne attaque violemment le nonce et la curie romaine ; elle conseille au gouvernement de rompre les relations avec le Vatican. En même temps, les candidats récusés intriguent à la cour et essayent de persuader que le nonce favorise les menées sourdes des partisans de don Miguel !!! »

Des défaillances dans le clergé ont seules rendu possible un pareil état de choses. Voici un trait qui peint bien la situation et que nous empruntons à un écrivain très autorisé. C'était en 1861, après la mort de M. de Cavour ; les loges et le parti libéral avaient décidé de faire célébrer, dans une église, un service funèbre *en son honneur*, suivant l'étrange formule usitée en pareil cas :

Les italianissimes résidant à Lisbonne s'unirent aux maçons pour organiser un nouveau scandale.

L'occasion était propice, et l'époque féconde. Déjà à propos du concordat sur le Padroado des Indes, on avait excité des haines injustes et ridicules contre la cour romaine, sans ménager le pape ; puis on s'était attaqué à S. Exc. le Nonce.

La mort du comte de Cavour était une autre occasion, qu'il importait de mettre à profit, et M. Della Minerva, chargé d'affaires d'Italie, aida de son mieux les frères et amis.

S. Em. le Patriarche, consulté, ayant déclaré vouloir laisser à cet égard toute liberté de décision à ses curés, le gouvernement du marquis Loulé poussé par ses amis, prit l'affaire sous sa protection, et, c'est là surtout ce que nous voulons signaler, cette conduite anticatholique était digne des persécuteurs des sœurs de la charité. Il fut décidé qu'on chercherait de mauvais prêtres, les bons se refusant aux prétentions des patriotes italiens, portugais et des réfugiés de différentes nations. Quand on eu trouvé ces malheureux prêtres, on se mit en quête d'une église.

La municipalité de Lisbonne qui possédait, en vertu d'anciens privilèges, celle de Saint-Antoine de Padoue, né à Lisbonne, la mit avec plaisir à leur disposition, et l'office eut lieu ; c'est-à-dire que sous prétexte de faire dire une messe pour le comte de Cavour, on réalisa une grande démonstration maçonnique. Le ministère y fut représenté, ainsi que toutes les loges italiennes et portugaises ; mais, hâtons-nous de dire que S. M. Don Pedro V n'y envoya aucun de ses grands officiers : il eut honte de cette scène impie. Tous les catholiques ne furent pas moins affligés et effrayés de tant d'audace, et on comprit mieux alors pourquoi les sœurs de charité étaient si détestées de leurs persécuteurs.

Et nous ne craignons pas d'exagérer l'impiété de cette cérémonie, puisqu'un écrivain, grand admirateur de la Maçonnerie, déclare, en gémissant, que l'office funèbre de M. de Cavour n'aurait jamais eu lieu à Lisbonne, si la Chambre municipale n'eut pas songé à spéculer sur cette messe pour obtenir sa réélection !

Le scandale accompli, le ministère qui y avait pris une grande part,

ne s'en tint pas là ; et tous les mauvais prêtres qui avaient pratiqué cette rébellion contre les lois de l'Église, reçurent des places du gouvernement. L'un d'eux, élevant ses vues jusqu'à l'épiscopat, disait : « Si jamais je deviens évêque, ce serait par la grâce du roi, jamais par celle du Saint-Siège. (1) »

§ 2. — LA GUERRE AUX SŒURS DE CHARITÉ

Cependant le Portugal n'est pas resté étranger à ce réveil de l'esprit chrétien qui s'est produit dans toute l'Europe parallèlement aux attentats de la Révolution.

Non seulement les partisans du gouvernement légitime et traditionnel, les *Miguelistes*, conçoivent les rapports de l'Église et de l'Etat sur une base conforme aux enseignements du Saint-Siège, mais encore, même dans le parti libéral, beaucoup d'esprits sont peu à peu revenus à des sentiments plus justes sur les conditions de liberté nécessaires à l'Église pour remplir sa mission. Les yeux ont été surtout ouverts par l'infériorité où ce pays est tombé en tout ce qui touche les œuvres de charité et l'éducation populaire.

Une branche de l'admirable institut des Filles de la charité, qui avait été fondée en 1819, avait, en 1836, rompu ses liens avec la maison-mère de Paris, sous l'influence de ces sentiments séparatistes que nous avons signalés. Il était peu à peu devenu sans vie, comme un rameau se dessèche une fois séparé du tronc. En 1857, quelques pieuses dames, à la tête desquelles était l'impératrice-mère, veuve de Don Pedro I^{er}, avec l'approbation et le concours du patriarche de Lisbonne, Don Guilherme, demandèrent aux Filles de la charité de Paris d'envoyer quelques-unes de leurs sœurs pour soigner les malades des hôpitaux et s'occuper de l'éducation de filles pauvres dans quelques refuges. Une quinzaine de ces pieuses filles, accompagnées par deux Messieurs de la Congrégation de St-Lazare, en qualité de leurs directeurs, s'établirent à Lisbonne et à Porto, où les anciennes sœurs portugaises se réunirent à elles avec bonheur.

(1) *Question des sœurs de charité en Portugal*, in-8°, Lisbonne, 1863

La fièvre jaune sévissait alors et deux d'entre elles périrent dès les premiers jours en soignant les malades.

L'honneur que ces héroïques dévouements faisaient rejaillir sur la religion, la résurrection du zèle que naturellement de tels exemples devaient produire dans le clergé du pays : voilà ce que du premier coup les loges maçonniques aperçurent. Dès le commencement de 1858, elles commencèrent, par la voie de la presse, par des réunions publiques, et ainsi que nous allons le voir, avec la complicité des membres du gouvernement, une agitation pour ce qu'elles osèrent appeler *la question des sœurs de la charité*. Au bout de quatre ans, en 1862, une grande victoire était remportée : les sœurs de charité françaises et les deux lazaristes étaient expulsés du pays avec des procédés administratifs absolument identiques à ceux mis en œuvre en Italie, en 1860, et en France, en 1880!

Nous empruntons les principaux traits de cette histoire singulièrement significative à une relation authentique de ces événements, qui a paru en 1863, à Lisbonne, sous ce titre : *Question des sœurs de la charité en Portugal, (1857-1862), d'après la presse et les documents officiels* (1).

Il existe en Portugal un parti politique, qui, sans vouloir l'avouer franchement à la face de la nation, encore très attachée à la religion de ses pères, s'appuie sur cette double propagande, — révolutionnaire cosmopolite et anglo-protestante, — la protège de fait, communique avec les sociétés secrètes du dehors, et est plutôt anglomane et révolutionnaire que patriote, si, par ce mot, il faut entendre un dévouement sans bornes à la patrie.

L'audace de ce parti déjà ancien a crû dans ces dernières années, et les triomphes des amis du dehors ont tellement excité sa propre ambition et exalté ses espérances, qu'il réclame le droit de dominer le pays et de s'installer seul au pouvoir contre toutes les règles du système constitutionnel. Quant à son union avec les sociétés du dehors, les preuves abondent, et, pour n'en citer qu'une en passant, les sœurs de la charité venaient à peine de quitter le Portugal, qu'une circulaire de la *Maçonnerie italienne* félicitait de leur victoire les maçons portugais.

Fraction avancée du parti historique qui compte encore dans son sein de vrais libéraux, hommes d'ordre et de gouvernement, appelés aujourd'hui réactionnaires, les hommes de ce parti, dont nous nous

(1) Un volume in-8°, Lisbonne, 1863, imprimerie de la Société typographique franco-portugaise.

occupons, s'intitulent progressistes, historiques, rasgados ou puros, et pourraient s'appeler plus nettement le parti du libéralisme révolutionnaire en Portugal.

Leur chef actuel est le marquis de Loulé, qui, durant la guerre faite aux sœurs, se trouvera à la fois président du Conseil et grand maître de la Franc-maçonnerie.

A la tête de cette agitation factice dirigée contre les sœurs de la charité, se trouvait l'*Association patriotique*, association politique publique, recrutée et dirigée par les loges pour agir ostensiblement sur le terrain politique, comme jadis la *Société d'émulation* à Liège (liv. III, chap. II, § 8), comme aujourd'hui l'*Association libérale* en Belgique (liv. II, chap. XIII, § 2), et qui, ainsi que cette dernière, organise au besoin des émeutes dans la rue. Ses organes dans la presse étaient les journaux *O Portuguez* et *O Asmoden*.

Dès le 6 juin 1858, la première de ces feuilles déclarait que la *nation portugaise était furieuse (furibunda)* contre les sœurs de charité françaises et leurs directeurs, et, le 29 de ce mois, elle signifiait au marquis de Loulé, que son maintien au ministère dépendait de sa docilité à obéir aux demandes formulées par le journal. Les plus odieuses calomnies se produisaient dans ces feuilles contre les sœurs : elles furent toujours confondues par les enquêtes officielles. Les loges recoururent ensuite à un de ces procédés dont elles ont la tradition. Elles commandèrent secrètement un habillement complet de sœur de charité pour en vêtir une femme de mauvaise vie ; mais cette horrible trame fut découverte à temps, et il fallut renoncer au scandale prémédité.

Les injures contre l'aristocratie se mêlaient dans les colonnes du *Portuguez* aux attaques contre les sœurs.

Le tocsin sonne dans les phalanges du libéralisme, disait-il dans ses numéros des 18 et 19 août 1858. Les soldats aguerris de la liberté se sont réunis. La lutte a pris des proportions sérieuses, effrayantes. Il faut jeter le gant à la noblesse décrépète et provoquer un duel d'extermination entre elle et le peuple..... Il nous faut l'importation d'hommes tels que Louis Blanc et Victor Hugo.

Des interpellations se produisirent bientôt aux chambres. L'attitude du marquis de Loulé, président du Conseil, fut singulièrement embarrassée.

Nous l'avons déjà dit, le marquis était à la fois président du Conseil, ministre de l'intérieur et grand maître de la confédération maçonnique portugaise. Or, s'il est difficile pour un membre vulgaire des sociétés secrètes de briser les lourdes chaînes dont il s'est volontairement chargé, la difficulté de secouer le joug des loges était encore bien plus grande pour le marquis de Loulé, élevé à la dignité de grand maître. Voulant être ministre et chef d'un parti politique, il lui fallait rester maçon ; et lorsque des membres de sa famille dévoués aux Sœurs de la Charité, s'étonnaient devant lui d'une persécution si odieuse, ou lui demandaient de la faire cesser, son cœur de père les berçait d'espérances que le grand maître des loges savait irréalisables.

Le seul fait d'avoir laissé introduire les Sœurs de la Charité, étant président du Conseil, lui était imputé comme un crime de lèse-maçonnerie ; et ce fut bien pis quand, au lieu de les expulser brutalement, comme il en recevait l'ordre secret, il sembla tâtonner et louvoyer. Sa double fonction occulte et officielle ne pouvait être officiellement remplie, car c'était servir en même temps l'ordre et le désordre, la royauté et la révolution : or, on ne sert bien qu'un maître. D'une part, les cris des loges et des libéraux despotes le poussaient en avant ; de l'autre, il était retenu par les plaintes des gens sensés et des véritables amis de la liberté, du progrès, de la concurrence, de l'instruction du peuple et de la civilisation.

Le roi Don Pedro V lui-même appartenait de cœur à ce dernier parti, et il répugnait profondément à céder à tant de clameurs injustes.

Vainement le marquis de Loulé, pour gagner du temps et se donner le droit de ménager les sœurs, déclara hautement qu'il était franc-maçon à la séance de la Chambre des pairs du 21 janvier 1859 (1). La secte le poussait toujours plus vivement. Le *Portuguez* ne dissimulait pas où portaient ses coups :

Une société avec le Pape au sommet ne saurait convenir au peuple libéral... Il nous faut une société acceptable pour le libéralisme, fille de la liberté et de la réforme, *fondée sur la ruine des superstitions de tous les cultes* (n° du 10 novembre 1858).

Bientôt des réunions publiques eurent lieu pour traiter la question des Sœurs de Charité. Sur ces entrefaites, un clerc minoré, Manuel Rodriguez Machado, qui recueillait des signatures en faveur des sœurs sans s'effrayer des menaces qui lui avaient été faites plusieurs fois, mourait assassiné dans la Serra do Murão.

(1) Les anciennes lois de Jean VI, qui prohibent la Franc-maçonnerie, sont restées inscrites dans le Code pénal Portugais et sont toujours nominalelement en vigueur.

En février 1861, l'*Association patriotique* se réunit de nouveau pour aviser, et cette fois elle fait une manifestation contre le marquis de Loulé, en faisant en même temps des avances au maréchal de Saldanha, qui, lui aussi, était fort engagé dans la Maçonnerie (v. t. II, *Document G*, § 3.) Dans les élections maçonniques de cette année, le marquis de Loulé ne fut plus réélu grand-maître et le maillet passa aux mains de M. José Estevao, qui le garda jusqu'à sa mort, arrivée en novembre 1862, puis en 1863, à M. Labo d'Avila, ministre des finances. Le maréchal Saldanha laissait les meneurs user de son nom et parler d'une émeute militaire qui renverserait le ministère. Celui-ci poussé alors dans ses retranchements, fit rendre par le roi un décret le 22 juin 1861, dissolvant la corporation des sœurs de charité en tant qu'entité juridique.

Ce décret était illégal, et dans les deux chambres de nombreux orateurs établirent qu'une loi eût été nécessaire pour dissoudre ainsi une corporation reconnue. De grands malheurs frappèrent le pays ; la mort enleva successivement le roi don Pedro et deux enfants, laissant la couronne sur la tête d'un adolescent, don Luiz. Au milieu de la trêve que ces calamités imposaient aux partis, les sœurs continuaient à servir les pauvres et les malades dans les hôpitaux dépendant d'associations privées, où on les avait appelées. La secte reprit l'offensive, et d'une manière qui caractérise bien la situation de ce pays.

En janvier 1862, les *directeurs du tiers ordre de St-François à Porto*, prirent l'initiative de chasser les sœurs de l'hôpital de cette ville, où ils les avaient appelées. Ils reconnaissent, du reste dans la lettre même par laquelle ils signifiaient leur congé aux sœurs, qu'*aucun motif défavorable aux sœurs n'avait influé dans cette détermination*, mais ces singuliers tertiaires étaient francs-maçons et ils faisaient leur œuvre :

Ce ne sont pas, disait un journal de Porto, *O Directo*, du 30 janvier, les vrais frères de St-François, mais les ennemis de l'Église et de la religion catholique, apostolique et romaine, qui, par leurs intrigues, calomnies et infamies, ont réussi à expulser les sœurs : ce sont ceux-là même qui, durant la nuit, ont conduit avec appareil à l'église de la Ste-Trinité, le f. mort à Aguardente, puis le f. P., pour assister à l'office profane. Le peuple qui n'est pas initié aux ténébreux mystères de la Maçonnerie ou qui ne se laisse point tromper par ces sectaires, aime et respecte les sœurs...

Un pas de plus restait à faire : il s'agissait d'*expulser les sœurs*. Le marquis de Loulé, désormais affranchi des entraves que le roi don Pedro lui imposait, avait fait entrer dans son ministère le chef du parti maçonnique le plus avancé, M. Mendès-Léal (tome II, *Document G*, § 3), et fit présenter, le 11 mars 1862, par le ministre de l'intérieur, M. Braamcamp, un projet de loi prohibant d'une manière absolue toute association religieuse et « *interdisant les fonctions de l'enseignement, aussi bien dans les établissements particuliers et de bienfaisance que dans les écoles publiques, à tout membre national ou étranger d'une association religieuse non autorisée.* » C'était, on le voit, l'application du plan d'Eugène Sue, l'article VII du f. Ferry. De vaillants défenseurs ne manquèrent pas dans les deux chambres à la cause de la justice.

Un ancien libéral, M. Casal Ribeiro, caractérisa très bien la situation du pays et le but des sectes dans son discours du 6 mai 1862.

Il est des gens qui croient que tout cela vient d'une certaine propagande protestante. Je me ris de la propagande protestante, comme de ceux qui en ont peur. Il ne peut y avoir ici de propagande protestante sérieuse. Il n'y a, en Portugal, aucune tendance pour le protestantisme et elle n'existe en aucun pays catholique.

Le protestantisme n'avance pas : il recule tous les jours sur le terrain qu'il a usurpé anciennement à l'unité de l'Eglise, et ici, la propagande protestante ne peut être tentée que par un fou. Mais ce qui existe est bien plus dangereux que le protestantisme. C'est une tendance prononcée de certaine école à une fausse philosophie qui nie la révélation et sa nécessité, et à la doctrine appelée rationalisme, qui est, en matière de religion, le système le plus irrationnel que je connaisse. C'est encore la tendance à une espèce de déisme ou de panthéisme obscur et confus touchant à l'athéisme, comme l'athéisme lui-même [touche à la négation de la vertu, de la probité et de l'honneur .. à la dissolution de tous les liens sociaux.

M. José Estevaso : Il n'y a pas d'athéisme : vous faites l'histoire des écoles d'Allemagne.

M. Pascal Ribeiro : Je pourrais le faire et avec beaucoup d'à-propos ; mais je ne la ferai point à l'illustre député qui sait l'histoire et qui a lu le livre de M. Rendu. Je suis même enchanté d'en être dispensé ; mais comme il connaît cette histoire et beaucoup d'autres encore du même genre, il sait que la doctrine de l'athéisme n'est point une fable et que ses conséquences sont loin d'être une chimère. Je sais bien qu'il n'y a

point d'athéisme parmi nous ; personne n'en veut, et peu même de ceux qui en voudraient l'avouer ; mais c'est là que mène directement la répugnance pour toute idée religieuse. Maintenant, si on appelle réaction l'opposition qui se manifeste à une semblable tendance, je passe franchement, ouvertement et bravement, dans la réaction religieuse, contre la réaction antireligieuse.

Le f. Mendès-Léal dans sa réponse déclama contre la réaction, contre les ordres religieux, contre les relations des catholiques avec Rome ; il invoqua l'exemple des mesures dirigées contre l'Église qui avaient été prises en Allemagne, en Italie. Il exalta la Révolution italienne et s'autorisa des mesures que le gouvernement impérial venait de prendre en France contre les conférences de saint Vincent de Paul.

Ainsi l'expulsion de quelques filles de la charité était réclamée par les principes de la Révolution universelle !

Le projet ministériel fut voté à la Chambre des députés, malgré une vive opposition, mais il en aurait rencontré une plus efficace probablement à la Chambre des pairs, quand la veille du vote de la Chambre, le 27 mai, une frégate française, l'*Orénoque*, était entrée dans le Tage, venant de Brest.

On sut bientôt à Lisbonne, dit la relation à laquelle nous empruntons ces récits, que les ministres avaient fait écrire à l'impératrice des Français, par le jeune roi D. Luiz I, une lettre où S. M. disait qu'il était urgent pour la tranquillité du pays et de la couronne, de rappeler du Portugal toutes les sœurs de la charité.

En présence d'une semblable demande venue de si haut et basée sur des motifs si graves, on dut croire, aux Tuileries, à une situation critique pour le Portugal, et, en conséquence, la dépêche reçue fut immédiatement communiquée à la maison-mère, avec conseil de céder aux désirs du roi. Le R. P. Etienne, malgré la persécution inouïe qu'avaient endurée les filles de la charité, n'aurait pas osé prendre, devant Dieu, la responsabilité de les rappeler d'un pays où elles faisaient le bien ; mais lorsqu'il vit les souverains assumer sur eux cette responsabilité, il céda, et, sans doute il ne voulait pas qu'on pût dire que les filles de la charité, habituées à des missions pacifiques, ébranlaient un trône ! Il rappela donc toutes les sœurs, à l'exception de celles qui administraient l'hôpital Saint-Louis des Français. — Les sœurs de cet hôpital devaient rester pour les malades et pour les pauvres de la colonie française, et le gouvernement de l'empereur avait fait une réserve formelle en leur faveur.

§ 3. — LA CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE DE POMBAL

La Maçonnerie, restée maîtresse paisible du Portugal, a voulu accuser sa domination par la célébration solennelle du centenaire de Pombal ; ç'a été le pendant de la célébration du centenaire de Voltaire. De nombreuses protestations se sont élevées dans le pays, mais le gouvernement, absolument livré aux mains des sectes, a passé outre.

Le 8 mai 1882, les fêtes ont commencé à Lisbonne par une *procession civique, organisée par les étudiants*.

Le roi, la famille royale et les grands corps de l'État ont assisté à l'inauguration du monument élevé en l'honneur de celui que les orateurs francs-maçons appellent « le grand homme d'État portugais », mais que ses contemporains ont mis au rang des monstres.

Le soir, la ville de Lisbonne a été illuminée ; tous les journaux libéraux du Portugal, inféodés à la Franc-maçonnerie, célèbrent l'administration du marquis de Pombal, et parmi les actes de son ministère, relèvent principalement avec éloge l'expulsion des jésuites.

Les quelques feuilles catholiques qui luttent courageusement pour restaurer la vraie civilisation catholique, dans ce pays devenu une grande loge, protestent énergiquement contre ces hommages rendus à la mémoire d'un homme que l'histoire impartiale a justement flétri (liv. II, chap. IV, § 2.)

L'idée monarchique gagne-t-elle beaucoup à ce que la royauté se fasse ainsi la servante de la Révolution ?

On en jugera par ce curieux extrait de la *République maçonnique* de novembre 1882 :

« Dernièrement à la loge l'*Asile du progrès*, à Bordeaux, on applaudissait à outrance un f. . membre du *Grand-Orient de Portugal*, « qui conjurait les républicains français de rester unis, parce qu'ils « n'ont pas le droit de sacrifier la république française, à leurs querelles personnelles, et d'anéantir ainsi les efforts des républicains

« étrangers, qui ne peuvent plus persuader leurs compatriotes des bien-
« faits de ce régime en leur montrant la France. »

Au Portugal, comme ailleurs, la Maçonnerie a donc pour idéal, plus ou moins rapproché, la République.



CHAPITRE QUATORZIÈME

LES LOGES D'AVANT-GARDE

La Maçonnerie est constamment en marche. Emportée par la logique du principe de négation d'où elle est sortie, elle s'avance toujours vers cet état de nature, cette an-archie, qui est le fond de sa doctrine depuis Saint-Martin et Weishaupt, sinon avant (v. liv. III, chapitre II, § 2), et qui a pour expression la *République socialiste*. Mais dans cette route, les étapes sont multipliées. De temps à autre les maçons arrivés à la fortune, aux hautes positions officielles, ou simplement mûris par l'expérience de la vie, cherchent à l'arrêter, à la fixer à un certain point qui s'appelle tour à tour suivant les temps et les pays : *Maçonnerie chrétienne, État humain, Libéralisme, Régime constitutionnel, République libérale, République autoritaire, République progressive*.

Les Grands-Orients, ce qu'on appelle les *puissances maçonniques*, se laissent généralement gagner par ces tendances stationnaires ; mais incessamment leurs efforts sont déjoués par des groupes d'hommes nouveaux, qui forment les loges jeunes et qui, en approfondissant la donnée maçonnique, se placent promptement à un point beaucoup plus avancé que leurs prédécesseurs veillis. Ce sont les *loges d'avant-garde*. Quand les Puissances maçonniques veulent engager la lutte contre elles, les Puissances finissent toujours par être battues, et au bout d'un certain temps, elles sont forcées de revenir à ceux qu'elles avaient excommuniés.

Ailleurs, ce mouvement se fait sans luttes, mais aussi efficacement. En sorte que, si l'on veut savoir où marche la Maçonnerie et quelles seront dans quelques années ses doctrines, son action politique, son influence sociale, il faut moins avoir l'œil sur ses statuts et sur les discours prononcés dans les Grands-Orient et les tenues solennelles des anciennes loges, que sur les discussions de ces loges jeunes, aux allures un peu excentriques, que les vieux appellent les *irréguliers*, avec un dédain, où se déguise mal le sentiment de leur impuissance.

Suivez par exemple l'histoire de la Maçonnerie en France depuis la Restauration.

En 1825, la majorité des membres des loges était certainement spiritualiste. La loge la plus avancée était celle des *Trinosophes*, où la note dominante était représentée en philosophie par Cousin, en politique par les Dupin.

Quinze ans se passent. Nous avons sous les yeux les rapports adressés au Grand-Orient à cette époque, par son orateur le f. : Henri Wentz. Il signale avec inquiétude les tendances démocratiques, de plusieurs loges de province : ce sont précisément les plus actives, les plus zélées, celles composées d'éléments jeunes, tandis que celles qui restent juste dans la note officielle vieillissent et s'éteignent. Ces nouvelles loges, un peu turbulentes, s'occupent de questions sociales.

« La commission, dit-il, le 4 mai 1847, qui sera nommée pour l'inspection de la loge la *Tolérance*, aura je crois, à insister près d'elle pour que ses principaux membres, animés, du reste, de sentiments très philanthropiques, parfois même, s'il est permis de le dire, trop philanthropiques, se pénétrant bien de la sagesse avec laquelle nos législateurs ont défendu en l. : toutes les discussions politiques et religieuses.

La loge l'*Amitié*, inquiète à chaque instant le Grand-Orient, qui est saisi des plaintes de la préfecture de police.

Une autre fois, c'est une loge de Paris qui met en discussion cette question : *La croyance en Dieu est-elle indispensable, dans l'ordre moral, à l'institution sociale ?* Comme le fait justement remarquer le f. : Henri Wentz, « pour les personnes qui savent lire dans le blanc des lignes, n'y voit-on pas déjà en gros caractère la réponse *Non* ».

1848 est proche, et les loges parisiennes devaient y prendre une part assez active (liv. II, chap. IX § 5). Le Grand-Orient cé-

lèbre, on sait avec quel lyrisme, l'avènement de la République. Quant à l'honnête f. : Henri Wentz, il avait demandé des lettres honoraires en 1847 et laissé la direction à des hommes moins arriérés (1).

Pendant la période d'accalmie relative, qui marque la première partie du second empire, quelques loges de Belgique, de Suisse, d'Angleterre, groupent des démagogues réfugiés, et c'est là que naissent les projets d'organisation de sociétés de libres-penseurs, de solidaires que la Maçonnerie universelle devait propager ostensiblement après 1860. Edgar Quinet, Eugène Sue, étaient dans leur exil à la tête de ce mouvement.

Les mêmes faits se passent de nos jours. Sept loges se sont, en 1880, séparées de l'obédience du Suprême Conseil du rite écossais, pour pouvoir obéir plus librement aux tendances du matérialisme athée et du jacobinisme autoritaire, que gênaient la présence du f. : Jules Simon dans ce Conseil et le mode de recrutement exclusif de cette autorité (v. *Introduction*, III). Elles ont formé la Confédération, à la tête de laquelle est la Grande Loge Symbolique écossaise. Peu à peu la nouvelle obédience attire à elle les loges dépendant du Suprême Conseil ; surtout c'est sous son égide que se rangent les nouveaux ateliers. Les titres choisis sont très significatifs. Un des plus récents et des plus actifs s'intitule la *Sociale*, et nous verrons dans les chapitres suivants comment il aborde tous les sujets d'actualité politique.

Voici du reste le programme que la Grande Loge Symbolique s'est tracé :

Née de la lutte engagée contre le despotisme du Suprême Conseil du rite écossais par la portion la plus vivante et la plus active des ateliers symboliques de cette obédience, la Confédération nouvelle se mit immédiatement à l'œuvre, et elle s'attacha surtout à inaugurer dans son sein l'idéal de liberté toujours proclamé, mais jamais réalisé, même en maçonnerie. Au frontispice du nouveau temple, elle commença par inscrire cette formule qui résume toute sa doctrine :

La Franc-maçonnerie libre dans la loge libre...

Elle organisa la liberté de la presse pour les ateliers et les maçons, maîtres désormais de publier, sans autorisation préalable et sous leur propre responsabilité, tout ce que leur dicte leur conscience, sans avoir

(1) *Opuscules maçonniques* du f. : Henry Wentz, ancien orateur du Grand-Orient de France, Paris, in-8°, 1864, pp. 117, 163, etc.

à redouter des blâmes officiels, des radiations ou des mises en sommeil. Elle assura la liberté de discussion la plus absolue dans les temples, en n'apportant aucune restriction à l'indépendance des idées et à leur complète manifestation. Elle laissa aux ateliers le droit de se réunir et même de s'associer entre eux, pour donner plus de vigueur aux initiatives qu'ils croiraient devoir prendre en faveur de telle ou telle cause profitable au progrès général (1).

La Grande Loge constate que presque toutes les Puissances maçonniques du monde l'ont reconnue officiellement, et qu'elle a reçu des témoignages spontanés de sympathie de la plupart des loges françaises. Elle indique ensuite les questions qu'elle met à l'étude : la fusion des compagnonnages et de la Maçonnerie, l'admission des femmes à l'initiation, toutes questions qui doivent pousser la Maçonnerie dans une voie progressive.

Mais dans le sein même de cette avant-garde de la Maçonnerie française, il y a des éclaireurs, des enfants perdus. Parmi les loges qui l'ont fondée, une des plus actives est la loge des *Libres penseurs du Pecq*. Tranchant eux-mêmes une des questions mises expressément à l'étude par la Grande Loge Symbolique, les *Libres penseurs du Pecq* ont admis à l'initiation une femme, la citoyenne Maria Deraismes, bien connue dans les clubs de Paris, au lieu de la recevoir seulement comme *sœur d'adoption*. Cet acte hardi a beaucoup ému certaines loges de province. La Grande Loge Symbolique a protesté ; les *Libres penseurs du Pecq* se sont déclarés indépendants et n'en ont continué pas moins leurs travaux. Bientôt ce sont eux qui, sur cette question de l'initiation des femmes au même titre que les hommes, entraîneront toute la Maçonnerie. Voici en effet dans quelles conditions, malgré leur excommunication officielle, ils ont célébré le 12 janvier 1882 leur fête solsticiale :

Un grand nombre de ff. appartenant à toutes les obédiences se sont rendus à St-Germain, malgré le mauvais temps, pour donner plus d'éclat à cette initiation, ainsi que pour témoigner à la femme de cœur et de haute intelligence, M^{lle} Maria Deraismes, et à la loge qui la recevait dans son temple en lui conférant le premier grade maçonnique, de leur sympathie et de la communauté d'idées et de sympathies sur cette question capitale.

(1) *Les actes de la loge symbolique dans le Bulletin maçonnique de la grande loge*, numéro de mars 1881.

A l'issue de la tenue d'initiation, un banquet fraternel réunissait environ 400 convives, comprenant de nombreux profanes accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants.

Sur la proposition du f.°. Constans, ord.°. de la loge du Pecq, qui a fait ressortir le caractère anticlérical et profondément démocratique de la réunion, notre s.°, M^{lle} Maria Deraismes, a été acclamée présidente d'honneur du banquet (1).

L'insertion de ces lignes dans l'organe officiel de la Grande Loge indique assez que bientôt l'exemple de la loge du Pecq sera suivi. En effet, peu de temps après, cette loge est rentrée dans la Confédération; *E finita la commedia!* (2).

En Belgique, le f.°. Goffin, quoiqu'excommunié pendant de longues années par le Grand-Orient, a en réalité exercé une influence considérable sur les loges de son pays. Le programme qu'il traçait à Liège, en 1855, est devenu celui de la Maçonnerie de presque toute l'Europe latine (liv. II, chap. XII, § 6). Sa publication périodique, *Le journal de la Maçonnerie belge* (3), est de celles qu'il faut lire, si l'on veut connaître les tendances des hommes qui représentent l'avenir de la Maçonnerie.

En Italie, c'est l'Orient de Palerme qui groupe les loges les plus avancées et qui exerce le plus d'influence (v. liv. III, chap. VII, § 13).

Il en est de même dans tous les pays.

La loge la *Constance*, de Louvain, eut en 1866, un conflit avec le Grand-Orient de Belgique, pour avoir pris l'initiative de rejeter les formules spiritualistes, dont la Maçonnerie se couvrait encore à cette époque. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Amand Neut les pièces authentiques de ces débats. On y voit comment les frères les plus avancés invoquent les principes constitutifs de la Maçonnerie et rappellent la marche progressive qu'elle a toujours suivie. Puis, comme toujours en pareil cas, c'est l'autorité maçonnique qui s'incline, ferme les

(1) *Bulletin maçonnique de la Grande Loge Symbolique*, février 1882, p. 344.

(2) *Bulletin maçonnique de la Grande Loge Symbolique écossaise*, octobre 1882.

(3) Ce journal a paru depuis le 1^{er} décembre 1879 jusqu'au 1^{er} février 1881. Si le f.°. Goffin a rencontré tant de contradictions, ce n'est pas à cause de ses idées athées et socialistes, mais à cause de la violence de ses polémiques, et surtout parce qu'il s'attaquait au secret et voulait transformer, avant le temps, les loges en clubs publics (v. liv. III, chap. XXVII, § 4).

yeux ; quelques années se passent et c'est elle qui est ensuite renouvelée par les novateurs (1).

Il y a également à Londres une loge cosmopolite, composée principalement de réfugiés, la grande loge chapitrale des *Philadelphes* du rite réformé de Memphis (liv. II, chap. XIV, §§ 4 et 6), qui n'est pas reconnue par la Maçonnerie anglaise, mais qui exerce une influence marquée sur les loges du continent. Cette loge, après la publication du fameux programme maçonnique de Liège, conféra le grade de Rose-croix au f.°. Goffin, pour sa belle conduite (2). Cette influence s'exerce au moyen des frères visiteurs qui échangent des idées ; ce sont des sujets posés comme thèmes de discussions qui éveillent la curiosité et qui ébranlent les vieilles doctrines reçues ; ce sont enfin les communications secrètes qui s'établissent entre les frères, et que facilite toujours le système des hauts grades, comme on peut le croire d'après un document inséré plus loin liv. III, chap. XXI, § 3.

A Amsterdam, un groupe de maçons fonda, en 1850, la loge *Post nubila lux*, et pour être plus libre de ses mouvements, elle se plaça en dehors de l'obédience du Grand-Orient des Pays-Bas.

Voici les principaux articles de sa constitution :

Art. 1^{er}. — La loge *Post nubila lux* est une corporation maçonnique indépendante.

Art. 2. — Elle reconnaît comme *unique principe* de l'O.°. *l'amour de la vérité et de la justice*. Elle a pour *but* le *progrès moral et intellectuel de l'homme et de la société*.

Art. 3. — Les travaux des ff.°, pour l'avancement de ce but, consistent *provisoirement* en l'étude de la science de l'*individu* et de la *société* avec leurs intérêts et devoirs réciproques.

Des assemblées seront convoquées, pour fournir aux ff.°. l'occasion d'échanger leurs idées sur des sujets de cette catégorie, et des cours seront donnés, pour les munir, par le moyen de la Franc-maçonnerie et de la science, des connaissances requises pour conférer de pareilles matières d'une manière digne d'elle.

Il est enjoint aux ff.°. de fréquenter régulièrement ces assemblées et ces cours. (3)

(1) Amand Neut, *La Franc-maçonnerie soumise au grand jour*, t. I, p. 237 et suiv., pag. 364 et suiv., p. 406 et suiv.

(2) *Journal de la Franc-maçonnerie belge*, 9^e du 11^e m., 1880.

(3) V. Amand Neut, *La Franc-maçonnerie soumise au grand jour*, t. I, p. 165.

Une des premières dans le monde, la loge *Post nubila lux* a supprimé les formules relatives à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. Pour agir plus efficacement, elle a fondé à côté d'elle la société publique de libres penseurs, le *Dageraad*, dont nous avons plus haut signalé l'activité (liv. III, chap. XII, § 3). C'est là, du reste, le procédé classique de la secte, peut-on dire.

Cette loge, constituée ainsi en dehors du Grand-Orient national, s'est mise en relations avec un grand nombre d'ateliers d'Europe et des États-Unis, sur lesquels la hardiesse même de ses principes lui donne un grand ascendant. Elle est même arrivée, après trente ans, à entraîner dans son orbite la majeure partie de la Maçonnerie hollandaise. Voici en effet ce qu'on lit dans une correspondance d'Amsterdam, publiée dans le *Monde maçonnique* de décembre 1881 :

Depuis quelque temps, un mouvement en faveur de la loge indépendante *Post nubila lux* s'accroît dans divers ateliers du Grand-Orient des Pays-Bas. Actuellement, beaucoup de maçons réguliers se voient contraints de ne pas visiter cet atelier soi-disant irrégulier ; mais d'un autre côté, différents frères croient pouvoir y aller quand même. Il est nécessaire qu'après tant d'années d'existence, cette loge, qui travaille de façon à ne rien laisser à désirer, soit reconnue par le Grand-Orient des Pays-Bas. Comme je viens de vous le dire, les frères appartenant aux ateliers réguliers y vont en visiteurs, mais la loge d'Arnheim vient même de recevoir comme visiteurs des membres de la loge *Post nubila lux*. Cependant, la plupart des vénérables de cette ville recommandent aux néophytes de ne pas avoir de relations maçonniques avec cet atelier. Aussi ces frères, liés par leur serment, ne peuvent s'y rendre. Pour mettre fin à cet état de choses, il est question de proposer à l'une des loges de la ville d'examiner sérieusement les travaux de la loge *Post nubila lux*, et, s'ils sont trouvés réguliers, de porter la question devant tous les ateliers et devant le Grand-Orient dès sa première réunion.

On ne doute pas d'obtenir par cette voie la reconnaissance de cette vaillante loge, qui travaille honorablement depuis plus de trente ans, et qui a été l'objet d'une guerre acharnée de la part du Grand-Orient.

Ajoutons que les élections pour le Grand-Orient des Pays-Bas, qui ont eu lieu en 1882, ont donné la majorité aux candidats favorables à l'admission de la loge *Post nubila lux* dans le giron commun (1).

(1) V. *Chaine d'Union*, juillet 1882, p. 213.

Répétons en terminant que le principe même de la Maçonnerie la pousse à cette marche en avant dans la voie de la destruction. Il était formulé tout récemment dans un discours prononcé à la la loge la *Française d'Aquitaine*, à Bordeaux, par le f. : Baril :

Que deviendrait cette masse de travailleurs, qui n'a pu puiser à la source bienfaisante de l'instruction ? Ah ! mes FF. :., voilà où notre rôle commence ; nous recevons parmi nous tous ces déshérités, et nous leur apprenons qu'il existe tout un avenir de travail et de dévouement, que l'homme est né perfectible et qu'il est de toute saison de se perfectionner.

Nous leur apprenons enfin qu'il faut sans cesse travailler pour arracher les ronces, déblayer la route.

La Franc-maçonnerie n'a ni croyances, ni systèmes officiels, c'est ce qui fait sa force. A sa tribune se choquent à chaque instant les idées les plus diverses et les plus contradictoires, mais le vrai *principe de la Franc-maçonnerie, c'est qu'elle croit à la fécondité inépuisable du cerveau humain, et respecte le développement croissant des idées sociales* (1).

En vertu de cette *fécondité inépuisable du cerveau humain*, qui est au fond son seul dogme (v. liv. I, chap. I, § 1), la Maçonnerie française marche en ce moment en plein dans la voie du socialisme.

(1) V. la *Chaine d'Union* de décembre 1882.

CHAPITRE QUINZIÈME

OU EN SONT ACTUELLEMENT LE DOGME ET LA MORALE MAÇONNIQUES

§ 1^{er}. — LA MAÇONNERIE SE PRÉTEND SUPÉRIEURE A TOUTES LES RELIGIONS

Ily a bien des années, les suprêmes conseils du rite écossais du monde entier réunissaient leurs délégués et rédigeaient le traité solennel d'union, d'alliance et de confédération du 23 avril 1834.

La déclaration, placée en tête de ce document, contient les deux articles suivants :

1^o La Franche-maçonnerie est un *culte universel*, ayant pour objet Dieu et la vertu, et qui se partage en différents rites reconnus et approuvés.

Adoration du gr. : arch. : de l'univ. : , philosophie morale, bienveillance envers les hommes, voilà ce qu'un vrai maçon doit étudier sans cesse.

Ce culte est essentiellement tolérant, et chaque maçon est libre dans le choix du rite qu'il veut professer.

Tous les vrais maçons composent un Ordre, qui a ses dogmes, et qui est régi par des lois générales et des statuts fondamentaux.

2^o L'objet de l'établissement des loges est de travailler au but de l'Ordre. Celui d'une puissance dogmatique (maçonnique) est de leur enseigner la doctrine et de diriger leurs actions par la pureté du dogme et par l'observation des instituts et statuts fondamentaux de l'Ordre.

Nous citons ce document déjà ancien parce qu'il représente ce qu'on pourrait appeler la *Maçonnerie ostensible*, celle qu'on montre au public, celle du gros des adeptes.

Eh bien ! cette Maçonnerie ainsi réduite au minimum est déjà destructrice de toutes les religions positives, car elle se pose comme la religion supérieure de l'Humanité, elle prétend embrasser tous les hommes dans son sein, et se présente, comme seule capable de les mener dans le chemin de la vertu, de les conduire au bonheur.

La tolérance, dont elle fait parade, pour les *opinions* religieuses de ses membres, est la plus grande injure aux religions positives ; car elle leur dénie la possession de la vérité, à laquelle chacun prétend, et les réduit indistinctement à n'être que des rites extérieurs et des légendes problématiques.

C'est là le véritable esprit des loges de tous les pays.

La Maçonnerie, dit le *Monde maçonnique* de juillet 1867, reste comme la matrice dans laquelle s'élaborent les libertés humaines, comme le temple universel éternellement ouvert aux fidèles et aux infidèles, aux incrédules et aux croyants, aux orthodoxes et aux hétérodoxes, aux athées aussi bien qu'aux panthéistes, aux déistes, aux catholiques et aux réformés de toutes les confessions.

Et le f.°. Ferdinand Roure, à la l.°. *Amie des Naufragés* de Buenos-Ayres, en juin 1880 :

Il n'y a qu'un culte exigé, celui de la vertu, et qui pourrait dire qu'un tel culte n'est pas celui du véritable Dieu ?

Dans le monde, il y a des croyances anciennes et des croyances modernes ; il y a des juifs, des païens, des mahométans, des grecs, des protestants et des antiprotestants, et mille autres sectes, dont les prétentions effrayent la pensée, et qui, toutes ennemies les unes des autres, se sont égorgées pendant des siècles au nom et pour les intérêts du ciel.

Dans la Maçonnerie, la Mecque et Genève, Rome et Jérusalem, sont confondus. Il n'y a ni juifs, ni mahométans, ni papistes, ni protestants ; il n'y a que des hommes, il n'y a que des ff.°. qui ont juré de rester toujours ff.°. (1).

Cette prétention de la Maçonnerie à remplacer le Christianisme

(1) *Chaîne d'union*, 1880, p. 272.

est encore exprimée en termes intéressants à rappeler par un franc-maçon italien, qui écrivait en 1863 :

Le but allégorique de la fraternité maçonnique est l'antique projet de réédifier le temple de Sion ; mais l'objet vrai et réel de ces tentatives est la reconstitution de l'unité religieuse, sur la double adhésion ou alliance de la raison et de la foi et la réorganisation du système hiératique selon les données de la vertu et de la science... La religion de l'Ordre est essentiellement unitaire. Elle n'a qu'un seul dogme. La Maçonnerie ne connaît qu'un Dieu unique, immense, immuable, créateur et conservateur des mondes, *en excluant toute idée hétérodoxe d'une filiation ou d'une procession coéternelle et infinie*. La Maçonnerie *croit à la peine d'outre-tombe* et à une vie future.. La base de son culte est la pratique des austères vertus et un amour ardent et intime pour l'humanité (1).

C'est là le *socinianisme* (v. liv. II, chap. II, § 3) et le déisme de Mazzini. Aujourd'hui l'un et l'autre sont bien dépassés, mais il faut constater que toujours et partout la Maçonnerie s'est posée comme une religion et comme l'adversaire du Christianisme. Voici notamment, en Espagne, comment la définit *el Universo, annales de la Franc-maçonnerie de Madrid*, numéro de juin 1875 :

Dégagée de tout compromis avec une église déterminée, la Maçonnerie est, en matière de *religion*, souverainement libre. Elle recherche quels sont les rapports de la conscience humaine avec le principe suprême de la réalité et de la vie, afin d'y trouver, si tant est qu'elle s'y montre, la base positive de toute adoration sainte et de toute connaissance pieuse ; car c'est seulement ainsi qu'on est ou saintement athée, ou vertueusement deïste, sans préoccupations, sans dogmes, sans idolâtrie, ni superstitions d'aucun genre.

Quant à la *morale*, la Maçonnerie a pour mission, comme association organisée, de signaler à l'humanité l'empire profond des lois éternelles implantées dans le fond de sa nature, en vue de former l'unique *règle de sa conduite* et d'être l'unique et pur mobile de toutes ses actions honorables pleines de clarté et de justice.

Juridiquement, la Maçonnerie est un centre organisé, défenseur infatigable du droit, de la liberté, de la justice humaine, garanties inévitables, conditions indispensables, moyens éternels dans lesquels ni la vie ne vaut, ni son développement n'est possible, ni ses fins sublimes ne

(1) *Storia delle società segrete dalle prime origini agli ultimi tempi*, di Osvaldo Permi (2 vol. in-8°, Milano, 1863), t. I, pp. 605-606.

peuvent se réaliser. C'est pourquoi elle doit toujours défendre sans distinctions doctrinaires ni réserves hypocrites toutes les institutions qui, dans l'ordre social, politique et juridique, sont en meilleure conformité avec le droit, la liberté, la justice. Sa charge, sa mission, ses aspirations sont donc éminemment politiques et sociales, de même qu'elles sont religieuses, morales, scientifiques, artistiques ; mais le tout, au point de vue pratique, réalisable, produisant une vive influence, une action marquée dans le cœur des peuples, dans toutes les classes de la société, dans les institutions, sur les intérêts, sur les éléments actifs de vie et de progrès, de perfectionnement et de réforme (1).

A la loge *Charité*, de Malaga, l'orateur s'adressant aux dames dans une tenue d'*adoption*, leur disait :

Le temple de la Maç. s'élève plus solide que jamais, parce qu'il a pour dogme la *raison éternelle*, pour pratique la *morale universelle*, et pour idéal le *progrès indéfini* ; ces sublimes éléments et son programme de liberté, égalité, fraternité *réelles (sic)* lui garantissant pour toujours l'empire du monde (2).

La prétendue indifférence dont la Maçonnerie se targue, vis-à-vis des religions, est donc en réalité une hostilité déclarée. Le dire ouvertement, au lieu de l'insinuer, n'a été qu'une question de temps et de circonstances :

L'œuvre essentiellement morale et universelle de la Maçonnerie, écrivait, en septembre 1867, le *Monde maçonnique*, loin de comporter aucune manifestation religieuse, les exclut formellement sous peine d'illogisme, d'infraction à sa loi et même de déchéance.

Au convent du Grand-Orient, de 1881, le f. . . Belat, membre du conseil de l'ordre et *orateur* du convent, s'exprimait ainsi dans son discours d'ouverture :

Mes frères, où trouverez-vous pour les hommes faits, pour les esprits mûrs, une pareille école de progrès, une semblable diffusion de lumière ? Sera-ce l'enseignement religieux, les leçons données par les membres des cultes divers dans leurs chaires respectives qu'on pourra donner comme l'équivalent de la Franc-maçonnerie ? Ah ! ici, tous les sentiments intimes, toutes les consciences protesteraient contre une

(1) Reproduit par la *Chaîne d'union*, 1875.

(2) Ibid. On rapprochera de ces extraits le document A du tome I, *La Franc-maçonnerie espagnole et l'existence de Dieu*.

telle assimilation. Les temples catholiques, ou protestants, ou israélites ! les religions ! mais mes Frères, c'est contre eux précisément, c'est contre l'œuvre sacerdotale de tous les temps et de tous les pays que la Franc-maçonnerie s'est fondée ; c'est contre eux qu'elle livre ces combats séculaires, qui ont fait gagner au progrès, réfugié sous nos bannières, tout cet espace de champ et de soleil, où il se déploie et s'étend aujourd'hui (1).

§ 2. — LE VÉRITABLE SECRET DE LA MAÇONNERIE

En présence de cette négation radicale de ce qui constitue la base de toute religion, à savoir l'affirmation que chacune d'elles fait de sa vérité exclusive, il est singulièrement instructif de considérer l'attitude prise par les différentes confessions.

Le Mahométisme et l'Église grecque feignent d'ignorer la Maçonnerie.

Dans beaucoup de confessions protestantes, les autorités religieuses sympathisent avec elle, et il naît du rapprochement des deux institutions un état de choses étrange, que nous étudierons particulièrement à propos de l'Angleterre et des États-Unis. Cependant, un certain nombre de protestants animés de l'esprit chrétien voient le danger que court la part même restreinte de christianisme que leurs confessions ont conservée. (V. liv. III *chapitre préliminaire*, §§ 7 et 8 et chap. XXXIII, § 3.)

Quant au Judaïsme, il accourt au-devant de la Maçonnerie et s'unit étroitement à elle (v. *Chapitre préliminaire*, § 9). Seule l'Église catholique a réprouvé la Maçonnerie, dès le premier jour de sa manifestation extérieure, et depuis lors elle n'a cessé de la condamner, même dans les pays où elle semble presque inoffensive, parce que jamais elle ne peut pactiser avec une erreur dogmatique.

Si les autres religions acceptent de vivre ainsi avec la Maçonnerie, c'est parce qu'aucune d'elles n'a réellement la certitude qu'elle est en possession de la vérité. Seule la véritable Église sait qu'elle en détient le dépôt et a conscience de son infailibilité.

(1) Publié dans la *Chaîne d'union*, septembre-octobre 1831.

Voilà pourquoi la lutte s'est concentrée entre la Maçonnerie et le Catholicisme.

La destruction de l'Église, de l'ordre social fondé sur ses enseignements, de la Papauté qui en est la clef de voûte, tel est le *secret de la Maçonnerie* :

En vain, avec le XVIII^e siècle, nous flattions-nous d'avoir écrasé l'infâme : l'infâmerenait plus intolérant, plus rapace et plus affamé que jamais. La religion catholique est une théocratie avide, sans esprit de famille et sans foyer, obéissant à un chef étranger et faisant courber sous son joug les gouvernements et les peuples... C'est contre cette domination qu'il faut combattre... Pour atteindre ce but il faut établir autel contre autel.

La Maçonnerie combat le Christianisme à outrance. Il faudra bien que le pays finisse par en faire justice, dût-il employer la force pour se guérir de cette lèpre (1).

Ces citations remontent à une date déjà ancienne, 1847 et 1854. Elles montrent que le mouvement auquel nous assistons aujourd'hui a été préparé depuis longtemps et que c'était là le vrai but auquel les loges travaillaient dans le silence. (V. liv. III, chap. XII.)

La parole audacieuse jetée par le f. : Gambetta, dans son discours de Romans, *Le cléricalisme, voilà l'ennemi*, a dans toutes les loges soulevées des échos frénétiques. On a vu quel commentaire en avait été donné en 1879 par le f. : Courdavaux, à l'*Étoile du Nord* de Lille (liv. II, chap. XII, § 10) :

La distinction entre le catholicisme et le cléricalisme est *purement officielle, subtile pour les besoins de la tribune* ; mais ici, en loge, disons-le hautement et pour la vérité, *le catholicisme et le cléricalisme ne font qu'un*.

Depuis lors, c'est le langage qui retentit sans cesse dans les loges. Nous en citerons deux ou trois exemples entre mille :

Le 25 décembre 1881 la loge la *Bonne Foi*, de Saint-Germain-en-Laye, adoptait un certain nombre de jeunes enfants, que leurs parents livrent au *protectorat maçonnique*.

La *Chaîne d'union* résume ainsi les paroles adressées par le F. : orateur aux femmes qui étaient présentes :

(1) Séances des loges belges des 2 juillet 1846 et 24 juin 1854, dans le *journal d'Anvers*, août 1857.

Dans un langage d'un ordre élevé, il a retracé d'une façon parfaite le rôle que la mère est appelée à remplir pour arriver à donner à l'enfant une éducation saine, dégagée de toutes les pratiques fanatiques, superstitieuses et saugrenues, qui compriment ces frêles imaginations et empêchent le développement de leur intelligence. *Il a surtout insisté pour que nos sœurs préservent l'enfance du contact du prêtre*, lequel, ayant volontairement renoncé aux joies si pures de la famille, se trouve dans les plus mauvaises conditions pour enseigner la morale. Le cœur de la mère est ce qu'il y a de mieux pour remplir efficacement cette tâche.

C'est pourquoi il est nécessaire qu'elle redouble d'efforts dans l'accomplissement de cette tâche difficile, afin de faire de ses enfants des hommes et des mères de famille, sur lesquels nous comptons pour arriver à améliorer efficacement les générations qui vont nous suivre (1).

A la fin de la séance, le f.° de Serres, membre du Grand-Orient, insiste encore sur « les considérations puissantes qui doivent engager chacun et tous à contribuer à la prospérité des œuvres de la nature de celles du *Sou des Écoles* et de la *Ligue de l'Enseignement*, œuvres enfantées par l'initiative maçonnique. »

A la même date, à la fête solsticiale de la loge de l'*Union philanthropique* de Saint-Denis, le f.° Galopin a fait entendre un véritable cri de rage contre la Religion :

Jadis, deux sentiments existaient à l'état rudimentaire dans le monde: le sentiment religieux et le sentiment du devoir accompli, c'est à-dire le sentiment de l'orgueil et celui de l'union philanthropique. Ces deux sentiments provoquèrent l'évolution de deux classes d'hommes bien distinctes : les cléricaux et les libres-penseurs. Les premiers sont représentés aujourd'hui dans la société par les hommes des diverses églises et sectes théologiques ; les seconds le sont par les francs-maçons. Ces derniers, convaincus que le sentiment religieux n'est qu'un sentiment bâtard enté sur la peur, ont fait tous leurs efforts pour le combattre et ont édifié sur les ruines d'une philosophie de mots et de passions exaltées la science raisonnée que formulent en chiffres connus tous les attributs de l'esprit humain.

C'est la Franc-maçonnerie qui, dans les grandes luttes humaines, souffle la vérité par tous les pores de l'abnégation.

Comme conclusion pratique à ces insanités, le f.° Galopin propose à tous les frères de suivre l'exemple de M. Hérold, de

(1) *Chaîne d'Union* de janvier-février 1882.

faire de la propagande par les enterrements civils et de s'emparer de l'enseignement de la jeunesse (1).

Le 11 décembre 1881, dit la *République maçonnique*, la loge la *Libre Pensée*, Or.° de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), donnait sa fête d'installation. A une heure du soir, près de cent maçons délégués des loges de la région se pressaient dans le gentil petit local de la *Libre-Pensée*. Après l'ouverture, un exposé a été fait des travaux de l'atelier depuis sa fondation. Tout a été exposé avec clarté : les enterrements civils inaugurés dans cet Or.° par la l.° ; les incidents, les initiations, les discussions, rien n'a été oublié.

Une conférence au théâtre avait été organisée au profit de la Ligue de l'Enseignement... La parole est donnée à notre f.°. Joanne-Madeleine, rédacteur du journal la *Constitution* de Lot-et-Garonne. Il a pris pour texte de son discours la phrase célèbre de Gambetta : Le cléricalisme, voilà l'ennemi, texte qu'il a fort bien développé aux applaudissements de l'assemblée. Le f.°. Joanne-Madeleine a terminé son discours par ce mot : *Il faut démocratiser la femme (!)* ; voilà la noble tâche qui appartient à la République...

Mais l'attraction de la réunion était dans la conférence du f.°. Calvinhac, rédacteur du *Réveil*, de Toulouse. On attendait avec impatience que l'orateur connu des réunions populaires de Paris prit la parole...

Le f.°. Calvinhac a brillamment terminé sa conférence. « Haut les cours ! a-t-il dit ; combattons pour la République de demain... » (2).

Le *Bulletin maçonnique*, de la Grande Loge Symbolique écossaise de décembre 1882, nous montre ce que sera cette *République de demain*, organisée par la Maçonnerie. Après avoir vanté sur tous les tons une ignoble parodie de la Bible, la *Bible farce*, œuvre d'un f.° il fait remarquer que ce livre, condamné par les tribunaux sous le maréchal de Mac-Mahon, a été autorisé de paraître par le ministère Ferry, et il ajoute : « Il faut le lire, et aussi le faire lire et le propager, car c'est un des meilleurs livres de propagande républicaine. »

Un des collaborateurs du même *Bulletin* annonce que sous peu il publiera un ouvrage intitulé : « DIEU, VOILÀ L'ENNEMI, » qui reproduit une série de conférences faites devant la grande loge symbolique. La rédaction ajoute : *Nous voudrions voir ce livre entre toutes les mains*. Les autres journaux maçonniques ont recommandé non moins vivement cet ouvrage (3).

(1) *Chaine d'Union*, janvier-février 1882.

(2) Reproduit par le *Français*, du 11 janvier 1882.

(3) V. notamment la *République Maçonnique* du 9 avril 1882.

La Maçonnerie étrangère — sauf dans les pays anglais — est animée de mêmes sentiments.

Planche du gr. O. de la Maçonnerie italienne du 3 août 1872. Le f.°. Mazzo déclare que tous les ateliers qui dépendaient du suprême conseil siégant à Palerme, dont le f.°. Cavo est secrétaire, s'en sont détachés pour se réunir à un seul faisceau, ce qui était le but suprême auquel ont visé tous les efforts des véritables maçons italiens. Ce but a été heureusement atteint, et l'assemblée maçonnique romaine, composée des représentants de 200 ateliers, a, le 28 avril 1872, solennellement proclamé *l'unité de la Maçonnerie italienne ayant son siège à Rome, qui est son véritable champ de bataille* (1).

Après les expulsions des religieux et les lois Ferry, la Maçonnerie française a reçu de nombreuses félicitations.

Le f.°. Hérédier, dit le *Monde Maçonnique*, a obtenu un franc succès en montrant que la Maçonnerie suisse n'est pas moins anti-cléricale que la Maçonnerie française et qu'elle partage les mêmes opinions et aspirations que celle-ci. (Tenue de la loge de *la Rose du parfait silence* de Paris, 2 février 1881.)

§ 3. — L'ATHÉISME ET LA MAÇONNERIE

Le développement logique de son principe devait amener la Maçonnerie à l'athéisme. Elle y est en plein aujourd'hui, excepté en Angleterre et aux États-Unis.

En France, depuis le jour où le Grand-Orient a aboli la reconnaissance du grand Architecte de l'univers, pas une seule défection ne s'est produite pour ce motif dans les rangs des loges ; ce qui prouve à quel point les idées étaient avancées en ce sens. Depuis longtemps Dieu n'était pour les maçons qu'un mot vide de sens. Voyez comment la chose est expliquée par M. Félix Hément, inspecteur *des écoles du VII^e arrondissement de Paris*, dans un discours prononcé à la distribution des prix de ces écoles, le 5 décembre 1880 :

(1) *Chaîne d'Union*, septembre 1872. p. 519.

J'ai prononcé le nom de Dieu, et je dois à ce propos deux mots d'explication, afin de ne point me séparer des personnes qui dans l'auditoire ne partageraient pas mes idées. Supposons que je n'aie pas prononcé le mot, et que je me sois borné à dire que la justice, la vérité, la beauté humaine sont infirmes par quelque côté ; que nous concevons une justice, une vérité, une beauté parfaites ; que cet ensemble de toutes les perfections soit nommé l'*idéal*. Personne assurément ne peut nier ce que nous avançons, et, s'il est vrai de dire que la sensation de soif prouve l'existence d'un corps qui doit l'éteindre, nos aspirations vers l'*idéal* sont une preuve non moins certaine de son existence. Enfin, il n'est pas moins vrai que notre supériorité dépend des progrès que nous faisons vers l'idéal. Accordons-nous donc sur les points que tous peuvent admettre. Disons que le faisceau des perfections se nomme l'idéal et que par nos efforts nous devons y tendre. Les uns lui donnent une forme et un corps pour le mieux saisir, et le nomment Dieu ; les autres le conçoivent, mais renoncent à le représenter (1).

Dans la Maçonnerie étrangère, le même mouvement s'accroît tous les jours. Aux Grands-Orient étrangers, qui ont approuvé la suppression de la mention, en tête des statuts, du grand Architecte de l'univers (v. liv. I, chap. II, § 4 et t. I. *Document annexé A*), il faut ajouter le Grand-Orient des Pays-Bas.

Le 3 avril 1879, il a adressé une planche au Grand-Orient de France, dans laquelle il déclare que ce vote n'altérera pas leurs relations fraternelles. Il lui suffit qu'on tolère les déistes dans les loges françaises. Aussi ne suivra-t-il pas l'exemple des grandes loges d'Angleterre et d'Amsterdam. « Quelques faits ont mitigé
 « les scrupules du grand conseil des Pays-Bas, dit ce monument
 « de rare hypocrisie, à savoir qu'avant 1789, la Constitution
 « maçonnique française ne renfermait point la détermination
 « maintenant retirée ; qu'en outre le principe n'est pas encore
 « exprimé dans d'autres constitutions maçonniques, et que cette
 « omission ne met aucune entrave au maintien des relations existantes. Au reste, le Grand-Orient des Pays-Bas croyait pouvoir
 « se fixer aux intentions du Grand-Orient de France de rester

(1) Le *Bulletin maçonnique* de décembre 1882 recommande vivement un petit livre destiné aux écoles, dans lequel M. Félix Hémet a traité la partie *physiologique* des programmes du f.°. Paul Bert, et notamment *l'origine de la vie*. Il a trouvé le moyen de tout dire, d'après l'organe maçonnique. Nous voilà ramenés bien au delà du paganisme antique, qui, du moins, reconnaissait que *maxima pueri debetur reverentia*.

« fidèle aux maximes de l'Ordre, tout en rétractant l'article en « question (1).

La croyance en Dieu n'était donc pas un dogme de l'Ordre, mais seulement une de ces opinions courantes, variables selon les temps et les pays, auxquelles les loges adhèrent par politique, mais en réservant leur principe fondamental.

L'année suivante, dans la loge *La Paix*, une des principales d'Amsterdam, le f. . Knapper traitait cette question : l'athée peut-il être franc-maçon ? Il la résolvait affirmativement, aux applaudissements *unanimes* de l'assemblée, après un discours dans lequel il a prétendu renverser toutes les preuves de l'existence de Dieu. Nous ne relèverons qu'un passage, dans lequel il oppose à l'opinion des orthodoxes qui croient en un Dieu créateur celle des libéraux qui professent que Dieu est la cause commengante du système du monde, l'architecte de l'univers (1). Donc lorsque la Maçonnerie, pendant la période où elle prenait un masque spiritualiste, désignait Dieu par cette expression, c'était, comme nous le disait tout à l'heure M. Félix Hement, pour laisser entendre tout autre chose que le Dieu vivant et créateur des chrétiens. Du reste, dès l'année 1865, le f. . Fauvety s'en expliquait nettement à l'assemblée générale du Grand-Orient :

En déclarant qu'elle professe que Dieu *est*, que l'âme humaine est immortelle, la Maçonnerie a-t-elle entendu dogmatiser à la façon des églises, qui imposent une profession de foi ? Nullement. La Maçonnerie n'a jamais songé à exclure personne pour des croyances personnelles. Obligée de se définir pour s'affirmer *aux yeux du monde et à ses propres yeux*, il faut bien qu'elle dise ce qu'elle est. Alors, comme tous ses symboles, tous ses actes recouvrent *une certaine science* de l'être et de la vie immortelle, elle traduit son symbolisme *en langue vulgaire* et pose comme base, comme principe de sa constitution, les doctrines enseignées à ses initiés.

La Maçonnerie française est ainsi logique avec elle-même, quand elle proclame aujourd'hui l'athéisme le plus brutal.

On lit dans la *République maçonnique* d'octobre 1882 :

(1) V. dans la *Chaîne d'union* avril et mai 1881, p. 190, le texte complet de ce document.

(2) *Chaîne d'union*, avril et mai 1881, pp. 185-186.

Dans sa tenue du 25 septembre 1882, la L. *Union et Persévérance* (de Paris), a décidé, à l'unanimité, de nommer membre d'honneur le F. Bradlaugh, membre du parlement anglais, expulsé pour refus de serment religieux.

Le F. Fontainas, vén. de l'at. raconte qu'introduit en Angleterre auprès du f. Bradlaugh, sur la recommandation des ff. Yves Guyot et Dreyfus, il en a reçu un charmant accueil. Le libre-penseur anglais a déclaré ne plus aller aux l. anglaises à cause des allures religieuses de la Maç. de son pays. C'est dans ces circonstances que le f. Fontainas, lui exposant les progrès faits en France, lui a offert l'affiliation.

Le f. Bradlaugh ne doit sa célébrité qu'à sa profession scandaleuse d'athéisme au Parlement anglais et à la part qu'il a prise à la fondation de la ligue Malthusienne (v. tome I, *Document annexé C*).

La Maçonnerie belge en est au même point. Le rapport d'inspection des loges fait au Grand-Orient par le f. Optat Scailquin se termine par ces paroles :

Une collision redoutable se produit entre les réactions ameutées et les forces d'expansion du progrès ; notre Maçonnerie ne sera digne d'elle-même, de sa glorieuse mission, que si elle se pénètre des nécessités du moment et si, entraînant la nation à sa suite, elle jette aux quatre vents le cri retentissant du progrès, le défi aux masses noires qui se groupent dans l'ombre ; et ce cri ne sera entendu que s'il est poussé par un souffle puissant et généreux, s'il se répète des plus hautes sphères jusqu'aux plus humbles, si des réformes qui s'annoncent inévitables, inflexibles, sont obtenues par le bon sens, la raison et le patriotisme, au lieu de l'être par la force ou d'humiliantes interventions, si elles apparaissent sous la double auréole calme et résolue de la Maçon. et de *la démocratie sage et pacifique*.

Litré, cet immense génie, cet auguste vieillard qui, après une existence mémorable entre toutes, est venu simple et modeste consacrer son immortalité au fronton du temple maçonn., Litré a dit : Instruisez, instruisez toujours. Notre force, notre espérance, notre certitude, c'est la science qui abat d'une main sûre ce qui est fantôme, superstition, iniquités : *c'est la lettre G, symbolisée par l'étoile flamboyante, immortel rayon, éternel comme la matière, infini comme l'intelligence, qui projette sa lumière jusqu'aux entrailles de la terre et qui franchit dans son audace jusqu'aux profondeurs des cieux* (1).

(1) *Journal de la Franc-maçonnerie belge*, 26 j. du 10^e m. 5880.

Ces déclarations sont remarquables : c'est à la fois une adhésion au matérialisme, au positivisme et à la *république scientifique*, telle que l'entendait le f. Gambetta. Pour ne pas effrayer la monarchie, les loges l'appellent seulement la *démocratie sage et pacifique*.

§ 4. — DEUX DISCOURS DES FF. FERRY ET GAMBETTA

Il suffit de lire ces deux discours, après les citations que nous venons de faire, pour y reconnaître la quintessence de la doctrine des loges.

Le Sénat discutait, le 4 juillet 1881, la loi sur l'enseignement primaire. L'article 2 détermine les matières de l'enseignement et exclut par voie de prétérition les vérités religieuses. Un amendement présenté par M. Jules Simon propose d'y comprendre l'enseignement des devoirs envers Dieu. Le f. Ferry, ministre de l'instruction publique, monte à la tribune pour en demander le rejet :

Il s'agit de trouver une forme claire et simple ; et la formule qu'on vous propose se rattache non seulement à la doctrine philosophique, dont l'honorable M. Jules Simon est un des représentants les plus éminents, mais aussi elle peut se rattacher à un devoir confessionnel, à tel ou tel dogme religieux, et alors, comme on le disait tout à l'heure, on peut poser cette question : De quel Dieu entendez-vous parler ? (Vives exclamations et rumeurs à droite.) — M. le baron de Lareinty : Il n'y en a qu'un. C'est le Dieu des chrétiens. (Très-bien ! très bien ! Vive agitation à droite).

M. le Ministre. — Modérez-vous, messieurs, je vous en prie.

L'honorable M. de Lareinty, qui m'interrompt avec impétuosité, me fait vraiment la partie trop belle, et je ne veux pas en profiter. (Très-bien, très-bien à gauche).

M. le baron de Lareinty. — Tant mieux ! profitez-en au contraire !

M. le ministre. — Oui, vous me faites la partie trop belle. S'il n'y a qu'un Dieu, celui des chrétiens, selon vous, nous en venons à ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire que vous affirmez une religion positive, vous faites de l'enseignement confessionnel. Mais je pose la question à un point de vue philosophique, et je demande quel est le Dieu dont vous entendez parler, parce que la conception de Dieu varie suivant les systèmes philosophiques. Ce Dieu dont vous voulez charger l'instituteur de parler, est-il le Dieu des chrétiens, est-il le Dieu de

Spinoza, celui de Descartes ou celui de Malebranche? (Vives interruptions et rires ironiques à droite. — Très bien ! très bien ! à gauche).

Peu de temps après, le 29 août 1881, le f. : Gambetta présidait, à Paris, une conférence sur l'enseignement laïque faite par le f. : Paul Bert, et voici les paroles par lesquelles il ouvrait la séance :

Vous savez, — et il n'y a vraiment pas ici nécessité de le rappeler, — que, quelles que puissent être les difficultés, les ennuis inévitables de la vie publique, il existe par dessus les querelles personnelles une cause à laquelle vous êtes toujours restés fidèles, à laquelle moi aussi (je puis le dire avec quelque orgueil), je suis toujours resté inviolablement attaché.

C'est la cause du progrès démocratique ; non de ce progrès chimérique qu'on formule en deux mots, comme si le monde entier n'avait pas la preuve que l'on n'arrive à constituer et à créer qu'à force d'efforts continus et soutenus, en ayant pour soi l'assentiment de ses concitoyens et en ayant aussi la ferme volonté de ne jamais se rebuter devant un obstacle, pas plus que de se laisser enivrer par les faveurs de la fortune ou de la victoire.

Et de tous les efforts que peuvent tenter les penseurs, les tribuns, les hommes d'État, il n'en est qu'un seul, entendez-le bien, qui soit véritablement efficace et fécond, c'est le développement de ce capital premier que nous avons reçu de la nature et qui s'appelle la raison.

Oui, notre tâche la plus élevée consiste à développer chez tout homme qui vient au monde, — et par ce mot j'embrasse l'espèce entière, — à développer l'intelligence qui s'éveille, ce capital à l'aide duquel on peut conquérir tous les autres et par conséquent réaliser la paix sociale sur la terre, sans force ni violence, sans guerre civile, rien que par la victoire du droit et de la justice.

Voilà notre religion, mes amis, la religion de la culture intellectuelle. CE MOT SUBLIME DE « RELIGION » NE VEUT PAS DIRE AUTRE CHOSE, EN EFFET, QUE LE LIEN QUI RATTACHE L'HOMME A L'HOMME et qui fait que chacun, égal à celui qu'il rencontre en face, salue sa propre dignité dans la dignité d'autrui et fonde le droit sur le respect réciproque de la liberté.

C'est pour un acte de cette religion que nous sommes ici tous rassemblés dans un esprit de solidarité commune. Nous venons apporter, vous votre obole, nous notre parole, à cette communion que l'on peut et doit nommer les Pâques républicaines de la démocratie.

Jamais la terrible puissance du blasphème, qui a été permise à la créature révoltée contre Dieu, ne s'était produite d'une manière plus calculée et plus affirmative.

L'homme seul en face de l'homme ; toute la religion étant dans ce lien de l'homme à l'homme ; l'homme en un mot se faisant Dieu : — voilà ce que le f. . Gambetta affirme comme le dogme de la société *maçonnisée*, après que le f. . Ferry a outrageusement nié le vrai Dieu.

§ 5. — LA RELIGION DE L'HUMANITÉ

Il se trouve dans le sein des loges des hommes à l'esprit logique, qui soutiennent que puisqu'on en a fini avec Dieu, ce vieux petit mot, comme dit Renan, le culte est chose superflue. Constamment des propositions en ce sens sont faites dans les loges (1). Nous avons dit comment les Puissances maçonniques les accueillait (v. *Introduction*, § IV).

Pour ces esprits plus avancés, la Maçonnerie propage les *Sociétés de la libre pensée*, et c'est ainsi que des révolutionnaires très ardents se trouvent ne pas faire partie des loges ; mais l'athéisme est tellement contraire à la nature que cette impiété brutale et consciente d'elle-même sera toujours le triste apanage d'un petit nombre. La grande masse a besoin de se tromper par de vains simulacres. C'est pour cela que la Maçonnerie conservera toujours des assemblées et des rites qui en font une contrefaçon de l'Église. Le discours suivant, prononcé à une séance commune des loges maçonniques de Lyon le 3 mai 1882, par le f. . Régnier, et publié dans la *Chaîne d'union* d'août 1882, explique très bien cette situation et ce rôle. Nous le reproduisons en entier, malgré sa longueur, parce qu'il contient beaucoup d'aveux intéressants sur l'action actuelle des loges :

(1) V. entre autres dans la *Chaîne d'union* de janvier 1874, cette thèse soutenue avec beaucoup de verve par un f. . Valleton. « La Maçonnerie est surchargée, il ne faut pas craindre de le reconnaître, d'un vieux bagage d'erreurs, de faussetés, de préjugés, de superstitions, d'us et coutumes monarchiques, despotiques, orientales, juives, égyptiennes, grecques et anglaises.... Quo la Maçonnerie, qui *est anthropologie pure* s'abstienne de toute formule, de toute théologie ou philosophie théologale..... » Dans une note, la rédaction du journal expose les raisons pour maintenir le symbolisme ; du reste elle rassure les athées contre les conséquences que le f. . Valleton tire de la formule du Grand Architecte de l'univers. « Quand la Maçonnerie dit aux néophytes : Admettez-vous l'idée d'un Grand Architecte, elle a bien soin de laisser à chacun d'eux la liberté de définir ce Grand Architecte en s'éclairant de sa seule raison. »

Mes frères, si l'on jette un regard impartial sur notre pays, placé sans contredit à la tête de la civilisation, l'on est frappé par le spectacle du désaccord qui règne entre les esprits et les intérêts matériels et moraux. La Société est divisée en une foule de sectes religieuses ou philosophiques, sectes qui furent unies tant que le catholicisme fut triomphant, mais depuis que le fantôme ultramontain n'est plus menaçant qu'aux yeux de quelques visionnaires, elles se séparent de plus en plus, depuis le déisme le plus pur jusqu'à l'athéisme le plus outré. Il en est de même dans le domaine de la politique : tant que le despotisme a été pressant, les partis étaient unis pour l'attaquer ; lui tombé, toutes les fractions politiques se sont émiettées en une si grande quantité de nuances, qu'un banc à notre Assemblée sera bientôt insuffisant pour que chacune d'elles y soit représentée. A quoi attribuer cet état de choses ? quelles sont les causes qui l'ont amené ? C'est ce que nous allons examiner.

Le développement des sociétés humaines ne s'est point effectué d'une manière uniforme et continue, mais bien par phases alternatives divisées en deux époques, que nous nommons époques organiques et époques critiques. Toutes deux ont un caractère semblable : dans les époques organiques, la société se conçoit une destinée, *elle sait où elle va et, signe particulier, ces époques sont toutes religieuses*. La religion ainsi que les institutions étant en parfaite harmonie avec les idées, les besoins, les tendances des peuples, la société gravite ainsi sans secoues trop sérieuses, jusqu'au jour où le dogme est discuté, contesté, nié, et où les institutions ne représentent plus le courant, par suite des progrès accomplis. Enfin, chose plus remarquable encore, toutes les *époques critiques* sont irrégulières.

Par suite du désordre matériel et moral dans lequel nous nous trouvons, les intelligences les plus élevées s'abaissent, les croyances les plus robustes fléchissent, le plus grand nombre erre au hasard sans savoir où reposer sa conscience ; de là les idées les plus extravagantes, les théories les plus insensées, ayant toutes de chauds partisans, et au besoin leurs martyrs. Les meetings auxquels nous sommes à chaque instant conviés, en sont la preuve. C'est aussi à cet état de trouble des esprits que nous devons l'apparition de la secte des *Libres-Penseurs*, dont le nom ne répond guère à leur principe. Tout homme peut *penser librement*, avoir ses vues, ses connaissances, sans être tenu de penser comme tout le monde, et chez eux-mêmes (les *Libres-Penseurs*), la pensée est-elle bien libre puisque, pour être d'un groupe, il faut accepter des articles règlementaires ?

La Libre-pensée est tout simplement une protestation contre le catholicisme. Mais elle est tout à fait impuissante à fonder le nouveau code social. Elle est donc destinée à disparaître et à se fondre dans la

loi nouvelle, qui réunira les débris épars de notre BABEL MODERNE, pour faire entrer la société dans une nouvelle époque organique. Ce sera, il faut l'espérer, l'œuvre de la fin du XIX^e siècle.

La Libre-pensée a pour principal objet de répudier le culte et de ne CROIRE A RIEN, et pourtant une société ne saurait vivre normalement sans un lien religieux quelconque, et, si la science doit un jour remplacer le dogme, elle n'a pas encore acquis son droit de cité au sein de la société. Nos libres-penseurs eux mêmes sentiront bientôt le besoin de ce lien religieux, et je ne veux qu'une preuve de ce que j'avance; elle est dans le fait de la naissance de deux enfants de libres-penseurs *baptisés* dans un cabaret de Paris par le grand pontife Henri Rochefort, et dans le fait plus significatif encore de la cérémonie funèbre organisée au palais du Trocadéro, le jour des morts, à la mémoire de tous les libres-penseurs décédés.

L'on a beau dire et beau faire, la naissance, le mariage et la mort ont besoin d'être sanctifiés : la majorité des républicains, tout en répudiant le culte catholique, tient encore trop à certaines cérémonies, et la femme, la femme surtout, y est trop attachée pour les abandonner avant qu'elles soient remplacées par d'autres qui lui sont supérieures.

De ce qui précède, étant données la décadence du catholicisme, l'impuissance de la libre-pensée, il nous reste à examiner quel est le rôle, quelle est l'action que peut exercer la Maçonnerie dans cette œuvre de transformation sociale, et si oui, ou non, elle est impuissante, comme l'affirment certains esprits chagrins et légers... Voyez quelle sublime donnée contient cette légende qui fait de la société et de la civilisation tout un édifice, retraçant ses misères, ses luttes, ses oppressions; puis ces trois compagnons voulant s'emparer par la force du *secret du maître* pour en faire leur profit, — (v. liv. I^{er}, chap. I^{er}, § 2), — et quelle espérance nous donne la résurrection de celui qui en réalité n'était pas mort, mais qui reviendra un jour pour reprendre l'œuvre du maître, c'est-à-dire pour *reconstituer la société sur des bases nouvelles*, où règnera la triple devise de Liberté, Égalité, Fraternité. Aussi, fidèle à cette devise, nous voyons la Maç. : à l'œuvre et *prendre une large part à la Révolution française*, qui s'emparera de sa devise. Aussi est-elle adoptée actuellement en France... Elle a servi de modèle, par son organisation, à ces sociétés qui, par leurs conspirations, ont amené l'état de choses actuel..

.....Croire que la Maç. : a fini son temps serait une grave erreur, surtout en France, parce que le *régime républicain, calqué sur nos institutions*, est un fait accompli... Elle doit être actuellement l'école des hommes qui aspirent à devenir les chefs de la démocratie. Là ils se forment à la vie sociale; les grades en font le triage, car ceux qui n'ont pas le sentiment de la vie publique n'y séjournent pas long-

temps ; elle est appelée à réunir tôt ou tard la masse des indépendants, des libres-penseurs qui, sans cela, ne seraient toujours qu'une poussière d'éléments désagrégés, en face de la masse encore unie et formidable du cléricanisme et de la foule ignorante qui le suit. IL NE FAUT PAS QU'ON IGNORE CE QUI N'EST PLUS UN MYSTÈRE : que depuis longtemps deux armées sont en présence, que la lutte est ouverte actuellement en FRANCE, en ITALIE, en BELGIQUE, en ESPAGNE, entre la lumière et l'ignorance, et que l'une aura raison de l'autre. IL FAUT DONC QU'ON SACHE QUE LES ÉTATS-MAJORS, LES CHEFS de ces armées, sont d'un côté les Jésuites, DE L'AUTRE LES FRANCS-MAÇONS.

La Fr. . Maç. . doit donc offrir aux vrais libres-penseurs un élément sans lequel toute victoire ne serait que passagère et vaine. N'oublions pas qu'au point de vue du ralliement, il faut aux hommes une pensée, un lien commun ; de là le mot de RELIGION. EH BIEN ! LA FRANC-MAÇONNERIE PEUT L'OFFRIR AUX LIBRES-PENSEURS, sans porter atteinte à leur indépendance, sans leur imposer un dogme relatif à la *cause première* des choses, au but final de la vie ; *l'amour de l'humanité*, la *pratique de la solidarité*, la philosophie du travail, tout cela peut et doit leur suffire.

L'enterrement civil, au pis aller, en ce moment pratiqué, ne saurait longtemps suffire, malgré les immortelles portées à la boutonnière ; il faut, quoi qu'on en dise, un cérémonial quelconque à l'être humain qui quitte le monde et s'en va dans le grand inconnu. Eh bien ! mes FF. . la Maç. . offre tout cela. Elle a son SECRET ; elle a aussi ses temples qui devraient être plus vastes ; elle a ses fêtes, ses décorations, son encens, ses bougies, son orgue et ses fleurs. Elle a sa voûte dorée, ses maillets ; elle a ses baptêmes, ses mariages, ses fêtes mortuaires ; elle a tout cela, et plus encore. Ses cérémonies sont symboliques, et, pratiquées par des maçons intelligents, *leur signification porte ses fruits*.

Elle a en outre, enfin, un des éléments principaux de la religion, l'ancienneté, car elle est plus vieille que le catholicisme et peut se placer au même rang d'âge que le Brahmanisme.

Il me reste, en terminant, à vous parler d'autres questions, de la question brûlante du jour, question qu'il nous faut absolument et résolument inscrire dans nos ordres du jour, question qu'il nous faudrait sinon résoudre, du moins dont il conviendrait de préparer la solution : « *une répartition plus équitable du bien-être matériel et moral* » ! Cette œuvre, mes FF. ., est celle que la légende d'Iiram a donnée pour tâche à la Maçonnerie.

La Maç. . n'a donc pas achevé son œuvre, mais pour l'accomplir elle réclame la plus large liberté. Il lui faut la facilité de pouvoir se modifier et se perfectionner elle-même ; et à ceux qui disent : la Maçonnerie ne doit s'occuper ni de POLITIQUE, ni de RELIGION, ni de SOCIALISME,

je répons hardiment : LA MAÇONNERIE A ÉTÉ, LA MAÇONNERIE EST ET SERA TOUJOURS POLITIQUE, RELIGIEUSE ET SOCIALE, OU ELLE NE SERAIT RIEN.

A la suite de ce discours, le f. . Regnier fait la proposition suivante :

1° Que chaque année, au printemps, une FÊTE BAPTISMALE ait lieu, où seront admis filles et garçons.

2° Que chaque année, en octobre ou novembre, une FÊTE FUNÈBRE soit donnée pour tous les maçons décédés dans le courant de l'année.

3° Qu'une souscription volontaire soit ouverte dans tous les ateliers pour la confection d'un drap mortuaire maçonnique, afin que tous ceux qui vivent en dehors de tout culte soient enterrés civilement, mais MAÇONNIQUEMENT.

4° Que la commission des conférences dresse un questionnaire sur la question qui agite les esprits, notamment les classes laborieuses, sur le rôle du travail et du capital, afin que tous les maçons compétents apportent leur contingent de lumières sur cette brûlante question.

§ 6. -- CE QUE SIGNIFIE L'INVOLABILITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE, BASE DE LA MORALE MAÇONNIQUE

Nous donnerons plus loin quelques spécimens du nouveau culte que la Maçonnerie substitue à celui des chrétiens (v. le chapitre XVII, *Les nouveaux théophilanthropes*). Nous finirons celui-ci par quelques citations sur la morale enseignée dans les loges.

Le f. . Félix Pyat écrivait en décembre 1880, dans son journal la *Commune* :

Je me souviens que sous Louis-Philippe — je me souviens de loin, vous voyez, — je fus reçu maçon à la loge la *Clémentie amitié* par les ff. . Clavel, Altaroche et autres républicains d'alors. Mon épreuve, toute politique, roula sur le régicide, que je soutins alors comme aujourd'hui.

C'est le même personnage qui disait en 1849 :

La République a les deux pouvoirs, les deux glaives, car elle possède de la souveraineté du peuple, et le peuple est souverain spirituel

comme il est souverain temporel. Plus de tiaras ni de couronnes ; le peuple est pape comme il est roi.

Bien loin d'avoir été exclu des loges, Félix Pyat est resté un de leurs personnages les plus importants.

L'*Almanach de la libre pensée* (section de Liège) pour 1882 fait en ces termes l'apologie de l'assassinat politique :

Dans le fond, Orsini est à Judith, Agésilas Milano est à Garibaldi, les comtes d'Egmont et de Hornes sont à Gérard Balthazar, Jésus est à Barrabas, et les nihilistes russes sont à l'autocratie, ce que l'échec est à la réussite.

Voilà ce que signifie *l'inviolabilité de la personne humaine*, que la Maçonnerie a substituée à la reconnaissance du Grand Architecte de l'Univers et de l'immortalité de l'âme, comme principe fondamental de l'ordre.

Ecoutez encore cette glorification des hécatombes humaines de la Terreur par le f. . Barré, à la réunion des suprêmes conseils du rite écossais, en 1875 :

Les encyclopédistes, Rousseau, Voltaire, ont affirmé la libre-pensée. Le terrain est préparé, la graine a germé. La foudre déchire le ciel et illumine l'étoile flamboyante de 89. Saluons tous : c'est la Convention qui passe. Hélas, l'œuvre est incomplète, ils ont démoli l'ancien régime dans les faits, il n'ont pu le supprimer entièrement dans les idées : détruire les abus ne suffit pas, *il faut modifier les mœurs*.

Je sais bien que l'on nous jette tous les jours à la face la lugubre date de 1793. Un nuage s'est formé pendant 1500 ans : au bout de quinze siècles il a crevé, et on fait le procès au coup de tonnerre ! En dehors de la Révolution, qui, prise dans son ensemble, est une immense affirmation humaine, 1793 est une réplique ; beaucoup la trouvent inexorable. Marat bat des mains à la guillotine. Mais Bossuet chante le *Te Deum* sur les dragonnades.

La Révolution française a ses raisons ; sa colère sera absoute par l'avenir ; son résultat, c'est le monde meilleur ; de ses coups les plus terribles il sort une caresse pour le genre humain. Les brutalités du progrès s'appellent révolutions ; quand elles sont finies, on reconnaît que le genre humain a été rudoyé, froissé, mais aussi qu'il a marché (1).

(1) *Chaîne d'union*, septembre-octobre 1875.

§ 7. — LA FEMME ET LA FAMILLE

L'œuvre de la Révolution ne sera complète, vient de dire le f. Barré, que lorsque la Maçonnerie sera parvenue à *modifier les mœurs*. C'est la raison d'être de ses efforts pour s'emparer de l'âme des femmes françaises. On a vu (liv. II, chapitre IV, et liv. III, chap. XII, §. 7) quelques extraits des mots d'ordre donnés dans les loges à ce sujet. Maintenant qu'elles sont en possession du pouvoir, elles convient sur ce point décisif toutes les forces de la Révolution.

Le *Bulletin municipal officiel de Paris* publie un discours prononcé le 12 août 1882, à la distribution des prix des écoles du quatorzième arrondissement, par le f. Schmidt, adjoint au maire. Nous en détachons le passage suivant :

Pour les filles, leur rôle n'est pas moins noble : à elles il appartiendra un jour de guider les premiers pas des citoyens des générations à venir ; de leur faire à leur tour chérir la famille, l'école, de leur faire connaître cette France bien-aimée, libre et prospère ; de leur faire haïr ce *cosmopolitisme religieux, qui place au-dessus de la patrie terrestre une patrie hypothétique, perdue dans la voûte céleste* ; de les éloigner de cette *humilité mal comprise, qui pousse les hommes à s'agenouiller devant d'autres qui, quoi qu'ils en disent, ne sont pas plus infailibles que nous* ; de les amener à n'obéir qu'à leur conscience et à leur raison (1).

Que fera la Maçonnerie des foyers où elle se sera installée en maîtresse ?

(1) Nous ne pouvons laisser passer cette odieuse accusation, sans rappeler par quelques citations ce que la doctrine maçonnique fait du patriotisme. — « Il vaut *« mieux être un peu moins au mé du patriotisme que de n'être pas un citoyen du monde, dit le f. Nédonchelle, vénérable de la loge les Hospitalités de St-Ouen, tenue de juillet 1874. — « L'union maçonnique allemande ne doit pas différer à « marquer le point exact où le patriotisme cesse d'être une vertu, » dit le Bauhütte de Leipsig, en menaçant M. de Bismarck de lui retirer le concours des loges. V. au surplus *Les sociétés secrètes et la société*, liv I, chap. V, § 7. *La Franc-maçonnerie destructrice de l'amour de la patrie et de toutes les nationalités.**

Sans doute beaucoup de franc-maçons ont montré pratiquement du patriotisme, mais en cela ils sont inconsequents avec leur doctrine et violent les serments qui les obligent à secourir en toute occasion un frère, tandis que le catholique, en servant son pays, ne fait que mettre en pratique la doctrine formulée par l'Eglise sur le IV^e commandement.

Ecoutez un certain f.°. Zaniawski, faisant, en 1875, une conférence sur *la femme et la famille* :

La femme aspire à la jouissance des droits, qui lui devraient être communs avec l'homme, et aux études supérieures, que l'homme, par la raison du plus fort, a accaparées pour lui seul ; cette femme éduquée comme l'homme et conjointement avec lui assurera la diffusion des lumières, la morale, les libertés publiques et le bonheur général. *Sans la femme ainsi émancipée*, le progrès et le bonheur de l'humanité ne sont que des rêves.

Pour ce qui regarde la famille, il faut dire que le mariage, n'étant qu'un contrat entre deux personnes de sexe différent dans le but de vivre en commun et d'élever des enfants, est dissoluble dans certains cas, comme tout autre contrat. La séparation de corps et de biens est contraire à l'ordre de la nature et de la morale (1).

LA FEMME ÉMANCIPÉE, *la femme démocratisée*, comme dit un autre frère, voilà un vaste programme. On n'en est pas encore à la réalisation complète. Le divorce seul est possible en ce moment et encore rencontre-t-il de vives résistances dans notre société chrétienne. Après les élections de 1881, la Chambre des députés français a voté le projet de loi établissant le divorce, et cette fois, le f.°. Brisson n'a soulevé aucune protestation : l'intérêt électoral n'était plus en jeu !

En Italie, un projet semblable avait été déposé à la Chambre des députés, avant les élections de 1882, par le f.°. Villa, l'ancien agent de Mazzini (v. liv. III, chap. VII, § 13.) A l'ouverture de la nouvelle législature, le ministère du f.°. Depretis n'a pas voulu lui laisser le mérite exclusif de cette initiative et il a présenté au nom du gouvernement un projet établissant le divorce (2).

Mais ce n'est là qu'une étape. La Maçonnerie a mieux que le mariage dissoluble. On en jugera par la discussion qui a eu lieu à la loge la *Parfaite égalité*, Orient de Paris, le quatrième mardi de juillet 1874 (3), où la question du mariage religieux, du mariage civil et de l'union libre a été discutée :

F. CÉRÉZOLI. — La Franc-Maçonnerie n'a pas plus à s'enquérir de la

(1) *Chaine d'union* de 1875.

(2) Voy. la *Fanfulla* du 9 janvier 1883.

(3) *Chaine d'union*, août-septembre 1874, p. 532.

façon dont les profanes, qui veulent se faire initier, s'unissent que de la façon dont ils se font enterrer.

F. MINOR distingue entre mariage, concubinage et *union libre*. — L'union libre peut découler de théories respectables.

L'intervention dans le grand acte du mariage de l'autorité civile sous la forme d'un magistrat, ayant l'indifférence et l'inertie du prêtre qui procède à un enterrement, est quelque chose de choquant pour des natures sensibles et élevées.

D'un autre côté, la subordination que la loi impose systématiquement à la femme dans l'association du mariage peut rebuter des consciences façonnées à une morale supérieure. De là, la pensée possible de s'affranchir des formalités du mariage selon la loi, pour n'avoir recours qu'au contrat intime des cœurs. Mais il est des cas où l'union libre, malgré l'opposition des mots, est forcée. Le mari, qui a dû quitter sa femme légitime pour cause de dévergondage de la part de celle-ci ou pour l'absence en elle des vertus élémentaires du foyer, ne saurait être condamné, sans outrage à la loi de nature, à demeurer dans l'isolement, privé des charmes nécessaires de la vie conjugale et de progéniture.

L'union libre, dans ce cas, s'impose comme la réparation du plus fâcheux malheur, et loin qu'on doive flétrir de pareilles unions bien-faisantes du nom de concubinage, il faut, au contraire, lorsqu'elles sont d'ailleurs irréprochables à tous les autres égards, les entourer de *considération*, de *sympathie*. Le frère orateur conclut à ne pas prononcer d'exclusion générale, mais à examiner chaque cas.

L. F. MARET appuie ces paroles. Il faut examiner chaque cas.

F. F. CHARPY cite l'exemple d'un F. : homme honorable entre tous.

F. MAZZORELLI demande le rétablissement du divorce. Il appuie les idées émises par les f. : Havet, et A. Minot.

F. CATALO. Il demande que dans les questions de conscience et de sentiment, comme celle du mode de mariage (le mariage libre), la loi devienne un conseil et non une obligation.

Cette discussion n'aboutit pas à une conclusion : c'est ainsi que procèdent volontiers les loges dans des matières où l'opinion publique n'est pas encore assez préparée ; elles sèment des idées qui se propagent ensuite peu après ; elle ébauche, comme disait un frère en 1863, *les articles de foi de l'avenir* (liv. III, chap. XII, § 4).



CHAPITRE SEIZIÈME

MAÇONNERIE CONSERVATRICE ET MAÇONNERIE PROGRESSIVE

§ 1^{er}. — LES FF.: RENAN ET JULES VALLÈS

La Maçonnerie a deux faces : l'une est polie, correcte, elle affecte des dehors aristocratiques et un appareil scientifique ; l'autre est abrupte, grossière et radicale. C'est surtout cette seconde face de la Maçonnerie que nous connaissons en ce moment ; mais la première a eu son importance à diverses époques et elle pourrait en reprendre sous certains régimes politiques ; il faut donc en saisir au passage toutes les manifestations.

Le f. . Renan représente dans l'armée maçonnique la tradition d'impiété profondément hypocrite de Weishaupt et de la Haute-Vente romaine (v. *Introduction*, §§ 6 et 7. — Liv. II, chap. IX, § 2. — Liv. III, chap. prélim., § 3).

Nous avons eu plusieurs fois à rappeler ses attaches avec la secte (liv. I^{er}, chap. II, § 6, et chap. V, § 6). Il en exprime les pensées les plus profondes avec un raffinement qui les déguise aux lecteurs superficiels, et ses railleries adressées à la démocratie bruyante et ignoble, à *Caliban*, l'ont fait prendre par les lecteurs des feuilles du boulevard pour un *conservateur* !

Il est donc utile de rappeler ici quelques-uns de ses écrits les

plus récents ; car ils témoignent de la continuité de son travail en faveur de l'œuvre destructrice de la Révolution, et en même temps ils mettent mieux en lumière la doctrine intime des sectes.

Le f. Renan, dans ses *Dialogues philosophiques*, a exprimé avec une rare précision leur pensée en ce qui touche le rôle du pouvoir dans l'humanité (liv. 1^{er}, chap. V, § 6). Dans un écrit plus récent, l'*Eau de Jouvence* (1), il expose la conception que la secte se fait de la moralité, du *développement de la personnalité humaine* :

GOTESCALC. Il faudrait pourtant songer à moraliser les masses ; il n'y a que cela de sérieux.

PROSPERO. A notre âge, Gotescalc, peut-on dire de pareils enfantillages ? Si nous ne sommes pas désabusés, quand le serons-nous, mon cher ? Comment n'as-tu pas encore vu la vanité de tout cela ? Tous les trois, nous avons mené une jeunesse sage, car nous avons une œuvre à faire. En conscience, voyant le peu que cela rapporte, pouvons-nous conseiller aux autres, qui n'ont pas d'œuvre à faire, les mêmes maximes de vie ? *La moralité doit être réservée pour ceux qui ont une mission comme nous.* Celui qui occupe un rang à part dans l'humanité doit s'imposer, en retour de ses privilèges, les devoirs austères, un genre de vie astreint à des règles difficiles. Mais les pauvres gens ordinaires, allons donc ! *Ils sont pauvres, et vous voulez que, par dessus le marché, ils soient vertueux ! c'est trop exiger.* Eh ! mon Dieu ! leur part n'est pas la plus mauvaise. Il n'y a que les simples qui s'amuse. *Or, s'amuser est une manière inférieure, une manière réelle pourtant de toucher le but de la vie...* Le peuple doit s'amuser ; c'est là sa grande compensation...

GOTESCALC. Vous ne croyez donc pas que des sociétés de tempérance sauveraient le monde des dangers qui le menacent.

PROSPERO. *Mais c'est là une véritable indignité ! Priver les simples gens de la seule joie qu'ils ont, en leur promettant un paradis qu'ils n'auront pas ! Allons donc ! Pauvres vies déflorées ! Pourquoi voulez-vous empêcher ces malheureux de se plonger un moment dans l'idéal ? Ce sont peut-être les heures où ils valent quelque chose.*

A la fin de cet opuscule, Renan fait exprimer par le Cardinal une autre pensée chère à la Maçonnerie (v. liv. II, chap. IV, § 2 et liv. III, chap. XXXV, § 3).

La crémation est la seule sépulture digne de l'idéaliste, car le corps humain, du moment qu'il n'est plus le substratum d'une personne n'est

(1) In-8°, Paris, 1881.

rien qu'un amas d'atomes semblables à tous les autres, que le respect ordonne de désagréger. Mais nous ne sommes pas outillés pour ce genre de funérailles.

Depuis de longues années, le f. Renan dédaigne de fréquenter les loges françaises. Il en laisse l'empire à *Caliban*. Mais ses relations avec les hauts dignitaires de la Maçonnerie étrangère sont étroites, et ses voyages sont toujours l'occasion de réunions importantes.

En 1872, les membres les plus élevés de la Maçonnerie italienne lui offrirent un banquet, qui fit assez de bruit à l'époque, et où l'on célébra la grande victoire remportée par la secte sur le Christianisme, l'occupation de Rome par les Piémontais (1).

Aussi les membres du congrès de Locarno (liv. II, chap. XII, § 4) recommandaient-ils, pour substituer un autre culte au Christianisme, de réduire les livres de Renan en forme de catéchisme et d'écrits populaires (2).

En 1881, nouveau voyage à Rome du f. Renan.

En quittant la ville des papes, il adresse aux frères romains une lettre datée du 28 octobre, dans laquelle il les engage à continuer leur œuvre avec persévérance, mais avec ménagement, pour ne pas en compromettre le succès.

En voici le début :

J'ai été infiniment touché des témoignages de sympathie que j'ai reçus de vous dans cette ville de Rome, où le problème religieux de l'humanité se pose depuis dix-huit cents ans avec une sorte de netteté souveraine.

Rome a toujours su admirablement deux choses : la première, c'est le grand art d'attendre ; la seconde, c'est l'inflexibilité à maintenir les principes destinés à triompher un jour. Or, quel est dans l'ordre religieux, le principe auquel appartient l'avenir ?

C'est assurément la liberté.

Rome, j'en suis persuadé, travaillera autant, désormais, à établir ce principe salubre, qu'elle a pu contribuer dans le passé à inculquer la doctrine opposée.

Vous avez souffert plus que personne des abus de la croyance imposée ; vous saurez mieux que personne chasser du monde les derniers

(1) V. l'*Univers* du 4 novembre 1872.

(2) V. l'*Univers* du 19 novembre 1872.

vestiges d'un régime en contradiction avec les principes les plus arrêtés de la civilisation moderne.

A l'origine des sociétés humaines, la cité n'était qu'une extension de la famille; la famille avait des rites sacrés qui la constituaient; il était donc naturel que la cité eût ses rites et que celui qui refusait de s'y conformer cessât de faire partie de la cité.

Quand l'État se constitua sur des bases plus larges, embrassant des masses plus ou moins pénétrées de la même croyance, il était aussi naturel qu'il y eût une religion d'État.

Mais tout est changé de nos jours. Il n'y a plus de masses croyantes : il y a des individus croyants. Qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, le peuple des grandes villes ne va plus à l'église ni au temple; on ne l'y ramènera point. Les villes secondaires et les campagnes obéissent à la même tendance. *Les progrès de l'instruction publique diminuent de plus en plus la somme de virus superstitieux qui est répandue dans l'humanité, et on peut prévoir le jour où la croyance aux faits surnaturels (je ne dis pas à l'idéal) sera dans le monde quelque chose d'aussi peu considérable que l'est aujourd'hui la foi aux sorciers et aux revenants.*

Il ne vaudrait peut-être pas la peine de s'arrêter à cette réédition des élucubrations impies de la *Vie de Jésus*, si l'organe le plus important du parti bonapartiste, le journal officiel du prince Napoléon, l'*Ordre*, du 7 novembre 1881, n'avait saisi cette occasion d'indiquer comment ce parti entend la question des rapports de l'Église et de l'État, et à quoi doit aboutir selon lui la *liberté religieuse* inscrite sur son programme.

Nous citons sans commentaires :

La question des rapports de l'Église et de l'État vient de recevoir, en quelque sorte, une recrudescence d'activité.

M. Renan, à la date du 28 octobre dernier, a écrit aux cercles anticléricaux de Rome et d'Italie une lettre pour les remercier des témoignages de sympathie qu'il a reçus de Rome, cette ville où « le problème religieux de l'humanité se pose depuis dix-huit cents ans avec une sorte de netteté souveraine. »

La lettre qui nous occupe est très importante, et constitue un document précieux. Conçue avec la largeur d'esprit habituelle à l'auteur de la *Vie de Jésus*, elle conclut à la neutralité de l'État en matière religieuse. Pour tout ce qui concerne la conscience humaine, pour la science, pour la foi, [l'illustre écrivain réclame la liberté la plus absolue.

LES FF. RENAN ET JULES VALLÈS

Ce principe n'est autre que le principe même de la démocratie. Nous ne saurions qu'en être les zélés partisans.

L'avenir appartient à la liberté.

On voit par là ce que les représentants autorisés de l'idée napoléonienne, de la tradition bonapartiste, ont dans la pensée, quand ils parlent de *liberté religieuse*, et ce qu'ils en attendent. L'article de l'*Ordre*, la lettre du f. Renan, déterminent le vrai sens qu'il faut attacher aux promesses du prince Napoléon dans son manifeste du 16 janvier 1882 en faveur de la *liberté religieuse* et du *respect du Concordat*... étouffé et faussé par les articles organiques.

Les attaches bonapartistes du f. Renan ne l'empêchent pas d'appuyer toutes les mesures dirigées contre le christianisme par les ministres de la République. On a beaucoup remarqué dans son volume sur *Marc-Aurèle*, publié en 1882, cet encouragement direct donné aux ff. Ferry et Paul Bert :

Si Marc-Aurèle, au lieu d'employer les lions et la chaise rougie, eût employé l'école primaire et un enseignement d'état rationaliste, il eût bien mieux prévenu la séduction du monde par le surnaturel chrétien... Montrer l'inanité de tout surnaturel, voilà la cure radicale du fanatisme...

Celse n'enleva probablement pas un seul disciple à Jésus. Il avait raison au point de vue du bon sens naturel ; mais le simple bon sens, quand il se trouve en opposition avec les besoins du mysticisme, est bien peu écouté. *Le sol n'avait pas été préparé par un bon ministre de l'instruction publique.*

C'est au moyen de l'organisation d'un enseignement d'Etat antichrétien et matérialiste, qui broiera les nouvelles générations dans le moule de l'État omnipotent, que la Franc-maçonnerie entend reprendre la lutte au point où les empereurs patens persécuteurs l'avaient laissée, et ils se flattent de triompher cette fois de Jésus-Christ !

Le héraut de cette nouvelle phase de la persécution reçoit des témoignages d'adhésion de la part de tous les hommes de quelque perspicacité qui sont engagés dans la secte. Son discours à l'Académie, lors de la réception de M. Pasteur, a été l'objet, de la part du f. Jules Vallès, d'encouragements significatifs. Le *Français* du 1^{er} mai 1882 les a signalés avec des réflexions qui sont utiles à reproduire :

« Nous ne voudrions pas laisser ignorer à l'Académie fran-

caise, dit ce journal, l'approbation donnée à l'un de ses membres, à M. Renan, par le porte-parole des *réfractaires*, par le lettré de la Commune, par Jules Vallès. Celui-ci nous montre assez justement M. Renan tirant M. Pasteur par les basques de son habit et lui disant d'un ton gamin : *L'infini ? As-tu fini ?* Puis il ajoute :

« Il a, jeudi dernier, conduit bravement l'impiété à travers les bancs où siègent l'aristocratie momière et la littérature qui fait ses pâques, comme un abbé du dix-huitième siècle présentait, dans le salon d'Holbach, une marquise athée ayant des roses piquées dans ses cheveux poudrés à frimas.

« *Nous n'avons qu'à applaudir, la brèche est ouverte.*

- Les clous du Golgotha ne tiennent plus la gloire ;
- Sur ton divin tombeau le ciel s'est dérobé ;
- Ta gloire est morte, ô Christ, sur le crâne d'ivoire ;
- Ton cadavre céleste en poussière est tombé !

« Le coup a été plus profond même, grâce à des miévreries et à des minauderies, qui accentuent davantage le mépris que mérite celle qu'on traite ainsi en vieille polissonne, qui aime les moumours dans la raillerie. C'est la forme légère des phrases que d'autres ont saluée en tant que floraison de style ; c'est le poison qu'elles cachent dans leur corolle que j'ai distillé et que je pèse au poids de l'or. La tradition religieuse a eu l'air effleurée d'une main de sceptique, je la crois crevée au ventre. *Une fois le scepticisme accueilli et fêté, l'athéisme ne tarde pas à montrer sa face.*

« Où le père a passé, passera bien l'enfant. »

« M. Jules Vallès estime donc que *les déclarations* de M. Renan, *frêles d'aspect*, sont *grosses d'espairs impies*.

« Il y voit surtout un grand avantage pour la révolte sociale, pour la revanche des *réfractaires*, pour les vaincus de 1871, et il termine en s'adressant à M. Renan et à ses amis d'un ton menaçant :

« Ils ont peut-être eu tort de tirer le bon Dieu par les pieds. Leur solennité et leur prudence fileront peut-être avec cette idée d'infini à laquelle M. Renan, d'un geste coquet, vient de donner le coup du lapin.

« S'ils vont de ce train, arrivés à la lettre R de leur dictionnaire, — infini celui-là, pour tout de bon, — ils seront peut-être capables d'épeler et d'écrire le mot de Révolution. »

« Nous invitons les beaux esprits qui ont goûté le pyrrhonisme académique de M. Renan, dit le *Français*, à méditer à la fois les compliments et les menaces de M. Vallès. »

Et nous ajouterons pour notre part : Ne perdez jamais de vue qu'en un certain sens, comme l'a dit Joseph de Maistre, « *il n'y a qu'une secte : c'est ce qu'aucun homme d'État ne doit ignorer ni oublier* (1). »

(1) *Quatre chapitres inédits sur la Russie*, p. 175 et 185.



CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

LES NOUVEAUX THÉOPHILANTHROPES

La Maçonnerie a pour ses adeptes des rites auxquels elle attache une grande importance. Elle consent à les simplifier, à leur donner une teinture positiviste au lieu des allures panthéistes qu'ils avaient du temps des ff. . . Victor Cousin, Matter et Ragon : mais elle les conserve toujours, pour les raisons que nous avons indiquées dans notre *Introduction*, III.

En dehors de ces rites qui lui sont propres, elle sent qu'il faut aux hommes qu'elle écarte de l'Église des cérémonies, des solennités qui satisfassent à la fois le sentiment religieux, indestructible dans l'âme, et les habitudes de sociabilité. Les conventionnels avaient essayé du *culte de la raison* et des fêtes de *l'Être suprême* ; les théophilanthropes continuèrent sous le Directoire. Ils finirent bientôt dans le ridicule ; mais cette arme n'est pas mortelle pour la Maçonnerie, et nous assistons de nos jours à un renouvellement complet des scènes du Directoire. Nous allons reproduire quelques comptes-rendus des cérémonies du baptême, de l'adoption maçonnique, qui répond à la confirmation, enfin du mariage maçonnique.

§ 1^{er}. — UN BAPTÊME MAÇONNIQUE

Le *Bulletin maçonnique de la Grande Loge Symbolique écossaise*, dans son n° d'août 1881, raconte ainsi la *tenue blanche* (1) de

(1) On appelle *tenues blanches* les réunions maçonniques auxquelles les profanes sont admis.

la loge l'*Indépendance*, de Paris. Le vénérable ouvre la séance par un long discours, dans lequel il précise le but des *baptêmes civils indépendants* :

Il manquait aux cérémonies civiles celle du baptême. On oubliait de renverser la première des Bastilles cléricales, le point de départ, en un mot, de cet asservissement intellectuel de toute l'existence de l'individu. Quelques-uns faisaient baptiser l'enfant à un rite ou à l'autre, et s'en tenaient là, sans s'apercevoir qu'en sacrifiant à *la mode*, ils manquaient gravement à la droiture du citoyen honnête et du républicain sincère, après avoir manqué au respect dû à l'enfant. D'autres, plus logiques, s'abstenaient, en signe de protestation.

Nous avons trouvé que cette protestation n'est pas suffisante, qu'elle doit avoir un retentissement inaccoutumé, et que le baptême civil de ce soir doit être le commencement de l'émancipation définitive.

Avant de terminer, je dois rendre un public témoignage d'estime à notre excellent f. : Gesthausen, qui, le premier, a mis cette question à l'étude dans notre atel. : et, joignant l'exemple à l'idée, nous présente, du consentement pressé de notre s. : , son enfant au baptême indépendant.

Le f. : Galopin continue en disant que la Maç. : , qui va présider au baptême indépendant de la Lowt. : . Gesthausen, ne la perdra pas de vue, et qu'elle veillera sur elle avec la plus vive sollicitude.

Le clergé prend l'enfant dès sa naissance. Nous devons en faire autant. Le père qui impose sa religion à son enfant en fera ce que le clergé appelle un renégat. Ne lui donnons pas de religion : il se trouvera dans l'impossibilité de renier celle qu'il n'aura pas. L'enfant, qui nous est présentée aujourd'hui, est excommuniée par le fait seul de cette présentation ; nous pouvons dire que, quoiqu'il y ait des accommodements avec le ciel, le clergé ne nous la reprendra pas.

Une triple salve d'applaudissements accueille cette péroraison.

La marraine et les deux parrains se lèvent et se tiennent autour de l'enfant.

Le vén. : leur adresse les questions suivantes :

Madame, Monsieur, vous venez d'entendre les excellentes paroles de notre f. : Galopin ; vous savez quels sont vos droits et vos devoirs désormais vis-à-vis de cette enfant ; consentez-vous à lui servir de parrain et de marraine ? — Oui.

Consentez-vous à lui servir de père et de mère, si ses tuteurs naturels venaient à lui manquer ? — Oui.

Promettez-vous d'user de votre influence et de votre pouvoir pour faire donner à l'enfant une éducation conforme aux principes de saine

morale et dégagée des préjugés et de toute servitude intellectuelle? —
Oui.

Promettez-vous de ne contrarier en quoi que ce soit sa liberté, si,
à l'âge de raison et de sa pleine volonté, elle déclarait vouloir embras-
ser une religion quelconque? — Oui.

F. Galopin, êtes-vous prêt à ratifier ces déclarations? — Oui.

Nous prenons acte de vos promesses.

Les père et mère, la marraine et les deux parrains, le vén. et le
secr. apposent leur signature sur l'acte, qui est ensuite revêtu du
sceau de la L.

Sur l'invitation du vén. le secrétaire donne lecture de cette pièce,
ainsi conçue :

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

L. n° 17. — L'Indépendance.

Au nom de la liberté de conscience :

Nous soussignés : Grandjany (Eugène), Bayle (Aline), et docteur
Galopin, memb. d'hon. de la L. l'Indépendance,

Déclarons publiquement consentir à servir de parrains et marraine à
Anna Aline Gesthausen, maçonniquement nommée « Indépendance »,
née le 24 novembre mil huit cent quatre-vingt, fille de Guillaume et
de Zoé Anna Jenzsch, son épouse.

Promettons sur l'honneur de la protéger et de la secourir au cas où
ses tuteurs naturels viendraient à lui manquer.

Déclarons vouloir lui faire suivre par tous les moyens en notre pou-
voir une éducation conforme aux principes de saine morale et d'indé-
pendance intellectuelle.

Déclarons en outre lui laisser la liberté d'embrasser telle religion
qu'il lui plaira, à condition que ce choix se fasse de sa propre volonté,
et seulement lorsque son âge lui permettra d'agir en pleine connais-
sance de cause.

Fait à Paris, et enregistré au livre d'or de la loge l'Indépendance,
le samedi vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-un.

Le parrain et la marraine,

Signé E. Grandjany, Aline Bayle.

Le père et la mère de l'enfant,

Signé : Gesthausen et femme Gesthausen.

Le parain maç.

Signé D^r Galopin.

Certifié sincère et véritable.

Le Président de la Loge : Signé : Guenot.

Le secrétaire : Signé : Delhotal (L. S.).

Cette lecture achevée, et après quelques secondes de recueillement, une salve d'applaudissements retentissante et prolongée démontre que l'assemblée a bien compris notre pensée et qu'elle s'y associe.

Le vén.° invite tous les maç.° présents à se mettre debout *sans ordre*. Mes F.° F.°, dit-il, il nous reste maintenant un devoir à accomplir. Notre F.° Gesthausen nous présente son enfant au protectorat maç.°, et selon son désir, notre F.° Galopin consent à lui servir de parrain. La maç.°, en vertu de son principe de solidarité, doit confirmer cette acceptation par la sienne propre.

F.° F.° maç.°, consentez-vous ? — Oui.

Consentez-vous à être les soutiens et les protecteurs *ignorés* de Lowt.° Gesthausen, dite « Indépendance » ? — Oui.

Jurez-vous de l'aimer, de l'aider et de la secourir dans les moments difficiles de la vie ? — Nous le jurons.

Au nom de la Franç.° universelle, au nom de la G.° L.° Symb.° de France, je proclame la Lowt.° Gesthausen placée sous le protectorat maç.° et fais pour elle les vœux les plus ardents de bonheur et de prospérité (1).

En votre nom aussi, mes FF.°, je donne à notre enfant l'accolade frat.°, et à vous, ma chère S.° Gesthausen, je dirai : Souvenez-vous !

A la cérémonie assistait une institutrice, M^{me} Hardouin, « la « première directrice d'école qui ait sous l'empire arboré fièrement le drapeau de la libre pensée. » On la prie de monter à l'Orient :

Abordant le sujet qui nous occupe, Mme Hardouin dit qu'une naissance sans baptême est bien triste. Il faut donc une cérémonie. Celle de ce soir est bien celle qu'il faut.

Mais là ne doit pas s'arrêter le rôle de la Maç.°.

L'époque de la première communion est pour les enfants un jour de fête, les garçons ont un pantalon blanc et un brassard, les filles ont une robe blanche, on leur fait des cadeaux, etc. Pourquoi la Maç.° ne ferait-elle pas une fête pour les enfants de 12 à 13 ans ? Ce serait leur première communion maç.° et cette cérémonie nous attirerait bien des mères.

La Maç.°, ajoute madame Hardouin, a jeté la première pierre à la Royauté ; elle jette maintenant la pierre au cléricisme. Elle fait venir à elle les petits enfants et les femmes, et les retire, pour les rendre libres et indépendants, des griffes du clergé, qui, par l'éducation qu'il

(1) Il faut remarquer ces promesses de protection dans la vie civile, dans les affaires, faites aux affiliés de la Maçonnerie. C'est un des principaux moyens de propagande des loges et il leur procure des *sujets* pour leurs baptêmes, beaucoup plus que les cérémonies grotesques dont on vient de lire la description.

donne, jette les nations dans l'esclavage. Tous ses vœux sont pour notre cause.

De chaleureux applaudissements accueillent la fin de ce discours.

Le vén. . profite de ce que Mme Hardouin vient de dire tout à l'heure pour informer l'assistance que la question de la première communion maç. . est précisément à l'étude en ce moment dans le R. . L. . les *Hospitaliers de Saint-Ouen*, notre S. . L. . affiliée, et que cette première communion maç. . se fera le jour même de la première communion cléricale, ce qui enlèvera tout motif d'envie ou de jalousie entre les enfants.

§ 2. — LA CONFIRMATION MAÇONNIQUE

Le récit suivant emprunté à la *Chaîne d'union*, de 1880, pp. 252-253, indiquera à quelles parodies sacrilèges se livre la secte :

La L. . les *Philanthropes réunis*, a célébré sa fête solsticiale d'été, le 8 août 1880, par un protectorat maçonn. . suivi de banquet et bal.

Commencée à deux heures, la fête d'adoption fut charmante.

Les travaux ouverts aux accents vibrants de la *Marseillaise*, sous la présidence du F. . FLEURY, aidé des FF. . DUVOISIN et BOULET, 1^{er} et 3^e serv. ., les enfants, au nombre de vingt-et-un, font leur entrée dans leur temple accompagnés de leurs protecteurs, et en passant sous la voûte d'acier ; ils viennent se ranger au pied de l'autel.

Le vénér., dans une allocution, explique à la nombreuse assemblée — (plus de trois cents personnes rehaussaient l'éclat de cette fête) — le but du protectorat maçonn. . Il dit que la Franc-maçonn. . s'occupe de l'enfance, dès son jeune âge, non point pour justifier cette parole du Christ : « Laissez venir à moi les petits enfants », afin d'en faire des élus célestes, mais pour les mener dans la vie, et en faire d'honnêtes pères de famille, d'utiles citoyens dévoués à la patrie et à l'humanité.

Le vén. . fait alors appel à la femme pour aider l'homme dans sa difficile mission : élever les enfants ; il s'engage à secouer le joug du prêtre, le joug religieux, qui sont un obstacle, un obstacle à la réalisation des idées de l'humanité.

Les travaux continuent, et chacun des enfants, APRÈS AVOIR ROMPU LE PAIN ET BU LE VIN (1), vient, à tour de rôle, recevoir à l'autel, des mains

(1) Cette parodie du sacrement auguste des chrétiens est une pratique ancienne dans la Franc-maçonnerie, et à laquelle elle revient volontiers, quand elle ne craint pas de choquer le sentiment public. Nous l'avons trouvée mentionnée dans l'ouvrage *Les Francs-maçons écrasés*, publié à Amsterdam en 1747 (v. liv. III, chap. 1^{er}, § 2).

du vén.°, le nom et le bijou maçon.°, signes de son adoption par la Franc-maçonn.°.

Le F.° GOUCHAUD prend alors la parole et, dans une charmante et spirituelle causerie, ce F.° fait ressortir le rôle de la femme dans la société et ses devoirs dans sa famille. De chaleureux applaudissements accueillirent ces paroles.

La musique fait de nouveau entendre ses accents mélodieux. C'est alors que le F.° GONNARD, docteur, se lève, et, dans une improvisation chaude et éloquente adressée aux enfants, fait ressortir quels sont leurs droits et leurs devoirs. Leurs droits, droit à l'existence, droit à la vie sociale, ce sont les devoirs de la société envers eux ; leurs devoirs, c'est la dette qu'ils contractent envers la famille, envers la patrie, envers l'humanité.

Décrire les applaudissements qui éclataient à chacune des paroles de l'orateur est chose presque impossible. La parole pleine d'élévation, de cœur et de sentiment du F.° Gonnard, électrisait l'assemblée, et lorsqu'il eut terminé, ce fut une véritable ovation.

Après une quête en faveur de l'orphelinat maçon.° qui a produit 655 fr. 75 c., les travaux sont fermés à la manière accoutumée, et le vén.° donne rendez-vous à six heures pour le banquet à toute l'assemblée.

Cet appel est entendu, et, à six heures, 250 convives se pressaient autour des tables.

La plus franche cordialité et la plus vive sympathie n'ont pas cessé de régner pendant toute la durée des travaux.

Au dessert, des toasts chaleureux ont été portés.

.....

Cette fête brillante, dont la loge les *Philanthropes réunis* peut, à juste titre, être fière, s'est terminée par un bal, où le charme et l'élégance des danseuses n'ont pas cessé de captiver l'attention jusqu'à quatre heures et demie du matin.

§ 3. — LES MARIAGES MAÇONNIQUES

Ici les rites varient beaucoup. La cérémonie maçonnique suit quelquefois le mariage civil contracté à la mairie. Voici entre autres le récit d'un mariage célébré à Paris dans la loge *la France*

maçonnique, et dont le compte-rendu se trouve dans la *Chaîne d'union* de janvier-février 1881 :

... Bien avant l'arrivée des mariés, la salle était pleine. Vers deux heures, la cérémonie a commencé. Après la demande du F.° Lépine, de présenter son épouse à la Loge, deux maîtres des cérémonies vont chercher les époux et, pendant que le pianiste M. Dupré joue une marche improvisée, ils les conduisent devant l'estrade, où le F.° Bétrémieux, vénérable de la Loge, les attendait.

Dans une courte allocution, qui malgré cela n'en est pas moins très heureuse, le F.° Bétrémieux souhaite la bienvenue au F.° Lépine et à sa jeune femme. Il félicite le F.° Lépine « d'avoir affirmé par tous ses actes ses principes de libre-penseur » ; puis, s'adressant à la jeune mariée, il lui dit : « Nos félicitations à vous, S.° Lépine, qui avez su comprendre que, en devenant l'épouse d'un franc-maçon, vous deviez vous affranchir des préjugés qui sont la force des hommes noirs, et qui avez préféré à la bénédiction d'un religieux salarié l'hommage respectueux des amis de votre époux, qui ont comme lui l'amour de la famille et de la patrie.

« Nous devons, S.° Lépine, vous remercier, car votre présence ici est pour nous L'AURORE DE L'ÈRE NOUVELLE A LAQUELLE LA MAÇONNERIE ASPIRE ET POUR LAQUELLE ELLE A LUTTÉ ET LUTTERA TOUJOURS, CETTE ÈRE TANT DÉSIRÉE, OU LA FEMME FUIRA L'ÉGLISE ET SES CONFESSIONNAUX POUR VENIR A NOUS QUI AVONS LA PRÉTENTION D'ÊTRE LES AMIS DE LA LUMIÈRE.

« Notre Loge, ma sœur, a tenu à honneur de vous offrir, comme gage de notre vive sympathie, son cordon et son bijou, au revers duquel elle a fait graver vos noms et la date de votre mariage. Faites-moi donc la faveur de vous laisser passer ce cordon, et permettez-moi de vous donner, au nom de tous mes FF.°, l'accolade fraternelle et maçonn.° »

Après la remise du cordon, le F.° Bétrémieux donne la parole au F.° Galopin pour une petite causerie toute intime.

D'abord le F.° Galopin adresse des félicitations à la S.° Lépine pour le courage qu'elle a montré en venant dans un temple maçonnique, et ensuite prononce, en s'adressant surtout aux dames, très nombreuses dans l'auditoire, un discours très remarquable, dont nous extrayons les passages suivants :

« Le mariage civil que nous célébrons aujourd'hui, dit-il, car c'est une véritable consécration que la *France maçonnique* fait dans son temple, inaugure ce *mariage civil républicain* que nos ennemis craignent tant.

« C'est aujourd'hui que nos FF.° font le serment de ne plus se marier à l'église, et il est probable que bon nombre de ceux que nous appelons les profanes imiteront cet exemple »

« Nous voulons, mesdames, nous, pères de famille, vous persuader, parce que, si nous ne vous persuadons pas, ce sera le curé qui vous persuadera. Jamais ça n'a manqué. Si nous voulons vous persuader, c'est que nous sommes sûrs que nous ne pouvons vaincre qu'avec vous, et pour cela il faut avoir la force que vous seules vous nous donnerez lorsque vous aurez cessé de fréquenter ce qui s'appelle le confessionnal.

Les administrations municipales républicaines ne dédaignent pas de s'associer aux fêtes du mariage maçonnique :

Il y avait foule aux abords du Capitole, raconte l'*Union du Midi*, de Toulouse. On célébrait un mariage dans le grand salon rouge.

Les époux ne devant pas passer par l'église, la société de la Libre-Pensée et les loges maçonniques avaient pris des mesures pour donner à leur manifestation un éclat exceptionnel.

L'*Émancipation* publie le discours qu'a prononcé M. le maire de Toulouse à cette occasion. M. Castelbou a félicité le héros et l'héroïne de la petite fête « d'avoir su dédaigner les traditions surannées de la loi catholique, qui impose la soumission et qui humilie. »

De la mairie, les époux se sont rendus au temple maçonnique. Le *Réveil* nous apprend que « les F. . de la Loge les *Vrais amis réunis*, revêtus de leurs insignes, occupaient les abords de l'AUTEL, où le vénérable, le F. . Valentin Roumers, conseiller municipal, présidait. »

Après que le mariage a été « consacré maçonniquement, M. Calvinhac, l'ancien conseiller municipal de Toulouse, a déclaré qu'il prenait l'engagement, en son nom et au nom de ses frères, que « nul, désormais, ne se mariera autrement ; dans le cas contraire, il serait exclu comme indigne du rang de la Franc-maçonnerie.

La cérémonie terminée, les artistes du Grand-Théâtre, qui *faisaient relâche par ordre*, ont chanté plusieurs morceaux de leur répertoire (1).

Dans le même ordre d'idées, le f. . Denis Poulot, maire du XI^e arrondissement, a fondé, en juin 1881, avec le patronage de tout l'état-major opportuniste, une société du mariage civil, en vue de faire concurrence à la société de St-François Régis et aux conférences de St-Vincent de Paul. Elle se propose d'offrir aux indigents les moyens pécuniaires de célébrer leur mariage, à la condition qu'ils n'iront pas à l'Église.

(1) Reproduit dans le *Soleil* du 6 juin 1881.

§ 4. — ENCORE PLUS SIMPLE

A peine le f. Denis Poulot avait-il lancé l'idée de sa société, que *l'Intransigeant* déclarait que les libres penseurs n'avaient que faire du mariage civil. « Quel besoin, disait-il, ont un homme « et une femme, qui veulent vivre tranquillement ensemble, d'aller au préalable conter leurs petites affaires devant une bedaine « bariolée des trois couleurs nationales..... Le mariage n'est « utile qu'aux riches : pour les pauvres, il est plein d'inconvénients. Pour tous les couples, s'ils sont heureux, ils n'ont que « faire du mariage ; s'ils ne le sont pas, c'est pour eux un esclavage pire que la mort. »

Après la théorie, la pratique. Le *Gaulois*, du 18 octobre 1882, raconte ceci :

Samedi, dans un grand hôtel garni de Paris, un mariage a eu lieu, qui rappelle le fameux mot d'un révolutionnaire célèbre, racontant ses noces avec une citoyenne de son calibre : « Je l'épousai à la face de la nature. »

La nature, cette fois-ci, était représentée par une table plantureusement servie, couverte de bougies et de fleurs, autour de laquelle avaient pris place un certain nombre d'invités et trois familles, car il y avait trois familles en présence.

Il s'agissait de noces comme on n'en voit guère, de noces d'une liberté au-delà de laquelle il n'y a rien.

M. Elysée Reclus mariait ses deux filles, — sans le secours du prêtre, cela va sans dire, — et même sans le secours du maire ou de son adjoint.

Deux unions libres à la fois.

A l'issue du repas, M. Elysée Reclus, — le père des deux mariées sans mariage, — éleva son verre et la voix, — aurait dit feu Scribe, dans cette langue dont il avait le secret, — pour raconter à ses invités qu'ils allaient, pour couronner la fête, voir deux jeunes personnes — les deux filles de l'illustre géographe de la Commune — s'en aller chacune au bras de son chacun.

Je ne ris pas, je ne raille pas, je raconte, et je vous assure que je n'eus jamais moins envie de rire.

« Ma fille Joséphine, dit M. Elysée Reclus, — librement — je vous

unis à M. Victor (je préviens que les prénoms sont de fantaisie) ; ma fille Marie, soyez la femme de M. Édouard. »

Là-dessus, M. Édouard et M^{lle} Marie, — M^{lle} Joséphine et M. Victor, s'en allèrent bras-dessus, bras-dessous, librement.

Nous ne prendrons pas la liberté de suivre ces deux couples.

A quelques jours de là, on lisait dans la *Chaîne d'union*, octobre 1882, 2^e partie, p. 380, ces lignes :

MARIAGES. C'est en offrant nos plus sincères félicitations aux familles que nous enregistrons le mariage de M. Léon Cuisinier, fils de notre estimable f. : Jules Cuisinier, avec M^{lle} Jeanne Reclus.

Le f. : Elisée Reclus appartient également à la Maçonnerie depuis longtemps.

Le f. : Reclus n'a pas protesté contre ce récit : il s'est seulement inscrit en faux contre un autre journal, qui l'avait accusé d'avoir usé de son autorité paternelle pour forcer sa fille à être libre.

La publicité donnée à ce nouveau mode de célébration des unions a provoqué d'étranges réflexions de la part de l'organe des Anarchistes, qui sont une couche de libres penseurs encore plus avancés. Nous reproduisons l'article suivant, malgré la crudité de ses expressions, car il fait très bien saisir la logique qui, une fois l'idée religieuse ôtée de la famille, ravale l'homme jusqu'à la bête.

Voici donc ce que dit *l'Égalité* du 29 octobre 1882 :

Le jour où, par suite de la socialisation des forces productives, la femme sera devenue économiquement indépendante de l'homme, le jour où l'entretien, comme l'éducation des enfants, sera à la charge de la collectivité, ce jour-là le mariage-contrat aura disparu et les rapports sexuels seront enfin régis par la liberté la plus complète. Ils reposeront alors exclusivement sur le seul mobile qui puisse les rendre dignes, sur un désir réciproque. Ils pourront s'adapter à la multiplicité des désirs, et ces désirs sont essentiellement variables ; ce qu'il y a de plus agréable étant le commencement, on aspire, en effet, à recommencer souvent. Donc l'avenir, en cette matière, est non à l'union libre plus ou moins cérémonieuse, qui peut encore impliquer quelque idée de perpétuité, mais à l'amour libre, à la diversité des rapports sexuels aussi variés que les désirs qui les engendrent.

L'union des sexes n'étant plus qu'une affaire de *nécessités na-*

turelles, comme dit Bakounine, le droit à l'infanticide en découle logiquement (1) et la ligue Malthusienne (liv I, *Document annexé C*) est là pour encourager les esprits faibles, qui éprouveraient encore quelques répugnances.

(1) V. Fribourg, *l'Association internationale des travailleurs*, p. 184.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

LES LOGES MAÇONNIQUES ET L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Briser le glaive du magistrat est un des rites fondamentaux du grade de chevalier Kadoch (liv. I chap. II, § 8), et la Maçonnerie est fidèle à l'esprit de son institution, ennemie essentiellement de ce qui fait la base du maintien de l'ordre civil, quand elle réclame l'abolition de la peine de mort. On a vu dans l'ouvrage du P. Deschamps (liv. II, chap. XII, § 6), qu'en 1855, le f. Goffin en faisait un des articles de son programme. En 1863, nous lisons dans une *Instruction pour le grade d'apprenti* :

La peine de mort est l'infraction la plus grossière à la loi divine et naturelle ; c'est l'usurpation la plus criminelle que la société humaine puisse accomplir, et l'acte le plus immoral qui existe sur terre. (1).

Partout où la Franc-maçonnerie est maîtresse, elle cherche à réaliser ce desideratum. En France, depuis la troisième République, des propositions de loi en ce sens ont été présentées à plusieurs reprises par les membres des loges (liv. II, chap. XII, § 6). En Belgique et en Italie, la peine de mort a été abolie de fait.

En Espagne, la Franc-maçonnerie poursuit la même campa-

(1) Extrait de l'ouvrage *Initiation à la philosophie de la Franc-Maçonnerie*, par le f. Fisch, in-12, Paris, 1863, p. 49.

gne, et rien n'est significatif comme ce récit que nous empruntons au *Monde maçonnique* de mars-avril 1882 :

Le 27 décembre, les loges de Madrid se réunissaient dans le restaurant de la Perle pour célébrer le banquet solsticial d'hiver. Le frère Romero Ortiz n'avait pu y assister, à cause de sa mauvaise santé. En son absence, le lieutenant grand commandeur frère Manuel de Hanoily Peisi présidait, ayant à sa droite le grand maître adjoint frère Martínez del Bosch, et à sa gauche le Frère Utor y Fernandez, grand secrétaire.

Les principaux toasts furent portés à la mémoire du général Prim, à la santé des frères Ruiz Zorilla, Sagasta et Romero Ortiz.

L'incident le plus important de cette brillante réunion fut soulevé par le Frère Utor y Fernandez, qui avec une grande éloquence proposa à ses frères de réunir leurs efforts pour tenter d'arracher à l'échafaud deux *atrocés criminels*, qui devaient être exécutés à Denio. Il rappela que la Maçonnerie tout entière demande l'abolition de la peine de mort.

Vivement impressionnée par ces paroles chaleureuses, la réunion presque tout entière quitta la salle du banquet pour se rendre chez le président du conseil des ministres, le frère Sagasta. Celui-ci était absent. Une commission de douze maçons se rendit le lendemain matin chez lui, et, grâce aussi aux démarches que de son côté avait faites le grand maître, elle réussit à faire partager ses sentiments au premier ministre. Le frère Sagasta réunit immédiatement le conseil des ministres et enfin, à midi, il put annoncer aux maçons anxieux, que la grâce avait été accordée aux deux condamnés. Il n'était que temps, car ceux-ci étaient entrés en chapelle à huit heures du matin et d'une minute à l'autre pouvaient être exécutés.

Ce qui donne à cette manifestation son véritable caractère, c'est que les deux gredins qui échappèrent ainsi à la mort n'avaient absolument rien qui pût intéresser en leur faveur. En cette circonstance nos frères ont été mus par le seul désir de réaliser, au moins dans la pratique, l'abolition de la peine de mort. Nous croyons qu'il n'y aura dans la Maçonnerie qu'une voix pour les féliciter de leurs sentiments maçonniques et de l'heureux succès de leur démarche.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

LA MAÇONNERIE ET L'ACTION POLITIQUE

§ 1^{er} — LES STATUTS ÉCRITS ET LES FAITS

Tous les Grands-Orients continuent à porter en tête de leurs statuts, que « la Maçonnerie est une institution étrangère à la politique. » Volontiers, les vénérables et les frères orateurs répètent cette affirmation dans les discours d'apparat. La constitution de la *Grande Loge Symbolique écossaise* de 1881, dit encore : « Elle s'interdit toute discussion politique, toute im-
« mixtion dans la marche des affaires publiques, toute critique
« des actes de l'autorité, des diverses formes de gouvernement. » Il n'est donc pas inutile d'en rapprocher quelques aveux authentiques, émanés des loges elles-mêmes dans les divers pays.

En 1854, le f. . Verhœgen, grand maître de la Maçonnerie belge, disait à la fête solsticielle du Grand-Orient :

On dira que nos statuts nous interdisent toutes discussions politiques et religieuses. Mais ceci doit, une fois pour toutes, être sérieusement examiné... Constatons d'abord qu'en maintes circonstances la Franc-maçonnerie a unanimement méconnu cette restriction. Elle s'est activement mêlée aux luttes politiques; et, quand le triomphe de sa cause, salué par la nation entière, démontrait combien elle est sympathique au pays, qui donc oserait la blâmer? Ce serait calomnier l'histoire, nier l'immense service rendu au pays.,.

Que ceux-là se rassurent donc, qui croient la loi maçonnique transgressée par la déclaration que je viens de faire. Quand j'interroge le passé de notre institution, n'y vois-je pas que la Maçonnerie a toujours été la vigie attentive, qui veille à la marche du vaisseau politique ?

Dans les crises politiques, chaque fois qu'il le fallait, le centre, le point d'appui de la résistance était là, dans la Maçonnerie !... La Maçonnerie s'est mêlée activement aux luttes politiques... L'opinion libérale a triomphé en Belgique ; c'est à la Maçonnerie qu'elle doit son triomphe. En fait et en droit, nous sommes fondés à écarter définitivement l'interdiction que la lettre nous impose (1).

La Maçonnerie belge n'a jamais cessé de faire de la politique révolutionnaire.

On sait quel échec le parti libéral, c'est-à-dire le parti maçonnique, essuya aux élections législatives du 13 juin 1876.

Or, nous lisons dans le *Bulletin* du Grand-Orient que, le 18 juin suivant, la loge la *Liberté*, de Gand, loge *progressiste*, envoya au *Grand-Orient* de Belgique une planche par laquelle cet atelier demande au grand comité de convoquer une tenue du *Grand-Orient*, « à l'effet d'y discuter et d'y arrêter la ligne de conduite à suivre par les loges de l'obédience, pour combattre efficacement le résultat néfaste des élections qui ont eu lieu dans le monde profane le 13 de ce mois. »

A l'ordre du jour des tenues du Grand-Orient des 9 et 23 juillet et du 12 novembre 1876, on voit figurer l'objet suivant : « DU ROLE POLITIQUE DE LA MAÇONNERIE. — QUEL DOIT ÊTRE LE ROLE DE LA MAÇONNERIE EN PRÉSENCE DE LA SITUATION ACTUELLE DU PAYS ? »

Dans la tenue du 23 juillet 1876, le f. Desguin, député et orateur de la loge *les Amis du Commerce et la Persévérance réunis*, d'Anvers, donne lecture des résolutions suivantes arrêtées par cet atelier, dont la *Ligue des Gueux*, d'Anvers, n'est que l'émanation publique :

La Loge,

Dans le but de porter remède à la situation politique du pays,

Donne mandat à ses députés de proposer au *Grand Orient* :

(1) Nous renvoyons ici encore le lecteur à l'ouvrage de M. Amand Neut, *La Franc-maçonnerie soumise au grand jour* (2^e édit.). Il trouvera dans le tome 1^{er}, p. 218 à 236, 266 à 275, de nombreux documents officiels du Grand-Orient de Belgique, attestant l'action politique de la Maçonnerie. Voyez aussi ceux que nous avons publiés dans l'ouvrage des *Sociétés secrètes*, liv. II, chap. XIII, § 2.

1° L'emploi de moyens légaux (?) compatibles avec la Constitution telle qu'elle existe actuellement, et notamment : *l'organisation du parti libéral dans les villes et les campagnes*, et L'ÉLABORATION DE PROJETS DE LOI à présenter aux Chambres législatives par les membres de la minorité libérale ;

2° L'examen des réformes qui exigeraient des modifications à la Constitution, et spécialement l'ADJONCTION DE LA CAPACITÉ AU GENS, comme base de l'électorat ;

3° Subsidiairement, pour le cas où les tentatives du parti libéral resteraient impuissantes devant la pression du parti clérical, ou, en cas d'attaque violente de la part de celui-ci contre les institutions existantes ou contre les hommes, faire dès à présent *l'organisation, dans tout le pays, de la résistance* à ces empiètements, de manière à guider et à conduire les MOUVEMENTS POPULAIRES QUI POURRAIENT EN ÊTRE LA CONSÉQUENCE.

Pour copie conforme :

V. DESGUIN, orateur (1).

Un correspondant italien écrit ce qui suit à la *Freimaurer-Zeitung* de Leipzig (1874, n° 19, p. 150) :

Le point décisif de notre travail réside dans les hauts grades. C'est là que nous faisons le progrès, la politique, l'histoire du monde. Voilà la raison d'être tout entière du rite écossais. C'est dans lui que nos pères ont accompli leurs glorieuses actions, renversé les tyrans, chassé l'étranger. Mais le grand œuvre n'est pas encore accompli complètement en Italie. Voilà pourquoi nous avons encore besoin de l'Écossisme. A quoi servent donc les premiers grades ? A rien autre qu'à nous prêter leurs noms pacifiques, avec lesquels nous surprenons nos ennemis. — A quoi nous servent donc les symboles ? Ce sont des boucliers et des cuirasses au jour du combat et rien autre. — A quoi nous servent toutes les formes des loges ? Elles sont pour nous cacher à nos ennemis, quand nous sommes dans le malheur ou quand nous avons besoin de nous recueillir, de rassembler nos forces (2).

Or, notez bien que, à la différence des loges françaises, allemandes et anglaises, où beaucoup de loges appartiennent exclusivement à la Maçonnerie bleue, dans *toutes les loges italiennes* on pratique les hauts grades, que les trois grades symboliques ne

(1) Cité par le *Courrier de Bruxelles* du 14 juillet 1882.

(2) Reproduit dans l'ouvrage intitulé : *Der Hammer der Freimaurerei am Kaiserthron der Habsburger*, p. 77, 2^e édition, Leipzig, 1880.

sont chez elles que les portiques des chapitres de rose-croix et des consistoires de Kadoch.

En Allemagne, où la Maçonnerie, par suite de son alliance avec la dynastie prussienne, a des allures plus modérées, son action politique n'est pas moins positive : citons seulement deux témoignages.

En 1874, le f.°. Bluntschli disait à une tenue solennelle de la loge *Modestia* de Zurich :

La Franc-Maçonnerie a le devoir de déployer au dehors son activité d'une manière plus efficace que par le passé... Elle ne doit pas rester à l'écart des grands combats qui se livrent en ce moment, pour le bien être et l'ennoblissement de l'humanité, si elle veut remplir sa mission.. Elle ne doit plus se borner à relever ses membres, mais se répandre dans la vie sociale, telle qu'elle est avec ses antagonismes d'idées et son combat pour le progrès.

On était alors en plein *Kulturkampf*, et ces paroles indiquent assez la direction donnée par la Maçonnerie aux travaux de ses membres. Quant à la manière d'opérer, voici ce que disait à la même époque la *Freimaurer-Zeitung* de Leipzig, année 1874, p. 141 :

Là où les loges et leurs membres répondent le mieux à la direction donnée, on doit instruire mieux les loges et les éclairer sur tous les grands mouvements du présent. En Allemagne, on a déjà fait un pas en ce sens, et les loges suisses devraient en faire un semblable. Si d'un certain point central, des données en rapport avec les circonstances étaient proposées à un point de vue unique et étaient ainsi envoyées aux loges, de manière que leur attention fût dirigée en même temps sur ces questions, une diffusion d'opinion s'opérerait secrètement, et cette activité serait féconde en résultats (1).

Voilà bien les *mots d'ordre* avec lesquels la Maçonnerie crée des courants factices d'opinion et prépare les mouvements politiques !

En France, il n'en va pas autrement. Le *Monde maçonnique* de janvier-février 1882 publie une *circulaire*, émanée de la loge l'*Amitié* de Paris, qui sollicite une réunion de maçons, pour imprimer une nouvelle impulsion aux travaux de la Maçonnerie :

(1) Nous empruntons ces deux citations à l'ouvrage intitulé : *Der Hammer der Freimaurerei am Kaiserthron der Kabsburger*. Leipzig, 1880, p. 49-51.

Paris, 15 janvier 1882.

Très cher Frère,

Il est facile de remarquer, pour ceux qui fréquentent assidûment les loges, combien sont stériles, si remarquables et si bien conduits qu'ils soient, les travaux mis à l'ordre du jour des ateliers, et chacun de nous peut constater tous les jours que, si la Maçonnerie, théoriquement parlant, est à la tête du progrès, elle fait peu au point de vue pratique.

Il y aurait là un symptôme funeste au développement de son influence, si nous ne savions tous également que cette impuissance peut cesser, et que le jour où nous nous unirons pour sortir de cette léthargie héréditaire, nous deviendrons les plus puissants et les plus fermes auxiliaires du progrès et de la liberté.

A quoi devons-nous attribuer cet état de choses ? Il est facile de le dire : la Franc-maçonnerie, pendant le règne du despotisme et de la monarchie, était obligée de comprimer ses élans vers la liberté, d'abriter ses doctrines, ses tendances philosophiques et sociales, sous le drapeau de la charité et de la bienfaisance, inscrivant dans ses statuts et répétant sans cesse aux plus ardents ces mots singuliers : « Il est défendu de parler politique », comme si la politique n'était pas la base nécessaire des questions sociales dont on nous permet l'étude !

Depuis, la République est venue, la liberté a fait semblant d'apparaître, et, au lieu de secouer aussitôt le joug des lois restrictives qui nous oppressent, nous en sommes arrivés à les considérer comme des axiomes maçonniques, et, sous prétexte de tradition, à les conserver précieusement, alors que nos prédécesseurs ne faisaient que les subir..

Ce que nous voulons, c'est que la Maçonnerie ne soit pas seulement un corps qui pense, mais aussi *un corps qui agit*. Ce que nous voulons, c'est que nos travaux ne restent pas dans nos temples à l'état de lettre morte ; c'est que, si, pour mieux concentrer nos efforts, pour mieux régler nos aspirations, il est nécessaire que nous restions une *société fermée*, il importe aussi à la cause de l'humanité, dont nous sommes les plus ardents défenseurs, que le fruit de nos recherches, le résultat de nos efforts se répandent en dehors *pour enseigner à la démocratie ses droits et ses devoirs et pour l'aider dans ses revendications*.

« La morale pratique à tirer de ces révélations, dit judicieusement M. Coquille à propos de ce document, c'est que, dans les monarchies, la Franc-maçonnerie s'est toujours moquée des monarches et du gouvernement monarchique. Toutes les monarchies encore debout se trouvent avoir dans leur sein une société occulte dont les membres se tiennent, se concertent, obéissent à un mot

d'ordre venu de l'étranger, et professent les opinions républicaines les plus avancées, en reconnaissant avec orgueil qu'ils les ont toujours professées et que c'est uniquement par crainte, et pour enjôler les princes, qu'ils les ont déguisées dans le passé. »

Cette initiative de la loge l'*Amitié* n'est pas le fait d'un groupe d'enfants perdus.

En 1881, à l'occasion du banquet d'ordre de la loge les *Admirateurs de l'univers*, de Paris, le f. Barré, MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DU GRAND-ORIENT, prononçait un discours, dans lequel nous relevons le passage suivant :

Restée fidèle à sa devise, vous trouverez toujours la Maçonnerie en avant.

En 1830, elle anime les plus libéraux.

En 1848, elle étudie quelques points des questions sociales et ne reste pas sans influence.

En 1870, elle fournit en grande partie les hommes qui, pendant l'invasion, aidèrent à constituer l'administration républicaine.

Je vois encore, après la honte de Sedan, notre cher et regretté Massol, occupé du matin au soir à relever les noms des maçons de bonne volonté qui, par leurs connaissances spéciales, pouvaient se rendre utiles, et transmettre aussitôt ces noms à ceux qui avaient accepté le pouvoir...

Groupés à nouveau, après la guerre, nous fûmes naturellement les premiers lutteurs, lorsque les hommes du passé, après avoir surpris le pouvoir, essayèrent de s'y maintenir pour escamoter à leur tour les libertés publiques (!).

Nous pouvons revendiquer hautement les succès des dernières élections (de 1877), qui ramenèrent au pouvoir des hommes si maladroitement évincés par des politiques astucieux, mais dépourvus de jugement (1).

En sa qualité de vétéran de l'institution, le f. Barré craint que la Maçonnerie ne s'identifie trop à une fraction de l'armée révolutionnaire, à la faction gambettiste ; de là le discret avis par lequel il termine :

Cette dernière lutte politique, que nous ne pouvions éviter, car sous l'enveloppe du maçon se trouve naturellement un citoyen libéral, a peut-être eu sur la Maçonnerie une mauvaise influence : elle l'a fait dévier un peu de la voie purement idéaliste qu'elle ne doit pas quitter.

Le succès des hommes politiques soutenus par la Maçonnerie

(1) *Le Monde maçonnique*, 1882.

éblouit les jeunes ambitieux qui, à tort ou à raison, aspirent à diriger les autres, et l'on vit, de tous côtés, frapper à nos portes des hommes qui, nous dédaignant auparavant, ne semblent coopérer à notre œuvre que pour avoir notre appui au dehors, et qui nous délaisseront le jour où ils n'auront plus rien à attendre de nous.

Pour eux, la Maçonnerie n'est-elle pas un marchepied ?

En 1881, à l'assemblée générale du Grand-Orient, on s'est moins gêné que d'habitude. Le *Monde maçonnique* de décembre 1881 parle, en effet, *des éloquents exhortations* adressées par l'orateur de la dernière assemblée à toutes les loges, d'avoir à se préoccuper davantage des questions politiques.

Dans un article publié dans la *France* du 19 décembre 1882, le f. : Charles Limousin écrit ceci :

Les doctrines démocratiques et les doctrines maçonniques sont identiques ; ce qui est vrai, c'est que les réformes ayant pour objet d'amener la substitution de l'intérêt du peuple à l'intérêt d'une classe, dans la législation et le gouvernement, ont été, sont et seront discutées dans les loges.

Ce qui est vrai également, c'est que *les hommes importants de la démocratie française ont fait, en majorité, leur éducation politique dans ces mêmes loges.*

Ce qui est vrai encore, c'est que c'est nous qui avons combattu, à travers les siècles, la superstition et le despotisme ; c'est que c'est nous qui avons fait la Révolution ; c'est que c'est nous qui, après comme avant cette grande étape du progrès humain, avons lutté pour le progrès politique, social, intellectuel et moral.

La haine des cléricaux contre la Franc-maçonnerie provient de ce que cette association est, en réalité, la *démocratie organisée* ; de ce que *c'est par elle que se produisent l'accord des opinions, le concert des volontés.*

Il n'y a que l'organisation séculaire de la Maçonnerie, avec la puissance que lui donnent ses secrets, ses rites, ses traditions, son symbole, qui puisse combattre l'association également séculaire de la théocratie. Les événements auxquels nous assistons et auxquels nous prenons part, ne sont que des incidents de la lutte entre ces deux antiques ennemies qui personnifient : l'une, la liberté physique, intellectuelle et morale ; l'autre l'asservissement, sous toutes ses formes.

Un jour, qui ne saurait être éloigné, où nous aurons complètement triomphé sur le terrain politique, nous aurons à poursuivre la lutte sur le terrain social. Nos adversaires, qui ont le coup d'œil sûr, ont déjà pris position. Ils font une propagande active pour le socialisme féodal et religieux parmi les chefs d'industrie.

Là encore, il appartient à la Franc-maçonnerie, dont le symbole est absolument socialiste, d'entreprendre et d'accomplir l'émancipation du peuple.

On verra dans les chapitres suivants les preuves détaillées de l'immixtion des loges dans la politique ; mais, si l'on veut savoir comment cette action s'exerce, on n'a qu'à méditer ces deux articles de la constitution de la Grande Loge Symbolique écossaise de 1881, qui se retrouvent du reste dans tous les rites :

« EN TOUTE CIRCONSTANCE, LES MAÇONS SE DOIVENT AIDE, PROTECTION ET ASSISTANCE, MÊME AU PÉRIL DE LEUR VIE. »

En toute circonstance, aucune restriction n'est apportée à cet engagement.

« LA GRANDE LOGE SYMBOLIQUE MAINTIENT L'ORDRE, LES SIGNES, LES ATTOUchemENTS, LES MOTS SACRÉS, LES MOTS DE PASSE EXISTANT ACTUELLEMENT DANS LE RITE ÉCOSAIS ANCIEN ACCEPTÉ, AINSI QUE L'USAGE DES MOTS DE SEMESTRE. »

Qui potest capere capiat, semble dire la Maçonnerie à ses adeptes.

Elle est et reste toujours une société secrète, malgré les innombrables publications qu'elle autorise. Sous le couvert des loges, toutes les communications se font en sûreté et rien de ce que l'on veut cacher ne risque d'être révélé aux profanes (1).

(1) Ceux qui se demandent comment la Maçonnerie concilie son activité politique avec les prohibitions des statuts dont nous avons donné plus haut le texte, trouveront la solution dans un rapport fait par le f.°. Bottard à la loge *Jérusalem des vallées égyptiennes* sur la loge *l'Amitié* de Saint-Denis, qu'il a représentée au convent maçonnique de 1882. Il met complètement à découvert le mécanisme de son action :

« Vous parlerai-je de l'esprit de la L.°. *l'Amitié* et de son activité ? *Nous sommes tous maçons de la Réunion, républicains, et nous n'admettons parmi nous, scrupuleusement, que des républicains ; la libre pensée et l'esprit d'examen comptent aussi beaucoup de représentants dans notre L.°. ; l'activité des ff.° est admirable ; toutes les questions sont abordées : politique, sociologie, littérature, sciences, arts. et cela presque chaque soir.*

« *La politique, qui est bannie des tenues par nos statuts, est agitée avec passion dans ces réunions intimes de chaque soir, et c'est grâce aux maçons de la Réunion que des républicains ont toujours eu le dessus dans les élections sur leurs adversaires.....*

« L'île Bourbon a été, pendant longtemps, sous la domination des prêtres ; ceux-ci appartenaient presque tous à l'ordre des Capucins, qui s'y étaient établis au début de la colonisation. Ils ont laissé comme marque de leur puissance l'appellation des

§ 2. — LE SECRET MAÇONNIQUE

La publicité et le secret : sous ce titre *la Bauhütte*, de Leipsig, a inauguré une série d'articles que la *Chaîne d'union* (numéro mars-avril 1882) déclare fort importants et qu'elle résume ainsi :

Il faut reconnaître que le point de vue sous lequel on envisage les choses est singulièrement modifié de nos jours. On s'est beaucoup départi de la rigueur avec laquelle le secret était gardé autrefois sur tout ce qui touchait, même de loin, à la Maçonnerie. Depuis que les francs-maçons parcourent les rues de nos villes en grande tenue symbolique et que la presse périodique rend compte en détail des cérémonies, tenues jusque-là strictement secrètes, depuis que les rituels sont divulgués et que les rom anciens en font usage dans leurs récits à sensation, le secret maçonnique n'existe guères plus qu'en apparence.

Quoi qu'il en soit, ce serait méconnaître *l'esprit de l'Ordre que de renoncer à imposer le secret général à tous les initiés.*

L'auteur de cette étude fait une distinction entre une publicité utile et une publicité vaine. Il estime que l'intérêt de la Maçonnerie demande qu'on réforme par une sage publicité les idées erronées, qui ont cours aujourd'hui dans les masses touchant les visées réelles des francs-maçons. Il doute cependant qu'une publication maçonnique ait jamais du succès en dehors du cercle des initiés. Le public profane est tenu à l'écart par d'indéracinables préjugés.

centres de population, qui portent tous un nom de saint, depuis Saint-Denis, la capitale, jusqu'à la station balnéaire, qui s'appelle Saint-Gilles....

« Cet état de choses a heureusement changé depuis, et nous le devons à la lutte incessante des maçons coloniaux contre le cléricisme. La lutte a été vive et longue. Si l'on songe que la Révolution de 89 a poussé vers nos rivages beaucoup d'émigrés du trône et du Saint-Siège, on comprendra combien cette lutte a dû être pénible à soutenir. Grâce à la Franc-maçonnerie, les idées monarchiques et religieuses ont à peu près fait leur temps chez nous. La plupart des créoles, qui ont un blason dans leur famille, ne portent plus leurs titres de noblesse. Un de mes parents, qui descend de Godefroid de Bouillon (?), signe simplement Constant Godefroid ; de Lasserre, mort sénateur il y a quelques mois, signait Lasserre ; de Mahy signait à la Réunion Demahy.

« Ces beaux résultats, mes ff., sont dus en grande partie aux ff. maçons de la L. l'Amitié. »

Reproduit par la *Chaîne d'union*, de décembre 1882.

Au fait, s'écrie-t-il, est-il bien nécessaire de donner une plus grande extension à la Maçonnerie ? Le nombre des francs-maçons est-il une garantie du succès de l'œuvre ? Assurément non. La tâche de la Maçonnerie a un caractère d'intensité ; elle consiste dans la préparation des membres à la lutte pour la défense des principes maçonniques dans la société. On nous objectera sans doute que l'effet produit sera d'autant plus grand que les membres de l'ordre seront plus nombreux. Il en serait ainsi, en effet, si tous les membres étaient ce qu'ils doivent être ; mais si l'augmentation des initiés se faisait aux dépens de l'accroissement des éléments d'édification, on irait à l'encontre du bien poursuivi..

L'auteur ajoute que l'augmentation du nombre des loges se fera par la force naturelle d'expansion de l'Ordre et qu'il serait malavisé de vouloir l'accélérer outre mesure.

Il estime que, pour propager sûrement les principes maçonniques dans le public, il faut autant de circonspection que d'activité.

Il recommande les conférences publiques où l'on traiterait, non pas de la Franc-maçonnerie elle-même, mais d'autres sujets plus généraux, afin que, par déduction, l'assistance se fasse une idée des principes professés par les francs-maçons.

Il dit que les diverses tentatives qu'il a faites en ce sens ont toujours été couronnées de succès. L'auditoire montre par une affluence toujours croissante qu'il goûtait ces conférences.

Les sujets traités par le conférencier étaient pour la plupart empruntés à l'économie sociale ou indifféremment aux questions du jour (1).

§ 3. — A QUOI PEUVENT ENCORE SERVIR LES HAUTS GRADES

Les hauts grades, qui forment la Maçonnerie rouge, n'ont sans doute plus actuellement, au moins en France, l'importance pratique qu'ils avaient avant 1789. Dans beaucoup de loges on les

(1) Cette question du secret préoccupe toutes les loges. Le *Bulletin de la Grande Loge Symbolique* de juin 1881 a reproduit les délibérations prises à ce sujet par la loge *Galilée* du Grand-Orient de Hongrie. Elle approuve la divulgation des *tendances et des aspirations* de la Maçonnerie, mais recommande de tenir secrets les *mots et signes de reconnaissance*, car « sans cette précaution rien ne permet de distinguer les maçons des profanes, ce qui peut amener les plus fâcheux résultats... » Enfin, en parlant incidemment de la règle de conduite à suivre par les frères à l'égard de leurs femmes, la loge *Galilée* recommande aux maçons « de ne les instruire des choses maçonniques qu'avec la plus grande prudence et suivant « leur caractère et leur niveau intellectuel. »

a prodigués pour battre monnaie. Cependant les fractions les plus avancées de la Maçonnerie n'y ont pas renoncé et estiment qu'elles peuvent en retirer une utilité *d'un genre particulier*, POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES. Nous reproduisons en entier un article qu'a publié à ce sujet le *Bulletin maçonnique de la Grande Loge Symbolique écossaise*, dans son numéro de mars 1881 :

Un assez grand nombre de maçons pourvus de hauts grades se montrent peu partisans des tentatives faites en ce moment pour arriver à l'unification des loges bleues. Il ne faudrait pas croire pour cela que tous ces frères soient hostiles en principe à une telle solution, mais il existe dans leur esprit un malentendu qu'il est important de dissiper, afin de ne pas les avoir comme adversaires dans cette question d'où dépend l'avenir de la Maçonnerie. Ces frères redoutent pour la plupart de voir dans la pratique l'unification des loges bleues aboutir à l'amointrissement de la Maçonnerie rouge, et, avec le temps, à la disparition des ateliers des hauts grades. En cela ils se trompent, et il est aisé de leur démontrer que leurs craintes sont sans objet, et qu'ils ont, au contraire, tout à gagner comme influence et comme autorité pour voir réussir ce grand mouvement à l'unité. Dans l'état de la Maçonnerie universelle, l'existence des ateliers des hauts grades est non moins essentielle que celle des loges bleues. Certes, s'il ne s'agissait que de considérer la France, on pourrait soutenir que la Maçonnerie rouge est en contradiction avec la forme démocratique de nos institutions profanes et les tendances égalitaires des esprits en notre pays. Mais la Maçonnerie n'est pas uniquement une institution française, elle est de tous les pays, et, dans l'intérêt même de son universalité, il est indispensable que tous les éléments constitutifs de l'association, qui se retrouvent chez les autres peuples, soient représentés chez nous. *A ce point de vue l'existence d'ateliers de hauts grades n'est pas seulement utile, elle est nécessaire.* Mais ce qui importe non moins, c'est qu'en France, comme dans les autres pays, ces deux ordres maçonniques soient essentiellement distincts, qu'ils n'empiètent jamais l'un sur l'autre, et que, vivant côte à côte dans un état d'indépendance réciproque, ils entretiennent les rapports les plus fraternels sans jamais confondre leur existence administrative et sans que jamais les ateliers des hauts grades soient subordonnés à la Maçonnerie bleue, comme dans le Grand-Orient de France, ou les loges bleues aux ateliers des hauts grades, comme dans le Suprême Conseil du rite écossais.

Le rôle de la Maçonnerie bleue est surtout intérieur, son influence et son action doivent s'exercer dans le milieu profane où elle se développe ; celui de la Maçonnerie rouge est plus particulièrement extérieur ; c'est à elle

qu'il appartient de développer et d'entretenir les rapports maçonniques internationaux.

Il y a donc une grande utilité à ce que les ateliers des hauts grades prennent en France l'extension et l'influence à laquelle ils ont droit, et ils ne peuvent le faire qu'à la condition de trouver une *large base de recrutement dans une Maçonnerie bleue active et nombreuse.*

Tout ce qui peut amener le développement des ateliers symboliques doit donc, en retour, profiter aux ateliers des hauts grades, et ceux-ci, à ne consulter que leurs véritables intérêts, doivent, pour ce motif, se montrer partisans de l'unification des loges bleues, qui seule peut assurer une réelle puissance à notre association.

Il est à croire d'ailleurs que le succès de l'unification des loges bleues amènerait, par une sorte de nécessité logique, celle des ateliers des hauts grades, qui se fondrait dans un seul Suprême Conseil national, dont l'autorité serait grande à l'étranger et mettrait fin au déplorable conflit né de la coexistence de deux Suprêmes Conseils dans notre pays.



CHAPITRE VINGTIÈME

LE PROGRAMME DE BELLEVILLE ET LE PROGRAMME MAÇONNIQUE

On a pu voir dans le tome II, p. 463 (liv. II, chap. XII, § 6), comment les libéraux belges, les radicaux suisses et les républicains français, depuis qu'ils sont au pouvoir, exécutent graduellement, mais avec une suite qui atteste un plan concerté, un programme politique présenté, en 1855, par le f. . Goffin, dans la loge de Liège.

Il faut remarquer aussi l'analogie qui existe entre ce programme et celui que les radicaux parisiens soumièrent, en 1869, à Belleville, à l'acceptation d'un candidat fort obscur à cette époque.

Rappelons d'abord les principaux points du programme maçonnique ; on comparera ensuite les deux textes.

Abolition des armées permanentes, cause de ruine et d'oppression pour les peuples ;

Suppression de la magistrature inamovible, origine des injustices et des procès scandaleux ;

Abolition des traitements du clergé désormais rétribué par les croyants de chaque culte ;

Instruction primaire, gratuite et obligatoire ;

Réduction de tous les budgets et principalement de celui de la guerre ;

Organisation du travail par la création de grandes associations ouvrières, — établissement d'un vaste système de crédit foncier, commercial et agricole.

Dès le commencement de l'année 1869, un travail sourd se faisait dans la première circonscription électorale de Paris, qui comprenait alors Belleville et Montmartre. Des *groupes de citoyens* se concertaient pour secouer le joug des Burgraves républicains, du groupe de députés et d'hommes de 1848, qui, appuyés sur le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, l'*Avenir national*, croyaient pouvoir indéfiniment dominer les élections parisiennes.

Ces groupes, en janvier, jetèrent les yeux sur un jeune avocat, à peine connu alors par quelques harangues de brasserie et une plaidoirie retentissante en police correctionnelle. Cet homme était M. Gambetta, et il était déjà franc-maçon (1).

On l'opposa à M. Carnot. Jusqu'au dernier moment le public ne considérait pas cette candidature comme sérieuse, quand des procédés tout nouveaux alors se produisirent dans l'arène électorale.

Dans les premiers jours de mai, le f.°. Gambetta adressait aux électeurs une proclamation de la première circonscription, où il disait que la candidature lui avait été offerte cinq mois auparavant, qu'il avait d'abord hésité à se porter contre M. Carnot, mais qu'ayant, il y a un mois, reçu l'assurance que telle était la volonté des électeurs, il se portait comme candidat. On remarquait, dans cette proclamation, la phrase suivante :

« Je ne vous ferai ni programme ni profession de foi. Les comités de nos circonscriptions doivent m'adresser leur programme, et je dois y répondre. Nous contracterons ainsi publiquement et sous l'œil de tous. » (2).

C'était la mise en pratique du mandat politique contractuel que réclament aujourd'hui les loges parisiennes (liv. III, chap. XXII, § 2).

Le surlendemain, une note communiquée aux journaux rendait compte en ces termes d'une réunion tenue à Belleville :

« Une réunion a été tenue à Belleville mercredi soir, 5 mai. Les trois candidats démocrates y assistaient.

(1) *Chaîne d'union de 1877*, p. 17.

(2) V. l'*Avenir national* du 9 mai 1869.

« Le citoyen Beaumont, président, y prit le premier la parole. Je demande à chacun des candidats s'il accepte le programme que je vais poser :

- Abrogation de la loi de sûreté générale ;*
- Suppression de l'article 291 du Code pénal ;*
- Suppression du budget des cultes ;*
- Suppression des armées permanentes et diminution du budget de la guerre et de la marine ;*
- Instruction primaire, laïque et obligatoire, et augmentation financière de ce budget ;*
- L'expulsion des Jésuites du corps enseignant.*

Un septième et un huitième articles furent ajoutés à ce programme par le citoyen Dumont, assesseur :

- 1° Fixation à une année de la durée du mandat législatif ;*
- 2° Engagement pris par le candidat de travailler à faire triompher tous les principes égalitaires établis par la glorieuse Révolution de 93.*

Les candidats refusèrent de répondre sur la question du renouvellement annuel du Corps législatif, par le motif que cette question touchant à la Constitution, ils s'exposeraient en la discutant à faire casser leur élection.

Quant au reste du questionnaire, *M. Gambetta lui donna une complète adhésion*. M. Carnot plus réservé, se borna à rappeler qu'en 1848, il avait fait partie du gouvernement provisoire (1).

Le 24 mai, Gambetta était élu à une majorité écrasante par 21,734 voix contre 11,604 données à M. Carnot.

Les démonstrations faites par la Maçonnerie française et étrangère en l'honneur du f. . Gambetta à l'occasion de ses obsèques (2) témoignent de l'importance du rôle qu'il avait joué depuis cette date pour l'accomplissement du grand œuvre. Les orateurs qui ont célébré sa mémoire dans les cérémonies funèbres l'ont surtout loué d'avoir sauvé la République dans les circonstances dont on va lire le récit.

(1) V. la *Gazette de France* de mai 1869.

(2) V. dans la *Chaîne d'union* de janvier 1883 les éloges funèbres du f. . Gambetta prononcés dans les loges, ainsi que la liste des ateliers qui ont assisté à ses funérailles ou envoyé des adresses. On y remarque un bon nombre de loges étrangères.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME

LE GRAND COMLOT MAÇONNIQUE DE 1873

§ 1^{er}. — L'HISTOIRE D'UNE CONSPIRATION

Nous avons indiqué tome II (liv. II, chap. XII, § 3, *l'échec de la Restauration monarchique*), comment en 1873 un grand complot s'était formé dans le sein du parti républicain pour lever dans le pays l'étendard de la guerre civile, au moment où l'Assemblée nationale aurait proclamé la monarchie.

Voici aujourd'hui deux récits plus détaillés, qui montrent le rôle important que jouait dans ce complot le f.· Gambetta.

Le premier a paru dans *la Révision, journal quotidien républicain progressiste*, numéro du 28 septembre 1881, sous la signature du f.· Bordone, l'ancien chef d'état-major du f.· Garibaldi, pendant la funeste campagne de l'Est.

Bordone veut dans cet article défendre Gambetta contre les attaques de *l'Intransigeant* relatives aux tripotages financiers, auxquels son journal, *la République française*, sert d'instrument, et mettre en lumière « SON RÔLE DANS LA GRANDE LUTTE ENGAGÉE A CETTE ÉPOQUE CONTRE LE GOUVERNEMENT DES 24 ET 16 MAI. »

A l'époque où l'on remonte pour établir les prodromes financiers de la campagne actuelle de Tunisie, celui à qui l'on doit attribuer la res-

ponsabilité directe du département des affaires, dans le journal de M. Gambetta, avait depuis longtemps déjà introduit M. Grégory Ganesco dans les coulisses du journal, et avait émis devant nous cet axiome, contre lequel nous avons hautement protesté : « Un homme politique ne peut être fort, s'il n'est riche. » On s'étonnera peut-être d'apprendre que l'auteur de cet axiome n'était pas M. Cl. Laurier.

Loin d'être riche ou de songer à le devenir, il épuisait son crédit pour faire face à une situation menaçante pour la République. Ayant été, seul peut-être, dans le secret de certaines mesures préparées par lui pour empêcher la République de sombrer, nous devons dire que nul autre n'aurait pu faire ce dont notre conscience nous oblige de témoigner. Tant pis pour lui si cette révélation lui est pénible, aujourd'hui où, d'homme d'opposition, il est devenu homme de gouvernement.

Il s'agissait de faire passer dans la région des Vosges au moins dix mille fusils, pour armer les citoyens prêts à se lever contre le gouvernement qui voulait le renversement de la République, car seul le Midi de la France était pourvu de tout le nécessaire et en état d'entreprendre la campagne.

Ces armes il fallait les acheter, les payer et les amener à pied d'œuvre.

L'ami dévoué qui mit sa caisse à la disposition de M. Gambetta et qui pouvait également le faire riche, s'il y eût consenti, d'autres l'eussent-ils trouvé ?

Il nous sera impossible, quoi qu'il advienne, d'oublier jamais la conduite de M. Gambetta en cette circonstance.

On aurait tort de croire que ces armes étaient destinées à des hommes prêts à accepter le commandement de M. de Galliffet, ainsi que le disait naguère dans le Mont-Aventin, un autre compromettant ami, M. Sick.

Celui qui écrit ces lignes, complice de M. Gambetta dans l'affaire dont il est fait mention, n'accepterait jamais, sous aucun prétexte, de collaborer à l'œuvre même la plus méritoire, avec cet officier général, et il a souri de pitié et de dédain, lorsqu'il l'a entendu se vanter d'avoir un jour sa statue sur une des places publiques de Strasbourg.

A quelque temps de là, un journal d'extrême gauche, le *Radical*, numéro du 6 décembre 1881, a complété ces indications par un récit beaucoup plus détaillé, sous ce titre : *Histoire d'une conspiration*. Nous le reproduisons dans son intégralité sans rien retrancher de son long préambule :

C'était aux beaux jours des intrigues de la fusion. Avec le maréchal de Mac-Mahon et le duc de Broglie, le parti monarchiste était arrivé

au pouvoir, et il ne dissimulait pas son intention de rétablir la royauté.

« Il faut que la France marche », disait alors Baragnon, et, on ne l'a pas oublié, rien n'avait été négligé pour la faire marcher.

Les fonctionnaires, moitié républicains, moitié orléanistes, que nous avait donnés le gouvernement de M. Thiers, n'étaient pas restés longtemps en place ; ils étaient trop mous, trop timides pour les agitateurs monarchistes. Partout, on les remplaça par des hommes sans scrupules, disposés à accomplir la besogne la plus honteuse, la plus criminelle.

C'est alors que Ducros, le préfet, plus grotesque encore que le général, fut envoyé à Lyon. Il avait été précédé par le général Bourbaki, celui-ci nommé par M. Thiers.

Les deux confrères étaient faits pour se comprendre, et ils se comprirent dès la première semaine.

Au bout de quelques jours, l'état de siège, oublié dès longtemps, était exhumé et appliqué avec une rigueur inouïe.

En même temps que des arrêtés vexatoires étaient dirigés contre les républicains, que toutes les lois impériales étaient remises en vigueur, la *mauvaise* presse, traquée d'abord, chassée des kiosques et de la voie publique, était bientôt atteinte dans son existence et frappée de suspension ou même de suppression.

La terreur régnait à Lyon comme dans toute la France ; des renseignements certains affirmaient que des listes de proscription étaient dressées à la préfecture, et qu'on n'attendait qu'un ordre pour arrêter à domicile les têtes du parti démocratique.

La police politique, dirigée par le fameux Coco, légendaire aussi, guettait sa proie jour et nuit. C'étaient, pour tous les républicains connus, des tracasseries incessantes et une surveillance qui s'exerçait même sur la vie privée.

Certaine nuit, on s'en souvient, le préfet, qui aimait à rire, s'offrit le malin plaisir de faire opérer une perquisition dans certain hôtel meublé, où M. Andrieux, en partie galante, était allé cacher son bonheur.

Jamais, même durant les jours terribles qui suivirent le coup d'État, la liberté individuelle n'avait été aussi peu respectée.

Le comité central résolut d'opposer la force à la force.

C'est alors que sa sous-commission de résistance, récemment organisée, commença à agir. Tous ses membres furent mis en mouvement, les uns à Lyon et dans les environs, les autres jusque dans l'extrême Midi.

Avec l'adhésion d'un groupe nombreux de députés républicains, auxquels le citoyen Ordinaire avait été chargé de faire les premières ouvertures, un gigantesque plan de défense fut organisé.

Le général Bordone, fut désigné, d'un commun accord, comme général en chef des armées de l'insurrection. Sous ses ordres devaient opérer d'anciens officiers de l'armée active et des légions du Rhône : Ballue, ancien capitaine de chasseurs, aujourd'hui député ; Jules Thivollet, ancien capitaine d'infanterie, ancien colonel de la cinquième légion, conseiller municipal ; Ferrer, ancien capitaine d'infanterie, ancien colonel de la deuxième légion du Rhône, conseiller général ; Ordinaire, ancien officier d'état-major dans l'armée garibaldienne, etc.

L'armée de l'insurrection — insurrection légitime s'il en fût jamais — était nombreuse. Outre les hommes valides affiliés au comité central, qui avaient pour consigne de rejoindre, à la première injonction, tel point de leur quartier pour reconstituer les anciennes compagnies de la garde nationale, le comité central disposait de toute une armée territoriale prête à se grouper dans chaque ville, et aussi d'une grande partie de l'armée active en stationnement dans les diverses garnisons du bassin du Rhône.

L'adhésion de l'armée active n'avait pas été obtenue sans difficulté. Beaucoup d'officiers, même des plus républicains, craignaient de briser leur carrière dans le cas où la conspiration, — préparée selon eux en vue d'une simple hypothèse, — aurait été éventée. Cependant les uns avaient promis leurs concours ; les autres leur neutralité, d'autres leur silence. Dans certaines villes, il était convenu qu'ils se laisseraient désarmer et arrêter, et l'on savait que leurs troupes, suffisamment préparées, se rallieraient sans hésitation au mouvement insurrectionnel.

En somme, à part quelques régiments, la cavalerie surtout, le 11^e, le 15^e, le 16^e et le 17^e corps d'armée, dont les sièges sont à Lyon, Nîmes, Marseille et Montpellier, étaient acquis à nos amis d'alors, qui, par l'intermédiaire de quelques officiers généraux, avaient des intelligences jusqu'au quartier général et pouvaient même paralyser le commandement.

Quant aux armes, le comité s'en était assuré. C'étaient d'abord quelques milliers de fusils soustraits à l'autorité militaire lors du désarmement de la garde nationale ; c'étaient enfin, avec d'autres fusils, des munitions introduites peu à peu par la frontière suisse, transportées jusqu'à Lyon et mystérieusement enterrées à quelques kilomètres de la ville, à Irigny.

Tout était donc prêt, l'armée et les armes.

Quant au plan de résistance, il avait été dressé par le général Bordone et ses collaborateurs.

Ce plan fut envoyé à Paris pour être soumis à l'examen du groupe de députés, qui, ainsi que je vous l'expliquerai plus loin, avait un rôle actif à jouer dans l'insurrection.

Là se place un incident curieux. M. Gambetta — il n'avait pas encore inventé l'opportunisme — reçut le premier communication du plan

de campagne. En sa qualité d'ancien ministre de la guerre, il y fit quelques objections ; finalement, après en avoir conféré avec nos amis politiques et quelques hommes spéciaux, il rédigea de sa main un plan modifié.

Le député Ordinaire, qui servait d'intermédiaire entre le comité central et les représentants républicains, devait rapporter à Lyon ce projet définitif. Quand il vint le réclamer à Gambetta, celui-ci n'en avait pas fait faire de copie ; aussi n'est-ce qu'après beaucoup d'hésitations et avec mille recommandations, qu'il se décida à mettre l'original entre les mains d'Ordinaire, qui s'engagea à le copier et à le rendre le soir même.

La restitution devait avoir lieu dans le sous-sol d'un café du boulevard Bonne-Nouvelle, où se réunissaient alors toute la rédaction de la *Republique française* et quelques députés.

A onze heures, Ordinaire n'était pas encore arrivé. Gambetta suait, tremblait, suffoquait. Pour la première fois, cet homme, qui voulait bien diriger le parti républicain, mais non se compromettre personnellement, avait commis une imprudence. Abattu, à bout de patience, il rentra enfin chez lui, après avoir lancé tous ses amis à la poursuite d'Ordinaire. Mais celui-ci était introuvable. Peut-être, ô terreur ! la police l'avait-elle arrêté porteur du précieux papier !

Quand Ordinaire parut, vers une heure, on faillit l'embrasser. Un ami, Spuller, le fidèle Spuller, si je me souviens bien, prit l'autographe du maître et le porta aussitôt chez lui.

Et cette nuit encore, Gambetta put dormir sans inquiétude.

Ce fameux plan était immense. Il embrassait à la fois la direction des opérations militaires et l'organisation politique de l'insurrection.

A la première nouvelle inquiétante les communications devaient être coupées, par tous les moyens possibles, entre Paris et Versailles, de façon à isoler pendant quelques jours le gouvernement ou tout au moins à en séparer les membres, les uns ayant leur domicile à Versailles, d'autres à Paris. En tout cas, on interrompait la réunion de la Chambre.

A Paris, et dans tous les grands centres, l'agitation était activement entretenue et les troupes fidèles ainsi condamnées à l'immobilité.

Pendant ce temps, les républicains de toute la vallée du Rhône, quittant les villes à la hâte, occupaient, avec le concours de l'armée, les forts et les positions stratégiques, détruisaient les voies ferrées et coupaient les fils télégraphiques. La guerre était alors transportée sur les routes, dans les campagnes, où nos amis, retranchés derrière des abris naturels ou improvisés, pouvaient aisément tenir en échec plusieurs régiments, sans s'exposer au feu par grandes masses. Refuser le combat, n'accepter jamais de bataille rangée, mais inquiéter par

une guerre de francs-tireurs l'ennemi aussi peu nombreux que peu convaincu, telle était la tactique adoptée.

Dans de telles conditions, la résistance était facile.

Il ne faut pas oublier, du reste, que le comité central disposait, dans la région, d'un certain nombre de régiments actifs d'artillerie et de génie.

Pendant que les opérations militaires étaient ainsi menées, les députés républicains, agissant en vertu de la loi Tréveneuc, se réunissaient au plus vite dans une ville du Midi, qui devait être désignée ultérieurement, y transportaient le siège de la Convention nouvelle et continuaient à gouverner la France républicaine.

. (1)

Un soir, vers huit heures, une grande réunion avait lieu dans un jardin, derrière la Guillotière, aux Charpennes. Trois cents personnes environ y assistaient.

C'étaient des délégués du comité central, c'étaient des républicains venus de tout le Midi, c'étaient enfin les chefs militaires du mouvement et, à côté d'eux, des généraux de notre armée acquis à l'insurrection.

Nous ne nommerons personne. Il ne faut pas oublier que le général de Miribel occupe de hautes fonctions au ministère de la guerre, et que M. Gambetta est homme à craindre de ceux qui ont résisté jadis avec lui, qu'ils ne résistent encore dans l'avenir contre lui. S'il se rappelle les noms de ces officiers et s'il ose les menacer, lui qui les encourageait jadis, nous parlerons avec moins de réserve, car nous serons sûrs alors qu'un coup d'État se préparera.

La réunion des Charpennes avait été organisée avec toute la prudence voulue. Les assistants, venus de toutes les villes du Midi, étaient tous arrivés isolément, à des heures différentes et étaient descendus aux diverses gares de Lyon et des environs; tous, enfin, reçus par un républicain lyonnais, s'étaient rendus les uns après les autres à l'endroit assigné et que connaissaient seuls les chefs du mouvement.

En outre, on avait répandu le bruit qu'une grande réunion démocratique devait avoir lieu, ce soir là à l'autre extrémité de la ville, à Vaise. La police donna avec ensemble dans le panneau; car si elle avait quelques représentants dans les groupes, ceux-ci ne savaient qu'une chose, c'est qu'on se préparait à la lutte, qu'ils étaient appelés à y participer, mais ils ignoraient tout le reste.

Nos amis ne furent donc pas inquiétés.

Ai-je besoin de vous dire les résolutions prises par l'Assemblée? A l'unanimité, elle se prononça pour la résistance, la résistance à outrance, la résistance à tout prix et par tous les moyens.

(1) Cette ligne de points se trouve dans le journal *le Radical*.

Dans les jours qui suivirent, on continua à distribuer les rôles, on compléta l'organisation, on prit les dernières mesures urgentes, et l'on attendit.

Mais la fusion échoua. Le gouvernement rêva alors un coup d'État, au profit de la majorité ; il n'osa pas le faire ; les rapports des préfets du Midi l'effrayèrent. Le calme revint.

Le comité central ne désarma pas pourtant. Ce ne fut qu'à l'avènement du ministre Jules Simon que, jugeant tout danger disparu, il déchira son plan de campagne, licencia son armée en rendant toute liberté à ses chefs et renvoya ses armes et ses munitions où il les avait prises.

Ainsi se termina cette conspiration, une des plus considérables de l'histoire de France, autant par le nombre de ses adhérents que par ses résultats.

Ces deux récits, inspirés par des sentiments divers pour la personnalité du f.^r. Gambetta, et qui se complètent si bien l'un par l'autre, ont été publiés sous son ministère, sans provoquer aucune observation de la part de ses journaux officieux.

Non, ce n'était pas avec le général de Galiffet, comme le dit Bordone, que Gambetta préparait alors la guerre civile : c'était avec les loges maçonniques. Les débats du procès d'Autun ont établi à propos d'un de ces incidents, l'enlèvement de la marquise de Mac-Mahon (v. liv. II, chap. XII, § 3, t. II, p. 430), la part qu'elles avaient prise aux préparatifs de l'insurrection. Elles agissaient de concert avec les éléments socialistes les plus violents, avec la *bande noire*, cette société secrète répandue chez les mineurs du bassin houiller de Montceau, qui, au mois d'août 1882, a prématurément engagé la guerre sociale.

Les débats du procès de Lyon en 1876 montrèrent l'alliance qui s'établit au moment du danger entre les chefs de l'*Internationale* et les personnages dirigeants du parti républicain.

Une lettre adressée à Boriassé, le 5 octobre 1873, par un nommé Borniol (de Cannes), indique bien comment les différentes fractions républicaines, unies dans une partie commune se réservaient d'agir chacune par ses moyens, et, après le succès, de se tromper l'une l'autre.

Nous nous sommes si souvent exposés aux coups, aux fusillades, aux prisons et aux transportations pour le succès des bourgeois, qu'il est bon puisque ces bourgeois sont atteints en pleine poitrine par l'avènement des hobereaux et des cléricaux, de les exciter, avec l'assurance

de notre appui, à se soulever contre nos ennemis communs, mais de les laisser cette fois s'exposer à l'avant-garde... Comme nous avons, nous, la force réelle, nous prévaudrons toujours à la fin de la bataille, ponrvu, bien entendu, que nous ne laissions pas s'installer au pouvoir, de même qu'en 1848 et 1870, les représentants de cette bourgeoisie décorés du nom de républicains (1).

Les débats judiciaires auxquels ont donné lieu le mouvement anarchiste d'août et d'octobre 1882, dans le bassin de Saône-et-Loire et à Lyon, a mis de nouveau en évidence plusieurs des individus qui avaient figuré en 1873 dans les procès de Lyon et d'Autun, notamment le citoyen Dumay. Il est au moins singulier de constater l'émotion causée par ces événements au sein des loges maçonniques. L'avocat des prévenus devant la cour d'assises de Châlons a provoqué à Paris, le 6 novembre, une réunion annoncée en ces termes par *le Radical* :

Ce soir, lundi, 6 novembre, au Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, (temple n° 2), tenue de la loge des *Droits de l'homme*, à neuf heures du soir.

Initiation.

De la condition du travail et du fanatisme religieux dans les bassins miniers.

Les ff. : Georges Laguerre et Camille Richard rendront compte de ce qu'ils ont constaté sur place, durant le procès de Montceau-les-Mines(2).

Ce sont des relations de ce genre qui expliquent l'immunité dont jouissent certains hauts personnages de la Maçonnerie, le f. : Félix Pyat, par exemple. Il peut impunément encourir des condamnations judiciaires, il peut braver les pouvoirs républicains établis, jamais la main de la justice ne peut le saisir. Ainsi, en juin 1881, il était fort ostensiblement dans les environs de Paris, allant et venant, sans qu'on songeât à mettre à exécution les condamnations à la prison prononcées contre lui.

(1) Un détail peint bien la situation. Les révolutionnaires lyonnais discutaient, le 2 novembre, la rédaction d'une *proclamation du comité révolutionnaire d'action aux travailleurs*. Le projet, après forces injures à l'adresse du maréchal de Mac-Mahon et de M. Thiers, avait un considérant qui infligeait un blâme sévère à M. Gambetta. Les délégués du *Comité central* demandèrent la suppression de cette phrase, ce qui fut accordé sans difficulté.

(2) Le 26 novembre 1882, la loge *Droit et Justice* avait une tenue de Maçonnerie blanche A la sortie, une quête a été faite au profit des familles des accusés de Montceau-les-Mines : *le Radical*, du 28 novembre 1882. Le 29 novembre, le f. : La-grange, député du Rhône, vénérable de la loge *la Candeur*, à Lyon, a fait sur le mouvement anarchiste une conférence à la loge les *Disciples du Progrès*, à Paris.

Le *Clairon*, du 17 juin 1881, a publié à ce sujet l'article suivant sans provoquer aucun démenti :

Un journal du soir annonce que Félix Pyat serait clandestinement rentré à Paris, où il ferait de la propagande à Belleville.

M. Félix Pyat peut être à Paris, mais il est certainement en France. Après sa condamnation à deux ans de prison, pour apologie de faits qualifiés crimes, il fit répandre le bruit qu'il se réfugiait à Londres, et data même de cette ville quelques articles, qui parurent dans la grande *Marseillaise*.

En réalité, le théoricien du régicide n'a jamais quitté la France. Depuis six mois, il habite dans une petite localité voisine de Paris, chez un ami politique.

Un autre journal a nettement indiqué Gambetta comme ayant fait auprès du ministère une démarche pour qu'il ne fût pas inquiété, et cette démarche a naturellement été suivie d'effet. Il ne faut pas oublier que Félix Pyat était le représentant des révolutionnaires français au convent de Locarno, où, en octobre 1872, la dictature de Gambetta avait été décidée (liv. II, chap. XII, § 3 et 4).

§ 2. — LA MAÇONNERIE ÉTRANGÈRE ET LA RESTAURATION MONARCHIQUE EN FRANCE

L'émotion était considérable à cette époque dans tout le monde maçonnique, surtout en Allemagne :

« Jetez les yeux sur la France, disait, après le 24 mai 1873, le f. S. Smitt dans une loge de Leipsig, dans un discours publié sous ce titre : *Nous et les Ultramontains*. Voyez quels plans mortels pour nos frères français sont préparés en ce moment, de quels dangers les loges françaises sont menacées de la façon la plus sérieuse par l'Ultramontanisme romain (1). »

Il ne pouvait s'agir ici du ministère du 24 mai : l'académicien distingué, qui en était le chef, n'aurait pas à lui seul inspiré

(1) Cité par Fachtler, *Stille krieg gegen Thron und Altar*, 2^e édit., p. 75.

tant d'inquiétudes aux loges : c'est l'avenir, qui se préparait alors pour la France, qu'elles voulaient écarter à tout prix.

A cette époque, ainsi qu'en 1877, le cri de détresse maçonnique : *A moi les fils de la veuve !* a retenti dans le monde entier.

A Vienne, à l'occasion de l'exposition universelle, de grandes tenues de table réunirent les maçons de tous les pays aux frères autrichiens. Là un certain frère, Charles Choudrouka, fit appel aux maçons du monde entier « pour soutenir les frères français dans les luttes qu'ils avaient à soutenir contre les ultramontains » (1).

Ce n'était pas seulement par des discours que les loges allemandes manifestaient leur sympathie. On a vu par le récit du *Radical* les secours que les chefs du complot tiraient de l'étranger, de l'Allemagne et de la Suisse ; l'on sait comment dans une sphère plus élevée le gouvernement allemand s'est employé à empêcher, autant qu'il dépendait de lui, la France de retourner au gouvernement, qui pouvait seul lui rendre sa vitalité nationale.

Les loges italiennes partageaient l'inquiétude des loges allemandes. On lisait, à cette époque, dans le *Bulletin mensuel de la Maçonnerie italienne*, publié à Rome, par le Grand-Orient d'Italie :

Au milieu de graves événements, qui d'un moment à l'autre peuvent se dérouler en Europe, on doit comprendre qu'il y a un immense intérêt à ce que tous les groupes maçonniques soient soumis à une impulsion et à une discipline uniforme, de manière à ce qu'ils puissent agir d'une façon puissante, plus efficace sur les hommes et sur les choses dans l'intérêt du droit et de la liberté (2).

§ 3. — LA FRANC-MAÇONNERIE PENDANT LA PÉRIODE DU 16 MAI

La grande lutte commencée au 24 mai, s'est continuée, dit Bordone, pendant la période du 16 mai. La Maçonnerie est encore au premier rang.

(1) *Der Hammer der Freimaurerei am Kaiserthron der Habsburger*, p. 31.

(2) Reproduit par la *Chaine d'union* de janvier 1874, p. 110.

L'*Univers* du 25 septembre 1882, rappelle qu' « en 1877, M. Gambetta et la *République française* se vantaient d'être in-
« formés par les loges des ordres confidentiels envoyés aux diffé-
« rents chefs de corps : la *République française* en publiait le
« texte. »

Dans un discours prononcé le 4 mars 1882, à la loge *la Libre pensée* d'Aurillac, le f.°. Paul Roques retrace à grands traits le rôle joué par la Maçonnerie dans les révolutions de la France depuis 1789 :

Vous le savez, messieurs, c'est à la grande Révolution de 1789, que nous devons le bienfait de ces réformes politiques qui ont bouleversé la face non seulement de l'Europe, mais encore de l'univers entier. Mais cette Révolution, qui l'a préparée, qui l'a dirigée : en un mot qui l'a faite ? C'est vous, messieurs, c'est la Franc-maçonnerie, qui, fille de la Réforme, en présence des armées des tyrans organisa les masses populaires, qui en face des bannières royales déploya le drapeau de l'humanité et conduisit paysans et ouvriers à l'assaut des bastilles populaires.

Après la Révolution et l'Empire, la Franc-maçonnerie continue l'affranchissement du peuple. Persécutée par la Restauration, elle ne demeure pas étrangère à la révolution de 1830. Elle combat ensuite Louis Philippe, qui devait être la meilleure des républiques, suivant le mot de Lafayette, mais dont le règne ne fut que le règne de la haute bourgeoisie.

Arrivé aux temps modernes, il continue ainsi :

Ici encore, messieurs, je vous vois à l'œuvre : au 16 mai quand une trahison amena au pouvoir les ennemis de la République, vous êtes restés sur la brèche, repoussant l'ennemi pied à pied et le réduisant à une capitulation, où ont sombré toutes les espérances de restauration monarchique (1).

A la loge *Union et Persévérance*, à Paris, fête de famille du 1^{er} mars 1879, une santé est portée par le f.°. Aubert :

C'est avec une joie patriotique que nous avons vu dans la société civile les *éclatances victoires des secrètes vérités de la société maçonnique : la souveraineté du peuple et le suffrage universel*, en un mot *la République*.

Nos ennemis, les ennemis de la souveraineté du nombre, comme ils disent, les soutiens de l'absolutisme des princes et des prêtres, les par-

(1) V. la *Chaine d'union* de juillet 1882.

tisans de je ne sais quel droit divin, unis en apparence, sont divisés au fond, et ils ont été vaincus (1).

A la même date, dans la loge la *Fraternité* de la Miditya, à Blidah, un orateur s'exprime ainsi :

« La Maçonnerie a été jusqu'à hier à la peine. Pourquoi ne serait-elle pas aujourd'hui à l'honneur ? A qui devons-nous de voir aujourd'hui la France libre, débarrassée de ses entraves et de nouveau appelée à marcher à la tête des nations, si ce n'est à l'esprit de modération, de sagesse et de patriotisme de tous ces grands citoyens, dont la France s'honore et qui tous, ou presque tous, appartiennent à la Maçonnerie ?

Notre institution a donc le droit d'être fière, car elle a fait aimer la République (2).

En 1881, le f. : Barré, *membre du Conseil de l'ordre du Grand-Orient*, président le banquet d'ordre de la loge les *Admirateurs de l'Univers*, rappelant la part prise par la Maçonnerie à la politique révolutionnaire, disait en parlant des derniers temps :

Groupés à nouveau, après la guerre, nous fûmes actuellement les premiers lutteurs, lorsque les hommes du passé, après avoir surpris le pouvoir, essayèrent de s'y maintenir pour escamoter à leur tour les libertés publiques.

Nous pouvons revendiquer hautement les succès des dernières élections de 1877, qui ramenèrent au pouvoir des hommes si maladroitement évincés par des politiciens astucieux, mais dépourvus de jugement (3).

Les loges maçonniques allemandes sont, en 1877, comme en 1873, venues au secours de leurs frères de France. Des menaces de guerre, au cas où les élections auraient donné la majorité au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, ont été pendant toute cette période fréquemment émises dans les journaux officiels allemands, et cette pression de l'étranger a été odieusement exploitée par les républicains pour influencer le suffrage universel au scrutin du 14 octobre 1877.

Après le triomphe des radicaux, les loges de tous les pays se sont unies pour le célébrer. Le 24 octobre 1878, une grande fête était offerte par le *suprême Conseil du rite écossais* aux maçons

(1) *Chaîne d'union*, avril 1879, p. 168. (2) *Ibid.*

(3) Le *Monde maçonnique* de 1882.

étrangers. On remarquait au banquet les ff. Crémieux, Gambetta, Jules Simon, Étienne Arago. Le f. Jules Simon porte un toast « à la République triomphante s'avancant dans l'avenir sans plus d'entraves ». Le f. Van Humbeck, grand maître national de la Maçonnerie de Belgique et ministre de l'instruction publique de ce pays, parlant au nom de la députation belge, dit le compte-rendu officiel de la fête, « se joint aux sentiments ex-
« primés dans l'éloquent toast porté à la République, à la France,
« par le f. Simon. *Il félicite la France du point où elle est*
« *arrivée.* Il fonde tout espoir dans l'avenir. Il développe les
« considérations et les sentiments, qui engagent tout belge à
« *s'associer aux craintes comme aux espérances de la France*
« *républicaine,* à se réjouir de sa prospérité et de ses suc-
« cès (1). »

§ 4. — LA MAÇONNERIE ET M. GRÉVY

Le maréchal de Mac-Mahon avait eu beau se *soumettre*, tant qu'il ne s'était pas *démis*, les loges conservaient encore quelques craintes, *mêlées à beaucoup d'espérances*, comme le disaient les ff. Jules Simon et Van Humbeck. Une fois M. Grévy élu président, leur confiance n'eut plus de bornes et elles la manifestèrent immédiatement.

Le 30 janvier 1879, le souverain chapitre les Amis bienfaisants, était réuni à Paris.

Le f. Clovis-Laurens annonce que l'Assemblée Nationale, réunie à Versailles, vient d'élever M. Grévy aux fonctions de président de la République.

Le très sage f. Alépée dit que, bien qu'il ne soit pas d'usage de parler de politique *active* dans les travaux de la Maçon., il ne croit pas se mettre en contradiction avec la constitution et les statuts généraux de l'Ordre en faisant saluer dans la BATTERIE D'ESPÉANCE, qui va être tirée, la nomination du chef du gouvernement de la France. I ajoute que l'avènement au pouvoir de M. Grévy assure l'affermissement de la République : c'est à partir de ce jour que va commencer l'essai loyal de la forme de gouvernement chère, à la majorité de la nation.

(1) *Chaîne d'union, novembre 1878.*

En même temps que l'ère du travail va naître, la France aura besoin du concours de tous ses enfants pour résoudre les graves questions sociales, dont l'étude approfondie ne peut être différée plus longtemps. Les amis de la liberté et de la fraternité peuvent se réjouir. L'HEURE DE LA CLÉMENTE va sonner. L'homme que l'Assemblée Nationale vient de nommer et dont l'honnêteté est proverbiale, se fera, nous en avons l'espérance, un devoir de faire décréter, d'accord avec les représentants élus du pays, une bonne loi d'AMNISTIE générale, afin d'effacer les derniers vestiges de nos discordes civiles.

TRIPLE BATTERIE D'ESPÉRANCE. (1)

Les loges n'ont plus eu désormais qu'à exercer leur pouvoir.

La Loge la Bonne Foi à St-Germain en Laye célébrait un banquet le 4 mars 1879, nous dit la *Chaîne d'Union*.

Au dessert, l'illustre historien de la Révolution française, le f. . Louis Blanc, répondant à un toast porté par le vén. . Daumont :

« Ceux-là manquent de la foi profonde, qui hésitent à rouvrir les portes de la patrie à tous les exilés et craignent de voir le soleil de la République compromis par les critiques de quelques hommes qui, implacables pour les humbles, ont des trésors d'indulgence pour les grands et tremblent de traduire à la barre du Sénat les ministres du 16 mai, qui s'effrayent enfin de la nécessité de ramener l'assemblée au milieu du bon peuple de Paris (2). »

Dans une fête funèbre célébrée le 9 novembre 1882, par la loge les *Cœurs réunis* de Toulouse, dont le f. . Constans est vénérable d'honneur, le frère Orateur a hautement revendiqué pour la Maçonnerie le triomphe des républicains, et particulièrement la défaite du gouvernement du 16 mai :

Grâce à l'énergie et au dévouement des républicains, au premier rang desquels, nous pouvons le dire avec orgueil, se trouvaient les maçons, ces dangers ont disparu, et le spectre du despotisme, un moment évoqué, s'est évanoui ; et, bien qu'aujourd'hui le rôle de la maçonnerie soit loin d'être terminé, nous assistons à son triomphe ou du moins, ce qui revient au même, au triomphe de ses principes. *Les hommes que les manifestations du suffrage universel ont porté au pouvoir sont des nôtres ; c'est sous notre bannière qu'ils ont combattu ; c'est au sein de nos loges qu'ils ont appris l'amour de la liberté et le dévouement aux institutions démocratiques (3).*

(1) *Chaîne d'union*, mars 1879, p. 141.

(2) *Chaîne d'union*, n° d'avril 1879.

(3) *Chaîne d'union*, décembre 1882.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE

§ 1^{er}. — LES LOGES ET LES FACTIONS DANS LA POLITIQUE

Le f. : Gambetta, qui souscrivait à Belleville le programme maçonnique, a depuis lors donné les mots d'ordre aux loges :

On lit dans un discours prononcé le 5 mai 1882 par le F. : orat. : de la L. : *les Emules de Monthyon*, Or. : d'Orléans (*Chaîne d'union*, livraison d'août 1882, p. 269) :

Il est de notre devoir de faire connaître au monde profane ce qu'est la Maçonnerie ; car il ne faut pas toujours juger des institutions par les résultats apparents qu'elles peuvent donner. Aussi se fait-on dans la société, et dans la société française surtout, une très fausse idée de la Maçonnerie. Les uns la considèrent comme une association exclusivement politique ; les autres comme une manière de société de secours mutuels ; quelques autres — je parle des naïfs — nous prennent pour des banqueteurs et des bons vivants.

Les cléricaux seuls ont donné la caractéristique exacte de cette institution, en la définissant : un instrument de lutte contre les associations religieuses, contre l'envahissement du cléricanisme dans la société moderne.

Oui, mes ff. : , le grand orateur, l'éminent homme d'État, *le seul homme qu'ait produit notre troisième République*, au milieu de tous ces

myrmidons assoiffés de places et craintifs devant Tartuffe, Gambetta, dis-je, a prononcé cette parole, qui résume lumineusement la lutte moderne contre le principe de réaction : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi!*...

Le f.°. Raynal, son ancien ministre des travaux publics, faisant une allocution à la loge de Lormont (Gironde), rappelait le mot fameux *le cléricalisme, voilà l'ennemi*, pour lui opposer celui-ci : LA FRANC-MAÇONNERIE, VOILA L'AMIE (1).

Le lecteur aura remarqué dans l'ouvrage du Père Deschamps (Introduction V et liv. II, chap. XII, § 5), la citation d'un article de *l'Indépendance belge*, donnant des détails très précis sur l'action de la Maçonnerie dans les élections parisiennes ; en voici la confirmation dans la *République maçonnique* :

Les ff.°. de l'*Étoile polaire* ont offert, le 8 octobre dernier, un banquet à leur vénérable, le f.°. de Hérédia, pour fêter sa nomination de député de Paris.

On s'était réuni dans un des salons de Gillet à la porte Maillot. Toute la soirée a été marquée d'un caractère de cordialité et de joie sympathique pour l'honneur fait par les électeurs de Paris à l'un des plus fervents apôtres de la Franc-maçonnerie.

Au dessert, le premier surveillant de l'*Étoile polaire*, le f.°. Clément, a porté un toast des plus chaleureux au f.°. de Hérédia et a attaché à sa boutonnière les insignes de député, que, par une délicate attention, la loge a voulu être la première à lui offrir.

Le f.°. de Hérédia, très ému, très touché de tant de marques de sympathie, a répondu par un magnifique discours, dans lequel il a fait ressortir tout ce que la République doit depuis longtemps à l'action et aux exemples de la Franc-maçonnerie. Mais le passage le plus éloquent de son improvisation et qui a profondément remué les auditeurs, c'est lorsque, voulant répondre à certains doutes émis sur sa persévérance à rester dévoué à la grande famille, depuis sa nomination de député, il a fièrement revendiqué d'être appelé l'un des fils les plus fidèles de la Franc-maçonnerie, lui a rapporté tout l'honneur que les électeurs viennent de lui faire, et a solennellement renouvelé ses protestations de dévouement inaltérable à la mère de son cœur et de son esprit (2).

(1) V. le *Monde maçonnique* de 1882.

(2) Cité par le *Français*, du 29 octobre 1881. Il est à notre connaissance personnelle que dans les élections municipales de Paris, en janvier 1881, des franc-maçons sont allés être les deux tours de scrutin promettre le succès à un des candidats conservateurs, négociant fort considéré dans son quartier, qui distançait les candidats opportuniste et radical, s'il consentait à se faire recevoir franc-maçon. Cette proposition fut repoussée, et le candidat opportuniste passa, grâce à l'union des deux fractions républicaines.

Les grands succès de la Maçonnerie, la part qu'elle prend à l'exercice du pouvoir, inspirent des inquiétudes à ses vétérans, qui craignent la répétition des fautes commises pendant la première révolution et son absorption par des fractions secondaires. Elles la détourneraient, comme disait le f.°. Barré (liv. III, chapitre. II, § 19), de *la voie purement idéaliste* qu'elle ne doit pas quitter, c'est-à-dire de son but essentiel, la guerre à l'Eglise.

A la même époque, le f.°. Duparc, l'un des plus anciens membres de la loge *les Cœurs réunis*, de Toulouse, disait :

Prenons garde, maintenant que la Maçonnerie n'est plus persécutée, maintenant qu'elle se trouve au pouvoir, que des habiles et des égoïstes ne la fassent dévier de son principe et ne s'en servent pour opprimer leurs frères (1).

Plusieurs des hommes politiques les plus importants du jour fréquentent régulièrement les loges et y traitent les questions du jour. Les *planches de convocation des ateliers* mentionnent constamment les communications des ff.°. Brisson, Clémenceau, Constans, Paul Bert.

Le f.°. Floquet, peu de temps après avoir été nommé préfet de la Seine, le 30 octobre 1881, s'est rendu au banquet des loges confédérées, formant la *Grande loge symbolique écossaise*, la puissance maçonnique la plus influente aujourd'hui à Paris, (v. *Introduction*, III). Voici le résumé de son discours, d'après le *Bulletin maçonnique* :

Quant à moi, quant à ceux de mes collègues de la Chambre que les travaux parlementaires éloignent plus que nous le voudrions des travaux des loges, nous sommes heureux de ces occasions de nous retrouver parmi vous et nous les saisissons avec empressement. Nous ne manquons jamais à ces rendez-vous. — A quoi bon, dit-on quelquefois, ces réunions de la Maç.° ? Sans doute elles sont utiles sous la tyrannie ; là dans ces époques sombres, viennent se concentrer la vie publique, l'esprit de liberté, de résistance et de progrès social ; mais aujourd'hui, ajoute-t-on, que nous avons la liberté et la République, pourquoi nous abriter derrière ces rites qui peuvent paraître puérils ?

Eh bien ! mes ff.°, la Maç.° conserve toute son utilité. Nous sauvons la liberté quand elle est menacée ; nous la propageons quand elle triomphe.

(1) *Chaine d'union*, de janvier 1882, p. 24.

La Maçonnerie est devenue aujourd'hui une institution officielle, et elle tient à s'affirmer dans toutes les cérémonies publiques. Ainsi elle était représentée par un certain nombre de ses dignitaires revêtus de leurs insignes à l'inauguration du monument de Bara (12 septembre 1881) (1), au banquet d'inauguration de l'hôtel de ville de Paris (14 juillet 1882), aux obsèques de Gambetta (*Journal officiel* du 6 janvier 1883).

Dans les colonies, les administrateurs de la République ne prennent pas la peine de changer de local pour remplir leurs fonctions officielles. La loge *l'Amitié*, de Saint-Denis, distribuait, le 30 octobre 1881, des prix aux élèves du lycée. *Le gouverneur de la colonie s'est rendu dans la loge*, pour prendre part comme comparse à cet exercice de la suprématie maçonnique sur l'enseignement public.

Il n'y a d'ailleurs dans son discours que le mot de la fin qui signifie quelque chose : « *Nous pouvons espérer qu'un jour viendra où nous serons tous maçons. Je désire pour ma part que ce jour soit prochain. En attendant, buvons à la France maçonnique, qui nous donne l'exemple et nous montre le chemin.* »

C'est dans la tenue de la loge *la France équinoxiale*, de Cayenne, que, le 25 décembre de la même année, le f.°. Charvein, directeur de l'intérieur, a remis la croix de la Légion d'honneur au f.°. Siguier, président du conseil général. Le f.°. Charvein est en même temps orateur de la loge (2).

Les mots d'ordre de la Maçonnerie sont traduits en lois par les chambres.

Immédiatement après l'accession de Grévy à la présidence, l'amnistie a été votée conformément aux injonctions des loges que nous avons rappelées dans le chapitre précédent.

A la tenue du 17 juillet 1879, de la loge les *Amis bienfaisants et imitateurs d'Osiris réunis de Paris* :

Le f.°. Ranc, dit la *Chaîne d'union* (3), donnait connaissance à la loge d'une sorte de carte géographique des établissements religieux non

(1) Cette cérémonie, dans laquelle les loges maçonniques tenaient le premier rang, était présidée par le général Thibaudin, *depuis ministre de la guerre*, comme représentant le gouvernement. Le général prononça un discours très avancé et remit aux enfants des écoles laïques les médailles d'or décernées par les loges. V. le *Rappel* du 13 septembre 1881 et la *République française* à la même date.

(2) *Chaîne d'union*, 1881, pp. 411-416, et 1882, pp. 30-31.

(3) Août 1880, p. 250, reproduction du compte rendu des travaux maçonniques de cette loge en 1879, par le f.°. Bourdin.

autorisés en France ; la nomenclature en est longue, et il terminait par un vœu qui est dans tous nos cœurs *et que nous sommes peut-être à la veille de voir se réaliser* : c'est celui de voir rendre à la vie sociale et active, productive et utile, cette immense quantité de créatures au moins inutiles et le plus souvent nuisibles et dangereuses.

Un an après, les décrets du 29 mars étaient rendus, et la Chambre, suivant jusqu'au bout ce programme, ordonnait l'exécution de cette carte et de cette statistique pour préparer les confiscations, auxquelles les loges ne cessent de pousser le Gouvernement.

Le 17 août 1880, le f. : Constans, au lendemain de l'expulsion des Jésuites, allait visiter ses frères de la loge la *Parfaite harmonie*, de Toulouse, dont il est vénérable d'honneur. La loge lui a fait une ovation enthousiaste et lui a décerné une palme :

Recevez, f. : Constans, cette palme, a dit l'orateur ; autour d'elle s'enroulent l'acacia symbolique du maçon, et le chêne, récompense du citoyen qui a bien mérité de la patrie.

A qui pourrait-on la décerner avec plus de justice qu'au ministre républicain qui vient de porter un coup terrible à l'ennemi menaçant ? Inébranlable et serein comme un principe, vous avez puisé la force dans le droit, et la modération dans la force.

Votre tâche n'est pas terminée toutefois ; vous la poursuivrez avec le même invincible courage, et le nom de Constans brillera dans l'histoire de la démocratie et l'affermissement de notre jeune République, comme il restera gravé dans nos cœurs (1).

On lit dans le *Monde maçonnique*, de mars-avril 1882 :

Le 25 mars, la loge *les Zélés philanthropes* a célébré, au Grand-Orient, le retour du printemps par un banquet, suivi d'un concert et d'un bal.....

Le f. : Desmons (membre du conseil de l'Ordre, député du Gard), montre, par quelques exemples, comment s'exerce l'action de la Maçonnerie, indirectement, mais sûrement. Il rappelle son célèbre discours au convent de 1877, indique ce qu'a fait et voulu faire la Maçonnerie française à cette époque, *et voit dans l'abolition projetée du serment religieux devant les tribunaux, une des applications du principe de tolérance proclamé et poursuivi par la Maçonnerie.*

Le conseil municipal de Paris, est, on l'a vu dans le tome

(1) *Chaine d'union*, de décembre 1880.

deuxième, une véritable loge. Les listes que nous publions établissent que pas un seul membre républicain du Conseil n'est étranger aux loges. Il en est de même des mairies d'arrondissement et de celles de la banlieue. A la différence de ce qui se passe dans les régions plus hautes de la politique, les conseillers municipaux continuent à fréquenter régulièrement les loges de leur quartier. Une sorte d'avancement hiérarchique s'est établi dans la Maçonnerie. Après un certain stage, les membres du conseil les plus méritants deviennent députés de Paris : c'est par cette voie que sont arrivés les ff. . de Heredia, de Lanessan, Delattre, Marmottan, Roques de Filhol ; d'autres plus obscurs sont recommandés à quelques bourgs pourris de province. Ainsi, les ff. . Marius Poulet, Jules Roche ont été élus députés du Var.

Le conseil affecte de plus en plus vis-à-vis de la Chambre le rôle d'initiateur, comme la Commune de 1792. C'est lui qui le premier, avant les nouvelles lois, a posé la question de laïcisation des écoles et des hôpitaux. Dans le cercle de ses attributions et quelques fois en les dépassant, il réalise la *séparation de l'Église et de l'État*, supprime les traitements des ministres du culte, chasse les aumôniers des hospices. Ils poursuit impérieusement auprès du gouvernement le retrait des immeubles affectés aux Filles de la charité et aux Frères des écoles chrétiennes. A six mois, à un an de date, la Chambre suit l'impulsion donnée.

C'est au lien maçonnique qu'est due cette force : on ne prend pas la peine de le dissimuler. Aussi ne s'étonnera-t-on ni de la proposition faite par le f. . Monteil, en juillet 1881, pour faire retirer au culte quelques églises de Paris, ni des motifs qu'il donne dans son rapport :

Les églises ne sont pas, comme on pourrait le croire, des monuments bâtis par les croyants. Les édifices qui furent bâtis pendant les cinquante ou soixante ans de la fureur religieuse, qui s'empara de la chrétienté dans le onzième et le douzième siècle, se sont depuis longtemps écroulés, et ce qu'on appelle aujourd'hui l'art chrétien n'est rien autre que l'art maçonnique.

C'est la Franc-maçonnerie qui, se développant à partir du dixième siècle et se tournant vers le christianisme seul idéal, seule constitution, seule connaissance alors, c'est la Franc-maçonnerie qui éleva nos magnifiques cathédrales. Toujours en voyage, en rapports constants les uns avec les autres, les Francs-maçons fondèrent un art nouveau excessivement savant « où, comme l'a écrit Viollet-le-Duc, tout

est méthodique, raisonné, clair, ordonné et précis. Que le style fût français ou normand, il y eut un même principe. La Sainte-Chapelle de Paris répondit à Saint-Ouen de Rouen, et Appelmans de Cologne répondit, du haut du clocher d'Anvers, à Erwin et Jean de Steinbach. Et, comme s'ils avaient voulu témoigner que la religion n'était pour eux qu'un prétexte, ces francs-maçons, ces architectes admirables, marquaient dans une gargouille, un chapiteau ou une corniche de leur œuvre, la raillerie impitoyable du clergé... »

Oui, les églises, ces lieux de réunion, de plaisir et d'affaires des populations du moyen âge, les églises nous appartiennent bien, en principe comme en fait, et, aussi décidés à laisser libres les croyances que nous sommes décidés à en finir avec les organisations sacerdotales, il nous semble sage d'entrer dès aujourd'hui dans la voie des locations aux fabriques (1).

En mai 1882, la loge *l'Amitié*, Or.°. de Paris, a mis à son ordre du jour la question de la « séparation des Eglises et de l'Etat », et son Or.°. a déjà rédigé un projet de loi destiné à mettre en action les principes acceptés par le « Congrès national de 1882 pour la séparation des Eglises et de l'Etat. » Le f.°. Achard, député de la Gironde, traitait en même temps cette question dans la L.°. *Française d'Aquitaine*, Or.°. de Bordeaux. Un peu auparavant, le f.°. Jules Roche, lui aussi député, faisait un discours sur ce sujet dans la L.°. *Alsace-Lorraine*, Or.°. de Paris. Dans les ordres du jour des LL.°. en 1882, nous remarquons une conférence sur la « réforme municipale », par le f.°. Dreyfus, député de Rambouillet, dans la L.°. *les Amis de l'Humanité*, Or.°. de Meulan ; une autre sur la « question des chemins de fer », par le f.°. Cheneau, député du Cher, dans la L.°. *les Disciples du Progrès*, Or.°. de Paris. Le 1^{er} mai, la L.°. *les Droits de l'Homme* discutait la question de « l'abrogation du serment religieux en justice. »

C'est à peu près à la même date (15 janvier 1882), que se place la circulaire si curieuse de la loge *l'Amitié*, de Paris, que nous avons reproduite plus haut (liv. III, chap. XIX, § 1), pour exhorter les francs-maçons à pousser la République dans les voies progressives et à faire changer les lois, héritage des régimes monarchiques. C'a été comme un coup d'épéon aux chambres et au ministère.

Ainsi que le disait la *République maçonnique*, la Maçonnerie entend être la MAITRESSE des partis politiques.

(1) Reproduit par le *Français*, du 8 juillet 1881.

Bien souvent des journaux conservateurs, la *Patrie*, le *Moniteur*, ont raconté l'intervention des principales loges de Paris et du Grand-Orient dans les crises ministérielles de ces dernières années. Tel est, par exemple, le récit de la *Patrie* :

Voici un fait dont nous sommes en mesure de garantir l'authenticité de la façon la plus absolue, sans avoir à redouter le plus petit démenti.

La guerre aux congrégations n'est que le commencement de la guerre ostensible, ouverte, implacable à la religion et à toute idée de Dieu.

Après l'expulsion des congrégations, on fera la chasse aux évêques.

Après la chasse aux évêques, la guerre au bas clergé par tous les moyens possibles — nous disons tous les moyens possibles.

Nous ne parlons que pour mémoire de la suppression du budget des cultes et de la séparation de l'Église et de l'État.

Cet arrêt a été rendu et signifié, nous précisons, par la loge maçonnique du Grand-Orient de France, dans la séance tenue le second dimanche du carême de 1879.

Le grand conseil a décidé qu'il fallait arracher du cœur de la France jusqu'à l'idée de Dieu.

Après les ministres de la religion catholique et la religion catholique elle-même, on poursuivra le protestantisme dans la personne de ses pasteurs, de ses associations, et l'on fera fermer ses temples comme on fera fermer les églises.

On se souvient de la lettre de M. Ducarre, franc-maçon, annonçant qu'il se retirait parce que l'idée de Dieu était attaquée.

C'est à la décision que nous venons de révéler que M. Ducarre faisait allusion.

Voilà où nous allons.

Voilà ce que veut le gouvernement de la République, exécuté par ser-vile des décrets rendus par la Franc-maçonnerie athée.

Encore une fois, nous ne redoutons aucun démenti.

Si ces affirmations, dues à des indications révélatrices, sont niées par les loges, elles ne pourront récuser le récit suivant fait par la *France* du 16 mai 1882, un des journaux placés sous leur influence (1) :

Il aurait été question, au mois de janvier dernier, de l'admission de M. de Freycinet dans la Maçonnerie écossaise, où son père avait occupé les hautes fonctions de vénérable.

(1) Le f. Farcy, rédacteur en chef de la *France*, a été affilié en octobre 1881, et depuis lors il fréquente régulièrement les loges. V. la *Chaîne d'Union*, de décembre 1881.

Une des plus importantes loges parisiennes de ce rite, le *Libre Examen*, qui compte dans son sein plusieurs membres du Parlement, a délégué, dans ce but, auprès de l'honorable président du conseil MM. Raymond, membre du suprême conseil de l'Ordre, Durignieux, Maurice Faure, Albert Tournier et Eugène Deloncle, ancien préfet.

Les délégués maçonniques ont été reçus hier matin au ministère des affaires étrangères.

M. de Freycinet a fait à la délégation l'accueil le plus cordial. Il l'a assurée de sa vive sympathie pour l'œuvre maçonnique, mais il a cru devoir ajourner sa détermination, eu égard à sa situation actuelle de président du conseil des ministres.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette note, ce n'est nullement la démarche faite par les loges auprès d'un personnage qu'il pouvait leur être utile d'attirer dans leur sein, c'est la publicité qui lui a été donnée. Les loges entendent qu'on le sache : nul ne peut rester au pouvoir s'il ne s'incline sous leur direction. Il ne suffit pas d'exécuter leur œuvre : aujourd'hui, il faut encore leur appartenir. Voilà ce que signifie la note de la *France*.

Elle rend très vraisemblable ce qui avait été raconté au sujet de la chute du ministère de M. de Freycinet, en septembre 1880 (v. t. II, p. 487, liv. II, chap. XII, § 10). On constatera qu'en juillet 1882, deux mois après la démarche des frères Ecossais, M. de Freycinet a été renversé par un brusque revirement de la majorité et remplacé par un cabinet franchement gambettiste (1).

(1) C'est à ces manœuvres dans le sein des loges que la *République maçonnique* faisait allusion dans un article cité par le *Français* du 4 mai 1882 :

- « Il faut que la Maçonnerie départementale veille. Elle est en ce moment l'objet
- « de tentatives d'absorption politique qui peuvent lui causer le plus grand tort.
- « Il y a dans la République un parti qui, écarté du pouvoir, cherche à y revenir
- « par tous les moyens possibles.
- « Ne spécifions pas davantage, tout le monde nous a compris.
- « On peut se demander pourquoi MM. Ménard-Dorian et Paul Bert étaient, il y
- « a quelques jours, en train de parcourir l'Afrique et de visiter les LL. . algérien-
- « nes.
- « Pourquoi M. Constans, qui depuis longtemps n'était plus régulier, s'est fait
- « offrir un banquet par les LL. . de Toulouse !
- « Et M. Raynal, à la L. . de Lormont, quel beau zèle l'a donc pris, lui qui, il y
- « a une année à peine, refusait de venir visiter une loge d'une ville du centre, en
- « affirmant que, depuis longtemps, il n'allait plus dans ces « endroits-là ? »
- « Ce concours de circonstances est trop bizarre pour être fortuit. Un parti politi-
- « que essaie de mettre la main sur la Maçonnerie. Il faut que la Maçonnerie se dé-
- « fende et reste ce qu'elle doit être, LA MAITRESSE et non la servante des partis
- « politiques. »

Pendant les vacances parlementaires qui ont suivi, la Maçonnerie n'a pas perdu son temps. On lisait dans la *République française* du 30 octobre 1882 :

Environ cinq cents francs-maçons appartenant aux cinq ateliers de l'Orient, s'étaient rendus à la séance de la loge les *Cœurs réunis*, que devait visiter M. Constans, membre de cette loge et son vénérable d'honneur.

Après un exposé très lucide de la politique qu'il a suivie pendant son passage au ministère et des difficultés qui lui avaient été suscitées dans l'exécution des décrets voulus par le pays et par la Chambre, M. Constans a abordé les questions extérieures et intérieures, qui, dans ces derniers temps, ont vivement préoccupé l'opinion publique.

Il a insisté sur l'urgence d'une réforme de la magistrature par la suppression de l'inamovibilité et sur la nécessité de mettre un terme aux empiètements du clergé dans les affaires civiles.

M. Constans a déclaré qu'il avait suivi fidèlement la politique de l'union républicaine, qu'il persiste à croire la plus favorable au développement de nos institutions, et qu'il est décidé à défendre avec M. Gambetta dans l'avenir, comme il l'a soutenue dans le passé (1).

§ 2. — LES SECTIONS DÉLIBÉRANTES

La Constitution de 1793, dans laquelle tous les pouvoirs appartenaient aux loges transformées en sections de jacobins délibérant en armes, est restée l'idéal de la Maçonnerie. A Paris, où elle a une importance considérable, elle cherche à le réaliser. L'*Indépendance belge*, dans l'article si curieux que nous avons déjà cité (*Introduction*, § V, et liv. II, chap. XII, § 5) signalait ce travail. L'extrait suivant de la tenue de la loge *la Sociale*,

(1) On voit par cet article la vivacité des rivalités personnelles qui divisent la Maçonnerie.

Dans les derniers temps de la vie de Gambetta, elles devenaient très vives et dans la plupart des loges parisiennes un courant fort hostile se dessinait contre l'opportunisme. Il s'était notamment manifesté très vivement à la fête d'ordre de la confédération Écossaise le 5 novembre 1882 (v. la *République maçonnique* du 15). La mort, qui rajuste tout, a momentanément assoupi ces dissensions; mais elles se renouvelleront inévitablement.

Il y a là pour la Maçonnerie une cause permanente d'affaiblissement, due à son origine, et qui neutralise en partie la puissance de son organisation.

n° 22, le 4 avril 1882, en précise la portée. L'orateur, après avoir rappelé d'abord quel a été le but de la fondation de la *grande loge symbolique écossaise*, d'où dépend la *Sociale* :

Notre mot d'ordre est *fusion*. — Ainsi que vous, nous estimons que c'est en rassemblant en un faisceau compact toutes nos forces éparses dans les différents rites ou obédiences, que nous pourrions marcher de l'avant et faire prendre à la Maçonnerie la place d'honneur, qui lui revient de droit dans la société prof. .

Puis, il ajoute :

Au point de vue politique,

Sans vouloir nous considérer en aucune façon comme la partie la plus intelligente de cette population du 18^e arrondissement, aussi grande par le nombre que par le cœur, nous nous en croyons cependant la partie la plus active et la plus moralement laborieuse. Notre idée est donc d'étudier en commun les grandes questions à l'ordre du jour, de coordonner les résultats de nos études et d'en conférer directement avec nos représentants au Parlement. Notre rôle consistera donc à être le trait d'union entre les mandants et les mandataires, entre les élus et le souverain, c'est-à-dire le peuple.

Trop souvent l'élu oublie que la souveraineté du peuple est permanente, et ne la considère comme existant virtuellement que le jour des élections.

Nous croyons utile de le rappeler quelquefois à la réalité, en lui faisant comprendre le danger pouvant résulter du non-accomplissement des engagements pris.

Plusieurs loges parisiennes sont entrées dans cet ordre d'idées et ont mis à l'ordre du jour la question de l'assimilation du mandat politique et du mandat civil. Les députés seraient des mandataires contractuels, obligés de répondre de leurs actes à tous leurs mandants à toute occasion dans des assemblées périodiques. C'est dans ces assemblées primaires que résiderait en réalité le gouvernement (1). Voilà évidemment le *pas en avant* qu'entendent maintenant faire faire à la République les *loges d'avant-garde*, qui se sont groupés en confédération sous la *grande loge symbolique*.

Obéissant à cette impulsion, plusieurs journaux soutiennent

(1) V. ce plan développé dans plusieurs articles du *Bulletin maçonnique de la grande loge symbolique écossaise*, notamment n° de février 1882.

dans leurs colonnes la théorie du *mandat politique contractuel politique*, et le f. Henry Maret, député de la Seine, dans une réunion publique, a demandé que la prochaine révision de la Constitution introduisit l'*assimilation du mandat législatif au mandat civil* (1).

§ 3. — LES LOGES ET L'ADMINISTRATION

Sur tous les points de la France, les loges exercent aujourd'hui un contrôle direct et journalier sur l'administration locale.

Elles dirigent les élections municipales dans beaucoup de pays.

Elles forcent les fonctionnaires à entrer dans leur sein.

Elles surveillent l'action administrative, la stimulent dans le sens de la lutte contre l'Église.

Elles sont, en un mot, comme autant de comités de salut public au petit pied.

Nous citons sans commentaires.

On lit dans une lettre adressée de Bordeaux au *Monde maçonnique* mars 1881 :

Je suis heureux de commencer mon courrier en appelant votre attention sur le succès remporté aux dernières élections municipales de Bordeaux par les ff. Roques et Laroque, le premier Vénérable en titre, le second membre de la L. *la Candeur*, qui ont été élus à de très fortes majorités. Plusieurs des nouveaux conseillers, les ff. Furt et Dodé, notamment sont d'anciens Maçons. PRESQUE LA MOITIÉ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX SE TROUVE AINSI FORMÉE DE FRANCS-MAÇONS.

Dans les communes suburbaines, la Franc-maçonnerie bordelaise a obtenu des succès nombreux. Nous citerons le f. Lucas, des *Chevaliers de la Fraternité*, nommé à Bègles ; Max. Laterrade, secrétaire de *la Candeur*, élu à Talence ; Arnut, du même Atelier, élu au Bouscat, etc.

On lit, d'autre part, dans le *Bulletin maçonnique* de décembre 1881 :

(1) V. l'*Union* du 6 novembre 1882.

R.°. L.°. *les Amis réunis*, Or.°. de Poitiers. — Tenue du 4 octobre 1881.

Aux *Amis réunis*, le 4 octobre a été jour de fête. Il s'agissait de reconnaître, comme membre du Conseil de l'Ordre, le f.°. Guimbaud. Depuis bientôt cinq ans, le f.°. Guimbaud dirige d'une main ferme les trav.°. des *Amis réunis*.

En ce moment, tous les ff.°. qui éclairent notre T.°. (temple) de leur lum.°. ont su acquérir une position honorablement marquée dans les rangs du parti libéral de Poitiers. Grâce aux membres de la L.°. qui ont su montrer aux prof.°. ce qu'un maç.°. dévoué peut faire pour la cause du progrès, instinctivement, aussitôt qu'on rentre dans une période de politique active, *la grande majorité des libéraux lève les yeux vers les chefs reconnus de la L.°. , comme pour leur demander le mot d'ordre* Il faut bien le dire aussi, si les Maç.°. de Poitiers, non plus que leur Vén.°. n'ont jamais fait entrer la politique dans leur L.°. (!!!), comme citoyens ils n'ont jamais manqué de répondre à une invitation aux travaux profanes, chaque fois qu'elle leur a été faite.

Le f.°. Guimbaud est adjoint du maire de Poitiers depuis bientôt un an ; il est de plus membre du Conseil de la Ligue de l'enseignement...

La liste nouvelle de personnages politiques appartenant à la Maçonnerie que nous publions plus loin, montre que dans la plupart des villes, les maires et adjoints sont choisis parmi les membres des loges : encore, n'avons-nous pu faire ce travail que très incomplètement. L'extrait ci-dessus du *Monde maçonnique*, prouve que cette action s'exerce aussi sur les petits centres.

Les journaux maçonniques, depuis quatre ans, rendent constamment compte des réceptions des préfets, des sous-préfets, des *professeurs de l'Université* dans les loges des villes où ils sont envoyés. Il serait fastidieux de multiplier les citations de ce genre. Notons seulement, au passage, la réception en 1880, du f.°. de Girardin, le préfet de la Vendée ; un intérêt particulier s'y attache à cause de ses antécédents de famille (1).

Le despotisme maçonnique s'étend jusqu'aux employés municipaux à Paris. M. Alphand, directeur des travaux de la ville, s'est fait *initier* en 1881, et pour payer sa bienvenue, a envoyé tous les arbustes de la ville orner une tenue de loges maçonniques, à

(1) *Le Monde maçonnique* de février-mars 1881.

laquelle assistait d'ailleurs le f. : Charles Floquet, préfet de la Seine (1).

A Marseille, le f. : Brochier, maire de la ville, et vénérable de la loge *Vérité et Réforme*, a, en août 1882, chassé de la mairie tous les employés qui n'étaient pas affiliés, en prenant le prétexte d'un examen dérisoire eu égard à leur position (2).

La Maçonnerie s'est donnée partout la tâche de surveiller l'exécution rigoureuse des lois impies qu'elle a fait voter par les chambres, ou des décrets qu'elle a fait rendre par les ministres à sa dévotion.

En septembre 1881, la présidence de l'assemblée générale du Grand-Orient est donnée au f. : Ali Margarot, maire de Nîmes et vénérable de la loge *Écho du Grand-Orient*. Le *Monde maçonnique*, dans son numéro d'octobre 1881, justifie ce choix en disant que « c'est un homme très distingué et un maçon « expérimenté. On n'a pas oublié sa conduite franchement « républicaine en sa qualité de maire à l'égard des cléricaux « de Nîmes. »

La loge de Besançon, dans sa séance du 26 mai 1882, a procédé à l'initiation de trois profanes, « dont l'un, maire d'une commune du département du Doubs, a répondu, dit le *Monde maçonnique*, avec beaucoup d'à-propos à toutes les questions qui lui ont été posées. » Sait-on sur quoi a porté l'interrogatoire ? Il a porté, dit toujours le *Monde maçonnique*, « sur l'attitude qu'il aurait s'il éprouvait des résistances dans l'exécution de la loi sur l'instruction publique récemment votée par nos assemblées législatives. »

Rien d'étonnant, du reste, dans cette question. La loi scolaire n'est-elle pas une œuvre essentiellement maçonnique, dont les frères se glorifient ?

Les loges ont entrepris de remplacer le culte de la sainte Vierge par celui de la déesse de la République. Un comité adresse à tous les vénérables des loges une circulaire ainsi conçue :

...Un buste de la République, né chez nous, puisqu'il a été conçu

(1) *Chaîne d'Union*, janvier-février 1882.

(2) V. tous les journaux de Marseille à cette date, notamment le *Sémaphore* du 10 août 1882 et le *Citoyen* du 11.

par un des ff. pour une l. se trouve aujourd'hui adopté par le monde profane et patronné par des groupes indépendants dans un très grand nombre de communes.

Il est facile à chacun des ff. de votre l. habitant une commune rurale de prendre chez lui l'initiative d'un comité de souscription à l'effet de réunir les fonds nécessaires à l'érection de notre monument *qui a une très grande portée sur les parties encore ignorantes et rétrogrades de nos campagnes, qui, si elles voient la Vierge Marie ou tout autre saint en plâtre dans leur église, verront aussi la République, symbole de la justice et de l'équité en métal indélébile, prendre pied sur le forum communal.*

Nous nous adressons à des ff. ; nous n'avons pas à nous étendre pour leur démontrer la portée énorme du but que nous poursuivons.

A la tête du « Comité d'honneur », nous trouvons, comme président, Victor Hugo. Parmi les autres noms, nous relèverons les suivants :

Arago (Emmanuel), sénateur T. Ill. F. et Puiss. Souv. Lieutenant G. Commandeur ;

Beauquier, député du Doubs, M. de la L. *Sincérité parfaite, Union et Constante amitié réunies ;*

Cernesson, conseiller municipal de la ville de Paris, M. de la L. *les Vrais Amis de la Paix ;*

Desmons, député du Gard, Membre du Conseil de l'Ordre ;

Dréo, député du Var, 30^e T. S. (très sage) du Chap. *Isis-Montyon, Vén. de la L. École Mutuelle ;*

De Hérédia, député de la Seine, Vén. de la L. *Étoile polaire ;*

Hovelacque, conseiller municipal de la ville de Paris, M. de la L. *les Amis de la Tolérance ;*

Level (Emile), conseiller municipal de la ville de Paris, A. de la L. *Étoile Polaire ;*

Macé (Jean), président de la *Ligue française de l'enseignement*, M. de la L. *Alsace-Lorraine ;*

Martin (Georges), conseiller municipal de la ville de Paris, M. de la L. *Jésusalem Écossaise ;*

Mesureur, conseiller municipal de la ville de Paris, M. de la L. *la Justice ;*

Roche (Jules), député du Var, M. de la L. *les Amis de la Tolérance.* (1)

Le *Bulletin de la ligue d'enseignement* (n° de juin 1881)

(1) Reproduit par le *Français* du 6 avril 1882.

patronne aussi un buste de la République, probablement le même. Voici la description du socle :

A droite l'Ignorance et la Superstition, symbolisées par un *moine mitré*, sont étranglées par un cordon sur lequel on lit « Ligue de l'Enseignement. » Le rideau aux emblèmes maçonniques couvre la partie gauche. Voltaire le soulève et rit au progrès qu'ont fait ses idées.

Ce *moine mitré* porte un costume d'évêque; il a des oreilles d'âne, et de sa bouche sortent des serpents.

§ 4. — LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Nous indiquerons dans un chapitre particulier les agissements de la Maçonnerie pour établir l'enseignement athée : ç'a été sa principale œuvre. Mais elle a la main aussi dans l'odieuse *laïcisation* des hôpitaux et des institutions de bienfaisance.

On lit ce qui suit dans le *Bulletin maçonnique de la Grande Loge Symbolique écossaise* de juin 1880, au début de la campagne qui allait être inaugurée par le Conseil municipal de Paris :

Dans une série de conférences (trois à la loge « Union et bienfaisance » et une à la loge « la Franche Union), le f. G. Georges Martin a fait connaître d'une manière succincte et rapide quelques côtés de l'assistance publique ; nous avons pensé qu'il serait utile et intéressant de donner une plus grande publicité aux renseignements fournis par notre f. G. Martin, d'autant plus que généralement nous connaissons peu cette importante administration, qui cependant fonctionne à côté de nous et absorbe une quantité respectable de nos deniers.

Longtemps nous avons ignoré les agissements de l'assistance publique, qui se trouvait à peu près complètement sous la domination cléricale, et tous nous savons combien habilement le cléricanisme a su tirer parti de l'exploitation de la misère. Là, comme sur bien d'autres points, nous ne commençons à être un peu édifiés qu'a depuis que la sauvegarde des intérêts de la ville de Paris a été restituée à un Conseil municipal élu.

En 1881 et 1882 les planches de convocation des loges des diverses obédiences de Paris indiquent comme un des sujets les plus fréquemment traités la *charité publique et privée et son organisation*.

Non contente d'avoir *laïcisé* les hôpitaux et d'avoir gêné par toutes sortes de persécutions administratives les œuvres libres de charité, la Franc-maçonnerie aspire à diriger par elle-même toute l'assistance publique.

Aussi la *Chaîne d'union* de décembre 1881 nous apporte le récit d'une grande solennité de l'*œuvre maçonnique des livrets* tenue au Havre le 27 octobre 1881.

Les loges avaient réuni dans la grande salle du cercle Franklin tous les instituteurs laïques communaux sous la présidence du f. S. Sénecart, vénérable de la loge l'*Aménité*, assisté de M. Richer, adjoint de « notre *sympathique* municipalité », dit le compte rendu. Tout le récit de cette cérémonie montre les loges affirmant leur haute direction sur l'enseignement public dans cette ville. Le f. S. Sénecart, dans son discours, a exprimé, aux acclamations unanimes de la salle, le vœu que « les enfants de l'hospice soient envoyés, pour vivre de la vie commune, dans les écoles laïques. Nous pensons, a-t-il ajouté, que, dans un pays libre et démocratique comme la France, il pourrait bien être pris, par l'administration compétente, une mesure en ce sens. »

C'est ainsi que la Maçonnerie entend exploiter la misère et la souffrance du peuple pour remplir ses écoles athées !

Dans sa tenue du 17 mai 1882, la loge l'*Olivier écossais*, n° 38, au Havre, met à l'étude un projet de réforme pour la distribution des secours par les bureaux de bienfaisance municipaux (1).

Les loges du Havre ont organisé, sous leur direction, des associations d'apprentis, un tir des écoles au Stand, une société protectrice de l'enfance, une crèche. En neuf années, elles ont distribué 22,870 francs en livrets de caisse d'épargne aux élèves des écoles laïques. Leur activité porte sur tous les objets d'utilité publique.

Contrairement aux anciens usages, elles ont des séances communes de leurs bureaux ; cette concentration de leurs forces rend leur action plus efficace (2).

La *Chaîne d'union* de mai 1882 nous apporte les indications suivantes :

(1) *Chaîne d'union*, octobre 1882, p. 353.

(2) V. dans la *Chaîne d'Union* d'octobre 1882, p. 350 à 354, le compte rendu de travaux des loges du Havre pendant une année.

Les loges de Nantes ne s'endorment pas : elles sont à la veille de s'entendre avec la *Société des écoles laïques* pour organiser un ouvroir dirigé par des dames non religieuses. Elles se sont concertées et unies pour nommer des délégués chargés de répondre aux ff. du dehors, qui auraient besoin de renseignements sur l'exposition nantaise, devant s'ouvrir le 13 mai, au cercle maçonnique Paix et Union; il y aura, tous les soirs, de 8 à 10 heures, des ff. en permanence pour recevoir les maçons voyageurs.

La Franc-maçonnerie substituée aux congrégations religieuses. -- Sous ce titre un appel est fait en faveur de la fondation de colonies agricoles et en faveur, en particulier, de celle déjà existant à Rey, sous la direction du f. Jouanne.

Cette circulaire est accompagnée de la situation, au 31 décembre 1685, de la maison rurale d'expérimentation sociétaire de Rey (Seine-Inférieure), première colonie de l'œuvre.

§ 5. — LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'ARMÉE

A diverses époques, la Franc-maçonnerie a essayé de s'implanter dans l'armée. Nous avons raconté (liv. II, chap. VII, § 6) l'usage qui avait été fait par Napoléon I^{er} des loges militaires. Elles n'avaient pas survécu à la chute de l'empire. Pendant les guerres d'Afrique, la Maçonnerie redevint à la mode dans les régiments qui tenaient garnison en Algérie. Ces affiliations étaient faites dans des conditions si peu sérieuses, souvent en masse dans un corps d'officiers, qu'elles eussent pu sembler inoffensives. Le maréchal Soult cependant, qui avait une égale expérience des choses maçonniques et des choses militaires, qui, pendant les guerres d'Espagne, s'était servi de la Maçonnerie *afrancesados* et avait éprouvé la contre-action des loges anglaises, le maréchal Soult, disons-nous, par des circulaires datées de 1844 et de 1845, défendit absolument aux officiers en activité de service de s'affilier aux loges.

La Maçonnerie était à peu près complètement inconnue aux nouvelles générations militaires. Mais depuis 1870, de nombreuses tentatives (et cette fois dans un but politique bien déterminé) ont été faites pour introduire la secte dans l'armée. C'est par elle que les auteurs du grand complot de 1873 (v. dans ce volume, chap. XXI,

§ 1, l'*Histoire d'une conspiration*) espéraient trouver une complicité plus ou moins avouée dans quelques régiments. Depuis lors, un certain nombre d'affiliations ont été faites. Les journaux maçonniques ont à l'envi reproduit le récit de la fête solsticielle des loges de Rouen, le 27 janvier 1881. Au banquet qui l'a couronnée, le f.·. Vézieu, adjudant au 74° de ligne, ancien membre de la loge rouennaise la *Constance éprouvée*, actuellement membre de la l.·. le *Temple des Amis de l'honneur français*, après une allocution très anticléricale, s'est adressé ainsi à ses ff.·. du 74° :

Je vais maintenant remplir un autre devoir et vous déclarer, tant au nom des ff.·. de la R.·. L.·. le *Temple des amis de l'honneur français*. Or.·. de Paris, dont je suis ici un des délégués, qu'au nom des ff.·., Méry, chef de bataillon ; Le Leurch, capitaine ; Rat, sous-lieutenant ; Delcambre, musicien ; M. Caudron, musicien ; M. Petit, lieutenant ; A. Cliquot, lieutenant ; A. Debert, lieutenant ; A. Roux, lieutenant ; A. Vary, sous-lieutenant ; A. Mabon, sous-lieutenant ; A. Boulet, sergent-major ; A. Gentil, soldat ; tous enfants de cette R.·. L.·., à l'exception toutefois de notre doyen le T.·. C.·. F.·. Méry, — que notre désir le plus grand est de voir se continuer, entre les deux ateliers, les relations amicales, intimes, frat.·., qui existent actuellement entre eux, relations qui doivent être d'autant plus étroites, d'autant plus suivies, que nos ff.·. du *Temple des amis de l'honneur français* se sont fait une joie de recevoir au milieu d'eux les nombreux enfants militaires de la *Constance éprouvée* forcés de quitter votre Or.·.

Le f.·. Rat, (sous-lieutenant au 74° de ligne), autre délégué de la loge le *Temple des amis de l'honneur français*, dans une improvisation heureuse, affirme que l'armée n'est plus comme autrefois la dévouée servante des gouvernements autoritaires et absolus ; que son rôle n'est plus d'étayer l'échafaudage branlant d'un gouvernement monarchique ou héréditaire quelconque ; que, grâce aux bienfaits de l'instruction, tous les soldats comprennent aujourd'hui que leur devoir est d'être en communion d'idées avec la volonté nationale et que tous savent aussi apprécier qu'ils ne doivent plus se prêter à aucune entrée dans les voies illégales et dangereuses. Ce f.·. termine en disant que, s'il y a encore des hommes pour oublier la mission de l'armée et son origine populaire, tous les militaires n'oublieront pas, eux, leurs devoirs envers la loi et le gouvernement de la République française, issu du suffrage universel (1).

(1) La *Chaine d'union*, janvier-février 1881.

Malgré tous les discours de ces majors Labordère en herbe, la Maçonnerie avait fait peu de progrès dans l'armée jusqu'à ces derniers temps. Les deux institutions reposent sur des principes absolument opposés. La contradiction entre elles est telle, que la Maçonnerie place parmi les revendications de son programme l'*abolition des armées permanentes* (v. liv. II, chap. XII, § 6). Sans doute, après nos désastres de 1870, on laisse dans l'ombre ce point du programme du grand œuvre ; mais il n'est pas effacé pour cela, et les hommes avancés le rappellent à l'occasion. Ainsi, le f. . de Lanessan a fait, à Troyes, en juin 1881, une conférence dans laquelle il a réclamé encore l'abolition des armées permanentes et leur remplacement par des milices locales (1).

Les officiers francs-maçons se trouvent, par suite des doctrines dont sont imprégnés tous les rites de l'institution, dans une étrange situation. Que penser, par exemple, d'une conférence sur l'*armée nouvelle*, faite par le f. . Fa. . . . , officier, à la loge la *Libre pensée* d'Aurillac, dans laquelle il réclame la transformation de l'armée en une sorte de garde nationale, et termine par cette péroraison :

Point de guerre entre les États, non plus qu'entre les individus.

Voilà ce qu'ordonne la raison.

Humanité, seule providence qui travaille pour nous ! Elle s'avance, abolissant la guerre, qui fut la dure et sanglante condition des sociétés passées.

.

Elle s'avance, consacrant l'industrie et le travail qui sera la pacifique et salutaire condition des sociétés à venir. *Les mains se détournent du glaive* et se dirigent vers des labeurs plus utiles.

Je termine, le cœur plein de l'espoir du grand poète : « Un jour le globe entier sera civilisé, tous les points de la demeure humaine seront éclairés, et alors sera accompli le magnifique rêve de l'intelligence : — *Avoir pour patrie le monde et pour nation l'humanité !* » (2)

Voilà qui est très humanitaire et très maçonnique.

Mais c'est une médiocre préparation au courage militaire, à l'inflexible discipline, au patriotisme ardent, qui font la force des armées.

(1) Dépêches de l'Agence Havas du 27 juin 1881.

(2) *Chaine d'union*, janvier 1882.

L'introduction de la Maçonnerie dans l'armée amène souvent des incidents de nature à altérer l'esprit de corps.

« En mai 1880, un officier du 63^e de ligne, ayant par surprise attiré à un enterrement civil le colonel et les officiers de son régiment, fut frappé de quinze jours d'arrêts. La loge les *Artistes réunis* de Limoges prit l'affaire en mains. Délégué par elle, le f. . Georges Perin, député de la Haute-Vienne, obligea le général Farre à lever les arrêts prononcés contre l'officier, et à y substituer une punition de huit jours d'arrêts, qui furent infligés à son colonel (1). »

De pareils procédés, pas plus que les homélies du f. . d'Aurillac, ne sont pas faits pour rendre la Maçonnerie sympathique à l'armée.

En septembre 1882, M. Billot, ministre de la guerre, à la suite d'incidents soulevés par la *Ligue patriotique* et auxquels quelques officiers généraux avaient été mêlés, a publié une circulaire pour rappeler l'interdiction, portée par les règlements aux militaires en activité de service, de faire partie d'aucune association. Dans sa circulaire, le général Billot invoque à titre de précédents les mesures semblables prises par son prédécesseur le maréchal Solt. Mais il a oublié de dire qu'elles étaient dirigées contre la Maçonnerie.

Aussi la Maçonnerie a payé d'audace et a fait comme si elle était au-dessus des règlements militaires et de la circulaire du ministre de la guerre. Les journaux maçonniques d'octobre et de novembre 1882 nous apportent les récits d'un certain nombre de réceptions de militaires postérieures à la circulaire. La *Chaîne d'union* du mois d'octobre 1882, notamment, en annonçant la présence en Tunisie du f. . Desmons, chirurgien militaire, rappelle l'activité qu'il a imprimée à la Maçonnerie dans le département du Nord, et exprime l'espoir qu'il profitera de son séjour en Tunisie pour unir ses efforts à tous les frères et propager l'institution.

Le même journal, dans son numéro de décembre 1882, a éclairci tout à fait la situation en publiant la note suivante en gros caractères :

Dans notre numéro précédent, nous avons fait pressentir à nos ff. .,

(1) *Univers* du 25 septembre 1882.

que nous étions suffisamment renseignés pour être en mesure de penser que la circulaire de M. le général Billot, ministre de la guerre, aux généraux, commandants de corps d'armée, ayant pour effet de défendre aux militaires en activité d'entrer dans aucune association, ne visait point la Franc-maçonnerie. Ce que nous avons appris depuis ne peut que confirmer notre première impression.

Un maçon de nos amis nous a fait connaître que le Sup. Cons. Ecos. de France, se préoccupant à juste titre des conséquences fâcheuses de la circulaire de M. le général Billot, pour la Maç. française, si cette circulaire interdisait réellement l'accès de nos trav. aux militaires en activité, maçons ou postulants à le devenir, résolut de nommer une commission de 33^e, prise dans son sein, qui aurait pour mandat d'obtenir audience et de se rendre auprès d'un des ff., membre actif d'une des LL. Ecos. de l'Orient de Paris, *qui occupe un poste important dans l'État*. La commission du Sup. Cons. devait chercher à obtenir de ce f. éminent, qu'il intervint auprès du ministre de la guerre, pour qu'une exception fût faite en faveur de la Maçonn. française, et qu'ainsi nos ff. militaires eussent toute faculté de faire partie de nos LL. . . .

Les commissaires du Sup. Cons. furent parfaitement accueillis, et, quand ils se retirèrent, ils emportèrent l'assurance que la circulaire de M. le général Billot n'avait pas eu en vue, en quoi que ce soit, la Maçonn., mais bien certaine association trop bruyante et embarrassante, et certaine société, ayant trop occupé les tribunaux.

Nous nous félicitons de pouvoir par ce récit, de tous points exact, rassurer nos ff. appartenant à l'armée.

Pour mieux accentuer le triomphe de la Maçonnerie sur les réglemens, la *Chaîne d'Union* publie, dans le même numéro, la liste suivante des dignitaires de la Loge *les Disciples du Progrès* à Paris, qui viennent d'être élus pour l'année 1883 :

Les ff. . . . SEVER, COMMANDANT DU GÉNIE, AIDE DE CAMP DU MINISTRE DE LA GUERRE (alors général BILLOT), *vénéral*.

SIMON et GALETZEUSTEIN, *surveillants*.

MARMONIER, chef adjoint du cabinet du président de la Chambre, *orateur*,

POSTELLE, attaché à la préfecture, *secrétaire*.

ROTY, trésorier.

WARIN, capitaine de dragons, AIDE DE CAMP DU GÉNÉRAL FAIDHERBE, *hospitalier*.

STRAUSS, juré.

Il y a là une nouvelle situation pleine de périls pour la constitution de l'armée.

§ 6. — LA MAÇONNERIE A LA PRÉFECTURE DE POLICE

Le f. . Gambetta, en constituant en 1879 le *gouvernement fort* qui a pesé, durant sa vie, sur la République, a confié la préfecture de police à un homme de capacités incontestables, mais qui avait de plus le mérite d'être très avancé dans toutes les sectes et d'être un des membres les plus considérables du Grand-Orient : nous avons nommé le f. . Andrieux. Celui-ci a appelé auprès de lui un autre membre du Grand-Orient, le f. . Caubet, et, à partir de ce moment, la préfecture a reçu une impulsion beaucoup plus vigoureuse que par le passé. Utiliser pour la police le secret, la puissance d'affiliation, qui jusque-là n'avaient servi qu'à conspirer, était évidemment un trait de génie.

Mais cette manœuvre, essentiellement opportuniste, a soulevé dans le sein de l'Ordre de vives susceptibilités. Le f. . Andrieux a quitté à temps la préfecture ; mais le f. . Caubet est resté.

La *Lanterne*, numéros des 5 et 6 juillet 1882, a publié des articles que nous reproduisons comme les pièces d'un procès.

M. Caubet est l'auteur de petits manuels de morale maçonnique dans lesquels nous lisons d'excellents principes :

« La Maçonnerie proclame, comme fondement du droit et de la morale, l'inviolabilité de la personne humaine.

« Elle a pour devise : Liberté, égalité, fraternité.

« La *fraternité*, c'est le développement conscient et l'application réfléchie aux relations de la vie, des sentiments affectueux qui nous portent à nous aimer et à nous aider réciproquement.

« La Franc-maçonnerie honore et recommande le travail, respecte le droit et réproouve toutes les violences.

« Le maçon doit être bon, juste, digne, dévoué, courageux, exempt d'orgueil et d'ambition, affranchi de tout préjugé et de toute servitude, prêt à tous les sacrifices pour le triomphe du droit et de la vérité. »

Puis, plus loin, M. Caubet demande l'explication d'un symbole :

« — Que signifie-t-il ?

« — Que j'aimerais mieux avoir la gorge coupée que de révéler les secrets qui m'ont été confiés. »

Nous allons voir comment M. Caubet interprète, pour son compte, ces axiomes de morale maçonnique, depuis qu'il est chef de la police municipale.

On sait comment M. Caubet entra à la préfecture de police. M. Andrieux et lui étaient tous les deux membres du conseil de l'ordre. M. Caubet était, à ce moment-là, on n'a jamais su pourquoi, vice-président du conseil municipal. Il était dans une situation précaire. M. Andrieux se dit : — En le prenant, je lui rends service. Je l'attacherai par des chaînes d'or, il sera à ma disposition. D'un autre côté, cette nomination aura un côté flatteur pour le conseil municipal et la Maçonnerie.

Ce n'était pas mal calculé.

Nous devons dire que MM. Andrieux et Caubet, en arrivant à la préfecture de police, demandèrent les noms des agents chargés de surveiller les loges, et ils ordonnèrent de suspendre la surveillance. Ils avaient encore des scrupules.

Ces scrupules ne durèrent que deux mois. Au mois d'avril 1879, M. Caubet commença à demander des rapports sur les affaires du rite écossais et tout particulièrement sur la formation de la grande loge maçonnique.

M. Girard organisa alors un véritable service. Il se procurait, on ne sait comment, les convocations des loges et des chapitres. Il faisait venir tantôt un agent, tantôt un autre, et lui disait :

— On me dit que M. X..., journaliste, député, etc., se serait présenté à telle loge ; ayons de suite les renseignements.

Ou bien il ajoutait :

— Dans telle tenue, M. X... a pris la parole et aurait prononcé telles et telles paroles. Pourquoi ne m'en avez-vous pas parlé ?

Plusieurs agents remplissaient ces fonctions de mouchards maçonniques.

M. Caubet recommandait tout particulièrement la surveillance de la loge le *Parfait Silence*. On comprendra pourquoi. Il en est le vénérable.

C'est ainsi que M. Caubet entend la fraternité envers ses frères et l'observation du silence.

Ce n'est pas tout.

Oui, mais à *socius, socius et demi* ; M. Caubet faisait spécialement surveiller sa loge du *Parfait Silence* par un jeune homme.

A son tour, M. Girard dit à son agent :

— Surveillez donc les agents de M. Caubet à la Maçonnerie.

C'est l'éternelle histoire de la police. Chaque service espionne les autres. C'est l'espionnage réciproque et mutuel.

Or, les agents qui surveillent les loges maçonniques, finissent tous par se connaître. Ils se trouvent aux mêmes loges, dans les mêmes circonstances, faisant les mêmes besognes. Puis ils ont un air de famille.

Le jeune homme de M. Caubet fut longtemps à s'apercevoir qu'il était surveillé. Il crut d'abord que c'était M. Caubet qui le faisait surveiller lui-même. Puis il s'aperçut que la surveillance venait d'ailleurs. Or, officiellement, la deuxième brigade a la Maçonnerie dans ses attributions.

Le jeune homme n'a point pardonné cette méfiance à M. Girard.

Les agents qui sont chargés de la Maçonnerie sont quelquefois assez gênés. Ils ne veulent pas éveiller les soupçons des autres frères. Toutefois, M. Girard sait quelquefois que telle réception aura lieu dans telle et telle loge, tel et tel jour, avant que les planches de convocation ne soient envoyées.

Je cite un fait : quand Clovis Hugues fut affilié à Saint-Ouen, son nom n'était pas porté sur les planches de convocation. La veille du jour, cependant, M. Girard expédia ses agents à cette loge, avec ordre de donner le compte-rendu des discours.

Mais les agents ne se bornent pas à enregistrer les discours. Ils prennent part aussi aux discussions et aux votes, quand ils le peuvent. Quelquefois les naïfs se demandent : — Pourquoi cette opposition contre telle ou telle personne ?

Cherchez, et vous trouverez le frère de la police, — l'agent de MM. Caubet et Girard.

Je me demande quelquefois ce que M. Caubet doit penser de lui-même.

Il n'en pense rien du tout. Il est trop congestionné.

C'est probable.

Mais s'il avait la lucidité suffisante pour se voir tel qu'il est, voici ce qu'il devrait dire :

— Quand j'étais dans l'opposition, je me présentais comme un des plus farouches adversaires de la préfecture de police. Maintenant, elle suit les mêmes traditions que jadis. J'appelais alors ses actes des infamies. Aujourd'hui, c'est moi qui les commets.

Quand j'étais dans l'opposition, j'érigais en principe les petits traitements ; aujourd'hui, j'en émarge un gros avec satisfaction, sans compter les petits profits.

Quand je n'avais d'autre titre que celui de membre du conseil de l'ordre, j'étais un farouche maçon. Aujourd'hui, je fais trahir la Maçonnerie par ma police.

Mais M. Caubet ne se dit point toutes ces choses. La table est bonne, les cigares aussi ; et tous les principes d'honnêteté qu'il pouvait avoir s'en vont en fumée.

C'est ainsi que l'ancien gérant de la *Morale indépendante* prêche d'exemple (1).

Le f.°. Caubet n'a pas poursuivi *l'Intransigeant* ; mais notre impartialité nous fait un devoir d'ajouter que la loge *la Rose du parfait silence* de Paris, dont il a été longtemps vénérable, a cru devoir lui offrir un bijou d'honneur à titre de protestation contre ces imputations et comme à un des ouvriers les plus actifs de la *Maçonnerie française*. Le *Monde maçonnique*, de septembre 1882, a publié tout au long le récit de cette fête de famille. La conclusion à en tirer, c'est que les fonctions de police paraissent à la Maçonnerie se concilier parfaitement avec la fréquentation des loges.

§ 7. LES ASSOCIATIONS POPULAIRES ISSUES DE LA MAÇONNERIE

Les loges maçonniques ne sont qu'une partie, — la plus complète et la plus solide, il est vrai, — de la grande armée sectaire qui marche à l'assaut de l'Église et de l'ordre social chrétien.

Autour d'elles, sont groupées un nombre considérable d'associations populaires, qui leur rattachent des adhérents sans exiger d'eux une affiliation solennelle, sans leur imposer les dépenses assez considérables qu'entraîne la fréquentation des loges, mais aussi sans les admettre à ce secret, qui est le caractère de l'Ordre, le couvert assuré des opérations les plus délicates.

Ces associations sont très variées ; il en est de toutes les nuances, pour répondre aux tempéraments divers des adhérents.

La *Ligue de l'enseignement* est la plus importante. Son but, essentiellement politique, est nettement proclamé aujourd'hui. « Nous avons, a dit le f.°. Macé, en ouvrant la séance du congrès de la ligue en 1881, à faire, non de la pédagogie, mais de la »

« *propagande républicaine*. »

Il faut reconnaître à ses fondateurs un véritable talent d'organisa-

(1) Ces articles ont été reproduits par la *République maçonnique*.

tion. Ils laissent une très grande initiative et une autonomie apparente aux nombreux *cercles locaux* qu'ils ont fondés en province, tout en donnant l'impulsion au moyen du *cercle parisien*, qui remplit en réalité le rôle d'un comité central.

Ces cercles ou sociétés sont actuellement au nombre de près de 500 et l'on peut évaluer à près de quatre-vingt mille le nombre de leurs adhérents.

Le *cercle* s'est d'abord fondé dans le but de propager l'instruction primaire. Un pas en avant a été fait ensuite par la création de *sociétés de bibliothèques populaires*, qui constituent une sorte de club permanent, où les meneurs animent les tièdes, recueillent les incertains par la lecture de journaux et de livres soigneusement choisis. Des adhérents dispersés dans les campagnes sont chargés de faire circuler des bibliothèques et de créer un premier groupement. Voici un avis publié par un journal républicain de Marseille en septembre 1882, qui indique comment la secte procède :

30 volumes seront donnés gratis tous les mois, pour prêter à la famille de leurs clients, aux cafetiers et coiffeurs des villes et campagnes qui enverront leur adresse au Directeur des Bibliothèques Bert, 15, faubourg Montmartre, Paris.

Ces moyens réussissent à grouper sous la direction des loges bien des sociétés, dont le but est en soi fort légitime. Les *bulletins de la ligue* nous montrent que beaucoup de sociétés de secours mutuels sont entrées en relation avec elles, ont accepté ses bibliothèques. Les personnes qui suivent de près le mouvement politique savent avec combien de raison l'évêque de Verdun, dans une circulaire que nous avons déjà citée (*Introduction*, V), signale ses efforts pour s'emparer des réunions de toute nature, cours de dessin, cours d'adultes, orphéons, sociétés de gymnastique.

Le f. Macé va nous dire lui-même comment une seconde couche de sociétés affiliées a été créée :

Depuis 1870, dit-il, j'ai cru devoir donner un autre caractère à ma propagande personnelle, et, abandonnant le terrain de neutralité politique et religieuse sur lequel je m'étais placé pour fonder les anciens cercles de la Ligue, je fais créer partout où l'on m'appelle des *sociétés républicaines d'instruction*, ayant par le seul fait de leur titre une cou-

leur politique nettement déterminée. *Disant cela, nous ne croyons pas sortir de notre programme primitif de neutralité politique, qui avait, je puis bien le dire, un sous-entendu forcé.* Nous n'avons perdu personne dans la ligue en nous proclamant républicains (1).

Voici les premiers articles des *statuts modèles* de ces associations que publie le *Bulletin de la ligue d'enseignement* :

Il est formé, entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, une société sous le titre de *Société républicaine d'instruction* de.. Cette société fait appel au concours de tous les républicains pour travailler, par tous les moyens légaux, au développement de l'instruction. Elle a son siège à... ; sa durée est illimitée. Les dames sont admises à en faire partie. La société a pour but dès à présent :

Article I. — D'établir des bibliothèques populaires dans les communes qui auront réuni le plus d'adhérents relativement à leur population ; de provoquer des créations de sociétés locales de bibliothèques n'ayant avec elle d'autre lien que celui de la communauté de principe et d'efforts ; d'aider à l'établissement de librairies de campagne dans les communes de l'arrondissement ; d'organiser des lectures à haute voix et des conférences familiales, soit à domicile, soit en réunions publiques ; d'appeler l'attention des municipalités sur toutes les mesures qu'elles pourraient prendre dans l'intérêt de leurs écoles ; d'installer partout où faire se pourra des troncs du Sou des Écoles.

Les *Sociétés républicaines d'instruction* se sont rapidement développées, grâce à la pression administrative qui s'est exercée en leur faveur. Préfets et sous-préfets s'enrôlent à l'envi dans leurs rangs et font affilier leurs subordonnés.

Si petite que soit la commune, disait le rapporteur au congrès de 1884, il suffira d'y trouver un homme prenant la chose à cœur, et ne réussit-il à grouper que cinq ou six voisins autour de lui, c'est assez pour faire une société qui grandira ensuite, pour peu peu qu'elle déploie d'activité, et deviendra le point de ralliement naturel des éléments républicains de la commune.

Un autre membre ajoutait :

Dans chaque village existe maintenant un groupe de républicains.

(1) *Compte-rendu des travaux du Cercle parisien pour 1879*, p. 261, et *Congrès de la Ligue de l'enseignement de 1881*.

Ils ne peuvent pas dans l'état actuel de la législation s'organiser ouvertement à l'état d'associations politiques permanentes ; mais ils peuvent se constituer à l'état de sociétés d'instruction. Cesera donc, sous ce titre et sous cette organisation ingénieuse, une vraie organisation du parti républicain dans tout le pays. Il faut donc voter par acclamation ce que nous propose la commission.

Rappelons ici pour mémoire *l'œuvre du sou des écoles laïques* qui est également un moyen de groupement.

Des congrès régionaux de la *Ligue de l'enseignement*, un congrès central annuel à Paris, redonnent périodiquement à toutes ces sociétés une impulsion active et resserrent entre leurs membres les liens de l'affiliation.

Le pétitionnement pour l'instruction *gratuite, laïque et obligatoire*, a été également conduit de manière à créer une sorte de lien permanent entre les signataires (v. chap. XXXII, § 1).

La direction qui leur est donnée est essentiellement gambettiste. Le fr. : Macé est un rédacteur de la *Petite République française*. Cette situation a soulevé même quelques susceptibilités dans le sein des congrès de 1881-1882 ; mais la discipline maçonnique l'a emporté, et le conseil général de la ligue est composé exclusivement des séides du f. : Gambetta.

Parmi les organisations publiques plus ou moins dépendantes des loges, il faut aussi signaler l'existence au chef-lieu de chaque département d'un *cercle républicain démocratique*, qui correspond avec les *sociétés des originaires des divers départements*, fondées à Paris dans un but de secours mutuel, mais dont l'influence politique ne peut être niée.

Cette organisation avait été créée par le f. : Gambetta : à Paris elle rencontrait parfois des oppositions par suite des courants intransigeants dont nous avons parlé plus haut, mais la *partie provinciale*, les cercles départementaux, obéissaient généralement à l'action opportuniste.

Un autre groupe plus avancé est formé par les *sociétés de propagande anti-cléricale* et par les sociétés pour les enterrements civils, dites *sociétés de la libre pensée*.

La *Société de propagande démocratique et anti-cléricale*, autorisée par un arrêté préfectoral du 19 août 1880, et à l'imitation de laquelle plusieurs sociétés du même nom se sont fondées dans les départements, a pour objet de donner satisfaction aux sectaires

plus ardents, à ceux qui aiment les manifestations publiques. Voici ses statuts :

I. — Une Société est fondée à Paris, sous ce titre : *Union démocratique de propagande anti-cléricale*.

II. — Elle a pour but de lutter contre les envahissements du cléricanisme, en combattant la superstition, l'ignorance, le fanatisme, — et de propager les doctrines de la libre-pensée, c'est-à-dire de faire triompher la raison, la science et la liberté de conscience.

III. — Elle poursuivra son but par les moyens suivants :

1° Instituer de grandes fêtes scolaires, des conférences et des concours patriotiques ;

2° Organiser des solennités civiles à l'occasion des principaux actes de la vie ;

3° Dresser un catalogue périodique des ouvrages républicains et anti-cléricaux publiés par les membres de la Société ; propager les œuvres de lecture, de musique et de dessin approuvées par la Société ;

4° Dresser les statistiques du mouvement général de la libre-pensée ; réunir et publier toutes les lois contraires aux prétentions cléricales ; fournir aux congréganistes, ayant cessé d'avoir la foi, mais dont la réputation est sans tache, des moyens honorables de rentrer dans la vie civile ;

8° Assurer l'exécution des dernières volontés des mourants en ce qui concerne leurs obsèques civiles.

Le grand organisateur de cette société est le f. : Victor Poupin, qui est en même temps un des principaux personnages de la *Ligue de l'Enseignement*. Voici les noms des membres du comité :

Président :

M. Victor Schœlcher, sénateur.

Vice-Présidents :

MM. Paul Bert, député.

Wl. Gagneur, député.

H. de Lacretelle, député.

A.-S. Morin, conseiller municipal de Paris.

Secrétaire général :

M. Victor Poupin, publiciste.

Secrétaires :

- MM. N. Blanpain, publiciste.
- J. Chennevière, publiciste.
- E. Figurey, publiciste.
- J. Hergomard, publiciste.
- Léon Richer, publiciste.
- E. Thiaudière, publiciste.

Administrateur Trésorier :

- M. A. Cinqualbre, éditeur.

Bibliothécaire-Archiviste :

- M. Georges Bonnot, administrateur-gérant de la *Semaine anti-cléricale*.

Membres :

- MM. Allain-Targé, député.
- Barodet, député.
- E. Bonnemère, publiciste.
- Cantagrel, député.
- Germain Casse, député.
- Ch.-L. Chassin, publiciste.
- Delatire, conseiller municipal de Paris.
- Depasse, publiciste.
- Deschanel, député.
- Eug. Farcy, député.
- Ch. Fauvety, publiciste.
- Floquet, député.
- Ernest Hamel, conseiller municipal de Paris.
- Jobbé-Duval, conseiller municipal de Paris.
- Laisant, député.
- Édouard Lockroy, député.
- Martin Nadaud, député.
- A. Naquet, député.
- E. de Pompery, publiciste.
- B. Raspail, député.
- Tony Révillon, publiciste.
- Jules Roche, conseiller municipal de Paris.

COMITÉ D'HONNEUR

VICTOR HUGO — GARIBALDI — LOUIS BLANC

- MM. Emmanuel Arago, sénateur. — Baudot, maire du 1^{er} arrondissement de Paris. — Castagnary, conseiller d'État. — Clémenceau,

député. — Gambetta, président de la Chambre des députés. — Laurent Pichat, sénateur. — Jean Macé, publiciste, fondateur de la *Ligue de l'Enseignement*. — Madier de Montjau, député. — Marmottan, député. — Ménard-Dorian, député. — Ménier, député. — E. Millaud, sénateur. — Pelletan, vice-président du Sénat. — Peyrat, sénateur. — Denis Poulot, maire du XI^e arrondissement de Paris. — Spuller, député. — Talandier, député. — Thulié, président du Conseil municipal de Paris. — Thurel, sénateur. — Tolain, sénateur. — Auguste Vacquerie, rédacteur en chef du *Rappel*. — Emmanuel Vauchez, secrétaire général du *Cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement* (1).

Tous les membres de ces comités appartiennent aux loges, au parti républicain. Les principaux personnages sont les *leaders* du conseil municipal et des chambres.

La *Société de propagande anti cléricale* doit donc être considérée comme une émanation directe de la Maçonnerie. Du reste, nous avons cité assez de documents établissant la propagande faite par les loges pour les enterrements civils.

On remarquera, dans les statuts de cette société, le paragraphe relatif à la propagande par les dessins et gravures. C'est à elle que l'on doit ce débordement de journaux illustrés et d'images qu'on a justement flétris du nom de pornographiques. Dans un petit livre publié sous les auspices de la société, le f. : Yves Guyot a déclaré que la pudeur n'était qu'un préjugé et un *lieu commun* (2).

Cette société a organisé, en 1881 et 1882, deux *congrès internationaux de la libre pensée*, qui se sont tenus à Paris dans l'hôtel du Grand-Orient, rue Cadet. Là se sont donné rendez-vous toutes les organisations socialistes et communardes, les *cercles d'études sociales*, les *groupes athées*, la *Ligue des droits des femmes*, les *free Thinkers* anglais. On y a fait entendre des cris de haine sauvage contre l'Église et contre toutes les religions. Com-

(1) Les mêmes personnages publient un journal hebdomadaire, *la Séparation des Églises et de l'État.*, organe d'une ligue du même nom, dont le président est le f. : Charles Roysset. Ce journal affecte un ton fort modéré et réédite les lettres de Paul-Louis Courier, vigneron. La Maçonnerie multiplie les *organisations* dans des tons différents, de manière à mieux s'emparer de tous les esprits, selon leur tempérament, leurs préjugés ou les nécessités de leur position. Et il y a toujours des imbéciles qui se laissent prendre à ces étiquettes sans voir le fond des choses, le véritable but poursuivi !

(2) *Les Lieux communs*, par Yves Guyot, in-24, 1874.

me questions d'actualité, on a réclamé la confiscation des biens des congrégations religieuses et la séparation des Églises et de l'État. Un pasteur protestant, M. Hirsch, ayant essayé de s'y faire entendre, on lui a déclaré que le protestantisme était aussi dangereux que le catholicisme ! En un mot, ces congrès ont été la répétition du congrès des étudiants de Liège en 1865 (v. liv. II, chap. XIV, § 3). Les excentricités de ses orateurs ne doivent pas en faire méconnaître la portée. Tous ces noms obscurs représentent l'état-major de la prochaine Commune. Elle se prépare ainsi à l'avance avec la complicité du gouvernement et des hautes autorités maçonniques. Ces congrès se tiennent en effet dans *le temple* du Grand-Orient, et de nombreux délégués y portent ostensiblement les insignes maçonniques. Il y faut aussi noter la présence d'un bon nombre de conseillers municipaux de Paris (1).

Les *Sociétés de propagande anticléricale* sont destinées aux manifestations bruyantes. Les sociétés de *solidaires* restent au contraire essentiellement secrètes et ont beaucoup plus d'importance. Elles portent le nom de *Sociétés de la libre pensée*.

Voici les statuts de l'une d'elles :

Article premier. — Il est formé à Montpellier, entre les citoyens qui adhèrent aux présents statuts, une association qui portera le titre de : « La Libre Pensée. »

Art. 2. — Elle a pour but de lutter contre les envahissements du cléricanisme, en combattant la superstition, l'ignorance, le fanatisme, et de propager les doctrines de la libre pensée, c'est-à-dire de faire triompher la raison, la science et la liberté de conscience.

Art. 3. — Elle se charge de faire à ses frais des funérailles purement civiles et uniformes aux sociétaires.

Art. 4. — La première condition d'admission est pour l'adhérent de déclarer d'une manière formelle sa volonté irrévocable d'être enterré civilement.

Art. 5. — Contribution volontaire : un don proportionné à ses moyens.

Art. 6. — Une commission administrative reçoit les membres...

Art. 8. — Les femmes peuvent être admises ; elles peuvent prendre part aux associations générales sans payer la cotisation annuelle.

Art. 9. — *La commission administrative* : se compose de treize membres honoraires à la majorité absolue. Elle se compose ainsi : un

(1) V. *le Français*, du 1^{er} avril 1882.

président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, trois maîtres de cérémonie et cinq assesseurs.

Elle a le pouvoir exécutif et prend des mesures sans l'approbation de l'assemblée générale.

La société se réunit en assemblée générale tous les six mois ; il est rendu compte chaque fois des travaux et de la situation de la Société...

Art. 14. — Des assemblées générales auront lieu quand la commission administrative le jugera nécessaire...

Art. 17. — *La liste des membres de la société ne sera jamais publiée ni communiquée au public de quelque manière que ce soit.*

Art. 18. — Les discussions politiques et religieuses sont interdites dans les réunions.

Art. 19. — En cas de maladie grave, la commission administrative, informée le plus tôt possible, prendra alors toute mesure légale à l'effet de mettre le sociétaire mourant ou mort à l'abri des entreprises de la cupidité ou du fanatisme religieux...

Art. 21. — En cas de décès, les sociétaires doivent assister à l'enterrement.

Art. 22. — Pendant toute la cérémonie, chaque sociétaire sera décoré d'une immortelle.

Art. 23. — Le corps descendu dans la tombe, il y a un discours. Le discours terminé, chaque sociétaire déposera son immortelle sur la tombe.

L'emblème de la société est le triangle maçonnique, avec ces mots : « Libre pensée, Égalité, Fraternité. » En tête du livret est la formule : « Liberté, Égalité, Fraternité. » Nous sommes donc en pleine institution maçonnico-républicaine.

Ces deux légendes ornent le frontispice : « La religion est une affaire entre chaque homme et la divinité » (Bayle) ; et : « Lorsque la mort a égalisé les fortunes, une pompe funèbre ne devrait pas les différencier » (Montesquieu). On reconnaît dans la première formule les idées émises par le f. : Gambetta dans le discours manifeste que nous avons cité (liv. III, ch. XV, § 4).

Le modèle pour le testament du libre penseur est ainsi conçu :

Ceci est mon testament :

Je suis libre penseur. Je désire et je veux être enterré civilement. Je confie à ma famille et à mes amis le soin de faire exécuter ma suprême volonté.

Fait et signé de ma main.

On indique aussi les mesures à prendre pour écarter le prêtre au dernier moment et pour déshériter, autant que la loi le permet, les héritiers qui ne se conformeraient pas à la volonté du défunt.

Ces sociétés cherchent aussi à faire contracter uniquement des mariages civils ; seulement elles laissent, sous ce rapport, une plus grande liberté à leurs membres pour ne pas leur causer trop de difficultés à se marier. Mais ce ménagement n'est que temporaire, et déjà dans certaines localités la même pression s'exerce pour interdire aux affiliés le mariage religieux (1).

Un maire de Paris, le f. . Denis Poulot, l'auteur du *Sublime, ou l'ouvrier tel qu'il est*, a, nous l'avons vu, essayé de réaliser les recommandations faites en ce sens par les loges, en organisant une société spéciale pour favoriser la célébration des mariages purement laïques (liv. III, chap. XVII, § 3).

M. Coquille, en citant les statuts des sociétés de la libre pensée, affirme qu'elles sont très répandues dans les villes et surtout dans les villages (2). L'enquête que nous poursuivons depuis plusieurs années nous autorise à affirmer qu'il en est ainsi.

Ces sociétés, dans certains départements, se composent d'ouvriers, et se confondent avec les organisations socialistes. La *Société noire* du bassin houiller de Saône-et-Loire en est un exemple. (liv. III, chap. XXXVII, § 2). Ailleurs, elles ont une couleur exclusivement politique : dans les pays où l'industrie manufacturière est établie dans de petites usines ou se compose de métiers dispersés dont les produits sont centralisés par des fabricants, souvent ces fabricants, leurs contre-maîtres, leurs agents, sont les propagateurs de ces sociétés. Les malheureux qui résistent à leur pression, ceux surtout qui cherchent à s'en dégager après avoir signé l'engagement écrit exigé, sont chassés et ont ensuite toutes les peines du monde à trouver du travail. Partout ils rencontrent d'invisibles ennemis.

Nous avons la preuve certaine que ces sociétés sont dirigées par les loges maçonniques : leurs membres directeurs sont franc-maçons et les rattachent ainsi à un centre, sans que le mécanisme de cette organisation soit connu. Le *secret* de l'Ordre les couvre. Pour attirer les ouvriers et les petits commerçants, on

(1) Voyez un article en ce sens dans le *Bulletin maçonnique de la Grande Loge Symbolique* d'avril 1882.

(2) Le *Monde* du 4 novembre 1881.

fait miroiter à leurs yeux la puissance des loges « de cette société qui, dit-on, relève trois fois celui qui a fait de mauvaises affaires. »

Le fait est que là où les municipalités sont républicaines, les ouvriers affiliés peuvent seuls obtenir les commandes en régie ou même participer aux adjudications : les artisans et commerçants, qui résistent aux obsessions des meneurs, rencontrent dans leur profession des hostilités cachées, sous lesquelles ils succombent parfois. C'est là le trait essentiel de ces sortes de *loges de second ordre* : leur organisation varie depuis la société des solidaires, avec engagement écrit et signé ; jusqu'à la simple affiliation à une bibliothèque populaire de *la Ligue d'enseignement*.

Ajoutez à cela l'action des loges sur les compagnonnages et les sociétés de secours mutuels, et vous aurez une idée de l'intensité de l'action exercée par la Maçonnerie, à la faveur de la République et au profit d'une révolution radicale, dont le programme va toujours s'accroissant.

Il y a là un signe des temps qui effraie certains personnages engagés dans la Maçonnerie, si l'on en juge par cette correspondance de Londres adressée à la *Chaîne d'union* (février 1882) :

Quelques-uns des discours que vous avez insérés dans la *Chaîne d'union* font bien comprendre l'état progressif de la Maçonnerie et son influence dans le monde politique. Le monde maçonnique est ici à l'état de tiédeur ; il ne prend aucune initiative, et ses chefs ne se réunissent pas ici comme en France pour se préparer aux luttes politiques et sociales.

A Londres, la politique commence à s'inquiéter de cette forme latente maçonnique qui semble s'épancher en France dans toutes les classes de la société. Qu'en résultera-t-il ? L'année qui vient de commencer le dira.

§ 8. — SUPPLÉMENT A LA LISTE DES HOMMES POLITIQUES ENGAGÉS DANS LA MAÇONNERIE

Nous complétons par un certain nombre d'indications la liste que nous avons publiée (tome II, page 446 et suivantes) dans la quatrième édition de l'ouvrage du Père Deschamps (1).

(1) Nous n'avons fait aucune addition à cette liste dans les cinquième et sixième éditions des deux premiers volumes de l'ouvrage *les Sociétés secrètes et la société*.

Trois observations préliminaires doivent être faites :

1° On trouvera quelques répétitions en comparant ces deux listes ; car nous avons porté ici à nouveau, parmi les membres francs-maçons des chambres, un certain nombre de conseillers municipaux de Paris ou de journalistes qui sont devenus députés depuis 1880.

2° Ces listes sont très incomplètes : nous nous sommes, en effet, fait une règle de n'attribuer la qualité de franc-maçon qu'aux personnages qualifiés comme tels par les journaux maçonniques. Quoique nous connaissions, par des renseignements personnels fort sûrs, l'affiliation aux loges de plusieurs députés, nous n'avons pas cru devoir nous en servir dans cette publication-ci.

3° Enfin, la distinction entre les *membres actifs* et les *membres passifs* (v. *Introduction*, V), permet aux journaux maçonniques certaines équivoques.

Ainsi M. Grévy est-il franc-maçon ?

Plusieurs fois les journaux maçonniques l'ont nié. Cependant la *Chaîne d'union* de 1881, p. 220, a publié un compte-rendu d'une séance tenue le 6 juin 1881, par la loge *la Constante amitié* d'Arras, dans lequel on lit ceci :

Le F. Dujat a porté en termes très nobles et très dignes la santé du président de la République ; un officier de la garnison, au nom des officiers présents au banquet (et ils étaient nombreux), a demandé que le toast fut envoyé à notre Ill. F. Grévy. Cette proposition a été acceptée.

D'autre part, le *Bulletin maçonnique de la Grande Loge Symbolique écossaise*, n° de mars 1881, reproduit sans aucune observation un article de la *Rivista della Massoneria italiana*, dans lequel on cite, parmi les francs-maçons illustres de la France, les ff. Grévy et Léon Say.

L'explication de ces allégations contradictoires est dans la distinction que nous avons faite dans l'*Introduction* et que nous devons rappeler ici.

Ceux-là seuls sont francs-maçons *actifs* ou *réguliers*, qui sont affiliés à une loge particulière et paient la cotisation annuelle. Mais tous ceux qui ont été reçus, ne fût-ce qu'au grade d'*apprenti*, n'en sont pas moins francs-maçons, portent partout ce caractère avec eux, sont en possession des signes et attouchements, et sont enfin liés par leurs serments à l'obéissance et aux obligations que l'Ordre prétend imposer à ses adeptes.

Or, beaucoup de personnages politiques, qui sont affiliés et en bénéficient, n'aiment pas à fréquenter les loges, surtout en présence de leur envahissement croissant par des éléments sociaux assez inférieurs. D'autres tout simplement cherchent à se dispenser du paiement des cotisations. Ce qui nous confirme dans cette appréciation, c'est que la *Chaîne d'union*, dans son numéro de décembre 1882, se livre à de vives récriminations contre les hommes politiques, qui, après s'être servis des loges, les ont abandonnées et ne contribuent plus à leurs dépenses. Ils n'en servent malheureusement pas moins activement les projets des sectes.

Sénateurs et députés francs-maçons (1).

- F.·. Achard, député de la Gironde. Initié en 1880 dans la L.·. *la Rose du Parfait Silence*, O.·. de Paris, *Chaîne d'union*, 1882, p. 334.
- F.·. Buyat, député de l'Isère. Mentionné comme maçon par *la République maçonnique* du 8 octobre 1882.
- F.·. Cadet, député de la Seine. Mentionné comme maçon par *la République maçonnique* du 14 mai 1882.
- F.·. Cazauvielh, député de la 5^e circonscription de Bordeaux. Initié en mai 1882 à la L.·. *l'Anglaise*, n° 204, Bordeaux, *Chaîne d'union*, août 1882.
- F.·. Cavalié député du Tarn. Orateur honoraire de la L.·. *Parfaite Amitié*, Or.·. d'Albi.
- F.·. Charton, sénateur de l'Yonne. Franc-maçon dès 1848, le *Monde maçonnique* de janvier-février 1881.
- F.·. Cheneau, député du Cher. Admis le 22 novembre 1881 à être initié dans la L.·. *les Disciples du Progrès*, Or.·. de Paris.
- F.·. Courmeaux, député de la Marne. En 1866, membre de la L.·. *Écossaise*, n° 133, Or.·. de Paris.

(1) Nous nous faisons un devoir de constater encore une fois que nous avons mis à contribution les indications relevées avec le plus grand soin dans le journal le *Français*, par M. Emmanuel Cosquin.

- F.·. Delattre, député de la Seine.
- F.·. Deniau, député de Loir-et-Cher. Mentionné comme maçon par la *Chaîne d'union*, 1871, p. 151.
- F.·. Desmons, député du Gard. Membre du conseil de l'Ordre du Grand-Orient, pasteur protestant.
- F.·. Dreyfus, député de Seine-et-Oise. Figure comme maçon à la « fête solsticielle » de la L.·. *les Amis de l'Humanité*, Or.·. de Meulan, le 12 mars 1882.
- F.·. Duvivier, député de la 1^{re} circonscription de Rouen. *Chaîne d'union*, août 1882, p. 251.
- F.·. Joseph Fabre, député de l'Aveyron. Mentionné comme maçon par la *Chaîne d'union*, 1882, p. 346.
- F.·. Paul Féau, député de Seine-et-Oise. Mentionné comme maçon par la *Chaîne d'union*, 1881, p. 370.
- F.·. Anatole de la Forge, député de Paris. Porte un toast à la « fête solsticielle » célébrée, le 13 mai 1882, par la L.·. *Union et Persévérance*, O.·. de Paris.
- F.·. Fourcand, sénateur de la Gironde. Vénérable d'honneur de la L.·. *Anglaise*, *Monde maçonnique*, décembre 1880.
- F.·. Gerville-Réache, député de la Guadeloupe. Prend part, vers la fin de 1881, à une discussion dans la L.·. *les Vrais Frères unis inséparables et les Philanthropes réunis*, Or.·. de Paris.
- F.·. Goblet, député de la Somme, ex-ministre de l'intérieur. Mentionné comme maçon dans le procès-verbal de la séance du conseil de l'Ordre du G.·.-Or.·. du 13 février 1882.
- F.·. Adr. Hébrard, sénateur, directeur du *Temps*. Membre de la L.·. *la Persévérante Amitié*, en 1863.
- F.·. Hurard, député de la Martinique. Mentionné comme maçon par la *Chaîne d'union*, 1881, p. 370.

- F. . Jullien, député du Loir-et-Cher. Membre de la L. . *les Persévérants Écossais*, Or. . de Tours, *République maçonnique*, septembre 1882.
- F. . Langlois, député de Seine-et-Oise. Se fait initier, le 17 décembre 1882, à la L. . *le Triangle sacré*, à Corbeil, le *Français* du 25 décembre 1882.
- F. . de Lanessan, député de la Seine. Vén. . de la L. . *la Liberté de conscience*, Or. . de Paris, en mai 1881.
- F. . Girodet, député de la Loire. Reçu franc-maçon à la L. . *l'Amitié* de Paris, le 27 novembre 1882.
- F. . Lagrange, député du Rhône. Vénérable de la L. . *la Candeur* de Lyon en 1881.
- F. . Clovis Hugues, député des Bouches-du-Rhône. Vénérable de la L. . *l'Égalité vosgienne* à St-Dié, en 1881.
- F. . Albert Ferry, député des Vosges. *Chaîne d'union*, janvier 1883.
- F. . docteur Marmottan, député de la Seine. Mentionné comme maçon par la *République maçonnique* du 30 avril 1882.
- F. . Laurent Pichat, sénateur. *Monde maçonnique* de janvier-février 1881, p. 381.
- F. . Raynal, député de la Gironde, ex-ministre des travaux publics. Membre de la L. . *Anglaise*, Or. . de Bordeaux ; prononce, le 13 avril 1882, une allocution à la L. . de Lormont, près Bordeaux.
- F. . Remoiville, député de Seine-et-Oise. Se fait initier, le 17 décembre 1882, à la L. . *le Triangle sacré*, Or. . de Corbeil ; le *Français* du 25 décembre 1882.
- F. . Tony Révillon, député de la Seine. Fait une conférence, en qualité de maçon, à la « fête solsticielle » de la L. . *la Ruche libre*, Or. . de Paris, le 27 octobre 1881.

- F. : Jules Roche, député du Var, ancien membre du Conseil municipal de Paris. Membre de la L. : *les Amis de la Tolérance*, Or. : de Paris.
- F. : Oscar Rougé, député de l'Aude. Mentionné comme maçon, par la *Chaîne d'union*, 1881, p. 151.
- F. : Steeg, député de la Gironde. Membre de plusieurs loges de Bordeaux, *Monde maçonnique*, décembre 1881, p. 354 et 358.
- F. : Ténot, sénateur des Hautes-Pyrénées. Membre de la L. : la *Renaissance*.
- F. : Tisserand, député du Puy-de-Dôme. Mentionné comme maçon par la *Chaîne d'union*, 1881, p. 370.
- F. : Rouard-Triolle, député de la 2^e circonscription de Dieppe. *Chaîne d'union*, août 1882, p. 251.
- F. : Vermond, député de Seine-et-Oise. Figure comme maçon à la « fête solsticiale » de la L. : *les Amis de l'Humanité*, Or. : de Meulan, le 12 mars 1882.

F. : Vacherie, capitaine d'état-major, chef du cabinet du f. : Brisson, président de la Chambre des députés. Initié, le 25 avril 1882, dans la L. : *les Disciples du Progrès*, Or. : de Paris.

F. : colonel Miquel de Riu, commandant de la force armée de la Chambre des députés. La *Lanterne* assure que les dommages-intérêts obtenus du *Triboulet* seront versés aux œuvres maçonniques ; citée par le *Français* du 25 novembre 1880.

F. : Marmonier, chef-adjoint du cabinet du président de la Chambre. *Chaîne d'union*, janvier 1883, p. 25.

Conseil d'État.

F. : Courcelle-Seneuil, conseiller d'Etat. *Monde maçonnique* de décembre 1880, p. 342.

Conseil municipal de Paris.

F. : Amouroux, membre du conseil municipal de Paris, ancien membre de la Commune. *Monde Maçonnique*, décembre 1881, p. 373.

F. : Boué, conseiller municipal. Membre de la commission de propagande de l'*Association de Prévoyance maçonnique*.

F. : Camille Dreyfus, conseiller municipal, ancien sous-secrétaire d'Etat de M. Wilson, au ministère des finances. Membre du conseil de l'Ordre du Grand-Orient.

F. : Desmoulins, conseiller municipal, au quartier des Epinettes. Fait, le 26 juillet 1882, une conférence à la L. : l'*Indépendance*, sur la question des loyers.

F. : Cernesson. Membre de la loge *les Vrais Amis de la paix*, Or. : de Paris.

F. : Martin (Georges). *Bulletin maçonnique de la Grande Loge Symbolique*, 1880, p. 114.

F. : Mesureur. Vén. : de la L. : *la Justice*, Or. : de Paris

F. : Rousselle (Ernest). Vén. : de la loge *l'Enseignement mutuel*, Or. : de Paris.

F. : Voisin. Fait une conférence, en qualité de maçon, dans une « tenue de Maç. : blanche » donnée par la L. : *l'Enseignement mutuel*, le 24 novembre 1881.

F. : Songeon. Mentionné, comme maçon, par la *République maçonnique* du 14 mai 1882

F. . Louis Combes, conseiller municipal, rédacteur de la *République française*. *Monde maçonnique*, janvier 1881, p. 444.

F. . Calvinhiac, élu en 1880 membre du conseil municipal de Paris. *République maçonnique*, janvier 1882.

F. . Alphand, directeur des travaux de la ville de Paris. Nouvellement membre, d'après la *Chaîne d'union* de janvier-février 1882.

F. . Canis, adjoint au maire du 3^e arrondissement. Vénérable de la loge *Isis Monthyon*.

F. . Trébois, maire de Levallois-Perret (Seine). Vénérable de la Loge *les Travailleurs*, Orient de Levallois-Perret.

F. . Denis Poulot, maire au XI^e arrondissement de Paris.

F. . Leroy, membre du conseil municipal de St-Denis (Seine). Vénérable de la loge l'*Union philanthropique*, à St-Denis.

F. . Ferdeuil, avocat à la cour, ancien président du conseil de préfecture. Vénérable de la loge *les Frères Universels*, à Paris.

F. Richel (Clément-Félix), vice-président de la *Société des sauveteurs de la Seine*, président de la *Société française*. Vénérable de la loge l'*Union Fraternelle*, Paris.

F. . Kœchlin - Schwartz, président de la *Société pour la propagation de la crémation*.

Administration, Conseils généraux, Conseils d'arrondissement.

F. . Ardisson, sous-préfet à Châlon. Reçu franc-maçon à la loge le *Progrès et l'Égalité*, de Châlon-sur-Saône, le 26 décembre 1880. *Monde Maçonnique* de janvier-février 1881.

- F. . Lesnier, membre du *Chaîne d'union*, avril 1882.
Conseil général de la Gironde.
- F. . Dubiez, conseiller général de Saône-et-Loire. *Chaîne d'union* de 1882, page 292.
- F. . T. Bradfer, maire de Bar-le-Duc, membre de la *Chaîne d'union*, juillet 1882, p. 205.
Régénération.
- F. . Martin, maire de Mâcon, conseiller général de Saône-et-Loire. Vénérable de la loge *les Arts réunis* de Mâcon, en 1880, *Monde maçonnique* de janvier-février 1881.
- F. . Bouvagnet, sous-préfet. *République maçonnique*, octobre 1882.
- F. . Ali-Margarot, maire de Nîmes. Membre du conseil de l'Ordre du Grand-Orient.
- F. . Brochier, maire de Marseille. Chevalier Kadoch, très Sage du chapitre *Parfaite Sincérité et réunion des Amis choisis et réunis*, vénérable de la loge *Vérité et Réforme*, à Marseille.
- F. . Anthony Martinet, secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire. Admis en novembre 1881 à la loge *les Disciples du progrès*, *Le Français* du 25 novembre 1881.
- F. . Gros, sous-préfet de Montbéliard. *Monde maçonnique*, août 1881.
- F. . Moreau, conseiller général du Nord. *Chaîne d'union*, 1881, p. 175.
- F. . Guimbaud, adjoint au maire de Poitiers. Vénérable de la loge *les Amis réunis*, de Poitiers.
- F. . Poulle, membre du conseil général de la Somme, nommé en 1882 conseiller à la cour de Douai. Membre du conseil de l'Ordre du Grand-Orient.
- F. . Fresne, préfet de l'Hérault. Reçu franc-maçon le 26 décembre 1880, à la loge *le Progrès et l'Égalité* de Chalon-sur-Saône, *Monde maçonnique*, de janvier-février 1881.

- F. : Péan de Serres, conseiller d'arrondissement de Pantin, Seine-et-Oise. Membre du conseil de l'Ordre du Grand-Orient.
- F. : de Girardin, préfet de la Vendée. *Monde maçonnique*, février-mars 1881.
- F. : Gravier, préfet du Calvados, en 1880, trésorier général. *Chaîne d'union*, septembre 1880,
- F. : Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure. Membre de la L. : *l'École mutuelle* en 1867.
- F. : Blache, avocat, à Toulon, membre du conseil d'arrondissement. *Chaîne d'union*, 1882.
- F. : Cordier, adjoint au maire de Bône. *Chaîne d'union*, décembre 1882, p. 434.
- F. : Ducarre, ancien député du Rhône à l'Assemblée nationale en 1871. Vénérable de la L. : le *Parfait Silence* de Lyon en 1866.
- F. : Siguier, président du conseil général de la Guyane. *Chaîne d'union*, 1882, p. 32.
- F. : Charvein, directeur de l'intérieur, à la Guyane. *Chaîne d'union*, 1882, p. 32.
- F. : Cuinier, gouverneur de la Réunion. *Chaîne d'union*, 1882, p. 416.
- F. : Clément Jobert, professeur à la Faculté des sciences, conseiller municipal, à Dijon. Vénérable de la L. : *Solidarité et Progrès* de Dijon ; *Chaîne d'union*, janvier 1883.
- F. : Sever, chef de bataillon du génie, aide de camp du général Billot, ministre de la guerre. Vénérable de la L. : *les Disciples du progrès* ; *Chaîne d'union*, janvier 1883.
- F. : Warin, capitaine de dragons, aide-de-camp du général Faidherbe, grand chancelier de la Légion d'honneur. *Chaîne d'union*, janvier 1883, p. 25.
- F. : Giraud, maire de Pontcharra. Vénérable de la L. : *les Amis réunis* de Grenoble ; *République maçonnique*, octobre 1881.

- F. . Belat, maire de Valence, vice-président du Conseil général de la Drôme. Vénérable de la L. . *Humanité de la Drôme* à Valence.
- F. . Edmond Charain, maire de Tulle. }
 F. . Victor Farot, 1^{er} adjoint à Tulle. } *Chaîne d'union*, avril 1881.
 F. . Jules Vauzange, 2^o adjoint à Tulle. }
- F. . Delavelle, maire de Besançon en janvier 1881. } Membres de la L. . *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies*, à Besançon; le Français du 30 janvier 1881.
 F. . Farques, { adjoints. }
 F. . Clerget, { }
 F. . Delorme, maire de St-Sorlin (Ain). Vénérable de la L. . *la Fraternité religieuse*, à St-Sorlin.
- F. . Gadaud, membre du conseil général de la Dordogne. Vénérable de la L. . *les Amis persévérants et l'Étoile de Véronne réunis*.
- F. . Lagache St-Jest, ancien sous-préfet, membre du conseil général du Pas-de-Calais. Vénérable de la L. . *l'Amitié*, à Boulogne-sur-Mer.
- F. . Charpentier, maire de Tours. Vénérable de la L. . *les Démophiles; République maçonnique* du 4 février 1883.
- F. . Joseph Jean, ancien sous-préfet, membre du conseil municipal d'Alby. Vénérable de la L. . *la Parfaite Amitié* d'Alby.
- F. . Gerand, conseiller général de l'Oise. Vénérable de la L. . *l'Étoile de l'Espérance*, à Beauvais.
- F. . Biot, maire de Fécamp. Vénérable de la L. . *la Triple Unité*, à Fécamp.
- F. . Constant Menen, membre du Conseil municipal de Tours. Vénérable de la L. . *les Démophiles*, à Tours, en 1881.
- F. . Meynul, juge suppléant au tribunal, adjoint au maire de Marmande. Vénérable de la L. . *la Justice*, à Marmande.
- F. . Le Cherbonnier, maire d'Issoudun. Vénérable de la L. . *la Gauloise*, à Issoudun.

- F. . Motheau, conseiller municipal de La Roche-sur-Yon. Vénérable de la L. . *la Fraternité vendéenne*, à La Roche-sur-Yon.
- F. . Emile Adam, adjoint au maire de Nancy. Vénérable de la L. . *St-Jean-de-Jérusalem* de Nancy.
- F. . Hippolyte Coste, président de la Chambre de commerce de Castres. Vénérable de la L. . *les Cœurs unis* de Castres.
- F. . Georges Level, chef du contentieux des chemins de fer de l'Etat. Vénérable de la L. . *Jérusalem des vallées égyptiennes*, à Paris.
Chaîne d'union, 1880, p. 433.
- F. . André Rousselle, conseiller général de Seine-et-Oise. Vénérable de la L. . *Travail et Perfection*.
- F. . Casimir Jugy, conseiller d'arrondissement de Saône-et-Loire. Vénérable de la L. . *la Fraternelle progressive*.
- F. . Floréal (Mathieu), maire d'Oran. Vénérable de la L. . *l'Union africaine*, à Oran.
- F. . Lecertisseur, adjoint au maire de St-Quentin. Vénérable de la L. . *Justice et Vérité*, Or. . de St-Quentin.
- F. . Ambroise Bully, membre du Conseil général de l'Eure. Vénérable de la L. . *Union et Progrès*, à Pacy-sur-Eure.
- F. . Antoine Roche, conseiller municipal de Rochefort, conseiller d'arrondissement de la Charente-Inférieure. Vénérable de la L. . *Accord parfait*, à Rochefort.
- F. . Lamothe, notaire, conseiller d'arrondissement du Gers. Vénérable de la L. . *l'Auguste Amitié*, de Condom, en 1881.
- F. . Christian Nano, sous-préfet de Vouziers. Initié, le 13 décembre 1881, à la L. . *les Disciples du Progrès*, de Paris; *Français* du 11 janvier 1882.

- F. : Chauvin, conseiller de préfecture de Vaucluse. Affilié en décembre 1881 à la L. : *les Vrais Amis réunis* à Avignon; *Français* du 11 janvier 1882.
- F. : Malens, ancien député, premier président de la Cour de Grenoble. Vénérable d'honneur de la L. : *l'Humanité de la Drôme de Valence*.

Presse et enseignement.

- F. : Rémond, vice-président de l'*Association philotechnique*. Vénérable de la L. : *la Clémentine amitié, Chaîne d'union*, 1882, p. 57.
- F. : Charlot Marcel, professeur, attaché au ministère de l'instruction publique. Reçus à la L. : *l'Amitié*, le 16 octobre 1881; *Français* du 25 novembre 1881.
- F. : Emile Duter, professeur au lycée St-Louis, maître de conférences à la Sorbonne.
- F. : Bécourt, professeur à l'école Turgot. Fait une conférence, le 21 octobre 1881, à la L. : *le Temple des Amis de l'honneur français*; v. le *Français* du 25 novembre 1881.
- F. : Albin, rédacteur en chef du *Glaneur* de St-Quentin. *Chaîne d'union*, 1882, p. 93.
- F. : Titard, rédacteur du *Radical*. *Bulletin maçonnique*, décembre 1882, p. 264.
- F. : Lallemand, rédacteur en chef de l'*Avenir de la Vienne*. Orateur de la L. : *les Amis réunis* de Poitiers, *Union* du 21 janvier 1883.
- F. : Joanne-Madeleine, rédacteur de la *Constitution*, (Lot-et-Garonne). *République maçonnique* de décembre 1881.
- F. : Jobert, professeur à la Faculté des sciences de Dijon. *Monde maçonnique* de janvier-février 1881.
- F. : Bone de Villiers, rédacteur de l'*Union républicaine de l'Eure*, à Evreux. Le *Monde maçonnique* de 1875, p. 384.

- F. : Joseph Reinach, porteur de plume du f. : Gambetta. Fait, en 1881, d'après le *Monde maçonnique*, une conférence à ses ff. : de la L. : *la Bonne Foi*, Or. : de St-Germain.
- F. : Alfred Rambaud, ancien chef du cabinet du f. : Jules Ferry. Délégué de la L. : *la Clémentine Amitié*, Or. : de Paris, à la « fête solsticiale » célébrée, le 18 juin 1881, par les LL. : *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies*, Or. : de Besançon.
- F. : Gaëtan Simon, professeur au Lycée de Lons-le-Saulnier. Vénérable de la L. : *la Prudente Amitié* à Lons-le-Saulnier.
- F. : Coudevaux, professeur à la Faculté des lettres de Douai. *Chaîne d'Union*, 1880, p. 199.
- F. : G. Bonjean. Fait une conférence au Grand-Orient le 6 novembre 1881.
- F. : Bourceret, rédacteur du *Réveil du Dauphiné*. *République maçonnique* du 8 décembre 1882.
- F. : Félix Rocquain, directeur du journal *l'École*, en 1868.
- F. : Bokos, rédacteur du *Mostakel*. Initié, le 6 juillet 1881, à la L. : *Jérusalem des vallées égyptiennes* de Paris; *Bulletin maçonnique* de la Grande Loge, 1881, p. 134.
- F. : Edmond Gardien, directeur de *l'Indépendant de la Haute-Saône*, à Lons-le-Saulnier. Le *Monde maçonnique*, décembre 1882.
- F. : Laguerre, avocat à la Cour de Paris. Fait, le 6 novembre 1882, une conférence sur l'affaire de Montceau-les-Mines à la L. : *les Droits de l'homme* de Paris.
- F. : Fontainas, avocat à la Cour de Paris. Vénérable de la L. : *Union et Persévérance* de Paris.

F.·. Léon Richer, directeur *Chaîne d'union*, 1881, p. 195.
du journal *le Droit des femmes*.

F.·. Notelle. *Monde maçonnique*, décembre
1880, p. 342

F.·. d'Abzac, auteur de la *Monde maçonnique*, décembre
Question sociale. 1880, p. 342.



CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

§ 1. — LE GRAND BUT A ATTEINDRE

« *Qui tient les écoles tient tout,* » disait le f. : Macé au congrès de la *Ligue de l'enseignement* en 1882, en s'appropriant le mot fameux de Pascal. Pour quel avenir la Maçonnerie, servie en cela par toutes les sectes, par les organisations socialistes aussi bien que par les plus hauts adeptes, veut-elle donc avoir nos enfants ?

Voici les résolutions prises dans un convent très secret, tenu le 11 juin 1879.

Déchristianiser la France par tous les moyens, mais surtout en étranglant le catholicisme peu à peu, chaque année par des lois nouvelles contre le clergé..... ; arriver enfin à la fermeture des églises... Dans huit ans, grâce à l'instruction laïque sans Dieu, on aura une génération athée. On fera alors une armée et on la lancera sur l'Europe. On sera aidé par tous les frères et amis des pays qu'envahira cette armée (1).

(1) Mgr Fava, *le Secret de la Franc-maçonnerie* (Paris, 1882, in-12), p. 121. Sur ce convent, v. la note placée à la fin du chap. XIV du liv. II, tome II, p. 570.

Les loges bleues, la Maçonnerie qui se montre au grand jour, ne parlent pas moins net.

En octobre 1882, on inaugurerait un groupe scolaire à Ivry près Paris. Parmi les assistants *officiels*, on comptait « un grand nombre de représentants des loges maçonniques. » L'un d'eux, le f. C. Dreyfus, a prononcé une allocution dans laquelle on doit relever ces graves paroles :

La Maçonnerie est l'école où se forment les hommes, comme la maison où nous sommes est l'école où se forment les enfants.

C'est la Franc-maçonnerie qui prépare les solutions que la démocratie fait triompher. C'est à elle qu'il appartient de clore le dix-neuvième siècle, en couronnant l'œuvre de la Révolution. De même que nos glorieux ancêtres de 1789 ont inscrit l'égalité civile des hommes devant la loi, de même que nos devanciers de 1848 ont réalisé l'égalité politique des citoyens devant l'urne du suffrage universel, de même la Maçonnerie doit préparer, pour la fin du dix-neuvième siècle, l'égalité sociale, qui rétablira l'équilibre des forces économiques et ramènera l'union et la concorde au sein de notre société si divisée.

La Maçonnerie est l'école d'où sont sortis ceux qui ont fondé la République et la liberté : Voltaire et Lakanal, ce grand-père de l'enseignement primaire en France, et Danton et Littré, tous ceux qui, de leurs efforts, de leur sang et de leur vie, ont préparé le monde moderne, tous ont passé par la Maçonnerie (1).

Lakanal et Danton, les héros de 1793, voilà le temps auquel la Maçonnerie travaille à nous ramener ! Elle-même le dit.

§ 2. — LA MAÇONNERIE ET LES LOIS DES FF. FERRY ET PAUL BERT

Un aveu instructif a échappé au f. Jean Macé au congrès de la *Ligue d'enseignement* en 1882 :

La ligue avait lancé, avant M. Jules Ferry, dans la circulation, les trois mots *obligation, gratuité, laïcité*, elle avait préparé le terrain.

Si l'opinion publique a fini par être la plus forte, une part en revient assurément à ceux qui l'ont stimulée, harcelée, fouettée, passez-moi le mot, jusqu'au jour de la victoire.

(1) Cité dans le *Monde*, du 4 octobre 1882.

Le principal moyen pour stimuler ainsi l'opinion publique récalcitrante a été un pétitionnement proposé aux conseils municipaux, à qui les correspondants de la Ligue le présentaient comme une manifestation républicaine nécessaire dans l'intérêt du parti. Une foule de gens ignorants ont été ainsi entraînés à appuyer à l'avance des lois en réalité contraires à leurs idées. Ce pétitionnement avait été commencé en 1872, sous le gouvernement de M. Thiers ; interrompu une première fois par le 24 mai, une seconde fois par le 16 mai, il a été repris énergiquement en 1879. Le *cercele parisien de la Ligue* a publié les listes d'adhésions à sa pétition, de façon à créer aux signataires un engagement public et à les lier à sa cause par cette sorte d'affiliation (1).

Sous la voûte étoilée des loges, on n'est pas moins empressé à se féliciter de la victoire. Le f. : Alfred Rambaud, chef du cabinet du f. : Jules Ferry, assistait, le 18 juin 1881, à la fête solsticienne célébrée par la L. : *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies*, Or. : de Besançon. La fête à laquelle assistaient des députations d'un grand nombre de loges et le f. : Gros, sous-préfet de Montbéliard, était présidée par le vénérable, le f. : Bruand, membre du conseil de l'Ordre, qui a prononcé les paroles suivantes, d'après le *Monde maçonnique* d'août 1881 :

Si la loi sur l'instruction primaire a fini par triompher au Sénat, c'est la Ligue qui a enlevé d'assaut cette dernière position.

S'adressant spécialement au f. : Rambaud, délégué de la L. : *La Clémentine Amitié*, de Paris et ancien lowton de l'Atelier, le F. : Bruand s'exprime à peu près en ces termes :

« Très cher f. : Rambaud, c'est avec un bien vif plaisir que nous vous voyons figurer parmi les délégués de nos respectables Sœurs affiliées, qui viennent nous prêter leur concours à cette solennité.

« Vous n'avez pas oublié sans doute que vous étiez enfant de notre loge avant d'appartenir à la *Clémentine Amitié*, et qu'en cette qualité vous avez toujours été l'objet des plus vives sympathies de la part des membres de l'Atelier qui vous ont connu.

« Vous n'avez pas dû oublier non plus que, dans un jour de fête comme celui-ci, le 9 août 1861, la loge vous avait décerné une grande médaille d'honneur comme témoignage de satisfaction pour les brillants succès que vous aviez obtenus dans vos études... Depuis, vous avez tenu toutes les promesses que pouvaient faire espérer de si brillants succès,

(1) V. le compte rendu des travaux du cercle parisien de la Ligue d'enseignement pour 1879.

et, si vous occupez aujourd'hui un poste éminent, on peut dire que vous ne le devez qu'à vos travaux et à votre intelligence.

« Vous êtes ici au nom de notre sœur bien-aimée, la *Clémente Amitié* ; elle ne pouvait être plus dignement représentée. A une loge qui, depuis quelques années, a reçu dans son sein tant de notabilités dans la science, la littérature, les arts et la politique, il fallait un savant et un républicain sincère pour la représenter. Si la loge des *Neuf Sœurs* a eu l'honneur, le 7 avril 1778, d'initier à la Maçonnerie le plus grand philosophe des temps modernes, Voltaire, un siècle plus tard, la *Clémente Amitié* recevait à son tour Littré, le chef célèbre et honoré de l'école positiviste, et ce sera son éternel honneur. Le même jour, elle admettait encore à l'initiation le f.°. Jules Ferry, notre ministre actuel de l'instruction publique, ce grand citoyen (*sic*) qui a plus fait pour l'instruction laïque et populaire qu'aucun de ses prédécesseurs. Nous savons, très cher f.°. Rambaud, que, dans cette tâche laborieuse, il a en vous un collaborateur précieux, et nous vous en félicitons »...

La Maçonnerie se donne partout le rôle de presser et de contrôler l'exécution des lois Ferry. En 1880, l'assemblée générale du Grand-Orient a décidé la formation d'une commission « chargée « d'encourager la production d'ouvrages d'enseignement conçus « dans un esprit libéral et démocratique (1). »

Le 4 août 1881, le f.°. Cousin, membre du Grand-Orient, présidant la distribution des prix des écoles maçonniques, « énumère les progrès que le f.°. Ferry a fait faire depuis deux ans « à l'instruction publique, non seulement en la développant et en « la transformant, mais encore en l'arrachant à l'influence des Jé-« suites (2). »

La Maçonnerie fait plus que d'applaudir, elle a eu une part absolument prépondérante à la préparation de cette législation.

Le 14 février 1878, les loges écossaises de l'obédience du Suprême Conseil à Lyon célèbrent une fête de famille :

Le f.°. Payet fait une conférence sur l'importance de l'instruction et de l'éducation de la femme.

Il demande que des efforts soient faits énergiquement dans le but d'obtenir la création d'un enseignement spécial pour les jeunes filles. Il voudrait que cet enseignement comportât un bon programme de morale, d'où les anciens errements seraient rejetés et où, sur un plan très

(1) *Monde maçonnique*, août 1881, p. 147.

(2) *Monde maçonnique*, n° de novembre et décembre 1881.

simple, on prendrait pour seuls principes les lois de la nature, qui parlent directement à notre conscience et à notre raison. C'est sur ces bases que l'on pourrait vraiment élever l'édifice moral désiré par tous les hommes de bonne volonté et sur lequel, avec le ciseau et le maillet du F. M., pourraient être gravés les mots de la devise républicaine : Liberté, égalité, fraternité (1).

Un an après, la loi sur l'enseignement des filles était présentée aux Chambres par les représentants des loges, et elle était votée après de longues discussions, qui trahissaient combien elle répugnait au caractère national. Le programme de l'enseignement tracé par cette loi est exactement celui que le f. Payet indiquait. On y fait reposer *la morale sur les lois de la physiologie* ! Aussi, après le triomphe, quelle exaltation chez tous les adeptes ! Le 4 décembre 1884, le f. Challamet, sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique dans le ministère Gambetta, célébrait ainsi à Auxerre la loi nouvelle, dans un discours qui reproduit le langage habituel aux loges :

... Si vous allez au fond des choses, combien elle est insinuante, souvent même irrésistible et toute-puissante, la faiblesse de la femme ! Comme elle sait commander sans en avoir l'air ! que dis-je ? commander tout en ayant l'air d'obéir !

Transportez-vous dans une famille, pauvre ou riche, peu importe. Il s'agit de décider à qui l'on confiera l'éducation des enfants, décision grave entre toutes, surtout de nos jours. Il y a là, tout près, deux écoles primaires, deux établissements d'enseignement secondaire.

D'un côté, la direction est confiée à des hommes vivant de notre vie, partageant nos idées, dignes d'élever nos enfants pour en faire un jour des citoyens, des patriotes, des hommes de notre temps.

De l'autre côté, sont des maîtres nourris dans le culte aveugle du passé et dans la haine du monde moderne.

Eh bien ! il s'agit de choisir entre ces deux sortes de maîtres. Si le père était libre, je soupçonne bien de quel côté il inclinera. Mais il n'est pas libre, car la mère est là. La mère elle-même est-elle libre ? Qu'elle le sache ou non, ne subit-elle pas une influence étrangère et occulte ? Quoi qu'il en soit, l'avis de la mère prévaut, et si vous demandez au père pourquoi il a confié son fils à des maîtres dont les idées, dont les croyances, dont le costume même lui répugnent, il vous répondra tristement : Que voulez-vous ? il faut bien conserver la paix du ménage !

(1) *Le Monde maçonnique, 1878.*

.... Que vous dirai-je de l'influence de la femme sur l'éducation de la première enfance ? Le père est aux champs, à l'usine, à ses affaires, qui le retiennent dehors toute la journée. Il n'a pas le temps de s'occuper des enfants. Cette première éducation est une affaire de ménage qu'il abandonne aisément à la mère.

Songez quelle différence entre les premiers sentiments, les premières notions que la mère fait éclore dans des esprits et des cœurs qui s'éveillent à la vie, suivant qu'elle est instruite ou ignorante ! Ignorante, elle les nourrit de toutes ses ignorances, de tous ses préjugés, de toutes ses superstitions, dont ils auront tant de peine à se débarrasser plus tard. Instruite, elle précède pour eux l'école, elle la remplace, elle la complète, elle est mère et maîtresse d'école toute la journée. Or, les leçons reçues de la bouche d'une mère sont de celles qui ne s'oublient jamais.

Instruisons donc les jeunes filles, afin qu'il n'y ait pas contradiction entre leurs idées et celles de leurs maris. Instruisons-les, afin qu'un jour elles deviennent capables de bien élever leurs enfants. Donnons-leur les lumières et la force morale nécessaires pour qu'elles sachent faire de leurs fils des jeunes gens laborieux, des hommes honnêtes, dévoués au devoir, de bons citoyens dévoués à la patrie. Instruisons les filles, si nous voulons transformer les générations qui viendront après nous.

...*Les femmes ouvriront donc les yeux, elles aussi ! Elles respireront comme nous l'air vivifiant des idées modernes ! Elles échapperont à l'influence des ennemis de toutes nos libertés !* Mais alors, que restera-t-il à nos adversaires ? Il leur restera peu de choses, je l'espère bien ; mais la bonne harmonie des ménages et la paix sociale n'y perdront rien. La femme aura son rôle dans cette œuvre de civilisation que nous avons entreprise, et il ne sera pas le moins efficace.

Dans une tenue générale des loges nantaises, le 20 mai 1882 nier, un dignitaire de l'ordre a annoncé, aux applaudissements de tous les frères, *comme le tenant de bonne source*, que bientôt Nantes serait doté d'un *lycée de jeunes filles* (1). On peut juger de l'enseignement qui y sera donné. Au besoin, le zèle que met le conseil municipal de Paris à presser l'établissement de ces lycées dirait à quoi ils doivent servir.

Nous sommes d'ailleurs fixés sur la direction morale donnée par la République à l'enseignement officiel des filles. Un arrêté du ministre de l'instruction publique, le f. . Ferry, en date du 31 octobre 1881, a nommé pour directrice de l'*École normale secondaire de filles*, établie à Versailles, M^{me} veuve Jules Favre, une

(1) *Chaine d'union*, mai 1882.

protestante ; pour inspecteur général des études, M. Legouvé ; et pour professeur de morale, le f.°. Joseph Fabre, député de l'Aveyron. Ce f.°. s'est depuis distingué à la Chambre par ses propositions de proscription contre les princes. A cette époque, il était seulement désigné au choix du f.°. Ferry, outre sa qualité de frère, par des *Éléments de philosophie* où il enseigne notamment que « la morale peut et doit être constituée indépendamment de Dieu », p. 258... ; « que la doctrine opposée « autorise l'empoisonnement d'un Socrate, renouvelle le grand « scandale de la croix de Jésus, justifie les Néron et les Domitian, rallume le bûcher de Jordano-Bruno, rouvre le cachot de « Galilée, ressuscite les atrocités de la St-Barthélemy, ne consacrer pas seulement une erreur, mais transforme le sectaire en « bourreau (p. 260). » Ailleurs, le f.°. Fabre dit que « les prétendues démonstrations de l'existence de Dieu sont insuffisantes, » p. 357. A chaque page de ce livre les traditions et les doctrines de l'Église sont insultées (1). Voilà le professeur de morale à qui la République confie le soin de former les futures maîtresses des Lycées de filles.

§ 3. — ENCORE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Nous serons brefs sur les agissements de la Ligue. Grâce au beau livre de M. Jean de Moussac, c'est maintenant la partie la mieux connue de l'officine des sectes.

Son étroite liaison avec la Franc-maçonnerie est publiée hautement aujourd'hui. Dans les congrès de la Ligue en 1881 et 1882, le f.°. Macé l'a dit : ce sont deux sociétés sœurs. Aussi les délégués des loges y viennent revêtus de leurs insignes (2).

(1) V. une analyse de cet ouvrage dans le *Français* du 13 novembre 1881.

(2) « Qu'il soit permis au f.°. Jean Macé, auquel les ennemis de la Ligue font encore, à l'occasion, l'innocente plaisanterie des trois points symboliques accolés à son nom, de profiter de cette occasion solennelle pour accepter tout haut une solidarité qui existe en effet..... Les nombreux délégués envoyés par les loges à notre congrès sont là pour attester que l'œuvre de la Ligue est une œuvre maçonnique aussi bien que patriotique. Quand une loge se trouve derrière une société d'instruction qui se fonde, elle est dans son rôle. » Le f.°. Macé au congrès de la Ligue en 1881.

Dans le discours qu'il a prononcé à la séance de clôture du congrès de 1881, le f. : Gambetta a fait lui aussi une allusion à la Franc-maçonnerie, « cette puissante société qui a tant fait pour éclairer le suffrage universel, et qui a su si bien vulgariser l'œuvre de la Ligue. »

Cette phrase, recueillie au passage par la sténographie, a été soigneusement retranchée du texte publié le lendemain par la *République française* (1), ce qui prouve, en passant, combien la Maçonnerie tient, dans certaines circonstances, à cacher ses relations avec les personnages politiques très en vue.

Elle ne laisse publier que ce qui lui convient dans ses journaux, et reste toujours essentiellement une société secrète.

La Ligue a jeté hautement le masque en prenant le titre de *Ligue républicaine de l'enseignement* au congrès de 1881. L'on a vu comment elle s'occupe encore plus de propagande républicaine que de fondation d'écoles (liv. III, chap. XXII, § 5).

Elle a, dans son dernier congrès, décidé d'organiser partout, avec l'aide des municipalités, des *Fêtes d'enfants* destinées à laisser de vives impressions dès le plus jeune âge et à compléter les affiliations si multipliées maintenant dans les loges (liv. III, chap. XVII, § 1). En même temps, sous prétexte d'instruction militaire, elle cherche à créer des *sections* de Jacobins armés sur toute la surface du pays.

On ne saurait trop remarquer le plan arrêté au congrès de 1882 :

« La *Ligue de l'enseignement*, étendant le cercle de son action, prend en main la cause nationale de l'éducation civique et militaire. Comme moyens d'action, le congrès estime qu'il y a lieu de prendre dès à présent les mesures suivantes : 1° provoquer la formation dans chaque canton de France d'un cercle d'éducation nationale, subdivisé en sections par communes, et qui aura pour but d'organiser, pour les jeunes gens sortant de l'école jusqu'à l'âge de vingt ans, une instruction civile et militaire, au moyen d'exercices hebdomadaires et de réunions cantonales périodiques ; 2° de former aux chefs-lieux de département et d'arrondissement une commission de citoyens de bonne volonté, qui se chargerait d'entrer en relations avec chaque chef-lieu de canton, d'y provoquer la création de cercles cantonaux et de servir d'intermédiaire

(1) Le *Français* du 23 avril 1881.

entre les sociétés locales et le conseil général de la Ligue ; 3° enfin, pour la formation et le fonctionnement de ces cercles cantonaux, de venir en aide aux cantons les moins aisés. Qu'il importe que la Ligue ait à sa disposition des sommes en proportion avec la grandeur de l'œuvre et l'importance des besoins à satisfaire. Qu'en conséquence le congrès décide qu'il sera fait appel à tous les citoyens et qu'il sera ouvert, dans ce but, une grande souscription nationale. »

Comme toujours la Ligue ne fait que produire au dehors et mettre à exécution un projet délibéré dans les loges.

Dès 1872, le *Monde maçonnique* recommande une brochure sur *l'instruction militaire obligatoire dans les écoles primaires*, par Ed. Salland, conseiller général de Seine-et-Marne, publiée à la librairie Pagnerre (n° de février 1873). Les événements politiques empêchèrent la réalisation de ce plan. Mais dès 1880, nous le voyons repris à cette grande loge qui s'appelle le conseil municipal de Paris, et sur le rapport du f.°. Aristide Rey, les premiers bataillons scolaires sont organisés.

Le 17 mars 1881, ce plan est discuté dans ces termes à la loge *les Bienfaiteurs réunis*, à Paris :

Le f.°. Château a la parole sur la question à l'ordre du jour : « l'instruction militaire. » L'orateur voudrait voir former au métier des armes les jeunes gens dès l'âge de 15 ans jusqu'à vingt ans, ou tout au moins ébaucher leur éducation de telle sorte qu'ils n'aient plus que peu de chose à faire après leur arrivée au régiment pour être de bons soldats.

La mise à exécution de cette idée aurait une grande importance au point de vue de l'économie politique, non seulement parce que chaque citoyen aura moins de temps à passer sous les drapeaux, mais parce que ces exercices fortifiants développeront une plus grande somme de force physique et intellectuelle. On pourrait réunir les jeunes gens dans les communes, par exemple le dimanche et le jeudi, les placer sous les ordres d'anciens officiers ; ceux-ci les diviseraient par compagnies, sections et escouades. Les élèves auraient à leur disposition, pendant l'exercice seulement, l'armement et l'équipement nécessaires aux instructions ; ces objets, aussitôt après les exercices, seraient remis à la garde de la municipalité ou de l'officier qui en serait chargé (1).

Sur ces projets d'armement général de la population, voyez tout ce qui a été dit liv. II, chap. XII, § 6.

(1) *Bulletin maçonnique de la Grande Loge Symbolique écossaise*, septembre 1881.

La loge *Alsace-Lorraine*, une des plus influentes de Paris, a pris l'initiative d'une souscription pour l'éducation civique et militaire et a envoyé, en juillet 1882, une circulaire dans ce sens à toutes les loges de France (1).

Comme d'habitude, un des frères s'est chargé de porter à la Chambre le projet de loi arrêté et élaboré dans les loges. Le 27 décembre 1882, le f.· Paul Bert a fait distribuer à la Chambre des députés une proposition de loi ainsi conçue :

Article 1^{er}. — L'instruction militaire, rendue obligatoire pour tous les jeunes garçons par les articles 1^{er} et 4 de la loi du 28 mars 1882, devra être prolongée de treize ans révolus jusqu'à l'âge du tirage au sort.

Art. 2. — De treize à seize ans, elle sera donnée dans les bataillons scolaires institués en exécution de l'article 1^{er} de la susdite loi par les soins des fonctionnaires du ministère de l'instruction publique.

Au-dessus de seize ans, elle sera donnée par des officiers, sous la direction du ministre de la guerre.

Quand l'enfant a moins de seize ans, elles frappent les parents ou les personnes responsables de la garde de l'enfant. Quand il a plus de seize ans, elles frappent soit ces personnes, soit les mineurs eux-mêmes, soit les uns et les autres.

La Ligue agit également par des conférences organisées sur tous les points du pays. Car c'est à la Ligue, dit le f.· Macé au congrès de 1882, à triompher de la *résistance* des catholiques aux lois de malheur. On écrit des loges de Lorient à la *Chaîne d'Union* (février 1882) :

Nous nous occupons toujours de la Ligue de l'enseignement ; nous multiplions nos conférences ; elles obtiennent le meilleur succès ; nous irons en faire plusieurs dans nos bourgades ou nos petites villes. Nous espérons arriver à arracher à l'esprit routinier, qui les retient encore, nos populations bretonnes.

Le f.· Jean Macé emploie des femmes pour ouvrir ses conférences. Parmi ces dernières, est la citoyenne Paule Minck, qui s'est acquis le renom que l'on sait dans les clubs les plus décriés de Paris et de la banlieue. Comme le nom de cette communarde pourrait effaroucher les paisibles bourgeois des petites villes de

(1) V. la *Chaîne d'union* d'août 1882, p. 249.

l'Ouest, le f. : Jean Macé recourt à un procédé qui peint bien l'hypocrisie de la secte. Il appelle tout bonnement la citoyenne, Paule Minck du nom nobiliaire de « Madame de Montrésor ». Ainsi travestie, la communarde pénètre dans des milieux qui lui seraient interdits, si son véritable état civil était connu. Quel maire oserait fermer sa porte à une aussi grande dame ?

Le maire d'Avranches, l'honorable M. Frémin, ayant refusé de livrer à cette dame des locaux municipaux, a été obligé de donner sa démission (1).

§ 4. — CE QUE DEVIENDRA L'ENSEIGNEMENT D'ÉTAT

La *Ligue d'enseignement*, à ses débuts, invoquait la liberté ; aujourd'hui, elle a jeté le masque : elle veut détruire tout l'enseignement libre, pour ne plus conserver que celui de l'Etat tombé entre ses mains.

Le f. : Gambetta s'en est expliqué nettement dans son discours du 21 avril 1881, au congrès de la Ligue :

Je suis un champion infatigable de la véritable liberté d'enseignement, non pas de certaine liberté : je la connais celle-là, c'est un sophisme à l'aide duquel on éteint toutes les lumières, et je ne pourrais vous en donner de meilleure démonstration qu'en vous engageant à lire et à relire sur ce point les discours de mon éminent ami, M. Paul Bert, qui joint à une dialectique incisive la science d'un bénédictin, à telles enseignes qu'on ne discute même plus avec lui dans les rangs du clergé.

Voilà la passion qui m'anime, et, m'inspirant de votre mot, je dirai à mon tour : Voilà ma foi, mon *Credo*. Je n'en ai pas d'autres.

Il importe donc de savoir ce que sera cet enseignement d'État subsistant seul sur les ruines des établissements libres et payé sur les fonds du budget, c'est-à-dire aux dépens de tous.

On en peut juger par les discours que font, dans les loges, les professeurs de l'Université affiliés.

C'est un professeur à la Faculté des lettres de Douai, le f. : Courdavaux, qui s'est chargé de donner l'interprétation authenti-

(1) *Le Monde*, du 18 avril 1882.

que et autorisée du fameux mot de Gambetta : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi*. — Parlant sur *les Livres saints*, devant la loge *l'Étoile du Nord* de Lille, le 9 mai 1880, il disait : « LA DISTINCTION ENTRE LE CATHOLICISME ET LE CLÉRICALISME EST PUREMENT OFFICIELLE, *subtile, pour les besoins de la tribune ; mais ici, en loge, disons-le hautement pour la vérité, le CATHOLICISME ET LE CLÉRICALISME NE FONT QU'UN, et, comme conclusion, ajoutons : ON NE PEUT ÊTRE A LA FOIS CATHOLIQUE ET RÉPUBLICAIN : C'EST IMPOSSIBLE !* »

La *Chaîne d'union*, dans son numéro de mai 1882, nous apporte la suite des enseignements que le frère dispense autour de lui, durant les loisirs que lui laissent ses travaux professionnels :

Arras, R. L. N° 260, la *Constante Amitié*. — Tenue du 24 février 1882. — Le f. C... va traiter devant ses FF. artésiens la question si grave et si intéressante de l'origine du dogme du péché originel.

Après avoir remercié le respectable atelier, le f. C. déclare que, s'il a choisi ce sujet de conférence, c'est parce qu'il parle à des francs-maçons. *La Franc-maçonnerie*, dit-il, *est aujourd'hui l'avant-garde de la libre-pensée*, une association de personnes qui savent nettement ce qu'elles veulent : chercher et répandre la vérité pour le plus grand profit de la cause libérale. Or, *la cause libérale est intimement liée à la question religieuse : au fond de presque tous nos débats politiques du jour on trouve l'affirmation ou la négation de la vérité du catholicisme ; c'est parce que l'on se sépare, sur ce point, que l'on se sépare sur tant d'autres ; tout catholique logique est forcément un ultramontain.*

Or, la base essentielle du catholicisme, c'est le péché originel sans lequel le Christ n'aurait pas eu à venir. Renier ce dogme, en montrant qu'il ne repose sur rien et que bien des siècles se sont écoulés avant qu'il fût admis par l'Église elle-même, c'est donc attaquer le catholicisme dans ses fondements mêmes. L'orateur se sent d'autant plus à l'aise pour traiter cette question que, en parlant à des francs-maçons, il parle à des excommuniés.

Nous ne suivons pas l'orateur dans ses élucubrations. Elles sont du domaine de la haute fantaisie, et, pour les produire, il a dû compter sur l'ignorance et les grossiers préjugés de ses auditeurs.

Mais nous lui savons gré d'avoir, une fois de plus, nettement affirmé que les questions politiques sont toutes au fond dominées par la haine antireligieuse, et que la *cause libérale*, comme il

l'appelle par une audace singulière de langage, c'est-à-dire la République, n'est pas chez nous une forme de gouvernement, une question politique, mais l'expression actuelle et positive de l'anti-christianisme.

Nous sommes frappés en lisant les journaux maçonniques de voir le nombre de plus en plus considérable de professeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, qui se font affilier aux loges.

Le 1^{er} octobre dernier, — nous dit le *Monde maçonnique* dans sa livraison de décembre 1882, — la L. . la *Vraie Réunion désirée*, Or. . de Gray (Haute-Saône), procédait à l'initiation d' « un membre de l'Université », et l'Orateur de la L. ., le f. . Edmond Gardien, directeur de l'*Indépendant de la Haute-Saône*, prononçait une allocution, où nous relevons le passage suivant :

L'avenir appartient à la Maçonnerie.

Et l'avenir c'est l'instruction, c'est la vulgarisation de toutes les sciences; l'avenir, Frère nouvellement initié, *c'est l'Université marchant côte à côte avec notre institution.* (1)

Universitaires, vous êtes les cadres d'une nouvelle génération, et sachez rester dignes d'une aussi noble mission que la vôtre.

Faites des hommes, instituez des citoyens.

(1) On peut juger des sentiments des universitaires franc-maçons par la lettre suivante adressée par le f. . Gaëtan Simon, proviseur du Lycée de Lons-le-Saunier, au *Courrier du Jura*, et que reproduit l'*Univers* du 17 avril 1882 :

Lons-le-Saunier, le 13 avril 1882.

Loge maçonnique,
Quai de la Mégisserie,
N^o 9.

—
Cabinet du Président.
—

Monsieur le Rédacteur,

On me communique un article de votre journal relatif à l'enterrement d'un franc-maçon, article à la fin duquel vous voulez bien vous occuper de moi.

Vous prenez beaucoup de peine pour *enfoncer une porte ouverte*. Depuis le 22 septembre dernier, il est de *notoriété publique que je suis président de la loge de Lons-le-Saunier*.

J'ajouterai qu'il y a *près de 26 ans que je suis franc-maçon* et que je ne me suis jamais senti *géné (sic)* dans l'accomplissement de mes devoirs professionnels, même et surtout (*sic !!!*) de ceux qui concernent l'éducation religieuse des enfants confiés à mes soins.

Suit un éloge de la Maçonnerie et de ses adeptes.

A qui fera-t-on croire que les hommes, qui tiennent dans les loges des discours semblables à ceux qu'on vient de lire dans le texte, ne les reproduisent pas plus ou moins dans leur enseignement ?

La Franc-Maçonnerie vous tend les bras : elle vous reçoit comme ses enfants les plus chers, elle vous montre le but auquel doivent tendre tous vos efforts.

Il y a là un fait important. Jusqu'à présent, malgré le vice fondamental de son principe, malgré les mauvaises influences qui prédominaient dans les hautes régions ministérielles, l'Université de France avait compté dans son sein un grand nombre de professeurs sincèrement chrétiens et, qui pénétrés de leurs devoirs professionnels comprenaient l'importance de l'élément religieux dans l'éducation. Dans beaucoup de cas, les hommes valaient mieux que l'institution. Cet état de choses va changer rapidement : la jeune génération universitaire sera modelée à l'image des Ferry et des Paul Bert, et désormais l'enseignement d'Etat s'emploiera à inculquer l'athéisme aux jeunes générations, depuis l'école primaire jusqu'à la faculté de médecine.

Le f. Macé a soin de dire que dans les écoles publiques on proscriera l'enseignement confessionnel, mais qu'on le remplacera par « ce fonds commun de religion universelle, qui s'impose à toutes les confessions, et qu'élargit d'âge en âge le progrès de la conscience humaine (1). » On remarquera cette variante de la formule de Renan : C'est l'homme qui fait Dieu.

§ 5. — L'ENSEIGNEMENT MAÇONNIQUE EN ITALIE

Quelques extraits des journaux maçonniques suffisent à montrer que là aussi la secte obéit à la même tactique.

La loge *Caffaro* de Gênes, tenue le 4 juillet 1875, travaille beaucoup en faveur de l'instruction maçonnique et profane. Elle fait une grande opposition à l'enseignement religieux dans les écoles publiques. Elle seconde de tout son pouvoir celles où l'instruction populaire scientifique est basée sur l'expérience. La loge rêve également la fondation d'un jardin pour les enfants, d'après le système Fræbel (2).

(1) *Compte-rendu des travaux du cercle parisien de la Ligue d'enseignement pour 1870*, p. 7 et 8.

(2) Correspondance de Gênes, de septembre 1875, publiée dans la *Chaine d'union* de 1875.

En novembre 1875, à Florence, la loge *Concordia* a tenu une sorte de congrès, auquel elle avait invité tous les ateliers du groupe Toscan à envoyer leurs délégués. C'est une démonstration qu'elle a voulu faire en faveur du progrès et des idées modernes, pour les défendre contre les attaques répétées d'un ennemi puissant et partout répandu. On s'y est attaché surtout à établir la prééminence de l'autorité civile sur l'élément religieux. On a cherché les moyens pratiques d'appliquer la bienfaisance publique.

Enfin on a reconnu la nécessité de protéger la liberté d'enseignement contre l'ingérence du clergé.

Le g. M., qui n'a pu assister à ce congrès de la L. *Concordia* dont il est membre, s'est excusé par lettre et a saisi cette occasion pour féliciter M. H. d'avoir eu la pensée d'organiser cette réunion Maç. dans le but d'affirmer solennellement les droits de la société civile et de la science au moment même où ils étaient le plus menacés (1).

On lit encore dans le compte-rendu des travaux du cercle parisien de la Ligue d'enseignement pour 1879 :

Lecture est donnée d'une lettre adressée au cercle parisien par M. Beluzzi, le président de la ligue de Bologne pour l'instruction du peuple, qui envoie les statuts et règlements de la société, avec les tableaux statistiques établis par elle pour les années 1877, 1878 et 1879. M. Beluzzi rappelle que les Ligues de Vérone, Turin, Milan, Bologne, Mantoue, Ferrare, etc., se sont fondées sous l'inspiration des idées, qui ont présidé à la fondation de la Ligue française de l'Enseignement.

Déjà, en avril 1872, au congrès des *Sociétés ouvrières* réuni à Rome, au milieu de beaucoup de vœux en faveur des associations coopératives, un israélite, le f. : Arbib, a fait adopter la motion suivante :

Le congrès fait des vœux pour qu'il soit établi dans chaque commune ou fraction de commune suffisante des écoles élémentaires et est convaincu de la nécessité d'établir l'obligation de l'instruction avec sanction pénale (2).

(1) *Chaine d'union*, novembre 1875.

(2) V. la *Gazette de France* du 24 avril 1872.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

L'ASSOCIATION POLYTECHNIQUE ET L'ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE

La Maçonnerie ne laisse en dehors d'elle aucune des institutions, qui peuvent exercer une influence intellectuelle et sociale. Les hommes de bien doivent donc avoir l'œil ouvert constamment, pour examiner, si la secte n'a pas la haute main dans des œuvres qui se présentent au public sous l'apparence la plus inoffensive.

A ce titre, nous appelons l'attention sur les extraits suivants du *Monde maçonnique* (1), relatifs à deux institutions, qui ont exercé et exercent encore une certaine action pour l'éducation populaire à Paris et dans les grandes villes :

« On connaît l'histoire de ces deux sociétés sœurs, qui se sont donné la tâche de suppléer à l'insuffisance de l'instruction primaire, l'*association polytechnique* fondée en 1830, et l'*association philotechnique* créée en 1848.

Nous ne saurions rester indifférents aux travaux et aux efforts des dévoués propagateurs de l'instruction, qui composent ces deux associations. Toutes deux ont à leur tête des hommes éminents, d'excellents maçons le f. : Laurent Pichat, sénateur, pour la première, le f. de Hérédia, conseiller municipal, secrétaire du conseil de l'Ordre, pour la seconde.

Le 12 décembre dernier, l'association polytechnique a célébré avec

(1) *Monde maçonnique*, janvier-février 1881, p. 381.

un grand éclat le cinquième anniversaire de sa fondation. Après une longue allocution de M. Laurent Pichat, son sympathique président, M. Gambetta, a prononcé un discours, qui restera parmi ses meilleurs et que nous aurions voulu reproduire en entier si notre cadre ne s'y opposait. »

Dans ce discours, le f.· Gambetta a fait une profession de foi au *positivisme*, qui est, on l'a vu (liv. I, chap. II, § 15, et liv. III, chap. XV, § 4) de plus en plus la doctrine des loges :

« C'est, messieurs, cette méthode sévère dans son principe, plus sévère encore dans son application, que traçait au début même de votre association le plus grand penseur du siècle. Pourquoi ne le dirai-je pas ici même, dans cette Sorbonne longtemps vouée à un autre idéal et à d'autres doctrines, mais qui, grâce à l'effort du temps et au concours d'hommes nouveaux et d'esprits généreux — je me permettrai cet éloge devant le représentant le plus autorisé de l'université de Paris, — se dégage peu à peu des ombres du passé pour regarder vers l'avenir et jeter les bases d'une véritable science positive — cette méthode sévèrement tracée, plus sévèrement pratiquée, telle a été la philosophie du plus puissant penseur du siècle, comme je le disais, celui dont les idées pénètrent aujourd'hui partout, d'Auguste Comte., ce penseur uniquement préoccupé de débarrasser la cervelle humaine des ténèbres et des chimères pour ne faire de la pensée qu'un pur lingot d'or. »

Il faut remarquer, dit après cette citation le *Monde maçonnique*, cette adhésion donnée à une doctrine, qui compte aujourd'hui tant d'adeptes dans la Maçonnerie française.

Dans une notice nécrologique consacrée au f.· Mahias, successivement préfet de plusieurs départements, le même journal s'exprime ainsi :

« Pendant sa carrière malheureusement trop courte, le f.· Mahias s'était surtout dévoué aux questions d'instruction. Membre très actif de la *société philotechnique*, il lui a créé des succursales *non seulement dans tous les départements qu'il a administrés, mais partout où il a pu directement ou par ses amis acquérir quelque influence* (1).

La *Chaîne d'union* de janvier-février 1882, après avoir reproduit une violente attaque contre le christianisme faite à la loge l'*Union philanthropique* de Saint-Denis, par le f.· Galopin, ajoute :

(1) *Monde maçonnique*, décembre 1881.

Le f.°. Rémond, vénérable de la loge *La Clément Amitié*, « en sa
« qualité de maçon et de *vice-président de l'Association philotechnique*, a
« bu à la santé du f.°. Galopin et l'a remercié du concours qu'il appor-
« tait à la cause démocratique, en venant à Saint-Denis tous les quinze
« jours, depuis plusieurs années, professer un cours de biologie phi-
« losophique public et gratuit. »



CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

LA FRANC-MAÇONNERIE, LES COMPAGNONNAGES ET LES CHAMBRES SYNDICALES OUVRIÈRES

Les organisations purement ouvrières, même celles qui affectent la forme de sociétés secrètes comme les compagnonnages, sont restées jusqu'à présent, au moins en France, en dehors de l'action des loges.

La doctrine maçonnique conduit bien au socialisme, et c'est là que vont les esprits logiques qu'elle contient dans son sein : (liv. III, chap. XXVI) mais la catégorie sociale, dans laquelle les loges se sont jusqu'à présent recrutées principalement, inspire aux ouvriers une défiance instinctive.

Cependant de grands efforts sont faits actuellement pour rattacher aux loges à la fois les compagnonnages, et ces organisations modernes qu'on appelle les chambres syndicales. Ces tentatives sont facilitées d'un côté par la diffusion des sentiments antireligieux dans la classe ouvrière, de l'autre par le nombre croissant d'hommes appartenant aux métiers manuels, que les loges reçoivent dans leur sein.

Voici un fait important, qui se rattache à ce travail d'absorption par la Maçonnerie des forces vives du monde ouvrier. La loge *la Justice*, de Paris, a réuni, le 9 décembre 1881, une tenue mixte de compagnonnage et de Maçonnerie :

L'entrée du temple, dit le compte-rendu, est donnée aux députations

des différents devoirs compagnonniques de Paris, qui sont représentés par des délégués des compagnons tonneliers, menuisiers, charpentiers, passants tailleurs de pierres, forgerons, jeunes hommes étrangers, tailleurs de pierres, boulangers, cordonniers de l'Ère nouvelle, devoirs réunis, bourreliers, charpentiers, plâtriers, fouleurs de draps, cordiers, serruriers, tourneurs, tisseurs, tanneurs, sabotiers, vanniers et vitriers.

Le fr.°. Germain Cornille, vénérable de la loge, qui présidait la réunion, a marqué le rôle et tracé le but de ces réunions mixtes. Le Fr. Borniol a esquissé à grands traits l'histoire du compagnonnage et de la Franc-maçonnerie. A la suite du F.°. Borniol, le F.°. Germain Cornille prit la parole pour inaugurer en quelque sorte la discussion de la question à l'ordre du jour. « Rechercher, dit-il, quels doivent être les « rapports du capital et du travail, c'est aborder la question sociale par « excellence. » Le fr.°. Mamelle aborde le côté pratique de l'association et « démontre aux ff.°. compagnons du Devoir et aux maçons la nécessité de se grouper en sociétés de résistance au capital. »

La séance a été suivie d'une agape.

La prochaine tenue aura lieu au cours de janvier, sur les colonnes de l'un des groupes compagnonniques du Devoir.

Celle de février, qui se tiendra au temple de la loge *la Justice*, comprendra la suite de la discussion du rapport du capital et du travail, et l'étude de l'organisation du crédit au travail. » (1)

Cette tenue mixte n'est que l'accomplissement d'un des buts que s'est assignés la *Grande Loge Symbolique écossaise*.

« Propagande par les compagnons maîtres, tenues mixtes, fêtes « en commun : voilà les trois principaux moyens, qui doivent conduire à l'alliance future et qui doubleraient les forces du compagnonnage et de la Maçonnerie, et constitueraient une force laïque « en état de défier toutes les réactions cléricales (2). »

En outre, elle a mis à l'ordre du jour de toutes les loges la question de l'admission dans des conditions de faveur des ouvriers compagnons. La propagande se ferait ainsi plus facilement (3). C'est là une idée qui fait son chemin dans les loges. Elle le fait aussi au sein des compagnonnages.

(1) V. le compte rendu de cette tenue dans le *Bulletin maçonnique de la Grande Loge Symbolique*, n° janvier 1882, et dans la *Chaine d'union*, janvier-février 1882.

(2) *Bulletin de la Grande Loge Symbolique*, octobre 1880.

(3) V. le *Bulletin de la Grande Loge Symbolique*, n° de mars, mai 1881, février 1882, juillet 1882.

Nous connaissons une ville de l'Ouest dans laquelle il existe un compagnonnage. Chaque année à la réunion des compagnons, quelques-uns proposent de se faire affilier en masse à la loge. La proposition a jusqu'à présent été repoussée, car les compagnons sont de braves et loyaux ouvriers, qui entendent rester étrangers aux intrigues des partis (1).

Malheureusement, un homme auquel le compagnonnage doit beaucoup, Agricola Perdiguier, est sous ce rapport entré dans une voie funeste. Sa foi religieuse s'était fort affaiblie, et il raconte lui-même ses relations avec Georges Sand. Il subit son influence et se fit recevoir franc-maçon. Tout en purgeant le compagnonnage des traditions barbares qui le déshonoraient, il l'a malheureusement mis dans la voie d'un humanitarisme vague, d'une religiosité indéterminée, qui donnent prise aujourd'hui à l'action maçonnique (2).

Avec les chambres syndicales ouvrières, organisations toutes récentes et imbuées de l'esprit antichrétien, la tâche de la Maçonnerie est plus facile.

Nous reproduisons ici, malgré sa longueur, le récit d'une manifestation, qui a eu lieu à Poitiers et où les deux institutions ont affirmé leur étroite alliance. *L'Avenir de la Vienne* (n° du 14 juillet 1882), le publie sous ce titre : *Enterrement civil*.

Hier, a eu lieu l'enterrement civil d'un brave ouvrier, enlevé avant l'âge, après une longue maladie, à sa famille et à ses nombreux amis. Plus de deux cents personnes ont accompagné Charles-Célestin Rossignol à sa dernière demeure. M. Camille Ferré, membre de la Chambre syndicale des ouvriers et M. Guimbaud, président de la Loge maçonnique de Poitiers, ont pris la parole au bord de sa tombe.

M. Camille Ferré, membre de la Chambre syndicale, s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Ce n'est pas en vain qu'on frappe à la porte d'une loge maçonnique. Quel que soit le secours qu'on sollicite, on est certain de l'obtenir, car notre loi nous fait un devoir de donner ce qu'on nous demande. Confians dans la légitimité de votre requête, vous êtes venus spontanément

(1) Nous devons constater que nous n'avons trouvé aucune indication relative aux tenues extérieures de compagnonnage et de franc-maçonnerie, dont la loge la *Justice* avait pris l'initiative et que les journaux maçonniques annonçaient.

(2) V. la 3^e édition du *Livre du Compagnonnage*, 2 vol. in-12, Paris, 1857 liv. I, p. 7, tome II, p. 66 et suiv., p. 224 et suiv., *Dialogue moral et religieux*.

ment nous prier de vous aider à rendre les derniers devoirs au camarade que vous venez de perdre, et nous, sans hésiter un seul instant, sans vous demander sur quoi vous vous fondiez pour faire cette démarche, nous sommes venus nous unir à vous sur le bord de cette tombe.

Si vous avez compris que les francs-maçons sont des ouvriers pour lesquels il ne doit exister ni trêve ni repos, lorsqu'il s'agit d'aider les hommes, vous êtes dans le vrai. Vous avez saisi, sans vous en douter, un des côtés de notre œuvre, et nous, en venant à ce funèbre rendez-vous, nous essayons de vous prouver que nous serons toujours prêts à vous porter secours dans toutes les circonstances.

Messieurs, partout où vous pourrez porter les yeux, vous verrez des francs-maçons à l'œuvre. Et vous pourrez m'en croire, il n'y a pas au monde une grande chose accomplie, il n'y a pas un progrès en préparation, sans que l'on puisse y reconnaître la main de notre société. Toutes les lois libérales que vous possédez ont été proposées et votées par nos Frères; tous ces immenses travaux civilisateurs, qui illustrent le XIX^e siècle, portent l'empreinte du sceau maçonnique.

En ce moment, que fait le Sénat français, qui, peut-être malgré la volonté de ses créateurs, comprend un assez grand nombre de maçons? Il étudie la loi sur les associations syndicales. Et malgré les efforts des anti-libéraux, il sortira de ses discussions une réglementation sage et forte, parce qu'elle sera l'expression de la justice. Eh bien! demandez-nous quelle part nous avons prise et nous prenons à ces sérieux travaux, et nous vous le dirons.

Messieurs, tandis que vous êtes courbés sur l'ouvrage douze heures par jour, pendant qu'attachés à la forge ou à l'établi, vous gagnez péniblement de quoi nourrir votre famille, les loges travaillaient elles aussi: elles avaient songé que votre sort était injustement mauvais; que vous qui, par votre travail, enrichissez la société, vous étiez privés de tout; et elles sentaient que leur devoir était de vous aider à acquérir une position meilleure.

Alors, la laborieuse période d'enfancement étant terminée, vous avez vu surgir sur le terrain politique toutes les questions qui nous intéressent. La presse libérale, se faisant notre alliée, a écoulé, par des milliers de canaux, le résultat du travail secret des Loges. Et lorsque les masses populaires ont été suffisamment préparées, lorsqu'elles ont paru comprendre la portée des questions soulevées une à une, sont apparues ces grandes lois qui seront la gloire de la troisième République.

Ouvriers! désormais, grâce à la Franc-maçonnerie, vos enfants étudieront. Ils posséderont, eux aussi, les connaissances qui font l'homme et qui, encore aujourd'hui, sont réservées aux classes riches.

Devenus hommes, vos enfants ne seront soldats que le temps strictement nécessaire pour apprendre à défendre le sol sacré de la patrie;

ouvriers, ils pourront se réunir et défendre ensemble leurs intérêts, et, les efforts de nos législateurs aidant, ils auront entre les mains un puissant moyen de conciliation propre à leur épargner ces luttes sanglantes, où le peuple est toujours vaincu.

Oh ! Messieurs ! songez-y bien ! Ne vous écartez jamais du droit ; n'essayez pas d'en appeler à la force, ce serait, même en admettant que vous réussissiez pour un temps, autoriser dans la suite de sinistres représailles. — N'écoutez pas ceux qui vous exciteront à violenter l'ordre social ; soyez-en certains, ils vous pousseraient en avant, et, le grand jour venu, vous seriez les seuls responsables, car ils ne seraient plus là. Songez plutôt à vous servir de la loi telle qu'elle est ou sera, au mieux de vos intérêts, et rappelez-vous que, si vous vous insurgiez contre la société et en renversiez complètement l'ordre actuel, vous n'auriez fait qu'une chose :

Substituer la tyrannie du plus grand nombre à celle du plus petit.

Enfin, Messieurs, parmi toutes les lois dues aux Loges, il en est une autre que je veux vous rappeler, parce qu'elle est le remède d'un grand mal. — Quel est encore aujourd'hui le sort de l'ouvrier arrivé à la vieillesse ? Messieurs, vous le connaissez. — Quand ses facultés sont amoindries, que sa vue se trouble, que ses muscles lui refusent le service, on le remplace à l'établi et la porte de l'atelier se ferme pour lui. — Quel est alors le sort de ce malheureux ? — Il est obligé de mendier, jusqu'à ce que la charité publique lui permette de venir mourir sur un lit d'hôpital. — Eh bien ! c'est ce triste état de choses que la Maçonnerie a voulu et veut supprimer. Grâce aux nombreux députés qui sont ses enfants, la Caisse des vieux travailleurs va s'ouvrir. L'État y jettera tous les millions qu'il pourra donner sans compromettre l'assiette financière du pays, et l'ouvrier, appelé à contribuer par son épargne à assurer le succès de cette œuvre, travaillera mieux et plus, en songeant que la République, qui lui instruit ses enfants, lui assure du pain et un abri lorsque l'âge et la fatigue auront usé ses forces.

Messieurs, il faudra encore un peu de temps pour recueillir le fruit de toutes ces créations, c'est pourquoi nous devons déplorer que des hommes tels que le malheureux, qui est couché là, meurent avant d'avoir vu la réalisation de ces mesures.

Rossignol, qu'une longue maladie vous enlève trop tôt, fut toute sa vie un excellent et honnête ouvrier. Il avait su mériter l'affection de ses amis, l'estime de ceux pour lesquels il travailla. Il méritait bien que nous vinssions l'accompagner. Vous le savez sans doute mieux que moi, vous qui êtes ses amis.

Messieurs, il a eu un autre mérite, celui de mettre sa mort en accord avec sa vie ; c'est beau ! — Nous respectons toutes les croyances, nous comprenons qu'on prie, qu'on ait une religion, qu'on croie à tout

ce qu'on voudra ; mais nous exigeons qu'on ait le même respect pour nos idées. — Nous ne cherchons à contrarier les actes de qui que ce soit ; mais en retour nous tenons à pouvoir user de notre liberté. — Liberté ! ce mot est inscrit au frontispice de notre code ; nous y tenons trop pour l'en effacer.

Mes amis, sur cette tombe faisons une alliance. Elle sera durable, je l'espère ; car on ne fait rien légèrement en face de la mort. Les loges, vous le savez maintenant, sont composées de travailleurs. Eh bien ! renouvelons ce que la Maçonnerie a déjà fait il y a deux siècles ; sur la tombe de notre camarade de travail, unissons les travailleurs moraux aux travailleurs manuels ; aidons-nous, protégeons-nous, conseillons-nous !

Mes amis, si vous faites cela, vous ferez œuvre de maçons sans l'être ; vous n'en aurez que plus de mérite.

Maintenant, adieu à celui qui n'est plus !

Adieu, au nom de tous les ouvriers, ses amis !

Adieu, au nom des libres-penseurs !

Adieu, au nom de la Chambre syndicale !

M. Guimbaud, président de la loge maçonnique *Les Amis Réunis*, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Avant que cette fosse, ouverte longtemps avant l'heure, se referme sur les restes de celui qui fut Charles-Célestin Rossignol, nous avons pour premier devoir d'exprimer toute notre gratitude à ceux qui n'ont pas douté un seul instant qu'en nous faisant appel, ils trouveraient la Société toute fraternelle que nous représentons ici, prête à se joindre à eux pour accompagner à sa demeure dernière l'homme si jeune et si bien doué, que la mort est venue ravir à l'affection des siens et à l'amitié de ses camarades. Nous avons pour second devoir d'affirmer à la famille affligée la part bien vive que nous prenons à son chagrin. La perte qu'elle vient de faire est d'autant plus cruelle que l'honnête ouvrier qui n'est plus a, par sa volonté dernière clairement manifestée, donné la mesure de ce qu'on pouvait attendre de lui. Il faut, en effet, à l'heure actuelle, et en ce moment de défaillances, un caractère fermement trempé pour secouer tous préjugés pendant sa vie et pour déclarer à l'heure de la mort que, n'ayant pas eu besoin des secours d'aucun culte depuis qu'on a l'âge d'homme, on peut se passer d'eux alors qu'on n'est plus.

Que son exemple soit un enseignement pour nous tous, et que la conformité de sa mort avec sa vie soit une consolation pour tous ceux qui le pleurent !

Rossignol est mort avant d'avoir pu assister à la constitution définitive de la Chambre syndicale de toutes les corporations ouvrières de sa ville. Il ne jouira pas des bienfaits qu'elle doit procurer à tous ceux qui y sont adhérents. A ceux qui lui survivent, qu'ils nous permettent de leur dire : Nous ne connaissons rien de meilleur que les vastes associations remettant la défense de leurs intérêts entre les mains d'hommes qu'elles choisissent librement. On n'est jamais mieux défendu ni mieux soutenu que par ses pairs.

Nous leur disons encore : Persévérez dans la voie que vous vous êtes tracée, ne prenez pas garde au cri d'alarme que nous avons entendu : « Voilà le socialisme qui fait irruption dans la province. » Le mot socialisme a été bien longtemps pour nos adversaires un épouvantail qu'ils jetaient en pâture aux peureux dans le moment de crise sociale. Que ceux que l'on cherche à effrayer se rassurent, le socialisme comme vous l'entendez et comme nous le comprenons, n'est purement et simplement qu'une association toute nouvelle de trois forces combinées : l'idée, le capital et la main-d'œuvre. Le jour où l'application de ces trois éléments réunis par l'association sera un fait accompli, ce jour-là, l'égalité la plus parfaite règnera pour jamais parmi les hommes.

Dors en paix, Rossignol, s'il ne t'a pas été donné d'assister à la réalisation de ce bienfait, ceux qui te survivent en profiteront.

Travaillons, instruisons-nous les uns les autres, c'est la meilleure manière d'honorer la mémoire du travailleur que nous perdons !

Rossignol, je te dis ici un dernier adieu, au nom de la fraternité universelle !

Ces manifestations indiquent un effort combiné fort habilement.

La Maçonnerie réussira-t-elle à engager les compagnonnages et les syndicats sous sa domination ? C'est une autre question. Elle peut bien par sa propagande impie, détruire chez leurs membres la foi chrétienne, mais le prolétaire regarde toujours la loge comme une institution bourgeoise et s'en défie instinctivement. D'autres centres d'action l'attirent : l'Internationale, les Anarchistes ont plus d'attrait pour lui, quand il a perdu le sens chrétien.

La Franc-maçonnerie n'en aura pas moins exercé une influence redoutable en propageant l'idée socialiste chez les politiciens en expectative et les déclassés de toute sorte qui remplissent ses loges.

C'est ce qu'on verra dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LE SOCIALISME

§ 1^{er}. — LA RÉVOLUTION SOCIALE CONSÉQUENCE DE LA RÉVOLUTION POLITIQUE

Par la force du principe communiste, qui est au fond de la doctrine maçonnique (v. liv. I, chap. VI, et liv. II, chap. XIV, § 4), les loges sont peu à peu amenées à poser les principes socialistes et au fur et à mesure, que, par politique, les meneurs abaissent les barrières pécuniaires qui en faisaient jadis une institution aristocratique, puis une institution bourgeoise, ces tendances s'accroissent.

Les loges écossaises de Lyon consacraient le 14 février 1878 une tenue à discuter la question sociale :

Le f.°. Bouland expose que la misère et la dégradation sont des accidents, auxquels la loi de solidarité bien appliquée peut remédier. Il est une doctrine qui prétend que la misère est d'ordre divin, le Christ ayant dit à ses disciples : *il y aura toujours des pauvres parmi vous*. L'orateur soutient que la misère ne saurait être d'ordre divin, qu'elle est simplement l'œuvre de la corruption des milieux sociaux et la résistance de l'ignorance.

Le f.°. Perrouet conclut la discussion par ces paroles :

Tout ordre social dans lequel l'individu ne rencontrera pas les garan-

ties suffisantes pour satisfaire ses besoins sera méconnu par lui, économiquement toujours menacé. Les besoins réels de l'homme doivent être satisfaits pour qu'il soit sociable (1).

Le 12 septembre 1875, les trois loges du Havre distribuent solennellement des livrets de caisse d'épargne aux élèves les plus méritants des écoles laïques. L'orateur de la loge l'*Aménité* fait un discours sur *l'émancipation de la classe ouvrière par l'ins-truction libérale et l'éducation vraiment patriotique*.

Le problème social, dit-il, n'est plus comme autrefois l'impossibilité de produire assez pour tous les hommes, mais la *difficulté d'opérer une plus juste et plus équitable répartition entre eux* (2).

En lisant ces déclamations équivoques, ces paroles à double sens, on se demande si ces orateurs veulent faire naître chez les pauvres ouvriers, qui les écoutent, des espérances irréalisables ou bien s'ils entendent prendre la tête de la révolution sociale et entrer en plein dans le socialisme.

Il en est qui y vont franchement.

Le f.°. Garnier, vénérable de la loge *le Globe*, de Vincennes, dans la tenue du 23 août 1874, réclame le *droit au travail*, comme jadis le f.°. Louis Blanc :

La Franc-maçonnerie veut par tous les moyens scientifiques et sociaux améliorer le sort des travailleurs. Elle veut l'ordre, l'économie, la moralisation du travailleur. *Elle veut le droit au travail*, le développement du travail, *l'organisation du travail*. Elle est bien là dans son élément, c'est ici le temple du travail (3),

Le discours suivant, prononcé par le f.°. Danel à la loge *l'Homme libre* en janvier 1877, fait très bien ressortir la filiation logique d'idées, qui fait dériver le socialisme le plus brutal, la tyrannie de l'*État humanité*, des principes premiers de liberté et d'égalité purement humaines posés dès le commencement par la Maçonnerie.

Les membres fondateurs ont voulu, tout en ayant pour but primordial de combattre notre ennemi commun, le cléricanisme, s'adonner

(1) *Chaîne d'union*, 1878.

(2) *Chaîne d'union*, 1875.

(3) *Chaîne d'union*, 1874, p. 551.

particulièrement à l'étude des questions sociales... l'égalité des ressources. A l'individualisme païen a succédé l'individualisme chrétien et sous la direction de prêtres intrigants et faux moralisateurs, l'humanité a dévié de sa route. Il faut quelle revienne à sa nature : *la réorganisation sociale est nécessaire*; en haut comme en bas personne n'est satisfait... Une masse compacte d'hommes nouveaux se présente pour balayer à son tour l'individualisme chrétien, et cette masse pense comme nous, avec le f.° philosophe Lessing, que l'homme n'est immortel que par l'humanité et dans l'humanité.

Travaillons... Instruisons.

A la loge *la Libre pensée*, d'Aurillac, le 4 mars 1882, le f.° Paul Roques après avoir rappelé que 1789 était l'œuvre de la Franc-maçonnerie, concluait ainsi :

Ce passé est un gage de ce que vous serez à l'avenir. Le rôle de la Franc-maçonnerie est loin d'être fini : APRÈS AVOIR TRAVAILLÉ A LA RÉVOLUTION POLITIQUE, ELLE DOIT TRAVAILLER A LA RÉVOLUTION SOCIALE (1).

§ 2. — UNE STATUE A PROUDHON

Ce ne sont pas là des tendances nouvelles dans la Maçonnerie.

En 1870, le f.° Mahias, qui fut, comme on l'a vu, un des principaux promoteurs de l'*Association philotechnique* pendant sa carrière administrative, avait prononcé à la loge le *Réveil maçonnique*, de Boulogne-sur-Seine, l'oraison funèbre du f.° Armand Barbès (2) !

En 1881, le f.° Dionys Ordinaire, député du Doubs, a provoqué la formation d'un comité pour élever à Besançon une statue à Proudhon. C'est naturellement sous les auspices de la Maçonnerie qu'il a placé cette entreprise.

Le 18 juin de cette année, il prononçait comme orateur de la loge *Sincérité, Parfaite union et Constante amitié réunies*, à sa

(1) *Chaine d'union*, juillet 1882.

(2) Fait rappelé par le *Français* du 17 novembre 1881. Ajoutons, puisque nous avons eu à parler plusieurs fois de M. Mahias, qu'il est mort chrétiennement et pieusement en 1881, entre les bras du vénérable évêque de Grenoble, qui unit une si douce charité apostolique au zèle pour la défense de l'Eglise.

fête solsticiale et aux applaudissements d'un grand nombre de ff. : visiteurs, « un remarquable discours sur Proudhon, dont l'initiation comme on sait a eu lieu dans cette loge. Il commente les réponses du célèbre philosophe aux trois questions d'usage que l'on fait aux néophytes », nous dit le *Monde maçonnique* dans son compte rendu (n° d'août 1881).

A cette occasion, le même journal (n° de décembre 1881) a publié un important article sur Proudhon, que nous reproduisons intégralement :

On sait le bruit que fit dans la Maçonnerie l'initiation de Proudhon en 1847. A cette époque notre institution s'était laissé envahir par le mysticisme énervant qui régnait au dehors. Proudhon lui rendit à ce moment le service de la réveiller de sa torpeur et de lui rappeler que sa tradition lui imposait d'autres tâches que de fonder une nouvelle religion. Cette brusque intervention qui fit scandale, ne laissa pas que de porter d'heureux fruits, et il est juste de rappeler que ce fut surtout à ses amis et disciples, que la Maçonnerie dut l'éclat et l'importance qui marquèrent son existence durant la seconde moitié du régime impérial. Aussi la Maçonnerie n'oublie pas Proudhon, et lorsque le célèbre polémiste mourut, en 1865, ce fut Massol, qui fut chargé d'interpréter les regrets de tous et de montrer combien la vie et l'œuvre de Proudhon étaient conformes aux aspirations de la Maçonnerie. On nous permettra de reproduire cette page remarquable, qui paraîtra peut-être démodée à quelques-uns, mais qui rappellera à plus d'un de nos lecteurs une époque de luttes généreuses et désintéressées, d'enthousiasmes ardents, qui devaient bientôt, hélas, disparaître au milieu des calamités sans nombre de l'invasion et de la guerre civile.

Voici comment Massol s'exprima sur la tombe de Proudhon :

« L'homme qui repose dans cette tombe fut grand par l'esprit. Tout le monde a pu, dans ses écrits apprécier la hauteur de son intelligence et la puissance de cette dialectique qui a broyé tant de préjugés. Quelques-uns seulement, ceux-là mêmes qui ont vécu dans son intimité, savent combien sous la rude écorce d'un fils d'ouvrier franc-comtois, il y avait d'indulgence pour les autres et de bonté réelle.

« Mais ce qui caractérise Proudhon, ce qui fait son originalité, son trait distinctif, c'est la solidité de sa conscience. Jamais elle ne broncha ; devant bien des tentations, il est toujours resté pur, il a gagné sa vie à la sueur de chaque jour.

« Prolétaire il est né, prolétaire il a vécu, prolétaire il est mort, c'est-à-dire qu'il a toujours été pauvre, si pauvre que nous avons été obligés de nous cotiser pour lui procurer cette tombe.

Il n'eut qu'une véritable passion, la passion du droit et de la justice;

il en avait toutes les délicatesses. Il est un de ceux qui ont le plus travaillé à l'édification de l'œuvre capitale de ce siècle, la fondation de la morale en dehors de toute superstition.

Sa vie toute entière fut un corollaire de cette morale qu'il entrevoyait comme la véritable souveraine de l'avenir.

Nul plus que lui n'eut le sentiment de la dignité de l'homme, nul plus que lui ne proclama le respect de la personne humaine, nul plus que lui ne grava dans les âmes en la rajeunissant la devise : Liberté, égalité, fraternité. »

Malgré ses occupations si diverses, Proudhon ne cessa jamais de s'intéresser à la Maçonnerie. Qu'on relise cette page écrite vers la fin de sa vie et qui fut aux amis du progrès un précieux encouragement.

§ 3. — UNE PAGE DE PROUDHON SUR LA MAÇONNERIE ET L'IDÉE SOCIALISTE

La Franc-maçonnerie.

Il est arrivé à la Franc-maçonnerie ce qui arrive à toute secte, qui, ayant débuté par une symbolique, ne sait pas comprendre et développer philosophiquement le sens de ses emblèmes : elle s'est égarée dans de fausses spéculations et corrompue par des doctrines, qui lui sont diamétralement contraires. La Franc-maçonnerie, si elle croit pouvoir jouer encore un rôle dans le monde, a besoin d'une réforme qui ne porterait pas que sur le rite, ainsi qu'on l'a déjà tant essayé ; mais d'une réforme qui, allant au fond des choses, mettrait en lumière la pensée, la vraie pensée maçonnique.

Depuis près d'un siècle, l'immense majorité des Loges professe le déisme de J.-J. Rousseau. Cette vogue de déisme se conçoit ; pour les âmes faibles qui, tout en renonçant à la foi chrétienne et se donnant des airs de rationalisme, désirent néanmoins conserver un fonds de religion, rien de plus commode que cette profession de foi à la musulmane : l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. — Avec cela on se tient pour dûment renseigné, on n'examine plus. — Y a-t-il rien de mieux assuré en matière d'opinion que ce que l'on n'examine pas ? — On ne trouverait peut-être pas, au double point de vue de la religion et de la philosophie, de doctrine plus inconséquente, plus étroite, que cette réduction du christianisme : c'est justement ce qui fait sa fortune. On ne veut plus être confondu dans la tourbe des croyants... mais on est incapable en même temps de suivre jusqu'au bout la critique philosophique. De même que l'idée pure est au-dessus de la moyenne des

esprits, la justice pour elle-même est au-dessus des consciences, et l'on se tient dans un éclectisme qui satisfait également la présomption et l'impuissance.

Quelques maçons cependant, ayant plus de capacité ou plus de loisir, se permettent du rechercher au-delà. — Le *Thuileur* de l'Ecosisme, publié en 1812, et destiné surtout aux maçons des grades élevés, professe sous le nom de système de la génération universelle une sorte de panthéisme analogue à celui qu'on enseignait autrefois dans les mystères et qui rentre dans les idées de Volney et de Dupuis.

« L'aspect de l'univers, dit cet anonyme, offre aux yeux de l'observateur une rotation perpétuelle de créations, de destructions, et de régénérations. Naître, mourir, se reproduire, telle est la loi imposée à tout ce qui existe. Le mouvement, ou, si l'on veut Dieu, l'esprit, le feu, les atomes, la matière subtile est la cause efficiente de ces divers états. Lui seul donne la vie, lui seul cause la mort, c'est le bienfaisant Osiris, c'est le redoutable Typhon, ces deux sont frères, ou plutôt ils ne sont qu'un seul Dieu.

« En langage symbolique, on dit communément que la mort est la porte de la vie, vérité peu connue de ceux qui possèdent le grade de maître, quoique les emblèmes mis sous leurs yeux, eussent dû les en instruire.

On entend par cette figure que cette fermentation, que la putréfaction précèdent la naissance et la donnent ; que sans la première condition la seconde ne peut avoir lieu ; qu'en un mot, pour que la génération s'accomplisse, il faut que les principes générateurs meurent, pour ainsi dire, qu'ils se dissolvent, se désunissent par la putréfaction.

En effet, sans un mouvement interne et fermentatif, sans l'écartement, sans la désagrégation des parties environnantes, comment le germe pourra-t-il se faire jour à travers les enveloppes qui le tiennent captif ?

Le phénomène de la génération universelle peut être considéré sous une multitude d'aspects variés... De là cette immense variété de fables, de rites, de symboles, qui tous relatifs au même but, ont néanmoins plus d'une fois embarrassé les commentateurs mythographes. Car les religions anciennes et modernes sont toutes également physiques, et ce n'est que parmi les principes de la nature que l'on doit chercher les dieux des nations.

Il y a loin, comme on voit, de cette doctrine à celle de Jean-Jacques ; aussi paraît-elle avoir été réservée pour la plus haute initiation. Mais quelque mystère qu'on en ait fait, elle n'appartient pas plus à la Maçonnerie que le déisme : ce n'est qu'un témoignage de plus à l'appui de ce que nous avons dit du néant de doctrine, qui afflige en ce moment les loges.

Dans ces derniers temps, quelques frères, plus indiscrets que sages,

ayant proposé de faire servir les loges à une rénovation religieuse, il leur fut répondu, avec un grand bon sens, par le *monde maçonnique*, que les principes de libre examen et de tolérance, qui forment le fonds de la Franc-maçonnerie, s'opposaient à ce qu'elle devint l'agent et l'organe d'aucune pensée religieuse ; que toute profession de foi, devenant obligatoire, impliquait, à l'égard de celui qui la repousse, excommunication, par conséquent était en contradiction avec le principe de fraternité universelle qui fait le véritable objet des sociétés maçonniques.

« On nous dit, ajoute le rédacteur, que le lien religieux est indispensable aux sociétés modernes. La religion nous apparaît, au contraire, comme un sentiment individuel tout à fait indépendant de l'existence du progrès et du bien-être des sociétés. A l'état collectif, elle nous apparaît même presque toujours comme un danger. »

Voilà donc la religion bien et dûment exclue de la Franc-maçonnerie, non pas en ce sens qu'elle exclue de son sein, ni juif, ni chrétien, ni mahométan, et qu'elle se montre intolérante pour aucune opinion religieuse, mais en ce sens qu'elle est, comme la Révolution, la justice, la raison libre, au-dessus de toute religion. Accepter une profession de foi pour la Franc-maçonnerie, ce serait déroger, descendre : elle ne le veut pas. Qu'est-ce à dire, sinon que le franc-maçon, en tant que franc-maçon, ne reconnaît qu'une loi qui est la justice, et dans l'architecte de l'univers, affirme, non la substance ou la cause, mais la raison, le rapport, l'harmonie des choses ? — P. J. PROUDHON.

Proudhon ne jugeait pas la portée des rituels et l'esprit de la Maçonnerie autrement que ne l'a fait le Père Deschamps dans le livre premier de cet ouvrage.



CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

LA SECTE EN BELGIQUE ET EN HOLLANDE

§. 1^{er}. — LA MORALE INDÉPENDANTE ET L'ÉCOLE NEUTRE

Vers 1860 la théorie de la *morale indépendante* fut inventée par les loges et mise en circulation par elles pour faire accepter du gros public leur donnée fondamentale, la séparation de la vie sociale d'avec la religion (v. *Introduction* IV). Voici un discours prononcé par le f. . Goblet d'Aviella, le 26 janvier 1879, pour la consécration du temple des *Amis philanthropes*, qui exprime bien le but poursuivi par la secte :

Je vous disais, mes ff. . lors de la cérémonie où nous avons posé la première pierre de ce temple (1), que la MAÇONNERIE était la PHILOSOPHIE DU LIBÉRALISME, c'est-à-dire la *source*, le RÉSERVOIR, où les adversaires de tous les préjugés et de *toutes les SUPERSTITIONS* devaient puiser leurs *principes supérieurs de direction morale* et de RECONSTRUCTION POLITIQUE.

Tant qu'il s'agit simplement de RENSERISER des systèmes basés sur l'erreur, la *superstition* ou l'imposture, une *critique purement négative* peut suffire à la tâche. Mais on ne fonde rien avec des négations, pas plus qu'on ne se dévoue longuement et complètement à des *vérités contingentes et relatives qui n'étaient pas la vérité d'hier et qui seront peut-être le mensonge de demain*. Il faut, aux partis comme aux individus, un *idéal* qui leur serve de phare pour se diriger contre les écueils de l'égoïsme et de la passion. Or, cet *idéal*, en dehors des conceptions

(1) V. les parties essentielles de ce premier discours citées dans l'*Introduction*, IV.

sectaires qu'il doit précisément nous servir à combattre et à remplacer, n'est-ce pas la *Maçonnerie*, qui nous en offre l'expression la plus haute, la plus heureuse ?

Un exemple fera mieux ressortir ma pensée. *Quelle est actuellement en Belgique la grande question qui préoccupe le gouvernement et passionne l'opinion ?* C'EST LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION POPULAIRE, ce levier avec lequel un philosophe disait qu'il soulèverait le genre humain. IL S'AGIT D'ENLEVER AUX RELIGIONS RÉVÉLÉES L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE, qu'elles ont jusqu'à présent monopolisé dans les écoles publiques. Eh bien, s'il était vrai qu'il n'y eût pas, pour le Libéralisme, en matière de morale, des principes positifs et absolus, fondés en raison et communs à tous les hommes, nous ne pourrions, sans attenter à la liberté de conscience, charger l'État d'enseigner une morale quelconque. L'État, en un mot, pourrait enseigner la lecture, l'écriture, le calcul, bien d'autres choses encore ; il devrait renoncer à ce que je considère comme la plus belle et la plus importante partie de sa mission éducatrice : *faire des hommes et des citoyens*. Heureusement, *ces principes existent*, et, SI LES LIBÉRAUX VEULENT LES TROUVER, ILS N'ONT QU'À VENIR DANS NOS TEMPLES DÉCHIFFRER, SUR LES MURS DE NOS PARVIS, LES PRINCIPES FORMULÉS DANS NOS TRAVAUX.

La Maçonnerie enseigne qu'il y a, dans le monde moral comme dans le monde physique, *des lois absolues*, primordiales, permanentes, universelles, *indépendantes* des temps et des lieux, comme des *sectes* et des écoles, *basées sur la raison* et destinées dès lors à devenir le fondement de toute société rationnellement organisée. Tel est le principe, qui nous commande de faire le bien pour le bien et non pour le profit que nous pourrions en retirer... Tels sont les principes qui ont été formulés par la déclaration des *Droits de l'homme* en France, avant de prendre place dans le plus beau chapitre de la Constitution belge. — Et ce ne sont pas là DES DOGMES, que la Maçonnerie prétend imposer à la raison de par une prétendue révélation divine ! La Maçonnerie n'enseigne et ne professe aucun dogme dans le sens étroit et arbitraire de ce mot. MAIS CE SONT DES PRINCIPES auxquels on est arrivé en partant de ce fait que l'homme est un être libre et responsable, doué d'une raison qui lui permet d'apercevoir la loi des choses, et d'une conscience qui lui enjoint de s'y conformer, et elle y est arrivée sans autre guide que l'E. F. (Eternel Foyer), c'est-à-dire par le seul effort de la Raison : « *cette lumière qui, suivant une expression célèbre, éclaire tout homme venant en ce monde.* » Et en les proclamant elle ne fait que se conformer au but de son institution, — car ce but — comme le savent tous ceux d'entre vous qui, parvenus au 3^e gr. ont découvert, sous les superstitions bibliques de nos rituels, le mythe commun et primordial de toutes les religions naturalistes de l'antiquité — ce but c'est l'ÉTUDE DE LA NATURE, c'est-à-dire la découverte des lois qui régissent le monde moral, aussi bien que le monde physique...

La Maçonnerie montre qu'elle n'est pas seulement une philosophie, la philosophie du progrès, mais encore UNE RELIGION, la religion de l'idéal.

Maintenant, qu'est-il besoin pour cela d'une association secrète, se bâtissant des sanctuaires du style égyptien pour y pratiquer des rites mystérieux ? Ce n'est pas le moment, mes fr. ., de défendre les formes et le SECRET de la Maçonnerie, qui, du reste, n'ont pas besoin d'être défendus ici. Toutefois, pour me borner à dire un mot sur l'utilité sociale de la Maçonnerie à une époque comme la nôtre, où ce que je nommerai l'utilitarisme envahit de plus en plus toutes les couches de la société, où l'on semble exclusivement estimer les hommes d'après leurs succès et les doctrines d'après leur utilité immédiate, où nos universités mêmes, ces foyers de science libre, semblent ne plus devenir que des machines à fabriquer des médecins et des avocats, devant une pareille situation, peut-on contester encore l'utilité d'une vaste association comme la Maçonnerie, qui, en présence des théocraties s'écroulant de toutes parts, se rassemble pour dédier des temples, comme nous le faisons aujourd'hui, AU CULTE QUI SURVIVRA A TOUS LES CULTES, parce qu'il repose sur une conception progressive de la nature, au culte de la loi vivante, au culte de la vérité, de la justice et de la fraternité ? (1) »

L'École neutre, suivant l'euphémisme, dont se sont servis les ministres pour tromper la conscience publique et faire passer la *loi de malheur*, a pour objet de réaliser le programme du fr. . Goblet d'Aviella.

On va en juger.

En 1881 le fr. . Van-Humbeck, ministre de l'instruction publique, a publié un *Règlement général des écoles normales et des sections normales primaires de l'État*, dans lequel se trouve le programme du cours de morale et de savoir vivre pour trois années. Les différents devoirs envers soi-même, envers les hommes y sont passés en revue, y compris *la bonté envers les animaux*; mais des devoirs envers Dieu il n'est pas dit un mot, et même *Dieu n'y est pas nommé*, ou plutôt il l'est d'une façon dérisoire. En effet, tout à la fin du programme du cours de 3^e année, intitulé : *Morale théorique*, il y a une dernière question ainsi conçue :

Examen des diverses sanctions de la loi morale : sanction physique, sanction morale (satisfaction de la conscience et remords), sanction de l'opinion publique ; sanctions dérivant de la philosophie et des religions : la vie future et Dieu (2).

(1) Reproduit par le *Courrier de Bruxelles* du 7 mars 1879.

(2) Ce document est publié tout entier dans le *Le Journal de Bruxelles* du 22 juillet 1881.

C'est-à-dire que la vie future, les jugements de Dieu, son existence même sont présentés comme des hypothèses, comme un des divers systèmes philosophiques à l'examen desquels on convie les jeunes instituteurs à se livrer, d'une manière *théorique*, mais en les avertissant bien que la *morale pratique* est tout à fait indépendante de semblables questions.

Un journal de la secte, *La Flandre libérale*, a parfaitement indiqué le but que l'on voulait atteindre.

Quiconque envoie son enfant à l'école communale est de fait enrégimenté dans les rangs des libéraux.

Combien de gens qui sont venus à nous sans le savoir ! On a réussi jusque dans les plus petits villages à créer ainsi un groupe de gens fort rapprochés de la libre-pensée. Les uns résisteront peut-être, mais leurs enfants pénétrés dès l'âge le plus tendre *du mépris du culte, rompront facilement avec le catholicisme. Il y a là une semence qui lèvera et fructifiera* (1).

§ 2. — UN SECOND PAS EN AVANT

Les loges cherchent à consolider la victoire qu'elles ont obtenue en faisant voter la loi du 1^{er} juillet 1879, qui *laïcise* l'enseignement d'État et exclut la religion du cadre de l'instruction élémentaire (liv. II, chap. XII § 4).

On a pu voir comment dans les travaux auxquels, depuis 1863, les loges se sont livrées sur cette question, et qui ont été résumés dans des *mémoires et projets de loi* publiés en un volume, en 1865, *l'enseignement obligatoire* devait sanctionner l'enseignement laïque. Le texte de la constitution belge en garantissant d'une manière absolue la liberté de l'enseignement présente à une législature des difficultés, qui expliquent les efforts et les travaux des loges. Donc, pour faire sortir à effet les projets de la loi préparés par elle, les loges ont en 1882 imaginé de provoquer d'abord des réunions provinciales d'instituteurs officiels, puis un congrès général à Arlon, où, sous prétexte de traiter de questions pédagogiques, ils ont reproduit purement et simplement les *projets de loi* imprimés dans le volume des loges.

(1) Cité dans la brochure intitulée : *L'Ecole maçonnique en Belgique*, par Iwan d'Anvaes, Bruxelles 1882.

Les instituteurs de la province de Liège ont eu une réunion en juin 1882, dans laquelle ils ont déclaré nécessaire d'imposer aux parents l'obligation de faire fréquenter les écoles à leurs enfants sous peine d'amende, ou tout au moins d'être privés de leur droit de garde, de tutelle et surtout d'être exclus des secours communaux (1).

En septembre un congrès général a eu lieu à Arlon. *Le directeur général de l'enseignement primaire au ministère*, le f. Germain, est venu en diriger les débats et a ouvert ses séances par un discours, où il a fait appel à la fois aux intérêts et aux passions des malheureux que les nécessités de leur position ou leurs mauvais principes ont réduits à être ses collaborateurs (2).

Depuis bien longtemps, nous sommes unis par le même travail, par les mêmes luttes, par les *mêmes espérances* et par la même confiance inébranlable dans l'avenir de nos écoles (2). C'est donc avec bonheur que je vous revois tous, pleins d'enthousiasme, assemblés en grand nombre dans la cité d'Arlon, pour mettre en commun vos lumières, votre expérience ; pour étudier les graves questions de l'éducation et de l'enseignement, pour rechercher des moyens d'élever plus haut encore l'école communale, *la SEULE qui puisse assurer le véritable développement national (!)*

(1) *Le Bien public* de Gand, dans ses n^{os} des 28 et 29 juin 1882, en rapprochant le texte des déclarations des instituteurs de la province de Liège de celui des mémoires et des projets de loi des loges, a démontré d'une manière palpable que les instituteurs officiels n'avaient fait que copier ces mémoires.

(2) La solidarité que le f. Van Humbeck et son agent ont établie entre le gouvernement franc-maçon et les instituteurs officiels est le résultat d'une situation particulière en Belgique. Après la loi du 1^{er} juillet 1879, les évêques ont déclaré que les parents ne pouvaient sous peine de péché envoyer leurs enfants dans les écoles, d'où l'enseignement religieux était banni. (Liv. II chap. XII § 3 note). A plus forte raison les instituteurs ne pouvaient continuer à enseigner dans de pareilles conditions à moins de circonstances particulières, dont les évêques se réservaient l'appréciation. En conséquence l'immense majorité des instituteurs officiels, qui avaient des principes catholiques, ont donné leur démission, et ont trouvé des positions dans toutes les écoles chrétiennes que l'admirable générosité des catholiques belges ouvrait en même temps dans presque toutes les communes.

Le nombre des écoles libres étant infiniment moindre en France, la même ligne pratique de conduite n'a pu être suivie après la loi du 28 mars 1882. Au contraire les instituteurs ont été engagés à conserver leurs fonctions, tant qu'on ne leur demanderait pas des actes positifs contraires à la foi. Un très grand nombre d'entre eux déplorent la voie funeste dans laquelle la République a engagé l'enseignement public, et réagissent dans la mesure de leur pouvoir contre ses funestes conséquences. Des réunions comme le congrès d'Arlon ont été essayées en France en 1881 ; mais elles n'ont pas donné le résultat qu'en attendait le f. Jules Ferry. Ce qui est dit au texte des instituteurs belges ne peut donc en rien s'appliquer aux instituteurs français,

Nous poursuivrons tous notre but avec ardeur : le progrès de l'enseignement national. Nous redoublerons de zèle pour que nos enfants reçoivent dans nos écoles primaires l'éducation qui se base sur la *vérité*, la *justice*, la *moralité*... et vous travaillerez plus courageusement que jamais, j'en ai la conviction, pour assurer *définitivement le triomphe de l'enseignement national* : vous ne permettrez pas, — et nous vous aiderons dans les efforts que vous ferez pour réaliser ce but ; — vous ne permettrez pas qu'on vous enlève l'école primaire, cette terre féconde où germent la *science*, la *moralité* et la *liberté* (Bruyantes et longues acclamations).

Ce que le ministère franc-maçon belge venait chercher là, c'était une sorte de pression pour faire un pas de plus en avant, pour établir *l'enseignement obligatoire comme en France*, conformément au programme maçonnique. On a vu comment dès le lendemain du vote de la loi de malheur, les loges avaient mis *cette question à l'étude* (liv. II, chap. XIII, § 3). *Le congrès des instituteurs* n'a été qu'une *machine* pour transmettre le mot d'ordre à l'opinion libérale. Voici en effet quel a été le résultat de ses délibérations.

L'assemblée a adopté, d'abord la gratuité absolue comme condition essentielle.

Une seconde proposition tend à l'institution d'un jury chargé de *faire subir aux élèves sortant des écoles privées aussi bien que des écoles officielles, un examen* qui décidera, s'il peut leur être délivré un certificat de connaissances. *Divers avantages seront attachés à ce certificat ; entre autre, l'admission dans les administrations publiques ou dans des établissements industriels, l'attribution du droit électoral, etc., etc.*

Une vive discussion s'engage sur le point de savoir quels seront les éléments, qui entrèrent dans la composition du jury, que vise la proposition.

Un instituteur à Liège et un instituteur à Saint-Gilles-lez-Bruxelles développent une série de considérations à l'effet d'établir un jury composé à la fois d'instituteurs officiels et d'*instituteurs libres*. Ils invoquent, à l'appui de leur système, le principe de la tolérance et l'idée qu'il faut, le plus possible, éviter les critiques auxquelles l'enseignement public serait évidemment exposé de la part de nos adversaires, si l'enseignement privé était exclu de la formation des jurys.

Cet ordre d'idées est vivement combattu par un instituteur à Liège, qui proteste contre la composition des jurys mixtes. « L'intervention du clergé dans l'enseignement primaire, » s'écrie l'orateur, « était impossible, avant 1879, parce qu'il est opposé à tout progrès, qu'il travaille en

dehors de la nature et de l'humanité (!!). Or, nous le savons, en dehors de la nature, il n'y a rien de vrai, ni de juste (!!), hors de l'humanité, rien de bon. Cette intervention est plus impossible encore, depuis la loi de 1879 ; il y a entre lui et nous, un abîme que nous ne franchirons, ni ne comblerons jamais. »

La proposition qui fait l'objet de cette discussion, est mise aux voix, et l'assemblée repousse l'intervention de l'enseignement libre dans l'organisation des jurys.

L'assemblée adopte ensuite une série de mesures, dont l'effet est de mettre tous les parents à même de procurer l'instruction primaire à leurs enfants ; ces mesures consistent dans la réglementation des travaux des enfants dans les industries, dans la mise en pratique de moyens charitables (?), dans l'attribution des subsides et d'indemnités aux parents nécessiteux.

L'assemblée admet, enfin, comme la loi française, l'application des pénalités (1).

Le concert qui existe entre la Maçonnerie de tous les pays s'accuse par l'identité des mesures de persécution dirigée contre la religion. Les franc-maçons de Belgique tiennent à ne pas se laisser dépasser par leurs frères français. A l'ouverture de la session de la Chambre, en décembre 1882, la section centrale a, par l'organe de son rapporteur, le f. . Goblet d'Aviella, demandé la suppression de 442 vicaires, la confiscation du traitement des chanoines et des secrétaires épiscopaux. Dans la discussion, au sein de la section, on a manifesté le dessein de soumettre de plus en plus l'administration des fabriques à l'ingérence du gouvernement. De plus, le f. . Goblet d'Aviella vient de faire porter à l'ordre du jour de la Chambre, une proposition ayant pour objet de supprimer l'exemption du service militaire dont jouissent les élèves en théologie, qui ne sont pas dans l'aisance. C'est, comme on le voit, la copie des lois votées à Paris (liv. II, chap. XII, § 6). Ce qui aggrave l'iniquité de ce projet, c'est qu'en même temps l'on veut conserver l'immunité militaire à des centaines d'élèves des écoles normales et aux instituteurs de l'enseignement officiel, qui en Belgique est essentiellement anti-chrétien.

A l'exemple des généraux Billot et Thibaudin, (liv. III, chapitre XXII, § 4), le f. . Gratry, ministre de la guerre, interdit rigoureusement aux officiers de faire partie des conférences de St-Vincent de Paul et des patronages catholiques, mais contrai-

(1). V. le *Courrier de Bruxelles* des 14 et 15 septembre 1882.

remment aux règlements militaires, il leur laisse toute liberté pour se faire affilier dans les loges maçonniques (1).

§ 3. — LES SOCIÉTÉS DE SOLIDAIRES

Il y a actuellement en Belgique une vingtaine de sociétés, dont l'objet est d'établir entre leurs membres un pacte pour soustraire à la religion tous les actes de la vie.

« Ils s'associent, dit un de leurs manifestes, pour obtenir, après leur mort, que leurs restes ne soient pas souillés par les singeries des charlatans, qui escroquent le public assez bétifié pour avoir recours à ces exploiters : *prêtres, pasteurs, rabbins, popes* et autres momeries de toute sorte, mainteneurs indispensables de l'oppression... La lumière est faite, nous devons la suivre. Il faut que chaque citoyen soit convaincu que le mal c'est DIEU, et qu'il faut frapper les exploiters de cette aberration (2).

Voici les formules de mandat et de testament que recommande l'*Almanach de la libre-pensée*, section de Liège, pour 1882.

FORMULE DE MANDAT

POUR ÉCARTER DE SON LIT DE MORT LES OBSESSIONS RELIGIEUSES DE PRÊTRES
ET AUTRES PERSONNES

Je soussigné, prénom, nom,
profession, domicilié à rue
n° , déclare vouloir mourir en dehors de toute religion positive ; je veux qu'aucun prêtre de n'importe quel culte ne vienne troubler mes derniers instants.

Je donne, par la présente formule, à M^r prénom
nom profession, domicilié à
rue n° , et à M^r prénom,
nom, profession, domicilié à
rue n° , concurremment et séparément, mandat et
plein pouvoir de veiller à ce que ma volonté, ici librement exprimée,

(1) *Le Français* du 6 février 1883.

(2) *Historique des Sociétés rationalistes de la Belgique par l'Affranchissement*, Bruxelles, typographie de Brimée, in-18, 1879) pp. 3, et 4).

soit fidèlement exécutée. A cet effet, lorsqu'ils me croiront en danger de mort et incapable, par infirmité ou maladie, de me sauvegarder contre des obsessions religieuses de prêtres ou autres personnes, ils s'installeront dans ma maison, ils y prendront telles mesures que les circonstances indiqueront ; ils commanderont en maîtres *pour tout ce qui concerne ma personne, que je place pour lors sous LEUR TUTELLE ABSOLUE.*

Je veux que leur volonté soit considérée comme l'expression de la mienne propre. Je les prie d'exécuter fidèlement ce mandat et de le faire respecter, au besoin, par autorité de justice.

Ainsi fait à _____, le _____ en trois originaux, dont chacun de mes mandataires a reçu un, le 3^e étant entre mes mains. (Signature).

FORMULE TESTAMENTAIRE

Je soussigné _____ déclare vouloir être enterré, sans aucune cérémonie religieuse, par les soins de la Société *La Libre Pensée* de Liège, fondée le 20 juin 1878. Tel est mon testament que je charge le citoyen _____ d'exécuter ponctuellement et que je place sous la sauvegarde du Code civil. Ainsi fait de ma propre main, à _____ en trois originaux, dont l'un est délivré à Monsieur _____ l'autre à la Société *La Libre Pensée* de Liège, le troisième restant entre mes mains. *Date et Signature :*

Et c'est au nom de la liberté humaine, qu'un homme se met ainsi *sous la tutelle absolue* d'un de ses semblables (1), abdiquant à l'avance toute volonté, toute possibilité de s'éclairer !

D'après le tableau des *Sociétés de la libre pensée belges* que nous avons sous les yeux, elles existent dans les villes où il y a déjà des loges maçonniques.

Les loges sont leurs propagatrices, et en réalité elles en ont tous les principes.

Les choses vont si loin que la loge *les Amis philanthropes* a mis en délibération la question de savoir si elle ne déclarerait pas apostats et rênégats tous les frères qui, étant malades, accepteraient les secours de la religion (2). On n'a pas rendu publique la décision intervenue, car l'état des esprits, même dans le monde

(1) Dans les ordres religieux, le vœu d'obéissance n'est jamais fait que sous la réserve la plus expresse des droits de la conscience, *ubi peccatum non cerneretur*, dit la *Summa constitutionum* de St Ignace, regula 31. Il n'y a rien là de semblable à la *tutelle absolue* des sectes maçonniques ; la responsabilité individuelle et le libre jugement, source du mérite et du démérite, sont pleinement sauvegardés.

(2) V. *Journal de la Franc-maçonnerie belge*, 26^e jour du 10^e mois, 1880.

libéral en Belgique, n'est pas encore arrivé au degré voulu pour cela : mais la pression des loges n'en est pas moins très vive en ce sens, et, quelque temps après, la loge les *Vrais amis de l'Union et du Progrès* a destitué son vénérable, coupable d'avoir permis à sa fille de faire sa première communion (1).

Les loges croient pouvoir impunément chasser Dieu de la conscience humaine : mais le châtement est proche. L'*Historique des Sociétés rationalistes en Belgique*, que nous avons déjà plusieurs fois cité, revendique pour les socialistes l'honneur d'avoir fondé en 1854 la première société de solidaires appelée l'*Affranchissement*. Les bourgeois, les *capitalistes* ont cherché à s'y introduire pour en écarter les revendications socialistes et restreindre la guerre à Dieu seul ; mais « *en détruisant Dieu, dit cette brochure, le rationalisme affirmait la* »
« *fraternité humaine. L'organisation des spoliés est en bonne* »
« *voie d'exécution contre une société basée sur le plus écrasant* »
« *despotisme et la plus exécrable exploitation, pour constituer en-* »
« *suite une nouvelle vie sociale, dont les fondements seraient la* »
« *justice dans la solidarité !* » La Commune de Paris est ensuite présentée comme la réalisation du droit et de la justice (2) !

Les bourgeois libres-penseurs sont avertis !

Du reste, ils n'ont pas le droit de s'en plaindre. Un des hauts dignitaires de la Franc-Maçonnerie, le f.°. Jottrand n'a pas craint, dans la séance de la chambre des députés du 31 mai 1871, d'accabler d'injures M. Thiers et le gouvernement de Versailles, à l'occasion de la légitime répression de la Commune (3).

§ 4. — LE F.°. GOFFIN

Il a été souvent question dans notre ouvrage du f.°. Goffin, à la fois enfant terrible des loges et précurseur de leurs idées. On lira avec intérêt la notice que lui a consacrée, au moment de sa mort, le *Courrier de Bruxelles*, n° du 21 septembre 1882 :

(1) Fait cité par l'*Union*, du 22 avril 1882.

(2) *Historique des sociétés rationalistes de la Belgique*, par l'*Affranchissement*, in-18, Bruxelles, 1879, pp. 12 et 13.

(3) Voir Dr Louis Fiaux, *Histoire de la guerre civile de 1871* (in-8°, Paris, 1879).

On annonce la mort — civile, hélas, — de Joseph Goffin, homme de lettres, décédé le 15 courant, à Lacken, à l'âge de 42 ans.

Joseph Goffin était franc-maçon et libéral indépendant. Il n'a jamais voulu courber l'échine sous la férule de M. Frère, et, dans son journal la *Réforme*, a donné bien du fil à retordre aux doctrinaires Verviétois. Aussi a-t-il été en butte à toutes les persécutions libre-penseuses imaginables.

Pourchassé sans trêve ni merci par nos grands partisans de la « tolérance » et du « libre examen », il a dû quitter Verviers, et il a été fonder, à Spa, le *Mémorial*, qui, après avoir fait aussi maigre chère, a fini pour manger au ratelier de la coterie Peltzer.

Toutefois, le vieux burgrave radical a eu vite assez de cette servitude, et il a préféré se retirer à Bruxelles, pour y vivre dans son dur et stoïque isolement. En 1879, il voulut essayer une dernière fois, si les temps n'étaient pas mûrs pour exprimer ses opinions libérales sans réticence et sans crainte, et il fonda le *Journal de la Franc-maçonnerie belge*. Il pensait que la Franc-maçonnerie devait enfin sortir de son ombre compromettante, et cesser d'être chauve-souris pour s'afficher en pleine lumière.

Il disait dans son programme :

« Nous ne sommes plus, comme il y a six mille ans, sous l'influence « des mystères d'Isis et d'Orisis. Le temps des énigmes et des réunions « secrètes a disparu. Il faut que les voiles se déchirent dans l'intérêt « des masses ignorantes. »

Personne n'était plus apte à faire cette utile besogne que le f. . Goffin, lui qui a écrit l'*Histoire populaire de la Franc-maçonnerie*. Mais aussitôt il s'éleva une immense clameur d'épouvante d'un bout à l'autre du Grand-Orient de Belgique, surtout alors que Goffin annonçait son intention de « démasquer ceux qui ont fait de l'ordre le marche-pied de leur ambition. » Comment ! on allait arracher tous les faux nez, et le vulgaire serait initié aux conspirations, qui se trament derrière les oripeaux des Loges ! mais tout serait perdu et c'en serait fait pour toujours du prestige de la société secrète !

Et l'on vit recommencer de plus belle la persécution des partisans de l'obscurantisme libéral contre l'importun « porte-lumière » franc-maçon. Goffin l'avoue dans son numéro dn 18 janvier 1881 :

« Quelques-uns de nos ff. ., écrit-il, nous blâment de nous mettre en « opposition avec le corps régulateur, et d'oser lui dire des vérités que « personne, jusqu'à présent, ne s'était avisé de formuler publiquement. « Ils prétendent même que l'auteur présumé de notre journal sera mis en « accusation, pour avoir révélé des secrets, qui doivent être ignorés du « vulgaire. »

Goffin répond à ces trembleurs par cette terrible apostrophe :

« Eh ! mes ff., à quoi bon vous cacher si vous faites le bien ? »

Goffin fut néanmoins forcé de cesser sa publication. Il fut mis en accusation par le Grand-Orient.

Le f. : Goffin compliquait son cas par des attaques personnelles, par des révélations qui devaient rendre son journal fort désagréable aux sommités maçonniques.

Voici quelques lignes qu'il écrivit en février 1880, en réponse à des attaques intéressées qui lui valurent plus tard l'honneur de l'exclusion. Elles méritent d'être encadrées.

J'ai écrit dimanche passé : « La franc-maçonnerie a besoin d'épurer ses rangs et de ne plus recevoir d'adeptes, qui, non-seulement répondent d'une manière évasive et incomplète aux questions formant la base de leur examen, mais encore tiennent dans le monde profane une condition irrégulière de nature à jeter le discrédit sur l'institution même. »

On me demande de préciser. Soit : Eh, mon F. : , il ne s'agit pas de tant chercher pour trouver parmi nous le mari infidèle qui, surpris *flagrante delicto*, manque de se faire assommer par sa femme légitime ; le commerçant qui s'enrichit un peu trop rapidement ; l'agent de change négociant des valeurs véreuses ou se faisant l'entremetteur d'un Philippart quelconque ; le noceur émérite qui oublie de payer ses dettes et se pavane au parc en compagnie d'une jolie cascadeuse ; le mauvais fils qui lève la main contre son père ; l'amant qui abandonne sa maîtresse et son enfant après avoir vécu plusieurs années avec eux ; le négociant failli quittant sa ville natale pour aller dans une autre cité, monter un magnifique commerce avec l'argent de ses créanciers ; le fils d'un grand personnage placé sous conseil judiciaire pour avoir eu trop souvent besoin de sa blanchisseuse, au mépris du proverbe qu'il faut laver son linge sale en famille ; le tuteur, qui séduit sa pupille et répudie sa femme ; l'échevin de la police qui néglige de remplir son devoir, lorsqu'il en est requis ; l'avocat qui refuse de rendre compte de sa gestion à un client malheureux ; puis, certaines loges qui laissent mourir leurs membres dans la misère, et cette tourbe de flagorneurs du pouvoir et d'aspirants aux fonctions rétribuées, qui cessent de fréquenter les temples aussitôt qu'ils ont atteint l'objectif de leurs espérances.

Il ne nous serait pas bien difficile d'allonger encore ce riche répertoire et d'entrer dans certains détails de nature à faire deviner les noms qui se cachent derrière ces vilénies ; nous ne le ferons pas ; nous croyons en avoir dit assez pour appeler la sérieuse attention du corps régulateur sur le danger qu'il y a de rester plus longtemps, sans prendre

l'énergique résolution d'introduire le scalpel dans cette plaie de l'Institution.

« C'est trop nature, dit le *Courrier de Bruxelles*, pour que nous « fassions des commentaires », et nous pouvons ajouter que c'est la meilleure illustration de la *morale maçonnique* (1).

§ 5. — LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT EN HOLLANDE

Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises dans ce volume l'action des sectes maçonniques en Hollande (liv. III, chap. XII, § 3 et chap. XIV). Pendant longtemps elle ne parut pas avoir de contre-coup sur la politique intérieure du pays ni sur les rapports confessionnels.

Depuis la Constitution de 1848, les catholiques, qui forment les deux cinquièmes de la population, jouissaient d'une liberté complète, et, quoique protestante, la dynastie, qui est sincèrement chrétienne, protégeait loyalement cette liberté. A l'origine le parti protestant orthodoxe, les *conservateurs* en politique, se montraient assez disposés à interpréter restrictivement les stipulations de la Constitution, à imposer à l'Église catholique les entraves surannées du *régime Joséphiste*, que Guillaume I^{er} avait prétendu restaurer de 1815 à 1830. Les *libéraux*, au contraire, défendaient les droits des catholiques et recherchaient leur alliance dans les luttes électorales.

Cette situation a changé. Par une évolution, qui s'est produite à peu près dans le monde entier, un revirement complet s'opéra dans les positions respectives des partis.

(1) N^o du 22 septembre 1882. Deux grands procès ont montré récemment à la Belgique quelle était la moralité du monde maçonnique. Les frères Peltzer, condamnés en décembre 1882, pour l'assassinat de l'avocat Bernays, à la suite d'une situation à laquelle il semble que le f. Goffin ait fait allusion, les frères Peltzer étaient les chefs de la Maçonnerie anversoise : ce sont eux qui, en 1872, avaient organisé, dans la populace allemande de cette ville, une émeute pour forcer M. le comte de Chambord à quitter l'hôtel dans lequel il recevait ses amis.

Dans l'autre fraction des sectes, un membre de la société la *Libre pensée*, le f. Bogaerts, a trahi d'une manière odieuse son bienfaiteur César de Paepe et a soulevé l'indignation publique par la manière dont, devant la cour d'assises de Bruxelles du 2 novembre 1882, il a affirmé les *pratiques de la morale indépendante*. Ce misérable était un des sujets, qui donnaient le plus d'espérances au parti radical.

« Dans le flagrant de la question romaine, dit l'auteur d'un excellent travail sur la *question religieuse dans les Pays-Bas*, la presse libérale applaudit sans réserve à la révolution italienne, exalta Cavour et Garibaldi et n'eut que des injures pour le pape et ses défenseurs. L'antipathie des libéraux pour Napoléon diminua du moment que le souverain Pontife fut la victime de la politique napoléonienne, et, par suite de l'influence des loges, leurs journaux prirent un caractère d'hostilité et de haine contre les catholiques, leurs institutions et leur clergé et les forcèrent, en quelque sorte, à se séparer du parti, dont ils avaient été les alliés loyaux et fidèles (1). »

Le *Kulturkampf* allemand aggrava singulièrement cette situation et bientôt presque tous les *prétendus libéraux* déclarèrent la guerre au catholicisme. Le parti protestant rationaliste est, en effet, devenu essentiellement révolutionnaire. Des pasteurs appartenant à cette fraction du protestantisme collaborent aux grands journaux des Pays-Bas, tels que *le Nieuwe Roterdamsche courant*, *le Arnehmsche courant*, *le Tydspiegel*, *le Vaderland*, *le Noorden*, et y font appel et l'écho à toutes les haines, qui dans les loges poursuivent les hommes et les choses du catholicisme.

En juin 1875, à l'assemblée protestante de Leuwaarde, capitale de la Frise, un professeur de philosophie de l'université d'Utrecht, l'incrédule M. Opzoomer, révéla sans pudeur la pensée qui les anime : « *Les lois de mai viendront*, » a-t-il dit (2).

Le débat s'est porté principalement sur la question scolaire : Une loi du 13 août 1857 avait introduit le principe de la *neutralité* des écoles publiques, mais laissait une assez grande latitude aux communes pour subventionner des écoles libres, là où elles étaient fondées par les différentes confessions. Les catholiques se contentaient de cette loi, quoiqu'elle ne fût pas toujours appliquée vis-à-vis d'eux avec une suffisante impartialité par les fonctionnaires protestants. Mais l'opposition contre la loi est venue d'un groupe de *libéraux*, qui, sous prétexte de favoriser l'enseignement national, ont fondé en Hollande une association analogue à la *Ligue de l'enseignement français*.

« M. Moens, pasteur *moderne* (rationaliste) à Sneek, élu député par cette ville, après qu'il eut obtenu son éméritat, et nommé

(1) *Revue générale de Belgique*, juillet 1875.

(2) *Ibid.*

ensuite inspecteur de l'enseignement primaire dans la province d'Utrecht par M. Geertsema, ministre de l'intérieur, et M. A. Kerdfik, *israélite devenu protestant* (1), se sont placés à la tête du mouvement (*Vereeniging voor Volksonderwijs*). Il y a quelques années, on fonda une association nommée *Schoolverbond*, ou ligue des écoles. Le but avoué était de mettre un terme à la négligence des élèves quant à la fréquentation, surtout parmi les enfants des classes moyennes, de généraliser l'enseignement primaire, d'augmenter le nombre des instituteurs ainsi que leurs appointements, etc. On soupçonnait que sous ces beaux projets se cachait l'arrière-pensée d'arriver petit à petit à l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque, et de répandre de plus en plus les doctrines rationalistes.

« Les fondateurs de *la Ligue des écoles* étaient MM. P. Harting, professeur à Utrecht, et D. Harting, pasteur mennonite à Enkhuisen, qui reçut en récompense la croix du Lion Neerlandais des mains du ministre libéral, M. Fock.

« Leurs véritables tendances ne tardèrent pas à se manifester. Ils voulurent que l'enseignement public fût donné en dehors de toute religion, en opposition avec l'enseignement privé (religieux) et qu'il pût se développer rapidement par l'augmentation du nombre des écoles et des instituteurs. Les frais qui incomberaient de ce chef aux communes, leur devaient être remboursés pour les quatre cinquièmes par l'État. En outre, l'instruction devait être rendue autant que possible obligatoire et forcée ; mais on procéderait graduellement parce que la nation hollandaise supporte avec impatience toute contrainte. En résumé, le but réel de la Ligue tendait à ôter à la longue toute vie à l'enseignement privé, en l'accablant de charges financières et en rétribuant l'enseignement rationaliste aux frais de l'État.

« *La Ligue des écoles*, qui est fondue maintenant dans *l'association pour l'enseignement national*, créa partout des cercles et reçut l'appui chaleureux des *pasteurs modernes*. Quelques catholiques naïfs s'y laissèrent prendre ; la grande majorité de ces derniers ou plutôt presque tous, de même que les protestants

(1) En Allemagne et même en France, un certain nombre de juifs, qui veulent mieux pénétrer dans la société chrétienne, se convertissent au protestantisme. On a remarqué qu'en général — sauf des exceptions honorables bien entendu — ces *convertis protestants* sont les ennemis les plus acharnés de l'Église et de tout christianisme positif.

orthodoxes ou antirévolutionnaires refusèrent d'en faire partie (1)

Une loi du 17 août 1878, votée malgré l'opposition des catholiques et des protestants orthodoxes, a aggravé pratiquement tous les principes posés dans la loi de 1857, en obligeant chaque commune à entretenir une école publique, d'où tout enseignement religieux est exclu. Les subventions de l'État sont portées à un point qui rend de plus en plus onéreuse la concurrence pour les écoles libres. Cependant *la Ligue des écoles* n'a pu faire prévaloir le principe de l'enseignement obligatoire : la loi s'est bornée à une série de mesures, « qui doivent préparer peu à peu l'esprit public à l'adoption du système coercitif » (2).

Comme dans tous les pays protestants, les princes de la maison souveraine et beaucoup de fort honnêtes gens ont cru pouvoir faire partie des loges. Nous avons indiqué comment il fallait, *en thèse générale*, apprécier ces faits (v. liv. III, *chapitre préliminaire*, § 7). Cependant ceux des protestants, dont la conscience est plus délicate, ont compris le danger que faisait courir au christianisme l'affiliation maçonnique. En 1819, le prince Frédéric d'Orange, second fils du roi Guillaume I^{er}, qui avait été nommé à la Restauration grand protecteur de l'Ordre, fut effrayé de la profonde impiété des rites des hauts grades et abandonna la Maçonnerie en indiquant les motifs dans une circulaire adressée à tous les maçons des Pays-Bas au dessus des grades d'apprenti et de compagnon (3).

Actuellement, le prince Alexandre d'Orange, héritier présomptif de la couronne, est grand maître national et va assez souvent présider des tenues des loges. Les protestants orthodoxes se sont émus de cette situation et lui ont adressé des remontrances qu'ont publiées les journaux hollandais au mois de décembre 1882.

Après des témoignages touchants de fidélité et de respect, cette adresse s'exprime ainsi :

Votre peuple a le droit et le devoir de vous exprimer son chagrin et ses griefs. La loge est une chose secrète pour votre peuple et un secret sans raison. Tout ce qui vient à la lumière de ses principes et de ses actions est en contradiction avec les principes religieux du plus

(1) *Revue générale de Belgique*, juillet 1875.

(2) V. *Annuaire de législation étrangère*, publié par la Société de législation comparée, t. VIII, 1879, pp. 516 à 548.

(3) V. cet important document reproduit par M. Amand Neut, *la Franc-maçonnerie oubliée au grand jour de la publicité* (2^e édit.) tome I, pp. 175 et suivantes.

grand nombre des citoyens des Pays-Bas. Parmi vos sujets, les catholiques ne peuvent ni en honneur ni en conscience soutenir la Maçonnerie.

Pour toutes ces raisons, votre acceptation de la prétendue dignité de grand maître, et les visites que V. A. R. fait aux loges sont une source de scandale et de peine pour vos fidèles sujets. Ils sont blessés, non dans leur fidélité ni leur obéissance, mais dans leur respect et leur amour. Ils pensent mieux mériter par leurs remontrances de la maison d'Orange, que le prince d'Orange lui-même ne le fait, quand, fuyant la publicité, il est à l'œuvre dans des assemblées secrètes, où les initiés seuls sont admis.

La gloire du nom d'Orange a été gagnée au grand jour : elle ne doit pas être compromise ou perdue dans une loge !



CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

LA MAÇONNERIE DANS L'EMPIRE ALLEMAND

§ 1^{er}. — UN COUP D'ŒIL SUR LA COMPOSITION DES LOGES ALLEMANDES

Nous trouvons les indications suivantes dans l'*Almanach des loges allemandes pour 1880*, publié à Leipzig.

Le f. . Guillaume y figure comme protecteur des loges allemandes.

D'après cet almanach, il y a en Allemagne 8 grandes loges et 436 loges, sans compter les clubs, les *vereine* et les *kraenzcher*.

Ces loges comptent plus de 42,000 membres actifs.

Parmi les dignitaires des grandes loges il y a :

2 prédicants ou pasteurs protestants.

33 membres de l'instruction publique.

6 fonctionnaires et employés.

6 magistrats ou avocats.

11 officiers de l'armée.

16 conseillers, maires ou adjoints.

14 bourgeois.

Parmi les vénérables et les mattres-adjoints des loges l'on relève :

22 prédicants ou pasteurs protestants.

1 diacre protestant.

154 membres de l'instruction publique.

18 fonctionnaires et employés.

87 magistrats ou avocats.

44 officiers de l'armée.

113 conseillers, maires ou adjoints.

446 bourgeois.

Ce qui est frappant dans ce tableau, c'est le grand nombre de pasteurs et de professeurs qui *dirigent* les loges ! Quel doit être le nombre des pasteurs et des professeurs, qui en sont simples membres ?

Il y a là toute une révélation sur l'école allemande, voire même sur la chaire protestante.

Nous avons sous les yeux un petit ouvrage de propagande destiné à présenter la Maçonnerie sous les couleurs les plus adoucies, les plus propres à ne pas effrayer les hommes religieux. Or, voici ce qui y est dit :

« La Bible, non pas prise dans le sens littéral pour la règle
« infaillible des croyances particulières, mais entendue comme la
« manifestation concrète de l'idée de foi dans son sens le plus
« élevé, est le symbole de nos convictions touchant la vérité (1). »

L'hypocrisie maçonnique est la même partout : considérer ainsi la Bible, c'est la traiter comme Strauss et Renan, et ceux qui continuent à la faire figurer sur la table des loges trompent indignement les masses. Cette doctrine produit, du reste, ses effets.

Une statistique de la *Société biblique* de Londres nous apprend que tandis que dans tous les pays du monde le nombre des exemplaires de la Bible imprimés et distribués va en augmentant, en Allemagne, depuis le *Kulturkampf*, il a diminué de 13 0/0 (2) !

§ 2. — LA MAÇONNERIE ET L'ADMINISTRATION PRUSSIENNE

Le général f. . Selazinski a pu dire, dans son ouvrage *Frei-*

(1) *Die Freimaurerei in zehn Fragen und Antworten zur Aufklärung für das Volk und denen Freunde*, St-Gallen, 1882. in-8° p. 25.

(2) Fait cité par M. Luzzati, dans la *Réforme sociale*, numéro du 1^{er} novembre 1882.

maureri und Christenthum, imprimé à Berlin, avec l'autorisation de la grande loge d'Allemagne :

De toutes les puissances européennes qui ont été en rapport avec la Franc-maçonnerie, deux seulement ont toujours été conséquentes avec elle-même : la Prusse qui l'a toujours protégée, la Papauté qui l'a toujours combattue (1).

Deux faits caractéristiques rapportés dans la nouvelle édition de l'*Allgemeines Handbuch der Freimaurerei* (t. IV, *Ergänzungen*, v^o Koln), montrent à quel point la police prussienne et la Maçonnerie s'identifient :

Le 4 mai 1867, le Landgericht (tribunal de première instance) de Cologne, condamna Sebastian Scharfer, recteur de l'Église des Minorites et le président général du Gesellverein (Société des compagnons), à 25 thalers d'amende ou à 10 jours de prison, parce qu'ils avaient publié dans les *Rheinische Volksblätter* un article tiré de la *Sudtiroler Volksblatt*, dans lequel se trouvaient les allégations les plus déshonorantes et les plus absurdes contre la Franc-maçonnerie, notamment qu'en maints endroits les francs-maçons devaient fouler aux pieds le crucifix ou cracher dessus, s'engageaient à s'abstenir des sacrements, enchâssaient un crucifix dans le parquet pour marcher dessus en entrant, etc.

Le 25 octobre de la même année, le même personnage fut condamné par le Zuchtpolizeigericht de Cologne à une peine pécuniaire de 30 thalers et aux frais, pour avoir offensé le docteur Zille, de Leipzig, comme franc-maçon.

C'est ainsi qu'on préludait au *Kulturkampf*.

§ 3. — UN COLLABORATEUR DE M. DE BISMARCK

Les journaux allemands de janvier 1881 nous apportaient cette notice nécrologique :

Arnold Ruge, un des premiers chefs de la révolution en Allemagne, ancien ami de Mazzini et de Ledru-Rollin, vient de mourir à Brighton. Né en 1802, à Bergen (île de Rügen), il fit ses études dans les universités de Halle, d'Iéna et de Heidelberg. Il fut alors condamné à six ans

(1) Cité par Pachtler, *Der Stille Krieg gegen Thron und Altar*, 2^e édit., p. 370.

de détention comme membre d'un Tugendbund, société secrète d'étudiants. En 1830, il devint professeur à l'Université de Halle, et publia successivement un certain nombre d'ouvrages de philosophie et de critique, dans lesquels il attaqua l'Église et l'État. Dans la crainte de nouvelles condamnations, il émigra en France, puis en Suisse. Après la Révolution de 1848, il fonda d'abord à Leipzig, puis à Berlin, un journal radical appelé la *Réforme* ; il fit, à cette même époque, partie de l'Assemblée de Francfort, où il siégea à l'extrême gauche. Ayant pris part à divers mouvements insurrectionnels, il fut forcé de s'enfuir et de chercher un refuge en Angleterre, en juillet 1850. Ruge s'était converti, depuis 1866, à la politique de M. de Bismarck. En 1870, il prêchait l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Le Reichstag avait voté en faveur de l'ancien conspirateur une rente annuelle, qui lui a été servie jusqu'à sa mort.

§ 4. — POURQUOI LE KULTURKAMPF NE FINIT PAS

L'*Union* du 23 octobre 1882 a publié l'intéressante correspondance qu'on va lire :

L'anniversaire du jour de naissance du prince impérial d'Allemagne, qui a eu lieu le 18, est fêté par *Bertliner Tageblatt* d'une façon très étrange. Après avoir rappelé que le prince impérial était opposé au mouvement antisémite et qu'il l'avait plusieurs fois qualifié de « honteux pour l'Allemagne, » ladite feuille félicite le prince en sa qualité de *franc-maçon*. A cette occasion, la feuille donne de la carrière franc-maçonne du prince un bref résumé qui ne manque pas d'intérêt. Nous y apprenons que le prince impérial a été reçu franc-maçon le 5 novembre 1853, c'est-à-dire à l'âge de vingt-deux ans. La réception fut faite par son père, alors prince de Prusse et aujourd'hui empereur d'Allemagne, en présence des grands maîtres des trois grandes loges prussiennes et de telle sorte que le nouveau membre passa le soir même les trois premiers degrés dans la « grande loge du pays. » Le père, qui depuis 1840 était franc-maçon (son frère, Frédéric-Guillaume IV, ne l'avait jamais été), adressa à son fils, lors de son admission, l'allocution suivante :

« Puisses-tu être et devenir un fort appui pour cet ordre ; alors non seulement ton propre avenir sera assuré, mais tu auras surtout la belle satisfaction d'avoir toujours tâché de propager autour de toi ce qui est bon et vrai. »

Dans la même année, le prince devint grand-maître de la « grande loge maçonnique de l'Allemagne. »

En 1861, le roi lui confia les « affaires ordinaires de protecteur des loges de Prusse, » et la « présidence dans les séances de la société des grands maîtres de Berlin. » Le « jeune grand maître, » dit le *Tageblatt*, en conclusion de son résumé, depuis son entrée dans les fonctions, tâchait en premier lieu de bien s'informer lui-même et ensuite de contribuer de son mieux à la réalisation des « nobles intentions de l'ordre. » L'année 1870 arriva et avec elle l'anniversaire de la grande loge du pays. Le discours alors tenu par le prince impérial est pour beaucoup de membres de la Franc-maçonnerie un fait historique, qui inaugura une nouvelle ère pour la Franc-maçonnerie. La « nouvelle ère » commença, comme on le sait, bientôt après 1870 en même temps que le « Kulturkampf. » Quant aux affaires intérieures de la Franc-maçonnerie, le prince impérial employait et emploie toujours son influence à favoriser l'admission des juifs, qui ne sont pas considérés comme dignes par une partie des franc-maçons allemands. Il suit en cela l'avis de l'empereur, et nous ne doutons pas que, tôt ou tard, cette question ne soit résolue partout en Allemagne dans un sens favorable aux Juifs, comme elle l'a été depuis longtemps dans les loges françaises, anglaises, etc. Déjà, maintenant, le nombre de franc-maçons juifs en Allemagne est assez considérable, car l'admission des israélites n'est pas interdite dans les loges allemandes, et les loges en dehors de la Prusse admettent généralement les israélites.

A ces derniers appartient probablement aussi le reporter franc-maçon du *Berliner Tageblatt*, lequel, du reste, pour les indiscrétions quelquefois commises dans ses rapports sur les loges, a déjà eu des querelles avec la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*. Il est possible que le désir de donner des nouvelles « piquantes » ait souvent poussé le correspondant du *Berliner Tageblatt* plus loin qu'il ne l'aurait dû, mais ce « frère » n'a jamais publié de véritables secrets.

Au fond, se trouve aussi ici la question sémitique et antisémitique, et la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* paraît être également l'organe des antisémites franc-maçons. Certainement cela manque de logique, car, vu la position occupée par les franc-maçons à l'égard du christianisme positif, il n'est réellement guère raisonnable d'être aussi scrupuleux envers les juifs.

§. 5. — LA QUESTION DES ÉCOLES EN SUISSE

Depuis 1866 la Suisse gravite de plus en plus dans l'orbite de l'empire Allemand. Le parti radical y travaille à la germanisation et à la déchristianisation du pays, et comme partout il cherche

à s'emparer des jeunes générations. Son programme en cette matière a été fixé par le docteur Schenk, ancien président de la confédération ! Il porte l'interdiction de tout emblème chrétien, de toute prière, de tout caractère religieux à l'école. Mais du reste, l'autonomie dont jouissent encore les cantons est un obstacle à la réalisation de ce plan. Les radicaux ont cherché à se débarrasser de cet obstacle. Laisant soigneusement à l'arrière plan le programme du docteur Schenk, ils ont fait voter par les chambres fédérales une loi établissant un secrétaire fédéral et ordonnant une enquête sur l'état de l'Instruction publique. Heureusement, les catholiques et les conservateurs ont trouvé une arme dans *le Referendum*. Le peuple suisse consulté directement a repoussé cette loi à une forte majorité en novembre 1882.

En Suisse comme partout les chefs du parti radical appartiennent aux loges. Le principal organe de ce parti, le *Bund* de Berne, est dirigé par des francs-maçons et le grand maître de la grande loge *Alpina* est le f.° John Cuénoud, directeur de la police centrale à Genève.

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

LA FRANC-MAÇONNERIE EN ESPAGNE SOUS ALPHONSE XII

Nous avons signalé (liv. II, ch. XII, § 3), la part que la Maçonnerie avait eue à l'élévation au trône d'Alphonse XII. Son objet premier était d'empêcher avant tout l'avènement de Don Carlos, comme elle avait écarté du trône son aieul (liv. III, chap. VI, § 4). Quelles que soient les apparences chrétiennes du nouveau régime, quelque sincérité personnelle que puisse avoir le jeune Alphonse XII, un travail latent de désorganisation sociale, de déchristianisation de ce noble pays ne s'en accomplit pas moins depuis son avènement dans des proportions considérables.

Le nombre des loges s'accroît tous les jours. Avant 1868, il n'y en avait qu'un petit nombre qui dissimulaient leur existence ; aujourd'hui, il y en a plus de 360. La *grande loge espagnole* a 154 loges sous son obédience ; le marquis de Seoane en est le grand maître. Le *Grand-Orient d'Espagne*, dont le grand maître était Sagasta jusqu'à son avènement au ministère, en compte 162, plus 30 chapitres. Le *Grand-Orient lusitanien* conserve sa juridiction sur environ 40 loges. Enfin, une douzaine de loges relèvent des puissances maçonniques étrangères. On peut évaluer de 25 à 30,000 le nombre des francs-maçons actifs espagnols et leur chiffre s'accroît journellement.

Le *Bulletin de la Grande Loge Symbolique écossaise*, dans son numéro de janvier 1882, a publié l'article suivant, qui dit assez le rang officiel que la Franc-maçonnerie a pris dans ce pays :

En Espagne, la Franc-maçonnerie a subi de cruelles vicissitudes à diverses époques ; elle a été tour à tour tolérée et proscrite, et le sort de nos FF.° espagnols n'a jamais été enviable. Nous attendions avec inquiétude, pour savoir comment agirait à son égard le roi Alphonse XII, et nous sommes heureux de voir que ses promesses d'entière liberté de conscience ont été tenues. L'Ill.° G.° Comm.° d'Espagne, le f.° Praxedes Mateo Sagasta, vient d'être appelé au poste de premier ministre, ce qui assure à la Franc-maçonnerie la liberté d'exercer sa mission de bienfaisance et de répandre ses lumières. Ses nouvelles fonctions ont obligé le f.° Sagasta de donner sa démission de G.° Comm.°, et nos FF.° ont nommé pour le remplacer le f.° Don Antonio Romero Ortiz, ex-ministre d'État, député aux Cortes, et en ce moment gouverneur de la Banque d'Espagne.

L'installation du nouvel élu au poste de G.° M.° et Souv.° G.° Comm.° a eu lieu à Madrid, le 10 mai dernier, en présence d'une grande partie du monde maç.° espagnol. La fête aurait eu encore plus d'éclat, si le f.° Sagasta n'avait pas été empêché d'installer personnellement son successeur.

A 5 heures de l'après-midi, la G.° L.° fut ouverte à la manière accoutumée, et le G.° Sec.°, le f.° Juan Utor Fernandez, lut au nouvel élu la décision qui lui permettait de prendre le maillet et de présider la T.°

Le représentant du f.° Sagasta, l'ill.° f.° Montejo Robledo s'avançant à l'O.° désigna une commission de sept membres de la L.° pour conduire le G.° M.° élu entre les deux C.° en le faisant passer sous la voûte d'acier. Le serment fut prêté et l'installation des autres Off.° se fit en la forme ordinaire.

Le f.° Montejo Robledo exposa dans un très beau discours les progrès de la Franc-maçonnerie en Espagne pendant les cinq années de la G.° M.° du f.° Sagasta. Sous les auspices du *gran Oriente de Espana*, il existe actuellement 160 loges, et beaucoup de ces L.° peuvent compter plus de 100 adhérents. Il exprima sa satisfaction de voir les francs-maçons pouvoir se réunir sous la protection de la loi, et il termina en félicitant le G.°-O.° d'Espagne de ce qu'une reconnaissance officielle lui avait été accordée par les Obéd.° d'Italie, de France, du Mexique, du Brésil, de Buenos-Ayres, de l'Uruguay, etc., etc., dont quelques représentants étaient présents : « Moi-même, dit-il, j'ai l'honneur de représenter le G.°-O.° de France dont je porte l'insigne avec fierté. »

Le f.°. Ortiz répondit qu'il ferait tout son possible pour maintenir l'Ordre dans sa prospérité présente et la bonne entente avec les puissances maç.°. du monde entier.

Les ff.°. Llano-Persi, Sergio Martinez del Bosch, général Corona présentèrent les félicitations des FF.°. présents.

Un banquet splendide termina cette fête et tous les maçons présents se retirèrent avec la conviction que les intérêts de la F.°.M.°. seraient en bonnes mains tant qu'ils seraient entre celles du G.°.O.°. d'Espagne et de son T.°. Ill.°. G.°. M.°. Romero Ortiz.

On dit parfois qu'en Espagne la Maçonnerie est avant tout liée aux partis politiques. Cela est vrai : mais ses divisions en Orients rivaux, qui correspondent à des factions diverses, ne l'empêchent pas d'être unie sur le terrain de la lutte contre l'Église.

On a vu (tome I, *Document annexé A*, et liv. III, chap. XV, § 1) comment l'antichristianisme et même l'athéisme régnaient dans les loges de ce pays au même degré qu'en France ou en Italie.

Le *Monde maçonnique*, dans son numéro de mars 1881, a publié une correspondance d'Espagne, qui indique l'entente existant entre la Maçonnerie française et la Maçonnerie espagnole :

Il faudrait, semble-t-il, bien peu d'efforts pour amener aujourd'hui tous les maçons espagnols à se grouper autour d'un centre unique. Nous avons signalé les nouvelles tendances, qui se sont manifestées dans le centre comme dans le midi de l'Espagne. Nous avons sous les yeux un éloquent appel à l'union que la loge *Asilo de la Vertud* du Ferrol vient d'adresser à tous les maçons espagnols. Justement alarmée de la récente invasion des moines chassés de France, la loge du Ferrol déplore l'anarchie dans laquelle se trouve aujourd'hui la Maçonnerie de son pays. Dans la Galice, comme dans la Catalogne, comme partout, les esprits éclairés et libéraux savent ce que l'Espagne était devenue sous la domination des couvents ; ils redoutent avec quelque raison un retour vers un passé funeste et abhorré.

La Maçonnerie est la seule force qui puisse s'opposer aux envahissements des milices romaines, mais pour cela il faut qu'elle s'unisse, et que les mesquines querelles ne viennent pas stériliser tant d'efforts méritoires et paralyser les meilleures volontés. La Maçonnerie italienne est devenue puissante, le jour où elle a compris qu'il lui fallait absolument « l'unité du gouvernement » ; la Maçonnerie espagnole ne le sera pas moins, si elle parvient à avoir la même conviction. Au-dessus

de leurs préférences personnelles, les maçons d'Espagne sauront mettre l'intérêt de leur patrie.

Nous avons publié dans ce volume même, à propos de l'abolition de la peine de mort, une relation de ce qui s'est passé récemment en Espagne à ce sujet (liv. III, chap. XVIII). On y a vu l'influence que les loges avaient acquise sur le gouvernement, grâce à la présence du f. Sagasta et de nombreux affiliés dans les hautes régions du pouvoir.

Cette influence s'est traduite par un projet de loi ayant pour but de rétablir le mariage civil que le gouvernement a présenté dans la session de 1881. Le mariage civil avait été introduit momentanément sous le régime révolutionnaire de 1875, mais il avait été supprimé à la suite du mouvement de réaction, qui avait délivré le pays des républicains. Le f. Sagasta a été soutenu dans cette occasion par le f. Montero Rios, un ancien ministre de la République en 1876. Au cours de la discussion, qui a eu lieu au Sénat et qui a été marquée par d'éloquents protestations des évêques, le ministre de la justice a déclaré que *si la rupture avec Rome avait lieu, le gouvernement de Don Alphonse s'inspirerait de la conduite de Charles III, et saurait donner l'exemple de la fermeté contre l'Église* (1). C'est le programme universel de la Maçonnerie qui s'accomplit ainsi graduellement, et si le gouvernement d'Alphonse XII ne marche pas plus vite, s'il a ajourné notamment le projet de mariage civil, il faut l'attribuer uniquement à l'énergie que les catholiques déploient dans la lutte, et surtout à la crainte que lui inspirent les carlistes, autour desquels doit se faire tôt ou tard le groupement de toutes les forces conservatrices de ce noble pays.

Un certain nombre d'enterrements civils commencent à se produire à Madrid avec une publicité qui atteste la complicité des ministres. Le f. Figueras a donné récemment ce triste spectacle (2).

(1) Cité par l'Association catholique du 15 janvier 1882.

(2) V. la *Naçao* (de Lisbonne), 1^{er} décembre 1882.



CHAPITRE TRENTIÈME

LA SECTE EN ITALIE ET LA PAPAUTÉ

§ 1^{er}. — LES PROJETS DE CONGRÈS MAÇONNIQUES A ROME

On a vu à plusieurs reprises dans le cours de cet ouvrage comment la secte s'acharne à corrompre les populations italiennes. Le renversement du pouvoir temporel des papes n'était pour elle qu'une étape, ainsi que l'a montré le Père Deschamps. C'est à son autorité spirituelle qu'elle s'attaque avec furie.

Un projet de congrès maçonnique universel dans la ville éternelle était mis en avant par la maçonnerie italienne pour le mois de septembre 1882. *Le Monde maçonnique* de novembre 1881 l'annonçait en ces termes :

Profitant de l'exposition qui vient d'avoir lieu dans leur ville, les loges de Milan ont organisé, sous le patronage du Grand-Orient, un congrès national maçonnique. Ce congrès s'est réuni du 28 septembre au 3 octobre, sous la présidence du frère Petroni, grand maître de l'Ordre.

... Le but du congrès était de « préparer la Maçonnerie italienne au congrès international maçonnique, qui doit se réunir à Rome, et de provoquer parmi les francs-maçons de l'obédience un échange d'idées et d'études sur des sujets importants d'une nature maçonnique et profane.

Les sujets soumis aux délibérations du congrès étaient les suivants :

I. De l'importance et de la nécessité de réunir, autant que possible,

à Rome un congrès universel de la Maçonnerie, sans distinction de rites, dans le but de mieux déterminer les rapports internationaux entre les diverses familles maçonniques du monde ; d'établir, d'un commun accord, la juridiction territoriale de chacune d'elles ; de fixer dans quels cas et dans quelles localités on peut admettre l'existence de colonies maçonniques appartenant à des grands Orients lointains, dans l'intérêt de la propagande maçonnique ; de régler les droits et les attributions de ces colonies par rapport à la Maçonnerie indigène et nationale ; d'établir les bases de la légitimité et de la régularité des divers centres de la Maçonnerie, soit par rapport au rite pratiqué, soit par rapport à la condition, à la moralité et aux principes philosophiques et humanitaires des frères, qui en font partie ; de rechercher enfin les moyens les plus rationnels et les plus adéquats aux immortels principes de la confraternité pour donner à l'apostolat maçonnique une impulsion coordonnée et efficace, qui lui assure la puissance, la solidarité, l'action, l'autorité et l'influence à l'égard du monde profane. (Le rapporteur sur cette question est le frère Giuseppe Petroni, grand-maître.)

II. De l'attitude de la Maçonnerie à l'égard de la question sociale. (Rapporteur, le frère Bovio, professeur.)

III. Des moyens d'arriver à l'unification graduelle des rites en Italie. (Rapporteur, le frère F. Dobelli, professeur, membre du conseil de l'Ordre.)

IV. Quelles sont les réformes les plus urgentes que réclame la Maçonnerie en Italie ? (Rapporteur, le frère docteur Louis Castellazzo, grand secrétaire du Grand-Orient.)

V. Des mesures à prendre pour la suppression efficace des corporations religieuses en Italie. (Rapporteur, le frère C. Migliavacca, avocat.)

VI. Propositions éventuelles des loges et des frères.

En 1882, le *Congrès de la libre pensée*, réuni à Paris, décidait de son côté d'avoir, en avril 1883, une session à Rome.

Le f. Lepelletier donnait ainsi la raison de ce choix dans son journal *Le Mot d'Ordre* :

Il est de la plus haute importance que le congrès se réunisse à Rome, non seulement pour la libre-pensée, mais pour la patrie. Les malentendus, qui ont si tristement divisé l'Italie et la France, se dissiperont d'autant plus facilement, quand les démocrates des deux pays fraterniseront ensemble devant le Vatican.

L'union des deux peuples était bien forte, quand ils marchaient contre la forteresse de Sébastopol. Nous avons à faire à une forteresse

plus redoutable que celle qui passait pour l'imprenable boulevard de l'autocratie russe. Pourrions-nous ne pas trouver unis Italiens et Français, allant au même but, combattant les *mêmes ennemis*, courant les mêmes périls et devant partager fraternellement les fruits de la grande victoire pacifique et morale que réserve l'avenir aux bataillons des libres-penseurs, *avant-garde des États-Unis d'Europe* ?

La *Rivista Massonica* disait de son côté :

La Révolution est allée à Rome pour combattre le pape face à face ; pour assembler, sous la coupole de St Pierre, les champions de la raison ; pour donner à la Franc-maçonnerie des proportions gigantesques dans le cœur même de Rome, la capitale de l'univers. Elle y attaquera sans pitié toutes les religions, qui ont pour point commun la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme.

Ce double projet, dont l'exécution a été assez imminente pour provoquer les protestations réitérées de S. S. Léon XIII (§ 2), a cependant avorté.

La Maçonnerie anglaise a déclaré ne pas vouloir prendre part à la grande réunion maçonnique, à cause précisément de son caractère d'impiété violente (v. liv. III, chap. XXXI, § 2). La Maçonnerie allemande, obéissant à la pression de M. de Bismarck, a refusé également (1). Le *Congrès de la libre pensée* a été aussi abandonné. En vain le f. . Lepelletier, à une réunion préparatoire en juillet 1882, qui avait lieu à Gênes pour l'érection d'une statue à Mazzini, a-t-il promis, pour calmer les susceptibilités du gouvernement allemand, qu'aucun français n'accepterait la présidence du congrès. Malgré les humiliations des frères français, le gouvernement paraît devoir tenir bon, comme pour le congrès maçonnique (2). Il a, pour empêcher ces réunions, des raisons sérieuses pour cela. Les *libres penseurs*, en réunissant ce congrès à Rome, avaient pour premier objectif de forcer le Saint-Père à quitter le Vatican. Un des chefs du parti républicain, Alberto Mario, a publié dans son journal *La Legga della Democrazia*, en octobre 1881, un article dans lequel il indiquait très nettement ce but (3).

Or il n'est rien que le gouvernement installé au Quirinal re-

(1) V. le *Monde maçonnique* de janvier-février 1882.

(2) V. un article du *Journal de Rome*, reproduit par le *Bien public* de Gand du 20 juillet 1882.

(3) V. cet article caractéristique reproduit dans la correspondance romaine de la *Gazette du Midi* du 29 octobre 1881.

doute plus que le départ du Saint-Père. Ce serait le signal de son renversement. En septembre 1870 Victor-Emmanuel entama, par l'intermédiaire de M. Diamilla-Muller, une négociation qui est un chef-d'œuvre d'intrigues, pour empêcher Pie IX de partir de Rome (1).

Aujourd'hui l'intérêt d'Humbert II est encore plus engagé dans la question.

Mais la secte, qui précisément pousse à l'établissement de la république, n'en agit que plus vivement.

Au moment des élections d'octobre 1882, le Grand-Orient d'Italie a publié le programme imposé aux candidats, qui recherchaient l'appui des loges. Le voici :

Abolition totale des garanties papales et révision du *statut*.

Aucun culte privilégié, propriétaire, salarié ou doté.

Les maisons presbytérales changées en écoles et en habitations pour les maîtres.

Abolition complète des confréries religieuses et conversion de leurs rentes en revenus alloués à l'agriculture et à l'industrie (2). »

§ 2. — ACTES DE S. S. LÉON XIII CONTRE LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

La vigilance du Souverain Pontife n'a pas fait défaut à la société menacée non moins que la religion. Les actes suivants de Léon XIII, quoique provoqués immédiatement par les attentats dont l'Eglise est l'objet en Italie, n'en contiennent pas moins de graves enseignements pour tous les pays. A ce titre ils doivent prendre place dans cette histoire.

Le 17 octobre 1882 il adressait aux pèlerins italiens un discours dans lequel nous relevons les passages suivants :

Votre attitude Nous reconforte grandement et Nous console, puisque Nous voyons que les catholiques italiens comprennent qu'il y a pour leur patrie un danger plus formidable : ce sont les vrais projets des sectes acharnées.

(1) V. le récit très curieux de cette négociation dans l'ouvrage *Politica segreta italiana* (Turin 1880) chapitre XII.

(2) V. l'*Union* du 27 septembre 1882.

Et, en effet, ces projets se révèlent aujourd'hui en tout, avec la plus grande évidence. Les sectes, attentives toujours à combattre l'Église de Jésus-Christ, et, si elles peuvent, à faire disparaître le catholicisme de toutes les parties de la terre, croissant à présent partout en nombre, en puissance et en audace, ont visé spécialement l'Italie, où la foi catholique a jeté de si fortes et de si profondes racines, où, depuis de longs siècles, est placé le siège du Pasteur Suprême, et d'où se répandent sur toute la catholicité l'esprit de Jésus-Christ et les bénéfices de la Rédemption.

Ainsi, dans les divers congrès que les affiliés à ces sectes ont tenus cette année dans les diverses villes de l'Europe, la catholique Italie a été l'objet de leurs visées. Dernièrement, enfin, ils ont décidé qu'un nouveau et plus important congrès devait réunir des représentants de la secte du monde entier ; et pour qu'il n'y ait aucun doute sur sa signification, ils ont déclaré vouloir le tenir à Rome, dans le centre du catholicisme, comme un audacieux défi porté contre l'Église et avec le projet de donner l'assaut à la pierre fondamentale de l'édifice chrétien.

En attendant, pour tenir toujours en éveil la colère dans les esprits, et afin de préparer de nouvelles forces pour cette guerre impie, dans les comices tenus récemment à Rome et dans beaucoup de villes d'Italie, on a dit et proclamé, sans mystère et sans réticences, qu'on voulait l'abolition et la suppression, pour toujours, de la Papauté, contre laquelle, ainsi que contre les institutions religieuses, ont été proférées les injures les plus atroces, les outrages et les blasphèmes les plus indignes.

Et en ce même moment on commence à faire naître de nouvelles associations populaires, qui ouvertement se proposent de combattre à outrance dans Rome le catholicisme et la papauté.

Ainsi les spécieuses promesses et les protestations, faites dès le commencement et répandues pour tromper les simples, de vouloir garder sauve et intacte la religion catholique en Italie, entourer de sécurité et de respect la personne du Pontife romain, maintenir libre et indépendant l'exercice de son pouvoir spirituel, — en peu de temps ces promesses et ces protestations ont reçu des événements le plus éclatant démenti et ont fini par une hostilité déclarée contre l'Église et contre son chef.

Connaissant à présent les audacieux projets des sectes, Nous sentons, très chers fils, le besoin et le devoir de vous dénoncer, à vous et à tous les catholiques italiens, le grand péril qui vous menace.

Que personne ne s'abuse ; que tous au contraire soient persuadés que l'on veut vous arracher du sein de la plus tendre des mères, l'Église, vous soustraire au joug si doux de Jésus-Christ, pour vous asservir sous la domination de ceux qui préparent à la patrie des calamités et des ruines.....

Et comme dans la liberté et l'indépendance du pape, non pas déguisées, mais pleines et manifestes, reposent le bien de toute l'Église et

du monde catholique, comme des choses nécessaires ; que tous les fidèles, et d'une manière spéciale ceux d'Italie, se montrent soucieux et jaloux de cette liberté et de cette indépendance, il est nécessaire qu'elles soient garanties constamment et dans la mesure que l'exigent le bon droit et la justice.

Souvenez-vous toujours que le Pasteur suprême de vos âmes est au milieu d'ennemis qui ont déjà fait voir à Rome épouvantée, dans cette nuit à jamais néfaste où l'on accompagnait avec une piété si dévouée à sa dernière demeure les restes de Notre vénéré prédécesseur, ce que peuvent chez eux la rancune et la haine.

Souvenez-vous que la personne et la divine autorité du Pontife sont chaque jour jetées dans la fange par une presse effrénée, qui lance à pleines mains sur Nous-même les outrages et les ordures.

Souvenez-vous qu'en Italie et à Rome il y a un parti, qui menace de l'occupation de Notre Palais Apostolique lui-même, pour nous contraindre à une captivité plus dure ou à l'exil.

Ces tristes souvenirs, très chers fils, vous serviront de stimulant puissant pour partager toujours avec Nous les fatigues et les dangers de la lutte, dans laquelle finalement la victoire restera sans faute à l'Église.

Le 15 février 1882 Léon XIII adressait à tous les évêques italiens une encyclique, qui débute ainsi :

Bien que l'autorité et l'étendue du devoir apostolique Nous fassent entourer tout le monde chrétien et chacune de ses provinces de tout l'amour et de toute la vigilance qui est en notre pouvoir, l'Italie, à l'heure présente, attire particulièrement Nos sollicitudes et Nos pensées.

.....
Une secte pernicieuse, dont les auteurs et les chefs ne cachent ni ne voilent leurs volontés, a pris position depuis longtemps en Italie ; après avoir déclaré la guerre à Jésus-Christ, elle s'efforce de dépouiller le peuple des institutions chrétiennes. Jusqu'ou déjà sont allées ses audaces, il Nous est d'autant moins nécessaire de le dire, Vénérables Frères, que les graves atteintes et les ruines que les mœurs et la Religion ont à déplorer s'étalent sous vos yeux.

Au milieu des peuples de l'Italie, toujours si constamment fidèles à la foi de leurs pères, la liberté de l'Église est de toute part atteinte ; chaque jour, on redouble d'efforts pour effacer des institutions publiques cette forme, cette empreinte chrétienne qui a été toujours et à bon droit le sceau des gloires de l'Italie. Les maisons religieuses supprimées, les biens de l'Église confisqués, des unions conjugales formées en dehors des lois et des rites catholiques, le rôle de l'autorité religieuse effacé dans l'éducation de la jeunesse : elle

est sans fin et sans mesure, cette cruelle et déplorable guerre déclarée au Siège Apostolique, cette guerre pour laquelle l'Eglise est sous le poids d'incalculables souffrances, et le Pontife Romain se trouve réduit aux plus extrêmes angoisses. Car, dépouillé du Principat civil, il lui a fallu tomber à la merci d'un autre pouvoir.

Mais Rome, cité la plus auguste des cités chrétiennes, est une place ouverte à tous les ennemis de l'Eglise ; de profanes nouveautés la souillent ; çà et là, des temples et des écoles y sont consacrés à l'hérésie. On dit même qu'elle va recevoir, cette année, les députés et les chefs de la secte la plus acharnée contre le Catholicisme, qui s'y sont donné rendez-vous pour une solennelle assemblée. Les raisons qui ont déterminé le choix de ce théâtre ne sont point un mystère : ils veulent, par cette outrageante provocation, assouvir la haine qu'ils nourrissent contre l'Eglise, et approcher de plus près leurs torches incendiaires du Pontificat Romain, en l'attaquant dans son siège même.

L'Eglise, sans aucun doute, enfin victorieuse, déjouera les menées impies des hommes ; il est pourtant acquis et d'expérience que leurs complots ne tendent à rien moins qu'à renverser tout le corps de l'Eglise avec son chef, et, s'il était possible, à éteindre la Religion.

Réver de tels projets, pour de prétendus amis de l'honneur italien, paraît chose incroyable ; car la ruine de la foi catholique tarirait pour l'Italie la source des biens les plus précieux.

.....

A tant de biens perdus succèdent des maux suprêmes ; car les ennemis de la sagesse chrétienne, quelles que soient leurs prétentions contraires, conduisent la société à sa ruine. Rien de plus efficace que leur doctrine pour allumer dans les âmes des flammes violentes, et attiser les passions les plus pernicieuses. Dans le domaine de la science, ils répudient les célestes lumières de la foi ; or, ce flambeau éteint, l'esprit humain est d'ordinaire entraîné dans l'erreur, ne voit plus le vrai, et vient aisément sombrer dans les bas fonds d'un abject et honteux matérialisme. — En matière de mœurs, ils rejettent dédaigneusement l'éternelle et immuable raison, et méprisent Dieu souverain législateur et suprême vengeur ; or, ces fondements arrachés, il ne reste plus aux lois de sanction suffisante ; la règle de la vie ne relève que de la volonté et de l'arbitre de l'homme. Dans la société, la liberté sans mesure, qu'ils prônent et poursuivent, engendre la licence, et la licence se fait suivre de près par le renversement de l'ordre, le plus funeste fléau de la chose publique. De fait, on n'a pas vu de société plus hideuse et plus misérable que celles où de pareils hommes et de pareilles doctrines ont pu prévaloir un moment. Si de récents exemples n'en faisaient foi, on se refuserait à croire que des hommes, dans l'empportement d'une audace furieuse et criminelle, aient pu se précipiter dans de pareils excès, et, en retenant comme par dérision le nom de liberté, se livrer à des saturnales de meurtres et d'incendies. — Si l'Italie n'a point encore éprouvé de pareilles terreurs, Nous le devons d'abord attribuer à une singulière

protection de Dieu, mais Nous devons reconnaître ensuite, pour expliquer cette préservation, que les peuples de l'Italie, fidèles pour l'immense majorité à la Religion catholique, n'ont pu être dominés par le vice des doctrines honteuses que Nous avons dénoncées. Que si les remparts élevés par la Religion viennent à crouler, l'Italie tombera, elle aussi, dans ces mêmes malheurs, dont les plus grandes et les plus florissantes nations ont été quelquefois victimes. Les mêmes doctrines doivent entraîner les mêmes conséquences, et puisque les germes sont infectés du même poison, il ne se peut qu'ils ne produisent les mêmes fruits.

Bien plus, l'Italie paierait peut-être plus cher son apostasie, parce que chez elle l'ingratitude mettrait le comble à la perfidie et à l'impiété.

Que Dieu écarte un si épouvantable malheur ! Que tous donnent une attention sérieuse aux périls qui en partie nous affligent, et en partie nous menacent du côté de ceux qui, servant des *projets sectaires* et non pas l'intérêt public, ont voué à l'Eglise une guerre à mort.

Malheureux, s'ils étaient sages, s'ils portaient à leur patrie un véritable amour, loin de tenir l'Eglise en désiance et de s'efforcer, sous l'empire d'injurieux soupçons, de lui ravir sa liberté nécessaire, mieux inspirés, ils s'emploieraient de tout leur pouvoir à la défendre, à la protéger et pourvoiraient d'abord à remettre le Pontife Romain en possession de ses droits.

En effet, plus la lutte engagée contre le Siège Apostolique nuit à l'Eglise, plus elle est funeste à la cause de l'Italie.

Nous en avons ailleurs ouvert notre pensée :

« Dites que la chose publique en Italie ne saura prospérer, ni prendre une consistance assurée et tranquille, si l'on ne pourvoit à la dignité du Siège Romain et à la liberté du Pontife Suprême, ainsi que tous les droits le réclament. »

Aussi bien comme Nous n'avons rien plus à cœur que le salut des intérêts chrétiens, et tout ému que Nous sommes du péril où se trouvent, à l'heure présente, les peuples d'Italie, Nous vous exhortons, Vénérables Frères, plus ardemment que jamais, à unir aux Nôtres vos soins et votre amour pour trouver le remède à tant de maux.

Et d'abord, efforcez-vous de faire comprendre à vos peuples de quel prix est pour eux la foi catholique et combien chèrement il la faut défendre. Mais, comme les ennemis et les assaillants du nom catholique usent de mille pratiques et de mille feintes pour séduire plus aisément ceux qui ne sont pas sur leurs gardes, il importe souverainement de démasquer, de traduire au grand jour leurs secrets conseils, afin qu'après avoir ouvert les yeux sur leurs desseins, les catholiques sentent se réveiller l'ardeur de leurs âmes, et se décident à défendre ouvertement et intrépidement l'Eglise, le Pontife Romain, c'est-à-dire leur salut.

Jusqu'à présent, soit par expérience du nouvel état de choses, soit faute de s'être suffisamment rendu compte de l'étendue du péril, le courage de plusieurs, dont on pouvait beaucoup attendre, n'a pas paru se déployer avec toute l'activité et toute la vigueur que demandait une si grande cause à soutenir.

Mais, maintenant que Nous avons appris par expérience en quels temps Nous sommes, rien ne serait plus funeste que de supporter avec une lâche inertie la malice des méchants qui jamais ne se lasse, et de leur laisser le champ libre pour persécuter l'Eglise jusqu'à pleine satisfaction de leur haine.

Plus prudents que les fils de la lumière, ils ont déjà beaucoup osé ; inférieurs en nombre, plus puissants par la ruse et la richesse, ils ont eu vite fait d'allumer au milieu de nous un vaste incendie de malheurs. Que tous les amis du nom catholique comprennent donc enfin qu'il est temps d'oser quelques efforts et de s'arracher à tout prix à une languissante insouciance, car on n'est pas plus promptement opprimé qu'en dormant dans une lâche sécurité. Qu'ils voient comment le noble courage de leurs ancêtres n'a connu aucune crainte ni aucun repos ; comment, par leurs infatigables travaux et au prix de leur sang, la foi catholique a grandi dans le monde.

.....

Enfin, le 25 février 1882, le Saint-Père s'adressait aux prédicateurs du carême en ces termes, qui ne visent pas seulement la situation particulière de l'Italie, mais celle de tous les pays où se fait sentir le travail des sectes :

Cette année, pour vous exciter à remplir avec un soin empressé la très noble mission qui vous est confiée, Nous croyons qu'il suffit de mettre sous vos yeux et de vous rappeler, bien que vous les connaissiez pleinement, les conditions déplorables des affaires publiques, conditions qui empirent de jour en jour malheureusement ici, à Rome, aussi bien que partout ailleurs.

Aujourd'hui, remarquez-le bien, l'incrédulité et la corruption, qui sont les premières sources de tout désordre civil et moral, ne dérivent pas seulement de l'ignorance et de l'assouvissement des passions, mais véritablement elles sont plutôt le fruit de cette guerre implacable et féroce que les sectes ont déclarée à Jésus-Christ et à son Eglise, dans le but impie de l'anéantir et de la détruire, si c'était possible. Aujourd'hui, en effet, c'est par un dessein prémédité, avec une résolution ferme et arrêtée et par toutes sortes de moyens que l'on attaque les vérités de la foi, que l'on propage les plus criminelles doctrines et que l'on fomente les plus vils appétits.

La presse, la science, l'histoire, la politique, les associations et même les inventions les plus belles de l'esprit humain se changent, dans la main des impies, en instruments de corruption. On exagère de parti pris les droits de l'homme pour abattre tout principe d'autorité ; on vilipende et on insulte tout sentiment de religion et de vertu, on ouvre libre carrière au dérèglement et au vice. — Quoi d'étonnant si tous les bons, justement effrayés par l'excès de tant de maux et par les très

graves périls auxquels la jeunesse surtout est exposée, croient que c'est désormais de la miséricorde et de la puissance de Dieu que l'on peut seulement espérer et attendre le remède efficace contre une aussi grande perversion d'idées et de choses ?

Et, réellement, cette nécessité d'un secours surhumain et tout spécial paraît évidente aux yeux de tous. Mais nous ne devons pas présu-mer que cet aide nous vienne du Ciel d'une manière tout à fait prodigieuse. La divine Providence, qui saura faire triompher victorieu- sement l'Église des dures épreuves qu'elle endure maintenant, se sert le plus souvent des voies ordinaires et des moyens préétablis. C'est pourquoi plus les périls sont grands, plus les maux sont graves et plus la nécessité presse, plus aussi le devoir Nous oblige et Nous contraint à employer ces moyens pour obtenir de Dieu le secours désiré.

§ 3. — GARIBALDI ET LA MAÇONNERIE UNIVERSELLE

Garibaldi était grand-maitre de la Maçonnerie italienne depuis le mois de juin 1865. A sa mort (juin 1882) le nouveau grand- maitre a fait cet appel aux maçons italiens :

La Maçonnerie italienne se tourne vers l'Italie et, au nom de son antique institution, lui dit que le héros libérateur d'une grande partie du sol italien, le défenseur de la liberté de tous les peuples, vit dans la reconnaissante mémoire des peuples, dans la vraie immortalité de l'his- toire. La nation que le héros des deux mondes a tant contribué à ren- dre libre et grande lui érigeria un monument digne de lui. La Maçon- nerie, *qui est une institution universelle*, et qui l'eut pour son grand- maitre à vie, lui érigeria un monument encore plus grand, parce qu'il sera élevé par le concours de toutes les nations, *qui professent le seul culte admis par la raison humaine, celui du génie et de la vérité*.

Pour l'assemblée des loges italiennes,

Le grand-maitre, G. PETRONI, 33.

Rome, le 3 juin 1882.

Tout le monde a présents à l'esprit les odieux blasphèmes de Garibaldi et ses lettres excitant au régicide. (V. liv. II, chap. XV, § 4). Cela n'a nullement empêché la *Maçonnerie universelle*

d'en faire un héros et de célébrer solennellement sa mémoire dans tous les pays et jusqu'en Amérique (1).

La Maçonnerie française, à qui le souvenir des manifestations germaniques de Garibaldi eût dû imposer une certaine réserve (2), a été emportée par la haine qui l'anime contre l'Eglise et dont le fameux condottiere était l'incarnation. De nombreuses loges ont célébré des pompes funèbres à l'occasion de sa mort (3).

Nous lisons entr'autres dans le compte-rendu de la tenue du 22 juin 1882 de la *Grande Loge Symbolique écossaise* :

Une batterie de deuil est tirée en l'honneur de notre f.^o Garibaldi, le modèle du patriote et des franc-maç.^o L'expression de la douloureuse sympathie de la G.^o L.^o sera adressée à la famille du général et à la G.^o L.^o d'Italie.

(1) V. dans la *Chaine d'union*, de septembre 1882, le récit d'une fête funèbre célébrée à Buenos-Ayres par la loge *les Amis des naufragés*. Le Grand-Orient des Pays-Bas a envoyé, à cette occasion, une adresse de condoléance au Grand-Orient d'Italie (*Chaine d'union*, juillet 1882, p. 213).

(2) Rappelons ici seulement deux lettres adressées par Garibaldi, l'une à M. Chon, de Stockholm, en août 1870, et l'autre à un certain Villani :

« Il est inutile que je vous détaille mes principes humanitaires. Français, Scandinaves, Allemands, tous sont mes frères. Si j'ai désiré le triomphe des armes prussiennes, mon unique motif a été le désir ardent de voir la chute du plus exécrable tyran des temps modernes. Je suis prisonnier ici par l'effet de l'influence de Bonaparte sur le gouvernement de l'Espagne, et, si je pouvais m'échapper de cette île et entrer en France, j'y serais très certainement arrêté. Vous savez naturellement mes idées d'union universelle, mais je pense que c'est ici le bon moment pour les exposer une fois de plus.

« Les États-Unis, l'Angleterre, les États Scandinaves, la France, l'Allemagne, ayant sous leur protection tous les États secondaires, formeraient une base magnifique pour cette union universelle. Les députés de toutes les monarchies et républiques du monde entier seraient convoqués en aréopage à Nice, ville libre, et pourraient y voter, comme premier fondement d'une constitution générale, les articles suivants : 1^o la guerre entre les nations est impossible ; 2^o tout différend qui s'élèverait entre elles serait déferé à l'aréopage pour être jugé pacifiquement. Si mes idées vous semblent bonnes, répandez-les.

« GARIBALDI. »

« Mon très cher Villani,

« Vous m'avez fait un portrait de Bismarck empreint d'une grandeur et d'une vérité sans pareilles.

« Vous avez véritablement compris cet illustre grand homme, à qui le monde est redevable de ces généreuses batailles morales, qui, plus que les matérielles, écraseront dans la poussière l'hydre sacerdotale du mensonge.

« Pour ma part, je vous en remercie de tout mon cœur et je suis pour la vie,

« Votre

« GARIBALDI. »

(3) V. *Chaine d'union*, de juillet 1882. pp. 211, 212.

§ 4. — LE PAROXYSMES DE LA HAINE DES SECTES

Par une sorte de loi morale, qui proportionne le châtement des apostasies à leur culpabilité, l'Italie, ce centre prédestiné de la catholicité, est destinée à voir les sectes arriver sur son sol à un paroxysme de haine, à une folie qui déconcerte la raison.

Ce n'est plus au pouvoir temporel des papes ni même à l'Église que s'adressent leurs blasphèmes. Ils vont jusqu'à Dieu, et Mazzini, dix ans après sa mort, est étrangement dépassé. Son disciple, Alberto Mario, l'héritier de ses œuvres et le directeur du journal *la Legga della Democrazia*, a renié publiquement la devise que Mazzini avait inscrite sur son drapeau : *Dio e Popolo*, ou plutôt l'a transformée par une bouffonnerie odieuse. Pour cela il a posé un accent sur l'*e*, ce qui en italien change la conjonction *e* (et) en la 3^e personne du verbe être (*è*), de telle sorte que *Dio e Popolo* Dieu et le peuple devient *Dio è Popolo*, Dieu est le peuple ! (1) Il y a là un trait de logique infernale. Après avoir fait du peuple un souverain absolu affranchi de tout respect de la loi divine et maître de faire le droit (v. liv. I, chap. I, § 2), il n'y avait plus qu'à le proclamer Dieu lui-même.

Ce n'est pas là un fait isolé : le *Proletario*, organe des socialistes italiens, imprimait en 1879 cet horrible blasphème : *Dieu est le plus grand ennemi du peuple, car il a maudit le travail!* Après l'athéisme, restait-il un pas de plus à faire dans la voie du crime ? Les sectes italiennes l'ont trouvé. Ecoutez plutôt ces paroles d'un hymne chanté, en février 1882, en plein théâtre Alfieri, à Turin :

« Voici qu'il passe, ô peuples, voici Satan le grand. Il passe bien-faisant de lieu en lieu, sur son char de feu. Salut, ô Satan, salut révolté ! Que montent sacrés vers toi notre encens et nos vœux ! Tu as vaincu le Jéhovah des prêtres !.. »

(1) Cité dans la correspondance romaine de la *Gazette du Midi*, du 29 octobre 1881.

Et la foule, dit le journal auquel nous empruntons ce récit, applaudissait l'œuvre infâme du f. . Josué Carducci (1).

Un peu auparavant, un journal, portant le titre l'*Ateo*, s'était fondé à Livourne. « *Satan est notre chef, disent ses rédacteurs dans leur profession de foi, c'est lui qui est le génie de la restauration humaine, la force vengeresse de la raison* (2). »

A Ancône, il s'est fondé aussi un journal socialiste intitulé : *Il Lucifero* (3).

(1) V. l'*Union* du 26 février 1882.

(2) V. l'*Univers* du 29 août 1877.

(3) V. M. de Laveleye, *Lettres d'Italie*, in-12, Paris, 1880, p. 381.

Ces manifestations sataniques prennent en ce moment un caractère plus intense et se répètent fréquemment en Italie. Voilà pourquoi nous en parlons ici. Mais elles ne sont pas aussi isolées qu'on pourrait le croire. L'histoire de la Maçonnerie nous montre que ses penseurs les plus vigoureux ont subi une sorte de fascination de l'abîme, qui les a entraînés à rendre un véritable culte à Satan. On connaît le fameux passage de Proudhon : « Viens Satan, viens, le calomnié des pré-
« tres et des rois, que je t'embrasse, que je te serre sur ma poitrine ! Il y a long-
« temps que je te connais et que tu me connais aussi. Tes œuvres, ô le béni de
« mon cœur, ne sont pas toujours ni belles, ni bonnes ; mais elles seules donnent
« un sens à l'univers, et l'empêchent d'être absurde. Toi seul animes et fécondes le
« travail ; tu ennoblis la richesse, tu sers d'essence à l'autorité, tu mets le sceau à
« la vertu. »

Le f. . Renan a publié dans le *Journal des Débats* du 25 avril 1851 une réhabilitation de Satan, que l'illustre cardinal Pie n'a pas craint de reproduire textuellement dans sa première instruction synodale (v. *Œuvres choisies*, t. I, p. 86-87), car ce n'était pas seulement une débauche d'imagination, c'était un signe des temps en 1869. M. de St-Albin, dans son livre si remarquable, les *Libres penseuses*, (chap. xxv), a reproduit lui aussi un certain nombre d'*invocations à Satan*, publiées dans les journaux avancés de cette époque. Nous renverrons les personnes qui voudraient avoir l'explication philosophique de ce côté de la Maçonnerie aux pages aussi profondément et sagement pensées que sobrement écrites du P. Deschamps (v. liv. I, ch. II, § 9). Nous nous bornerons seulement à mentionner ici un livre du Dr Brownson, *the Spirit Rapper*, le chef-d'œuvre de la littérature catholique en Amérique, où cette question est traitée très complètement, mais à un point de vue trop exclusif, car l'auteur a négligé l'action des sociétés secrètes politiques dans les révolutions contemporaines. On en doit une excellente traduction à M. Georges Gandy, *l'Esprit frappeur*, in-12, Casterman, Tournai, 1878.



CHAPITRE TRENTE-ET-UNIÈME

LA FRANC-MAGONNERIE EN ANGLETERRE

§ 1^{er}. — ORGANISATION DES LOGES ANGLAISES

La grande loge d'Angleterre compte 1,649 loges sous son obédience avec 101,234 membres. La grande loge d'Écosse a 504 loges et celle d'Irlande 344.

Les loges anglaises pratiquent un rite, qui comprend les trois degrés symboliques d'apprenti, de compagnon, de maître, plus un degré supérieur de Maçonnerie rouge, le *Royal Arch*. . . Ses membres tiennent des chapitres particuliers, qui gouvernent les *loges symboliques*. Certaines loges subdivisent le degré de maître en quatre et ont reçu le nom de *marklodges*, parce qu'elles donnent un nombre distinct à chacun de leurs membres : elles sont au nombre de 223 en Angleterre, placées sous l'autorité d'une grande loge distincte.

Les hauts grades sont, en outre, assez pratiqués : le rite écossais ancien accepté a un suprême conseil dans chacun des trois royaumes. En Irlande, il y a un suprême conseil pour le rite irlandais, qui est une simplification du rite écossais en 15 degrés. L'Écosse conserve aussi le vieux rite d'Heredom, dont la grande-maîtrise est jointe à la couronne royale. Enfin, la Grande-Bretagne compte des *encampements* de Templiers.

C'est avec les États-Unis le pays du monde où la Maçonnerie est le plus répandue. Elle y compte plus de 200,000 affiliés et comprend une portion notable des classes supérieures.

Le prince de Galles est grand-maitre de la grande loge d'Angleterre ainsi que du suprême conseil du rite écossais ancien accepté pour l'Angleterre et le pays de Galles et du grand chapitre de l'ordre des Templiers ; il est, en outre, protecteur des grandes loges d'Écosse et d'Irlande.

Le député grand-maitre de la grande loge d'Angleterre est le comte de Carnarvon. Le grand-maitre de la grande loge d'Irlande est le duc d'Arbercon, actuellement lord-lieutenant d'Irlande. Beaucoup de membres de l'aristocratie en font partie et occupent les positions de grands-maitres des grandes loges provinciales et des chapitres de *Royal Arch*, qui existent à peu près dans chaque comté.

La Franc-maçonnerie est devenue dans le pays une véritable institution sociale. Elle figure par ses représentants dans les cérémonies ayant pour objet l'érection et l'inauguration des principaux monuments publics. Le large budget dont elle dispose, — les cotisations annuelles et les taxes d'affiliation sont fort élevées, — permettent à la grande loge, aux loges provinciales et aux loges locales de verser des souscriptions importantes aux diverses œuvres de bien public. Quoique les mots de passe, les attouchements et les rites soient tenus secrets, une grande publicité est donnée aux réunions des loges. La présence du prince de Galles et avant lui celle de plusieurs membres de la famille royale à la tête de l'ordre, ont complètement fait disparaître le souvenir des mesures prises sous le règne de Georges III (liv. II, chap. VIII, § 1), et c'est par cet argument que M. Forster a répondu, le 17 juin 1880, dans la Chambre des communes, à M. O'Donnel, qui lui demandait si le serment prêté par les constables d'Irlande de n'appartenir à aucune société secrète s'appliquait aussi à la Maçonnerie.

L'opinion publique en est arrivée à se représenter l'ordre maçonnique comme remplissant pour les classes élevées et moyennes les buts de secours mutuel et de sociabilité que l'*Oddfellowship*, les *Foresters*, les *Trades-Unions* satisfont dans les classes inférieures.

§ 2. — L'ESPRIT DE LA MAÇONNERIE ANGLAISE

« La Maçonnerie est une société loyale, » disait M. Forster, et elle est généralement regardée comme n'étant pas antichrétienne. Les ministres des différentes sectes et les *clergymen* de l'Eglise établie en font partie en grand nombre (1). Ils remplissent fréquemment dans les loges les fonctions de chapelain et récitent les prières qui ouvrent et clôturent les réunions.

Les rites pour la réception des différents grades dans la Maçonnerie de *Royal Arch*, la plus répandue, sont dans leur substance identiques à ceux qui ont été décrits par le Père Deschamps : c'est toujours la légende d'Hiram et les mêmes interprétations philosophiques et humanitaires (2). Seulement, on y fait figurer la Bible d'une manière qui est faite pour tromper la masse des initiés. C'est sur le saint livre que sont prêtés tous les serments. Cependant, il y est en réalité un objet de dérision pour quiconque veut chercher le sens de ces allégories. Ainsi, dans la réception au grade d'apprenti, il y a trois *grandes lumières*, qui sont la *Bible*, l'*équerre* et le *compas*. La Bible est absolument mise sur le même rang que les traditions maçonniques ! Et l'initié reçoit ces trois grandes lumières des *petites lumières*, qui sont le *soleil*, la *lune* et le *vénérable de la loge* ; c'est-à-dire que l'enseignement dogmatique et moral découle directement de la nature et de la Maçonnerie. La lettre G désigne à la fois Dieu et la géométrie, la plus importante des sciences (3).

Malgré cet usage sacrilège et profanatoire qui est fait du nom de Dieu et des saintes Écritures, la plupart des *clergymen* protestants n'y regardent pas de si près. La fantaisie, les éléments naturalistes, l'*æsthéticisme*, comme on dit aujourd'hui en Angle-

(1) En 1757, en Écosse, le synode de Stirling de la confession presbytérienne adopta une résolution privant les francs-maçons de toute participation aux sacrements ; mais ces dispositions ne furent pas appliquées (v. Mackay, *Lexicon of Freemasonry*, p. 246-248).

(2) On peut en voir une description très complète dans l'ouvrage intitulé : *Irish and English freemasons and their foreign brothers*, by Michael di Gargano, in-4°, Dublin, 1878.

(3) V. l'ouvrage cité à la note précédente, p. 15, 41 et 43.

terre (1), ont pris une si grande place dans le culte de certaines congrégations, que les rites maçonniques ainsi mélangés de christianisme leur paraissent tout semblables à ceux qu'ils pratiquent dans leurs temples. D'ailleurs, les vertus naturelles de bienveillance, de bienfaisance, de probité, sont célébrées dans les loges avec la sincérité et la gravité que comporte le caractère anglais. La Maçonnerie et le protestantisme ont ainsi fait assez de chemin l'un au-devant de l'autre pour s'être presque rencontrés.

L'immense majorité des francs-maçons anglais *en Angleterre* restent de bonne foi chrétiens dans leurs loges. Étant donnée l'étrange attitude des corps ecclésiastiques que nous venons d'indiquer, ils ne sont pas comme les catholiques qui deviennent francs-maçons, des apostats, des rebelles à l'autorité religieuse. C'est là dans la Maçonnerie anglaise un *élément de fait considérable*, qu'on ne peut négliger. L'assimiler à la Maçonnerie des pays catholiques ou même seulement à la Maçonnerie de l'Allemagne, c'est commettre une grave erreur.

Les grandes loges du Royaume-Uni ont donné une preuve éclatante de l'esprit qui règne actuellement dans la majorité de leurs membres. Elles ont rompu le 6 mars 1878 toutes relations avec le Grand-Orient de France, à la suite de la modification qu'il a apportée à sa constitution, en supprimant la croyance à l'immortalité de l'âme et à l'existence de Dieu, alors que la Maçonnerie de tous les autres pays y adhérerait plus ou moins explicitement (v. liv. I, chap. II, § 14, et liv. III, chap. XIV, § 3). Depuis lors les frères français *des loges de l'obéissance du Grand-Orient* ne sont plus admis comme visiteurs dans les loges anglaises. Enfin, en 1881, la Maçonnerie anglaise a refusé de s'associer au projet de congrès maçonnique universel proposé par les loges italiennes, en se fondant sur le caractère anti-social et anti-chrétien que ses promoteurs annonçaient l'intention de lui donner.

Quand on se rappelle l'esprit d'impiété violente, d'athéisme presque, qui a présidé à la constitution, sous sa forme moderne, de la Maçonnerie en Angleterre (liv. II, chap. II, § 4), on est étonné de ce grand changement.

Les causes en sont multiples. Il faut d'abord tenir compte de ce fait, c'est que la Maçonnerie a été principalement fondée pour lutter

(1) Sur ce qu'on entend par la *phase esthétique dans la religion* dans les pays protestants, nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage : *Les États-Unis contemporains*, 3^e édit., tome II, p. 288 et suiv.

contre l'Église vraie et vivante et contre le siège de Rome. Là où le catholicisme n'existe pas, le principal aliment de sa haine lui fait défaut. C'est là ce qui s'est passé en Angleterre. Après l'avènement de la dynastie de Hanovre, le catholicisme a disparu presque complètement de l'Angleterre et de l'Écosse. Les idées de la Maçonnerie ont pu prendre une autre direction. La fin du XVIII^e siècle a été marquée par un réveil de l'esprit chrétien fort remarquable. John Wesley et les *Evangelical* ont réagi contre les doctrines déistes et la grossière indifférence dans laquelle une notable partie de l'Église établie était tombée. Le spectacle des horreurs de la Révolution française, la voix éloquente de Burke, développèrent encore cette réaction chrétienne. En même temps, par une sorte de *vis medicatrix naturæ*, le principe de la légitimité politique se rétablissait peu à peu dans les esprits. Les institutions sociales sont encore restées catholiques, peut-on dire, sous bien des rapports, et l'Angleterre protestante conserve plus de christianisme dans ses lois que les pays catholiques, sur lesquels a porté depuis un siècle le grand effort de la Révolution.

Ajoutez enfin la tournure éminemment pratique de l'esprit national, le défaut d'aptitudes généralisatrices, l'absence absolue de cosmopolitisme, et l'on s'expliquera le caractère qu'a pris la Maçonnerie en Angleterre. Elle est devenue surtout une institution d'appui mutuel ; ceux de ses membres qui appartiennent aux classes moyennes y voient uniquement un moyen de faire le commerce avec plus d'avantages, et tous se moquent des grandes visées humanitaires de leurs frères du continent.

Est-ce à dire que la Maçonnerie ne présente point de dangers en Angleterre ?

L'Église catholique n'en juge pas ainsi, et là, comme dans l'univers entier, elle défend aux fidèles de faire partie des loges sous peine d'excommunication,

Ses raisons sont tirées et de l'ordre social et de l'ordre religieux. Au point de vue religieux, un examen attentif des rites maçonniques y découvre promptement l'esprit *naturaliste*, la négation de toute révélation qui est l'essence de la Maçonnerie. Il faut l'étrange engourdissement du sens religieux chez les *clergymen* protestants pour n'être pas choqué de la profanation constante qui règne dans tous ces rites : un certain nombre parmi eux, nous le verrons plus loin (liv. III, chap. XXXIII, § 2), éprouvent à cet égard une susceptibilité qui les honore.

Une saine morale condamnera toujours, d'ailleurs, ces serments faits à l'inconnu, ces promesses de secret, ces engagements d'obéissance absolue et sans restriction à une autorité qu'on ne connaît pas. Un honnête homme ne peut s'engager ainsi (1).

Au point de vue social, l'existence d'une association secrète, qui favorise exclusivement ses membres indépendamment des relations de famille, de voisinage, de lien professionnel, de nationalité, est contraire au bien général. Il y a dans la Maçonnerie de Marque un degré appelé *secret monitor*, qui exprime avec grossièreté ce qui se passe en réalité dans tous les rites maçonniques. En le recevant on s'oblige par un serment ainsi conçu :

« Je jure que j'assisterai mon frère Secret Monitor de préférence à toute autre personne, en lui facilitant ses affaires, en lui envoyant des pratiques, et de toutes les manières où je pourrai lui faire gagner jusqu'à un penny. Je jure d'avoir toujours ce serment présent à ma mémoire. Je m'engage solennellement à cela, sous peine d'avoir le cœur percé par le poignard d'un ennemi et de rester sans ami au jour du danger. Qu'ainsi Dieu me soit en aide. »

Ce serment a une efficacité considérable, surtout quand il s'agit de permettre à un frère de profiter des deniers publics. La camaraderie occulte joue un rôle qui fausse le jeu de la concurrence, et de ce *fair play* si cher à la loyauté britannique. Les vraies relations sociales en sont altérées et corrompues.

Enfin il ne faut pas oublier que l'ordre maçonnique est un ordre universel. Les maçons anglais l'affirment plus que tous les autres, le grand avantage de l'affiliation étant de leur faire trouver des frères dans tous les pays. Mais ils se rendent ainsi solidaires de l'impiété et de l'esprit révolutionnaire, qui règnent dans les autres branches de l'arbre maçonnique. Les loges délivrent à ceux de leurs membres qui voyagent des cartes ou lettres de recommandation, qui leur assurent partout *l'aide et le secours* promis par les serments ainsi que l'entrée des loges de tous les pays. La rupture des relations avec le Grand-Orient français est

(1) Un légiste éminent, lord Plunkett, a condamné la Maçonnerie en se plaçant à ce point de vue : « Je considère une association fondée sur un serment secret comme extrêmement dangereuse, d'après les principes de la *common law* ; car elle sépare les sujets de l'État et s'interpose entre eux et l'allégeance due au souverain. » — Cité dans l'ouvrage intitulé : *Secret warfare of Freemasonry against church and state*, Introduction, p. LVII.

un fait tout récent, provoqué par la hardiesse de l'outrage jeté par ce corps à la conscience publique. Mais en réalité les loges du Suprême Conseil de France, celles d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne ne sont pas moins impies ; or les maçons anglais reçoivent leurs membres comme visiteurs et les fréquentent sur le continent.

§ 3. — L'ANGLETERRE ET LA RÉVOLUTION COSMOPOLITE

Nous avons signalé à maintes reprises l'appui immoral que le gouvernement anglais, — appuyé souvent, il faut le reconnaître, sur l'opinion publique du pays, — avait donné à la Révolution cosmopolite.

Ces sympathies mal placées, cette corruption de l'opinion publique, sont en grande partie le fait des loges, qui accueillaient comme frères les pires révolutionnaires italiens, français, espagnols. En 1875, à l'occasion de la nomination du prince de Galles comme grand-maître (1), la grande loge de Londres et le Grand-Orient d'Italie ont échangé des protestations de fraternité. La mort de Garibaldi a été l'objet de batteries de deuil et d'adresses de condoléances dans toute la Maçonnerie anglaise. Pour les frères anglais, comme pour les frères français et italiens, c'était le type du parfait maçon !

Les hauts grades sont assez répandus en Angleterre ; or les rituels du Rose-Croix et du Kadosh sont à peu près les mêmes qu'en France et inculquent à certains esprits cette haine aveugle de la papauté, de la monarchie et surtout des Bourbons, que l'on remarque chez tant d'anglais. Il ne faudrait pas grand chose pour réveiller, même en Angleterre, l'esprit d'antagonisme qui est le fond de la doctrine maçonnique. En 1874, le marquis de Ripon, grand-maître de la grande-loge, avait abandonné la Maçonnerie à la suite de sa conversion au catholicisme. A la réunion de la grande-loge provinciale du Warrwickshire sous la présidence de lord Leigh, un certain f. Parkinson, grand-maître lui-même de la grande loge de Middlesex, a déclaré « qu'il regrettait la « retraite du marquis de Ripon, mais qu'il ne pouvait partager

(1) V. le *Times* du 29 avril 1875.

« le naïf étonnement de ceux qui ne comprennent pas qu'un catholique romain ne pût continuer à occuper une position dans l'ordre. Le système de l'Église romaine et celui de la Maçonnerie, a-t-il ajouté, sont non seulement incompatibles, mais encore radicalement opposés. »

L'année suivante, à la réunion d'une des plus importantes loges de Londres, le lord maire se livrait aux plus violentes déclamations contre la papauté, et déclarait que la Maçonnerie serait toujours du côté de la lumière contre l'obscurantisme (1).

Est-ce M. Gladstone qui faisait écho à la loge dans ses pamphlets, publiés à cette époque contre le Saint-Siège, ou la loge qui renvoyait à M. Gladstone ses imprécations et ses calomnies ?

L'hospitalité maçonnique a permis la fondation de loges cosmopolites, qui sont des foyers de conspiration et d'impiété pour le monde entier. Telle est au milieu de plusieurs la loge des *Philadelphes* du rite de Memphis (V. liv. III, chap XV).

Les Anglais croient pouvoir impunément entretenir chez eux ces foyers de contagion. Ils commencent à avoir cependant un groupe d'impies et de révolutionnaires. Bradlaugh, l'élu de Northampton, est un franc-maçon, il est lié avec toute la révolution continentale. Quelque vigoureuse que soit la constitution sociale de l'Angleterre, il est imprudent de s'inoculer le mal de propos délibéré.

§. 4. — LE MOUVEMENT SÉCULARISTE DANS LES ÉCOLES

Il s'est formé, il y a une vingtaine d'années, une association portant le titre de *National education League*, dont le but est à la fois de faire intervenir directement l'État dans la distribution de l'instruction populaire, qui jusque-là était exclusivement dispensée par les différentes confessions religieuses, et en second lieu de séparer complètement cette instruction de l'enseignement de la religion. Il y a là une identité complète avec le programme dont la Franc-maçonnerie poursuit la réalisation dans tous les États du continent. Est ce l'effet d'une association occulte ou bien l'influence des idées continentales, qui s'est produite par la contagion à l'air

(1) Cité dans l'ouvrage intitulé : *The secret warfare of Freemasonry against church and state*, Introduction, p. XXI. London, 1878, Burns et Oates.

libre ? Nous ne trancherons pas la question ; nous citerons seulement l'appréciation d'un homme qui connaît parfaitement l'Angleterre :

« La *National education League* était formée en grande partie « de libres penseurs, d'athées et de dissidents, qui voilent leurs « perfides desseins sous le nom de sécularisme. Ils veulent *séculariser* l'école ou, comme on dit en France, la laïciser. Au fond « il n'y avait guères que les anglicans et les catholiques romains « qui tinssent pour les écoles dénominationnelles, et encore parmi « les anglicans les membres de l'Église large et de l'Église basse « s'accommodaient de la loi nouvelle (1). »

C'est sous le ministère de M. Gladstone, en 1870, qu'a été voté le premier acte par lequel l'Angleterre s'est écartée de ses principes traditionnels pour faire un pas dans la voie indiquée par la *National education League*. Ce premier pas a été modéré, et les *sécularistes* ont dû compter avec l'esprit impartial, qui, malgré bien des préjugés, domine encore chez les Anglais. Aux termes de l'acte de 1870, complété en 1873, en 1876 et finalement en 1880, sous le nouveau ministère de M. Gladstone, le gouvernement ne subventionne plus l'éducation religieuse, il ne compte plus le temps qui y est consacré comme satisfaisant aux exigences de la loi, mais il n'interdit en rien cet enseignement et il distribue des subventions aux écoles *dénominationnelles*, comme aux autres, en proportion des succès obtenus par leurs élèves aux examens. Le point le plus grave de la législation nouvelle a été la création dans toutes les municipalités de *School boards*, qui ont le pouvoir de créer des écoles à eux, indépendantes des écoles *dénominationnelles*. Dans ces écoles alimentées par les impôts prélevés sur les contribuables, l'enseignement religieux est complètement interdit.

« Les *School boards*, disait, avant la mise en vigueur de l'acte de 1880, M. Martin, se sont organisés sur bien des points du royaume, notamment dans les grandes villes, et, ainsi qu'il était aisé de le prévoir, ils sont tombés rapidement aux mains des dissidents, des libres penseurs et des sécularistes, qui, altérant la loi de 1870 dans son esprit et quelquefois même dans sa lettre, n'ont eu qu'un but : ruiner les écoles confessionnelles, soutenues par des souscriptions volontaires, pour substituer à la place des écoles non sectariennes, c'est-à-dire neutres et laïques, comme on dit en

(1). *L'enseignement public en Angleterre*, par M. Martin. Correspondant du 10 juillet 1879.

France à l'heure qu'il est. Le but que s'était proposé la loi de 1870 était de *supplémenter* le système volontaire, de combler ses lacunes, d'atteindre là où il ne pouvait pas aller ; mais les School boards se sont préoccupés beaucoup plus de *supplanter* que de *supplémenter* les écoles volontaires. Grâce à la faculté que ces commissions scolaires ont de prélever des impôts et de contracter des emprunts, elles ont puisé abondamment dans la poche des contribuables et commis en maints endroits des scandales financiers, qui rappellent d'assez près ceux des États-Unis. L'opinion publique commence à s'alarmer de cette dilapidation des deniers publics, et elle a justement raison. Les grands journaux de Londres ont censuré vivement ces dernières semaines le *School board* de Londres à l'occasion du budget présenté pour l'année 1881 et 1882 par M. Freeman (1). »

Beaucoup de protestants ont voté les actes législatifs que nous avons indiqués, sans partager les visées de la *National education League*. Les débats du Parlement anglais à cette occasion sont singulièrement instructifs, et montrent, quand on les rapproche des discours des ff. : Paul Bert et Ferry, la différence profonde des courants de l'opinion publique dans les deux pays. L'hostilité que la plupart des dissidents portent à l'Église établie et au catholicisme a beaucoup contribué à faire accepter des mesures aussi contraires au génie national des Anglais. Le principe de la séparation de la religion et de l'enseignement n'en a pas moins pris place dans le pays, à la faveur de la loi, par la pratique d'un bon nombre de *School boards*, de ceux établis dans les villes où le *parti radical* est le maître (2). Un autre cause viendra aggraver les dangers de la lutte engagées par les *Schools boards* contre les écoles *dénominationnelles*. Les dissidents feront cause commune avec eux. Or comme l'Église anglicane sera vaincue du jour où elle sera *désétablie*, l'Église catholique sera alors seule en face des commissions scolaires (3).

Même en Angleterre, la situation présente certains points noirs, et les Anglais pourront se repentir d'avoir laissé introduire chez

(1) V. *l'enseignement obligatoire en Angleterre* par M. Martin, dans le *Contemporain* du 15 décembre 1881.

(2) Voir les faits cités dans la correspondance de Londres de la *Nation* du 14 décembre 1882.

(3) V. *l'instruction primaire chez les catholiques d'Angleterre*, par M. Martin, dans le *Correspondant* de 1880.

eux, par une voie détournée et même avec beaucoup de tempéraments, les principes dont l'application logique produit de si grands maux sur le continent européen.

§ 5. — LA MAÇONNERIE DANS LES COLONIES ANGLAISES

Les Anglais ont établi un très grand nombre de loges non seulement dans leurs colonies, mais encore dans toutes les villes de l'Asie et de l'Afrique où il existe des groupes de sujets britanniques un peu compactes. Ainsi, il y a plusieurs loges anglaises à Constantinople, à Smyrne, au Caire.

Le caractère de ces loges, dans l'Amérique britannique et dans l'Australie, est assez semblable à celui des loges de la mère patrie. Quoique les populations catholiques soient nombreuses dans ces deux pays, il règne une paix confessionnelle, un respect loyal des droits de tous les sujets britanniques, qui excluent les haines et les antagonismes du continent européen ou de l'Amérique du Sud. La Maçonnerie, nous le répétons, y est surtout une institution d'appui mutuel.

Dans les pays de l'extrême Orient et en Afrique, elle revêt un caractère beaucoup plus antagoniste. Les loges y sont composées d'éléments sociaux fort inférieurs ; on peut dire, d'une manière générale, que la société protestante y perd la tenue extérieure qu'elle a en Europe. Aussi les loges de l'Inde, celles du Mozambique, celles de Shang-Haï montrent une hostilité peu déguisée à l'Église catholique et à ses missionnaires. L'évêque de Bombay, Mgr Meurin, a dû, en 1881, signaler énergiquement les dangers que présente la Maçonnerie dans ces pays (1). Un certain nombre de loges ont rejeté le rituel chrétien en usage dans la mère patrie, pour pouvoir recevoir des Mahométans et des Parsis. Elles se sont

(1) V. la *Chaîne d'union*, 1882, p. 111. La Franc-maçonnerie fut introduite dans l'Inde, en 1728, par sir Georges Ponfret, qui fonda la première loge à Calcutta. On compte actuellement 110 loges aux Indes, placées sous la direction de loges provinciales établies à Bombay, Madras, dans le Punjab, etc., qui relèvent elles-mêmes de la grande loge de Londres. On évalue à 37,338 le nombre des maçons dans l'Inde. (*Chaîne d'union*, *ibid.*)

ainsi placées, conformément au véritable esprit de l'Ordre, sur une base purement humanitaire (1).

La Franc-maçonnerie dans les Indes néerlandaises est aussi un foyer d'impiété encore plus accentué qu'en Hollande même (2).

Mgr Fava a signalé à plusieurs reprises le caractère impie qu'avait la Maçonnerie dans ces pays : « Dans le mariage maçonnique que nous avons vu célébrer il y a vingt ans dans l'île Maurice, raconte-t-il, le vénérable demande au premier surveillant devant les conjoints : — Que pensez-vous de l'indissolubilité du mariage ? — Elle est contraire aux lois de la nature et de la raison. — Quel doit en être le correctif ? — Le divorce (3). »

Les serments maçonniques, les peines terribles auxquelles s'expose éventuellement celui qui les prête, ne sont pas toujours de vains simulacres, comme on le croit. Nous connaissons plusieurs meurtres commis dans ces circonstances par les loges anglaises des Indes occidentales. Ils sont toujours restés absolument impunis, par la raison que les fonctions judiciaires et administratives sont presque exclusivement occupées par des adeptes.

(1) V. *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, tom. IV, *Ergänzungen*, 1879, v. *ost-Indien*.

(2) V. les faits cités dans le *Monde maçonnique* de janvier 1864. Voir aussi la *Chaine d'union* de décembre 1882.

(3) *Deuxième lettre sur la Franc-maçonnerie*, dans la *Revue catholique des Institutions et du droit*, t. XV, p. 265, 1880.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES EN IRLANDE

§ 1^{er}. — LES ORIGINES DE LA QUESTION IRLANDAISE

Le peuple irlandais a été pendant des siècles victime de trois grandes oppressions, qui sont encore loin d'avoir été réparées complètement.

Sa religion a été odieusement persécutée, et ce n'est qu'au prix des efforts héroïques auxquels O'Connel a attaché son nom glorieux, qu'en 1829, les catholiques ont été affranchis de l'ostracisme légal, qui pesait sur eux depuis le XVI^e siècle.

Seule dans le monde, avec la Pologne, l'Irlande est soumise à un pouvoir étranger, qui affiche la prétention de la gouverner, sans tenir compte de ses intérêts particuliers et de la manière dont elle-même les comprend.

Cette situation avait fini par soulever l'indignation même des protestants fixés dans le pays, et à la fin du XVIII^e siècle, un mouvement national conduit par l'illustre Grattan avait abouti, en 1782, à l'établissement d'un parlement irlandais à Dublin. La concession était bien incomplète, car les protestants seuls pouvaient en être membres. Cependant, à la longue ce parlement aurait tenu compte au moins des intérêts économiques du pays odieusement sacrifiés au commerce et à l'industrie britanniques. En 1800, William Pitt acheta une majorité dans ce parlement, à

prix d'argent, et lui fit voter l'union avec l'Angleterre ! Les députés irlandais ne sont à Westminster qu'une infime minorité, contre laquelle se coalisent toujours les deux grands partis anglais, quand il s'agit d'un intérêt particulier à l'Irlande. Plus l'Angleterre proclame hautement chez elle le principe du *self government*, plus le déni du droit de se gouverner eux-mêmes paraît insultant aux Irlandais. Le gouvernement local même ne leur appartient pas, si ce n'est dans les villes, qui forment des corporations. Les principes d'après lesquels sont nommés les *stipendiary magistrates*, l'existence d'une force armée spéciale, *constabulary*, maintiennent sous le joug la plus grande étendue du pays.

Il y a enfin une troisième question touchant aux intérêts les plus intimes des populations. Sous Jacques I^{er}, sous Cromwell, sous Guillaume III, les propriétaires irlandais ont été expropriés en masse, transplantés arbitrairement d'une partie du pays à l'autre.

Les *landlords* actuels sont en grande majorité les descendants des usurpateurs, que la différence de race et de religion, ou l'absentéisme ensuite ont empêché de se fondre, malgré deux siècles écoulés, avec la masse de la population. Dans leurs rapports avec les classes rurales, ils ont complètement méconnu le droit sur la terre, que les conditions historiques du pays donnaient au tenancier, et ont avec le secours des légistes anglais prétendu transformer en baux temporaires et révocables les tenures qui, d'après le droit celtique, devaient être perpétuellement conservées par le paysan tant qu'il payait une rente équitable (1).

De telles oppressions provoquent fatalement des troubles, des conspirations, des sociétés secrètes, indépendamment de l'intervention de la secte universelle. La Franc-maçonnerie en particulier n'a rien à voir avec les affaires d'Irlande. Elle est dans ce pays une institution essentiellement anglaise, qui, à ce titre, a soulevé toujours les répulsions de la population indigène. C'est à 1848, tout au plus, qu'on peut faire remonter les premières communications entre certains irlandais et les sectes révolutionnaires plus avancées de la *Jeune Europe*.

(1) V. *Systems of tenure of land in various countries*, edited by Cobden-Club Ireland, by hon. Longfield. London, in 12, 1876. Sir Sumner Maine, *Lectures on early history of institutions*, in-8°, London, 1880. Paul Fournier, *La question agraire en Irlande*, in-12, Paris, Plon, 1882.

Jusqu'à ces temps-ci encore, les sociétés secrètes de l'Irlande ont eu un caractère local et national bien marqué. Mais la révolution cosmopolite n'en fait que plus d'efforts pour les pénétrer et exploiter au profit de ses plans de destruction de la société chrétienne les légitimes griefs du peuple Irlandais.

§ 2. — LES DEFENDERS ET LES UNITED IRISHMEN DE 1791 A 1800

La lutte rurale entre anglais protestants et irlandais catholiques avait, dans certaines provinces, amené dès le XVII^e siècle la formation de sociétés secrètes populaires, qui se livraient à des violences sur les personnes et les propriétés. Les *Peep of day Boys* brûlaient les maisons des catholiques, et les *Defenders* usaient de représailles sur les protestants. En 1791, un drapier de Belfast, Samuel Neilson, organisa une association, qui comprenait les protestants comme les catholiques, dans le but d'affranchir l'Irlande du joug de l'Angleterre. Elle prit le nom d'*United Irishmen*. A l'origine, cette association n'était pas secrète et n'avait pas de visées républicaines. Ce fut seulement en 1795, quand le conflit se fut accentué par les provocations des *Orangemen*, que les *United Irishmen* se constituèrent à l'état de société secrète, adoptèrent des mots de passe et un cérémonial de réception imité de la Maçonnerie, et nouèrent une alliance avec la France. On a pu voir dans le récit de Cadet Gassicourt (liv. III, chap. II, § 3) quelques indications assez vagues sur ces relations. Il confond notamment les *United Irishmen* avec les *Defenders*. Les projets de descente en Angleterre, dont l'exécution avait été confiée au général Hoche, échouèrent par suite de l'inertie du Directoire. L'historien anglais des *Sociétés secrètes*, M. Thomas Frost, dit même que le gouvernement britannique recevait de personnes approchant de très près les membres du Directoire des informations, qui lui permirent de déjouer les efforts tentés en Irlande par les *United Irishmen*.

Le ministère avait d'ailleurs des espions en grand nombre, parmi les affiliés, et O'Connel a prouvé que lord Castlereagh avait excité par ses agents provocateurs l'insurrection de 1798, pour s'en faire un argument en faveur du rappel de l'Union.

Quoi qu'il en soit, ce fut là plutôt une conspiration qu'une société secrète. Après le rappel de l'*Union* et l'exécution du malheureux Robert Emmet, en 1803, il ne resta plus rien de cette association (1).

§ 3. — LES LOGES D'ORANGISTES

En 1794, à l'époque où la malheureuse Irlande commençait à reprendre quelque vie nationale, des protestants fanatiques imaginèrent de former une association secrète analogue à la Maçonnerie, pour combattre l'émancipation des catholiques et maintenir les droits de la maison de Hanovre, quoique personne, à cette époque, ne songeât plus à les contester. Le fondateur de cette association appelée *Orangemen*, Thomas Wilson, était un franc-maçon, et c'est sur le type de la Franc-maçonnerie qu'il la constitua. Il en copia le rituel, les cérémonies d'affiliation, les mots de passe, les serments, et divisa son association en loges, relevant d'un Grand-Orient, qui leur donna l'impulsion.

On a compté en Irlande jusqu'à 20 grandes loges provinciales et 1,510 loges d'*Orangemen* avec 200,000 adhérents. Cette organisation a été également étendue à l'Angleterre : à Londres seulement, elle a compté 50,000 membres (2).

Les *Orangemen* ont excité des troubles en Irlande et en Angleterre à maintes reprises, et leur violente opposition à toutes les mesures libérales du gouvernement anglais n'a pas peu contribué à maintenir ce pays dans un état d'agitation continue. Leur fanatisme, malgré les couleurs de *loyalisme* dont il aimait à se parer, n'épargnait pas la couronne elle-même.

En 1828, quand le bill sur l'émancipation des catholiques était discuté à la Chambre des communes, un des chefs des *Orangemen* s'écriait, dans un meeting, qu'ils ne défendraient la dynastie qu'autant qu'elle même resterait le ferme soutien du protestantisme (3).

(1) V. sur les *Defenders* et les *United Irishmen*, Th. Frost, *The Secret Societies of the European Revolution*, t. I, p. 55 à p. 142.

(2) *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, Leipzig, 1865, t. II, v° *Orangemen*.

(3) *Irish and English Freemasons*, Dublin, 1878, in-4°.

Ces loges ont été depuis près d'un siècle une provocation constante au peuple irlandais. En même temps elles ont jusqu'à un certain point autorisé par leur exemple les sociétés secrètes, qui ont été et sont encore le trait dominant de la politique de ce pays.

§ 4. — LES SOCIÉTÉS SECRÈTES POPULAIRES

Le paysan irlandais a toujours conservé le souvenir de son droit sur la terre et considéré le *landlord* anglais comme un usurpateur. Privé de toute protection légale, accablé par des tribunaux qui méconnaissaient systématiquement les bases historiques de ses revendications, il a naturellement formé des sociétés secrètes agraires pour se défendre. Des associations de ce genre ont toujours existé depuis la fin du XVII^e siècle ; mais, de 1820 à 1880, elles ont eu une grande extension sous le nom de *Ribbon-Men* ou de *Molly maguire* (1). Elles sont organisées en loges, ont des mots de passe, des signes de reconnaissance. En entrant dans l'association, l'affilié jure au nom du Christ et de sa sainte Mère une obéissance absolue à Molly (le nom populaire du paysan irlandais, comme autrefois en France Jacques Bonhomme), c'est-à-dire aux chefs inconnus de l'association et cela jusqu'au meurtre de ses propres parents, si l'honneur ou la sûreté de Molly l'exigent.

Le but de ces associations est simple ; c'est avant tout de défendre les droits du paysan irlandais contre ce qui constitue — ou ce qu'il considère — comme des oppressions légales de ses droits, d'empêcher les évictions de tenanciers en terrorisant ceux qui les remplaceraient dans leurs fermes, de protéger les Irlandais qui viendraient à être traduits devant les tribunaux en intimidant les témoins et les jurés. Il n'y a pas dans ses associations de cotisations fixes et régulières, mais, quand il y a un coup de main à tenter les chefs locaux prélèvent des contributions, qui ne sont

(1) L'appellation de *Ribbon-Men* n'a été donnée à ces associations que vers 1826. On les connaissait auparavant, dit M. Sullivan, sous les noms de *Liberty-Men*, *Religious liberty system*, *United sons of Irish freedom*, *sons of the Samrock* et autres noms du même genre.

jamais refusées ; car ceux des paysans irlandais, qui résistent à la puissance de Molly ou trahissent ses intérêts, sont encore plus inexorablement frappés que les huissiers, les sergants ou les landlords irlandais.

Des meurtres, des incendies, des destructions de bestiaux, que les *Molly maguire* regardent comme des mesures de guerre indispensables, ont de longue date assuré l'autorité de l'association. Les propriétaires ont souvent pactisé avec eux pour obtenir une sécurité que les tribunaux et la *constabulary* anglaise ne pouvaient leur assurer.

C'est par cette lutte inexorable poursuivie dans l'ombre que le peuple irlandais a empêché ses droits de se prescrire ; mais un pareil état social a engendré des habitudes de mépris de la loi et de vengeance qui en ont fait un peuple à part. Puis il s'est formé parmi les *Ribbon-Men* des scélérats habitués à tous les crimes, que les *fenians* et les assassins de la *Land league* ont plus tard trouvés tous préparés pour leurs attentats.

Les *Ribbon-Men* ne formaient pas une association ayant un centre et une direction unique.

Je me suis assuré par moi-même, dit M. Sullivan, l'éminent écrivain irlandais, que le ribbonisme d'une période n'était pas le ribbonisme d'une autre, que la direction de ses aspirations, et son caractère dominant différaient grandement dans un comité et dans un autre. Dans l'Ulster, les *Ribbon-Men* se donnaient pour une association de défense ou de représailles contre les Orangistes.

Dans le Munster, ce fut à l'origine une association pour résister à la levée des dîmes par les dignitaires de l'Église anglicane. Dans le Connaught, c'était une organisation contre l'élévation arbitraire des fermages et les évictions. Dans le Leinster, c'était souvent uniquement une sorte de *trade-unionisme* dictant par ses mandataires et faisant prévaloir par ses violences l'emploi ou le renvoi d'ouvriers, de contre-maitres, ou même parfois de simples domestiques (1).

Ces diverses associations étaient loin d'être unies entre elles, et à certains moments des organisations rivales les partagèrent. Mais

(1) *New Ireland, political sketches and personal reminiscences of thirty years of Irish public life*, by A. M. Sullivan, seventh edition, Glasgow 1882, in 12, p. 34.

elles avaient toutes ce trait commun, dit encore M. Sullivan, d'être exclusivement composées de catholiques : on n'y a jamais admis un protestant. Dès l'origine, le clergé catholique leur a déclaré une guerre énergique comme contraire à la morale ; mais il n'a jamais pu déraciner ces sociétés du sol de l'Irlande, à cause du caractère de défense des droits agraires qu'elles avaient la plupart du temps et qui les justifiaient aux yeux du paysan.

Le gouvernement anglais a été également impuissant : avec le progrès de l'instruction et de la tempérance, elles sont devenues moins influentes ; mais elles ont laissé des habitudes d'organisation secrète, que les Fenians et la *land league* ont mis à profit.

Le *Ribbonisme* s'est de bonne heure transplanté dans les nombreux groupes d'irlandais émigrés dans les districts manufacturiers de l'Angleterre.

Dans les grands ports et les grandes villes manufacturières de l'Angleterre et de l'Écosse, à Manchester, à Liverpool, à Birmingham, à Sheffield, à Glasgow, les ouvriers irlandais sont d'ordinaire enrégimentés dans des sociétés de bienfaisance ou de secours mutuels qui, sous une apparence philanthropique, cachent souvent des vues politiques et nationales. Parmi toutes ces associations s'est élevé l'*ancient Order of Hibernians*, remarquable par la vigueur de son organisation. D'après ses règlements, cette association a pour but la défense de la religion catholique (aucun protestant ne peut en être membre), l'encouragement de l'amour fraternel et la mutuelle protection et assistance des Irlandais. Les Hiberniens se prêtent secours les uns aux autres, non seulement contre leurs patrons ou leurs camarades anglais, mais au besoin contre la police et la justice britanniques. L'association forme, dans les villes où elle a son siège, une sorte de gouvernement occulte et sert d'arbitre et de juge entre ses membres.

Constituée d'une manière plus savante que les sociétés agraires d'Irlande, elle a des revenus réguliers fournis par des cotisations et des amendes ; elle a des chefs élus périodiquement, dont l'autorité est respectée.

Nous la retrouverons en Amérique où elle joue un rôle considérable ; mais le siège du pouvoir occulte et très concentré qui la dirige paraît toujours avoir été en Angleterre. C'est une grave question que de savoir si les éléments révolutionnaires ne se sont pas emparés de ce pouvoir central.

§ 5. — LA JEUNE IRLANDE DE 1848 A 1857

O'Connel ne resta pas jusqu'à la fin le chef incontesté du mouvement national irlandais. Vers 1840, un groupe de jeunes hommes, esprits brillants, cœurs sincères pour la plupart, mais subissant l'influence des idées de la Révolution française, pensèrent qu'il fallait créer à côté du mouvement catholique un mouvement reposant exclusivement sur l'idée de race, unissant aux catholiques les protestants natifs de l'Irlande, et pour cela laissant complètement de côté l'idée religieuse. La culture intellectuelle, l'éducation quelle qu'elle fut, devait être selon eux le grand instrument d'émancipation.

Charles Graffan Duffy (1), Thomas Osborne Davis, John Blake, Dillon auxquels vinrent bientôt se joindre Darcy Mac-Gee (2), John Mitchell, William Smith O'Brien, ce dernier protestant, et ancien tory, fondèrent, le 15 octobre 1842, à Dublin, le journal *la Nation*, destiné à soutenir cette nouvelle politique. La *Jeune Irlande* était constituée par opposition à la *Vieille Irlande* d'O'Connel, à qui elle reprochait d'identifier la cause de l'Irlande avec celle du catholicisme (3).

O'Connel était mort depuis un an, quand la Révolution de 1848 éclata. Le contre-coup s'en fit ressentir vivement en Irlande, et une scission nouvelle s'opéra dans le groupe de la *Nation*. Tandis qu'une partie de ses fondateurs restait fidèle au programme primitif, *l'émancipation du pays par la culture intellectuelle et la force morale*, un certain nombre d'entre eux voulut recourir à la *force physique*. John Mitchell, un fanatique presbytérien, fonda le journal *l'United Irishman*, puis *l'Irish Felon*, qui, sous ces titres significatifs, prêchèrent ouvertement l'insurrection.

« Ce sombre unitairien de l'Ulster, dit M. Sullivan, fit une campagne prononcée en faveur de ce qu'un demi-siècle auparavant on aurait appelé les *principes français*. Il était républicain et révolution-

(1) Depuis premier ministre de la colonie de Victoria.

(2) Plus tard ministre du Dominion du Canada à Ottawa.

(3) Sullivan, *New Ireland*, chap. VII.

naire.... C'est lui qui revivifia l'idée séparatiste ou le parti révolutionnaire en Irlande. De 1803 jusqu'en 1845 aucun parti de ce genre n'avait existé ou au moins ne s'était manifesté au dehors (1). »

Sous l'influence de ces excitations, rendues plus vives par les terribles calamités de la famine de 1847 et de l'*exode* qui en fut la conséquence, le pays se couvrit de sociétés secrètes, les meurtres, les incendies, les crimes agraires se multiplièrent. A la fin, cette agitation aboutit au mouvement insurrectionnel de Ballin-garry, qui fut immédiatement réprimé. Thomas Francis, Meagher, John Mitchell et quelques-uns de leurs complices parmi lesquels se trouvait James Stephens, le futur fondateur du *Fenianisme*, furent condamnés à la transportation. La plupart s'échappèrent et quelques-uns d'entr'eux allèrent propager parmi les émigrés en Amérique l'idée de la République irlandaise (2).

Dès cette époque, les chefs du mouvement manifestaient des sentiments hostiles à l'Église. L'un d'eux, Mitchell Doheney, dans son livre *The felon's track*, publié en 1849, accusait le clergé d'avoir été opposé à la libération de l'Irlande, parce qu'il n'avait pas approuvé l'insurrection. « Les prêtres, disait-il, agissent ainsi, parce qu'il faut avant tout pour eux maintenir certains privilèges absolus de l'Église. » Un autre, Thomas-Francis Meagher, ajoutait : « Si l'autel s'élevait comme un obstacle entre l'homme et sa liberté, je jetterais l'autel à bas (3). »

§ 6. — LES FENIANS

Après l'avortement de la *Jeune Irlande*, le pays, pendant quelques années, jouit d'un calme relatif. Les sociétés de *Ribbon-men* persistaient, il est vrai, dans les couches inférieures de la population ; mais leur action était essentiellement disséminée et divisée, nous l'avons vu. Une association publique et légitime, aussi bien dans ses moyens comme dans son but, la *Tenant league*, se proposait de faire respecter les droits des tenanciers et

(1) *Ibid.*, p. 84-87.

(2) V. *The American Irish and their influence on irish politics*, by Philip Ba-ganal, in-12, London, 1882, p. 110 à 120.

(3) *Ibid.*, p. 136.

d'améliorer, dans la limite du possible, la situation agraire faite au pays. Plus tard, un groupe de patriotes éminents réclama pour l'Irlande le droit de s'administrer elle-même (*Home-rule*), au nom des principes du *Self government*, reconnus à tous les sujets britanniques et appliqués libéralement pendant cette période aux colonies anglaises d'outre-mer. Mais un élément tout nouveau allait intervenir dans les destinées du pays, le *Fenianisme*, qui trouvait son principal point d'appui dans les populations irlandaises émigrées en Amérique.

« Deux réfugiés, dit M. Sullivan, John O'Mahony et James Stephens, après s'être échappés d'Irlande, s'étaient fixés pour quelque temps à Paris en 1848. Là ils tombèrent dans la société des hommes qui, pendant l'année des révolutions, avaient joué personnellement un rôle dans les différentes parties de l'Europe, de Vienne à Rome. Bientôt dans ce milieu, qu'on pouvait appeler l'école normale de la révolution européenne, ils apprirent que la voie par laquelle il fallait commencer était une société secrète. Après une résidence de quelques années à Paris, O'Mahony partit pour l'Amérique. Stephens retourna tranquillement en Irlande, où il se plaça comme précepteur chez un gentleman résidant près de Killarney. Avant de se séparer, tous deux étaient arrivés à la conclusion que, si jamais leurs principes pouvaient encore avoir une chance de succès en Irlande, ce serait en suivant la tactique habile qu'ils avaient apprise à Paris (1). »

M. Philip Bagenal confirme ces indications et ajoute que Stephens s'enrôla lui-même dans les sociétés secrètes continentales pour obtenir leur aide, quand il en serait à exécuter ses plans de révolution sur l'Irlande (2).

En mai 1858, James Stephens rencontrait en Irlande Jérémiah O'Donovan Rossa et jetait avec lui les bases de l'organisation d'une société secrète, qu'ils formèrent sous le couvert d'une association littéraire, et appelèrent la *Phœnix Society*. Leur but était de préparer une insurrection dans l'Irlande, en s'appuyant sur les Irlandais d'Amérique, qui fourniraient les armes et les instructeurs militaires.

C'était le premier noyau du *fenianisme* ! Le gouvernement anglais saisit bientôt les fils de la conspiration. Il l'arrêta en ger-

(1) *New Ireland*, p. 198.

(2) *The American Irish*, p. 123.

me et quelques comparses seuls furent condamnés à la servitude pénale (1).

Stephens se réfugia en Amérique, et là, avec le concours de John O'Mahony, de Michael Doheny et du colonel Corcoran, il organisa l'association des Fenians sur ses bases définitives.

Ce nom est tiré de l'ancienne langue gaëllique et veut dire les compagnons de Fin ou Fion, le fameux héros de la race celtique.

C'est une société essentiellement secrète. Chaque membre s'engage par un serment à l'obéissance absolue envers la République irlandaise virtuellement établie. L'organisation était différente en Irlande et en Amérique. En Irlande, tous les pouvoirs appartenaient au *Centre Suprême*, c'est-à-dire à un dictateur, qui était Stephens. Quand un affilié commissionné par lui avait groupé cinquante adeptes, il devenait *centre local* et dirigeait ses hommes. En Amérique, l'organisation était modelée sur celle des grands partis politiques. Elle se composait de sous-cercles, de cercles, d'états, ayant chacun un *centre*. Le pouvoir central de l'association devait être élu annuellement par un congrès composé des *centres* d'états avec des délégués élus par les cercles, chaque cercle ayant un délégué. L'association devait grouper tous les Irlandais d'origine dans quelque pays du monde qu'ils fussent. Le siège suprême devait être en Amérique (2). O'Mahony fut le premier centre pour les États-Unis, tandis que Stephens dirigeait les affiliés d'Irlande, d'Angleterre et d'Ecosse. O'Donovan Rossa, de concert avec Luby, publiait à Dublin l'*Irish people*, qui devait propager les idées des *Fenians*. A Paris, John Mitchell fut pendant plusieurs années l'agent accrédité de l'association (3).

Le but poursuivi par les Fenians est l'émancipation de l'Irlande du joug de l'Angleterre et l'établissement d'une République indépendante. Pour régler la question agraire, après le succès, on aurait confisqué les biens des *Landlords*, partisans de l'Angleterre, et sur ces biens nationaux on eût établi des propriétaires cultivateurs, qui auraient acheté la terre à la République irlandaise à un prix fixé par une commission et payable par annuités.

(1) *New Ireland*, p. 200 et suiv.

(2) V. O. Sullivan, *New Ireland*, p. 235 et suiv., et v. Thomas Frost, *The Secret Societies*, t. II, p. 278 et suiv.

(3) Bagonal, *The American Irish*, p. 146.

A la différence des *nationaux* de 1848, les *Fenians* faisaient exclusivement appel aux couches inférieures de la population et entendaient donner au mouvement un caractère nettement démocratique.

Leur haine contre l'Eglise catholique achevait de trahir les attaches des fondateurs du Fenianisme avec les révolutionnaires cosmopolites.

Dans les plans de gouvernement de la future république élaborés par Stephens, tous les cultes devaient être placés sur un pied d'égalité, et les prêtres strictement confinés dans l'exercice de leurs fonctions spirituelles. *L'éducation devait être sécularisée, les corps religieux privés de leurs propriétés, l'éducation du clergé mise aux mains de l'État, les prêtres devaient être autant que possible des fonctionnaires de l'État, qui les auraient payés sur les fonds du Trésor public.* Dans les *instructions générales* qu'il donnait à ses lieutenants, Stephens se montrait particulièrement amer pour le clergé : « Ne perdez pas votre
« temps, y était-il dit, à chercher à gagner les prêtres. Ils n'ont
« qu'une seule idée, le bien de leur mère l'Eglise. Que la révo-
« lution réussisse seulement : la sainte mère l'Eglise sait bien
« comment s'accommoder avec les faits accomplis. D'ailleurs un
« prêtre ne peut jamais être un agent libre de ses mouve-
« ments (1). »

Le journal des Fenians, *l'Irish people*, ne cessait d'exciter le peuple irlandais à se détacher du clergé :

La superstition, disait-il, est un joug qui écrase dans notre pays le sens commun..... L'expérience prouve que la soumission à certains évêques irlandais en matière politique équivaut à l'esclavage. En y réfléchissant on arrive à cette conclusion que le prêtre a droit à l'obéissance de son troupeau seulement dans les matières spirituelles.

Personne, excepté un imbécile ou un valet, niera-t-il l'hostilité persistante et malicieuse du clergé irlandais à la cause nationale depuis 1848 ?....

On déclare dans la chaire que la lecture de *l'Irish people* est un péché mortel. John Mitchell n'avait-il pas été forcé de déclarer qu'il n'y avait pas d'espoir pour l'Irlande, tant que tout son peuple n'aurait pas été excommunié avec les cloches, l'Evangile et les flambeaux. C'est

(1) Philip Baganal, *The American Irish*, p. 135-136.

une vieille histoire : mais nous aurions dû en conserver le souvenir dans notre cœur (1).

C'était exactement le langage que tenaient à la même époque les révolutionnaires italiens de l'école de Mazzini ou les journaux maçonniques français, tels que le *Siècle* et l'*Opinion nationale*.

Un comité de salut public fut constitué dans le sein de l'Association des *Fenians*, pour désigner à leur vindicte tous ceux qui avaient essayé de nuire à l'association, et dès cette époque (1859), plusieurs organes officiels de l'association en Amérique excitèrent ouvertement au meurtre de certains propriétaires ou de certains hommes politiques commé à une œuvre patriotique. L'association organisait un système d'espionage dans le monde entier partout où il y avait des irlandais, et menaçait ceux qui quitteraient l'association d'une vengeance dont un grand nombre de meurtres commis en Australie, en Californie ou dans les cités populeuses de l'Angleterre ont montré l'efficacité (2).

L'association se propagea rapidement parmi les Irlandais d'Amérique, qui avaient depuis longtemps déjà apporté dans leur nouvelle patrie des associations imitées des *Ribbon-Men* sous le nom de *Molly Maguire* et d'*Ancient, Order of Hibernians*. D'ailleurs, O'Mahony, depuis plusieurs années, avait préparé le terrain.

En Irlande, le Fenianisme se répandit au début avec une surprenante promptitude.

M. Sullivan remarque que sa propagation fut singulièrement aidée par la presse anglaise. A cette époque les journaux de Londres ne cessaient d'exciter à la révolte les Italiens sujets de Pie IX, du roi de Naples ou de l'Autriche. Ils proclamaient qu'un peuple ne peut être légitimement gouverné que par lui-même, que les nationalités ont un droit imprescriptible à l'indépendance, que tous les moyens sont bons pour un peuple, quand il est mécontent de son gouvernement et veut le renverser. Les membres du ministère firent eux-mêmes à plusieurs reprises des déclarations en ce sens au Parlement ou dans des réunions publiques. Rien d'étonnant si le peuple irlandais fut peu à peu entraîné dans les voies vio-

(1) Numéros des 14 mai, 4 juin, 24 septembre 1864, cités par Bagonal, *The American Irish*, p. 169-170.

(2) Sullivan, *New Ireland*, p. 238-239.

lentes et si les *Fenians* réussirent à supplanter les organisations plus sages, comme la *Tenant League* ou même la *National League* fondée en 1858 par M. O'Donoghue (1).

On connaît l'histoire des tentatives des *Fenians* : ils rêvaient de constituer secrètement en Irlande des corps d'armée soutenus par les armes, l'or et les chefs venus d'Amérique. En 1865, Stephens ordonna une insurrection; comme toujours elle avorta misérablement. Un grand nombre de *Fenians* furent condamnés à la prison. En 1867, Stephens essaya encore un mouvement du même genre. . . . Tout avorta et devait avorter. La seule chose à relever au point de vue qui nous occupe est qu'à cette dernière date, les *Fenians* américains avaient choisi pour commander les opérations en Angleterre Cluseret, le futur général de la Commune à Marseille et à Paris. Cluseret trouva que l'organisation n'était pas suffisamment solide et préféra des exploits plus faciles (2).

C'est ici le cas de remarquer combien avait été sage la conduite de l'Église catholique. Dès 1848, les évêques avaient condamné toute tentative d'insurrection et plus tard Pie IX déclarait applicables aux *Fenians* les censures qui frappent la Maçonnerie (3).

La conduite de l'Église en ces circonstances était dictée surtout par les principes du droit naturel, dont elle est la gardienne immuable. On ne peut nier qu'en l'absence de tout gouvernement national irlandais ayant des droits historiques, la dynastie anglaise n'ait acquis par prescription une souveraineté légitime sur cet infortuné pays. L'insurrection armée ne pouvait donc être approuvée, d'autant que la bonne volonté du gouvernement anglais, de la nation anglaise tout entière, peut-on dire, à améliorer dans la limite du possible le sort de l'Irlande ne saurait être contestée. Le rappel des lois contre les catholiques, le *disestablishment* de l'église anglicane, le *land act* de 1870, celui de 1881 en sont des preuves incontestables.

Mais cette conduite de l'Église, dictée surtout par le principe de justice, s'est trouvée être en même temps la plus politique. Les insurrections ne peuvent aboutir qu'à des désastres, et les sociétés secrètes ne font que livrer ce noble peuple à des intrigants dangereux, qui, sous son nom et sous le couvert d'un patriotique dessein, se livrent aux crimes les plus abominables.

(1) Sullivan, *New Ireland*, p. 248 et suiv.

(2) Phillip. Bagenal, *The American Irish*, p. 184-149.

(3) V. Décret de la Congrégation de l'Inquisition du 12 janvier 1870.

§. 7. — L'INTERVENTION DES SECTES DANS LES ÉVÈNEMENTS DE 1879 A 1882

Après les insuccès de 1865 et 1867, les Fenians semblèrent avoir perdu beaucoup de leur importance. *Leur organisation continuait toujours* cependant ; mais la direction était partagée entre plusieurs cliques rivales, dit Bagenal. Ils restèrent tout à fait à l'écart du mouvement du *Home-Rule* (1).

Ils ne donnèrent plus signe de vie extérieurement que par une tentative grotesque d'envahissement du Canada. On était porté à regarder le *Fenianisme* comme une des nombreuses organisations qui en Amérique servent aux *politiciens* à vivre aux dépens du peuple. Assurément c'était là un côté fort important et fort pratique du Fenianisme, mais les chefs qui le dirigeaient dans l'ombre n'en ourdissaient pas moins leurs desseins, ils devenaient de plus en plus imbus des idées révolutionnaires. L'occasion de rentrer en scène allait enfin leur être fournie.

En 1879, à la suite d'une série de mauvaise récoltes, la question agraire devenait de nouveau plus aiguë en Irlande. On vit alors paraître sur la scène politique un groupe d'hommes, la plupart anciens *Fenians*, comme Michael Davitt, O' Connor Power, qui jugèrent le moment venu de placer résolument le débat sur le terrain social.

Ils commencèrent par déclarer la guerre à l'organisation existante, la *Tenant league*, et au *Home-Rule*. En s'appuyant sur les associations toujours existantes de *Ribbon-Men*, ils supplantèrent complètement les hommes qui dirigeaient ces associations et entraînent bientôt la partie active de la population.

M. Parnell, à cette époque l'un des membre les plus distingués du parti du *Home-Rule*, hésita longtemps à entrer dans le nouveau mouvement ; mais au mois de juin 1879, il s'y jeta résolument (2). Il eut mieux fait d'écoûter ses premières hésitations.

Ostensiblement la *National land league* se proposait

(1) *The American Irish*, p. 151.

(2) *The American Irish*, p. 191.

d'abord d'obtenir l'abolition des fermages exagérés, en second lieu de faciliter l'acquisition du sol par ceux qui le cultivent. Enfin son titre *National League*, plus large que le mot de *Home Rule*, laissait entrevoir pour l'avenir une émancipation complète du pays. Les moyens à employer devaient être le refus de payer les rentes exagérées et la résistance contre les évictions. Le cri de guerre était *l'abolition du Landlordism en Irlande*.

Assurément il ne faudrait pas juger la question irlandaise au point de vue où on jugerait des faits semblables en France ou en Allemagne. Nous avons dit les origines injustes de la grande propriété en Irlande. Il y a plus, en présence de la disette, qui se produisait après trois mauvaises récoltes successives, les landlords montraient une dureté impitoyable. Au parlement anglais, whigs et Tories s'unissaient pour repousser toutes les demandes d'enquête des députés Irlandais et un membre du ministère d'Israëli, M. Lowther, répondait ironiquement qu'il y avait plus de détresse dans certaine parties de l'Angleterre et de l'Ecosse qu'en Irlande !

De pareils dénis de justice poussent fatalement les peuples dans les bras de la Révolution et il faut bien reconnaître, que sans l'action violente de la *land league*, jamais le parlement anglais ne serait entré dans les voies de réparation, où le *land act* de 1881 a marqué un premier pas (1).

Malheureusement, comme dans toutes les révolutions, des éléments singulièrement impurs s'y sont mêlés.

Michaël Davitt appuya le mouvement de la *National land league* sur l'organisation des Fenians d'Amérique. En Irlande même il n'obtint ce grand résultat d'intimidation, qu'en se servant des *Ribbon-Men* ; sur plusieurs points du pays ces sociétés secrètes dominèrent complètement le mouvement dès le début, les juges les plus indulgents pour la *National land league* sont obligés de le reconnaître (2).

Dans cette grande campagne contre le *Landlordism*, des programmes nettement socialistes se sont produits. Ces tendances sont anciennes chez les *Fenians*.

M. Philip Bagenal fait remarquer que les procédés de refus des fermages, d'arrêt de la justice et de tout le fonctionnement de

(1) V. M. Sullivan, *New-Ireland*, p. 429 à p. 440.

(2) V. en ce sens M. Sullivan *New-Ireland*, p. 440.

la vie sociale, auxquels la *National land league* a dû ses succès avaient été recommandés dès 1848 par un membre extrême de la *Jeune Irlande*, James Fintan Lalor, l'éditeur de l'*Irish Felon*.

Le gouvernement anglais, écrivait-il, sera acculé à ce dilemme : ou abandonner les landlords, ou les défendre avec toute la force armée de l'empire. S'il refuse d'encourir cet odieux et cette dépense et de compromettre la sécurité de l'Angleterre dans une guerre sociale d'extermination, alors il n'y aura plus de landlords : le peuple sera le propriétaire de la terre ; une révolution puissante aura été accomplie, et les fondements d'une révolution nationale auront été posés... On a dit qu'une guerre du genre de celle dont j'expose les principes, serait regardée avec horreur par l'Europe. J'affirme le contraire et dis qu'une pareille guerre se propagerait d'elle-même à travers toute l'Europe. Ecoutez ma prophétie et retenez-en les termes. Le principe que je pose soulèvera un jour ou l'autre l'Europe entière. L'humanité doit être maîtresse de la terre. Le *droit du peuple à faire les lois* a causé le premier grand tremblement de terre, dont les contre-coups se font encore ressentir. Le *droit du peuple à posséder la terre* produira la prochaine grande révolution (1). »

C'est là le socialisme pur et la Révolution dans son essence. Un certain nombre de directeurs de la *Land league*, ceux qui ont été ses vrais créateurs et ses chefs cachés, ont poussé ce mouvement en ce sens. Michael Davitt, James Stephens, O'Donovan Rossa et leurs partisans ont repoussé le bienfait incontestable qu'a apporté au peuple irlandais le *land act* de M. Gladstone en 1881, et ont jeté le cri absolu du *no rent* (point de fermage) ! Ils ont pris à leur service un écrivain socialiste, M. Henri George, qui dans ses écrits soutient l'illégitimité absolue de la propriété foncière et qui a déclaré à Londres, dans un meeting, que tous les détenteurs actuels du sol devaient être expropriés sans indemnité. Enfin, ils cherchent par tous les moyens possibles à soulever une *question agraire* en Écosse et en Angleterre, à exciter les fermiers et les ouvriers agricoles contre les propriétaires, quoique les mêmes injustices n'existent pas dans ces deux pays.

Ils ont dans ce but fondé la *National Land league of great Britain*.

Enfin les meneurs de la *land league* ont recherché l'alliance

(1) Cité dans *The American Irish*, p. 153 à p. 167.

des hommes les plus avancés de la Révolution. M. Parnell lui-même, dans un voyage à Paris, n'a pas craint de solliciter l'appui de Rochefort et des communards.

Il faut noter que depuis James Stephens les *Fenians* et la *Land league* ont toujours eu un centre d'organisation à Paris. C'est là que le gouvernement anglais est allé, à la suite des révélations de Carey devant le grand jury de Dublin, réclamer l'extradition de M. Byrn, secrétaire de la *Land and labour league of great Britain*. Le journal le *Citoyen et la Bataille*, du 28 février 1883, en protestant contre son extradition rappelait ce souvenir, c'est qu'en 1870 M. Byrn était sergent de la compagnie d'Irlandais, qui se battit courageusement pour la République française.

L'épiscopat irlandais, tout en soutenant la cause du peuple et des tenanciers dans ce qu'elle a de légitime, a dû condamner les agissements de la *Land league*. Surtout il a flétri les crimes agraires, auxquels, malgré ses désaveux officiels, ses excitations ne donnaient que trop d'encouragements (1) ; enfin il n'a cessé de mettre les fidèles en garde contre la liaison que les chefs du mouvement cherchaient à établir entre la cause irlandaise et la révolution cosmopolite. Le cardinal Mac-Cabe, archevêque de Dublin, a publié à ce sujet en août 1881 une lettre pastorale, où on lit ceci :

Nous avons souvent entendu des gens de bien s'étonner des énergiques condamnations portées par les papes contre les sociétés secrètes et leurs coupables adhérents. Ces sociétés semblaient aux yeux ordinaires si inoffensives et même si bienfaisantes, qu'ils ne pouvaient discerner la raison de leur condamnation. Mais la sentinelle placée sur la tour d'alarme a plus que la sagesse ordinaire, car elle tient la place

(1) Voici par exemple ce que disait M. Lalor, membre du Parlement, l'un des avocats de l'insurrection morale, à un meeting tenu le 10 octobre 1880, à Atty, peu de jours après le meurtre de Lord Montmoreas :

« L'archevêque de Dublin paraît être sous l'impression que la *Land league*, dont je suis membre, engage le peuple à verser le sang des Land lords. Je proteste contre cette accusation de l'archevêque. Ni lui ni personne n'ont le droit de nous rendre responsables des assassins qui se commettent dans le pays. L'archevêque s'émeut, parce qu'un malheureux qui porte le nom de Mountmores a été assassiné l'autre jour. Sans doute c'est une mauvaise action. Mais qui est-ce qui s'émeut parce qu'un pauvre diable a été tué ? En Angleterre, cinq meurtres sont commis par jour pour un qui est commis en Irlande, et qui est-ce qui s'occupe des hommes qui ont tué leurs femmes, leurs enfants et leurs maîtresses ? Mais parce qu'il s'est trouvé que l'homme assassiné portait un titre nobiliaire, on fait un grand bruit de sa mort et l'archevêque la dénonce au pays ! »

La populace, qui écoutait ces perfides insinuations, applaudissait vivement. C'était du reste là un procédé habituel aux orateurs de la *Land league*. V. diverses citations de ce genre dans l'ouvrage de M. Bagenal.

de Pierre. Il est le vicaire de Celui qui lit les secrets des âmes, et cette sentinelle a découvert le plus âpre ennemi de la religion et de la liberté humaine rationnelle sous le masque du philanthrope et du philosophe.

L'état déplorable de l'Europe actuelle montre si les papes se sont ou non trompés. La France, tombée sous l'étreinte de l'infidélité, fait la guerre à Dieu et à son Christ ; la Russie pâlit devant l'affreux spectre du nihilisme ; L'Italie gémit sous la tyrannie des sectes, qui lui avaient promis la liberté et la prospérité et ne lui ont apporté que le paupérisme et le déshonneur. L'Allemagne, devenue un camp permanent et qui a dévoré sans profit pour elle la substance d'un peuple économe, nous apprend ce que des hommes d'État aux ordres de la Maçonnerie peuvent accomplir. L'Angleterre, jusqu'à présent victorieuse de ses ennemis extérieurs, est menacée au dedans par un ennemi, qui s'est glissé jusque dans la citadelle de l'autorité et lui prépare des conflits qui peuvent finir par une révolution sauvage.

Mais que dirons-nous de l'Irlande, notre cher pays ? Elle a passé par des jours bien sombres, mais une glorieuse bénédiction lui a été assurée par une Providence miséricordieuse. La foi, l'honneur, l'amour pour l'éternelle justice l'ont caractérisée aux plus mauvais jours. Ces principes seraient-ils maintenant mis de côté ? Dieu l'en garde ! Mais vous connaissez ce que dit l'Apôtre, que la communication avec le mal corrompt les bonnes mœurs. Ce qui est vrai des individus l'est aussi d'une nation. Vous devez donc, chers coopérateurs, élever vos voix, même au risque d'être mal compris par nos amis et de voir nos intentions calomniées par nos ennemis, et prémunir notre peuple contre un danger imminent.

Il y a quelques mois, quand une alliance entre l'Irlande et les représentants de la pire infidélité du malheureux Paris fut recherchée par des agents sans mandat, nos instincts catholiques ont frissonné d'horreur devant cette union déshonorante. Une semblable tentative est faite en ce moment, et il y a peu de jours le peuple catholique de Dublin fut invité à recevoir les délégués d'une association, dont les membres directeurs sont des infidèles avoués et dont le but formel est de renverser toute religion. L'expérience nous apprend que dans sa marche le monstre de l'infidélité ne découvre jamais ses vrais desseins et son caractère. Ceux sur lesquels il jette, comme un filet, ses premières séductions, fuiraient d'horreur en entendant ouvertement l'expression de son impiété. Mais des paroles de sympathie assurent à leurs messagers un accueil favorable. La confiance suit leur zèle prétendu pour le redressement de nos maux. Leur fourberie attribue ces maux réels ou imaginaires à la société, à la religion ou à Dieu même. Le serpent charme ainsi sa victime avant de s'élaner sur elle.

Avertissez donc les fidèles contre les dangers auxquels la loyauté

même de leur nature les expose. Montrez-leur que ces sociétés, qui doivent de toute nécessité être proscrites par l'Église, sont les pires ennemis de la paix domestique et de la prospérité nationale. Dites-leur que l'homme qui donne son nom aux listes de ces malfaisantes associations, place sa liberté et son honneur aux mains d'agents inconnus qui sont prêts à les trahir. Peut-être nos Irlandais diront-ils qu'ils sont assez forts dans la foi pour ne rien risquer. Hélas ! ils étaient *forts aussi dans la foi* ces milliers de nos frères ! qui ont perdu ce trésor précieux dans les cités de l'Angleterre et de l'Amérique !

L'année suivante l'épiscopat irlandais réuni à Maynooth a renouvelé ces condamnations. Le saint Père les a confirmées dans un bref du 1^{er} août 1882, dans lequel il condamne surtout « les sociétés secrètes, qui cherchent à échapper au droit sous « prétexte de le venger, pour troubler l'ordre établi des choses « publiques. »

Ces avertissements ont été écoutés par la grande majorité du peuple irlandais, et l'on avait pu signaler en l'année 1882 une diminution notable dans les crimes agraires.

Les sectaires n'en ont été que plus violents. Ils ont cherché à transporter dans ce pays les passions sauvages, qui animent les révolutionnaires les plus forcenés des deux mondes.

La *National Land league* s'est dissoute, car les éléments qui la composaient étaient trop disparates.

Il y a, dit M. Bagenal, parmi les Irlandais américains jusqu'à quatre factions différentes, et les mêmes existent dans la mère patrie.

L'une, représentée par le *Pilot* de Boston et par M. Collins le président de la *Land league* américaine, est modérée; elle voudrait se borner à l'agitation constitutionnelle et a pour objectif le *Home rule*. Le deuxième, qui a pour organe l'*Irish World* inscrit sur son drapeau *no-rent* et est socialiste. Le troisième, dirigée par M. Devoy, éditeur de l'*Irish nation*, propage l'idée d'une insurrection armée (1). Ces diverses fractions ont réuni à Chicago en août 1881 une grande convention, où leurs divisions ont éclaté ; le parti de la violence l'a emporté, et l'on y a vu accourir les représentants de ce révolutionnarisme cosmopolite qu'abritent les grandes villes américaines. (V. liv. III, chap. XXXIII, § 6).

Enfin une quatrième fraction, qu'on pourrait appeler le parti de

(1) Philip Bagenal, *Irish in America*, p. 220 et suiv.

la dynamite, s'est donnée pour mission d'organiser l'assassinat (1).

En 1881, ce dernier groupe a créé une section irlandaise, qui avait pour but d'assassiner les principaux fonctionnaires publics et tous les citoyens, qui feraient obstacle aux agissements de la *Land league*, notamment les jurés et les témoins, qui rempliraient leur devoir devant les tribunaux. En novembre 1881, un émissaire du comité établi à Londres, nommé Walsh, après s'être fait reconnaître comme affilié aux Fenians, annonça à un nommé Carey, alderman de Dublin et fenian lui-même, qu'il avait été désigné pour organiser en Irlande la *section des invincibles irlandais*. Carey, lié par ses serments antérieurs, accepta et jura sur un couteau, en s'engageant à tuer sans demander d'explication quiconque lui serait désigné et en consentant à être lui-même tué s'il refusait d'obéir. Le nombre des membres fut fixé seulement à 250 pour l'Irlande. Il fut facile à Walsh et à Carey de recruter ce personnel, parmi les affiliés du Fenianisme et les *Ribbon-Men*, déjà habitués à des crimes semblables. En attendant qu'on leur désignât des victimes, ils recevaient des allocations d'argent suffisantes pour vivre dans la débauche et la paresse.

Au mois de mai 1882 le *Révolté*, de Genève, organe des anarchistes, donnait en termes voilés quelques indications sur la *confrérie Feniane*, — *c'est ainsi qu'il les appelait*, — et publiait cet extrait d'une proclamation envoyée par un groupe de Fenians des États-Unis aux Irlandais :

Éveille-toi, lève-toi, conclave solennel et mystérieux, continue à augmenter tes forces, exalte-toi ! *Épée, incendie, glaive, et vous autres ressources considérables de la civilisation, venez au secours de notre haine invincible contre un ennemi héréditaire, impitoyable, infatigable, pour la destruction duquel nous devons employer, tant qu'il nous reste un souffle de vie, tous les moyens dont dispose l'énergie humaine* (2):

Quelque temps après, le 12 mai 1882, avait lieu l'horrible tragédie de Phoenix Park, où lord Cavendish et M. Burke tombaient en plein jour sous les coups d'une bande de sicaires. Pendant dix-huit mois la police anglaise fut impuissante à les découvrir. Cependant, peu à peu, on acquit la preuve que ce crime et plusieurs autres avaient été commis par une société secrète. En novembre 1882, les assassins de la famille Joye se déclarèrent cou-

(1) *Ibid.* p. 220 et suiv.

(2) Cité dans l'*Union* du 24 mai 1882.

pables de meurtre, mais en disant qu'ils y avaient été forcés sous peine d'être exécutés eux-mêmes en vertu des engagements qu'ils avaient pris.

Enfin en janvier 1883 on a pu mettre la main sur les assassins de *Phœnix-Park*, et l'un d'eux, Carey, s'est décidé à faire des aveux complets devant le grand jury de Dublin. Il a raconté la manière dont la société avait été formée, puis l'ordre qu'il avait reçu d'assassiner M. Forster, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, et M. Burke. Le départ de M. Forster le préserva du sort qui l'attendait. Quant à lord Cavendish, il périt en voulant défendre son ami. Lord Cowpner et plusieurs autres propriétaires avaient été condamnés à mort : leur assassinat n'a échoué que par suite de circonstances accidentelles.

Quelques détails de la déposition de Carey ont montré comment la *Société des Invincibles Irlandais* était elle-même dirigée par une société secrète supérieure (1). Ils recevaient de temps à autre la visite d'un personnage en résidence à Londres qui se faisait connaître à eux seulement comme étant le *numéro un*. C'est un homme ayant bon air, dit Carey, un gentleman. C'est lui qui a fourni les couteaux aux vingt assassins ; il les leur fit porter par une femme.

Walsh, dont le gouvernement anglais a demandé l'extradition à la France à la suite des révélations de Dublin, était auparavant secrétaire d'une société secrète d'Irlandais à Rochdale en Angleterre, probablement une section de l'*ancien Order of Hibernians*.

Carey, dont la déposition corrobore complètement le témoignage des autres personnes, a terminé en disant que les chèques envoyés aux prisonniers, pendant qu'ils étaient détenus à Kilmainham comme suspects, provenaient de la *Land league*.

Deux témoins ont affirmé, sur la foi du serment, que deux des prisonniers ont poignardé le juré spécial Field, dans la nuit où ont eu lieu les assassinats commis dans le parc de Dublin.

(1) Notez ce détail caractéristique des débats devant le grand jury de Dublin : quand après les dépositions accablantes de Carey on procéda à l'interrogatoire de Patrice Delany, condamné pour une tentative d'assassinat sur la personne du juge Lawson, et accusé de complicité dans le crime de Phœnix-Park, cet individu, rongé par la maladie, pâle, émacié, ayant plutôt l'air d'un spectre que d'une créature humaine, étendit la main en désignant Carey avec une douleur profonde plutôt qu'avec colère : « *M. Murphy, dit-il, voilà l'homme qui est la cause de tous les malheurs de ma vie, depuis mon enfance jusqu'à ce jour.* »

Farrell a déclaré à l'instruction qu'il a été affilié au Fenianisme, il y a sept ans. Depuis cette époque, il a assisté à de nombreux meetings fenians ; il savait que les prisonniers appartenait à une bande s'intitulant : « Société des assassins » ; il a dit les avoir rencontrés dans les meetings.

Un agent de police, cité comme témoin, a déclaré qu'il avait découvert au domicile de l'accusé Whelan une grande quantité d'armes et de munitions. Il a ajouté que l'individu, qui avait fourni à la police les renseignements qui amenèrent cette découverte, avait été assassiné peu de temps après.

Le principal intermédiaire de la *Land league* avec les *Invincibles Irlandais* a été un nommé Sheridan, dont M. Parnell a obtenu la rentrée en Irlande, après sa libération de Kilmainham et cette entente avec M. Gladstone, qui amena précisément la retraite de M. Forster du ministère. M. Parnell a dit au Parlement : « M. Sheridan est un des principaux chefs de la *Land league* dans le Connaught et, si on lui permet de revenir en Irlande, il pourra employer utilement son influence à arrêter la perpétration des crimes agraires. » Il y est venu, en effet, avec l'autorisation du gouvernement. Carey l'a vu déguisé en prêtre, sous le nom de père Murphy, et il a reçu de lui l'argent et les armes que la *Land league* envoyait aux *Invincibles*.

Assurément M. Parnell et bien d'autres membres de la *Land league* n'ont pas été mis au courant de la formation de la *Société des assassins*. Mais ils ont la honte d'avoir été les instruments de ces misérables pour l'agitation extérieure, d'avoir accepté la responsabilité officielle d'une organisation, dont ils n'étaient pas les vrais directeurs.

Du reste, l'attitude de M. Parnell au Parlement, à la séance du 24 février 1883, quand M. Forster a prononcé son accablant réquisitoire contre la *Land league*, a démontré combien loin avaient été poussées les compromissions des hommes du mouvement avec les chefs des organisations secrètes.

Enfin il ressort de cette révélation que la *Land league* elle-même a été une cration des *Fenians*, et que parmi les *Fenians* c'est la fraction la plus avancée qui a concentré toute la force de l'action. C'est l'éternelle histoire des Sociétés secrètes.

Une dernière remarque à faire, c'est que les chefs de cette fraction extrême du Fenianisme paraissent en relations avec les *Anarchistes* et les *Nihilistes*.

Quand, en janvier 1883, le prince Krapotkine a été arrêté à Evian, et traduit devant le tribunal correctionnel de Lyon, les journaux radicaux ont annoncé que le juge d'instruction avait reçu d'un député irlandais nommé Mac-Donald offre d'une caution de 5,000 l. ster. pour obtenir sa liberté provisoire. Il n'existe pas de député irlandais de ce nom et il y a probablement une confusion dans cette indication, mais le fait de l'intervention d'Irlandais en faveur du chef des *Anarchistes*, du directeur du *Révolté*, n'en parait pas moins certain (1).

§ 8. — L'IRLANDE ET LE GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE

En terminant ce chapitre nous devons faire remarquer que, depuis un siècle, le gouvernement anglais ne maintient la paix publique en Irlande qu'en recourant de temps à autre à des *actes de coercion*, c'est-à-dire à un ensemble de mesures analogues à celles qu'entraîne en France l'état de siège. Le privilège de l'*habeas corpus* est périodiquement suspendu, ce qui autorise l'administration à arrêter des citoyens sans les faire passer en jugement ; les réunions publiques sont empêchées arbitrairement quand l'autorité les juge dangereuses ; les journaux séditieux sont supprimés, la circulation des publications étrangères, comme l'*Irish World* dans ces derniers temps, est interdite, les étrangers suspects sont expulsés par mesure de police.

Assurément ces précautions sont parfaitement légitimes, et le gouvernement anglais manquerait à tous ses devoirs s'il ne les prenait pas. Mais si l'on ajoute à cela le fait qu'en aucun temps, même aux époques de plus grande paix, l'Irlande n'est gouvernée par ses représentants élus et responsables, on se demandera ce que veut dire le culte absolu professé par les Anglais pour le gouvernement parlementaire et le mépris qu'ils témoignent aux puissances continentales, qui ne l'appliquent pas chez elles.

Le gouvernement parlementaire est une forme de gouvernement très remarquable et qui convient parfaitement aux conditions actuelles où se trouve le peuple de la Grande-Bretagne ; mais il

(1) V. le *Progrès de Lyon* cité par l'*Intransigeant* du 8 janvier 1883.

n'a pas une valeur absolue : il suppose un accord complet dans la nation sur le principe de la souveraineté aussi bien que sur les questions sociales et les luttes politiques circonscrites dans le domaine de l'administration. Là où ces conditions font défaut, le gouvernement parlementaire devient inapplicable, et M. Gladstone, l'auteur des indignes pamphlets contre le gouvernement napolitain en 1856, emploie aujourd'hui des mesures bien plus violentes non seulement pour déjouer les complots des conspirateurs, mais surtout pour dominer une situation générale troublée, les revendications d'un peuple qui réclame ses anciens titres de propriété après une usurpation de trois siècles. Il faudrait donc une bonne fois que les Anglais éclairés renonçassent à ce préjugé du parlementarisme, préjugé aussi ridicule que le chauvinisme français et qui fait que beaucoup d'honnêtes gens parmi eux se sont faits les complices aveugles de toutes les sociétés secrètes du continent.



CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES DANS LES ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

§. 1^{er}. — ORIGINE ET ORGANISATION DE LA MAÇONNERIE AUX ÉTATS-UNIS

La Maçonnerie a été de très bonne heure propagée par les Anglais dans les colonies de l'Amérique du Nord. En 1729, sous la grande maîtrise du duc de Norfolk, un certain Daniel Cox fut nommé grand-maître de la grande loge provinciale du New Jersey ; en 1733 la grande loge de St-Jean fut constituée à Boston, *à la requête des frères établis dans cette vallée*, dit la charte émanée de la grande Loge d'Angleterre. Bientôt des loges furent créées à Baltimore, à Philadelphie et dans les principales villes. En 1792, l'Ordre était déjà extrêmement répandu, et il célébra à Boston une fête solsticiale, qui réunit tous les maçons des colonies. Warren fut nommé par la grande loge d'Angleterre grand-maître du rite Ecossais pour toute l'Amérique. Ce même Warren, quelques années plus tard, devait tomber à la bataille de Bunker Hill. Vers l'époque de la guerre de l'indépendance, bon nombre de personnages influents, soit dans les colonies du sud, soit dans la Nouvelle Angleterre, appartenaient aux loges ; Franklin, Jefferson, Thomas Payne étaient des adeptes. Elles servirent, croyons-nous, à la propagation des idées égalitaires, qui à ce moment éclatèrent

dans les États nouvellement émancipés et amenèrent en Virginie, notamment un mouvement anti-religieux et destructeur des coutumes nationales, que les hommes les plus sages ont regretté depuis (1).

La grande loge de Boston se déclara indépendante en 1778.

Après les désordres qui suivirent l'établissement du nouvel ordre de choses, une réaction religieuse et conservatrice se produisit dans le pays, et la Maçonnerie elle-même, sous ces influences, vit s'amortir l'esprit égalitaire que la précédente génération avait introduit.

Sous l'action des mêmes causes qu'en Angleterre et sous d'autres particulières au pays, la Maçonnerie a pris de très grandes proportions aux États-Unis. Chacun des 38 États de l'Union Américaine a une grande loge *régulière*, et quelquefois deux, à cause des scissions intérieures. D'après les dernières statistiques, en 1880, elles réunissent sous leur juridiction environ 10,000 loges, comprenant 545,000 *maçons actifs*, c'est-à-dire payant régulièrement la cotisation et fréquentant la loge. Le nombre des *maçons passifs* (v. *Introduction V*) doit au moins être porté au triple (2).

Le rite pratiqué le plus généralement est le rite anglais d'York avec 3 ou 7 degrés, selon qu'on partage le degré de maître. (V. liv. III, chap. XXXI, § 1). Au-dessus s'élèvent les chapitres de *royal arch*, qui comptent 135,000 membres environ. Enfin, comme par une réaction contre les exagérations de la démocratie politique, les Américains aiment énormément les rubans, les insignes (*regalia*) et les parades, il y a un ordre de Templiers, divisé en grandes commanderies et en *encampments*, qui compte près de 110,000 membres, partagés en nombreux grades. Cet ordre paraît dériver des rites templiers anglais ; il n'a aucune relation avec la secte très dangereuse du même nom, qui existait en France à la fin du XVIII^e siècle et à l'époque de la Restauration (v. liv. II, chap. V, § 2 ; Liv. III, chap. II, § 4).

La plupart des grandes loges américaines repoussent de leur sein les gens de couleur. Ceux-ci ont fondé des loges spéciales, organisées comme celles de leurs frères blancs. Il y a aujourd'hui

(1) V. notre ouvrage *les États-Unis contemporains* Introduction § 7 et chap. XX § 1.

(2) Nous extrayons ces indications statistiques du *Freemason's Chronicle* de 1880 (cité par le *Monde maçonnique* de janvier 1880, de la *Chaîne d'union* de 1880) p. 23, du *Cosmopolitan Masonic pocket book* de 1880, le *monde Maçonnique*, mai 1881, de l'*Allgemeines Handbuch der Freimaurerei* t. IV. *Ergänzungen* 1879.

des grandes loges de couleur dans les principaux États de l'Union. Elles ont plusieurs milliers d'affiliés. Quelques grandes loges admettent également des blancs et des gens de couleur ; mais elles sont considérées comme *irrégulières* par les autres (1).

Une foule d'autres sociétés d'origine maçonnique existent aux États-Unis, car comme nous l'écrivions en 1877, ce n'est pas un des traits les moins curieux de l'Amérique contemporaine, que cette tendance à nouer des liens occultes, alors que les lois du pays n'apportent aucune entrave aux réunions et aux associations de toutes sortes. Une des plus répandues est la société des *Odd-Fellows*, qui n'est qu'une simplification populaire et moins coûteuse de la Maçonnerie : elle en a tous les caractères. Originnaire d'Angleterre, où elle fut créée en 1812 à Manchester, elle fut organisée aux États-Unis en 1819. En 1851, l'ordre des *Odd-Fellows* a été complété par une sorte de *maçonnerie d'adoption* pour les femmes, appelée le *Rebbekah degree*. En 1880, il comptait, tant dans les États-Unis que dans le Canada, 6,975 loges et environ 450,000 membres (2).

§ 2. — L'ESPRIT DE LA MAÇONNERIE AMÉRICAINE

D'une manière générale et sauf quelques nuances, on peut appliquer à la Maçonnerie des États-Unis tout ce qui a été dit de la Maçonnerie en Angleterre. Les loges des États-Unis sont anglaises par l'origine, par les rites, par l'esprit qui y domine. Qu'on lise dans le *Monde maçonnique* de décembre 1871 le rituel de la cérémonie d'installation d'une loge dans le Massachusetts, et « l'on verra, dit le frère Caubet, combien la Maçonnerie américaine diffère dans ses formes de la Maçonnerie française et combien les sentiments religieux jouent encore de

(1) V. le *monde maçonnique* d'octobre 1881.

(2) V. *Revised odd fellowship illustrated* by rev. Blanchard of Wheaton College, Chicago, Ezra A. Cook 1881 in-12.

La société des *Odd-Fellows* est d'origine anglaise et est née d'une transformation des anciens compagnonnages. Malgré ses rites bizarres, elle est au fond une grande société de secours mutuels, qui rend des services réels. Aussi en Angleterre n'est-elle pas condamnée par l'Eglise catholique. Aux États-Unis, elle a un caractère maçonnique beaucoup plus prononcé, et on lui applique généralement les censures qui frappent la Maçonnerie.

« l'autre côté de l'Atlantique un rôle considérable dans le cérémonial des loges. »

Beaucoup d'Américains prennent la Maçonnerie pour une religion comme une autre ; ce qui faisait dire par Mgr Spalding, archevêque de Baltimore, à un franc-maçon, qui lui demandait pourquoi l'Église catholique la condamnait : « Pour beaucoup de raisons, et entre autres parce que *la Maçonnerie est la meilleure contrefaçon humaine et naturelle, qui prétend prendre la place de notre religion surnaturelle et divinement révélée.* »

En 1878 les grandes loges des États-Unis et du Canada ont suivi l'exemple, donné par les grandes loges de la Grande-Bretagne, et ont rompu toutes relations avec le Grand-Orient de France.

« Heureusement pour les États-Unis, dit le père Thébaud, la politique adoptée par les fondateurs de la constitution, et strictement observée depuis, nous tient hors de l'orbite de la politique européenne... C'est la vraie raison qui a rendu la Franc-Maçonnerie dans ce pays, au moins dans son ensemble, moins suspecte aux hommes sincèrement conservateurs, qui veulent protéger la société contre les funestes effets des principes destructifs de l'ordre social ; en d'autres termes, c'est le manque de connexion avec les sectes européennes (1). »

Dans un pays neuf, où les hiérarchies sociales et les liens de patronage n'existent pas et où les familles se dispersent rapidement, beaucoup d'individus sont attirés dans l'association par l'appât de la protection mutuelle souvent très efficace qu'elle assure à ses membres. « Au moins soixante-dix pour cent des maçons ne sont affiliés à l'institution, dit le *Freemason* de St-Louis, que dans un but de gain personnel et nullement pour aucun des principes professés par les loges (2). » Il n'y a pas de pays où les démissions et les radiations pour défaut de paiement des cotisations soient plus considérables. Il est par an du 6° ou du 7° de l'effectif des membres actifs.

Les politiciens font tous partie des loges et elles jouent un rôle important dans bien des élections. Quand elles le peuvent, elles ne laissent arriver aux fonctions publiques que leurs membres. Mais cette influence est exclusivement locale, car les deux grands partis qui se partagent les États-Unis, les *démocrates* et

(1) *Freemasonry* dans l'*American catholic quarterly review* d'octobre 1881.

(2) Cité par le *Monde maçonnique* de juin 1873.

les *républicains*, sont en nombre égal dans les loges. Aucun des deux ne peut s'en servir d'une façon exclusive. L'exclusion n'est que pour les profanes.

« Quoique la Franc-maçonnerie ne soit pas dans ce pays un parti politique, dit le *Catholic World*, ce n'en est pas moins un pouvoir de quelque importance dans le monde des politiciens. Un franc-maçon n'est pas plutôt proposé pour une fonction publique, que sa liaison avec l'Ordre est notifiée aux frères, de façon à guider leur vote, non pas peut-être d'une façon officielle, mais le résultat n'en est pas moins effectif (1). »

Cependant la situation n'est pas tout à fait la même aux États-Unis qu'en Angleterre. Les bases chrétiennes de la société y sont beaucoup plus ébranlées par l'indifférentisme général et par le mélange d'éléments impies, que le flot croissant de l'immigration européenne y apporte. Ainsi la question de savoir si un athée doit être exclu des loges est loin d'être aussi nettement résolue qu'en Angleterre.

En 1870, le *Mystic Star*, journal maçonnique de Chicago, publiait un article dans lequel il se plaignait que le grand-maître de la grande loge d'Iowa eût parlé du Dieu *créateur du monde et de Jésus-Christ rédempteur de l'humanité*. Ces expressions ne conviennent pas en un pareil lieu, disait-il, car les loges comptent en grand nombre des universalistes, des israélites, des spirites, et on ne doit pas les blesser par de pareilles expressions (2). Ce sont absolument les mêmes arguments, qui ont été en France mis en avant pour obtenir la modification de la constitution du Grand-Orient. La thèse du *Mystic Star* ne peut pas encore triompher dans la Maçonnerie des États-Unis ; mais elle a des adhérents en nombre croissant, comme le prouve le récit suivant que le *Monde maçonnique* de juillet 1881 emprunte aux journaux américains :

En octobre 1880, la grande loge de l'Ohio a été saisie par la loge de Bladensburg, se plaignant d'avoir un de ses membres qui se vantait partout de ne pas croire à la Bible ; elle demanda au grand-maître ce qu'elle devait faire en cette circonstance.

Celui-ci lui répondit que les règlements exigent bien la croyance en Dieu, mais qu'aucun ne prescrit de croire que la Bible soit d'essence

(1) *Catholic World*, february, 1881.

(2) Cité par le *Christian Cynosure*, du 4 novembre 1870,

divine. Quoique les néophytes doivent prêter serment sur la Bible, on n'a jamais exigé que les juifs, les mahométans et les païens renoncent à leurs opinions, bien que l'on sache qu'ils repoussent la révélation de la Bible. D'ailleurs, on enseigne aux apprentis que la Maçonnerie unit les hommes de tous pays, de toutes sectes et opinions. Par toutes ces raisons longuement développées, le f. . Lemmon concluait que, quelle que soit la désapprobation que mérite la conduite du frère accusé, il n'y avait rien à faire.

La commission de la grande loge, chargée d'examiner le message du grand-maître, n'a pas été de cet avis. A son sens : il est indispensable de croire humblement et sincèrement à l'origine de la « sainte Bible ; » car c'est de ce livre seul que nous vient une connaissance intelligente et satisfaisante de la divinité.

Entre le libéralisme de son grand-maître, — libéralisme très remarquable si l'on songe qu'il s'agit ici de maçons américains, — et l'intolérance de sa commission, la grande loge n'a pas hésité, elle a approuvé complètement le rapport de celle-ci.

§ 3. — L' « ANTI-MASONIC PARTY » ET LE « NATIONAL CHRISTIAN PARTY »

L'Eglise catholique n'a jamais cessé de condamner aux États-Unis la Maçonnerie et généralement toutes les sociétés secrètes, où l'on fait un serment à une autorité inconnue. Les deux conciles nationaux tenus à Baltimore en 1855 et 1869 ont eu là-dessus des dispositions expresses.

C'est qu'en effet l'Église, comme gardienne des principes immuables de la morale, ne peut pas faire varier ses prescriptions suivant les habitudes locales. La Maçonnerie, même dans les suppositions les plus favorables, est toujours contraire à l'ordre en constituant une société d'appui mutuel en dehors des liens sociaux naturels ; elle est dangereuse par les serments qu'elle exige, enfin elle est impie par la contrefaçon des cérémonies religieuses et l'usage irrévérencieux des livres saints auxquels elle se livre. En outre, comme nous le verrons plus loin, certaines loges maçonniques, sans qu'on doive trop généraliser cette appréciation, sont en relations avec d'autres sociétés secrètes hostiles non seulement à l'église catholique, mais encore à toute religion révélée.

Dans le sein même du protestantisme, la Franc-Maçonnerie a soulevé de non moins vives oppositions.

En 1827, dans l'état de New-York, un journaliste William Morgan, qui avait reçu les plus hauts grades, publia un livre où ils étaient révélés (1). Il fut attiré dans la loge de Rochester, emporté par les francs-maçons dans un bateau, et on ne le revit jamais plus. Ses amis accusèrent les franc-maçons de l'avoir assassiné. Ceux-ci prétendirent qu'il s'était noyé dans le lac Ontario et présentèrent un cadavre comme le sien, mais il fut prouvé que c'était celui d'un certain Monroë. Les poursuites judiciaires n'aboutirent pas, parce que tous les juges et officiers de police du comté étaient francs-maçons eux-mêmes, ainsi que le gouverneur de l'État, Clinton. L'indignation causée par ce crime et le déni de justice qui le suivit causèrent une vive émotion dans l'État de New-York, et il se forma un parti spécial appelé l'*Anti-Masonic party* pour exclure des fonctions publiques toutes les personnes appartenant à des sociétés secrètes. Jusque là c'était fort bien : mais aux États-Unis la politique est un métier. Les hommes qui avaient organisé l'*Anti Masonic party* le mirent au service, comme appoint électoral des *Démocrates*, qui combattaient le parti whigh alors au pouvoir. Il finit comme tous les autres partis par n'être plus qu'une machine électorale exploitée par les *Politiciens* et aussi intolérante que les maçons eux-mêmes (2).

Les faits qui lui avaient donné naissance n'en étaient pas moins vrais. Cinquante ans après M. Thurlow Weed, qui avait connu de fort près l'affaire de Morgan, a publié des révélations très précises sur son assassinat par les francs-maçons. Sa sépulture a été découverte en juillet 1881 à Pembroke dans le comté de Batavia, état de New-York, et l'on a trouvé quelques débris de papier portant le nom d'un franc-maçon, Henry Brown, qu'à cette époque la rumeur publique avait considéré comme un de ses meurtriers (3). Une statue a été élevée à Morgan, en 1882, à Batavia.

Plus récemment un groupe important de protestants sincèrement chrétiens et attachés aux Saintes Écritures ont fondé en 1868

(1) *Freemasonry exposed and explained showing the origin history and nature of Masonry, its effects on the government and the Christian Religion*, in-8° New-York, 1826, in-8°, Fliz Gerald publisher.

(2) V. *Maera the constitutions and laws of American people*, New-York, 1850 in-8°.

(3) V. le *New-York Herald*, des 9 et 11 août 1875 : ses articles ont été résumés par M. l'abbé Martin dans le *Monde* du 17 septembre 1875.

une ligue de bien public intitulé : la *National Christian Association*, qui s'est donné pour mission spéciale de combattre la Maçonnerie par la presse, par les conférences, par les sermons et même en intervenant dans les élections. Assurément, dans les publications de cette ligue, nous sommes souvent choqués par l'expression d'idées bien étranges sur le Catholicisme, et de préjugés contre ses enseignements ; mais la haute honorabilité, la parfaite bonne foi, le sens religieux très délicat de ses membres sont au-dessus de toute contestation. En engageant une lutte aussi inégale contre une puissance plus forte que partout ailleurs en matière d'intérêts politiques et d'argent, ils font preuve d'un grand courage chrétien.

Le *National Christian Association* reproche à la Maçonnerie : 1° d'être antisociale en substituant aux liens de famille des liens secrets, en viciant l'administration de la justice par des influences occultes, et en faisant intervenir une fausse camaraderie dans les affaires pécuniaires ; 2° de détruire la foi chrétienne par ses rites et ses enseignements. Voici comment s'exprime à ce sujet le révérend J. Day Brownles :

La Maçonnerie est une religion. Elle prétend sauver l'homme et le perfectionner. Elle se proclame elle-même la vraie religion, la religion de l'humanité... Or, elle profane le nom de Dieu, elle profane les Saintes Écritures... Mais c'est surtout le Christ qui est exclu de leurs prières... J'ai analysé toutes leurs prières et elles sont nombreuses. Il y en a pour la dédicace de leurs lieux de réunions, pour l'ouverture et la conclusion des tenues de loges, pour la réception de leurs membres et leur avancement à de nouveaux degrés, pour leur enterrement. Eh bien ! il n'y en a pas une seule où Notre-Seigneur Jésus-Christ soit reconnu comme notre sauveur et notre médiateur ?... Or, c'est là le renversement radical du christianisme. Un orateur maçonnique disait : « La religion de la Maçonnerie est celle qui comprend à la fois le juif et le gentil, le mahométan et l'indou. » Mais alors ce n'est pas la religion chrétienne, car les Juifs ne reconnaissent pas Jésus-Christ. Ce n'est pas la religion de la Bible, car le Mahométan ne la reconnaît pas. Ce n'est pas la religion du vrai Dieu, car l'Indou ne croit pas que le Seigneur est Dieu. Quelle religion est-ce alors ? c'est le pur déisme. La Maçonnerie ne croit ni dans le Fils de Dieu, notre Sauveur, ni dans le Saint-Esprit, notre sanctificateur. Elle ne croit pas davantage à la Bible, puisqu'elle en arrache l'Évangile qui en est le couronnement. Elle ne croit pas davantage au vrai Dieu, car le Dieu de la Bible est le vrai Dieu, et le Dieu de la Bible est le Dieu en Jésus-Christ. Quelle

est donc sa foi ? elle n'est pas autre que ce que la pure nature nous indique. Elle demande de croire en un incompréhensible architecte de l'univers, qui peut être tout ce qu'on veut, ou le Dieu des panthéistes, ou le grand esprit des Indiens d'Amérique. Nous pouvons donc conclure que la Franc-maçonnerie est un faux système de religion, que le culte qu'elle établit est un culte faux, et que les temples qu'elle élève ne sont que des temples païens, sur la porte sombre desquels on pourrait écrire à bon droit comme sur l'autel des Athéniens : *Au Dieu inconnu.*

La *National Christian Association* a à sa tête des clergymen distingués, entr'autres le révérend Blanchard, président de Wheatons college, dans l'Illinois. Elle fait faire des conférences, publie des traits et des livres sur la Maçonnerie. Elle a pour organe un journal hebdomadaire fort bien rédigé, *The Christian Cynosure*. Il parait à Chicago, où est le centre de l'association.

Suivant les habitudes américaines, qui font servir les campagnes électorales à la propagande des idées, la *National Christian Association* descend dans l'arène. Mais, pour éviter l'écueil contre lequel donna l'*Anti-Masonic party*, elle ne s'allie à aucun des partis existants, et à chaque élection présidentielle, elle propose comme candidats à la présidence et à la vice-présidence deux hommes d'une haute honorabilité, que l'on ne peut assurément pas, dans ces circonstances, accuser d'ambition ; en même temps elle publie une *platform* ou programme. Nous avons sous les yeux celui lancé en 1880, où non seulement elle demande l'interdiction des serments maçonniques, mais proteste hautement contre le système des écoles *unsectariennes* : Cultiver l'intelligence sans améliorer le caractère moral, c'est faire uniquement des hommes rusés et préparer des adeptes ; la Bible doit donc être toujours associée aux livres de science et d'éducation dans toutes nos institutions d'instruction. »

Voici les noms des confessions protestantes, qui adhèrent en corps au *National Christian party*, et par conséquent empêchent leurs fidèles et surtout leurs ministres de faire partie des loges : — Les *adventistes* (du 7^e jour), — *Baptistes* (*primitifs*, du 7^e jour, *scandinaves*) — les *chrétiens bibliques*, — les *frères* (*Dunkers* ou *Baptistes allemands*), — *L'Eglise de Dieu* (une partie seulement) — les *Disciples* (une partie seulement), — *Les Amis*, — *Les Luthé-*

riens (Suédois, Danois, Norvégiens et les conférences synodales), — Mennonites, — Méthodistes (libres et Wesleyens), — les Méthodistes protestants du Minnesota, — les Moraves, — les Omisch, — les frères de Plymouth, — Presbytériens (réformés, associés et unis), — la branche hollandaise de l'Église réformée, — les Frères unis dans le Christ.

En outre, dans d'autres confessions un certain nombre de congrégations ont imposé à leurs membres l'obligation de ne faire partie d'aucune société secrète.

Entre la Franc-Maçonnerie et le *National Christian party* la lutte est fort inégale. Cependant les efforts de ces zélés chrétiens et de ces sincères patriotes ne sont peut-être pas sans résultats.

De 1876 à 1880, le nombre des francs-maçons et des odd-fellows, au lieu de s'accroître avec le mouvement général de la population, comme c'était naturel, a au contraire décré de plusieurs milliers.

§ 4. — LES SECTES PLUS AVANCÉES

Les sociétés secrètes sont beaucoup plus variées aux États-Unis qu'en Angleterre et en France. Cette extrême multiplicité en atténue les mauvais effets, en ce sens qu'elles ne forment pas un corps unique, puissamment ramifié, comme la Maçonnerie française avec ses annexes, *la ligue de l'Enseignement* et les *sociétés de la libre pensée*. Mais, dans ce grand nombre de loges de maçons, d'Odd-fellows, de Templiers, se recrutent des groupes foncièrement impies. Le principe purement humanitaire de la Maçonnerie crée entre elle et toutes les organisations du mal des affinités, qui se révèlent à l'occasion.

Ainsi le Spiritisme s'est propagé dans la Nouvelle-Angleterre principalement par les loges ; il y a encore actuellement des sociétés maçonniques de *théosophes*, qui pratiquent les prestiges des Cagliostro et des Saint-Martin (1).

(1) Le *Monde maçonnique* de janvier 1880, donne ces détails sur une société de *théosophes* établis à New-Yorck :

« La première condition qui est posée aux membres de la société, c'est qu'ils aient

L'*Allgemeines Handbuch der Freimaurerei* fait remarquer que les rites maçonniques ont servi de modèle aux conceptions et au culte du fondateur des Mormons. Les *Saints du dernier jour* ont organisé parmi eux des loges, qui ne sont pas, il est vrai, reconnues par les autres loges des États-Unis (1).

Le *Catholic World*, de New-York, dans un article où la question de la Franc-maçonnerie aux États-Unis est envisagée avec assez d'optimisme, s'exprime ainsi :

Il faut cependant ne pas perdre de vue que la constante addition faite aux loges américaines d'émigrants francs-maçons venus d'Allemagne, de France, de Suisse, d'Italie est peut-être calculée en vue d'inoculer à la Franc-maçonnerie américaine une grande partie du poison de l'ordre européen.

L'influence des Juifs est une chose dont il faut aussi tenir compte.

Les Juifs sont une race pleine de talents. Beaucoup d'entre eux, qui sont rationalistes, se sont assurés une position inexpugnable dans la presse européenne, et ont agi puissamment pour la destruction des institutions chrétiennes par le zèle avec lequel ils ont propagé le prétendu mouvement libéral. Or, les Juifs sont nombreux dans les loges américaines (2).

Les immigrants européens ont apporté avec eux leurs organisations maçonniques. Il y a parmi les populations allemandes de l'ouest des groupes matérialistes, comme on peut l'être à Leipzig et dans la Saxe : ils ont des *turnvereine*, des sociétés de gymnastes, assez analogues comme tendances aux sociétés de la libre-pensée de France ou de Belgique (3).

une connaissance approfondie des lois de la nature, afin d'arriver par là à la connaissance de la cause éternelle de toutes choses.

« Cette société fait une opposition péremptoire au matérialisme dans les sciences naturelles ; mais aussi une opposition décisive à toutes les religions positives. C'est surtout le Christianisme qu'elle regarde comme dangereux . . . Pour pouvoir être admis au plus haut grade, il faut que le théosophe en soit venu à ne pas accorder la moindre préférence à quelque forme de religion que ce soit ; il doit s'être affranchi de toute obligation envers la société, l'État et la famille ; il faut qu'il soit prêt à donner sa vie pour le bonheur de l'humanité et de chaque frère, quelles que soient sa race, sa couleur ou sa croyance. Les adhérents espèrent lui voir prendre toujours plus d'extension, pour former enfin une confrérie comprenant l'humanité tout entière. »

(1) T. IV (*Ergänzungen*), Leipzig 1879, 20 Young Brigham et Mormons.

(2) No de février 1881. En 1874, le f. E. Oppenheim, très sage du chapitre d'*Ists-Monthyon* à Paris était en même temps correspondant de la loge *Humanitas* de New-York. V. *Chaine d'Union*, juin 1874, p. 112.

(3) V. *L'Atlantique Monthly*, octobre 1872.

Dans une correspondance des États-Unis adressée au *Bauhütte* de Leipzig (n° du 24 mars 1866) on lit ceci :

Dans nos loges, comme dans les autres loges américaines, se trouvent des frères, qui n'appartiennent plus à aucune église. Ces frères apportent leurs enfants nouveau-nés à nos célébrations de la Saint-Jean, et leur donnent là des noms de frères et de sœurs, au lieu de les faire asperger d'eau par quelqu'une des sectes chrétiennes et de les dépouiller du péché originel.

Les Allemands fournissent d'excellents éléments aux États-Unis ; mais, depuis 1848, les radicaux de la *Jeune Allemagne*, et, dans ces dernières années, les *Social Democrats* y envoient en grand nombre des représentants, qui, par suite d'une certaine culture intellectuelle, exercent sur leurs compatriotes une fâcheuse influence (1).

Le récit suivant, dû à un Père passioniste d'Hoboken, se rapporte à l'année 1865 :

Un soir, je fus appelé pour administrer un mourant à Brooklyn. C'était un allemand, que j'avais eu occasion de rencontrer plusieurs fois. Sa fille unique, excellente catholique, me prévint que son père était franc-maçon. Après avoir entendu sa confession, je lui demandai s'il n'avait pas appartenu à quelque société secrète.

— Oui, mon Père, je suis franc-maçon ; mais, vous le savez, en Amérique, cela n'est pas mal.

— C'est une erreur, lui dis-je, la Franc-maçonnerie est condamnée partout où elle existe ; il vous faut donc rétracter tout ce que vous avez pu promettre et me délivrer vos insignes.

Le malade fit bien quelques difficultés, mais il avait gardé la foi, et il signa la rétractation que je rédigeai ; puis il me fallut faire de nouvelles instances pour obtenir son écharpe, son équerre et sa truelle d'argent, son tablier de peau et son rituel, renfermés dans une armoire près de son lit. Je dus lui expliquer la nécessité de se dépouiller de tous ces objets s'il voulait faire preuve d'un repentir sincère. Je sortais emportant les dépouilles opimes, et tout heureux d'avoir arraché une âme au démon. La jeune fille m'attendait sous le vestibule :

— Eh bien ! dit-elle, mon père vous a tout remis, tout, n'est-ce pas ? Il a fait la paix avec Dieu ?

— Voyez, plutôt, ma fille ; et je lui montrai les objets que j'avais à la main.

(1) V. *Historisch politische Blätter*, de Munich, 15 juillet et 15 septembre 1876.

Elle les prend l'un après l'autre, et puis, d'un air triste, elle dit :

— Non, tout n'est pas là ; ces insignes, mon père les portait dans sa loge, et dans les grandes circonstances ; il n'a pas eu de peine à vous les remettre ; il lui en a coûté davantage pour ce livre, qui est particulier à son grade. Mais il y a encore autre chose.

— Quoi donc ?

— Un écrit dont j'ignore le contenu ; mon père m'a recommandé de le porter tout cacheté, après sa mort, au chef de sa loge. Ce doit être quelque secret important.

Je retourne près du malade, et je lui dis :

— Pourquoi me trompez-vous ? Vous allez paraître devant le tribunal de Dieu ; croyez-vous échapper à sa justice ? Vous avez encore quelque chose à me livrer.

Le malade parut consterné ; je remarquai la pâleur de son visage et le trouble de ses yeux ; puis, il dit avec un certain embarras :

— Mais, vous avez tout emporté, je n'ai plus rien à vous livrer.

— Non, il y a un écrit, comme en ont tous les francs-maçons.

— C'est une erreur, mon Père, je n'ai plus rien.

Je redoublai d'instance ; tout était inutile, le démon allait triompher. J'employai tous les moyens que je croyais efficaces en telle occasion. Je n'obtins rien ; le malade niait ou ne répondait pas. Alors, sa fille ouvre la porte et se jette à genoux aux pieds du lit :

— Oh ! mon père, de grâce, sauvez votre âme, votre fille serait trop malheureuse. Vous dites que vous m'aimez, prouvez-le maintenant.

Le malade ne s'attendait pas à cette secousse : les embrassements et les larmes de sa fille l'émeuvent ; elle lui prodigue les caresses les plus vives ; elle lui dit les paroles les plus tendres, lui parle du ciel qu'il perd, et le malade veut répondre :

— Tu sais que je n'ai rien de caché.

Sa fille, prenant un ton inspiré :

— Ne mentez pas, mon père, vous avez toujours été franc ; que je ne rougisse pas de votre nom. Donnez au Père le papier que vous m'avez recommandé de porter au vénérable de la loge.

A ces paroles, le malade pousse un cri, puis, faisant un effort, il dit en soupirant :

— Non, ma fille, tu ne rougiras pas de ton père. Tiens, prends cette clef à mon cou, ouvre le tiroir, et donne au Père le papier qu'il renferme.

Puis il retombe affaissé. Sa fille, prompte comme l'éclair, avait exécuté ses ordres et me remettait un pli cacheté en disant :

— Victoire, mon père est sauvé ; il a vomi le poison.

Cette scène m'avait profondément touché. Le courage de cette fille me rappelait une chrétienne des premiers siècles. Le malade vécut encore quelques heures, et ses dernières paroles étaient un acte de con-

trition en même temps que de foi et d'espérance. J'ouvris en présence de sa fille le pli cacheté. C'était un serment signé avec du sang. J'avais entendu parler de ce genre d'écrits en usage chez les chefs de la Franc-maçonnerie ; mais quand je parcourus ce papier, je n'en pouvais croire mes yeux. C'était le serment d'une guerre sans fin, sans merci, contre l'Église, la papauté et les rois, avec les plus exécrables malédictions s'il violait sa parole. Ce papier, je l'ai remis entre les mains de l'archevêque, afin qu'il pût apprécier aussi bien que moi la malice infernale de la Franc-maçonnerie (1).

Les réfugiés politiques et socialistes de l'Europe ont trouvé en Amérique une hospitalité encore plus large qu'en Angleterre. Mazzini a pu y organiser en 1867 l'*Alliance républicaine universelle* ; Karl Marx en 1873 y a transporté le *Conseil central de l'Internationale* ; les *frères internationaux* (v. liv. III, chap. XXXVII) y ont des ramifications et on leur a généralement attribué les incendies qui en 1874 et 1875 ont ravagé Chicago.

A côté des sociétés secrètes, l'Amérique a aussi ses *freethinkers* semblables à ceux de Londres et aux *sociétés de la libre-pensée* françaises et belges.

Les *freethinkers* ont tenu en août 1882 une sorte de congrès à Watkins, dans l'État de New-York.

Le programme qu'ils ont adopté repose sur l'athéisme le plus absolu. Le seul point qu'il importe de noter est une résolution par laquelle ils déclarent s'allier avec les spirites, les nationalistes, les déistes et les agnostistes, qui, tout en différant d'eux, sont cependant opposés à l'influence de l'Église et veulent faire prévaloir une interprétation absolument *séculière* de la constitution des États-Unis (2).

La brutalité de ces déclarations a l'avantage de provoquer l'indignation du peuple américain. Sous cette forme-là le mal ne peut guère se propager dans un pays qui, malgré ses défaillances, a au moins le grand mérite de reconnaître toujours Dieu et sa loi comme le fondement de la vie politique et des institutions sociales (3).

(1) Reproduit dans le *Monde* des 23 et 24 novembre 1874 par M. l'abbé Martin.

(2) V. le compte-rendu complet de cette convention dans le *New-Yorck Weekly-Herald*, du 30 août 1882.

(3) V. *Les États-Unis contemporains*, 32^e édit. 2 vol. in-12 1877, chap. XVIII et chap. XXVI, § 11.

§ 5. — LES PREMIÈRES ORIGINES DES ÉCOLES PUBLIQUES NON CONFESIONNELLES

Le système des écoles publiques (*common schools*) séparées de toute attache confessionnelle, *unsectarian*, est contraire aux traditions du peuple américain et au véritable esprit de sa constitution. Il est, en effet, d'importation étrangère; et un travail préparatoire, dû aux sectes venues d'Europe, en a semé les premiers germes avant qu'il fût intronisé dans les grands États du Nord, entre 1845 et 1850. C'est un français réfugié, Girard, qui, en 1828, fonda la première institution d'éducation à New-York, à la condition que tout enseignement religieux en serait exclu; ce sont des révolutionnaires cosmopolites des *World reformers*, qui ont propagé d'abord systématiquement cette idée néfaste. Leur tentative est racontée par l'illustre Brownson, qui y fut mêlé un instant dans ses longues pérégrinations vers la vérité. Voici le récit qu'on lit dans son beau livre *The Convert or leaves from my own experience* :

Frances Wright était née en Écosse, vers la fin du siècle dernier; elle avait hérité d'une fortune considérable et avait reçu une éducation distinguée. C'était une femme douée de facultés rares et brillantes, possédant une instruction variée et étendue. Elle avait été élevée dans les principes de l'utilitarisme de Jérémie Bentham; elle était souvent reçue chez le général La Fayette à La Grange, et ce fut à la demande du général qu'elle visita ce pays en 1824. A son retour en Angleterre, en 1825, elle publia un ouvrage sur les États-Unis. Ce livre était écrit dans un esprit d'admiration sans bornes pour le peuple américain et ses institutions. Elle ne vit qu'une tache dans notre caractère, qu'une chose à censurer ou à déplorer dans notre état social: c'était l'esclavage des nègres. Cet esclavage la frappa, ainsi que la plupart des européens: elle y vit comme eux une anomalie avec nos théories sur les droits de l'homme.

Quand, l'année suivante, M. Owen vint avec ses amis pour commencer son essai et créer un nouveau monde moral à New-Harmony, Frances Wright le suivit, non pas comme partisan convaincu de son système, mais afin d'expérimenter un essai imaginé par Lafayette, Jefferson et autres pour l'émancipation des esclaves noirs.....

Cet essai ayant complètement échoué, Frances porta plus loin ses vues: elle reconnut que le peuple des États-Unis n'était pas encore

prêt à entreprendre sérieusement l'abolition de l'esclavage ; que les blancs étaient aussi esclaves que les noirs, et que l'esclavage des nègres n'était qu'une branche de l'arbre immense dont l'ombre fatale empoisonnait tout le pays.

Il était peu raisonnable de perdre son temps et ses ressources en essayant d'élaguer une branche, tandis que l'arbre lui-même restait debout. Il fallait mettre la cognée à la racine, et l'abolition de l'esclavage ne pouvait être que le résultat d'une émancipation générale et d'une réforme radicale du peuple américain.

On devait d'abord réveiller chez les Américains le sentiment de leurs droits et de leur dignité ; les délivrer de leurs superstitions et de la crainte d'un pouvoir invisible ; les émanciper de la servitude du clergé, les tirer de la contemplation des étoiles ou d'un paradis imaginaire après la mort, et fixer leur attention sur cette grande et glorieuse œuvre : la poursuite du bien-être terrestre de l'homme !

Il fallait, en second lieu, au moyen d'une action politique, établir à la première occasion favorable, un système d'écoles d'État dans lesquelles tous les enfants, âgés de deux ans et au delà, seraient nourris, habillés, entretenus et instruits aux dépens du trésor public.

Pour hâter le succès du premier de ces deux objectifs, Frances Wright avait préparé une série de conférences sur « *La science* », qu'elle proposait de faire dans les principales villes et cités de l'Union..... Le grand moyen sur lequel comptait Frances et ses amis pour obtenir un succès définitif, c'était le système des écoles publiques. On devait pourvoir dans ces écoles ainsi que je l'ai déjà dit, non seulement à l'instruction et à l'éducation de tous les enfants de l'État, mais encore à leur entretien. Ces écoles, étaient fondées dans le but de priver, aussi bien que d'alléger, les parents du soin et de la responsabilité de leurs enfants, dès que ces enfants auraient atteint l'âge d'un an ou deux.

On supposait que les parents étaient généralement incapables d'élever leurs enfants comme ils le devraient, de leur donner le caractère, le tempérament, les instincts qu'il fallait. C'est pourquoi on voulait que l'État prît complètement la charge des enfants, leur fournît un établissement convenable, des professeurs et des instituteurs jusqu'à ce qu'ils eussent atteint leur majorité. On libérerait ainsi les parents de leurs obligations et on obtiendrait par là les principaux avantages de la communauté des biens.

Le but à atteindre était d'abord de diminuer les charges du mariage et d'enlever les principales raisons qui le rendent indissoluble ; et ensuite d'assurer l'avenir, en donnant aux enfants une éducation rationnelle afin d'en faire des hommes ou des femmes raisonnables, c'est-à-dire des hommes libres de toute superstition, de toute croyance en Dieu et à l'immortalité, de toute aspiration vers un monde invisible, des hommes qui sussent envisager cette vie comme leur seule vie, cette terre comme leur unique demeure, la poursuite de leurs intérêts terrestres et de leurs plaisirs comme leur unique fin.

Les trois grands ennemis du bonheur de l'homme ici-bas étaient donc la religion, le mariage ou la famille, et la propriété privée :

une fois débarrassé de ces trois institutions, on pouvait espérer de réaliser le paradis terrestre. A la religion il fallait substituer la science mais seulement la science de ce monde perceptible qui tombe sous les cinq sens; à la propriété privée, la communauté des biens; au mariage, la communauté des femmes, ou plutôt il ne devait plus y avoir dans le nouveau monde ni époux ni épouses. Il n'y aurait que des hommes et des femmes, libres de vivre ensemble, suivant leurs mutuelles inclinations, autant de temps seulement qu'ils le trouveraient agréable, ni plus ni moins.

.... Notre œuvre reposait donc tout entière sur un système d'éducation dans les écoles publiques, organisées d'après nos plans ou plutôt d'après ceux d'un français, William Phiquepal, qui épousa dans la suite Frances Wright. Ce William Phiquepal n'a pas tardé à être poursuivi en dommages et intérêts pour avoir négligé et maltraité quelques enfants qu'il avait amenés de France en Amérique, et dont il prétendait faire l'éducation....

Ce qui pressait le plus c'était de voir adopter notre système d'écoles. Pour arriver à ce but, on proposa d'organiser secrètement toute l'Union d'après un plan qui était à peu près celui des carbonari d'Europe. — Je ne connaissais rien encore des carbonari à cette époque.

Les membres de cette société secrète devaient d'abord, chacun dans leur localité, profiter de tous les moyens qui étaient en leur pouvoir pour préparer l'opinion publique en faveur de l'éducation par l'État et aux dépens du trésor public; et ensuite faire élire aux législatures les hommes, qui pourraient probablement favoriser nos projets. Je ne sais jusqu'où s'étendait cette organisation secrète; *je sais cependant qu'elle avait pénétré dans la plus grande partie de l'Etat de New-York*, car j'en ai été l'un des agents. Quoi qu'il en soit, je me lassai de cette besogne et je l'abandonnai au bout de quelques mois. Cette organisation ex ste-t-elle encore et a-t-elle exercé, oui ou non, quelque influence? C'est ce que je ne puis dire et ce dont je n'ai pas pris la peine de m'assurer.

Notre seconde œuvre liée de très près à celle-ci, fut la formation de ce qui est connu sous le nom de « *Workingmen's Party* (parti des ouvriers). Il fut établi à Philadelphie en 1828 et à New-York l'année suivante. L'idée de ce parti fut conçue et mise en avant par Owen, Robert, L. Jennings, Georges H. Evans et quelques autres, qui étaient tous comme eux d'origine européenne.

Notre projet, en formant ce parti, était de nous emparer du pouvoir politique de l'État aussi bien que d'en user pour établir notre système d'écoles. Nous espérions, en unissant notre cause au sentiment ultra-démocratique du pays (sentiment qui avait, depuis Jefferson et Tom Payne, un caractère anti-chrétien assez accentué), en nous présentant comme les champions intrépides et intransigeants de l'égalité, en affectant un grand amour pour le peuple et une profonde sympathie pour le travailleur, que nous représentions comme trompé et opprimé par son patron; en dénonçant tous les propriétaires comme des aristocrates, et en laissant autant que possible à l'arrière plan les points les plus impopulaires de notre programme, enrôler la plus grande partie des Américains sous la bân-

nière du « *Workingmen's Party* ». Nul doute que, si nous pouvions élever un jour ce parti au pouvoir, nous ne puissions nous en servir pour obtenir l'adoption de notre système d'éducation.

Depuis lors l'idée a fait son chemin. Plusieurs causes y ont concouru : notamment la difficulté, dans des cantons où la population est très dispersés, de soutenir des écoles propres à chacune des nombreuses confessions qui se trouvent dans le pays ; mais cette raison n'existait pas dans les grandes villes, où le mouvement a précisément commencé. Il y faut surtout reconnaître, avec le désir d'empêcher le développement du catholicisme, l'influence du plan, qui a été concerté à cette époque dans les sociétés secrètes cosmopolites. Les protestants, qui s'en sont faits les instruments passionnés, en recueillent eux-mêmes les fruits ; car, quoique l'école *unsectarian*, aux États-Unis, ne soit généralement pas une école athée comme celle des ff. : Jules Ferry, Paul Bert et Van Humbeck, elle produit cependant sur les croyances chrétiennes et sur la moralité de la jeunesse des effets destructeurs reconnus par tous les esprits impartiaux. Nous allons voir cependant qu'un parti puissant s'agite pour donner au principe de l'école *unsectarian* la consécration constitutionnelle qui lui manque.

§ 6. — LES ATTAQUES CONTRE LE CATHOLICISME

L'*American catholic quarterly Review*, examinant la question de la Franc-maçonnerie aux États-Unis, dit qu'elle est mauvaise moins par le mal qu'elle fait actuellement, que parce qu'elle est capable d'être employée aux plus mauvais desseins, le jour où elle tomberait entre les mains de gens mal intentionnés (1).

Ce jour-là arrivera inévitablement, croyons-nous, et sa venue se manifeste déjà par quelques symptômes qu'on ne peut négliger sans un optimisme systématique.

Le catholicisme est un facteur social beaucoup plus important aux États-Unis qu'en Angleterre. Il croît en nombre, il a aujourd'hui près de sept millions de fidèles, son organisation devient de plus en plus solide.

(1) N° d'avril 1878, p. 205.

De là, une sourde hostilité, qui s'amoncelle peu à peu. Elle règne chez les protestants zélés, mais elle existe aussi dans bien des loges maçonniques, nous ne disons pas dans toutes, car, dans les anciens Etats du Sud notamment, les loges ressemblent tout à fait à celles de l'ancienne mère-patrie. Mais dans le Nord et l'Est, protestants *bigots*, comme on dit, et francs-maçons sont toujours parfaitement d'accord pour exclure des fonctions publiques les catholiques pratiquants.

A plusieurs reprises on a vu se former aux États-Unis des organisations particulières, imitant la constitution, les secrets, les mots de passe de la Maçonnerie et destinées à combattre le catholicisme.

Tel est le but d'une grande association fondée en 1867, sous le nom d'*Order of American Union*. Ses membres s'engagent par serment à combattre l'Église romaine par tous les moyens, à exclure les catholiques de tous les emplois, à ne jamais faire élever leurs enfants dans leurs établissements, enfin à soutenir le système des écoles publiques *unsectariennes*. Pours'assurer le concours des protestants de bonne foi, l'*Order* prétend vouloir maintenir la Bible dans les écoles, mais ses chefs sont des gens pratiquement sans religion, qui ne se soucient nullement de la Bible. En attendant, leur action est fort habilement combinée avec la *lique libérale*, qui combat la Bible, pour faire converger toutes les forces du radicalisme et du protestantisme vers le but suprême : la destruction du catholicisme.

L'*Order* a réuni à certain moment un nombre considérable d'affiliés.

Le général Grant, qui est franc-maçon et a, à plusieurs reprises, exprimé d'une manière retentissante la pensée des loges (v. liv. II, chap. XIV, § 2), s'en était fait un instrument.

En 1876, quand il commençait sa campagne électorale pour un troisième terme présidentiel, il pensa qu'il fallait créer un dérivatif à la répulsion que le césarisme inspirait à la grande majorité des Américains.

Reprenant la thèse de son discours à l'ancienne armée du Tennessee, il recommanda, dans le message adressé au Congrès le 7 décembre 1876, l'adoption de deux nouveaux amendements à la Constitution, dont l'un enlèverait aux propriétés des confessions religieuses le privilège d'exemption d'impôt, qui leur est ac-

quis dans tous les Etats de l'Union, et dont le second aurait fait un devoir pour chaque Etat « d'établir et de maintenir des écoles publiques gratuites, fournissant l'instruction élémentaire à tous les enfants, sans distinction de sexe, de couleur, d'origine, ni de religion, prohibant dans ces écoles l'enseignement de tous dogmes religieux, athéistes ou païens, et défendant l'attribution par les Etats ou les municipalités d'aucune part du fonds de terre ou des taxes scolaires à aucune dénomination religieuse, à quel titre que ce fût. »

Sous une phraséologie hypocrite, c'était la reproduction du programme de l'*Order of American Union*. Pour mieux l'accen-tuer, le président destitua, à la même époque le chief-justice du territoire de l'Arizona, l'honorable M. Dunne, uniquement parce que quelques mois auparavant, usant de de la liberté donnée par les mœurs du pays aux magistrats, il avait prononcé, devant une *union catholique*, un discours en faveur de la division du fonds scolaire entre les différentes dénominations.

De nombreux journaux, obéissant à un mot d'ordre, dénoncèrent bruyamment les dangers que faisaient courir aux institutions du pays les progrès du catholicisme!!! En même temps, des sociétés secrètes analogues à l'*Order of American Union*, qui s'étaient organisées dans l'ombre depuis l'inauguration de Grant en 1868, commencèrent se livrer à des manifestations publiques contre les catholiques. On vit alors se révéler l'existence de l'*American Alliance*, qui, sous prétexte de reprendre le vieux programme des Know-Nothings, se donnait pour but d'exclure tous les catholiques des fonctions publiques. Tel était aussi le mot d'ordre des *Sentinels of freedom*.

Ces sociétés ne sont pas autre chose que des organisations spéciales créées pour répondre à des circonstances particulières. Mais le fait le plus grave qui soit ressorti des révélations auxquelles leurs manifestations ont donné lieu, c'est que beaucoup d'associations ouvrières, qui, à première vue, paraissent exclusivement occupées d'intérêts professionnels, étaient dans le fait soumises à la direction de l'*American Alliance*.

A la Chambre des représentants, M. Blaine, le leader des républicains, qui est né catholique, mais a, comme tant d'autres, apostasié sa foi, présenta un amendement constitutionnel défendant aux Etats et aux municipalités d'affecter aucun fonds à des écoles particulières à une confession religieuse. Chose triste à

constater, aucune opposition sérieuse n'a été faite à cet amendement dans la Chambre. Les démocrates l'ont voté à l'unanimité, s'empessant de montrer que, s'ils acceptaient les votes des catholiques, ils n'entendaient prendre aucun engagement vis-à-vis d'eux.

Heureusement au sénat, l'amendement n'a pas réuni la majorité des deux tiers nécessaire en pareil cas. Mais il s'en est fallu d'un très petit nombre de voix. C'est là un présage inquiétant pour l'avenir, et qui montre combien est délicate la situation faite aux catholiques (1).

Aux États-Unis ces organisations n'ont pas la solidité qu'elles ont en Europe. Les *politiciens*, qui s'y mêlent, en font surtout des machines électorales, et, une fois le temps des élections passé, ils se livrent à d'autres exercices. Cependant certains noyaux se maintiennent toujours dans l'ombre : ainsi en 1881, il existait encore dans l'Ohio, à Cincinnati, une section de l'*American-Alliance*. A peu près à la même date, on a découvert dans les États du Pacifique une société secrète s'intitulant elle-même : *Secret Society of the Knights commanders of the Sun*, dont l'objet est de combattre par tous les moyens la propagation du catholicisme et pour cela de s'opposer partout à la fondation d'écoles confessionnelles, de faire prévaloir le principe de l'école *unsectarian*. Cette société a pris assez d'extension pour que Mgr Seghers, vicaire apostolique de l'Orégon, l'ait signalée dans une lettre à la justice de l'opinion publique (2).

§ 7. — LES SOCIÉTÉS SECRÈTES IRLANDAISES AUX ÉTATS-UNIS

Les conditions sociales particulières du peuple américain, avons-nous dit, rendent nécessaires les associations particulières composées d'hommes de même race ou ayant les mêmes intérêts économiques. Souvent ces associations prennent la forme de sociétés secrètes, sans que l'on y fasse des serments d'obéissance illimitée. Telles sont, par exemple les loges de *Grangers*, qui grou-

(1) V. *les États-Unis contemporains*, 3^e édit. chap. XXVI.

(2) V. *le Catholic Universe* de Cleveland (Ohio), 12 août 1880.

pent dans les États de l'Ouest les *farmers* désireux de défendre leurs intérêts particuliers contre les monopoles financiers.

Dans cette situation, le deuxième concile national de Baltimore a édicté qu'à l'avenir aucun évêque ne condamnerait nommément aucune société secrète, à moins qu'elle n'eût déjà été condamnée expressément par le St-Siège ou qu'elle ne tombât manifestement sous les sentences générales portées par les actes pontificaux et les conciles.

Cette règle pleine de sagesse permet à certaines sociétés irlandaises de continuer à subsister dans une sorte de tolérance, de la part des autorités ecclésiastiques. Poursuivis pendant longtemps par un ostracisme dédaigneux de la part des Américains natifs, en but à la haine des immigrants anglais protestants, qui s'étaient empressés d'organiser des sociétés d'*Orangemen*, les Irlandais ont dû aussi se grouper pour se défendre mutuellement. De là plusieurs organisations plus ou moins secrètes.

La principale est l'*Ancient Order of Hibernians*, sur lequel les appréciations sont assez partagées. Voici cependant ce que paraît être cette société. Elle se compose de deux grandes classes. Dans la première, la plus nombreuse, les membres, ne prêtent aucun serment, mais donnent seulement une contribution, qui leur assure le bénéfice de la protection de la société. Mais il existe dans l'ordre une catégorie supérieure d'initiés, liés par des serments redoutables, qui reçoit ses mots de passe d'un comité central appelé *Board of Erin*. Ce comité central se réunit tantôt en Angleterre, tantôt en Écosse, tantôt en Irlande et envoie tous les trois mois des émissaires porter ses mots de passe à New-York, d'où ils se répandent ensuite dans tous les centres irlandais.

Les *Hiberniens* ne reçoivent parmi eux que des catholiques. Ils ont aux États-Unis environ 6,000 loges. Les *Hiberniens* ont en réalité fréquemment dévié du but honorable de protection nationale, qui leur attire tant d'adhérents. Il a été prouvé que leurs chefs secrets avaient fomenté une société particulière dites le *Molly-Maguire*, qui a longtemps terrorisé par ses crimes les bassins houillers de la Pensylvanie ; ce sont eux qui ont fourni au *Fenianisme* des cadres tout prêts. En Irlande et dans les villes d'Angleterre, où il y a une nombreuse population ouvrière, ils sont en communication avec les sociétés de *Ribbon-Men* (v. liv. III, chap, XXXII, § 4) et autres sectes dangereuses.

Cependant il est certain que la grande majorité des *Hiberniens* ignorent les desseins coupables auxquels ils servent de complices inconscients. C'est ce qui explique la tolérance dont ils sont l'objet dans plusieurs diocèses (1).

La *Land league* a eu, comme le *Fenianisme*, de nombreuses ramifications en Amérique et a créé une vive agitation parmi les populations d'origine irlandaise. Ces branches se sont montrées généralement hostiles à l'influence du clergé et témoignent des sympathies à tous les révolutionnaires européens. On ne peut se dissimuler que ces sociétés plus ou moins bruyantes ne soient exploitées par des meneurs, qui s'inspirent des desseins haineux de la secte maçonnique européenne contre l'Église. Il y a là un danger sérieux pour l'avenir du catholicisme aux États-Unis : aussi les évêques ne cessent-ils de mettre en garde les fidèles contre les sociétés secrètes et la Maçonnerie, qui tendent à les pénétrer.

§ 8. — LES RITES MAÇONNIQUES JUIFS AUX ÉTATS-UNIS

Depuis le XVIII^e siècle, les Juifs se sont établis aux États-Unis. Leur émigration d'Allemagne a été assez considérable dans ces derniers temps, et l'on évalue aujourd'hui leur nombre dans ce pays à 300,000. Quoique d'origine allemande, ils abandonnent rapidement les rites talmudiques et tendent à se fondre *extérieurement* dans la population. Cependant ils ont organisé deux ordres maçonniques, qui leur sont propres, et qui n'en sont pas moins reconnus comme une branche de la fraternité universelle. Ils ont ainsi à la fois le bénéfice de l'affiliation cosmopolite, et ils conservent leur cohésion nationale propre au sein de l'État.

Le premier de ces ordres est celui des *Beni-Berith*, fondé en 1843. Il compte 206 loges, avec une moyenne de 100 membres.

En 1876, à l'occasion de l'exposition universelle de Philadelphie, les *Beni-Berith* ont fait élever dans Fairmount-Park une statue colossale à la *Liberté religieuse*.

(1) V. dans l'*American catholic quarterly Review* d'avril 1878, l'article *Secret Societies in the U. S.* et Studnitz, *Nord Americanische arbeiterverhältnisse*, Leipsig 1870, p. 289 à p. 306.

Le second ordre maçonnique juif est celui des *Kesher Shel Barzel*. On ignore la date de sa fondation : mais il existait déjà en 1874, et comprenait à cette époque 4,934 hommes et 530 femmes (1).

Riches et influents, les Juifs commencent à faire sentir leur action sur la politique extérieure comme en Angleterre. En 1874. ils ont obtenu du Congrès des États-Unis, grâce aux influences dont ils disposent, une démarche diplomatique en faveur de leurs correligionnaires de Roumanie (2). Voici, d'autre part, ce que nous lisions dans les journaux de Washington, à la date du 30 mai 1877 :

« M. Evarts, ministre des affaires étrangères, a transmis au ministre des États-Unis, à Constantinople, les réclamations des israélites d'Amérique, relativement à la façon dont sont traités les Juifs des provinces turques et roumaines. M. Evarts a donné des instructions au ministre américain pour qu'il fasse des démarches auprès de la Porte, afin d'assurer aux Juifs une amélioration dans leur situation (3). »

(1) *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, t. IV, *Ergänzungen*, v° *Juden Or-len*.

(2) V. un article sur cet incident de l'*Abeille de la nouvelle Orléans*, du 23 mai 1874.

(3) V. *Les États-Unis contemporains*, 3^e édit. chap. XXIV, § 3, et chap. XXVI § 10.

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME

LA FRANC-MAÇONNERIE AU CANADA

L'antique et vaste domaine colonial de la France au XVII^e siècle est aujourd'hui partagé en sept provinces, dont la réunion forme le *Dominion du Canada*. Sauf dans la province de Québec, l'élément anglais et protestant est en grande majorité : dans la province de Québec, les protestants forment le sixième de la population, et occupent des positions importantes dans le commerce, dans les professions libérales, dans les fonctions publiques.

Ces indications préliminaires sont nécessaires pour apprécier la véritable portée de la Maçonnerie au Canada. Elle y est fort répandue comme dans toutes les colonies anglaises. Dans la seule province d'Ontario, on comptait, en 1882, 396 loges du rite des *Free and accepted masons*, 87 chapitres de *Royal Arch*, près de 200 loges d'*Odd-Fellows*, quelques loges du *Rebecca Degree*, sans compter la Maçonnerie de Marque (1). Dans la province de Québec, une *grande loge* a été fondée en 1870, après le rappel de l'union avec Ontario. Elle comptait, en 1878, 70 loges sous son obédience (2).

(1) V. *The Canadian Almanac for the Year*, 1882, Toronto.

(2) *Findel geschichte der Freimaurerei*, 4^e édit., Leipsig, 1878.

En 1834, on a introduit dans le Canada l'organisation des *Orangemen*. Bon nombre de protestants anglais, désireux d'empêcher le développement de la population canadienne française, s'y affilièrent et, en moins d'un an, on comptait 12,000

Mais *cette Maçonnerie est exclusivement anglaise*, et tout ce que nous avons dit sur les caractères propres de l'institution en Angleterre et aux Etats-Unis doit s'appliquer à la grande majorité des francs-maçons du Canada. Anglais et protestants, la loge est pour les plus pieux une sorte de temple, pour les autres, c'est une institution d'appui mutuel.

A ce titre-là la Maçonnerie n'est pas sans influence dans la sphère de la politique fédérale, dont le siège est à Ottawa et où l'élément anglais prédomine. L'influence de la coterie se fait visiblement sentir dans la répartition des emplois fédéraux.

Il n'y a jusqu'à présent qu'un nombre assez restreint, croyons-nous, de francs-maçons parmi les Canadiens d'origine et de race française. Mais pour ceux-là l'affiliation maçonnique doit être envisagée à un tout autre point de vue. Il en est quelques-uns, sans doute, qui dans leur jeunesse ont été entraînés dans les loges par des anglais protestants dont ils ont subi l'influence, sans qu'ils se rendissent compte de la portée d'un tel acte. Mais le clergé a depuis longtemps déjà rempli énergiquement son devoir d'avertir la conscience des fidèles, et les Canadiens français qui se sont fait affilier aux loges anglaises de leur pays, à celles des États-Unis ou à celles d'Europe sont des apostats ayant la parfaite conscience de leurs actes. Ils sont d'autant plus dangereux que, sauf un ou deux, qui ont l'audace d'avouer leur affiliation, la plupart la dissimulent soigneusement.

L'opinion publique au Canada est, en effet, énergiquement catholique ; le peuple n'admet pas qu'on renie une Église à qui il doit la conservation de sa nationalité, et il force ainsi les mauvais à rendre encore par leur hypocrisie un hommage aux vrais principes de la vie sociale.

La province de Québec subit cependant une crise religieuse qui n'est pas encore accusée violemment, mais que les esprits perspicaces aperçoivent et ne se lassent pas de dénoncer. Un sourd esprit de défiance contre le clergé est répandu systématiquement ; il s'est formé un parti qui ne craint pas de faire

Orangemen enrégimentés dans les loges (*Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, 2^e édit., Leipzig, 1864, t. II, v^o *Orangemen*). Cette institution persiste toujours, et à plusieurs reprises elle a occasionné des troubles à Montréal. Un jugement remarquablement motivé de la Cour du banc de la reine, du 18 novembre 1881, a déclaré que cette société engageant ses membres par des serments secrets, était illégale dans la province de Québec, conformément à une loi qui défend les sociétés secrètes, *The Legal News* de Montréal, t. IV, p. 393 et suiv.

appel à des juges séculiers, anglais et protestants, pour réprimer les immixtions, peut-être discutables, de certains curés dans les élections. On nie ouvertement aux évêques et aux pasteurs des âmes le droit d'éclairer la conscience des fidèles par des mandements ou des prédications, et l'on prétend soumettre ces actes à l'appréciation du juge civil. A Montréal, en 1869, ces mêmes hommes ont osé, conformément à un des articles du programme maçonnique, faire détruire par l'autorité du conseil privé de la reine d'Angleterre, le caractère sacré du cimetière catholique, en y enterrant un excommunié. On cherche à amoindrir l'action du clergé dans l'éducation de la jeunesse, alors que c'est lui qui, depuis l'école de hameau jusqu'à la grande Université Laval, l'a créée avec ses deniers et soutenue de ses soins. On veut y faire prévaloir une bureaucratie, qui s'efforce d'imiter celles d'Europe avec une inexpérience naïve.

En un mot c'est la même situation que celle de la Belgique en 1842 (v. liv. II, chap. XIII, § 2.)

Au Canada on trouve également les mêmes divergences d'appréciation entre les catholiques sur l'origine et la portée de ce travail la même funeste alliance de *libéraux*, que nous voulons croire catholiques sincères, avec des hommes dont la violente hostilité à l'Église est connue. Aussi nous ne saurions trop recommander à nos amis du Canada d'étudier l'histoire de la Belgique et l'évolution de son *parti libéral*; ils y verront projeté comme dans un miroir le péril qui s'avance sur eux.

Assurément il ne faut pas attribuer uniquement à la Maçonnerie ces tendances funestes. Il faut tenir compte de l'influence que le contact des États-Unis exerce sur le courant d'idées du Canada, du spectacle plus démoralisant encore des succès de la Révolution en Europe.

Malgré la droiture de son peuple et la haute valeur de son clergé, ce noble pays ne pourra pas toujours rester, au XIX^e siècle, une oasis impénétrable à ces courants d'erreurs, qui se présentent aux esprits peu cultivés avec le prestige irrésistible de la *pensée moderne et du progrès*.

Ce courant est d'autant plus fort dans le Canada, que ce pays vit encore en grande partie de la littérature française, et que notre malheureuse patrie lui fournit sous ce rapport trop de sujets de corruption intellectuelle et morale.

Il faut encore faire une large part 1° aux traces laissées par la jurisprudence et même l'enseignement théologique gallicans ; 2° au contact des juristes anglais, pour qui la suprématie de la couronne est un principe constitutionnel indiscuté.

Quoi qu'il en soit de ces causes très complexes de la crise politico-religieuse au Canada, l'existence d'un petit groupe de francs-maçons parmi les hommes voués aux professions libérales, est un fait indéniable. Ils sont à la fois en communication avec la Maçonnerie des provinces anglaises et avec celle beaucoup plus dangereuse de l'Europe. L'existence de ce noyau remonte à 1848 au moins ; dès cette époque, quelques journaux faisaient écho aux révolutionnaires de la vieille Europe, et il s'était constitué un parti, qui ne craignait pas d'affirmer ses affinités en s'appelant le *parti rouge*.

Un témoignage très précis a établi que, dès 1853, une société littéraire intitulée : *l'Institut canadien de Montréal*, était composée d'affiliés. Or, c'est cette société excommuniée par l'évêque qui a engendré en 1869 le conflit connu sous le nom d'affaire Guibord.

Nous reproduisons ce témoignage, tel qu'il a été publié dans la *Minerve* du 18 avril 1881 :

L'Institut Canadien de Montréal, créé en 1844, et nourri, dès son origine, de l'esprit de Voltaire, était déjà, en 1853, pour ne pas dire avant, dirigé en grande partie par l'influence des sociétés secrètes. La preuve en est qu'en 1853-1854, une seule loge, désignée sous le nom de loge des Francs-Frères et soumise à la grande loge des *Odd-Fellows* de Montréal, contenait environ deux cents membres du susdit Institut Canadien. Il est à remarquer en passant que ces deux cents membres comprenaient les sommités libérales rouges de l'Institut Canadien ; car, à cette époque, les conservateurs n'étaient pas admis, en pratique, à la loge des Francs-Frères.

Les réceptions dans la loge des Francs-Frères se faisaient comme chez les francs-maçons. On bandait les yeux du nouveau candidat pour lui faire subir les premières épreuves, puis on le conduisait par une corde au cou dans une chambre tendue de noir, où se trouvait un cercueil vide recouvert d'un drap mortuaire, avec une tête de mort pour complément. Là, en face d'une table où se trouvait une espèce de Bible, et, en présence de plusieurs Francs-Frères, armés de poignards, après avoir enlevé le bandeau qui lui couvrait les yeux, on faisait jurer au novice franc-frère, et cela sous menace de mort, entre autres les points

suiuants : 1° de garder le secret absolu sur tout ce qu'il connaissait de la fraternité des Francs-Frères; 2° d'obéir aveuglément au grand-maitre de la loge et aux ordres des loges supérieures; 3° d'être toujours démocrate, libéral en politique, et de combattre de toutes ses forces toute autre forme de gouvernement, spécialement la monarchie; 4° enfin de propager autant qu'il serait en son pouvoir les doctrines des Francs-Frères.

On est donc en droit de conclure qu'à l'époque ci-dessus indiquée, il y avait à Montréal au moins deux cents Canadiens, français catholiques qui s'étaient engagés au service de Satan pour combattre l'Église de Dieu. Il faut avouer que quelques-uns de ces deux cents Francs-Frères sont revenus sincèrement à l'Église, leur mère, en renonçant aux doctrines perverses de l'enfer; mais la masse ne semble pas avoir modifié ses manières de penser et d'agir, sans faire mention de tous ceux qui vont encore grossir les rangs des sociétés secrètes depuis cette date.

La société secrète des *Odd-Fellows* ayant été, comme les francs-maçons et autres sociétés secrètes, condamnée et excommuniée par l'Église catholique, à cause de son but antichrétien, il résulte de là, qu'en 1853, deux cents membres de la majorité active et libérale rouge de l'Institut Canadien de Montréal, sans parler de tous ceux qui pouvaient être affiliés à d'autres loges, étaient déjà excommuniés et rejetés hors de l'Église catholique par les papes Clément XII, Clément XIV, Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI et Pie IX. Cette excommunication a été depuis confirmée par tous les évêques du monde catholique, au Vatican, en 1869.

A la suite du fait ci-dessus indiqué, on pourrait se demander, avec raison, s'il ne serait pas utile d'étudier sérieusement la part d'influence des sociétés secrètes exercée par l'Institut Canadien de Montréal en Canada, et ensuite la filiation de cette même influence chez les hommes qui semblent se faire gloire de leur parenté politique avec les chefs du susdit institut. En second lieu, on pourrait se demander si plusieurs questions religieuses et politiques, depuis l'origine de l'Institut Canadien jusqu'à ce moment, n'ont pas été plus ou moins dirigées par l'influence des sociétés secrètes? Pour ceux qui connaissent les tendances et les principes de l'Institut Canadien de Montréal, — pour y avoir été associés durant plusieurs années, et qui voient et comprennent les opinions et les principes d'un grand nombre d'hommes publics d'aujourd'hui, les choses n'ont pas changé, et l'influence des sociétés secrètes est à cette heure bien plus puissante qu'on semble le croire. On connaît même plusieurs catholiques, qui, sans s'en douter, se font les instruments serviles de la Révolution et des sociétés secrètes, au grand dérisement de la religion et de la morale publique.

UN EX-MEMBRE DE L'INSTITUT CANADIEN.

Des catholiques éminents, dans un document déposé aux pieds du Saint-Siège, s'expriment ainsi à ce sujet :

Au Canada comme en Europe, il s'est formé des écoles qui, sous différentes formes et de diverses manières, n'ont cessé, de concert avec la Franc-maçonnerie, de combattre la doctrine et les œuvres catholiques.

D'un autre côté, la presque totalité du clergé et un très grand nombre des laïques éclairés se sont enrôlés sous la conduite des membres les plus illustres et les plus saints de l'épiscopat canadien, pour combattre toujours et partout ces pernicieuses doctrines et travailler à faire aimer le pape et l'Église, et à faire triompher partout l'esprit du Saint-Siège. Ceux qui, en Canada, sont les adeptes des sociétés secrètes sont d'autant plus dangereux qu'ils n'arborent jamais franchement leurs couleurs, mais qu'au contraire, ils se proclament catholiques dévoués, tout en travaillant sans cesse à miner sourdement et à ruiner partout les saines doctrines et l'esprit de l'Église.

Cette guerre à l'Église du Christ se traduit surtout dans le travail constant, bien que caché, auquel ils se livrent pour détruire l'influence du clergé dans toutes les matières sociales et dépopulariser, ruiner ou décourager les institutions et les œuvres les plus chères au cœur de l'Église ; c'est ainsi qu'ils crient sans cesse contre divers ordres religieux qu'ils méprisent, cherchent à décourager par tous les moyens et même ridiculisent les congrégations de la sainte Vierge, les cercles catholiques, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, etc. C'est ainsi qu'ils persécutent constamment les catholiques dévoués qui, suivant le conseil du saint pontife Pie IX, votre prédécesseur, consacrent leurs veilles à écrire des livres et des journaux pour la propagation de la bonne doctrine, et qu'ils soulèvent contre eux les préjugés et les haines et emploient tous les moyens de les déconsidérer et de les ruiner (1).

Encore une fois, il ne faut pas exagérer l'importance de l'action maçonnique au Canada ; mais on doit, éclairé par l'expérience que donne l'histoire des sociétés secrètes dans le monde, se souvenir qu'elles excellent à prendre les masques les plus divers, à exploiter toutes les questions nationales et locales par lesquelles elle peut attaquer la constitution catholique d'un peuple, et à faire dans ce but des alliances, où les honnêtes gens seront toujours ses dupes.

(1) Supplique des citoyens de Montréal à Sa Sainteté Léon XIII, publiée dans la *Mémoire* du 27 juillet 1861.

Il y a longtemps que Joseph de Maistre disait : « Il n'y a qu'une secte : c'est ce qu'aucun homme d'Etat ne doit ignorer ni oublier. Cette épouvantable secte, qui s'appelle légion, n'a jamais été plus à craindre qu'en ce moment, *surtout à cause de ses alliances* (1). »

Que nos frères du Canada français n'oublie pas cet avertissement !

(1) *Quatre chapitres inédits sur la Russie*, p. 175 et 185.

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME

LA FRANC-MAÇONNERIE DANS L'AMÉRIQUE DU SUD

§ 1^{er}. — CARACTÈRES PARTICULIERS DE LA MAÇONNERIE DANS LES ANCIENNES COLONIES ESPAGNOLES ET PORTUGAISES

La Maçonnerie, dès le milieu du XVIII^e siècle, s'était fort répandue surtout dans la classe des riches créoles, qui venaient jouir à Madrid ou à Lisbonne des énormes fortunes acquises souvent assez peu honorablement dans les colonies (liv. III, chap. VI, § 1). Les loges se multiplièrent dans ces pays à l'époque des guerres du premier Empire. Le contre-coup des principes révolutionnaires, émis par les Cortès de Cadix, se fit sentir au delà des mers et détermina les insurrections, qui de 1815 à 1830 amenèrent l'indépendance des colonies. M. de Haugwitz, dans son mémoire aux souverains assemblés à Vérone, déclare que les soulèvements des colonies américaines étaient l'exécution d'un plan arrêté dans les conseils supérieurs des sectes. Les troupes que le gouvernement espagnol envoya pour les combattre étaient souvent commandées par des officiers francs-maçons qui pactisèrent avec les insurgés. Ainsi la capitulation de l'armée espagnole à Ayacucho, dans le Pérou, en 1824, fut due à la connivence de

ses généraux avec les loges de Quito et de Lima (1). L'appui que leur donna l'Angleterre doit aussi être noté. Après le triomphe des colonies, des obédiences maçonniques indépendantes se constituèrent partout. Ce que dit le *Monde maçonnique* au sujet du Pérou peut s'appliquer aux autres républiques hispano-américaines.

Avant 1821, il y avait 99 loges, qui n'étaient ni bien organisées ni véritablement maçonniques. Elles étaient composées d'espagnols, et les portes du temple de la paix et de la fraternité étaient fermées aux créoles. L'esprit de la péninsule sentait son exclusivisme.

En 1821, en même temps que l'indépendance, surgit comme dans un terrain propice l'amour de la lumière et de la liberté. La Maçonnerie péruvienne fut constituée.

En 1824, les maçons de la colonie lui donnent une nouvelle impulsion. En 1830, le Suprême Conseil des 33^{es} est créé. En 1831, le Grand-Orient péruvien se constitue (n° de mars 1875).

Depuis lors, les loges ont été activement mêlées aux révolutions incessantes qui ont désolé ce malheureux pays. Les rites maçonniques développent chez les affiliés les tendances aux conspirations, et le partage des loges entre des obédiences rivales a fourni aux factions de nouveaux moyens de se concerter et de se perpétuer (2).

La Maçonnerie, dans toute l'Amérique du sud, est profondément impie, et elle a tiré des rites et des doctrines de l'Ordre ses dernières conséquences. Nous en avons cité déjà plusieurs preuves (liv. I, chap. II, § 3). Il est à remarquer qu'aucune des puissances maçonniques hispano-américaines n'a rompu ses relations avec le Grand-Orient de France à la suite de la radiation du nom de Dieu et de l'immortalité de l'âme de sa constitution.

Dans tous les Etats où elles dominent, les loges cherchent à opprimer l'Eglise ou tout au moins à la subordonner complètement au pouvoir civil. Cette tactique particulière, sur laquelle nous avons déjà donné quelques aperçus (liv. III, chapitre préliminaire, § 3), était commandée à la secte par a foi profonde du peuple et les habitudes religieuses de toutes

(1) H. Bruck *Die geheimen Gesellschaften in Spanien*, Mainz 1879, p. 313 et les ouvrages espagnols auxquels il renvoie.

(2) V. sur les rivalités des loges du Pérou, l'article ci-dessus cité du *Monde maçonnique*.

les classes de la population. La *Franc-Maçonnerie dans l'Amérique du Sud est donc hypocrite ; c'est là son caractère particulier*. Tout en étant impie à fond, elle cherche à conserver autant que possible les formes extérieures du culte catholique : le sacrilège est pour elle une institution !

Dans la Colombie, au Mexique, au Pérou, la violence des persécutions dirigées contre l'Église a eu au moins l'avantage de rendre au clergé la plénitude de son indépendance morale ; il a lutté avec courage, quoique avec des succès inégaux suivant les temps, contre l'infiltration latente du venin maçonnique parmi les catholiques.

Au Brésil la position a été plus difficile. La révolution s'y est faite par la dynastie elle-même, réfugiée à Rio de Janeiro à la suite de l'invasion du Portugal par Napoléon I. Quand, en 1814, le vieux souverain, Jean VI, retourna à Lisbonne, son fils Don Pedro, resté en Amérique, se jeta dans la Franc-maçonnerie et se fit proclamer par elle empereur indépendant (1). Dans une lettre qu'il adressait à son père le 15 juillet 1822, pour justifier sa conduite et l'engager à se mettre lui-même à la tête du mouvement révolutionnaire en Portugal, il disait expressément :

« Pour moi je me suis fait franc-maçon. Je sais que les nobles en 1806 firent des avances aux francs-maçons et que ceux-ci ne voulurent pas adhérer à leurs propositions. Ce fut la cause de la disgrâce de Gomez... Pour venger la mort de Gomez la révolution de Porto éclata le 24 août 1820. Les francs-maçons durent combattre contre les nobles après avoir été si cruellement persécutés par eux : car les Portugais ont eu le tort de regarder avec horreur une institution si philanthropique » (2).

En effet, dès 1822, nous voyons figurer ce prince comme grand-maître du Grand-Orient au Brésil (3).

Quels qu'aient été ses torts, Don Pedro n'en a pas moins été souverain légitime. Ce pays, ayant eu le bonheur de conserver la forme monarchique, a échappé aux convulsions des républiques espagnoles. La religion n'y a jamais été l'objet de persécutions brutales comme au Pérou et au Mexique ; mais elle y a été exposée à des épreuves plus dangereuses.

(1) Clavel, *Histoire pittoresque de la Franc-maçonnerie*, 2^e partie chap. III.

(2) Cette lettre est publiée intégralement dans les *Memorie documentale per la storia della Rivoluzione italiana* de M. P. Mencacci, t. II, p. 67-69.

(3) *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, t. IV, *Ergänzungen*, v^o *Brasilien*.

On ne peut se dissimuler qu'un certain nombre de membres du clergé portugais ne furent, après la destruction des Jésuites, engagés dans la Franc-maçonnerie (liv. III, chap. XIII, § 1 et 2). Le clergé brésilien, qui s'est, à l'origine, recruté dans les rangs de celui de la mère-patrie, a naturellement reçu dans son sein des éléments moins purs ; de là, la faiblesse, la connivence parfois de quelques-uns de ses membres.

Comme dans les vieux pays catholiques, les *confréries* sont nombreuses et riches. Aussi les francs-maçons ont-ils cherché de bonne heure à en faire partie comme un moyen d'acquérir de l'influence et de disposer de ressources financières.

C'est par là que la Franc-maçonnerie est devenue une puissance au Brésil. Elle est en tout et partout. Quand un jeune homme demande à entrer dans une confrérie comme celle du Carmel ou celle de St-François, on ne l'admet pas avant qu'il ne se soit fait affilier dans quelque loge.

La Franc-maçonnerie brésilienne est en relations étroites avec celle de l'Europe continentale. Nous allons, dans le paragraphe suivant, raconter la persécution qu'elle a soulevée en 1872 contre l'Eglise catholique. On remarquera qu'elle a coïncidé avec le *Kulturkampf* allemand. L'arrêt qui s'est produit au Brésil, en 1880, a également coïncidé avec l'aveu de son impuissance, qui a été arraché au chancelier de fer.

Le meurtre de Garcia Moreno n'est pas non plus, paraît-il, sans relations avec l'action des sectes européennes.

Pendant la période du *Kulturkampf* allemand, les républiques du Sud, la République Argentine notamment, ont été souvent agitées par des mouvements *libéraux* contre les Jésuites.

En 1874, à Buenos-Ayres, un misérable, poussé par la presse impie du pays, mit volontairement le feu à l'église du *Salvador*, qui appartient à leur collège. L'année d'après, l'archevêque de cette ville, ayant voulu confier une des cures de sa ville aux Pères de la Compagnie de Jésus, la *presse libérale* organisa une agitation factice, qui aboutit, dans la journée du 28 février 1875, à une émeute dans laquelle la maison des Jésuites fut saccagée. Les émeutiers avaient inscrits sur leur drapeau : *Vive Clément XIV !* mais, une foi en train, ils s'attaquèrent aussi aux religieux franciscains.

A Buenos-Ayres, comme à Montevideo (1), il y a, outre les loges locales, un certain nombre de loges françaises, anglaises, italiennes, allemandes, dépendant des Grands-Orients de ces pays. Elles sont toutes fort avancées et font une propagande impie active. Elles agissent sur l'opinion par des journaux qu'elles inspirent. En juillet 1882, elles ont, dans toutes ces villes, organisé de grandes démonstrations en l'honneur de Garibaldi (2).

§ 2. — LA PERSÉCUTION MAÇONNIQUE AU BRÉSIL DE 1872
A 1879

La Maçonnerie, au Brésil, est reconnue officiellement (3), et le nombre de ses membres est considérable eu égard à la population du pays. En 1882, le Grand-Orient, dit de *los Benedictinos*, à cause du lieu où il siège, dont le grand-maître est le f. . Saldanha Marino, député et ancien premier ministre, comptait sous son obédience 213 loges et 182 chapitres.

Le *Lavrado*, autre puissance maçonnique, dont le grand-maître était le vicomte de Rio Branco (4), qui lui aussi a été

(1) Le grand-maître du Grand-Orient et suprême conseil de la République de l'Uruguay à Montevideo est le f. . Carlos de Castro, ministre du tribunal supérieur de justice.

(2) V. la *Chaîne d'union* de juillet et d'août 1882.

(3) Le Code pénal du Brésil permet expressément les sociétés secrètes, à la condition qu'une déclaration signée soit faite à la police indiquant le but général de l'association et l'affirmation qu'elle n'est pas contraire à l'ordre public. Il a été rédigé tout exprès pour autoriser la Maçonnerie. En 1877, une proposition déposée au Sénat par M. Figueria de Mello incriminait le seul fait de la réunion de plus de dix personnes, le secret étant exigé des associés, avec ou sans serment, et aggravait la pénalité si la réunion avait pour but la propagation de doctrines propres à détruire directement les vérités fondamentales de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, ou à renverser la religion de l'État. Les sociétés politiques ou religieuses, dans lesquelles on n'exigerait pas le secret des associés, n'étaient pas, d'après le projet, secrètes, mais elles devaient, sous peine d'amende, publier leurs statuts et les communiquer à l'autorité de police dans les quinze jours suivant leur installation. « Cette proposition, disait son auteur, tend à défendre toutes les sociétés secrètes, soit d'ordre politique, soit d'ordre religieux, soit de bienfaisance, quel que soit leur nom, qu'elles s'appellent maçonniques ou non. » Après une assez courte discussion, la proposition fut rejetée par le Sénat (31 août). (*Annuaire de législation étrangère*, t. VII, 1878 p. 847).

(4) Le vicomte de Rio Branco est mort en 1880. Le *Monde maçonnique* de décembre 1880, en annonçant sa mort, le célèbre comme un franc-maçon illustre et le loue d'avoir été l'un des instigateurs de la persécution contre les évêques.

président du Conseil des ministres pendant cette période, en comptait à peu près la moitié. En 1875, le *Monde maçonnique* évaluait à près de 18,000 le nombre des maçons actifs ; ce chiffre a dû être bien dépassé, car de 1875 à 1882 le nombre des loges a considérablement augmenté (1).

Malgré ce caractère presque officiel, la Maçonnerie brésilienne n'en a pas moins d'hostilité contre l'Eglise.

L'extrait suivant du *Bulletin du Grand-Orient uni du Brésil* (n° VII, mai 1872) donnera une idée des desseins qui se préparaient dans les conseils de la Maçonnerie et de l'impulsion qu'elle donnait à ses adeptes :

Nous luttons pour accomplir la grande mission humanitaire et sociale, qui est réservée à notre Ordre, dans la patrie universelle travaillée et minée par des erreurs *millénaires*. Loin de nous de craindre l'anéantissement de l'esprit humain par l'intolérance et le fanatisme ; notre intelligence, notre raison tout nous dit que nous marchons vers la perfectibilité et que la principale question est de régler cette marche ascendante de la manière la plus sûre. Que faut-il pour arriver à ce but là ? Bien comprendre la société, étudier ses éléments et les ressorts qui la font mouvoir.

En attendant l'avenir de la sagesse et de la modération, nous devons travailler pour assurer le triomphe de la loi, et de la liberté et pour sauver la génération nouvelle du mensonge, de l'imposture et de l'hypocrisie. Ce qu'il y a de plus important, c'est que nous connaissions parfaitement les machinations de nos ennemis, qui ne manquent pas d'entretenir l'esprit de servitude et d'abrutissement qui leur conviennent pour le peuple, dont le bonheur leur semble consister à ne point penser. Cachés derrière le rideau de croyances soi-disant religieuses, les *hommes noirs* propagent à l'envi le principe fatal d'ignorance obligée, pour asseoir à perpétuité leur autorité sacerdotale. Ils ont trop d'intérêt à concentrer leur toute puissante influence, et pour cela ils ont besoin d'aveugler le peuple au lieu de l'éclairer.

La presse, les écoles, les conférences publiques instruiront chaque jour le peuple de ses devoirs et de ses droits pour qu'il conçoive le désir de connaître l'origine et le prix du bonheur que lui prépare la réaction cléricale. Alors il rougira de la position indigne de l'ignorance et s'arrachera le bandeau de servilisme que, lui donnent les oppresseurs de la conscience humaine. L'instruction s'y répandra de plus en plus, en dépit de l'immense cohorte des robes noires ; la société n'ajoutera pas foi à ses superstitions ; la religion sera la règle des consciences et

(1) V. le *Monde maçonnique*, année 1875, p. 392, année 1876, p. 230, décembre 1880, et le *Calendrier du Grand-Orient* pour l'an 1882.

les avantages de la civilisation moderne succéderont aux routines séculaires !

C'est la phraséologie des loges de tous les pays ; mais les faits ne tardèrent pas à montrer la puissance dont jouit la Maçonnerie brésilienne.

Nous reproduisons ici une notice, qui nous est communiquée de Rio-Janeiro et qui expose les événements jusqu'à la fin de 1875 :

1° Origine de la question ou ses causes

Jusqu'au 3 mars 1872, l'Église jouissait d'une paix parfaite, et il n'y avait pas de question religieuse au Brésil. Les auteurs du mal qui n'allait pas tarder à se produire, les francs-maçons existaient certainement, mais ils ne se montraient pas, ne provoquaient pas, et partant n'avaient en rien nécessité l'intervention des évêques

Il y avait alors deux fractions dans la Franc-maçonnerie, ou mieux deux loges d'opinions politiques différentes : l'une, aux tendances monarchiques, amie du gouvernement ; l'autre partisan de l'opposition, radicale et révolutionnaire. La première s'appelle *Lavra Dio* (champ labouré), l'autre *Benedictinos* (Bénédictins), du nom des lieux où les loges sont bâties.

A l'époque des faits que nous allons raconter, le grand maître du *Lavra Dio* était Rio Branco, président du ministère.

Le 3 mars 1872, le *Lavra Dio* donna une fête solennelle à laquelle assistait le ministère tout entier, pour féliciter son grand maître Rio Branco de la loi qu'il avait fait passer au Parlement relativement à l'esclavage. A cette fête assistait un prêtre, qui non seulement y prononça un discours, mais encore fit imprimer ce discours, en y ajoutant ses noms et qualités dans un des journaux les plus répandus : le *Commercio*.

Était-ce une provocation ? Tout porte à le croire ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que l'évêque ne pouvait laisser passer un tel fait impuni. Il chercha donc à ramener le prévaricateur à l'obéissance au Saint-Siège, qui plusieurs fois a condamné la Franc-maçonnerie. Mais ce fut en vain, et il dut le suspendre de ses fonctions.

Après ce fait d'autorité épiscopale, c'est à dire après la suspension du prêtre prévaricateur, le *Lavra Dio* se rassembla, le 16 avril, en séance solennelle et prit la résolution d'attaquer l'épiscopat par la presse.

L'effet suivit la menace. En effet, à dater de ce jour, ils ont attaqué, avec un parfait accord et les plus inqualifiables intempérances de langage, l'Église, les évêques, les dogmes, la hiérarchie, tout enfin ce qui touche de près ou de loin à la religion

De Rio Janeiro, ces provocations se répandirent dans tout l'empire : le mot d'ordre était donné, et du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, on vit tout d'un coup surgir comme par enchantement des feuilles maçonniques

dans lesquelles, comme dans celles de la capitale, tout ce qui regarde l'Église était odieusement outragé.

Pour agir avec plus de force, les deux grandes loges éprouvèrent le besoin de se réunir, et dans cette même séance du 16 avril, le Grand-Orient du *Lavra Dio* envoya des lettres (planches) au Grand-Orient des Bénédictins pour l'engager à entrer dans la lutte qu'on allait livrer à l'épiscopat.

Pareille proposition ne pouvait être refusée : le pacte fut donc conclu, et les divergences politiques disparurent pour ne plus laisser de place qu'à l'accord le plus parfait contre la religion.

Mais Rio Branco voulait dominer, et de son côté le Grand Orient des Bénédictins avait la même ambition. La haine qui les unissait étant cependant un lien trop solide pour que l'union fût rompue, ils firent les choses en gentlemen. Deux mois après l'accord, il fut convenu que chaque loge reprendrait l'indépendance de son action politique, mais que toutes deux réuniraient leurs efforts contre l'Église. Hérode et Pilate étaient devenus amis.

Pour inaugurer leur union, les loges voulurent jeter un défi à l'évêque de Rio.

A cette époque, en effet, ils annoncèrent dans tous les journaux, que le jour à telle heure les francs-maçons feraient dire une messe pour un franc-maçon décédé.

Force est de le reconnaître : l'évêque de Rio a faibli. Il ne s'est pas opposé à cette démonstration sacrilège, et la messe eut lieu; fréquemment il s'en célèbre encore de semblables. L'évêque ne combattant pas, il n'y eut donc pas de lutte à Rio, et la question n'alla pas plus loin.

A cette époque, l'évêque d'Olinda, monseigneur Vital Maria Gonçalves de Oliveiro, venant de Saint-Paul, province brésilienne où il professait dans un séminaire, se trouvait encore à Rio et se disposait à aller à Pernambouc. C'est dire assez qu'il n'était point encore entré en lutte, qu'on ne le connaissait pas comme évêque et qu'aucun de ses actes (il n'en avait fait aucun comme évêque, puisqu'il n'était pas encore entré dans son diocèse) ne pouvait avoir été provoquant. Cependant, dans un livre intitulé le *Point noir* (ponto negro), publié à Rio, livre qui n'est autre chose que l'attaque de l'Église et la glorification de la Franc-maçonnerie, on le présentait comme un ultramontain, un homme de combat, contre lequel il importait de se mettre en garde. — Il est bon de noter qu'il n'avait encore écrit qu'une pastorale qu'en raison des circonstances il avait faite sur la charité.

L'évêque, arrivé à Pernambouc, le 24 mai 1872, prend possession dans la cathédrale de cette ville. Avec un tact exquis, il avait compris toute la délicatesse, toute la prudence que réclamaient les circonstances, et dans le but de prévenir toutes les difficultés, de n'en provoquer aucune et de les éloigner autant que faire se peut, il avait choisi pour secrétaire et grand vicairé des hommes doux, calmes et bons.

La Franc-maçonnerie voulait-elle attendre une provocation de l'évêque, ou préparait-elle ses armes? Je ne sais. Toujours est-il que les

vingt jours qui suivirent l'arrivée de l'évêque se passèrent dans le calme le plus complet. Les francs-maçons n'allaient pas tarder à en sortir.

En effet, après ces vingt jours, une feuille maçonnique (la première qui parut à Pernambouc), la *Famille universelle*, était publiée avec un en-tête : « Organe de la Franc-maçonnerie », qui ne laissait aucun doute sur la nature de ses opinions et de son but. Elle n'aurait d'ailleurs pas laissé subsister longtemps l'incertitude, car dans ses quatre premiers numéros, les seuls qui parurent, elle avait trouvé le moyen d'attaquer cinq dogmes.

Tant d'efforts l'épuisèrent, et la *Famille universelle* céda la place à une sœur et amie, qui la remplaça sous le nom de la *Vérité*.

C'est là ce que j'appellerai la première provocation de la secte dans le diocèse d'Olinda. La seconde devait se produire bientôt.

En effet, une loge annonça, le 27 juin, dans les journaux, qu'elle ferait célébrer le jour de saint Pierre (29 juin), dans l'église de Saint-Pierre et une heure avant la messe paroissiale, une messe pour célébrer l'anniversaire de sa fondation.

Quelque directe que fût cette provocation, l'évêque voulut éviter d'entrer en lutte avec la secte ; mais comme d'autre part il ne pouvait tolérer qu'un scandale fût donné dans son église et par un des prêtres de son diocèse, il écrivit *secrètement* une lettre à chacun de ses curés, lettre *personnelle*, dans laquelle il leur rappelait qu'aucun d'eux ni qu'aucun des prêtres placés sous leurs ordres ne pouvait ni ne devait assister à aucune fonction religieuse, ni à plus forte raison la célébrer, quand elle serait annoncée comme fête maçonnique et que les demandants s'y devaient rendre avec leurs insignes.

La prudente prévoyance de l'évêque ne fut pas déçue, car, en vertu de cette défense, la messe annoncée pour le 29 juin ne fut pas dite. Mais les maçons ne se découragèrent pas pour si peu.

Ils essayèrent donc encore, le 3 juillet, d'arracher à l'évêque quelque acte qui leur donnât un semblant de raison : ils voulaient le mettre dans une position telle qu'il devînt provocateur ou infidèle à ses devoirs. Ils ne réussirent, grâce à Dieu, dans aucun de ces desirs.

Le 3 juillet, ils voulurent faire célébrer une messe pour le repos de l'âme d'un franc-maçon, messe maçonnique, bien entendu, à laquelle les frères et amis assisteraient en corps et avec leurs insignes.

En vertu de la défense dont j'ai parlé plus haut, cette tentative échoua, et la messe ne fut pas célébrée.

De là, une feinte indignation de la piété maçonnique. Comment ! on refuse de prier pour leurs morts !... Les bons apôtres tiennent tant aux prières de l'Eglise, qu'on a de la peine à prendre ces cris au sérieux. Cependant les curés auxquels ils les firent entendre se donnèrent la peine de leur expliquer que la Franc-maçonnerie, étant condamnée par l'Eglise, ne pouvait avoir part aux honneurs de l'Eglise ; que l'Eglise ne pouvait condamner d'une main et bénir de l'autre ; point n'était besoin de tant de fracas, mais seulement de demander une ou plusieurs messes pour cette personne, sans faire entrer en cette

affaire la Franc-maçonnerie, dont on ne voyait nullement, en pareille circonstance, la convenance ou la nécessité.

Edifiés sur ce point, les francs-maçons, continuant leur système de de provocation, se tournèrent du côté de l'évêque et lui dirent que « sa conduite était inexplicable... qu'il ne pouvait être de deux camps à la fois... qu'il fallait être franc et loyal (!), et se montrer ou jésuite ou brésilien, ou comme agent de la curie romaine ou comme employé du pays .. » Ces gens-là ont partout les mêmes expressions ayant partout les mêmes erreurs.

Usant d'une prudence qu'on ne saurait trop admirer, l'évêque ne sortit pas de la réserve et ne répondit pas un mot : ce qui ne faisait pas l'affaire de la secte, étant difficile, même pour les francs-maçons, de blâmer les actes et les paroles d'un homme qui ne dit ni ne fait rien.

Ils tâtèrent donc un autre terrain. Mais avant de les suivre dans cette nouvelle manœuvre, je dois dire un mot de ce qu'on appelle ici les confréries.

Dès le début fondées par Pombal dans le secret dessein d'amoinrir l'autorité curiale, les confréries, au Brésil, sont des réunions d'hommes, qui ont toute puissance dans l'administration des paroisses.

Elles sont plus que les conseils de fabrique en France, car non seulement elles disposent des ressources des églises, mais encore elles organisent les fêtes, invitent qui bon leur semble à célébrer les offices aux jours des solennités, et jouissent de pouvoirs dont on ne peut, en France, se faire une idée même imparfaite. Ces confréries ont des costumes avec lesquels leurs membres assistent aux fêtes, aux sépultures, aux réunions religieuses et quelquefois aux réunions civiles. Leur puissance fait que les gens du monde cherchent à en faire partie. Ces confréries n'ont donc rien qui ressemble aux congrégations qu'on désigne sous le même nom dans les paroisses de France.

Voyant qu'à leurs provocations l'évêque d'Olinda ne répondait rien, les francs-maçons, résolus à forcer son silence, s'attaquèrent à lui directement et dirent : « Pourquoi l'évêque méprise-t-il la Franc-maçonnerie et s'oppose-t-il à ce qu'elle paraisse en corps dans les églises et les cérémonies religieuses ? C'est une institution sainte ; la preuve est qu'il y a beaucoup de francs maçons dans son clergé, dans son chapitre même, dans les confréries. Les francs-maçons sont d'excellents catholiques ; la preuve en est que la même main qui, dans les loges, porte le marteau, porte la bannière et les images des saints dans les églises et les processions... »

Toujours même silence épiscopal.

Furieux de ne pouvoir arracher une parole ou un acte qui prêtât le flanc à leurs attaques, les francs-maçons essayèrent une *troisième provocation*.

Leurs journaux se mirent donc en campagne, et dans une série, je devrais dire une *orgie* d'articles, ils attaquèrent la Sainte Vierge, la grâce, l'Eucharistie, la Trinité avec une telle impiété de langage et de sentiments qu'il eût été difficile d'émettre de plus abominables blasphèmes.

L'évêque laissa de côté ce qui lui était personnel, mais non ce qui concernait les sacrements et les mystères, ce à quoi il ne pouvait être indifférent. Tant d'abominations demandant une réparation, il sut l'annoncer et la procurer, sans s'occuper encore cette fois directement de la secte et sans rompre le silence qu'il avait pris le parti de garder à son égard. — En conséquence, le 21 septembre seulement, il adressa à son clergé une circulaire pour l'engager à faire et à faire faire une amende honorable à Dieu et à la Très-Sainte Vierge, tout spécialement outragée par les monstruosité dont je viens de parler.

Si simple qu'elle fût, cette circulaire, dans laquelle l'évêque n'avait nommé aucun journal, mit en fureur les frères et amis, parce que le concours des fidèles qu'elle amena au pied des autels pour faire cette amende honorable fut immense. Ils envoyèrent quelques-uns des leurs dans les églises, pour voir comment les choses se passeraient, pour entendre les sermons, et leur fureur s'augmenta d'autant plus qu'ils purent seulement constater l'horreur qu'inspiraient leurs blasphèmes, sans trouver en tout ce qui se dit ou se fit dans les églises le plus léger prétexte à récrimination.

Il leur fallut recourir à une *quatrième provocation*.

L'évêque, dirent-ils, « ne semble pas croire ce que nous lui disions naguère, à savoir, qu'il y a des francs-maçons dans son clergé et dans les confréries. Eh ! bien, nous allons l'en convaincre, et pour qu'il n'en ignore pas, nous allons publier tous les noms de nos adhérents. »

Et ils le firent avec les plus grands détails. On voit, en effet, dans la liste, qu'un tel prêtre dans telle paroisse fait partie de telle loge ; que le vénérable X. est en même temps président de telle confrérie ou membre de telle autre, etc., etc. Cette publication fut faite non seulement dans les journaux maçonniques de Pernambouc, mais dans toutes les autres feuilles, afin que personne désormais ne la pût ignorer.

Leur but était facile à comprendre, car informant l'évêque de la présence de francs-maçons dans son clergé et dans ses confréries, ils le mettaient dans l'alternative de faire son devoir en sévissant ou de le violer en n'agissant pas. S'il prenait le premier parti, ils espéraient bien que forts de l'appui du gouvernement, ils en triompheraient par la prison, l'exil ou la démission. Si, au contraire, il prenait, à l'exemple de l'évêque de Rio, le second parti, il serait démoralisé, quelque peu démonétisé ; ce serait un triomphe pour la secte.

Enfin, pour être plus sûrs de ne pas manquer leur coup, les francs-maçons eurent recours à une cinquième *provocation*. Afin que l'évêque ne doutât pas, ce qui d'ailleurs n'était plus possible, qu'il y avait des francs-maçons dans les confréries, ils nommèrent, à grand renfort de publicité, président d'une confrérie située à cinquante pas de son palais épiscopal, un franc-maçon, vénérable d'une loge et rédacteur d'une feuille maçonnique.

Jusqu'à-là, je dois encore le faire remarquer, l'évêque n'avait ni dit ni fait quoi que ce fût vis-à-vis de la secte.

« Là s'arrête la première phase de la lutte qui eut lieu simultanément au Para dans des circonstances à peu près identiques. Cette première

phase eut pour résultat de faire connaître à l'évêque qu'il y avait dans le clergé et dans les confréries des francs-maçons, ce que jusque-là il avait ignoré, ou du moins ce qu'il pouvait ignorer. Mais après la publication des cadres, il était dans l'obligation d'agir.

2° *Actes des évêques envers les francs-maçons.*

Envers ceux de ses prêtres convaincus d'être affiliés aux loges, la conduite de l'évêque n'était nullement douteuse ; mais elle renfermait beaucoup de difficultés. Je dis *beaucoup de difficultés*, parce que malheureusement l'influence des évêques brésiliens sur leur clergé est presque nulle, et qu'il y avait lieu de craindre qu'en voulant s'opposer au mal, le mal et le scandale ne devinssent plus considérables.

Toutefois, l'évêque n'hésita pas : il manda près de lui ses prêtres francs-maçons et leur dit qu'il suspendrait de leurs fonctions ceux qui refuseraient d'abjurer.

A l'égard des confréries, il s'efforça de faire sortir de la secte les membres affiliés par tous les moyens de douceur que peut suggérer au cœur d'un évêque l'amour des âmes. Il employa, dans ce but, les parents, les amis, les influences, mais toutes ces mesures charitables et secrètement employées demeurèrent sans résultat.

S'il y a un temps pour se taire, il y a aussi un temps pour parler, et ce dernier était arrivé pour monseigneur d'Olinda. Pour la première fois il employa le langage officiel et fit acte d'autorité. C'est le 28 décembre 1872, qu'il envoya aux curés de Pernambouc une circulaire pour leur ordonner d'agir auprès des membres francs-maçons des confréries dans le but de les engager à abjurer ou à sortir des dites confréries. Cette circulaire était accompagnée d'une liste comprenant les noms des membres qui en faisaient l'objet dans chaque paroisse.

Aux invitations d'abjurer adressées par les curés de Pernambouc, les francs-maçons répondirent, comme il fallait s'y attendre, par un refus unanime. Quelques-unes de ces confréries répondirent immédiatement, d'autres firent attendre plusieurs mois. Ce retard est nécessaire à mentionner pour expliquer pourquoi les confréries ne furent pas interdites à la même époque, comme nous aurons occasion de le dire.

L'évêque, désireux d'éviter de fâcheuses extrémités, envoya une seconde circulaire *officielle* dans le même sens. Mêmes réponses négatives données aux curés : il y eut même progrès, car plusieurs réponses furent adressées à l'évêque avec les grossièretés et les insultes auxquelles les frères et amis nous ont trop habitués.

Patient et pacifique autant qu'on peut l'être, l'évêque envoya une troisième circulaire, qui n'obtint pas d'autre résultat. Dès lors, il fallait agir, une plus longue condescendance pouvant être dangereuse et être interprétée comme approbative ou comme une coupable faiblesse :

Ce fut alors que monseigneur d'Olinda interdit les confréries les unes après les autres, au fur et à mesure que leurs réponses lui parvenaient. Toutes ne le mirent pas dans cette triste nécessité. Il y en avait, en effet,

dans lesquelles ne se trouvait aucun franc-maçon ; celles-là naturellement ne furent pas interdites. D'autres lui firent observer qu'aux prochaines élections elles choisiraient des chefs non francs-maçons ; qu'alors il serait plus facile d'abjurer, les dignités étant remises à de meilleures mains ; en conséquence, elles priaient l'évêque de ne pas agir immédiatement.

Celui-ci accorda tout le temps qui lui fut demandé. C'est ainsi qu'une confrérie obtint un délai d'un an, après lequel elle tint parole, et tous ses membres se soumièrent comme ils l'avaient promis. Une autre aussi donna la même consolation au cœur de l'évêque.

Le prélat donna une nouvelle preuve de sa condescendance. Dans certaines chapelles où il y avait deux confréries dont l'une abjurait, il ne fit pas fermer la chapelle, bien que la seconde persistât à rester dans la Franc-maçonnerie. De même, les églises paroissiales restaient ouvertes, quoique toutes leurs confréries refusassent d'abjurer.

Au Para, les choses se passèrent d'une façon à peu près identique, et c'est une chose frappante qu'en tout les paroles et les actes des deux évêques aient été d'une ressemblance parfaite, bien qu'il n'y eût eu entre eux ni entrevue, ni entente préalable, malgré les suppositions contraires du gouvernement et des loges. Les réponses que plus tard ils adressèrent au président et à diverses autorités, présentent également ce caractère étonnant d'une parfaite similitude. — La vérité est une, et c'est ainsi que ceux qui s'appuient sur le Saint-Siège présentent partout, dans leurs paroles et leurs actes, une merveilleuse unité.

Pendant le clergé de Pernambouc, restant fidèle aux recommandations épiscopales, et, d'autre part, les confréries n'ayant pas accepté l'interdit, il y eut ce qu'on pourrait appeler des fêtes *sèches*, c'est-à-dire des offices, des actes religieux, des cérémonies du culte accomplis sans prêtres et dont les confréries faisaient tous les frais, quelques-uns de leurs membres faisant l'office de célébrant. Elles continuèrent également de paraître en costume aux enterrements et à d'autres actes religieux.

Ces révoltes, ces manœuvres provocatrices et coupables ne leur suffisant point, les membres des confréries tinrent aux prêtres des paroisses le langage suivant :

« L'état de choses actuel ne peut se prolonger et nous ne pouvons tolérer que vous nous teniez plus longtemps en suspicion. De deux choses l'une : ou ne faites pas cas des ordres et défenses de l'évêque, célébrez les offices devant nous comme corporations maçonniques, admettez-nous en corps à toutes les cérémonies et honneurs de l'Église ; ou bien ne faites plus rien dans les églises, car nous nous opposerons à ce que vous remplissiez quelque acte que ce soit du ministère sacerdotal. »

Si l'on veut se rappeler ce que j'ai dit de la puissance des confréries, on comprendra facilement que ce n'était pas là une menace de peu d'importance. Ils tinrent parole.

Dès ce moment, en effet, ils enlevèrent les ornements des églises, les vases sacrés, enfermèrent tous les objets du culte et poussèrent même l'impudence jusqu'à mettre sous clef les espèces eucharistiques, en

sorte que les curés des paroisses, quand ils devaient porter aux malades le saint viatique, étaient dans l'obligation de demander la clef du tabernacle.

Il n'était pas possible de s'arrêter dans une telle voie, et ces messieurs ne s'arrêtèrent pas : « Nous vous donnerons la clef du tabernacle », dirent-ils aux prêtres, mais à la condition que nous vous accompagnerons avec nos costumes et en tant que corps de la Franc-maçonnerie. » Naturellement, cette proposition ne pouvait être acceptée, et elle ne le fut pas. — Alors l'évêque s'efforça de conjurer le détrimment que causait aux malades l'odieuse prétention des loges, et il le fit encore sans blesser en quoi que ce soit les frères et amis, se contentant d'envoyer à ses prêtres la permission d'aller prendre le Saint-Sacrement dans les autres paroisses, dans les couvents et dans la chapelle de son palais épiscopal.

Mais les confréries voulant pousser l'évêque dans ses derniers retranchements, dépouillèrent les autels de l'église paroissiale, renvoyèrent les aumôniers que jusqu'alors elles avaient eus pour dire les messes ordonnées en faveur de leurs défunts, refusèrent de faire acquitter les messes dites de *fondation*, employèrent à élever plusieurs bâtiments les sommes laissées par la libéralité des fidèles à l'intention de messes pour le repos de leurs âmes.

Les libéraux de tous les pays et de tous les temps aiment à s'adresser à César quand César est nécessaire pour étouffer leurs adversaires. Les nôtres n'y manquèrent pas, et les confréries ne tardèrent pas à écrire aux députés pour les prier de prendre des mesures contre les évêques.

Toutefois cette réclamation adressée *directement* aux députés n'était pas sans maladresse, car, si les députés pouvaient sévir, ils pouvaient aussi approuver la conduite de l'évêque ; les frères et amis n'y avaient pas songé. Heureusement, le ministre prévint le danger, et le ministre des affaires ecclésiastiques répondit aux plaignants de s'adresser à la couronne, parce qu'ainsi lancée la plainte passerait par ses mains, et que, de cette façon, elle ne manquerait pas de produire les résultats qu'on en attendait.

Ainsi conseillées, les confréries s'adressèrent au ministre, qui était entièrement franc-maçon ; de sorte que dans cette affaire la Franc-maçonnerie allait être tout à la fois *jugé et partie*.

3° Actes du gouvernement envers les évêques

A cercours des confréries contre les évêques le gouvernement répondit en ordonnant aux évêques, par un décret du 12 juin 1873, de lever l'*interdit* dont ils avaient frappé les confréries, ajoutant qu'ils avaient fait erreur en agissant de la sorte, et que d'ailleurs les bulles de Rome condamnant la Franc-maçonnerie n'avaient aucune valeur, n'ayant pas reçu l'*exequatur* du gouvernement brésilien.

Ici je dois placer quelques remarques nécessaires à l'intelligence des faits qui vont suivre.

Un ancien usage, depuis longues années consenti par les évêques,

concède au gouvernement l'inspection des biens appartenant aux confréries, usage en vertu duquel le gouvernement peut demander à ces dernières, quand il lui plaît, leurs livres de comptes, afin d'examiner l'emploi de leurs biens. C'est là ce que j'appellerai le côté *temporel* des confréries : argent, emploi de cet argent en bonnes œuvres, examen de cet emploi par le gouvernement, etc.

L'évêque s'était abstenu de toucher à ce côté temporel, car son interdit ne portait que sur le côté *religieux*, c'est-à-dire sur l'admission aux sacrements, aux fêtes de l'Église, etc. . . C'était une peine essentiellement spirituelle ne regardant que l'autorité ecclésiastique, tant dans l'application que dans la révocation. Le décret du 12 juin 1873 ordonnant de lever l'interdit était donc abusif.

Aussi l'évêque d'Olinda répondit-il, à la date du 6 juillet, qu'il ne pouvait obéir au gouvernement, assertion qu'il basait sur les considérations qui viennent d'être exposées. Quant à l'*exequatur* dont il est parlé plus haut, si l'on veut dire que, pour que les bulles aient des effets civils, elles doivent avoir le placet impérial, on le peut accepter; mais, si l'on prétend que pour obliger les consciences catholiques, elles ont besoin de ce placet, c'est une erreur, le Saint-Siège étant seul juge des matières de foi et de morale.

D'ailleurs, dans cette question éminemment religieuse, le Saint-Siège approuvait monseigneur d'Olinda. Celui-ci, en effet, après avoir interdit la première confrérie, écrivit au Saint-Père pour l'informer de ce qu'il avait fait et demander s'il avait bien ou mal agi; et Pie IX, par le bref *quanquam dolores*, en date du 29 mai, avait répondu par la plus complète approbation de tous les actes épiscopaux, approbation renouvelée depuis à plusieurs reprises dans des documents que le monde catholique n'ignore pas, et par la concession des pouvoirs nécessaires pour dissoudre même les confréries, si l'évêque le jugeait opportun. De plus, dans ce même bref, le Saint-Père permettait que tout prêtre, durant une année entière, pût absoudre les francs-maçons qui abjureraient leurs erreurs, laquelle année écoulée la loi commune reprendrait son effet. Les sectaires non seulement ne profitèrent pas de la facilité de retour qui leur était accordée, mais encore accueillirent cette preuve d'indulgence pontificale par des injures et des grossières.

Le bref fut remis à l'évêque le même jour et à la même heure que le décret impérial ordonnant la levée d'interdit, l'évêque touché par cette singulière coïncidence, répondit à l'empereur : « Sire, j'ai en ce moment dans une main la lettre par laquelle vous m'ordonnez de lever les interdits, et dans l'autre un bref du Saint-Père qui approuve ce que j'ai fait. Jugez vous-même s'il m'est permis d'obtempérer à ce que vous demandez. »

Le bref du Saint-Père devait, en outre, être communiqué à tous les évêques, et celui d'Olinda le leur envoya. Afin que les Francs-maçons n'ignorassent ni la facilité de retour que leur était offerte, ni ce qu'on pensait à Rome de leur société, il fit publier dans son diocèse le même bref sans demander l'*exequatur*; cet *exequatur*, comme je l'ai dit plus haut, n'étant nécessaire que pour que les lettres de Rome obtiennent

des effets civils. Malgré cela, le gouvernement fit un procès à l'évêque d'Olinda, pour avoir publié dans son diocèse le bref de Rome sans autorisation préalable, espérant qu'il serait condamné, que les autres évêques intimidés par cette condamnation n'oseraient faire la même publication, et que l'affaire en resterait là. C'eût été une victoire, et de plus la fin d'une lutte dans laquelle le gouvernement commençait à sentir qu'il avait eu tort de s'engager. C'était peu connaître les évêques, car tous, pendant ce temps-là, publièrent dans leurs diocèses le bref pontifical.

Voyant que le principal effet qu'il attendait de la condamnation de l'évêque d'Olinda, l'intimidation de ses confrères dans l'épiscopat, lui échappait, et surtout ne voulant pas poursuivre tous les évêques, ce qu'il eût dû faire puisque tous avaient publié le bref, et effrayé par cette opposition de l'épiscopat entier, le gouvernement arrêta le procès.

Toutefois, se sentant trop engagé pour reculer, il tourna la question, revint à l'interdit et se tint le raisonnement que voici : « L'évêque a désobéi à un décret en ne levant pas les interdits jetés sur les confréries ; donc, je le poursuis. » Alors on fit un second procès, qui devait se terminer par l'arrestation de l'évêque, le 2 janvier 1874.

Ce procès eut lieu à Rio, de septembre au 21 février. Durant ce temps, l'évêque était à Pernambuco.

D'après la législation brésilienne, il est des causes pendant le débat desquelles l'accusé reste libre ; d'autres, au contraire, pendant lesquelles il doit être privé de sa liberté. Celle de l'évêque fut regardée comme étant au nombre de ces dernières. En conséquence, dans le courant de décembre, un commissaire se présenta à son palais, lui faisant part de la triste mission qui lui incombait. L'évêque répondit qu'il ne reconnaissait nullement le droit du gouvernement à l'incarcérer et qu'il ne céderait qu'à la force. Sur les instances du commissaire, il demanda quelques instants, monta dans sa chambre, rédigea une protestation, revêtit les ornements pontificaux et, suivi de plusieurs prêtres en surplis, se rendit dans la chapelle de son palais. Il en fit ouvrir les portes, et se présentant de nouveau au commissaire du gouvernement, il lui adressa la parole de Notre-Seigneur à ses ennemis : *Quem queritis ?* puis il lut la protestation dont je viens de parler,

L'homme chargé de l'arrêter et ceux dont il avait requis le secours tremblaient comme une feuille, à tel point qu'il eut grand peine à donner lecture de l'acte qui lui commandait l'arrestation. Dès ce moment l'évêque était prisonnier ; il fut embarqué sur un aviso brésilien, le *Récifié*, à bord duquel il ne trouva aucun des égards dus à un évêque même prisonnier, resta trois jours en rade de Pernambuco et, après une traversée de neuf jours, arriva devant Rio, le 2 janvier. Débarqué du *Récifié*, l'évêque d'Olinda fut installé dans l'arsenal de la maison de cette ville.

Il était là depuis quelques jours, quand la justice lui expédia le corps d'accusation ou pièces du procès, afin qu'il en prit connaissance, fit les remarques et les réponses qu'il jugerait nécessaires dans l'intérêt de sa

cause. Pour se conformer aux lois de l'Eglise qui défend de reconnaître comme compétent tout tribunal civil en matières religieuses, l'évêque, qui déjà avait refusé à Pernambouc la compétence de ce tribunal, s'abstint de toute réponse ou annotation sur la feuille qui lui fut présentée : sa réponse fut courte, car elle se composa de ces trois mots : *Jesus autem tacebat*.

Comme précédemment il avait fait d'assez longues réponses aux pièces gouvernementales qui lui étaient adressées, le tribunal était curieux de connaître celle qu'il ferait à la communication du corps du délit. Grande donc fut l'attente générale quand, en pleine séance, la personne chargée de ce soin annonça qu'elle avait à faire connaître la réponse de l'évêque d'Olinda. On brise le sceau, et quelle n'est pas la stupéfaction de voir, en marge, ces simples mots : *Jesus autem tacebat* !

Au cours de la procédure, deux fois l'évêque fut conduit de force, dans une voiture, au tribunal. Enfin, la sentence fut rendue le 21 février : l'évêque fut condamné à quatre ans de travaux forcés, commués par l'empereur en quatre années de détention simple, dans une forteresse.

Les affaires de Para suivirent de près celles d'Olinda : à bien peu de chose près, elles donnèrent naissance aux mêmes procédures et aux mêmes détails.

Avant de terminer cette notice, je veux répondre à une question qu'on a dû s'adresser intérieurement : Et les autres évêques, ont-ils suivi la conduite de ceux de Para et d'Olinda ? Que deviennent-ils ? Ne sont-ils pas, eux aussi, exposés à la persécution ?

A la vérité, chaque jour, au Brésil, les évêques sont encore plus ou moins directement provoqués ; cependant aucun ne s'est encore trouvé dans la même alternative que ceux qui sont en ce moment aux îles des *Cobras* et de *San Jao*. La raison la voici : dans leurs diocèses, ou bien les francs maçons se présentent en corps, émettent l'exigence de participer comme tels aux cérémonies du culte, aux sacrements ; en un mot ils se montrent ouvertement, ou non. Dans ce dernier cas, les évêques ne peuvent rien dire, et toute difficulté se trouve écartée. Dans le premier cas, au contraire, voici ce qui arrive : les évêques appellent les intéressés, font agir les personnes qu'ils supposent les plus influentes près d'eux, et alors ou bien ils abjurent, ou bien ils se retirent des confréries. Dans l'un comme dans l'autre cas, il n'est donc pas de difficultés possibles. De là l'absence de luites comme dans les deux diocèses précités. Cette soumission insolite de la part des frères et amis n'est pas spontanée : c'est un mot d'ordre auquel ils obéissent et qui leur vient du grand-maître, celui-ci ne voulant pas se trouver en lutte contre l'épiscopat tout entier. Dans le but d'éviter jusqu'à nouvel ordre toute nouvelle querelle, il a écrit au ministère, entièrement à sa dévotion puisqu'il est composé de sectaires, de ne pas accepter ni prendre en considération les plaintes qui pourraient lui être adressées contre les évêques (1).

(1) Avant de terminer ce récit authentique et inattaquable, sous le rapport de l'exactitude, de la question religieuse au Brésil, et spécialement dans la province de Pernambouc, je raconterai un fait qui n'a plus le même caractère *historique* et la même

Après deux années de détention les évêques d'Olinda et de Para furent graciés par l'empereur.

Mgr Vital d'Oliveira alla à Rome rendre compte au St-Père de la situation de l'Eglise au Brésil et y reçut la plus haute approbation.

Il dut bientôt faire un second voyage en Europe, et c'est là que la mort est venu le trouver, dans le couvent des capucins de Versailles.

Quant à l'évêque de Para, Mgr Macedo, à son retour dans son diocèse, de nouvelles épreuves l'attendaient. En voici le récit publié par l'*Univers* du 10 novembre 1879 :

Depuis longtemps une confrérie, portant le nom de Notre-Dame de Nazareth, existait à Para. Cette confrérie se réunissait une fois par an dans l'Eglise de Nazareth, et célébrait une fête, sous la direction d'un comité chargé de régler la cérémonie et la dépense. La confrérie, fondée en 1842, n'observait plus ses règlements pour l'admission de ses nouveaux membres et pour l'élection du comité des fêtes depuis l'année 1852 environ. Cependant aucun conflit n'ayant jamais eu lieu avec l'autorité ecclésiastique dans la célébration de ces fêtes religieuses, l'évêque de Para laissait agir librement la confrérie. Mais, en octobre 1877, à l'époque où la solennité a lieu, Sa Grandeur ayant approuvé le programme de la fête, allait s'embarquer pour un court voyage, lorsqu'elle fut surprise par la lecture du *Diario de Belem*, où paraissait un article révélant des faits scandaleux qui venaient de se produire au faubourg de Nazareth.

Après la procession avec l'image du Christ et de la sainte Vierge, et

garantie d'exactitude : cependant je le tiens d'une source à laquelle il serait téméraire de ne pas accorder la plus entière confiance.

Quand l'empereur Pedro II fit son voyage d'Europe, en 1869, il se rendit à Rome et fut reçu par le Saint-Père.

Par une intention de conciliation, dont il serait difficile d'expliquer la convenue, l'empereur, qui voyageait alors sous le nom de comte X..., crut devoir se permettre de parler au Saint-Père des affaires italiennes, de lui prêcher la tolérance et un rapprochement du côté de Victor-Emmanuel. La démarche était inconsidérée, et le Saint-Père l'aurait jugée si inconvenante qu'il ne put s'empêcher de le faire sentir à l'imprudent visiteur, auquel il s'adressa en ces termes : « Mon cher petit comte, vous n'entendez rien à ces choses ; n'en parlons donc pas. »

La réponse de Pie IX le froissa vivement, parait-il, et dès ce jour il se promit de la lui faire regretter en persécutant l'Eglise.

Une chose est certaine. Avant le retour d'Europe de l'empereur, on disait déjà au Brésil qu'il revenait indisposé contre l'Eglise, animé de mauvaises dispositions à son égard, et qu'elle devait s'attendre à de mauvais jours. Ces bruits, je le répète, circulaient au Brésil, avant que l'empereur fût de retour, et les faits ne devaient pas tarder à les confirmer. — (Note communiquée par l'auteur du mémoire.)

comme à dessein de confondre ce qu'il y a de plus sacré avec ce qu'il y a de plus profane. les emblèmes du culte catholique avec les objets hideux de la dépravation et du péché, on avait exhibé publiquement des tableaux abominables ; d'abord un groupe de trois femmes nues qui s'embrassaient, et puis, debout, et devant quelques milliers de personnes de tout âge et de toute condition, une femme dans l'état de nudité la plus complète.

Indigné de ces faits, Mgr Macedo, avant de s'embarquer, donna au curé de Nazareth l'ordre de suspendre immédiatement les fêtes religieuses de nuit (on faisait une neuvaine à la sainte Vierge), au cas où ces scènes scandaleuses continueraient de se produire.

L'abbé Pinto, curé de Nazareth, obéit et confirma pleinement le récit du *Diario de Belm*.

Mais les confrères ne voulaient pas tenir compte de la suspension de la neuvaine et de la fermeture de l'église. Aussi, ayant recours à la violence, ils forcèrent les portes de l'église, firent sonner les cloches à grande volée, et se mirent à profaner le temple, en chantant des litanies, comme par dérision, et surtout pour répondre à l'acte de l'évêque. Les principaux auteurs de ces violences étaient MM. Bricio et Bacellar, qui, du reste, s'en vantèrent dans les journaux de la secte.

Mais ce qui nous paraît le plus révoltant dans tout cela, c'est la conduite des autorités. M. Bandeira de Mello administrait alors la province. Loin de sévir contre d'affreux libertins qui outrageaient la conscience publique par d'abominables attentats, le complaisant président se bornait à leur donner un conseil. Il est vrai que par ce conseil il les engageait à donner des garanties à Mgr Macedo, déclarant qu'il se rangerait du côté de l'évêque, au cas où le comité directeur ne s'en tiendrait pas aux conditions imposées par celui-ci. Mais la mollesse de cette sommation ne pût tromper les francs-maçons, qui du reste savent à quoi s'en tenir sur la confraternité des fonctionnaires du gouvernement.

L'accord entre l'évêque et le comité parut un moment réalisé. Il n'en était rien toutefois, ou plutôt c'était une feinte de la secte. Quelques délégués du comité étant allés s'aboucher avec Mgr Macedo, ils déclarèrent accepter les conditions dictées par Sa Grandeur pour la réouverture de l'église et la continuation des cérémonies religieuses.

Or, quelques heures après avoir quitté Mgr Macedo, ces messieurs publiaient un compte rendu malicieusement menteur de leur entrevue avec Sa Grandeur. Dans cet écrit, il était dit que c'était l'évêque qui avait voulu se mettre d'accord avec le comité. On y lisait textuellement :

« Que le motif de sa décision résultait du bruit qui avait couru que des exhibitions immorales avaient eu lieu à Nazareth ;

« Qu'en nous remettant les clefs de l'église, Sa Grandeur irait en personne assister aux cérémonies religieuses pour exposer au public les motifs de sa conduite.

« Voilà les faits : il est bien acquis que les susdites exhibitions, qui

n'avaient rien d'immoral, ont été retirées de la vue du public, à la requête du chef de la police, qui, ceci soit dit pour l'honneur de la vérité, a fait preuve dans ces événements de beaucoup de sagesse et de modération.

« Les choses s'étant passées ainsi, le comité croit ne pas avoir manqué à sa dignité en permettant que les cérémonies religieuses continuent de se faire avec l'assistance des prêtres. »

Cet écrit portait les signatures des membres du comité qui avaient assisté à la conférence avec l'évêque. L'abbé Mourao, secrétaire de l'évêché, étant allé communiquer ce document à M. Bandeira de Mello, pour savoir à quoi s'en tenir, le président de la province lui déclara, lui, qu'il le considérait comme apocryphe. Ce fonctionnaire alla même jusqu'à appeler le chef de police, apparemment pour lui donner des ordres à ce sujet, mais le chef de police ne se trouvait pas dans la ville.

Sur ces entrefaites, l'évêque appela M. Uchoa, excellent catholique, sous le patronage duquel le comité s'était présenté à lui, et le questionna sur l'authenticité du récit que nous venons de reproduire et dont il était le premier signataire. M. Uchoa le renia hautement, tout en avouant qu'il s'en était référé à M. Lucio, son ami, dont la sagesse lui avait inspiré une grande confiance. Il ajouta, devant quarante personnes, dans la sacristie de l'église, où cette explication avait lieu, que le récit de l'entretien avec l'évêque était faux, qu'il autorisait le prélat à le déclarer en chaire.

C'est ce que fit Mgr Macedo en des termes pleins de modération. Il exposa les faits douloureux et sacrilèges qui venaient de se passer.

L'évêque constatait que le comité, cédant aux conseils de la première autorité de la province, s'était présenté à lui et avait accepté docilement ses conditions. Il ajoutait que ces conditions se résumaient : 1° dans la remise immédiate des clefs de l'église, qui, gardant le tabernacle, ne pouvaient rester au pouvoir des laïques ; 2° dans la cessation des représentations indécentes et la promesse de ne plus les renouveler ; 3° dans la déclaration du comité qu'il n'avait pas pris part à la violation de l'église. Le comité les ayant acceptées formellement, le prélat avait autorisé la continuation des cérémonies, en se réservant d'opérer plus tard les réformes qu'il jugerait nécessaires pour le bien de la religion.

Portant un défi à cette noble attitude de l'évêque, le journal radical le *Libéral* proclamait insolemment, presque aussitôt, que les auteurs de l'écrit mensonger étaient MM. Bricio et Bacellar, notoires francs-maçons qui avaient joué un rôle important dans les scènes de débauche et de sacrilège, et qui, prenant le titre de directeurs du comité des fêtes religieuses, étaient en réalité les chefs de la rébellion contre l'évêque du diocèse.

Ici commence une nouvelle phase de la question de Nazareth. On croyait généralement que les ennemis de la religion ne pousseraient pas plus loin leur attitude inqualifiable à l'endroit de Mgr Macedo, et que le conflit prendrait fin par la nomination de personnes honorables comme

membres du nouveau comité de 1878. C'était justement le moment de l'élection de ce comité. L'acte de création de la confrérie, reconnue en 1842 par le pouvoir civil, spécifie justement la manière de procéder dans cette élection. Après une réunion de l'assemblée générale, dont le curé doit faire partie, comme membre de la confrérie, on formait une liste qui était annoncée en chaire par le prédicateur, après avoir obtenu l'approbation du curé de Nazareth.

Or, depuis de longues années, la confrérie ne fonctionnait pas d'après son règlement. Elle n'admettait pas de membres, ou elle en admettait sans l'avis du curé, ce qui frappait de nullité ces admissions.

A cause de cela, l'autorité ecclésiastique considérait le comité comme une assemblée de personnes qui se cotisaient tous les ans pour célébrer une cérémonie religieuse, et non comme une confrérie dûment et canoniquement organisée.

Ces détails étaient nécessaires pour expliquer cette seconde partie du conflit, qui amena les choses à l'état aigu où elles se trouvent maintenant. En tête de la liste pour 1878, se trouvaient justement les noms de MM. Bacellar et Bricio. C'était la guerre à outrance. Après les démarches inutiles de la part du prédicateur, M. l'abbé Mourao, et du curé, pour amener par la persuasion les confrères à modifier la liste, l'autorité ecclésiastique lui refusa son approbation, et la liste ne fut point proclamée en chaire, ainsi que c'est l'habitude. Les confrères la firent publier par les journaux révolutionnaires de l'endroit.

Du reste, quelques-uns des membres du comité avaient fait des déclarations publiques d'irrégularité et d'impunité. D'autres avouaient qu'ils n'en faisaient partie que pour mieux faire la guerre à l'évêque.

C'est ici qu'éclate la partialité inique de l'autorité. Le juge de Capellas, ami intime de M. Bricio, approuva par une dépêche l'élection du comité de 1878, sans s'informer même des conditions irrégulières et anarchiques dans lesquelles il avait été formé, sans entendre l'autorité ecclésiastique et sans redouter les conséquences de cet acte imprudent et odieux.

Le juge demanda alors au curé de Nazareth sa soumission au comité ou sa démission !

Fort de cet appui, le comité, à la date du 28 novembre 1877, adressa une sommation au curé, signée par M. Bacellar, et lui enjoignant de se trouver le lendemain dans l'église, « pour procéder à l'inventaire général de tous les lieux, ornements et meubles appartenant à la confrérie » Le comité consentait à laisser à titre de prêt quelques ornements pour le service de la paroisse, à la condition que le curé en souscrirait un reçu en règle, *pour éviter des confusions.*

Le curé de Nazareth ne répondit pas à cette monstrueuse sommation. Mais le comité obtint du juge de Capellas un mandat à l'effet d'arracher les clefs de l'église des mains du curé. L'abbé Mourao et l'avocat M. Mac Dowel voulurent accompagner le curé pour constater la violence dont il allait être l'objet. L'huissier, M. Lima, accompagné d'autres gens de justice, se présenta au curé, qui, tout en protestant de la violence qui lui était faite, livra les clefs. Nous regrettons de ne pouvoir donner le texte

du mandat C'est une pièce aussi curieuse qu'inique. Le curé refusa de faire aucune cérémonie dans l'église : le sacristain fut renvoyé par le comité.

Mgr Macedo fut obligé de demander à la Société royale portugaise de bienfaisance de lui prêter la chapelle de l'hôpital de Luis I, pour y transférer la paroisse de Nazareth, en attendant le dénouement du conflit.

Le comité des francs-maçons triomphait, il décida le juge de Nazareth à demander au préfet si la liste du comité devait être affichée dans l'église de Nazareth, ou dans la chapelle de l'hôpital. Ils se livrèrent en outre à une nouvelle profanation de l'église de Nazareth, en y chantant une litanie burlesque.

Telle est, en résumé, l'histoire du conflit survenu entre les francs-maçons et le courageux évêque de Para. Venons maintenant aux faits graves qui se sont produits cette année et qui ne sont que la suite de ce que nous venons de raconter.

Un nouveau comité s'étant adressé le 16 août 1879, à l'évêque, en lui demandant de fixer les cérémonies religieuses qui devaient être célébrées à l'occasion de la fête de Notre-Dame de Nazareth et les prêtres avec lesquels le comité devrait s'entendre à l'effet d'accomplir les ordres de Sa Grandeur, Monseigneur y répondit par une communication datée du 19 août, qui se résumait dans les dispositions suivantes :

Les communicants devront attester avant tout, devant le prélat diocésain, qu'ils forment effectivement une confrérie établie régulièrement et canoniquement dans ce diocèse, d'après le livre de sa fondation, muni de l'approbation de l'autorité ecclésiastique, ou établir du moins l'identité de la confrérie actuelle avec toute autre confrérie ancienne constituée régulièrement, ce qui doit ressortir des documents de ses archives.

L'évêque est prêt à traiter dès maintenant avec les communicants, à titre de délégués faisant partie d'une commission chargée d'organiser une cérémonie religieuse, à la condition que les membres qui ont signé l'adresse, aussi bien que ceux qui ne l'ont pas signée (MM. Bricio et Baccellar), se déclareront catholiques, apostoliques, romains, prêts à remplir les intentions du prélat, en ce qui concerne la décence des solennités religieuses; qu'ils soumettront leur programme à l'approbation ecclésiastique, ainsi qu'il est réglé par une résolution diocésaine; qu'ils obéiront au prélat lui-même, s'il jugeait devoir suspendre ou modifier quelque acte du culte, sauf recours à l'autorité religieuse supérieure, et enfin qu'ils ne toléreront jamais les scènes lamentables du *culte civil* qui ont tant scandalisé le peuple catholique de ce diocèse et de tout l'empire.

Les protestations de l'évêque n'empêchèrent rien; car la Maçonnerie avait pour complice le président de la province, le f. . . Goma y Abreu : « La procession de la confrérie, dit la *Boa nova* « de Para, a eu lieu la nuit. En défilant devant le palais de « l'évêque, elle l'a insulté par ses huées; par contre, l'hôtel de la « loge était complètement illuminé. Un feu d'artifice a été tiré

« qui reproduisait les symboles maçonniques. Les gens qui faisaient partie de la procession étaient pour la plupart des hommes qui marchaient sur deux rangs, le chapeau sur la tête et le cigare à la bouche. Ils lançaient des plaisanteries à haute voix contre l'évêque (1). »

Pendant que ces événements s'accomplissaient, les maçons brésiliens sentaient que ces persécutions attiraient aux évêques les sympathies de tous les honnêtes gens et rendaient plus étroite l'union de tous les membres de la hiérarchie. Aussi ont-ils compris que, pour aller sûrement, il fallait aller plus lentement et, comme en Europe, s'emparer d'abord de la famille et de l'éducation de la jeunesse. Dans son discours d'inauguration comme grand maître du *Grand-Orient Uni du Brésil*, le f. Joaquim Saldanha Marinho, qui était alors premier ministre, exposait ainsi son programme :

J'assume devant vous et devant le Brésil la charge très grave de soutenir ardemment toutes les grandes idées sociales, dont la réalisation est le desideratum de tous les peuples libres.

Je revendique devant vous et devant le Brésil, la responsabilité de combattre, par les moyens moraux, pour restreindre le pouvoir de l'Église romaine aux limites de sa juridiction spirituelle, afin que la liberté humaine puisse s'affirmer sur une base solide dans notre pays.

J'ai opposé la logique de la vérité aux arguties du jésuitisme, la sérénité de ma conscience aux sophismes de l'hypocrisie, les droits de la raison libre aux excès du fanatisme, la diffusion de l'enseignement et des saines doctrines à la propagande de l'erreur et de l'obscurantisme.....

Quelque incomplète que puisse paraître l'œuvre à laquelle nous nous sommes dévoués, des résultats ont déjà été obtenus.

C'est à vous plus qu'à moi que doit être attribué ce résultat.

Un homme seul, quelque puissance que lui donne une volonté inébranlable, si fort qu'il soit par la vérité, par la justice, par le droit dont il se fait l'organe, ne peut pas, avec les seules ressources de sa fortune, entreprendre la tâche gigantesque d'une telle propagande et mettre au service de cette généreuse idée la publicité la plus considérable.

C'est ici que se révèle le pouvoir de l'association ; c'est ici que vous avez prouvé votre ardeur et votre volonté, en apportant généreusement les ressources nécessaires pour le succès de la mission que je me suis

(1) Cité par *l'Univers* du 31 décembre 1879.

imposée, et grâce auxquelles j'ai pu, durant sept années, publier tout ce que nous avons publié, et porter dans les derniers recoins du pays, et jusqu'aux plages étrangères, l'écho de notre voix, de nos plaintes, de nos aspirations, et la revendication de nos droits étouffés par les tristes milices qui composent les armées du fanatisme et de la superstition....

Demander l'institution du mariage civil afin de soustraire nos concitoyens à la tyrannie qui est exercée au nom d'une église exclusive et intolérante ; obtenir, par la sécularisation des cimetières, le respect des dépouilles mortelles contre les injures d'une secte religieuse qui prétend étendre son pouvoir jusque dans le domaine de l'infini.... telle a été l'œuvre que nous avons entreprise, non pas au nom de la Maçonnerie, mais pour elle, puisque la défense de ces principes comprend celle de sa propre existence et de son intégrité (1).

La Maçonnerie brésilienne ne s'est pas arrêtée dans cette voie :

L'*Aurore Écossaise* de Rio-Janeiro, dit la *Chaîne d'union*, contient, dans son numéro de mai dernier, un intéressant exposé des besoins intellectuels de la population brésilienne, et un aperçu des moyens proposés par la Maçonnerie pour répandre la lumière parmi les illettrés de cet immense empire.

L'auteur de l'article pose les deux questions suivantes :

1° La Maçonnerie brésilienne peut-elle et doit-elle rester indifférente à cet état de choses ?

2° N'assume-t-elle pas sa part de responsabilité en se tenant à l'écart de la direction des affaires publiques ?

Six colonnes compactes sont consacrées à élucider ces deux points, dont l'importance s'affirme d'elle-même.

Notre f. . brésilien invoque l'exemple des maçons français aux époques différentes de notre histoire ; il rappelle, en outre, ce qu'ont opéré de merveilles les maçons des États-Unis (2).

Cependant la Maçonnerie a dû modérer son action persécutrice. Elle avait cru habile de concentrer ses coups contre les deux évêques de Para et d'Olinda, de les présenter comme des hommes exaltés. Il se trouvait que tout l'épiscopat brésilien était der-

(1) Reproduit dans le *Journal de la Maçonnerie belge* des 1 et 8 du 12^e mois, 5879.

(2) *La Chaîne d'Union*, octobre 1882, p. 315.

rière eux avec une unanimité que la secte ne soupçonnait pas. La persécution venant du pouvoir légitime lui-même, les protestations des évêques restaient toujours discrètes, mais elles n'en émouvaient pas moins le souverain.

En 1880 le f. Saldanha Marinho a quitté le pouvoir. Le nouveau ministère est entré, sous certains rapports, dans une voie de réparation et en a donné des preuves, notamment en appelant les capucins à la direction des missions des sauvages. Le vénérable évêque d'Olinda a pu reprendre dans son diocèse le plein exercice de son ministère et il a eu la consolation de recevoir l'abjuration de nombreux francs-maçons (1).

§ 3. — LA FRANC-MAÇONNERIE AU CHILI

Le Chili est de tous les pays de l'Amérique du Sud le plus catholique ; il possède un clergé admirable. C'est aussi de toutes ces républiques celle qui a le plus de stabilité politique, qui est la plus avancée sous le rapport scientifique. D'éclatants succès militaires ont témoigné de sa supériorité.

La Maçonnerie cherche à le désorganiser. Nous n'avons qu'à rappeler ici le programme des travaux de la grande loge du Chili en 1875, que nous avons publié (*Introduction*, IV). Il montre ce que la Maçonnerie entend par *libertés modernes et civilisation*.

Des circonstances plus favorables pour elle semblent se préparer. La *Chaîne d'Union* de 1881 nous apprend que « le f. José Vergara, ministre de l'intérieur, vient d'être élu grand-maître de la grande loge du Chili. On ne doute pas, ajoute-t-elle, que sous la direction de cet éminent frère les loges chiliennes ne recouvrent toute leur activité, aujourd'hui en grande partie com-

(1) V. l'*Association catholique* de juin 1881, p. 835. Il y a seulement une nuance entre le nouveau ministère et l'ancien. Ainsi les nouveaux ministres ont déclaré le 16 juillet 1880, en réponse à une interpellation de M. Saldanha Marino, qu'ils ne toléreraient pas l'établissement de noviciats de Jésuites dans le royaume et maintiendraient toujours le principe de l'enseignement d'État. V. *Annuaire de législation étrangère*, t. X, p. 731.

« primée par le parti clérical. Les loges qui travaillent réellement sont les loges anglaises françaises et allemandes (1). »

Les dernières nouvelles reçues de ce pays annoncent qu'un conflit a éclaté entre le gouvernement et le nonce apostolique. L'action de la Maçonnerie n'a été que trop efficace.

Parmi les questions que ces loges cherchent à pousser dans l'opinion, il faut noter celle de *la crémation des cadavres*. C'est une des thèses que la Maçonnerie universelle propage (liv. I, chap. IV, § 3). Elle croit y voir un moyen de modifier les mœurs et les habitudes chrétiennes.

Il y a également au Chili un groupe de *positivistes*, qui est très actif et s'emploie à discréditer les institutions nationales.

§ 4. — LA FRANC-MAÇONNERIE DANS L'ÉQUATEUR ET LES REPUBLIQUES VOISINES

L'assassinat de Garcia Moreno, l'illustre et si chrétien président de la République de l'Équateur, est un des crimes où la main de la Franc-maçonnerie a été le plus ostensiblement manifestée.

Garcia Moreno avait gouverné l'Équateur pendant quinze ans : d'abord comme dictateur, ensuite deux fois comme président, et peu de temps avant le jour où il fut assassiné, il avait été réélu par le vote unanime de la nation. De même que Rossi, il avait été averti des projets formés contre lui, nous en trouvons la preuve dans une lettre à Pie IX, écrite peu de temps avant sa mort. Il se hâta de lui demander sa bénédiction avant même l'inauguration officielle du 30 août 1875. « En ce moment, lui disait-il, les loges des pays voisins, excitées par l'Allemagne, vomissent contre moi d'atroces libelles et des calomnies horribles ; pendant même qu'elles complotent secrètement mon assassinat, j'ai plus que jamais besoin de la protection divine. »

Une lettre, écrite de Guayaquil au *Bien Public* de Gand, a donné les renseignements suivants sur le crime :

L'assassin principal, nommé Rajo, est né à la Nouvelle-Grenade ; il

(1) *Chaîne d'Union* de 1881, p. 437.

avait reçu de nombreux bienfaits du président, il avait occupé la charge de gouverneur de la province indienne de Napo. Les deux autres assassins, dont l'un appartenait à une bonne famille, et l'autre aux basses classes de la société, étaient tous deux citoyens de l'Équateur.

Le président se rendait au ministère des finances à Quito, quand Rajo le frappa de sa dague derrière la nuque. Garcia Moreno portait la main à ses révolvers, lorsque les deux autres assassins, postés aux environs, ayant avec eux leurs chevaux sellés, déchargèrent leurs révolvers sur lui. Il tomba aussitôt et expira peu de temps après : le crâne avait été brisé par le manche du lourd poignard. Les deux équatoriens s'échappèrent immédiatement ; ils n'ont pas encore été pris ; mais un soldat sans armes qui passait, appela la sentinelle qui trouva Rajo devant sa victime, et lui perça le corps. Il fut ensuite mis en pièces par la populace.

Un des complices des assassins, un fonctionnaire, a été arrêté après le meurtre et traduit devant une cour martiale. Avant le procès, le président de la cour assura le prisonnier que sa vie serait épargnée s'il dénonçait ses complices. « Il est inutile d'épargner ma vie, répondit-il, car dans le cas où vous me la donneriez, elle me serait enlevée par mes compagnons ; j'aime mieux être fusillé que poignardé. »

Le correspondant du *Times* écrivait de Paris le 6 octobre 1875 :

D'après des informations authentiques, il paraît que Garcia Moreno, président de la République de l'Équateur, a été assassiné par la société secrète, qui a des ramifications dans toute l'Amérique du Sud, aussi bien qu'en Europe. On a tiré au sort pour savoir quels seraient les meurtriers. Les hommes sur lesquels le sort est tombé se sont frayés un chemin dans le palais du président à Quito.

On trouva sur les assassins des chèques sur la banque du Pérou, que l'*Univers* du 28 septembre appelait un autre notoire de francs-maçons.

Une tentative d'assassinat avait déjà eu lieu en 1869 ; elle avait échoué ; mais elle prouve du moins que le dernier meurtre maçonnique était un crime conçu de sang-froid, et projeté depuis des années. Dans cette même année 1869, un jeune savant se préparait à quitter Berlin pour se rendre à l'Équateur. Il devait occuper à l'Université de Quito une chaire de science, qui était vacante, et à laquelle l'avait appelé Garcia Moreno. A la veille de son départ, il alla à Berlin faire une visite d'adieu à l'un de ses professeurs. C'était un savant mathématicien occupant un rang important dans le corps maçonnique. Il avait de l'affection

pour ce jeune homme et lui témoigna de vifs regrets en le voyant partir pour un pays si éloigné et aussi sujet à des bouleversements périodiques. Il ajouta qu'il ne devait plus se flatter de servir Garcia Moreno, car il était plus que probable que Moreno ne serait plus président à son arrivée. Ce jeune homme ne fit alors aucune attention à ces paroles, mais à peine avait-il débarqué à Guayaquil qu'il entendit dire qu'une conspiration contre la vie du Président venait d'échouer. Les assassins avaient été arrêtés et leur vie généreusement épargnée par Moreno (1).

On saisit mieux les fils de la trame ourdie depuis si longtemps contre Moreno, après avoir lu l'article suivant qu'a publié le *Monde maçonnique* sous cette signature : *un Équatorien*, en juin 1875, c'est-à-dire peu de temps avant le crime, et comme pour y préparer l'opinion :

C'est devant les guerres de l'indépendance que la Maçonnerie pénétra dans l'Équateur. En 1821, un an avant la bataille de Pichindra, qui scella l'indépendance de cette république, il y avait à Quito une loge bien organisée, la *Ley Natural*.

A Guayaquil, il y a eu pendant longtemps une loge et un chapitre. Ces groupes disparurent pendant une dizaine d'années, jusqu'à ce qu'en 1856 on organisât la loge *Philanthropie des Guyayas*. Il y avait à cette époque, à Guayaquil, une ferveur maçonnique extraordinaire.

L'Équateur suivait alors une voie libérale. La loge de Guayaquil était une loge démocratique. Les maçons de Quito prétendaient au contraire maintenir le caractère aristocratique de la vieille, ou pour mieux dire, de la fausse Maçonnerie et en faire une arme politique. Incapables d'implanter ce système dans un pays libéral, ils préférèrent ne pas relever les colonnes de leur temple.

La loge de Guayaquil eut à combattre dans son propre sein des tendances analogues soutenues par deux de ses membres qui possédaient les hauts grades ; mais l'élément démocratique ou maçonnique resta vainqueur dans la lutte.

En 1860, lorsqu'à la suite de la guerre civile le parti conservateur triompha, le chef de ce parti, M. Garcia Moreno, demanda l'initiation de la loge de Guayaquil (2).

La loge de Guayaquil avait de sérieux motifs pour se méfier de M. Garcia Moreno. Le caractère violent et altier de cet homme n'était pas

(1) Nous empruntons ces détails à la *Civiltà cattolica* de 1875.

(2) Nous ne nous garantissons pas, bien entendu, sur ce point la véracité des allégations de l'*Équatorien* du *Monde maçonnique*.

une qualité maçonnique. M. Garcia Moreno avait, de plus, proscrit beaucoup de membres de la loge de Guayaquil ; il prétendait entrer dans la loge comme un maître.

En réponse aux conditions exigées par la loge, il autorisa les Jésuites à revenir dans le pays. Enfin, en 1869, lorsqu'à l'aide des ultramontains il parvint à s'emparer complètement du pouvoir, M. Garcia Moreno poursuivit un grand nombre d'Équatoriens, et rendit un décret par lequel il ordonnait que tout individu dénoncé comme maçon fût jugé en conseil de guerre. Aujourd'hui, il n'y a plus de loges dans l'Équateur.

Dans sa lettre au Saint-Père du 30 août 1875, Garcia Moreno faisait allusion aux menaces que proférait contre lui la Maçonnerie des pays voisins.

L'année précédente, à la date du 29 mars 1874, la grande loge du Vénézuéla avait adressé à toutes les loges de son alentour la circulaire suivante, qui indique son pouvoir dans cette république et en même temps sa liaison avec la Maçonnerie du contingent européen :

CIRCULAIRE MAÇONNIQUE

Le R. M. L. de Vénézuéla aux RR. LL.

de sa juridiction.

S. F.

CH. FF.

C'est dans des circonstances solennelles que la Gr. Loge vous rend compte d'une fonction, la plus importante qu'ait célébrée jusqu'à aujourd'hui la Maç. dans le Vénézuéla ; importante par sa signification directe, indirecte, par les circonstances dans lesquelles elle a eu lieu.

Appelé par le pays à jeter les fondements de la régénération du Vénézuéla, le f. Gusman Blanco, plein de foi dans les principes maçonniques, a résolu de prendre pour coopératrice la Maç. du Vénézuéla, et s'est présenté comme son protecteur déclaré et décidé, afin de donner à l'association la représentation et la base convenables pour qu'elle existe avec la dignité que demande la hauteur de son mandat.

La Gr. Loge, comprenant toute l'importance (la *trascendencia*) de la nouvelle ère, à laquelle est associée cette institution, a marqué ce jour heureux par une gr. ten. extraordinaire, et y a présenté au ch. fr. Guzman Blanco, avec une grande solennité, la résolution par laquelle il est reconnu protecteur, et reçoit le titre significatif de M. Resp. et Ch. Fr. Protecteur de l'Ord. F. Maç. du Vénézuéla, en lui adressant un discours dans lequel sont loués les efforts du f. Guzman

pour tout ce qui est saint et grand aux yeux de la Maç.°, savoir : la paix, l'instruction publique, le progrès matériel du pays, l'extinction du fanatisme et de la superstition. Dans sa réponse, le M.° Resp.° et Ch.° Fr.°, Protecteur a fait connaître combien il regardait cette démonstration comme importante, et il a exhorté la Maç.° à occuper le poste qui lui convient dans la lutte de la lumière contre les ténébres.

La fonction a été intéressante et émouvante ; mais nous n'aurions pas gagné grand'chose si à cela seulement se réduisait la démonstration des ff.°, car elle n'aurait été qu'un cri, cri qui doit retentir dans toutes les parties de la République. Il faut donc que le coup de maillet frappe toutes les oreilles et qu'on répète le cri de : « Armons-nous tous de nos glaives pour défendre les principes de l'institution ! »

La guerre est terminée dans notre patrie ; avec elle disparaît le motif qui fermait la bouche aux maç.°. lorsqu'ils se réunissaient dans les temples pour traiter des affaires publiques prof.°. Les questions que le protecteur de la Maç.° a inscrites sur une haute colonne, afin que tous les voient, sont : la dignité et la prospérité de la patrie par le moyen de la paix, de la liberté et de l'égalité. Ces questions sont essentiellement maç.°, et les maç.° qui veulent être dignes d'un si glorieux nom doivent prêter, pour les résoudre, leur coopération et leur appui le plus décidé.

En exhortant ses frères à entrer dans ces sentiments, la Gr.° Loge ne manque pas au précepte constitutionnel d'éviter les polémiques sur la politique et la religion, précepte éminemment nécessaire pour que les log.° puissent être le point de réunion de ceux qui ne pourraient pas se rencontrer sur un autre terrain ; cependant, nous ne pouvons éviter de traiter ces questions que soulèvent nos ennemis.

La Gr.° Log.° appelle ennemis de la Maç.° ceux qui ont juré et qui font la guerre aux corporations maç.°, ceux qui ne respectent pas la dignité de la patrie, ceux qui cherchent à troubler la paix publique, ceux qui veulent étouffer la raison de l'homme, ceux qui veulent dominer au moyen de l'ignorance, ceux qui fomentent le fanatisme et la superstition, tous ceux, enfin, qui haïssent les principes et les tendances maç.°.

Traiter de la dignité de la patrie, ce n'est pas traiter une question politique : s'il en était ainsi, la Maç.° se contredirait elle-même, puisqu'elle reconnaît que l'amour de la patrie est le premier devoir du maç.° ; d'où la nécessité de prendre parti lorsque l'ennemi de la patrie est l'ennemi déclaré de la Maç.°, contre laquelle il a toujours lancé ses malédictions, qu'il lance encore chaque jour et incessamment.

Et pourquoi ? Parce que la M.° reconnaît l'existence d'un Être Suprême, père de tous les hommes ; parce qu'elle soutient que tous les hommes sont égaux et perfectibles ; parce qu'elle enseigne que la vérité

repose sur la science, et seulement sur la science ; parce qu'elle repousse absolument le fanatisme et la superstition, en leur faisant une guerre sans relâche par le moyen de l'enseignement ; parce qu'elle considère comme indispensable pour l'humanité l'instruction populaire sur une base qui convienne également à toutes les croyances religieuses, c'est-à-dire qui les exclue toutes, en laissant l'enseignement qui les concerne à leurs temples respectifs et en refusant à ceux-ci le droit d'en donner aucun autre ; parce qu'elle veut enfin que le pays soit souverain et ne dépende d'aucun autre souverain.

Si ce sont là les principes de la Maç., comme ils le sont du libéralisme, et s'ils sont la base de la conduite du gouvernement du pays, dirigé aujourd'hui par notre protecteur, il est clair, et la G. Log. l'établit définitivement, celui-là n'est pas un vrai maç. qui ne se range pas du côté du gouvernement qui représente le peuple vénézolan, [pour combattre les prétentions du Vatican à une souveraineté supérieure à celle du peuple vénézolan sur la terre vénézolane. La question qui s'agit est celle de savoir si le Vénézuéla sera libre et pourra progresser par ses propres, généreux et libéraux efforts, ou s'il devra recevoir ses inspirations du Vatican, *qui a récemment ordonné à son représentant à Paris de faire adresser des prières à l'Être Suprême dans toutes les églises catholiques pour la chute de la République et la restauration de la Monarchie, et qui a toujours proclamé l'ignorance comme le principal soutien de son siège et de tous les trônes.* De là les récentes encycliques du pape condamnant la civilisation moderne ; de là son fameux *non possumus*, qui nous ferait rétrograder jusqu'au moyen âge, s'il l'emportait jamais ; de là sa domination absolue sur ses prêtres, qui ne peuvent, dans leur conscience ecclésiastique, défendre d'autres principes que ceux de leur chef, qui a ainsi autant de votes dans nos corporations publiques, qu'il y a de prêtres siégeant parmi elles ; de là la contradiction qui existe dans les consciences, parce que la doctrine qui se présente comme religieuse est autre que la doctrine politique et patriotique, celle-là voulant reculer, celle-ci s'élançant impatiente à la poursuite du progrès, — celle-là cherchant l'obscurité, celle-ci l'éclat de la lumière, — celle-là retenant l'élan national, celle-ci prétendant élever la nation au niveau des plus avancées.

Vous voyez combien est pernicieuse l'influence du Vatican sur ses employés, influence qui les conduit au plus criminel parjure. Les archevêques et évêques élus, avant d'être présentés à Sa Sainteté par le pouvoir exécutif de la nation, prêtent le serment de « soutenir et défendre la constitution de la République, de ne pas usurper sa souveraineté, d'obéir aux lois, d'accomplir les lois, ordres et décrets du gouvernement. » Et avant qu'on leur délivre les bulles de leur institution, ils prêtent cet autre serment : « Je jure que jamais je ne considérerai comme annulé, directement ni indirectement, ni diminué en aucune

partie, le serment d'obéissance à la Constitution, aux lois et au gouvernement de la République, serment que j'ai prêté avant ma présentation au Saint-Siège, par celui d'obéissance au Siège apostolique que je dois prêter à l'époque de ma consécration, ni par aucun acte postérieur, sous aucun prétexte. — Ainsi Dieu me soit en aide. »

Ce serment reconnaît sans réserve aucune comme suprême le devoir d'obéissance à l'autorité nationale, obéissance qu'ont exigée de tous les temps même les nations qui tiennent la religion catholique comme religion de l'État. Cette obéissance n'a jamais été, depuis, considérée comme antireligieuse, et il n'y a que la mauvaise foi, il n'y a que le coupable désir de semer de nouveau la discorde, qui aient pu prétendre lever le drapeau politique. La grande majorité des maçons appartient fidèlement à la religion chrétienne et accomplit les devoirs que l'Église lui impose, sans renoncer pour cela à l'exercice de sa raison, qui est sacrée pour lui, comme étant une émanation de l'Être Suprême.

Les principes raisonnés ne peuvent être substitués à ceux du fétichisme et de la superstition que graduellement et par le moyen de l'enseignement, parce que pendant des siècles l'Église de Rome a empêché la diffusion des connaissances et puni comme hérétiques les hommes auxquels la nature découvrait ses secrets, et qui les dévoilaient à leur tour à l'humanité tout entière. Pendant des siècles, l'instruction des masses a été dénoncée comme préjudiciable à la tyrannie ecclésiastique et à la tyrannie civile, et le Siège de Rome faisait appel aux trônes, au nom même de leur existence, contre les principes libéraux, qui n'ont pu qu'à force de luttes héroïques s'ouvrir un passage pour rendre sa dignité à la grande majorité des hommes qui, sous le nom de masses, étaient condamnés à rester ignorants et à consumer patiemment leur vie dans le travail pour la plus grande jouissance des classes privilégiées. C'est contre cette flagrante injustice qu'a travaillé la Maç. : dès les premiers temps de son existence, et l'heure a sonné de nouveau dans laquelle tous les FF. : doivent concourir à travailler pour que la vérité soit connue dans toutes ses parties, et pour que les vrais intérêts de la patrie et des citoyens soient entendus.

La Gr. : L. : a la confiance que cette taill. : se fera avec activité et décision, selon la ligne marquée dans cette circulaire, en répandant les principes aussi bien parmi les étrangers que parmi les FF. :, parce que la Maç. : travaille non pour elle-même, mais pour l'humanité tout entière. La lumière ne doit pas être cachée ; elle doit être placée dans un lieu élevé, comme l'a dit Jésus-Christ, afin qu'elle illumine le chemin de tous.

Donné unanimement dans la Gr. : T. : extraordinaire du 29 mars de 1874 (E. : V. :).

Le Gr. : Mait. :., *J.-O. Hustado*, 33. — Le Dép. : G. : Mait. :., *Jésus-M. Blanco*, 33. — Le 1^{er} G. : Vic. :., *José-Raphaël Pacheco*, 33. — Le 2^o Gr. : Vic. :., *José del R. Ponte*, 33. — Le Gr. : Orat. :., *Is.-J. Pardo*, 38. — Le Gr. : Secrét. :., *Eduardo-A. Machado*, 32. — Le G. : Trés. :., *A.-Eyzaguirre*, 33. — Le Gr. : Gard. : des Sc. :., *Ramon Yépes*, 33.

Pour copie : MACHADO, 32.

Après l'assassinat de Garcia Moreno, la Franc-maçonnerie est remontée au pouvoir dans l'Équateur. Du même coup, elle a triomphé dans l'Etat voisin de Colombie. Elle y a été officiellement reconnue en décembre 1875.

Le décret publié par *El Registro del Estado*, journal officiel du gouvernement, se fonde sur ce que « la Franc-maçonnerie a pour objet, d'après sa constitution présentée au pouvoir exécutif, l'exercice de la bienfaisance, la pratique de la morale, l'étude des sciences et des arts, et la défense de la civilisation basée sur une tolérance universelle (1) ! »

§ 5. — LA FRANC-MAÇONNERIE AU MEXIQUE

L'influence de la Franc-maçonnerie dans les révolutions de ce malheureux pays a été constatée par un document de la plus haute autorité et qui de plus a été reproduit par le *Moniteur Universel*, journal officiel de l'Empire français, n^o du 13 septembre 1863. C'est le rapport sur la forme du gouvernement qu'il convient au Mexique d'adopter, présenté par la commission spéciale, nommée le 8 juillet 1863 par l'assemblée des notables. En voici les passages saillants :

Si le Mexique, en secouant avec toute l'ardeur d'une jeunesse inexpérimentée le joug de son ancienne métropole, n'eût oublié ses anciennes institutions, il est hors de doute qu'il eût atteint le comble de la prospérité.

Mais il ne sut point se servir de son émancipation et abusa de son indépendance. L'adoption de la constitution de 1824, qui, succédant à

(1) V. le *Monde* du 1^{er} janvier 1876. Le grand-maitre du Grand-Orient colombien de Bogota, en 1882, est le f. : Thomas de Mosquera, ancien président de la République. Son grand-maitre adjoint est le f. : Manuel Ancizar, ancien secrétaire des relations extérieures.

la royauté d'Iturbide, établit la république populaire et fédérale déjà proclamée en décembre 1822 dans une émeute militaire à Vera-Cruz, fut la source de tous nos maux, la cause de notre ruine. A cette imparfaite imitation des États-Unis vint se joindre l'établissement des loges maçonniques divisées en rit écossais et rit d'York. Ces clubs ténébreux décidèrent, par leurs conspirations, par le poison et par le poignard, du sort du pays et de la vie des citoyens. C'est alors que l'on vit en 1828 pour la première fois, au pillage du grand bazar de Mexico, les autorités dirigeant elles-mêmes les attaques contre la propriété privée. Ce fut de ces loges que partirent les lois iniques d'expulsion contre les Espagnols européens, lois qui frappaient des innocents, qui ruinaient le commerce, chassaient les capitaux et donnaient lieu à de honteux trafics dans lesquels ont mit en vente, comme aux enchères publiques, les exceptions au décret d'exil que finirent par obtenir quelques personnes

C'est ainsi que l'on a vu s'élever et disparaître Santa Anna, Montano, Labato, Zavala, Bustamante, Conalizo, Paredez, Urrea, Favias, Uraga, Zuloaga, Echegaray et tant d'autres, entraînant dans leur chute leurs plans de gouvernement, la constitution de 1824, les sept lois constitutionnelles, les bases organiques, l'acte de réforme, et enfin la fameuse charte de 1857 qui porta le dernier coup à la dignité et au reste de vie de la nation. ,

Après cela, il n'est pas surprenant d'avoir vu des voleurs de grand chemin occuper les postes les plus élevés, d'avoir vu la dilapidation des biens du trésor, celle des biens du clergé confisqués iniquement et sans bénéfice pour le pays

Ce document continue par une description de l'anarchie du Mexique. Clavel dit, de son côté, dans son *Histoire pittoresque de la Maçonnerie*, que le renversement d'Iturbide fut l'œuvre des loges.

Tout ce que l'assemblée des notables disait en 1863 est complètement confirmé par une correspondance très détaillée publiée par la *Freimaurer-Zeitung* de Leipzig en 1867, et qui a été traduite dans le journal *Le Monde*, du 14 juillet de cette année.

Depuis la chute de l'infortuné Maximilien, la Maçonnerie règne sans conteste dans ce pays et y soumet l'Église à une oppression systématique, digne des révolutionnaires du vieux monde.



CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET LES ÉVÈNEMENTS D'ORIENT

On aura remarqué dans l'*Introduction*, II, le discours dans lequel, en 1877, le cardinal Manning signalait l'importance de l'action des sociétés secrètes dans les évènements d'Orient. Cette action remonte à un siècle.

Il n'est nullement dans notre pensée de condamner d'une manière absolue les sociétés qui, comme les *Philomuses*, l'*Hétairie*, l'*Omladina*, ont dû recourir au secret pour préparer l'affranchissement de leur pays du joug odieux des Turcs : *adversus hostem æterna auctoritas*, peut-on dire, de cette lutte séculaire engagée contre le Croissant par les populations chrétiennes. Nous voulons seulement montrer comment la Franc-maçonnerie occidentale s'est glissée dans ces sociétés, à la faveur de la forme secrète qu'elles avaient adoptée, comment la secte a cherché à faire dévier le mouvement national de son caractère chrétien et à en faire dans l'avenir un point d'appui pour la Révolution cosmopolite.

§ 1^{er}. — L'HÉTAIRIE

L'*Hétairie* fut fondée en 1815 à Vienne, pendant le congrès des souverains. La Russie, les puissances protestantes et la Franc-maçonnerie, dit M. E. Faligan, qui a très bien étudié cette

question (1), poussèrent à sa fondation, chacune avec la pensée d'avancer ses desseins particuliers.

M. Thomas Frost en décrit ainsi l'organisation :

L'organisation de l'*Hetairia* était admirablement adaptée au but qu'elle se proposait ; moins simple que celle des Carbonari, elle ressemblait plutôt à celle des Illuminés, en ce qui regarde le nombre des grades et les rapports des différentes sections de la société les unes avec les autres.

Chaque membre avait le droit d'en initier d'autres, mais, avant de le faire, il était obligé, sous des peines graves, de faire la plus stricte enquête sur le caractère et les antécédents de celui qu'il initiait. On le rendait responsable de ceux qu'il introduisait dans la société.

Le nombre des grades s'élevait à cinq, savoir : 1° Les *Adelphoi*, qui, le jour de leur initiation, s'engageaient seulement par un serment général à garder le secret de l'*Hetairia* et à lui être fidèle, sans savoir les moyens employés par la société pour atteindre son but ; 2° les *Systemenoi*, à qui l'on apprenait que la libération de la Grèce s'obtiendrait par une révolution ; 3° les *Prêtres d'Eleusis*, que l'on mettait au courant du progrès du mouvement ; 4° les *Prélats*, qui étaient initiés à tous les secrets de la société et qui étaient chargés d'en surveiller les différentes sections ; 5° le *Grand Arch* (le *Grand Conseil*), qui exerçait le pouvoir suprême et dirigeait souverainement la société ; il se composait de douze, ou, suivant quelques écrivains, de seize membres qui, selon toute probabilité, se recrutaient eux-mêmes.

Le serment d'initiation, prononcé à genoux par le candidat, l'obligeait à être fidèle à sa patrie, à travailler à sa régénération avec toutes ses forces physiques et intellectuelles, à garder inviolablement le secret de la société, et à mettre à mort même ses plus proches parents, s'ils trahissaient la cause de la Grèce. Chaque membre payait, au moment de son initiation, une contribution pour le fond de la société ; le montant de cette contribution était laissé à son choix, mais il devait être proportionné à sa situation de fortune. En même temps, il signait un document rédigé dans la forme suivante :

« J, natif de, exerçant la profession de
 « quoique arrivé à l'âge de, n'ai pas encore eu le temps de
 « faire un don pour un but utile ; c'est pourquoi je confie à
 « la somme de piastres, payable au monastère (ou école)
 « de ».

(1) *La question grecque, la Franc-maçonnerie et la politique traditionnelle de la France en Orient*, in-8°, Angers, 1831.

On joignait à la signature un chiffre, qui servait dans la suite à vérifier les lettres adressées au comité dirigeant. Ce comité gardait une liste des noms avec les chiffres annexés et les pièces justificatives. Le membre nouvellement initié faisait aussi un signe particulier sur le papier. Ce signe n'était pas connu de l'initiateur, et c'était le *Grand Arch*, qui s'en servait dans la suite pour authentifier toutes les communications qu'il aurait à faire au nouvel initié. L'argent, le document et la pièce justificative étaient envoyés au *Grand Arch* par l'intermédiaire du Prélat du district.

M. E. Faligan cite quelque témoignages contemporains, qui établissent la liaison de l'Hétairie avec la Franc-Maçonnerie. Le plus important est celui de Poucqueville, qui était consul de France à Janina à l'époque de l'insurrection hellénique.

« Dans son *histoire de la régénération de la Grèce* écrite et publiée en 1824, c'est-à-dire en pleine insurrection hellène, alors qu'on s'efforçait d'entraîner les puissances occidentales au secours de la Grèce, prête à succomber, il ne craint pas de dire que, dès 1814, le gouvernement russe et les francs-maçons prirent part à la fondation de la société des Philomuses, mère de l'Hétairie. On affirmait aux Grecs, dit-il, « que le congrès rassemblé à Troppau, « agissant au nom de la Sainte-Alliance, établie dans l'intérêt des « peuples, s'occupait d'améliorer le sort des habitants de la patrie « de Thémistocle ; que la société des Hétairistes fondée à Vienne « en 1814... *Mais je m'arrête, comme cet écrivain de l'antiquité,* « **AVERTI PAR CE GÉNIE, QUI LUI DÉFENDIT DE RÉVÉLER LES** « **MYSTÈRES SACRÉS D'ÉLÉUSIS (1).** » Plus explicite encore dans un autre passage de son livre, il avait écrit : « Ses statuts (de la « société des *Hétairistes*), si on en croit les Grecs, avaient « été rédigés sous les auspices d'un grand monarque (Alexan- « dre I) ; plusieurs rois de la Sainte-Alliance avaient adhéré en « fournissant des sommes considérables : sa caisse était à Munich. « Elle avait pour but de venir répandre parmi les chrétiens « d'Orient les bienfaits de la société biblique, réprouvée par le « **THÉOLOGISME de l'ignorance, et avouée par les PHILANTHRO-** « **PHES, qui voient dans la propagation de l'Évangile le plus** « **puissant moyen de réunir tous les enfants de la rédemption** « **sous le signe auguste de la croix (2).** »

(1) *The secret Societies of the european Revolution*, London, 1876, t. II, p. 47 et suiv.

(2) T. II, p. 309-310. *Histoire de la Régénération de la Grèce comprenant le précis des événements depuis 1740 jusqu'en 1824*, par F. C. T. S. Poucqueville, 1824, 4 vol. in-8°, Paris, Firmin Didot, t. I, p. 424.

Le lecteur attentif sera frappé du rôle que la *propagation de la Bible* jouait dans cette organisation. Déjà J. de Maistre avait signalé en 1811 le *manteau biblique*, dont s'affublaient les révolutionnaires en Russie, l'union des Illuminés et des Calvinistes protestants (1). (Liv. II, chap. XV, § 2). Nous l'avons montrée à l'œuvre après 1815, dans le travail souterrain des sectes auprès d'Alexandre II (v. tome II, *document annexé K*, § 1), et enfin l'on n'a pas oublié les lettres si piquantes de M. de Metternich à ce sujet en 1817 (liv. III, chap. IV, § 4). La *propagation de la Bible* était à ce moment le masque dont se servaient les sectes les plus habiles.

M. Thomas Frost, après avoir raconté les divers épisodes de l'insurrection hellénique, signale le rôle ultérieur de certains personnages anglais qui y furent mêlés :

En terminant ce récit, il peut être intéressant, au point de vue de l'état actuel de la question d'Orient, de rappeler que Jeremy Bentham, sir Francis Burdett, lord Erskine, lord Ebrington, sir John Cam Hobhouse, qui devint dans la suite lord Broughton, Joseph Hume, sir James Mackintosh, et lord John Russel étaient membres du comité philhellénique de Londres. Parmi les philhellènes moins généralement connus se trouvaient le D^r Taylor et le major Beniowski.

Le D^r John Taylor, quelques années avant le mouvement *chartiste*, avait hérité d'une fortune de trente mille livres et d'une affaire commerciale considérable. En peu de temps il avait dissipé sa fortune et ruiné son affaire. Il était excessivement vaniteux et avait l'habitude d'imiter lord Byron. Il dépensa les derniers restes de sa fortune dans l'acquisition d'un petit vaisseau armé, avec lequel il alla retrouver les Grecs. Il alla plus tard en France et se mêla à la conspiration pour laquelle les deux Beaumont furent mis en jugement.

Beniowski était un polonais, qui vint à Londres, où il vivait il y a plusieurs années dans Bow Street, enseignant un système de mémoire artificielle et inventant des *logotypes*, qui devaient, selon lui, être adoptés un jour comme un moyen de simplifier et de diminuer les frais d'imprimerie.

En 1839, il se lia avec les chefs de la fraction *chartiste* qui espérait arriver à ses fins par une insurrection ; il y fut probablement introduit par le D^r Taylor. Dans une lettre privée d'un membre de la convention chartiste de 1839, il est question de lui en ces termes : « J'ai vu Beniowski et je l'ai entendu parler ; je crois qu'il conviendrait bien

(1) *Quatre chapitres inédits sur la Russie*, appendice, in-8°, Paris 185,

« pour exercer de l'influence et acquérir de l'autorité sur des hommes
 « qui ne sont pas très capables de penser par eux-mêmes. C'est un
 « homme beau, grand, à l'air aristocratique, s'exprimant avec abon-
 « dance et facilité, doué de beaucoup d'audace. Il vint à nous dans les
 « derniers jours de la convention pour nous demander de contribuer
 « par nos fonds à aider le mouvement d'une société, société composée
 « principalement d'étrangers, dont il faisait partie, mais pour laquelle
 « nous n'avions pas de sympathie. »

Cette association, paraît avoir été ou la section de Londres du comité démocratique pour la régénération de la Pologne, dont quelques chefs chartistes étaient membres, ou la section polonaise de l'association des Démocrates fraternels, société composée en grande partie de réfugiés politiques, et qui tenait ses réunions à White Hart dans Drury Lane (1).

§ 2. — L'OMLADINA ET LES SOCIÉTÉS SECRÈTES CHEZ LES SLAVES DU SUD

Dans le récit des relations de Mazzini avec Victor-Emmanuel (liv. III, chap. VII, § 5) on a vu les étroites relations du parti d'action italien avec ce qu'ils appellent le *parti national* de la Serbie, du Montenegro et de la Roumanie. Dès 1863, il y avait dans ces pays une organisation révolutionnaire secrète, liée avec les centres d'action polonais, hongrois et italien. La Serbie devait être pour Mazzini la grande base d'opérations.

M. Thomas Frost nous apprend que cette société secrète a pour nom l'*Omladina* et est l'héritière des *Sclavoniens unis*, qui déjà sous Alexandre I^{er} se proposaient de soulever toutes les populations slaves (v. tome II, *document annexé K*, § 2). Quoique le gouvernement russe l'ait favorisée par ambition, cependant

(1) « Georges Julian Harney, l'éditeur du *Northern Star*, ajoute M. Frost, était membre de la première de ces sociétés et secrétaire de la section anglaise de l'association des Démocrates fraternels. Ernest Jones et Samuel Kydd étaient membres de cette association, je le crois, pour le premier, sur l'autorité de l'organe *chartiste*, et pour le second, sur l'autorité du *Daily-News*. Les Démocrates fraternels étaient divisés en six sections : les Anglais, les Français, les Allemands, les Scandinaves, les Polonais et les Hongrois. Leur devise : *Tous les hommes sont frères* était écrite sur les cartes des membres en douze langues, en français, en anglais, en allemand, en hollandais, en danois, en suédois, en italien, en espagnol, en romaine, en russe, en polonais et en hongrois. Le colonel Oborski était le secrétaire de la section polonaise en 1847-1848. »

Omladina n'en a pas moins son but révolutionnaire propre, et son véritable objectif est, après la destruction de l'empire turc et de l'empire autrichien, l'établissement d'une confédération de républiques slaves (1).

Cette organisation s'est manifestée en 1876 par l'insurrection contre la Turquie, qui a éclaté en Herzégovine, et par le mouvement national qui a poussé la Serbie en avant-garde. D'après le rapport sur l'insurrection de Bulgarie en 1876, par M. Baring, le comité de Bucharest; qui l'avait organisée, se proposait d'étendre le mouvement jusqu'en Autriche (2).

Nous trouvons parmi les émissaires qui parcourent la Bulgarie Simon Deutsch, ce juif dont on aperçoit la trace dans toutes les menées révolutionnaires du temps, Deutsch, à la fois l'ami de Gambetta, l'agent de l'Internationale et de la Jeune-Turquie (liv. II, chap. XI, § 2, note).

Le gouvernement autrichien s'est préoccupé des menées de l'*Omladina*. Le 5 juillet 1876, il fit arrêter à Neusalz en Hongrie M. Miletich, membre de la diète hongroise et le chef de l'association dans les pays de la couronne de St-Etienne. On trouva chez lui, dit M. Frost, une longue correspondance avec M. Ristich, premier ministre de Serbie et chef du *parti national* dans ce pays, correspondance qui établissait le rôle prépondérant joué dans l'insurrection par l'*Omladina*. (Liv. II, chap. XV, § 4.)

D'autres facteurs ont concouru à la solution, provisoire au moins, des événements d'Orient, et les armées de la Russie ont activé l'œuvre qu'avaient préparée les sociétés secrètes.

Les princes de Serbie, de Monténégro, de Roumanie ont joué vis-à-vis de l'*Omladina* le même rôle que Victor-Emmanuel vis-à-vis de la révolution italienne. Ils se sont mis à la tête du mouvement pour ne pas être débordés. Mais les sociétés secrètes les menacent toujours, et l'*Omladina* a encore, comme en 1863, des liaisons avec les sociétés secrètes italiennes.

Voici, par exemple, le télégramme adressé de Cettigne, le 10 février 1882 au *New-Wiener-Tagblatt* :

L'agitation contre le prince prend un caractère de plus en plus menaçant : on parle ouvertement de le chasser. Viernick, revenu

(1) *The secret Societies of the European Revolution*, t. II, p. 317 et suiv.

(2) Cité par M. Frost, t. II.

de Naples, s'occupe avec enthousiasme et succès de l'élection de Menotti Garibaldi, comme président perpétuel de la fédération des Balkans Occidentaux ! (1).

De pareilles menées seraient absolument inintelligibles, si on ne se rappelait qu'en 1863 Garibaldi, poussé à la fois par Victor-Emmanuel, par Mazzini et par Palmerston, préparait un débarquement dans les parages du Montenegro, pour allumer une guerre révolutionnaire universelle.

Précisément à la même époque, les journaux signalaient une conspiration organisée en Galicie par le parti panslaviste russe pour détruire la domination autrichienne (2).

M. Thomas Frost, qui écrivait en 1876 son *Histoire des Sociétés secrètes*, conclut son chapitre sur l'*Omladina* en disant que la solution définitive de la question d'Orient était à Berlin plus encore qu'à Pétersbourg, et que l'annexion, éventuelle alors, de l'Herzégovine et de la Bosnie à l'Autriche serait un premier pas pour la dislocation de cette dernière puissance, que des insurrections périodiques seraient fomentées dans ces provinces jusqu'au jour, où les pays allemands et la Hongrie, las de dépenser pour les réprimer, provoqueraient la désintégration de la monarchie. *Deus avertat omen !*

§ 3. — LA JEUNE-TURQUIE

La Franc-maçonnerie a cherché également à pénétrer dans les populations musulmanes et à y former une organisation secrète, qu'elle appelle la *Jeune-Turquie*.

Voici comment feu M. David Urquhart décrivait sa composition et ses visées dans une lettre publiée dans le journal *Rome*, le 7 juillet 1876 :

La Turquie a eu le malheur de produire dans son sein un Catilina. Né dans une haute sphère, jouissant d'une fortune immense, rongé par une vanité effrénée, ne connaissant ni foi ni loi et plongé dans tous les

(1) Reproduit dans l'*Union* du 13 février 1882.

(2) V. dépêches de Vienne dans le *Temps*, du 11 février 1882, reproduites dans l'*Union* du 13.

vices de l'Europe, cet homme, instrument lui-même d'un révolutionnaire valaque, s'est pourtant créé un parti connu sous le nom de *Jeune Turquie*. Cet homme, mort aujourd'hui, s'appelait Moustapha Fazyl-Pacha, et il visait à la fois à la succession en Egypte et au grand-vizirat à Constantinople.

Les idées mises en avant par « La Jeune Turquie » étaient l'émancipation des musulmans, des chrétiens et de l'empire ottoman, — émancipation qui devait s'accomplir par l'abolition du Koran et de l'autorité religieuse [et civile du sultan, et par la séparation de la Turquie des populations non musulmanes. Tout [cela se trouvera exposé dans des extraits du *Programme* de l'association ci-inclus, ainsi que dans une lettre de moi à l'époque de sa publication.

L'affaire paraissait être tombée dans le discrédit et ensuite dans l'oubli, à la suite d'une correspondance, interceptée et publiée, entre Moustapha Fazyl-Pacha et l'ambassadeur russe, dans laquelle ce dernier s'engageait à obtenir pour lui le poste de Grand Vizir. Mais il importe d'y revenir en ce moment, parce qu'elle démontre la nécessité pour le nouveau Sultan de se garder de tout ce qui vient de l'Europe, et de faire comprendre jusqu'où peut aller l'insolente ingérence de l'ambassadeur de Russie.

Il y a aussi une autre raison : c'est que Khalil-Pacha, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, s'est trouvé mêlé à tout cela.

Peu de temps après cette publication je reçus la visite d'un des membres de l'association. Je le renvoyai honteux et plein de remords, après s'être engagé à rendre à ses associés le service que je lui avais rendu à lui-même. Cet homme avait rempli un poste ministériel à la Sublime-Porte.

Cette circonstance m'en rappelle une autre. En 1844, je passais par Paris pour me rendre en Orient, et une députation composée des principaux révolutionnaires français et polonais se présenta, me demandant ma coopération pour l'émancipation de la Turquie (c'est toujours par l'émancipation que commence le jeu « d'ôte toi de là, que je m'y mette. »). Je leur demandai ce qu'ils voulaient que je dise de leur part aux Turcs. L'explication qui s'ensuivit roulait sur les mots, « liberté, égalité, fraternité », et m'amena à leur parler comme le ferait un Turc si on réussissait à lui faire comprendre ces mots.

PROGRAMME DE LA JEUNE-TURQUIE (1)

Constitution de la chancellerie de la Jeune-Turquie, fondée à Constantinople, à Paris et à Londres en 1867.

Art. 1^{er}. — Le parti de la Jeune-Turquie est fondé dans le but : 1^o de

(1) Ce programme a d'abord été publié dans les *Tablettes d'un Spectateur*. Ces *Tablettes*, dit M. Urquhart, sont une correspondance appartenant à M. Ganesco, un valaque; il était engagé par Fazyl-Pacha pour être dans les journaux en sa faveur, et contre le Sultan et le Khédive.

réaliser le programme (1) réformateur du prince Mustapha Fazyl-pacha, contenu dans sa lettre au Sultan, et par conséquent d'opérer le renversement du régime et des hommes qui compriment et épuisent l'empire ottoman ; 2° de détruire l'influence russe en Orient par l'émancipation des populations chrétiennes en Turquie.

Art. 2. — La Jeune-Turquie a son chef, son comité directeur, ses agents civils et militaires son siège principal.

Art. 3. — Son chef est S. A. Mustapha Fazyl-Pacha, président du comité directeur.

Art. 4. — Les membres du comité directeur à Paris et à Londres sont : S. E. Zia-Bey, Aghia-Effendi, le comte L... P..., (2), Kemal-Bey et Simon Deutsch.

Art. 5. — Les membres du comité directeur, chargés des affaires de l'intérieur de l'empire ottoman, sont : S. E. Zia-Bey et Aghia-Effendi.

Art. 6. — Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires internationales et diplomatiques sont le comte L... P... et S... D... (3). Ils nomment des agents dans tous les pays.

Art. 7. — Le comité directeur aura pour sièges Paris et Zurich.

Il mettra promptement à l'étude l'élaboration d'une constitution et la réorganisation de l'armée.

Art. 10. — Le principal agent du comité à Constantinople est M. J. B. B. (4).

Si l'intérêt de la Jeune-Turquie exigeait la présence du prince M.-F.-Pacha à Constantinople, il s'arrangerait de façon à obtenir du Sultan sa rentrée à Constantinople, afin de donner par sa présence dans la capitale de l'empire une très-grande impulsion aux affaires de la Jeune-Turquie.

Art. 12. — Dans le cas où le prince Mustapha viendrait à mourir avant que la grande entreprise eût réussi, M., K., Z. (5) et les membres du comité de Constantinople poursuivraient l'œuvre suivant le plan tracé, jusqu'au jour où la cause de la régénération ottomane aurait triomphé de ses ennemis intérieurs et extérieurs.

(1) Le programme. Cette lettre de Fazyl-Pacha au Sultan a été rédigée et écrite par M. Ganesco, et Fazyl-Pacha l'a signée, même sans l'avoir lue. On en tira des milliers d'exemplaires en français, et Zia-Bey en fit une traduction en turc, qui fut d'abord tirée à cinq mille et distribuée à Constantinople. Ce fut le premier acte par lequel Zia-Bey se compromit aux yeux du Sultan.

(2) L... P... : comte Plater, polonais, résidant à Zurich.

(3) S... D... : Simon Deutsch, un révolutionnaire exilé de l'Autriche, puis de Constantinople.

(4) J. B. B. : M. B. Bonnal, un banquier français à Péra (Constantinople).

(5) M. : prince héréditaire Mouhrad-Effendi, aujourd'hui Mouhrad V.

K. : Khalil-Bey, aujourd'hui Khalil-Pacha, ministre des affaires étrangères, mi-gendre de Mustapha-Fazyl-Pacha.

Z. : Zia-Bey.

Toutes ces notes sont de M. Urquhart.

Au-dessous de ce document se trouvent l'apostille et la signature suivantes :

Approuvé :

MUSTAPHA-PACHA.

Paris, 30 août 1867.

Il existe un treizième article que M. Ganesco n'a pas publié. Le voici :

Art. 13. — Le soussigné, président du comité directeur, s'engage à verser annuellement dans la caisse du dit comité la somme de TROIS CENT MILLE FRANCS.

Le parti de la *Jeune-Turquie* n'est que la manifestation extérieure de la Maçonnerie occidentale transportée à Constantinople. On en jugera par les pages suivantes de la *Chaine d'Union* de 1852 :

La vie maçonnique s'affirme chaque jour plus hautement en Turquie. Le rite y est observé avec cette fidélité rigoureuse que les Osmanlis apportent dans tout cérémonial. Quant à l'esprit, il ne le cède en rien à celui qui règne dans les meilleures loges des pays occidentaux.

A ce propos, nous croyons intéressant de reproduire, d'après le *Zirkef* les principaux passages des professions de foi de deux représentants éminents de la jeune-Turquie, MUSTAPHA-FAZYL et KEMAL-BEY, membres de la Grande Loge de Constantinople.

« J'ignore, a dit en substance MUSTAPHA-FAZYL, ce que la volonté d'Allah accordera d'heures à ma destinée. Quelle sera ma situation matérielle au dernier jour de ma vie ? Posséderai-je des richesses ? aurai-je du bonheur en partage ? Quoi qu'il en soit, je déclare, en vertu de mes convictions les plus intimes, que, durant toute ma vie passée, je n'ai voulu et je n'ai fait que le bien autant qu'il a été en mon pouvoir. Je reste donc fidèle à mes principes et maintiens inébranlablement mon ferme dessein de ne faire que le bien, de n'avoir que le bien pour but. J'ai en horreur toute action mauvaise ou immorale. S'il m'était donné un jour de prendre en main la direction d'un peuple, je traiterais chacun de mes sujets comme un « frère » ; mon unique soin serait de travailler à la félicité publique. Que mes destinées s'accomplissent ! »

Cette profession de foi est, à vrai dire, fortement empreinte de fatalisme, néanmoins elle est l'expression de sentiments, dont la réalisation ouvrirait une ère nouvelle parmi les populations ottomanes.

KEMAL-BEY s'est élevé à des considérations plus hautes. A cette question du rituel : Pourquoi êtes-vous venu ici ? il a répondu simplement : Je suis venu demander l'initiation maçonnique. — Et dans quel but spécial sollicitez-vous cette initiation ? — Je me propose de propager dans toute la mesure de mes forces la doctrine de la fraternité parmi les hommes et les autres doctrines maçonniques, si elles sont en réalité comme je me les représente. — Et quelle idée vous en faites-vous ? — Je crois qu'elles tendent à la réciprocité du bien entre les hommes, au

bien-être général, universel ; enfin, je suis persuadé que les signes symboliques et la langue dont la Maçonnerie fait usage, n'ont d'autre but que de donner à l'association une grande puissance de cohésion, qui lui permette d'agir efficacement pour le bien, tout en projetant des rameaux dans le monde entier. La Franc-maçonnerie ne fait point de distinction de races et de croyances ; pour elle, il n'y a ni grands ni petits ; elle demande à chacun les mêmes vertus, le même courage pour le bien, la même fraternité inaltérable. Pour ma part, je lui attribue encore une autre mission ; celle de faire disparaître les préjugés qui règnent parmi mes compatriotes et de cimenter l'union entre les diverses nationalités de l'empire ottoman.

Lorsque le prince MOUHRAD fut initié, en 1872, il déclara, dans sa profession de foi, que le mobile de sa détermination, c'était le désir de trouver la voie qui mène à la fraternité. Il se promettait, si jamais il était appelé au pouvoir, de s'inspirer dans tous ses actes des principes d'équité, qui sont la base des sociétés.

Ce ne fut pas sans peine que le futur Sultan parvint à quitter le palais de Tscheragan, où il était l'objet de la plus active surveillance, et qu'il rentra, à l'issue de son initiation, sans que rien eût trahi son incognito.

On sait dans quelles lamentables circonstances le prince MOUHRAD, devenu plus tard souverain de l'empire ottoman, fut déposé après trois mois d'un règne troublé. S'il ne put pas réaliser les projets qu'il avait formés, la faute en fut moins à son manque de sincérité qu'à la pernicieuse action de son entourage et à la brièveté de son règne.

En 1877, Midhat-Pacha, qui est un des principaux personnages de la Jeune-Turquie, se trouvant à Paris, reçut des députations de diverses sociétés et notamment des *Positivistes*. Voici comment la correspondance de l'agence Havas en rendait compte à la date du 27 août :

Une députation de la société positiviste a présenté, hier, à Midhat-Pacha une adresse exprimant sa sympathie pour la Turquie et pour Midhat-Pacha.

Dans sa réponse Midhat-Pacha a fait justice des préventions existant en Europe contre l'esprit de la religion musulmane, lequel, affirme-t-il, est aussi conforme que le christianisme à la civilisation moderne. Il proteste contre les hommes d'État d'Europe, dont les sentiments religieux ont obscurci la raison et qui, relativement à tout ce que la Russie a fait depuis deux ans, ont trouvé seulement des paroles d'indignation contre la Turquie. A quoi sert la religion si elle ne conduit pas à la justice ?

Répondant au discours du président de la députation des Hongrois résidant à Paris, Midhat-Pacha a appelé les Hongrois les compatriotes des Ottomans. Les deux nations s'aiment aujourd'hui.

Quelques années après, Midhat-Pacha était convaincu d'avoir

614 LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET LES ÉVÈNEMENTS D'ORIENT
assassiné le sultan Abdul-Azis. C'est ainsi que la *Jeune-Turquie* entend régénérer l'empire ottoman.

Un mouvement analogue s'est produit en Égypte. Les Européens y ont introduit des loges maçonniques de tous les rites ; mais les anglais en ont été les grands propagateurs et ont cherché à y affilier un certain nombre de dignitaires du pays. Ils ont organisé mêmes un certain nombre de loges arabes. *Arabi-Pacha* était du nombre des affiliés, et ce fait explique le rôle étrange qu'il a joué, le double jeu du ministère anglais, la trahison par laquelle a fini le mouvement national et la comédie du jugement qu'il a couronnée.

Dès le début de la guerre le correspondant du journal l'*Union* a signalé les *loges arabes*, comme un instrument aux mains des Anglais (1). Mais il est très curieux de relever une appréciation que le correspondant du journal le *Temps* lui adressait dès le mois d'avril 1882 :

Lorsque la nouvelle que la démission de M. de Blignières était acceptée a été connue au Caire, Arabi-Bey s'est rendu chez notre consul général pour le prier de féliciter le ministère français de cette décision.

Le colonel, promu depuis la veille au rang de Pacha, a longuement développé, à cette occasion, à notre consul général, ses théories humanitaires. Il y a joint — me dit-on — les aperçus les plus bizarres sur la constitution de l'univers terrestre et céleste. Il a énuméré en détail les sept cieux, qui s'élèvent au-dessus de la terre et qui conduisent à l'infini. Il a ensuite glorifié le « grand Architecte » de cet incommensurable univers, et il a terminé le tableau par la peinture de l'homme, « roi de la création ». A un de nos compatriotes, il a donné l'assurance qu'il n'aurait jamais l'enivrement du pouvoir. « Le paon de l'orgueil, a-t-il dit, ne planera jamais sur ma tête ! » (Textuel.)

L'espèce d'illuminisme dont Arabi-Bey semble être chaque jour de plus en plus possédé offrirait un sujet intéressant aux études psychologiques. C'est le produit des doctrines du Coran les plus pures entées sur les leçons mal apprises de la Franc-maçonnerie chrétienne. L'éducation de ce cerveau mal équilibré s'est faite dans la lecture du livre musulman ; elle s'est développée dans la fréquentation des loges maçonniques italiennes d'Égypte ; et elle est en train de se compléter par l'étude de « la vie de Napoléon I^{er} ».

(1) V. notamment l'*Union* des 18 juin et 15 septembre 1882.

§ 4. — LES LOGES EUROPÉENNES DANS LES PAYS DU LEVANT

Les Européens, qui vont s'établir dans les villes de l'Orient et qui y forment aujourd'hui des agglomérations fort considérables, ont créé un grand nombre de loges. Ces loges sont généralement rattachées aux Grands-Orients de la mère patrie. Par là elles servent à asseoir des influences politiques particulières. Nous venons de dire l'usage que les Anglais en avaient fait en Égypte. En Tunisie les Italiens avaient également organisé tout un réseau de loges, qui recevaient l'impulsion de Florence et de Palerme.

C'est là un côté de l'action maçonnique, dont les hommes d'État doivent se préoccuper.

Nous appelons seulement l'attention sur un autre côté de cette action. Certaines personnes comparent souvent avec amertume le relâchement moral des *chrétiens européens* aux vertus patriarcales des Turcs de vieille souche. L'explication n'en est-elle pas — en tenant compte aussi de l'origine fort mélangée de ces colonies — dans l'influence que la Maçonnerie exerce sur leurs éléments encore mal coordonnés ? De véritables foyers d'immoralité et d'impiété se cachent dans certaines de ces loges et les égalent aux pires bouges des sectes européennes. D'autres s'efforcent d'attirer les juifs et de les amalgamer aux Européens. Que peut-il sortir de bon d'un pareil mélange de populations sur une donnée rationaliste et humanitaire, quand elle n'est pas franchement anti-chrétienne ? Assurément il ne faut pas trop généraliser, et parmi ces nombreuses loges plusieurs peuvent être en réalité assez inoffensives, mais ce n'en est pas moins un fait grave que de voir la civilisation occidentale s'implanter dans ce pays avec la forme maçonnique. Les bienfaits de l'éducation chrétienne, qui là au moins ne rencontrent pas des gouvernements persécuteurs, neutraliseront, espérons-le, dans la nouvelle génération, ces funestes ferments.

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME

LES ANARCHISTES

§ 1^{er}. — SUCCESSION DE L'INTERNATIONALE

« Lorsque Dante, dit M. de Laveleye, descend les cercles de l'enfer, arrivé au plus profond de la « cité sans espérance », il « s'y trouve face à face avec l'effroyable souverain des anges « révoltés.

L'imperator del doloroso regno.

« Ainsi, quand on pénètre jusqu'aux dernières couches du socialisme révolutionnaire, on y rencontre Bakounine. On ne peut pas aller au-delà, car il est l'apôtre de la destruction universelle, de l'anarchisme absolu, ou, comme il a lui-même nommé sa doctrine, de l'*amorphisme*. C'est lui qui, empruntant le nom et l'organisation de l'INTERNATIONALE, a répandu le socialisme anarchique dans tous les pays latins. Ce sont ses idées qui ont dominé dans la Commune de Paris. Ce sont elles qui forment maintenant le fond des programmes qu'adoptent la plupart des associations socialistes en Italie, en Suisse, en Belgique, en Espagne et même en France (1). »

Nous avons dit (liv. II, chap. XIV, § 8) la scission qui, après

(1) *Le Socialisme contemporain*, Genève, Murquhart, in-8, 1881.

l'échec de la commune de Paris, s'était produite entre les partisans de Karl Marx, les *collectivistes*, et ceux de *Bakounine*, les *anarchistes*.

L'*Association internationale des travailleurs* paraît, sous sa forme primitive, ne plus fonctionner. On proclame bien haut sa fin et en novembre 1882 un groupe de députés a déposé un projet abolissant la loi du 14 mars 1872 sur l'Internationale, en se fondant sur ce que la redoutable association avait cessé d'exister (1).

Indépendamment des rivalités personnelles et des haines qui ont suivi cet échec, la tentative de Karl Marx de créer un *État universel*, dont les pouvoirs suprêmes résideraient dans le congrès annuel et le conseil général de l'*Internationale*, était prématurée. Le degré d'avancement de la Révolution et des idées socialistes n'est pas le même dans les différents pays. La Franc-maçonnerie n'a pas encore assez effacé le sentiment national et l'idée de la patrie chez les ouvriers. D'autre part, la prétention de Karl Marx de supprimer l'appareil des sociétés secrètes, grades, initiations, serments, mots de passe pour agir exclusivement par la publicité, était également trop en avance du mouvement des temps. Bakounine y a au contraire largement recours, comme nous allons le voir dans l'organisation de l'*Alliance démocratique universelle*.

L'*Internationale*, même dans les branches restées fidèles à la direction de Karl Marx, a donc dû se transformer et entrer dans une nouvelle phase.

Les mesures de proscription contre le *democrat socialist parti*, qui est tout entier dans l'ordre d'idées de Karl Marx, mesures inaugurées en Allemagne par la loi du 21 octobre 1878, ont obligé les socialistes à se renfermer dans la propagande secrète, dans celle qui se fait au foyer et à l'atelier. Les triomphes électoraux qu'il a eus aux élections pour le Reichstag

(1) Voici les noms des députés signataires de cette proposition : MM. Lafont, Clémenceau, Clovis Hugues, Bonnet-Duverdier, Ernest Lefèvre, Georges Périn, Granet, Henry, Maret, D. Barodet, Girodet, Raspail, Roselly-Mollet, Roques de Filhol, Tony Revillon, Camille Pelletan, Vernhes, Marius Poulet, Gaston Laporte, Leydet, Courmeaux, Menard-Dorian, Dutailly, Beauquier, Gaillard, de Lanessan, Talandier, Laisant, Datas, Bellot, Louis Blanc, Cantagrel, Delattre, Jules Roche, Galigne, Desmons, A. Duportal, D^r Turigny, Daumas, Emile Brousse, Marius Chavanne, Ferrary, Bouchet, Gambon, D^r Villeneuve, Gerville-Réache et Brélay.

en 1881 ont prouvé que sa force n'avait en rien été atteinte (1).

En France, en Italie, en Belgique, on saisit souvent encore chez les socialistes des cartes d'affiliation à l'*Internationale*, des statuts de cette société. C'est en évoquant le souvenir de l'*Internationale* qu'ils font de la propagande. Les *collectivistes* ont en France une organisation qui se manifeste par une presse, dont les organes sont l'*Égalité*, le *Prolétaire*, le *Citoyen et la Bataille*, séparés seulement par certaines nuances, par des congrès annuels, qui se sont tenus à Marseille (1879), au Havre (1880), à Reims (1881), à Saint-Étienne et à Roanne (1882).

Mais la scène n'en est pas moins incontestablement occupée au premier rang aujourd'hui par les *anarchistes*.

On a vu quelles sont leurs doctrines. Rappelons seulement qu'ils dédaignent l'action politique *électorale* et veulent organiser un parti socialiste indépendant des partis bourgeois politiques, et qui, une fois suffisamment fort, agira par la violence et exclusivement pour son compte.

M. Winterer, dans ses savantes recherches, a établi que la propagande des *anarchistes* s'est surtout répandue avec succès dans la Suisse, en Italie, en Espagne et en France. M. de Laveleye, dans son ouvrage sur le *Socialisme contemporain*, confirme ces indications. Bakounine est mort à Berne en 1878; mais l'association fondée par lui n'en a pas-moins continué.

Ses doctrines sont résumées par le manifeste suivant, qui a été rédigé par Bordat, de Lyon, et Élysée Reclus au congrès de Genève en 1881 :

Les anarchistes révolutionnaires réunis à Genève se sont trouvés d'accord sur le programme suivant :

Notre ennemi, c'est notre maître.

Notre ennemi, c'est le propriétaire, c'est l'État, c'est le patron, qu'il s'appelle monarchie ou démocratie.

Notre ennemi, c'est toute autorité, qu'elle s'appelle diable ou bon Dieu.

Nous voulons reprendre l'usine.

Nous voulons reconquérir la propriété commune, quel que soit le gouvernement à renverser.

(1) V. *Trois années de l'histoire du socialisme*, par l'abbé Winterer, député au Reichstag, Paris, Palmé, in-12, 1882, pp. 6 à 20. Nous ferons dans ce chapitre de fréquents emprunts à ce volume, qui complète l'œuvre magistrale sur le *Socialisme contemporain*, publiée en 1878 par le noble champion de la religion et de la nationalité de nos frères d'Alsace-Lorraine.

Les débats du procès des anarchistes de Lyon au mois de janvier 1883 ont établi que la *fédération jurassienne* de l'Internationale, qui en 1873 s'était séparé du conseil central et de Karl Marx, avait pris en 1878, après le vote des lois sur la liberté de la presse et les réunions publiques, l'initiative de la constitution en France du parti anarchiste. C'est ce qui résulte d'un rapport lu par le prince Krapotkine, sous le nom de Levanof, à la fédération jurassienne. Les divers congrès ouvriers qui ont été tenus dans ces dernières années lui ont servi de moyen de propagande ; et partout elle a mis à profit les anciens cadres de l'Internationale, qui, après la répression de la Commune et l'état de siège, avaient été dispersés.

En 1881 a eu lieu à Londres un congrès de révolutionnaires cosmopolites, où le prince Krapotkine a été délégué par les groupes anarchistes lyonnais et où l'on a discuté la constitution d'une nouvelle association internationale des travailleurs avec un caractère plus nettement révolutionnaire que la première.

Si l'Internationale, avec son ancienne organisation publique et centralisée, n'a pas été reconstituée, comme l'ont soutenu les accusés de Lyon, il n'en est pas moins vrai que cette conférence des principaux chefs révolutionnaires du monde entier, a donné le signal d'une reprise du mouvement socialiste dans les divers pays, non plus seulement par la propagande théorique, mais par l'action pratique.

La nouvelle association prétend n'être pas une société secrète et agir uniquement soit par la propagande publique, soit par la violence. Les faits et les documents suivants permettront de juger ce qu'il y a de vrai dans cette prétention.

§ 2. — LES FRÈRES INTERNATIONAUX

Les journaux allemands le *Reichsbote*, de Berlin, et le *Vaterland*, de Vienne, ont publié en mars 1880 les statuts de l'association des anarchistes, trouvés chez un nihiliste. En voici la teneur :

Organisation de l'alliance des frères internationaux.

Trois grades :

1. Frères internationaux.
2. Frères nationaux.
3. Frères de l'organisation semi-publique de la démocratie internationale.

Règlement des frères internationaux.

§ 1. — Les frères ne connaissent pas d'autre patrie que la Révolution générale, pas d'autre étranger et d'autre ennemi que la réaction.

§ 2. — Les frères rejettent toute conciliation ou tout compromis. Tout mouvement est regardé par eux comme réactionnaire, du moment qu'il n'a pas pour but direct ou indirect le triomphe des principes révolutionnaires.

§ 3. — Les frères ne peuvent jamais entre eux s'attaquer ou recourir aux tribunaux. Ils ne connaissent d'autre tribunal que le jury d'honneur, choisi par part égale par les deux parties. Ce jury statue souverainement.

§ 4. — Chaque frère doit être sacré pour l'autre. Chaque frère a le droit de compter sur l'aide et l'assistance des frères, qui sont tenus de faire tout pour lui jusqu'à la limite du possible.

§ 5. — Ne sauraient être frères internationaux que ceux qui acceptent le programme révolutionnaire dans toutes ses conséquences théoriques et pratiques et qui ont l'intelligence, l'énergie, l'honorabilité et la fermeté voulues.

§ 6. — Le service de la Révolution doit être regardé par chaque frère comme le premier et le plus saint des devoirs et des intérêts.

§ 7. — Le frère a toujours le droit de refuser les services exigés par le comité ou les comités locaux. Mais si ces refus paraissent être constants, il peut être suspendu de ses droits de frère.

§ 8. — Aucun frère ne saurait gérer une fonction publique sans l'autorisation spéciale du comité local. Il ne peut prendre part à aucune manifestation hostile à notre cause. Chaque fois qu'il y a une réunion de plus de deux de nos frères, ils sont tenus de s'occuper des affaires publiques.

§ 9. — Tous les frères internationaux doivent se connaître, et ils ne doivent avoir entre eux aucun secret politique. Ils ne pourront appartenir à aucune autre société, sans autorisation spéciale du comité local, et ils sont en même temps tenus de dévoiler au comité central tous les secrets de l'autre société, qui peuvent intéresser directement ou indirectement la société internationale.

La seconde section est formée des *frères nationaux* désignés

pour préparer la Révolution dans chaque pays d'une manière indépendante. *Ils ne doivent pas soupçonner l'existence d'une organisation internationale.* — La troisième section comprend les simples adhérents, qui s'enrôlent dans les associations socialistes locales, figurent dans les congrès et constituent la grande armée de l'insurrection (1).

L'existence de cet *ordre supérieur* des frères internationaux, ayant au-dessous de lui un second ordre, les *frères nationaux*, est calqué sur l'ordre des *Régents* de Weishaupt et sur la Haute-Vente romaine. Il explique la diffusion de la secte sur tous les points du globe et les *complicités* qu'elle rencontre dans des régions sociales supérieures (§ 5).

Au-dessous de ces deux ordres se trouvent les *fédérations nationales*, qui se présentent comme des organisations du parti ouvrier.

« La Fédération nationale française a été subdivisée en six régions :

La région du centre, capitale : Paris.

— de l'Est,	— Saint-Etienne.
— du Nord,	— Roubaix.
— de l'Algérie,	— Alger.
— de l'Ouest,	— Le Havre.
— Marseillaise,	— Marseille.

« Dans les capitales de ces six régions, il existe un comité régional ou fédéral centralisant l'action socialiste dans la contrée.

« Les comités fédéraux sont composés d'autant de délégués qu'il y a de chambres syndicales dans la région. Ainsi l'union fédérative du centre a son siège à Paris ; elle compte environ 20 membres, délégués chacun par une chambre syndicale.

« Les délégués aux comités régionaux sont pris ordinairement dans la ville capitale de la région. Autant que possible, ces délégués sont des célibataires n'ayant pas le souci de la famille et pouvant, par conséquent, consacrer tout leur temps à la propagande dont ils sont chargés. Les ressources des comités régionaux proviennent des souscriptions de leurs membres, *mais surtout des envois des chambres syndicales, qui doivent verser à la fédération la moitié de leur encaisse.*

(1) Ce document a été publié dans l'*Univers* du 25 mars 1880. M. de Lavoley, *Le Socialisme contemporain*, p. 311, le reproduit. Son authenticité n'a jamais été contestée.

« Au dessus des fédérations de région couronnant l'édifice collectiviste, se trouve le comité national du parti ouvrier.

Le comité ne date que de novembre dernier. Il a été créé au congrès national de Reims, sur la proposition des citoyens Brousse, Gilliet, Labusquière, Malon.

« Le comité national se compose de cinq délégués de chaque région, résidant habituellement à Paris; il compte ainsi 30 membres, nommés pour une année.

« Sa composition actuelle est la suivante :

« MM. Brousse, — Chabert, — Bazin, — Cibot, — Desvilliers, — Deynaud, — J.-B. Clément, — Aveline, — Bouty, — Prudent, — Deville, — Gardat, — Guesde, — Joffrin, — Labusquière. — Le Prieur, — Paillet, — Fourrière, — Maës, — Andrégely, — Citoyenne Floret, — Harry, — Josselin, — Adhémar Leclerc, — B. Malon, — Audejean, — Valdy, — Teulon, — Allemade, — citoyenne Rouzade. Les délégués de la fédération de Paris sont les citoyens Bouty, — Joffrin, — Desvilliers, Allemane, — la citoyenne Floret. — Les chambres syndicales, les comités régionaux et le comité national n'ont pas de présidents. A chaque réunion, un des membres présent est chargé de diriger la discussion. Un dernier perfectionnement sera probablement à ajouter à cette organisation, car la proposition vient d'en être faite : c'est qu'au cas où le comité national viendrait à être arrêté par le gouvernement, les régions aient chacune à nommer immédiatement un membre pour le reconstituer.

« Le fonctionnement de ces différents rouages n'est certainement pas d'une régularité parfaite, mais la force qui s'est peu à peu constituée est déjà telle que les industriels se sentent parfois impuissants à résister, et que le gouvernement, s'il osait entreprendre d'entrer directement en lutte, aurait grande chance d'être emporté (1). »

Quelle que soit l'importance réelle de ce *comité national* dont la constitution est toute récente, la Fédération nationale française paraît avoir eu jusqu'à présent son centre directeur à Lyon et à

(1) *L'Association catholique* du 15 novembre 1882.

Dans les derniers jours de février 1883, le *Couteau*, journal suisse, publiait la note suivante, destinée peut-être à donner le change sur le jour et le lieu de la réunion :

« Les délégués des comités anarchistes de province sont convoqués à une importante réunion générale, qui aura lieu à Paris le 9 mars au siège du comité central : B : 4, D : L. 2. — Tous nos amis se feront un devoir scrupuleux de ne pas manquer à ce rendez-vous d'honneur. »

Genève. C'est toujours le point où nous ramènent et le complot gambettiste de 1873 (v. liv. III, chap. XXI, § 1) et les crimes qui ont eu lieu en août septembre et octobre 1882. En 1870, cette organisation existait déjà, et il est très important de noter que le 4 septembre de cette année la République était proclamée par l'émeute de l'hôtel de ville de Lyon à *midi*, avec le drapeau rouge, alors qu'elle l'était à Paris seulement à 4 heures. Le 28 septembre Bakounine était dans cette ville à la tête d'une nouvelle insurrection dirigée contre le f. . Andrieux et les autres Jacobins, qui s'étaient installés au pouvoir dans le premier moment.

Ce qui fait la force des fédérations nationales, c'est qu'elles s'appuient sur des *groupes organiques*, sur des *groupes professionnels*, sur des *chambres syndicales* : elles entraînent ainsi sous leur direction le mouvement socialiste, qui naît spontanément parmi les populations manufacturières par des causes religieuses, politiques et économiques, indépendantes de l'action des sociétés secrètes.

Bakounine et sa secte ont profité de l'expérience acquise par l'*Internationale* et qui en 1872 a amené la substitution du groupement corporatif à l'organisation en *sections* (v. liv. II, chap. XIV, § 8) (1). Les ouvriers enrégimentés dans ces innombrables associations locales ne connaissent pas l'existence des deux ordres supérieurs ; ils ne leur en obéissent pas moins aveuglément. les accusés de Montceau - les - Mines, presque tous de très jeunes gens, ont déclaré avoir obéi aux ordres que leur donnaient des hommes à grandes barbes, qu'ils ont refusé de nommer. Les débats du procès des anarchistes de Lyon ont laissé soupçonner que parmi ceux-ci se trouvaient les chefs occultes qui avaient suscité cette première explosion. En effet, c'est à Lyon et à Vienne qu'étaient établis les dépôts de dynamite.

L'organisation de ces groupes locaux n'est pas partout la même, croyons-nous ; là où elle est le plus avancée, les associés ne sont reçus qu'après une initiation semblable à celle de la Franc-maçonnerie.

(1) Quoique la chambre syndicale soit la base de l'organisation des nouvelles sociétés révolutionnaires, cependant les anarchistes ou la nouvelle Internationale n'ont pas renoncé à avoir des groupes distincts des corporations. Ainsi les débats du procès de Lyon ont signalé l'existence à Vienne d'un groupe qui s'intitule les *indignés*, à Villefranche d'un groupe appelé le *glaiive*. A Lyon des femmes s'appellent le *groupe Marie Ferré*, etc.

A Montceau-les-Mines il y avait deux groupes appelés l'un la *Pensée*, l'autre la *Santa-Maria*, constitués sous la forme de *chambres syndicales*. Un groupe semblable existait dans l'usine de Gueugnon. Les uns et les autres étaient en relations avec les groupes du Creuzot, et se ramifiaient avec la *Fédération*. D'après les livrets saisis sur les prévenus, le but de ces associations était seulement de donner aux ouvriers les moyens de faire valoir leurs droits en justice, et de procurer des secours aux malades. En réalité, jamais aucun secours n'a été donné, et ces sociétés n'étaient que des groupements en vue de la guerre sociale. Les accusés ont raconté eux-mêmes le cérémonial dont on entourait leur réception. On bande les yeux de l'initié, qui doit tirer sur un mannequin figurant un traître ; on le promène, de nuit, dans les bois ; enfin, on lui fait jurer fidélité sur un revolver, et on lui communique des signes et des attouchements qui servent à se reconnaître. Un autre prévenu a déclaré que le mannequin sur lequel l'initié devait tirer représentait un traître. M. Championnet, maître de forges à Gueugnon, a eu entre les mains les statuts de ces prétendues chambres syndicales. Une de leurs clauses stipulait que les adhérents devaient renoncer à toute pratique religieuse.

Le journal le *Paris*, — un organe de Gambetta, qui prenait ses informations à la préfecture de police, — a publié, le 25 octobre 1882, les indications suivantes sur la manière dont les groupes formant les différentes fédérations se rattachent aux centres de l'ordre supérieur :

Dans toutes les villes, dans tous les villages industriels de France, et même dans les petites communes avoisinant les grandes exploitations ouvrières des groupes révolutionnaires, composés d'un petit nombre d'affiliés sûrs, ont été organisés depuis plusieurs mois.

Tous sont composés, pour la plus grande partie, de très jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans. Ils acceptent le mot d'ordre qui leur est transmis, autant que possible, *verbalement* par des délégués.

Une des lettres saisies dans les récentes perquisitions recommandé aux membres des groupes locaux de masquer l'organisation révolutionnaire à laquelle ils travaillent sous l'étiquette légale de *chambre syndicale*.

Tous les groupes d'une même région sont reliés entre eux par une *fédération* qui porte le nom du département où ils se trouvent, à moins que leur petit nombre dans un même département n'ait amené les chefs

à les grouper autrement. Il y a la fédération de Saône-et-Loire, celle du Midi, celle du Sud-Est, celle de la Loire, etc.

Chacune de ces fédérations a ses timbres et cachets, portant son nom, le nom du lieu où siègent ses chefs, et parfois aussi quelque symbole. Ceux de Saône-et-Loire ont un lion pour emblème.

La fédération sert d'intermédiaire entre les groupes d'exécution, disséminés dans les communes, et le comité directeur dont nous allons expliquer plus loin le fonctionnement.

Toutes les fédérations de France nomment un délégué au comité intime, chef suprême de la ligue, et qui se réunit au moins une fois par mois à Genève. Nous ne connaissons que cinq noms de délégués. Ils ne sont pas tous Français. Du moins le comité délibère-t-il avec le concours du prince Krapotkine, dont plusieurs lettres ne permettent pas de nier l'intervention en tout ceci. Il compte en outre d'anciens amnésiés, dont un illustre et qui se promet « d'étonner la Russie » par l'explosion qui aura lieu chez nous.

Toutes les cartouches de dynamite saisies sont de fabrication suisse et viennent de Saint-Sauveur. C'est là un fait des plus importants. Il prouve que le point de départ de l'action révolutionnaire est à l'étranger.

D'autres indications émanées de sources différentes ont signalé à la même époque la *fédération du Jura Bernois*, comme servant de base d'opérations pour les tentatives des anarchistes en France (1). Le nom de Pindy et celui d'Élisée Reclus, l'ancien membre de la Commune, ont été souvent prononcés comme ceux des chefs du mouvement. Ce dernier a lui-même jeté un audacieux défi à la justice française (2), et le procureur général Fabreguettes a déclaré devant la Cour de Lyon, que son séjour à l'étranger avait seul empêché de le comprendre dans les poursuites.

Aucun des misérables, qui ont commis les crimes de Montceau-les-Mines, ne paraît faire partie des comités supérieurs, de l'ordre des *frères nationaux*. Ainsi, par exemple, Dumay, qui, en 1873, avait joué un rôle dans le complot républicain, et dont les *conférences* ont excité les ouvriers de Montceau, n'a pas mis la main à l'exécution.

Nos études personnelles nous permettent de confirmer les indications données par le *Paris*. Dans un très grand nombre d'usines,

(1) *La Fanfulla*, citée par l'*Union* du 30 novembre 1882.

(2) Y. sa lettre dans l'*Union* du 27 décembre 1882.

de mines, de manufactures, les ouvriers sont à chaque paie obligés de donner une cotisation de 0,50, de 0,75, de 1 franc par semaine, suivant l'importance de leur salaire, *pour la caisse de la société*. Ils ignorent absolument ce qu'est *cette société*, mais s'ils ne se soumettaient pas à cette exigence (comme à voter pour les candidats désignés par la secte, à figurer aux enterrements civils), ils sont impitoyablement chassés des ateliers, soit par les mattres-ouvriers, qui disposent, en réalité, complètement du recrutement des ateliers dans la grande industrie, soit par une persécution sourde de leurs camarades. Ces cotisations minimales, *perçues régulièrement sur de grandes masses*, constituent des fonds considérables et donnent au parti *anarchiste* des ressources que n'a jamais eues l'*Internationale*.

L'existence des *deux ordres supérieurs* est complètement cachée aux membres des groupes locaux, des chambres syndicales, par le procédé suivant : les comités régionaux et nationaux sont le produit d'élections à plusieurs degrés et qui se font au moyen d'éliminations successives. Ceux qui ont voté au premier degré ne savent jamais quels ont été les membres élus au deuxième degré par leurs délégués, et ainsi de suite.

Cette organisation s'étend sur toute l'Europe et jusqu'aux États-Unis. Si dans ce dernier pays, ainsi qu'en Angleterre, les anarchistes ne se livrent pas à des actes matériels de violence contre les personnes et les propriétés, c'est pour ne pas compromettre l'asile sûr et la base d'opération qu'ils y trouvent.

Après une période consacrée à l'organisation des groupes, puis à la propagande par la presse et par les réunions, le comité directeur a jugé à propos de frapper fortement l'opinion ouvrière par une série d'actes d'exécution. C'est alors qu'on a vu se produire dans le bassin houiller de Saône-et-Loire, en août 1882, cette agitation qui depuis est allée en grandissant.

Après les événements de Montceau-les-Mines, en octobre, un certain nombre d'explosions par la dynamite, de réunions *anarchistes*, de placards et de lettres de menaces se sont produits à Paris, à Lyon, à Arles, à Marseille et dans les localités voisines ; puis, le comité central de la Fédération, jugeant que l'on avait assez fait pour la propagande, a donné l'ordre d'arrêter ces manifestations, et elles ont cessé immédiatement. C'est un *mot d'ordre* qui les commande comme il les arrête, et il n'y a absolument rien de spontané dans ces prétendues colères du peuple contre les cléricaux et les capitalistes.

En mars 1883, au moment où le parti radical organise l'agitation révisionniste et où une crise sur l'industrie du bâtiment laisse un grand nombre d'ouvriers sans travail, un nouveau mot d'ordre est donné ; et aussitôt dans les environs du Creuzot les bris de croix, les explosions de dynamite ont recommencé. Le gouvernement de la République est absolument impuissant à supprimer cette organisation. Le journal *La Tenaille*, organe de la *Fédération du centre*, le déclarait le lendemain du verdict de Riom avec une grande brutalité.

En même temps une explosion accidentelle de dynamite entre les mains de deux accusés du complot de Lyon, qui a eu lieu en Belgique, a appelé l'attention sur les allées et venues des anarchistes, et sur l'existence de plusieurs sections organisées dans ce pays. Une des causes de leur puissance, qui compense leur petit nombre, réside dans cette facilité à opérer dans le monde entier et à déplacer d'un jour à l'autre leur base d'action, grâce aux voies de communication rapides et aux affiliés disséminés par petits groupes sur tous les points du monde.

Il y a depuis longtemps, à Londres, un centre, où les mazziniens, les nihilistes, les anarchistes se rencontrent et trouvent toute facilité pour conspirer. La loge *les Philadelphes*, du rite de Memphis, les reçoit et leur fournit toutes les ressources que la Maçonnerie, dans ses plus hauts grades, peut fournir aux conspirateurs (cf. liv. III, chap. XV). Les anarchistes y publient un journal, la *Freiheit*, que ses apologies de l'assassinat du Czar ont fait, chose si rare en Angleterre, condamner par un jury ; mais le groupe n'en a pas moins continué à vivre en paix. C'est là qu'Hartmann a été reçu solennellement après que la France a eu refusé son extradition à la Russie.

Aux États-Unis, il existe un foyer du même genre Hartmann a été reçu, en août 1881, en triomphe à New-York, où il se rendait, comme il l'a dit lui-même, afin d'y organiser une double propagande : l'une dans un but *humanitaire*, pour aider le peuple russe à conquérir sa liberté, l'autre auprès des travailleurs dans le but d'affranchir les ouvriers russes au moyen des grèves (1). Après l'assassinat d'Alexandre II, plusieurs meetings se sont tenus à New-York, à Chicago, pour approuver le crime et

(1) V. le *New-York Weekly Herald* du 3 août 1881.

protester contre l'exécution d'une femme qui y avait pris part, Jessa Helfmann (1).

« Les socialistes révolutionnaires d'Amérique, dit M. Winterer, envoyèrent un délégué au congrès qui siégea secrètement à Londres, du 13 au 20 juillet 1881, dans le but d'étudier et de réunir les moyens chimiques et physiques qui pourront être utiles à l'œuvre révolutionnaire. »

Enfin, une assemblée qui prit cyniquement le nom de *Conseil de la Dynamite*, a tenu ses assises à Chicago. On y a délibéré publiquement sur les moyens de faire sauter des villes et des flottes (2). Le 29 décembre 1882, Most, le socialiste allemand, le rédacteur de la *Freiheit*, a présidé, à Chicago, un meeting dans lequel le meurtre de tous les propriétaires et capitalistes a été acclamé par une bande d'énergumènes (3).

A la fin de février 1883, les journaux américains signalent encore un conciliabule tenu à Philadelphie, sous la direction d'Hartmann et de Most, avec le concours des anarchistes établis dans cette ville. Ils y ont, dit-on, concerté pour une action commune entre les socialistes allemands et les nihilistes russes.

L'*Alliance démocratique universelle* a profité de la situation agitée de l'Irlande pour y implanter une société secrète qui s'est livré systématiquement à l'assassinat. Le *Révolté* de Genève, organe du parti anarchiste, a, au mois de mai dernier, publié sur cette société des détails qui indiquent les relations existant entre les deux foyers révolutionnaires (4) (v. liv. III, chap. XXXII, §).

§ 3. — LA MAIN-NOIRE EN ESPAGNE

L'*Alliance de la démocratie socialiste*, avons-nous dit, a étendu de puissantes ramifications dans tous les pays de l'Europe latine (5). C'est Bakounine qui, en 1873, avait excité le mouve-

(1) *New-York Weekly Herald*, 24 mai 1882.

(2) *Trois années de l'histoire du socialisme*, p. 73.

(3) *V. the Nation*, 4 january 1883.

(4) *V. des extraits de ces informations dans l'Union* du 24 mai 1882.

(5) Les tendances du socialisme italien le rattachent aux anarchistes. En novembre et décembre 1882, on a signalé à Marseille un groupe de socialistes italiens, s'intitulant *Circolo rivoluzionario, di Marsiglia* qui étaient en relations avec les anarchistes français. *V. l'Union* du 3 décembre 1882.

ment communaliste de Barcelone et de Carthagène. L'on a vu (liv. II, chap. XII, § 7) l'article si remarquable de l'*Égalité* de Genève, son organe, à propos de ce mouvement à la suite du 24 mai 1873.

Après quelques années de recueillement, c'est-à-dire de propagande secrète, les attentats ont recommencé.

Le 25 octobre, Oliva Moncasi, qui se déclara *internationaliste*, tira un coup de pistolet sur le roi Alphonse XII. En 1881, lorsque le congrès ouvrier de Paris se préparait, un des mineurs espagnols écrivait, dans une lettre lue au congrès, qu'ils ne pouvaient s'y faire représenter, « *car nous sommes très occupés à la besogne de la Révolution.* »

C'est dans le sud de l'Espagne, dans le royaume de Valence, mais surtout dans l'Andalousie, que réside la principale force du parti. Par suite du régime agraire de cette dernière province, le socialisme est surtout répandu chez les ouvriers agricoles. Depuis la fin de 1878, des incendies avaient lieu fréquemment dans cette partie du pays, et l'on avait constaté une fois dix-huit incendies le même jour dans des districts assez éloignés. Le correspondant de Madrid du *Journal des Débats* (n° du 22 août 1881) n'hésitait pas à les attribuer à l'*Internationale*. Il signalait en même temps les excitations aux grèves faites par les agents socialistes, *qui recevaient leurs instructions de Londres et de Suisse.*

En février 1882, de nouveaux incendies ont amené la découverte de l'organisation anarchiste espagnole.

Elle prend le nom de *Société de la Main-Noire*. D'après le journal l'*Imparcial* de Madrid, elle a son centre d'action à Xérès, Grazaleuza, Ubrique, Arcos et autres localités de l'Andalousie : mais les comités d'où part l'impulsion, sont établis à Madrid et dans les grandes villes, et comptent parmi leurs membres des personnes appartenant aux classes élevées de la société. Eux-mêmes reçoivent la *haute direction de Genève.*

Plusieurs dépôts de dynamite, trouvés sur divers points de l'Andalousie, indiquent bien l'origine étrangère de cette association, quoique des circonstances locales aient favorisé sa diffusion.

Elle se divise en *fédérations provinciales* et *sections locales* :

Les organisateurs de la Main-Noire déclarent dans leurs statuts que la société a pour but de défendre les pauvres et les opprimés contre ceux qui les exploitent et les tyrannisent, contre leurs voleurs et leurs bourreaux :

« La terre, ajoutent-ils, existe pour le bien-être commun des hommes, qui tous ont un droit égal à la posséder ; elle a été créée par l'activité féconde des travailleurs ; l'organisation sociale actuelle est absurde et criminelle : ce sont les travailleurs qui produisent et les riches fainéants les tiennent dans leurs serres ; aussi ne saurait-on être animé d'une haine trop profonde contre tous les partis politiques, car tous sont également méprisables ; toute propriété acquise par le travail d'autrui est illégitime, qu'elle provienne de la rente ou de l'intérêt ; il n'y a de légitime que celle qui résulte du travail personnel, direct et utile. En conséquence, la Société déclare les riches hors du droit des gens ; elle proclame que pour les combattre comme ils le méritent tous les moyens sont bons et nécessaires, *sans en excepter le fer, le feu et même la calomnie.* »

L'association affirme qu'elle marche d'accord avec toutes celles du même caractère établies dans les divers pays.

Les statuts organiques sont courts et catégoriques. La sanction générale des décisions de l'association est la peine de mort.

L'association est essentiellement secrète. Quiconque révèle, par imprudence ou mauvaise foi, les actes dont il a connaissance, est mis en suspicion pour un temps illimité ou condamné à mort, suivant la gravité de la révélation.

Toute mission confiée à un affilié est obligatoire. Celui qui s'y soustrait est regardé comme traître.

L'affilié doit prendre pour règle de dissimuler en public ses rapports avec l'association ou ses sympathies pour elle.

Tout affilié est soumis à un noviciat ; il doit fournir des preuves positives de sa sincérité, et ce n'est qu'après cette épreuve qu'il est admis à se présenter devant les initiés du groupe dont il doit faire partie. Les initiés s'entourent, en cette circonstance, de toutes les précautions pour ne pas être victimes d'une surprise. Après audition du récipiendaire, on procède au vote. Nul n'est admis qu'à l'unanimité des suffrages.

Les statuts du *tribunal populaire* ou tribunal secret rappellent ceux du nihilisme. Ils portent en tête la déclaration suivante :

« Attendu que les gouvernements bourgeois, en mettant hors la loi l'Internationale, empêchent la solution pacifique de la question sociale, il convient d'établir en secret une organisation révolutionnaire. Le triomphe est encore très éloigné. Les bourgeois continuent à commettre leurs crimes, il faut les châtier ; et comme tous les fédérés sont déterminés à réaliser ce dessein un tribunal populaire est chargé de condamner et châtier les crimes de la bourgeoisie. Les membres du tribunal révolutionnaire doivent appartenir à l'Internationale ; ils doivent être capables d'exécuter la mission qu'ils acceptent. Les bourgeois seront châtiés par tous les moyens possibles, *par le fer, le feu, le poison, ou toute autre manière* »

Les réunions ordinaires du tribunal ont lieu tous les premiers du mois. Elles ont pour objet de rendre compte des représailles exercées par chacun des membres contre la bourgeoisie, des avantages offerts par chacun des modes d'exécution mis en œuvre ; d'examiner les réformes qu'il serait utile d'introduire dans l'association et de donner des instructions aux affiliés.

Tout membre d'un groupe est tenu de soumettre à ce même groupe ses idées et ses vues sur les meilleurs modes d'incendie, d'assassinat, d'empoisonnement, et en général sur tout moyen de causer du dommage aux bourgeois.

Chaque affilié paie une cotisation de cinq centimes par semaine pour les frais de correspondance. Pour les débours élevés, le recouvrement s'opère par répétition ; en cas de dépenses extraordinaires, on a recours à la fédération.

Les châtimens ne doivent s'exercer qu'au moment propice. L'affilié doit savoir profiter des occasions favorables.

Chaque fois qu'il est nécessaire de se compromettre et d'exposer sa vie, l'affilié doit faire preuve d'énergie et ne pas hésiter sur le choix des armes.

Les représailles doivent s'exercer contre les propriétés partout où elles ne peuvent atteindre les personnes.

Nul n'est tenu d'agir dans le cas d'impossibilité matérielle ou d'incapacité personnelle. Mais quiconque a accepté une mission déterminée doit l'accomplir sous peine de mort. Quiconque s'abstient d'agir d'une manière permanente est déclaré nul et expulsé de l'association ; il est placé sous la haute surveillance du tribunal et encourt la peine de mort à la première révélation. Aucune considération d'amitié ni de parenté ne peut arrêter la mise à mort du traître. On ne doit respecter à aucun prix la vie d'un frère ou d'un père qui met en danger un nombre considérable de personnes. Toutes les fois qu'un groupe d'une localité ne peut exécuter la sentence de mort prononcée contre un traître, les affiliés d'autres localités sont chargés de cette exécution. Ils surprennent le condamné et le tuent sans pitié.

Divers moyens sont indiqués aux membres du tribunal populaire pour assurer le secret de leurs délibérations, de leurs résolutions et de leurs actes. Ils doivent changer souvent de nom, ils ont un chiffre pour leur correspondance et un code de précautions où tout est prévu avec un soin minutieux, jusque dans les moindres détails (1).

Parmi les causes qui doivent être appelées, plusieurs auront un grand retentissement. Les assassinats de Blanco, de Benaçoaz, ont été commis dans des circonstances atroces. Déjà trente-six individus sont

(1) *L'Imparcial* de Madrid, cité dans *l'Union* du 5 mars 1883.

impliqués dans ces deux affaires. L'assassinat de Negro et de sa femme, en exécution d'une sentence rendue par le tribunal populaire, le meurtre de Don Antonio Enciso, l'attaque en plein jour de plusieurs maisons d'Arcos, tous crimes dont les principaux auteurs sont arrêtés, seront, selon toute probabilité, les premiers faits sur lesquels les tribunaux auront à se prononcer. On compte déjà qu'il y aura plus de 200 affaires à juger.

Au nombre des chefs de la *Main-Noire* se trouve, dit-on, un maître d'école nommé Juan Ruiz, sur lequel pèsent les charges les plus graves et que l'on soupçonne avoir participé à l'assassinat d'un affilié, Bartolomé Gago, condamné par le tribunal populaire. Juan Ruiz est en fuite, mais la justice est sur ses traces.

On remarquera que ces statuts de la *Main-Noire*, saisis par la justice espagnole, sont comme la paraphrase des *statuts des frères internationaux* (v. plus haut, § 2). L'origine du mouvement espagnol se trahit encore par ce fait relevé à l'instruction, que les chefs de la *Main-Noire* ont consacré plusieurs mariages *dits d'émancipation*, attestés seulement par la présence de quelques témoins, comme ceux des filles du f.^o. Reclus. (Liv. III. chap. XVII, § 4).

L'*Imparcial* a donné sur le nombre des adhérents des chiffres qui nous paraissent très exagérés. On confond sans doute avec les hommes des sociétés secrètes les masses d'ouvriers qui sont terrorisés par la secte et n'osent pas résister à ses injonctions.

A peine la police avait-elle mis la main sur le groupe local de Xérès, que le comité, loin de se laisser intimider, a pris l'offensive. Par ses ordres, quantité de ceps de vigne ont été coupés dans la province de Malaga, de nouveaux incendies ont éclaté, les bourgeois, propriétaires de biens ruraux, ont reçu des menaces de mort.

§ 4. — RELATIONS DES ANARCHISTES DE L'EUROPE OCCIDENTALE AVEC LES NIHILISTES RUSSES

Après Bakounine, c'est un russe, le prince Krapotkine, qui a pris la direction de la fédération jurassienne et qui a propagé l'*Anarchisme* en France en reconstituant les débris de l'Internationale. L'un des accusés du procès de Lyon écrivait à un de ses complices après les attentats des nihilistes en Russie : « Tout ce

« qui appartenait aux Eglises, aux Juifs, à la bourgeoisie a été
« brûlé par nos amis les nihilistes ».

Dès 1881, un journal spécial, le *Polybiblion*, signalait l'étrange propagande qui se faisait en France et en Belgique :

Parmi les signes du temps on doit ranger l'apparition en France de la presse nihiliste ; elle n'est encore qu'à ses débuts, mais soyez certain qu'avant peu elle se produira, certaine de l'impunité, avec une audace toujours croissante. En attendant, divers libraires annoncent : *Alexandra lettres d'une nihiliste*, avec le portrait de l'auteur ; *la Religion et la Révolution sociale*, par Michel Bakouine, annoté par Arthur Arnould (membre de la Commune). C'est un amnistié, M. Elisée Reclus, dont les opinions ultra-radicales sont bien connues, qui se charge de revoir et de classer les écrits du socialiste russe.

Bruxelles est un foyer très actif de publications révolutionnaires ; on en fait le dépôt, à Paris, chez les libraires dont on nous donne les noms et les adresses ; on y voit, entre autres écrits : *Revendication sociale*, conférence faite par le f. Fleury, de l'Or. de Paris (sur le frontispice une vignette représentant un triangle surmonté d'un bonnet de la liberté, avec une devise dont le sens se devine sans peine : *Pas de devoirs sans droits*). Citons aussi *le Roman du Curé*, titre qui dispense de commentaire, et les *Tablettes du libre-penseur*. Le *Journal de la Librairie* prend la peine, fort superflue, de nous annoncer que la vente de ces ouvrages est autorisée en France ; la chose va sans dire. Il nous a précédemment informé que d'autres productions belges (amas d'ignobles impêtés, arrosées de tirades ultra-radicales) ont obtenu du ministre de l'intérieur la levée de l'interdiction qui naguère les frappait. Quant aux immondes productions de la librairie belge, quant aux dégoûtantes ordures qu'elle enfante sans relâche, on se les procure très facilement à Paris ; le gouvernement ferme les yeux. Nous avons devant les yeux d'ignobles catalogues ; on nous dispensera de citer aucun titre.

Les publications nihilistes se poursuivent en Italie ; un roman d'un des chefs de la secte : *Comment faire ?* a paru à Milan ; un autre, écrit très violent, a vu le jour en Italie ; on en annonce la traduction française. Le parti mazzinien, encore redoutable, fortement organisé en sociétés secrètes, se rallie complètement aux doctrines des révolutionnaires russes (1).

La dynamite a ouvert les yeux même aux libéraux qui s'obstinaient à voir dans le Nihilisme russe une réaction libérale un peu violente et compliquée du mysticisme propre à la race slave. Le *Journal des Économistes*, dans son numéro du 15 novembre 1882, contient un fort intéressant article de M. Edmond de Molinari, consul de France à Kiew, destiné à prouver que les *anarchistes français* et les *nihilistes russes* sont deux branches de la même association. Nous en reproduisons ici les principaux passages :

(1) *Le Polybiblion* de avril et mai 1881.

Les événements qui viennent de s'accomplir à Montceau-les-Mines et dans deux grandes villes de France nous engagent à publier quelques détails inédits sur l'*Union ouvrière nihiliste du midi de la Russie*. Cette association secrète a cherché à provoquer l'anarchie dans les provinces méridionales de l'Empire russe, dans les années 1880 et 1881, en employant les mêmes moyens violents dont se servent aujourd'hui les anarchistes français.

L'analogie que nous retrouvons dans les agissements des meneurs de ce mouvement révolutionnaire, dans le mystère dont ils se sont entourés, dans l'eurôlement de tout jeunes gens pour l'accomplissement de coups insensés, dans l'émission de nombreuses proclamations subversives jetées aux abords des ateliers, dans l'envoi de lettres de menaces, rédigées avec la même grossièreté de style, aux directeurs d'établissements industriels, aux jurés, aux préfets, etc., timbrées du cachet du « *Comité de la dynamite* » comme les lettres des nihilistes timbrées du « *Comité exécutif* », dans l'emploi des mêmes moyens terroristes, ayant pour but d'épouvanter les masses et de faire croire à leur toute puissance, dans leurs signes de convention, dans les déguisements dont ils se servent et enfin dans leurs théories où ils se proclament les ennemis « *des lois, de la religion, de la propriété et des patrons* », tout cet ensemble de moyens, semblables à ceux que nous avons vu pratiquer de près par les nihilistes, ne nous permet pas de douter que ces derniers, après avoir échoué en Russie, n'aient employé en France leur activité exubérante, en coopérant au mouvement socialiste anarchiste, ou même en le dirigeant.

Jusqu'en 1880, les nihilistes du groupe dit des « terroristes » n'avaient répandu la terreur que dans les hautes sphères gouvernementales, par leurs attentats sur les personnes du souverain et des fonctionnaires. Les propriétaires, les marchands, les industriels, les « classes intelligentes » avaient été épargnés. C'est vers cette époque seulement qu'une fraction nouvelle d'ultra-terroristes s'attaqua à eux, en excitant, dans les provinces du Sud-Ouest de l'Empire, tous les éléments hostiles à l'état de choses actuel. Ils essayèrent de soulever les paysans contre les propriétaires, les ouvriers contre les patrons ; ils cherchèrent à provoquer des troubles pour amener, comme ils le proclamaient hautement, des perturbations économiques, qui entraîneraient à leur suite des changements politiques aboutissant à « la Révolution ». L'arrestation des principaux membres de cette *Union ouvrière* détruisit heureusement le mal encore dans sa racine.

Dans les perquisitions au domicile des accusés, la police d'État trouva des brochures révolutionnaires, les statuts de l'*Association internationale des travailleurs*, des proclamations subversives, des lettres chiffrées dont on n'a pu découvrir le sens, des lettres écrites à l'encre chimique, des poésies, des programmes des groupes révolutionnaires des divers partis nihilistes, des manuscrits détaillant l'organisation des groupes, des quittances de versements d'argent, des billets d'abonnement aux cabinets de lecture, des extraits d'ouvrages d'économie politique, d'ouvrages socialistes, une imprimerie volante, des caractères d'imprimerie, de faux passeports, des cachets de la poste, de fabriques, celui du maître de police de

Karkow, des instruments de graveur, de l'encre rouge pour le cachet de l'Union, des matières corrosives, des armes, des révolvers, des couteaux, des haches, des boîtes de maquillage, des perruques, des barbes postiches, des lunettes bleues, des habits de déguisement, etc., etc.

La deuxième partie du programme expose les revendications suivantes de l'*Union ouvrière* au nom des classes laborieuses :

1° La terre, les fabriques, les ateliers, les établissements industriels seront la propriété exclusive du peuple ;

2° Le travail s'exercera par association ;

3° L'organisation gouvernementale future assignera une part de participation égale à chacun, dans la direction du gouvernement ;

4° Liberté individuelle limitée, liberté de la parole, liberté de réunion, d'association, et liberté de la presse ;

5° Organisation d'une milice nationale, en remplacement de l'armée permanente actuelle.

Les moyens que préconisent les « socialistes du peuple » (*socialistow narodnikow*) pour arriver à cet Éden social sont :

1° La *terreur agricole* que l'on provoquera en soulevant les paysans, les *tchinschéviki* (espèce de fermiers dont le nombre atteint environ 400.000 dans les provinces du S.-O.) contre les propriétaires fonciers, en les poussant à s'emparer des terres, des bois en brûlant les récoltes ; en assassinant, comme en Irlande, les propriétaires et les seigneurs ;

2° La *terreur industrielle ou des fabriques*, en incendiant les fabriques, les ateliers, les établissements industriels ; en assassinant les directeurs et les patrons ;

3° La *terreur militaire* en excitant les soldats mécontents à la révolte contre les officiers, en leur conseillant l'assassinat des chefs qui usent d'une trop grande sévérité, les maltraitent ou les punissent ; en résumé, en soulevant les troupes contre les officiers supérieurs ;

4° La *terreur politique* en déconsidérant par tous les moyens le gouvernement actuel ; en diminuant aux yeux du peuple son prestige ; en affaiblissant sa force ; en surexcitant l'esprit révolutionnaire des classes ouvrières exploitées ; en ameutant le peuple contre les autorités, les fonctionnaires, la police ; en profitant de l'hostilité des populations contre les Juifs et les Polonais, pour faire naître des conflits amenant des désordres et enfin provoquer des émeutes révolutionnaires.

Comme c'est par l'*agitation secrète* qu'ils doivent préparer la grande lutte contre les exploités, ils travailleront sous l'étiquette d'*organisation syndicale* ayant pour but l'instruction des ouvriers et l'amélioration de leur condition.

Les membres de la société avaient mission de se répandre dans les campagnes, de s'introduire dans les fabriques, dans les ateliers, en cherchant à embaucher les hommes influents, jouissant d'une certaine autorité sur leurs compagnons, plus capables que d'autres de hâter le mouvement révolutionnaire. Dans les villages ils devaient s'appliquer à séduire les *starostas*, les greffiers de bailliage ; dans les fabriques ou les ateliers, les contre-mâtres, les anciens ouvriers ; dans l'armée, les officiers subalternes.

• Les nouvelles recrues du parti, disaient-ils dans leurs proclamations

« agiront sur l'esprit des hommes placés sous leur autorité pour les gagner à la grande cause commune. »

La propagande des « idées révolutionnaires » s'exerçait de deux manières : verbalement, par la parole (slovom), dans les cabarets, aux foires, sur les marchés (bazars), dans les endroits fréquentés par le peuple ; par écrit, c'est-à-dire par des proclamations que la société répandait à profusion dans les villes et dans les campagnes, sur les routes, sur les ponts, dans les trains de chemin de fer, etc. Leur propagande était habilement exercée. Ainsi, les proclamations se jetaient d'habitude la veille des jours fériés, pendant la nuit, dans les villages et aux abords des fabriques. Ces appels au peuple, imprimés sur une seule feuille, quelquefois en lettres d'or comme les écrits religieux, timbrés au bas d'un cachet rouge de l'Union, étaient ramassés par les paysans et les ouvriers, qui les lisaient le jour de fête au cabaret ou dans quelque endroit écarté.

Les nouveaux convertis usaient de leurs raisonnements les plus spécieux pour convaincre les incrédules.

Ces proclamations sont trop originales dans leur genre pour que nous hésitions à en reproduire quelques-unes. Nous avons choisi les principales. Elles sont adressées au nom de l'Union *Terre et Liberté*, soit à celui de l'Union *ouvrière du Midi*, ou simplement de l'Union *secrète*.

1^o Proclamation aux paysans, en idiome petit russe.

« Recommandation de l'Union secrète *Terre et Liberté* aux honnêtes gens. »

Elle leur recommande : « d'agir en commun, en amis ; d'abolir les redevances aux propriétaires, de ne plus solder les fermages, de couper les forêts, de ne plus respecter les limites des propriétés, de s'emparer de la terre, qui leur appartient puisqu'ils la travaillent, de se la partager en la distribuant de manière que chacun d'eux reçoive la portion qu'il est en état de cultiver. »

L'épître se termine comme suit : « Si le Tsar envoie contre vous son armée, cela vous prouvera qu'il est l'ennemi du peuple et l'ami des seigneurs ; alors il ne doit plus régner, car il n'est plus le père du peuple. »

Tous ces manifestes ou proclamations étaient timbrés du cachet de l'Union, imprimé à l'encre rouge, avec les mots « *Terre et Liberté* », surmontés d'une hache, d'une pioche et d'un revolver entrelacés.

2^o Avis adressé au colonel Karobkine, chef des ateliers de l'arsenal militaire de Kiew.

L'Union ouvrière lui ordonnait : « d'augmenter le salaire journalier et la rémunération par pièce après accord avec les ouvriers, de considérer l'ouvrier comme un homme ne travaillant pas pour lui seulement, mais pour le bien général ; de ne plus oser mettre les ouvriers à l'amende suivant sa fantaisie, l'amende n'étant permise qu'en cas de vol. »

Quelque temps après l'envoi de ce premier avis, un second plus pressant lui rappelait les mêmes exigences, en ajoutant : « que l'Union prévient le Colonel, qu'en cas de non-exécution des réclamations déjà formulées, elle se trouvera dans l'obligation d'exécuter la condamnation à mort, rendue contre lui, chef de l'arsenal. » L'avis adressé à MN. Jappy

frères n'en est-il pas une imitation parfaite? Si nous n'avons trouvé nulle part dans les programmes ou dans la proclamation ci-dessus des nihilistes, la demande d'une constitution, c'est par la raison, qu'ils expliquent, d'ailleurs, dans d'autres écrits, « qu'elle ne profiterait qu'aux cabarettiers, aux employés, etc., qui voleraient librement le peuple sans danger. »

C'est d'après un manuscrit des « statuts de la Société » divisés en vingt-quatre articles, trouvé chez Koschintzow, que nous publions les renseignements suivants relatifs à l'organisation, l'administration et les ressources de cette société secrète.

L'*Union méridionale des travailleurs* comprenait plusieurs groupes séparés, dont le nombre n'était ni fixé, ni limité. Les rapports entre eux étaient réguliers ou irréguliers : réguliers et officiels avec le comité central de Saint-Petersbourg ; irréguliers avec les groupes de Kharkow, Odessa, Moscou, dont les membres, par leurs relations personnelles, se communiquaient les affaires, de quelque importance qu'elles fussent. Le secret du chiffre employé dans la correspondance avec le comité exécutif n'était connu que des conjurés les plus anciens.

Les cercles de l'Union étaient organisés sur le modèle de toutes les associations nihilistes. Ils se composaient de 10, 20, 30 membres, dont un président, un secrétaire et un caissier. Pour éviter les délations ou dépister aisément la police, les révolutionnaires portaient de faux noms ou des sobriquets. Le président, élu par les membres d'un groupe, devenait son délégué officiel auprès du Comité exécutif de Saint-Petersbourg. Souvent ce Comité l'admettait dans son sein, et le droit de fonder de nouveaux groupes lui était octroyé. L'admission d'un membre se faisait par élection. Le nouveau candidat présenté par trois nihilistes devait obtenir, au ballottage, les deux tiers des voix ; mais, si une seule faisait de l'opposition ou formulait une objection sérieuse contre son adversaire, il était refusé, malgré le vote émis en sa faveur. Accepté, le néophyte devait prêter le serment des conjurés, « d'observer fidèlement les prescriptions de la Société, de ne dévoiler ses secrets ou ses décisions à qui que ce fût. »

Un membre suspecté de trahison et reconnu coupable encourait la peine de mort. Non seulement les membres étaient tenus de garder le secret le plus rigoureux sur l'association, de travailler assidûment à sa prospérité, de faire le sacrifice de leur vie, quand la cause du parti l'exigeait, mais ils étaient obligés de « soutenir l'honneur » du groupe auquel ils appartenaient. Chaque membre conservait la liberté de se retirer de l'association à la condition que les versements opérés restassent dans la caisse de la Société. Le membre démissionnaire devenait l'objet d'une surveillance minutieuse de la part de ses compagnons. Les démissions, d'ailleurs, étaient fort rares.

Les ressources de la Société provenaient de donations particulières, de loteries secrètes, de cotisations des membres, etc. Dans les papiers d'un accusé (le caissier probablement) on a trouvé une note spécifiant de la manière suivante les derniers versements : 3-na 5 roubles, de N. p. 1 rouble, de M. y 15 roubles, N. N. 2 roubles.

La correspondance des membres de groupes différents ne devait s'écrire, lorsqu'il s'agissait d'objet intéressant la Société ou concernant le parti,

qu'avec de l'encre chimique. Entre les lignes d'une lettre banale, se trouvait la missive importante (1).

D'après les « statuts », chaque cercle devait posséder son local, sa bibliothèque et une imprimerie clandestine. Le *Bratstvo* (la Fraternité), journal projeté de l'Union, aurait eu la mission d'indiquer au peuple « ses besoins » et de paralyser l'influence de la « bourgeoisie ». La création de ce journal est restée à l'état de projet. Il est à supposer que des obstacles sérieux ont entravé sa publication.

Vers l'année 1873 (2), des étudiants et des jeunes femmes fondèrent à Kiew une société qu'ils baptisèrent du nom de *Commune de Kiew* (Kievskaïa koummouna). Les membres, les « communards » s'assemblaient chaque soir au local de l'association. Dans les réunions, ils causaient des affaires du gouvernement, de sa politique, des réformes désirables, des changements divers que le gouvernement devait opérer dans son administration. On fumait beaucoup, on buvait plus encore, on s'enivrait souvent, et presque toujours ces conciliabules se terminaient en scènes d'orgie. Pour subvenir à l'entretien de la société, les communards se cotisaient, mais le revenu principal provenait de vols. Un membre vola 300 roubles et une pelisse : il versa les 300 roubles dans la caisse et garda la pelisse ; un autre se fit postillon et dévalisa la poste qu'il transportait ; une femme-membre entra au service d'un propriétaire qu'elle assassina et se sauva en emportant ses valeurs dont profita la *Commune*.

Comme les actes de ce cercle devenaient inquiétants sous tous les rapports, de nombreuses arrestations eurent lieu parmi les membres, presque tous jeunes gens. Les uns furent graciés, d'autres expédiés par voie administrative dans les provinces du nord ou exilés en Sibérie. Cette affaire porte le nom de procès des 770.

De 1874 à 1876 une nouvelle association secrète fut découverte. 193 personnes furent arrêtées, 103 condamnées à des peines différentes et 90 graciées (procès des 193).

De la *Commune* se détachèrent des fragments, qui s'éparpillèrent dans toutes les parties de la Russie et autour desquels vinrent graviter les révolutionnaires disséminés dans la contrée où ces débris tombèrent. Alors, ces gens de la *Commune*, les graciés du procès des 193 et les révolutionnaires ambulants se réunirent et fondèrent de nouveaux groupes dont le programme et le fonctionnement étaient mieux étudiés. C'est à cette époque, vers 1876, que le parti révolutionnaire passa de la phase passive à la phase active, de la parole, comme disent les nihilistes, à l'action, c'est-à-dire à l'assassinat.

De 1876 à 1879 Stépanovitch, nihiliste ardent, passionné, arrêté et condamné depuis, organisa à Kiew un groupe révolutionnaire dont la mission spéciale était « de profiter de l'état misérable du peuple, dans le but de créer des mécontents dont le parti exciterait l'esprit de révolte. »

(1) Des lettres du frère de l'accusée Prifelski, résidant en 1881 à Montpellier, furent trouvées chez elle écrites par ce procédé.

(2) S'étaient constituées avant cette époque : en 1861, le premier cercle révolutionnaire dit *Penzenski* ; en 1862, la Société de *Terre et Liberté* ; en 1889, le groupe du *Netchaëff*.

Ce groupe, très bien organisé, envoya au ministre de la justice, sous forme d'adresse, d'énergiques protestations contre les rigueurs de la police à l'égard du *parti politique* du midi de la Russie. C'est par des membres de ce groupe, en 1877 ou 1878, que des nihilistes parjures furent assassinés.

En 1876, un autre groupe, dit *groupe de Kiew* (Kiefski Kroujok) apparut; son organisation, plus complète que celles des précédents, avait des liens directs avec Saint-Petersbourg et d'autres villes du pays. Il possédait une imprimerie clandestine. Les membres répandaient à profusion des brochures révolutionnaires ainsi que des proclamations, et leur activité était prodigieuse. C'est dans une réunion de ce groupe, composé d'hommes déterminés et violents, qu'il fut décidé pour la première fois, en avril 1879, de faire usage de la dynamite comme engin destructif dans les attentats révolutionnaires. C'est par ignorance ou par erreur que Goldenberg révéla que l'emploi de cette matière explosible fut décidé la première fois au « congrès de Lipetz. » Les nihilistes qui y assistèrent, en juillet 1879, c'est-à-dire trois mois après la décision prise par le groupe de Kiew, ne l'ignoraient point. La dynamite est destinée à jouer un rôle trop important dans les agitations socialistes pour que nous laissions ignorer où elle fut, la première fois, proposée comme instrument de destruction sociale. C'est de ce Kiefski Kroujok que l'*Union ouvrière du Midi* descend directement. Comme nous l'avons vu, ses membres sont « allés dans le peuple », et Dieu sait quelles terribles catastrophes eût déchaînées sur le pays l'union des paysans et des anarchistes, si le gouvernement russe n'avait agi avec autant d'énergie que d'habileté.

C'était la première fois que les nihilistes s'immisçaient dans les affaires d'administration intérieure des ateliers, des fabriques, des exploitations agricoles, la première fois aussi que des menaces de mort étaient adressées aux chefs d'ateliers, aux patrons, aux propriétaires.

M. Anatole Leroy-Beaulieu cite, à propos des troubles soulevés contre les juifs, un mot caractéristique : « *Nous déjeunons avec les juifs*, disait un homme du peuple en 1881, lors des trois jours de pillage de Kief; *nous dînerons avec les propriétaires, nous souperons avec les Popes* (1). » Sous une forme nationale très particulière, le Nihilisme russe n'est pas autre chose en dernière analyse que la Révolution universelle poussée à son paroxysme extrême.

La Galicie et la Bohême viennent d'être le théâtre d'attentats qui indiquent la même pensée dirigeante.

En janvier 1883, les *socialistes* ont menacé de faire sauter avec la dynamite l'église des jésuites à Lemberg, et leurs complots ont paru si sérieux que, par mesure de précaution, la police a

(1) *L'Empire des Tatars et les Russes* (Paris, Hachette, 1882, t. II, p. 548).

pendant quelques jours fait fermer l'église. Les PP. jésuites de Galicie étaient désignés à leur haine, parce qu'ils venaient d'être chargés par le Saint-Siège de reconstituer l'ordre oriental de Saint-Basile. Ce n'est pas la première fois que les nihilistes se font les instruments du Panславisme russe.

En Bohême la même organisation existe :

Le conseil secret de la secte, disent les journaux de Vienne du 11 février 1883, avait proscrit dernièrement le préfet de police de Prague, et il avait été décidé, dans une séance de nuit, qu'on tirerait au sort pour savoir, qui serait chargé d'exécuter la sentence de proscription.

Le sort impitoyable désigna un ouvrier gantier, nommé Dressler, que le repentir a touché un peu tard, et qui vient de se suicider pour n'être point victime de la secte ou son exécuteur des hautes œuvres, c'est-à-dire pendu vraisemblablement demain comme un vulgaire meurtrier.

Mais le suicide de ce pauvre diable a eu des conséquences tout à fait inattendues. Une lettre, écrite par Dressler à ses parents, a fait découvrir le complot des proscriptionnaires (1).

§ 5. — RELATIONS DES ANARCHISTES AVEC LES AUTRES FRACTIONS SOCIALISTES

Une des plus grandes erreurs pratiques, où l'on puisse tomber, est de croire que les divisions des sociétés secrètes ou des socialistes, les réduisent à l'impuissance. Toujours ils se réunissent pour attaquer l'ordre social.

Ainsi quelque rivalité qu'il y ait entre les partisans de Bakouline et ceux de Karl Marx, entre les divers groupes révolutionnaires, jacobins et socialistes, tous n'en ont pas moins applaudi partout à l'assassinat d'Alexandre II, comme ils l'avaient fait après l'attentat d'Hartmann (v. liv. II, chap. XV, § 4).

Les membres du *Social demokrat partei* allemand, ne pouvant se réunir en Allemagne, ont transporté leurs assises en Suisse. Ils se sont réunis du 20 au 23 avril dans les ruines de l'antique château de Wyden, canton de Zurich. Là, quoiqu'ils aient exclu de l'organisation du parti deux anarchistes, Hasselman et Most, ils ont émis un vote de sympathie pour les nihilistes russes. Le passage suivant de leur manifeste indique qu'entre eux

(1) V. l'*Union* du 15 février 1883.

et les anarchistes il y a identité sur le but à atteindre, sinon sur tous les moyens à employer.

La démocratie socialiste d'Allemagne est persuadée que la Révolution, pour être victorieuse, doit être préparée d'avance. Elle considère comme le premier devoir de tout bon révolutionnaire de contribuer à répandre de plus en plus, par une propagande active, les idées socialistes parmi le peuple, — à rendre plus capables de se défendre et d'agir ceux qui doivent diriger le combat, — à organiser une discipline inflexible, — à affaiblir l'adversaire et à parer ses coups. Nous devons nous tenir prêts avec toutes nos forces pour la commotion universelle qui renversera l'organisation actuelle du monde. Lorsque la marche irrésistible des événements aura amené l'heure suprême, les socialistes sauront montrer qu'ils comprennent leur devoir ; ils n'abandonneront rien au hasard ; ils seront prêts ; ils iront au combat avec l'espoir bien fondé de vaincre.

Le congrès déclare avant tout que l'affranchissement de la classe ouvrière doit être l'œuvre commune des prolétaires de tous les pays. En face de l'alliance internationale de la réaction et du capitalisme, il faut absolument l'alliance internationale du prolétariat pour combattre les anciennes puissances de l'oppression.....

M. de Puttkammer, ministre de l'Empire, a déclaré au Reichstag, en décembre 1882, que la police de Leipsig avait la preuve des relations existantes entre les socialistes de cette ville et les nihilistes étrangers.

Dans sa réponse, le député socialiste Von Vollmar, tout en niant le fait matériel de l'affiliation, a hautement exprimé *sa sympathie pour l'énergie et l'esprit de sacrifice des nihilistes russes.*

L'Égalité, organe de la fraction relativement modérée des collectivistes français, s'exprime ainsi de son côté :

C'est par le pouvoir politique que nous débiterons. C'est le Parlement qui devra le premier être emporté avec ou sans dynamite, le comment nous délogerons la bourgeoisie du gouvernement dépendant non des hommes, mais des circonstances.

Et en procédant de la sorte, en enlevant avant tout la forteresse gouvernementale, qui commande toute la société bourgeoise, nous ne serons pas des novateurs. Nous ne ferons que profiter de la leçon immortelle qui nous a été donnée à la fin du siècle dernier par les hommes du Tiers et suivre leur exemple.

**Le pouvoir d'abord,
La propriété ensuite.**

Il y a comme on le voit une identité complète dans les doctrines et dans les principes moraux.

Des tentatives ont été faites pour engager les *Trades-Unions* anglaises à donner un appui au moins moral aux *anarchistes* français. Une visite solennelle de onze délégués anglais à Paris, sous prétexte de se concerter au sujet du tunnel sous la Manche, a été organisée dans ce but.

On leur a offert un banquet dans une salle ornée de drapeaux rouges, et le lendemain a eu lieu un meeting sous la présidence du citoyen Joffrin, conseiller municipal, où les cris de *Vive la Commune ! Vive la Révolution sociale !* se sont fait constamment entendre. Il a débuté par la lecture d'une adresse de Félix Pyat aux ouvriers anglais, dont voici le passage le plus caractéristique :

La force et la foi séparent les hommes. La science et le droit les unissent. Qu'est-ce que le droit ? Liberté, égalité, fraternité ! Qu'est-ce que la science ? Presse, vapeur, électricité ! L'un est le but, l'autre le moyen d'unité. La loi de droit et de science est variété nationale dans l'unité humaine. Cette loi d'ordre est la corporation dans la commune, la commune dans la nation, la nation dans l'humanité. (*Salve d'applaudissements.*) Par la grâce du droit et de la science, plus de barrières physiques ni sociales entre les hommes, *plus de rois, de prêtres, de maîtres* (1) ! Chacun son propre maître, son propre prêtre, son propre roi, ayant tous les attributs souverains, l'arme, le vote et le sol ; plus d'eau, de monts et de mers ! (*Longs applaudissements. Vive l'Internationale ! Vive la Révolution sociale !*) Les mers voûtées ou pontées, les monts percés ou rasés, les îles reliées, le globe encablé ; l'air, l'eau, le feu, la terre, tous les éléments asservis, sujets du seul maître, du seul souverain, du seul et vrai roi de droit et bientôt de fait, Sa Majesté le Travail. (*Nouveaux bravos.*) L'ouvrier, que le maître anglais appelle *machine mechanic*, ou simplement *main, hand*, est la tête couronnée, la Majesté de l'avenir. Tout autre souverain, guerrier, prêtre ou bourgeois, est roi du passé. Pourquoi ? Le travail seul vit de paix, d'œuvre et de droit. Tout autre souverain vit de guerre, de proie et de force. La souveraineté du peuple peut et veut seule la paix universelle, parce qu'elle est universelle elle-même, parce que le peuple n'a pas d'autre sujet que lui-même, parce que son règne est contrat et son revenu est produit. Toute autre royauté ne peut, ne veut que la guerre. Son règne est contrainte, son revenu butin, son sujet tout ce qui est faible, tout ce qui est pauvre, la vile multitude, la chair à canon, la *mob*, le peuple enfin. (*Bravos frénéliques.*)

Un délégué des *Trades-Unions*, de Bristol, a répondu par un discours, dont l'interprète a traduit ainsi le sens :

Les Anglais approuvent les luttes héroïques dans lesquelles se débat en France le parti ouvrier socialiste. L'union entre les travailleurs français

(1) Notez au passage la phraséologie du rituel du chevalier Kadosch.

et anglais est faite à partir d'aujourd'hui, un soleil nouveau va se lever pour permettre aux travailleurs des deux nations de se mieux connaître, et un jour viendra où ces travailleurs unis se leveront pour briser les chaînes d'esclavage qui les empêchent d'évoluer. Les ouvriers sont les bases de la société. Qu'on y prenne garde, ces bases pourraient bien manquer un jour et broyer ceux qui ne supportent rien. (1)

L'assemblée s'est séparée après plusieurs acclamations en l'honneur des combattants de Montceau-les-Mines. Assurément, il ne faudrait pas exagérer les résultats pratiques de cette démonstration. Félix Pyat et les anarchistes ont cherché à se faire un appui moral des *Trades-Unions* pour encourager leurs adhérents français. Le président du *meeting* avait dû reconnaître au début que les ouvriers français et les ouvriers anglais différaient sur les moyens à employer, sinon sur le but à réaliser.

Il est malheureusement une haine commune qui réunit les socialistes de tous les pays : c'est le fanatisme anti-religieux, la haine de Dieu.

Bebel a dit au Reichstag étonné de son audace :

« Nous voulons en politique la République, en économie le socialisme, en religion l'athéisme (2). »

Hartmann, dans une lettre écrite de Londres, déclarait que pour lui comme pour tous les nihilistes toutes les religions étaient également à détruire (3).

C'est par des violences contre les églises et les religieux qu'ont débuté les crimes de Montceau-les-Mines ainsi que la Commune de Paris.

Nous l'écrivions en 1880, « si le bon sens natif français repousse instinctivement ce qu'il y a d'irréalisable dans le collectivisme et l'anarchisme, la passion socialiste trouve chez lui un accès d'autant plus redoutable qu'elle ne s'embarrasse pas d'un plan de reconstruction, et cherche tout de suite à détruire. Les éléments jacobins et socialistes sont inséparables chez nous. »

Le jour où la violence des anarchistes aurait renversé l'organisation gouvernementale, on verrait apparaître, pour essayer de donner une forme à ce chaos, le redoutable collectivisme autoritaire de Karl Marx, et c'est peut-être pour cette éventualité que

(1) Nous empruntons ces citations au compte-rendu publié dans le *Français* du 28 novembre 1882

(2) Winterer, *Trois années de l'histoire du socialisme*, p. 14.

(3) Reproduite par l'*Union* du 13 avril 1880.

le fondateur de l'*Internationale* se réserve dans l'ombre en ce moment.

§ 6. — LES COMPLICES DES ANARCHISTES

Les anarchistes dans l'Europe occidentale, comme les nihilistes en Russie, ne sont après tout qu'une poignée de sectaires. Leur audace s'explique par les défaillances qu'ils rencontrent dans les détenteurs du pouvoir et par d'anciennes complicités. La Franc-maçonnerie, dont ils menacent aujourd'hui les adeptes bourgeois, leur a préparé les voies.

« Nous avons des partisans, a dit Bebel au Reichstag, là où vous ne le soupçonnez même pas, là où la police ne pénétrera jamais. »

M. E. de Molinari, dans le curieux article que nous avons cité, rapporte un exemple de ces complicités.

Dans l'année 1876, une union secrète s'établit entre les jeunes *granada* des ukrainophiles et les révolutionnaires. Les ukrainophiles représentent un parti petit russe, dont les théories politiques sont en opposition absolue avec celles des slavophiles ; ils désirent l'autonomie des provinces du midi (de l'Ukraine), tout en restant sous la domination de l'empereur de Russie. Les *granada*, cercles « littéraires », sont composés de quinze ou vingt membres, gens intelligents, instruits, aisés, dont les cotisations couvrent amplement les frais du cercle. Les vieilles *granada* datent de 1848 et elles restèrent en dehors de l'*Union* dont nous parlons.

Cette alliance se borna d'ailleurs, de la part des ukrainophiles, à fournir de l'argent aux révolutionnaires, afin de leur faciliter leur propagande révolutionnaire dans la contrée. L'entente ne dura pas, car elle ne pouvait subsister entre gens d'opinions et d'aspirations si différentes.

En France les chefs du grand complot républicain de 1873 avaient recherché le concours des hordes anarchistes (liv. II, chap. XI, § 3, et *Document annexé I*). En 1882, nous avons vu les loges maçonniques de Paris couvrir de leur sympathie et de leur protection les accusés de Montceau-les-Mines (liv. II, chap. XXI, § 1).

Des comités nihilistes russes fonctionnent à Paris depuis plusieurs années. En mars 1880, à l'époque de la demande d'extradition d'Hartmann, ils ont adressé des lettres de menaces à l'ambassadeur de Russie, le prince Orlof, à l'avocat général Moura-

wief, envoyé à Paris par le gouvernement russe sans que la police française les ait le moins du monde inquiétés (1).

Le journal *le Gaulois* a rappelé à cette occasion la scandaleuse protection dont tous les ministères de M. Grévy ont couvert la propagande nihiliste et même la préparation de ses complots (2).

Le nombre des nihilistes résidant hors le territoire de l'empire de Russie peut être approximativement évalué à trois mille.

En France, ils sont deux mille répartis entre Paris, ses environs et la province.

Dans chacun des pays où ils ont fixé leur résidence, les nihilistes ont formé un comité composé des principaux membres de l'association. Ce comité a la haute direction de tous les sous-comités ou groupes; c'est de lui qu'émanent les ordres de détail; c'est également par lui que sont transmis les ordres du comité suprême; il surveille et dirige dans son rayon les services d'imprimerie, de chimie, de colportage et de finances, qui constituent les bases de l'organisation nihiliste.

Les fonds provenant des quêtes ou des autres opérations financières de l'association lui sont envoyés, et c'est lui qui en règle la distribution.

Chacun des trois comités d'Angleterre, de Suisse et de France, possède une imprimerie qu'il fait fonctionner et au travail de laquelle il emploie des réfugiés désignés par lui.

Un laboratoire de chimie, qui a pour annexe un atelier de fabrication de bombes, est également installé par le comité dans sa résidence ou non loin de là.

Les nihilistes comptent, en outre, parmi eux, un certain nombre de colporteurs qui, déguisés en marchands ambulants, avec une pacotille de bimbolots et d'étoffes grossières, viennent chercher à l'imprimerie les journaux, brochures ou proclamations qu'ils dissimulent avec une adresse surprenante dans les plis des étoffes qu'ils colportent.

Tout en vendant leurs étoffes et en distribuant leurs imprimés, ces gens traversent l'Allemagne, franchissent les lignes de la douane russe pour traverser, sans se faire connaître, la Pologne, où ils seraient mal accueillis.

Ce n'est qu'en Russie que les colporteurs nihilistes commencent à accomplir leur besogne. On voit alors le marchand sortir furtivement d'entre les plis de l'étoffe qu'il vend les imprimés qu'il laisse dans des chaumières.

Il faut un nombreux personnel pour satisfaire aux exigences de la propagande nihiliste, étant donné qu'un habile colporteur met plusieurs mois à distribuer quelques milliers d'imprimés.

Un individu qui se fait appeler Taskini, qui fait le commerce des étoffes et demeure à Paris, avenue Reille, dans le quartier de l'Observatoire, est le principal colporteur nihiliste entre la France, la Suisse et la Russie.

Outre les laboratoires dont il est parlé plus haut, les nihilistes ont encore

(1) V. un récit très caractéristique dans *l'Univers* du 7 mars 1880.

(2) Reproduit par *l'Union* du 2-3 novembre 1882.

à leur service un certain nombre de « travailleurs en chambre » qui s'occupent de la fabrication d'armes et de bombes.

Les fameuses boîtes à ressort de montre, dont on s'est servi pour assassiner Alexandre II, ont été fabriquées à Paris et essayées dans le bois du Vesinet.

Pour ce qui concerne les finances, comme les fonds provenant de legs, dons ou collectes seraient absolument insuffisants, les nihilistes de Londres ont installé dans cette ville un atelier de faux roubles-papier, dont la transformation en numéraire se fait pour la plus grande partie au moyen du trafic des colporteurs.

C'est encore à Londres que sont apportés tous les engins destructeurs de fabrication nihiliste, ce qui laisserait supposer que le comité de Londres possède des relations parmi les armateurs.

Le prince Krapotkine, installé à Londres à deux adresses : Willmington Square, 6, et Riwer-Street, 44, et actuellement de passage à Genève, est le chef suprême du nihilisme.

Il a la surveillance des comités de France, d'Angleterre et de Suisse. C'est lui qui fait les commandes de proclamations dont il indique la destination aux colporteurs.

Il a trois secrétaires ou aides-de-camp qui sont : Jaslokoff, rédacteur de l'ex-*Tocsin*, le docteur Roussel et Goldemberg, chimiste, dont la famille réside à Paris.

Domicilié en fait à Londres, il voyage constamment, tantôt à Paris, tantôt à Genève. Mais on peut dire que c'est à Paris qu'il exerce le plus spécialement son commandement.

Il y a des nihilistes dans tous les quartiers de Paris, mais c'est aux abords du Panthéon et de la Glacière qu'on trouve les groupes les plus compactes.

Le chef du comité de Paris est le nommé Krukoff, dit Petruski, chef typographe à l'imprimerie Reiff, place des Écoles, 9 ; il remplace le colonel Sokoloff, expulsé par la police française et actuellement réfugié à Genève.

Krukoff possède à Asnières un appartement dans lequel se trouvent constamment réunis une dizaine de colporteurs qui attendent ses ordres.

Les lieutenants du chef des comités de Paris, exerçant eux-mêmes un commandement sur un ou plusieurs groupes de nihilistes, sont : Mokrowitz (évadé en 1881 des mines de Sibérie), le colonel Lavroff, Kadcheff, dit Bouche, Victor Ivanowitz et Danichewski.

Trois femmes occupent à Paris une situation élevée dans la hiérarchie de l'association, ce sont : Katcha, Olga et Friedutchina.

Ces nihilistes de Paris sont presque tous dans des situations plus que modestes.

Ils logent par groupes de quatre ou cinq dans des chambres qu'ils meublent de la façon la plus primitive.

Un ou deux lits en fer, un réchaud, et dans un coin les ballots formés avec quelques instruments de chimie et des livres, le mobilier des étudiants.

Jusqu'à deux heures du matin, ils travaillent, soit à la rédaction de proclamations destinées aux paysans russes, soit à la confection de formules de chimie, soit enfin à des essais du même genre. A cette heure-là, ils se couchent ; l'un d'eux veille, relève dans cette faction par un des dormeurs dont il prend la place.

C'est seulement vers midi qu'ils sont éveillés par le dernier veilleur ; ils prennent alors en commun un repas frugal.

Les travaux reprennent ensuite jusqu'à la tombée de la nuit.

Le dîner, on va le chercher chez un ami ; les nihilistes s'y rendent séparément, de façon à éveiller le moins possible l'attention de leurs voisins.

Les subsides arrivent par lettres chargées à l'adresse de celui des nihilistes au nom duquel la chambre a été louée. Car il n'y a jamais plus d'un locataire en n.m, alors qu'en réalité cinq ou six individus se trouvent réunis dans une chambre.

Lorsqu'un nihiliste vient en mission, de Londres ou de Genève, on le défraie de toutes ses dépenses au moyen de quêtes parmi les résidents de Paris.

On rencontre quelques-uns de ces réfugiés au café Soufflot et à la brasserie Dréher, rue Saint-Denis. Ils cherchent à se lier avec les élèves de nos Facultés pour gagner petit à petit le terrain qu'ils jugent nécessaire de posséder en France.

Il y a en moyenne, à Paris, deux réunions nihilistes par semaine ; le jeudi et le samedi, entre neuf heures du soir et minuit.

Le dimanche, une réunion a lieu à Sèvres, rue des Guinguettes, chez le nihiliste Askinasi, ou, quand le temps le permet, dans le haut du parc de Saint-Cloud.

Ce sont ces réunions qui sont les plus importantes ; seuls les chefs y sont admis, car c'est là qu'on discute et arrête les mesures les plus efficaces à proposer au comité suprême.

C'est seulement quand le jour tombe que commencent ces réunions.

Ceux qui y assistent reçoivent une indemnité de déplacement.

Quant aux réunions de la semaine, à Paris, les questions qu'on y discute ont un intérêt bien moins puissant ; elles ont surtout pour but les rapprochements entre affiliés disséminés dans la grande ville.

Ces réunions se composent d'environ cent vingt personnes et ont lieu rue Pascal, 19, ou rue du Cardinal-Lemoine, 83.

Tous les mois a lieu, à la Brasserie suisse, rue Coquillière, 28, une grande réunion de cinq à six cents nihilistes. On y fait, pour ainsi dire, le résumé des réunions précédentes, et les meneurs y prononcent des discours dont la péroraison, toujours la même, montre le czar couché dans la tombe par les sectaires.

Les réunions de Sèvres sont remplacées temporairement, par des réunions moins nombreuses, mais peut-être plus décisives, qui ont lieu rue Bertholet, à Paris.

C'est là que se trouverait actuellement le centre nihiliste de Paris, et on suppose, paraît-il, à l'ambassade russe, que le prince Krapotkine, qu'on

disait en Suisse, s'y trouve en personne ou bien qu'il y est attendu d'un jour à l'autre.

La presse des nihilistes était installée, il n'y a pas encore bien longtemps, à Molières, petit village aux environs de Limours, dans une propriété appartenant à M. M..., ancien membre de la Commune, condamné à la déportation par un conseil de guerre de Versailles.

Il a donné l'hospitalité à l'imprimerie nihiliste et a logé, pendant quelque temps, plusieurs des réfugiés qui y travaillaient. Une vingtaine de Russes s'étaient installés dans le village et à Boulay-les-Trous.

Mais bientôt, à la suite d'une surveillance assez active exercée par la gendarmerie, les nihilistes de Molières déménagèrent, et la presse fut emportée avenue Reille; mais elle en a été déménagée il y a quelques jours, et on croit qu'elle est rue Bertholet.

M... a vendu sa propriété, qu'il va quitter au commencement de novembre pour rentrer à Paris; Taskini, le chef colporteur, vient de quitter Boulay-les-Trous pour venir demeurer avenue Reille.

Avant la dissolution de la colonie de Molières, l'imprimerie était dirigée par un nihiliste surnommé Lyon, qui demeure à Paris, rue de la Glacière.

A Asnières et à Clichy existe aussi une petite colonie nihiliste, dont la plupart des membres sont employés comme typographes à l'imprimerie Paul Dupont.

Le nommé Krukoff, dit Petruski, ancien chef typographe de cette imprimerie, actuellement à l'imprimerie Reiff, place des Écoles, et le chef des comités de Paris, en loge une grande partie.

A Meudon-Sèvres existe un groupe qui comprend quelques-uns des membres les plus influents du comité de Paris. C'est là que demeure Mokrowitz, évadé de Sibérie en 1881.

La police russe le surveille de très près, car il est considéré comme un de ceux qu'on tient en réserve pour l'accomplissement du régime, et on le sait très capable de tout affronter pour accomplir sa terrible mission.

Mokrowitz est un ami du prince Krapotkine et du colonel Lavroff.

Une partie des nihilistes habite rue des Sablons, près du château de Meudon, dans un endroit désert.

Les grèves, qui vont croissant en durée et en manifestations dangereuses, et ce chômage de plus de quarante mille ouvriers ébénistes dont on est menacé, paraissent devoir fournir aux révolutionnaires russes un terrain des plus favorables, et, certes, ils ne sont pas gens à laisser passer cette occasion de se créer ici un lieu de refuge assuré.

C'est bien le branle-bas de combat; les chefs, Krapotkine en tête, vont et viennent dans tous les sens, donnant des ordres, massant leurs troupes, jetant le dernier coup d'œil sur les préparatifs de l'attaque, et cette horde qui ne saurait reculer devant aucun crime, cette bande d'étrangers vagabonds, s'appête dans l'ombre à porter le coup de grâce à un gouvernement dont l'aveugle faiblesse laisse les coudées franches à ces vulgarisateurs de dynamite.

Déjà on avait signalé la comédie de l'expulsion de Lavroff; quel-

ques jours après, il était de retour à Paris et se promenait à la chambre des députés, muni d'une autorisation verbale de M. de Freycinet, à ce que disait le *Voltaire* (1).

En Allemagne et en Autriche, les anarchistes trouvent d'autres instruments.

Une circonstance à noter, dit M. Winterer, c'est que cette propagande secrète recrute souvent ses agents parmi les juifs. On a saisi parmi les papiers de l'agitateur juif Aaron Libermann, qui était l'un de ces agents, une lettre ainsi conçue :

J'ai été fréquemment en rapport avec les Juifs, et j'ai remarqué que leur soif de la richesse est telle, que, pour l'amour de l'argent, ils sont prêts à tout livrer jusqu'à leur honneur et leur Dieu. Je me demande s'il vaut la peine de répandre parmi eux les idées socialistes. En Allemagne, on les voit encore s'intéresser à la politique ; mais en Russie, où il s'agit de sacrifier la fortune et la vie à une idée, on ne peut se servir d'eux. Les Juifs peuvent être utiles pour les opérations clandestines et pour les communications, ils peuvent aussi procurer des passe-ports. Voilà les services qu'ils peuvent nous rendre, moyennant paiement.

Les anarchistes, dans les procès qui leur ont été faits récemment, ont souvent parlé avec mépris de la Franc-maçonnerie, qui est justement à leurs yeux l'incarnation, soit de l'opportunisme, soit du jacobinisme bourgeois. Mais l'un des plus intelligents, Bordat, dans la défense qu'il a présentée au tribunal correctionnel de Lyon, a indiqué le point par lequel la Franc-maçonnerie et l'anarchisme se rejoignent : « *Nous sommes d'accord sur un seul point, l'abolition de la religion ; mais nous suivons l'exemple de celui qui a dit : « Le cléricisme, voilà l'ennemi ! »* »

Les insurgés de Montceau-les-Mines, quand ils ont saccagé l'église, se sont livrés sur les hosties consacrées à d'odieuses profanations, qui rappellent celles pratiquées systématiquement dans certains groupes, où le sacrilège s'unit à la débauche comme la manifestation extrême du satanisme, ce fonds commun de toutes les sociétés secrètes.

C'est le trait caractéristique du socialisme italien. Ses organes actuels *Il Satana* de Noto (Sicile), le *Gesu-Christo* de Turin, le *Scamiccato* le (*Sans-Chemise*) de Reggio, sont avant tout des

(1) Cité par le *Français* du 27 mai 1882.

journaux de blasphème. Mais ils ne font que faire écho aux feuilles gouvernementales, le *Corriere della Sera*, par exemple, qui, dans un numéro du 24 janvier 1883, écrit ceci : « La papauté est « notre éternel ennemi. La détruire, c'est consolider l'édifice de « notre patrie (1). »

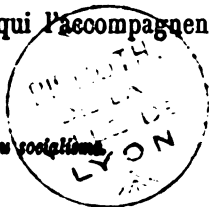
Arrivé à ce point, nous ne pouvons mieux conclure que par ces profondes paroles de M. Winterer : « Rien n'est plus inexplicable que l'aveuglement du libéralisme impie, qui blasphème avec le socialisme, qui poursuit par sa presse la ruine de la foi dans l'âme du peuple, et qui s' imagine qu'au jour des fureurs révolutionnaires le peuple sans Dieu passera devant les coffres-forts libéraux, parce qu'on lui aura livré les tabernacles. On permet volontiers que les congrès ouvriers demandent et votent l'école sans Dieu, pourvu que dans les résolutions de ces congrès on ne parle pas de collectivisme. Calcul odieux autant qu'insensé ! Ce prolétaire qui nie Dieu, qui n'a plus les espérances d'une vie future, qui ne croit qu'à la matière et à la jouissance, sera-t-il satisfait à la vue des débris du tabernacle ? Ah ! quelle idée vous faites-vous de l'homme qui n'a ni foyer, ni part déterminée aux biens de la terre, ni espérances éternelles ? Nous avons eu souvent le cœur navré en voyant comme tout ce qui attache les hommes à la société a peu d'action sur le prolétaire irrégieux, comment il est insensible à la considération de ceux qui l'entourent, comment il émigre sans regret et renonce à sa patrie, comment enfin il abandonne sa famille pour se livrer au vagabondage.

« L'irréligion a eu des conséquences antisociales nécessaires dans tous les rangs de la société. En haut, elle a enlevé tout frein à la soif de jouissance et à la convoitise ; elle a été la cause première des abus et des exploitations inhumaines du capital. En bas, elle a été la source principale de toutes les haines dont le socialisme est l'expression. Enlevez Dieu et la vie future, l'homme sans Dieu se trouve placé avec ses passions en face de la vie mortelle, avec l'inégalité des conditions et l'inégalité de la jouissance. Cet homme demandera au banquet de la vie la part que réclament ses passions. Il rencontrera les barrières qu'oppose à ces passions la société actuelle basée sur la foi en Dieu et en la vie future ; il s'arrêtera contre l'obstacle, et la haine

(1) V. une série de citations très caractéristiques empruntées à la fois aux journaux socialistes et aux feuilles gouvernementales d'Italie du mois de février 1883, dans le *Français* du 9 mars 1883.

sociale, avec les haines qui l'accompagnent, entrera dans son
âme (1). »

(1) *Trois années de l'Histoire du socialisme.*



ANNEXES

Document annexé A

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA MAÇONNERIE AU XVIII^e SIÈCLE

Au cours de l'impression de ce volume, nous avons eu connaissance, grâce à une bienveillante communication, d'un petit livre très bien fait, intitulé : *Adumbratio liberorum muratorum seu Francs-maçons, vi cujus eorum societas, origo, ritus, mores, etc., deteguntur auctore P. F. Johane a Matre Dei Cæsaraugustano, Taurini ac Salmanticæ sacræ Theologiæ professore*, Madrid, 1751, in-12, de 135 pp. L'auteur, dans la préface, déclare qu'il s'est servi, entre autres sources, d'une instruction pastorale de l'évêque de Vintimille condamnant les francs-maçons, d'un mandement de l'évêque de Toulon, pour le même objet, d'un opuscule de Valerio Angioleri Alticozzi, intitulé : *Relatio societatis liberorum muratorum*, imprimé à Naples en 1747.

Il décrit exactement les rites et reproduit les serments usités dans les trois premiers grades, serments prêtés sur l'évangile de St Jean, le système des signes, mots de passe, attouchements, mais ne paraît rien connaître des hauts grades, qui du reste commençaient à peine à se propager à cette époque. La Franc-maçonnerie, dit-il, a été créée en Angleterre dans le cours du XVII^e siècle (p. 87), et de là s'est répandue par tous les pays du monde (p. 2). Elle comptait dans la Grande-Bretagne et l'Irlande 129 loges en 1741, elle en avait 45 à Paris en 1746 ; il s'en était fondé trois à Livourne en 1748 (p. 22). La Franc-maçonnerie s'était introduite aussi dans le royaume de Naples, où l'on avait

découvert, en 1750, que plusieurs nobles personnages et même un évêque s'y étaient affiliés, au mépris des bulles de Clément XII (p. 110). Elle commençait de son temps à se répandre à Madrid, par les gentilshommes qui voyageaient à l'étranger (p. 37).

Les francs-maçons de tous les pays reconnaissent encore à cette époque le grand-maître de Londres, sous l'autorité duquel se trouvaient dans chaque royaume des grandes loges provinciales (p. 88).

Le P. Jean de la Mère de Dieu montre avec beaucoup de sagacité comment les principes de la Maçonnerie renversaient tous les principes de la religion. En effet, dès l'entrée dans l'ordre, l'on disait à l'adepte *qu'il passait des ténèbres à la lumière*; le corps des chrétiens était traité de *profane*. De plus les francs-maçons admettent dans leurs loges les hommes de toutes les sectes, même les moines apostats (p. 45); ils donnent la volupté pour but à la vie (p. 27) : ils méprisent systématiquement les abstinences et les jeûnes prescrits par l'Église (p. 29, 30); ils autorisent le suicide et la fornication (p. 24, 97). On reconnaît là toutes les maximes de la prétendue philosophie du XVIII^e siècle. D'après ce témoignage si précis, qui s'appuie sur beaucoup d'autres antérieurs de dix ans, la Franc-maçonnerie a été l'institutrice des *philosophes* et non un fruit du mouvement imprimé aux esprits par ceux-ci.

L'auteur signale l'identité des doctrines de la Franc-maçonnerie avec celles des sociniens (p. 61), des frères de la Rose-Croix (p. 27), et l'analogie de leur organisation secrète avec les templiers, les albigeois et les manichéens (p. 17, 64, 65, 73).

Quoique les francs-maçons prétendissent être une société purement bienveillante, le P. Jean de la Mère de Dieu cite plusieurs témoignages très autorisés, attestant qu'en divers lieux, notamment à Florence, en Allemagne, en Hollande, quelques loges avaient dégénéré en associations de débauche. Ceci confirme complètement les indications que nous avons publiées (liv. III, chap. I, § 10).

L'auteur fait encore remarquer (p. 54) combien cette société secrète est dangereuse pour l'État. Le principal motif qui l'avait fait condamner par les états-généraux de Hollande en 1735 était, dit-il, un article de ses statuts ainsi conçu : *Si quis confrater res forte novas adversus principem aut rempublicam*

moliretur, eum reliqui sodales deberent non quidem imitari neque e societate eapropter exturbare, sed illius vicem dolere (1).

Les loges maçonniques, avec cet article discret, étaient déjà des écoles de conspiration, comme Péreau l'indiquait en 1747 (liv. III, chap. I, § 2).

Le livre se termine par une reproduction de la bulle de Benoit XIV et de l'édit de Ferdinand VI, de 1751, défendant la Franc-maçonnerie dans toute l'étendue de la domination espagnole.

(1) Un article semblable se trouvait dès le commencement du siècle dans les constitutions de la Maçonnerie anglaise. V *Histoire générale des cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples*, par Banier (Paris, 1741, in-folio). On y trouve, tome IV, pages 334 à 342, une notice sur les *free-masons*, tirée en grande partie du *Livre des Constitutions* d'Anderson et de l'ouvrage anglais *Masonry directed*. Ce qu'il y a de plus intéressant est une lettre d'Utrecht, racontant les circonstances qui avaient amené la proscription des loges en 1735 par les États-généraux.

Document annexé B

LE RÔLE DES JUIFS DANS LA RÉVOLUTION UNIVERSELLE

Nous reproduisons, pour confirmer les vues énoncées au *chapitre préliminaire* de ce volume, § 9, le document ci-après, qui est conservé aux archives de Fribourg en Suisse.

Copie d'une lettre que moi, Augustin Barruel, chanoine honoraire de Notre-Dame, ai reçue à Paris, le 20 août 1806. N.-B. Je copie même les fautes de grammaire.

J † M. Florence, 1^{er} août 1806.

Monsieur, il y a peu de mois que fortuitement je fus assez heureux d'avoir connaissance de votre excellent ouvrage intitulé « *Mémoire des Jacobins*. » Je l'ai lu ou plutôt je l'ai dévoré avec un indicible plaisir, et j'en ai retiré les plus grands avantages et les plus grandes lumières pour ma propre conduite, d'autant plus que j'ai trouvé exactement dépeintes, une infinité de choses dont j'ai été dans le cours de ma vie témoin oculaire, sans pourtant bien les comprendre. Recevez donc, monsieur, d'un ignorant militaire comme je suis, les plus sincères félicitations sur votre ouvrage qu'on peut à juste titre appeler l'ouvrage par excellence du dernier siècle. Oh ! que vous avez bien démasqué ces sectes infernales qui préparent les voies à l'Antechrist et sont les ennemies implacables non seulement de la religion chrétienne, mais de tout culte, de toute société, de tout ordre ! Il y en a cependant une que vous n'avez touchée que légèrement. Peut-être l'avez-vous fait à dessein, parce qu'elle est la plus connue et par conséquent, la moins à craindre. Mais, selon moi, c'est aujourd'hui la puissance la plus formidable, si l'on considère ses grandes richesses et la protection

dont elle jouit dans presque tous les États d'Europe. Vous comprenez bien, monsieur, que je parle de la secte judaïque Elle paraît en tout ennemie et séparée des autres ; mais réellement elle ne l'est pas. En effet, il suffit qu'une de celles-ci se rende ennemie du nom chrétien pour qu'elle la favorise, la soudoie et la protège. Et ne l'avons-nous pas vue et ne la voyons nous pas encore prodiguer son or et son argent pour soutenir et modérer les modernes sophistes, les francs-maçons, les jacobins, les illuminés ? Les Juifs donc, avec tous les autres sectaires, ne forment qu'une seule fraction pour anéantir, s'il était possible, le nom chrétien. Et ne croyez pas, monsieur, que tout ceci soit une exagération de ma part Je n'avance autre chose que ce qui m'a été dit par les Juifs eux-mêmes, et voici comment :

Pendant que le Piémont, dont je suis natif, était en révolution, j'eus lieu de les fréquenter et de traiter confidemment avec eux. Ils furent pourtant les premiers à me rechercher ; et moi, comme alors je n'étais pas scrupuleux, je feignis de lier avec eux une étroite amitié et j'arrivai à leur dire, en les priant du plus rigoureux secret, que j'étais né à Livourne, d'une famille d'hébreux ; mais que, tout petit garçon encore, j'avais été élevé par je ne sais qui, que je ne savais pas même si j'avais été baptisé, et que, quoique à l'extérieur je vécusse et fisse comme les catholiques, dans mon intérieur pourtant je pensais comme ceux de ma nation pour laquelle j'avais toujours conservé un tendre et secret amour. Alors ils me firent les plus grandes offres et me donnèrent toute leur confiance. Ils me promettaient de me faire devenir général si je voulais entrer dans la secte des francs-maçons ; ils me montrèrent des sommes d'or et d'argent qu'ils distribuaient, me dirent-ils, pour ceux qui embrassaient leur parti, et voulaient absolument me faire présent de trois armes décorées des signes de la Franc-maçonnerie, que j'acceptais pour ne pas les dégouter et pour les encourager à me dire leurs secrets. Voici donc ce que les principaux et les plus riches Juifs me communiquèrent en diverses circonstances.

1° Que Manès et l'infâme Vieux ou vieillard de la Montagne étaient sortis de leur nation ;

2° Que les francs-maçons et les illuminés avaient été fondés par deux Juifs dont ils me dirent les noms, qui, par disgrâce, me sont échappés de la mémoire ;

3° Qu'en un mot, d'eux tiraient leur origine toutes les sectes antichrétiennes, qui étaient à présent si nombreuses dans le monde qu'elles arrivaient à plusieurs millions de personnes de tout sexe, de tout état, de tout rang et de toute condition ;

4° Que dans notre seule Italie, ils avaient pour partisans plus de huit cents ecclésiastiques tant réguliers que séculiers, parmi lesquels beaucoup de curés, de professeurs publics, de prélats, quelques évêques et quelques cardinaux ; que dans peu ils ne désespéraient pas d'avoir un pape de leur parti (et supposant que ce fût un schismatique, la chose devient possible) ;

5° Que pareillement en Espagne ils avaient un grand nombre de partisans, même dans le clergé, bien que dans ce royaume fût encore en vigueur la maudite Inquisition ;

6° Que la famille des Bourbons était leur plus grande ennemie, que dans peu d'années ils espéraient de l'anéantir ;

7° Que pour mieux tromper les chrétiens ils feignaient eux-mêmes d'être chrétiens, voyageant et passant d'un pays à un autre avec de faux certificats de baptême qu'ils achetaient de certains curés avarés et corrompus ;

8° Qu'ils espéraient à force de cabales et d'argent obtenir de tous les gouvernements un état civil, comme cela leur était déjà arrivé dans plusieurs pays ;

9° Que, possédant les droits de citoyens comme les autres, ils achetaient des maisons et des terres autant qu'ils le pourraient, et que, par le moyen de l'usure, ils parviendraient bien vite à dépouiller les chrétiens de leurs biens-fonds et de leurs trésors ; — cela commence à se vérifier en Toscane, où les Juifs exercent impunément l'usure la plus exorbitante et font d'immenses et continuelles acquisitions tant en campagne que dans les villes ;

10° Que par conséquent ils se promettaient dans moins d'un siècle d'être les maîtres du monde, d'abolir toutes les autres sectes pour faire régner la leur, de faire autant de synagogues des églises des chrétiens, et de réduire le restant de ceux-ci à un vrai esclavage.

Voilà, Monsieur, les terribles projets de la nation juive, que j'ai entendus de mes propres oreilles. Sans doute, il est impossible qu'ils puissent tous les effectuer, parce qu'ils sont contraires aux promesses infailibles de Jésus-Christ, à son Église, et aux prophéties qui annoncent clairement que ce peuple ingrat et obstiné doit rester errant et vagabond dans le mépris et l'esclavage, jusqu'à ce qu'il connaisse le vrai Messie qu'il a crucifié, et fasse dans ce dernier temps la consolation de l'Église en embrassant la foi. Cependant ils peuvent faire beaucoup de mal si les gouvernements continuent à les favoriser, comme ils ont fait depuis nombre d'années. Il serait donc bien à souhaiter qu'une plume énergique et supérieure comme la vôtre, fisse ouvrir les yeux aux susdits gouvernements et les instruisît à faire retourner ce peuple dans l'abjection qui lui est due, et dans laquelle nos pères, plus politiques et plus judicieux que nous, eurent toujours soin de les tenir. C'est à quoi, Monsieur, je vous invite en mon particulier et en vous priant de pardonner à un Italien, à un militaire, les erreurs de tout genre que vous trouverez dans cette lettre. Je vous désire de la main de Dieu la plus ample récompense pour tous les écrits lumineux dont vous avez enrichi son Église et qu'il inspire pour vous à qui les lit la plus haute estime et le plus profond respect dans lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Jean-Baptiste SIMONINI.

P. S. — Si dans ce pays-ci je puis vous obliger en quelque chose, et si vous avez besoin de nouvelles lumières sur le contenu de cette lettre, faites-le moi savoir; vous serez obéi.

A la suite de la copie de cette lettre, se trouvent les annotations suivantes écrites par le P. Barruel à trois époques successives :

N. B. 1. — En réfléchissant, l'objet de cette lettre semblerait incroyable, et combien, au moins en saine critique, il exigerait de preuves impossibles à acquérir ! Je me suis bien gardé de publier rien de semblable. Cependant, je crus devoir la communiquer au cardinal Fesch, afin qu'il en fit auprès de l'empereur l'usage qu'il jugerait à propos. J'en fis autant auprès de M. Desmarests, afin qu'il en parlât au chef de la police, s'il le jugeait utile.

Je crois avoir mieux fait de ne rien publier de semblable. — En faisant part de cette lettre à tout ce monde-là, mon objet était d'empêcher l'effet que pouvait avoir le sanhédrin convoqué à Paris par l'empereur. Elle fit d'autant plus d'impression sur M. Desmarests, qu'il était alors occupé de recherches sur la conduite des Juifs qui, me dit-il, étaient pires en Alsace qu'en Toscane. Il aurait voulu garder l'original : je le lui refusai, me réservant de l'envoyer au Pape, ainsi que je le fis en le priant de faire sur M. Simonini les informations convenables pour savoir le degré de confiance que méritait sa lettre. Quelques mois plus tard, Sa Sainteté me fit écrire par l'abbé Tetta, son secrétaire, que *tout annonçait la véracité et la probité de celui qui m'avait découvert tout ce dont il se disait avoir été le témoin.*

Dans la suite, les circonstances ne me permettant pas de communiquer avec M. Simonini, j'ai cru devoir garder sur l'objet de sa lettre un profond silence, bien assuré que, si l'on me croyait, je pourrais occasionner un massacre de Juifs, et que si l'on ne me croyait pas, autant et mieux valait n'avoir rien dit.

N. B. 2. — A l'arrivée du Roi, je lui ai fait parvenir copie de la lettre. — Pour concevoir cette haine des Juifs contre les rois de France, il faut remonter jusqu'à Philippe-le-Bel, qui, en l'année 1306, avait chassé de France tous les Juifs, et s'était emparé de leurs biens. De là, dans la suite, cause commune avec les Templiers. — Origine du grade de Kadoch.

N. B. 3. — J'ai su par la voie d'un franc-maçon initié aux grands mystères de la secte, qu'il y avait beaucoup de Juifs, surtout dans les hauts grades.

Les renseignements particuliers que nous avons reçus ne nous permettent pas de douter que le document ci-dessus n'émane du Père Barruel lui-même. La *Civiltà cattolica* l'a publié dans son numéro du 21 octobre 1832, et dit que l'original de la lettre de Simonini, ainsi que la lettre d'envoi de Barruel au Pape, se trouvent aux archives du Vatican. Les trois notes qui le terminent sont fort intéressantes et indiquent la conclusion que

Barruel tirait non seulement de la communication qu'il avait reçue, mais encore de l'ensemble des faits politiques qu'il avait observés.

Quant à la communication elle-même de Simonini, les indications qu'elle renferme sont fort vraisemblables. Elle ferait en réalité remonter aux premières années du **xix^e** siècle le noyau de cette Haute-Vente romaine, où les Juifs avaient une si grande influence, et dont le cardinal Consalvi signalait l'activité dès 1818. (V. *Les Sociétés secrètes et la Société*, liv. II, chap. VIII, § 2.)

Remarquez encore la vive sympathie que les juifs manifestaient pour le gouvernement de Napoléon I^{er} et pour la destruction des principautés ecclésiastiques et du gouvernement temporel qu'il opérerait. (Liv. II, chap. VII, § 6.)

En Allemagne, dit M. Janssens, ils l'acclamaient comme le Messie, c'est-à-dire comme le destructeur de l'Église. Déjà en Angleterre, au moment de la Réformation, ils étaient accourus sous le règne d'Edouard VI, puis sous celui d'Elisabeth, et avaient entouré l'un et l'autre de leurs flatteries (1). Un peu plus tard ils nouèrent une alliance étroite avec Cromwell, qui les protégea tout particulièrement et les établit définitivement en Angleterre (2).

En 1806, les circonstances leur paraissaient encore plus favorables.

C'est à ce moment que se réunissait à Paris le grand sanhédrin, à la suite duquel les juifs pénétraient comme les égaux des chrétiens dans la société moderne et étaient admis pour la première fois à la plénitude des droits civils et politiques.

Enfin, à peu près à la même époque, en 1811, Joseph de Maistre signalait au roi de Sardaigne le rôle des juifs dans la Révolution et il y revenait, en 1816, dans un mémoire adressé à l'empereur de Russie. (V. Liv. II, chap. V, § 6.)

Toutes ces indications se corroborent l'une par l'autre, et la lettre de Simonini, croyons-nous, peut prendre place parmi les documents qui éclairent l'action des Sociétés secrètes dans l'œuvre de la Révolution.

(1) V. *The history of the Jews in Great Britain* by the rev. Moses Margoliouth (London 1851, 3 vol. in-8°, t. I, pp. 303 et suiv.). Un réformateur, Hughues Broughton, se fit sous Elisabeth le protecteur des Juifs et lui transmit des lettres vraies ou supposées d'un rabbin de Constantinople, Abraham Reuben.

(2) Les Juifs se sentaient tellement les maîtres sous Cromwell, qu'ils demandèrent à acheter l'église de Saint-Paul pour en faire une synagogue. V. M. Margoliouth, *History of the Jews*, t. II, p. 1 à 20. Tovey, *Anglia Judaica*, (Oxford, 1738, in-4°). Burnett, *Révolution d'Angleterre* (édition de La Haye t. 1, p. 79.) raconte que les Juifs servaient d'espions à Cromwell dans le monde entier, mais surtout en Espagne et en Portugal. « Il avait vu, dit-il, du premier coup, tout le parti qu'il pourrait en tirer pour assurer sa domination. »

Document annexé C

ÉTAT GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE EN DÉCEMBRE 1882

Ainsi qu'on l'a vu dans l'*Introduction*, III, la Maçonnerie française est partagée en quatre groupes ou obédiences, dépendant du *Grand-Orient de France*, du *Suprême Conseil du rite écossais ancien accepté*, de la *Grande Loge Symbolique Écossaise*, du *Grand Conseil général de l'ordre maçonnique oriental de Misraïm ou d'Égypte*.

D'après divers documents statistiques se rapportant à la fin de l'année 1882, le *Grand-Orient* de France comptait dans son obédience, à cette époque, 273 loges symboliques (les trois premiers grades) et 46 ateliers des hauts grades, le *Suprême Conseil* 76 loges symboliques et 25 ateliers des hauts grades, la *Grande Loge Symbolique*, 23 loges, et l'*Ordre de Misraïm*, 6 loges.

Les ateliers des hauts grades existent à côté des loges symboliques ; mais ils ont un gouvernement distinct.

« Depuis 1872, dit le *Monde maçonnique* de décembre 1881, la séparation des ateliers symboliques et des ateliers dits supérieurs est un fait accompli dans le sein du *Grand-Orient* de France. Depuis cette époque, l'assemblée générale ne s'occupe plus des hauts grades qui, relèvent exclusivement du grand collègue des rites *Suprême Conseil* pour la France et les colonies ; et d'autre part, les loges seules sont représentées aux assemblées générales. »

Ces loges et ces ateliers comprennent de 25 à 28,000 *membres actifs*. On a vu (*Introduction V*, et liv. III, chap. XXII, §7) ce qu'il fallait entendre par *membres actifs* et combien peu ces chiffres donnent une idée exacte de l'effectif réel de la Maçonnerie.

Cependant, nous n'en croyons pas moins utile de publier un tableau géographique des loges symboliques ; il donnera une idée de la distribution des forces maçonniques sur le territoire.

Les lettres G.-O. désignent les loges de l'obédience du *Grand-Orient*, S. C. celles dépendant du *Suprême Conseil*, G. L. S. E. celles de la *Grande Loge Symbolique Écossaise*, M. celles du rite de *Misraïm*.

I

Paris et département de la Seine

PARIS

Loge les *Admirateurs de l'Univers*. Vénérable : le F. Barré, membre du conseil de l'Ordre, docteur en médecine, rue de Seine, 34. G. O.

Loge *Alsace-Lorraine*. Vénérable : le F. Dusacq, chef de bureau à la préfecture de la Seine, boulevard Voltaire, 18. G. O.

Loge les *Amis Bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis*. Vénérable : le F. Petitfrère, Jules, membre du conseil municipal de Neuilly-sur-Seine, rentier, Avenue de Neuilly, 94, à Neuilly-sur-Seine. G. O.

Chapitre de Rose-Croix. Les *Amis Bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis*. T. S. le F. Alépée Fein, fabricant d'appareils à gaz, rue Boursault, 71-73. G. O.

Loge les *Amis de la Patrie*. Vénérable : le F. Bordier Edgar, avocat, rue du Vieux-Colombier, 21. G. O.

Loge les *Amis du Progrès*. Vénérable : le F. Rouquier Léon, fabricant de couleurs et vernis, à Dugny par le Bourget (Seine). G. O.

Loge les *Amis de la Tolérance*. Vénérable : le F. Murat André, mécanicien, rue de Sambre et Meuse, 28. G. O.

Loge les *Amis Triomphants*. Vénérable : le F. Jules Matignon, propriétaire, rue Cadet, 18. G. O.

Loge l'*Amitié*. Vénérable : le F. Delmas, négociant en mercerie, rue Chapon, 26. G. O.

Logé l'*Atelier*. Vénérable : le F. Garnier Alfred, propriétaire rentier, boulevard des Batignolles, 82. G. O.

- Loge l'*Avenir*. Vénérable : le F.: Barbe Jean-Pierre, dentiste, rue Montmartre, 34. G. O.
- Loge les *Bienfaiteurs Réunis*. Vénérable : le F.: Château, comptable, rue de Villiers, 60, à Levallois-Perret (Seine). G. O.
- Loge Chapitre et Aréop.: la *Clémente Amitié*. Vénérable : le F.: Rémond, sous-inspecteur divisionnaire des douanes, rue des Ursulines, 16, à St-Denis. G. O.
- Chapitre de Rose-Croix. *Clémente Amitié*. T.: S.: le F.: Thorin Jules, comptable, rue des Trois-Bornes, 18. G. O.
- Conseil de Chevaliers Kadosh. *Clémente Amitié*. Président : le F.: Du Hamel, 32^e membre du conseil de l'Ordre et du grand collège des Rites, avocat à la cour de Paris, chef du cabinet du Président de la République, membre du Conseil général du Pas-de-Calais, rue des Martyrs, 41. G. O.
- Loge *Clémente Amitié cosmopolite*. Vénérable : le F.: Tessier, Armand, représentant de commerce, boulevard Richard Lenoir, 28. G. O.
- Loge les *Cœurs Unis*. Vénérable : le F.: Bazin François, professeur de géographie, boulevard Voltaire, 98. G. O.
- Loge le *Devoir* (précédemment sous le titre d'*Henri IV*). Vénérable : le F.: Martin, membre du conseil de l'Ordre, membre du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris, ancien notaire, rue du Faubourg-Poissonnière, 129. G. O.
- Loge les *Disciples du Progrès*. Vénérable : le F.: Dreyfus, membre du conseil de l'Ordre, ancien chef du cabinet du sous-secrétaire d'État au ministère des finances, rue de l'Université, 25. G. O.
- Loge les *Droits de l'Homme*. Vénérable : le F.: Lepelletier Edouard, homme de lettres, rue Bergère, 19. G. O.
- Loge l'*École*. Vénérable : le F.: Verséjoux (Édouard), employé, passage Lepic, 6. G. O.
- Loge l'*École Mutuelle*. Vénérable : le F.: Dréo, membre de la chambre des députés, rue de Savoie, 5. G. O.
- Loge l'*Emancipation*. Vénérable : le F.: Domino Étienne, géomètre, rue des Boulangers, 25. G. O.
- Loge l'*Enseignement Mutuel*. Vénérable : le F.: Ernest Rousselle, commissionnaire en vins, membre du conseil municipal de Paris, place des Vosges, 9. G. O.
- Loge l'*Équité*. Vénérable : le Fr.: Marchal Charles-Just, négociant, rue d'Aboukir, 21. G. O.
- Loge l'*Esprit Moderne*. Vénérable : le Fr.: Philipon, pharmacien, rue des Ecoles, 30. G. O.
- Loge la *France Maçonnique*. Vénérable : le F.: Laurent, négociant en fer, boulevard Richard Lenoir, 82.
- Loge la *Fraternité des Peuples*. Vénérable : le F.: Zypreasbaum, chef de comptabilité, rue de Malte, 17. G. O.

- Loge Chapitre et Aréop.: les *Frères Unis Inséparables*. Vénérable : le Fr.: Daridan, employé de commerce, rue Soubise, 5. (A St-Ouen, 5), (Seine).
- Chapitre de Rose-Croix les *Frères Unis Inséparables*. T.: S.: le Fr.: Léon Masse, membre du conseil de l'Ordre, avoué près le tribunal civil de première instance de la Seine, 12, rue Gaillon. G. O.
- Conseil de Chevaliers Kadosh les *Frères Unis Inséparables*. Président : le F.: Ferdeuil, membre du grand collège des Rites, avocat à la cour d'appel, ancien vice-président du conseil de préfecture de Loir-et-Cher, ancien sous-préfet, rue des Sts Pères, 11. G. O.
- Loge *Homme Libre*. Vénérable : le F.: Danel, Anatole, représentant de commerce, rue de Belleville, 33. G. O.
- Loge *Isis Montyon*. Vénérable : le F.: Canis, bijoutier, adjoint au maire du 3^e arrondissement, rue du Temple, 104. G. O.
- Chapitre de Rose-Croix *Isis Montyon*. T.: S.: le F.: Lemaire, propriétaire, avenue de Breteuil, 60. G. O.
- Loge *Jérusalem des Vallées Égyptiennes*. Vénérable : le F.: Level Georges, chef du contentieux des chemins de fer de l'État, boulevard de Courcelles, 11. G. O.
- Loge la *Justice*. Vénérable : le F.: Opportun, marchand-tailleur, rue de Rivoli, 49. G. O.
- Loge *Liberté de Conscience*. Vénérable : le F.: Sanzel, Félix, statuaire, quai du Château, 16. G. O.
- Loge le *Lien des Peuples*. Vénérable : le F.: Gassmann, Édouard, dessinateur, rue des Trois-Frères, 23. G. O.
- Loge *Parfaite Égalité*. Vénérable : le F.: Herpin, membre du Conseil de l'Ordre, docteur en médecine, rue Pachot, 1, à Livry (Seine-et-Oise). Adresse : M. Simon, rue de Charenton, 217 à Paris. G. O.
- Loge le *Progrès*. Vénérable : le F.: Trélat, Émile, architecte, directeur de l'école spéciale d'architecture, rue Denfert-Rochereau, 17. G. O.
- Loge la *Renaissance*. Vénérable : le F.: Elloy, François, imprimeur-typographe, rue de Sambre-et-Meuse, 28. G. O.
- Loge *Rose du Parfait Silence*. Vénérable : le F.: Wyruboff, membre et secrétaire du Conseil de l'Ordre, homme de lettres, boulevard St-Germain, 127. G. O.
- Loge *Ruche Libre*. Vénérable : le F.: Gouvenot, représentant de commerce, boulevard Voltaire, 280. G. O.
- Loge *Saint-Pierre des Vrais Experts*. Vénérable : le F.: Duplais, inspecteur des bâtiments de la compagnie des voitures de Paris, avenue de Ségur, 6. G. O.
- Loge le *Temple des Amis de l'Honneur Français*. Vénérable : le F.: Lemaire, propriétaire, avenue de Breteuil, 60. G. O.
- Loge les *Travailleurs Unis*. Vénérable : le F.: Crespin de la Jean-

- nière Dominique, propriétaire, rue St-Dominique St-Germain, 95. G. O.
- Loge les *Trinosophes de Bercy*. Vénérable: le F.: Chevalon Édouard, professeur, avenue St-Ouen, 72. G. O.
- Loge l'*Union Fraternelle*. Vénérable: le F.: Richel, Clément-Félix, vice-président des Sauveteurs de la Seine, président de la Société Française de Sauvetage, avenue de l'Opéra, 41, G. O.
- Loge l'*Union Maçonnique*. Vénérable: le F.: Delacroix, Alphonse, commissionnaire, rue Montmartre, 131. G. O.
- Loge *Union et Persévérance*. Vénérable: le F.: Fontainas, Charles, avocat, rue de la Victoire. 10. G. O. (1)
- Loge les *Vrais Amis*. Vénérable: le F.: Bonnel, Hippolyte, marchand-tailleur, rue du Commerce, 60. G. O.
- Loge les *Amis de l'Humanité*. T.: rue du Champ d'Asile, 63, (14^e arrondissement). Vénérable: le F.: Jacques Édouard, négociant, vice-président du Conseil municipal de Paris, rue du Château 133. Adresse: M. Tallard, rue St-Antoine, 170, G. O.
- Loge *Droit et Justice*. Précédemment *Les Cœurs indivisibles de Bagnaux*. T.: rue du Champ d'Asile, 63. Vénérable: le F.: Cinqualbre, Arthur, libraire-éditeur, rue Monsieur le Prince, 48. G. O.
- Loge la *Libre-Pensée*. T.: rue du Champ-d'Asile, 63, (14^e arrondissement). Vénérable: le F.: Fillion, employé à l'état civil, rue Vercingétorix, 37. G. O.
- Loge-chapitre. *L'Étoile Polaire*. T.:, rue de la Condamine, 77, bis. Vénérable: le F.: S. de Hérédia, membre de la Chambre des députés, ancien président du Conseil municipal de Paris, boulevard Péreire, 147. G. O.
- Chapitre de Rose-Croix *L'Étoile polaire*. T.: S.: Clément Joseph, comptable, avenue Péreire, à Asnières (Seine). G. O.
- Loge les *Maçons Réunis*. T.: rue des Sablons, 77 (16^e arrondissement). Vénérable: le F.: Thulié Henri, membre du Conseil de l'Ordre, membre et ancien président du Conseil municipal de Paris, docteur en médecine, boulevard Beauséjour, 31. Adresse: M. Richard, rue de Passy, 60. G. O.
- Loge *L'Union de Belleville*. T.: rue de la Mare, 22. Vénérable: le F.: Voisin, Alexis, membre du Conseil municipal de Paris, ingénieur électricien, rue St-Fargeau, 41. G. O.
- Loge *Les zélés Philanthropes*. V.: rue Croix-Nivert, 154. Vénérable: le F.: Décembre Alonnier, publiciste et imprimeur, rue de Vaugirard, 326. G. O.
- Loge *L'Alliance*, n° 170. T.: rue Jean-Jacques Rousseau. 35. Vénérable: le F.: Saunier, rue des Bernardins, 7. S. C.
- Loge les *Amis Inséparables*, n° 159. T.: rue Jean-Jacques Rousseau, 35, Vénérable: le F.: Morin, rue du Quatre-Septembre, 2. S. C.

(1) Toutes les loges ci-dessus se réunissent au Temple du Grand-Orient, rue Cadot.

- Loge la *Franchise Écossaise*, n° 240. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 34. Vénérable : le F. : Messner, rue de Marseille, 15. S. C.
- Loge les *Écossais Inséparables*, n° 58. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Laurent, rue St-Denis, 8, à Bondy, (Seine) S. C.
- Loge les *Hospitaliers de la Palestine*, n° 107. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Bernard, Achille, rue de Bretagne, 39. S. C.
- Loge les *Hospitaliers de St-Ouen*, n° 135. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Mougnon, rue des Vertus, 22. S. C.
- Loge les *Indivisibles Écossais*, n° 65. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Dulermes, rue de Lyon, 35. S. C.
- Loge la *Liberté Maçonnique*, n° 188. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Dechosal, quai de Valmy, 51. S. C.
- Loge le *Libre Examen*, n° 217. T. : rue Jean Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Leblanc, place Pereire, 5. S. C.
- Loge le *Mont-Sinaï*, n° 6. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Foucault, rue Richelieu, 27. S. C.
- Loge *Osiris*, n° 150. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Dacosta, rue Gay-Lussac, 48. S. C.
- Loge les *Philanthropes réunis*, n° 66. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Fleury, rue du Dragon, 3. S. C.
- Loge la *Prévoyance*, n° 88. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Leullier, rue de l'Entrepôt, 26. S. C.
- Loge la *Rose Écossaise*, n° 149. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Bastien, rue du Roi de Sicile 33. S. C.
- Loge les *Sept Écossais unis*, n° 138. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Filassier, boulevard Magenta, 136. S. C.
- Loge les *Trinitaires*, n° 3. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Clère, Jules, cité Gaillard, 7. S. C.
- Loge l'*Union des Peuples*, n° 134. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Besnard, rue d'Argout, 16. S. C.
- Loge les *Vrais Amis de la paix*, n° 140. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : S. C.
- Loge les *Vrais Frères réunis inséparables*, n° 235. T. : rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. : Maigret, rue des Filles-St-Thomas, 9. S. C.
- Loge les *Cœurs unis indivisibles*, n° 197. T. : rue de Vanves, à Paris Montrouge. Vénérable : le F. : Guillon, cité des Planètes, 17, à Paris. S. C.
- Loge la *Fédération maçonnique*, n° 23. T. : avenue de la Motte Piquet, 23. G. L. S. É.
- Loge la *Franche Union*. n° 10. T. : rue Payenne, 5. Vénérable : le F. : Froger, rue Condorcet, 49. G. L. S. É.
- Loge les *Héros de l'Humanité*, n° 7. T. : rue Payenne, 5. Vénérable : le F. : Perrotet, rue Gay-Lussac, 37. G. L. S. É.

- Loge l'Indépendance**, n° 17. T. . rue Payenne, 5. Vénérable : le F. . Cuenot, rue Fauvet, 7. G. L. S. É.
- Loge la Jérusalem Écossaise**, n° 2. rue Payenne, 5. Vénérable : le F. . Bertaux, au ministère des finances, rue de Rivoli porte A. G. L. S. É.
- Loge la Justice**, n° 3. T. . rue Payenne, 5. Vénérable : le F. . Mamelles, rue du Cherche-Midi, 14. G. L. S. É.
- Loge la Liberté maçonnique**, n° 15. T. . rue Payenne, 5. Vénérable : le F. . Cattiaux, rue de Claire, 4. Adresse : M. Mollard, rue Beaubourg, 54. G. L. S. É.
- Loge la Ligne droite**, n° 6. T. . rue Payenne, 5. Vénérable : le F. . Pichenot, rue Hippolyte-Lebas, 2. G. L. S. É.
- Loge Osiris**, n° 14. T. . rue Payenne, 5. Vénérable : le F. . Dacosta, rue Gay-Lussac, 48. Adresse : M. Bouriot, rue de Jouy, 12. G. L. S. É.
- Loge les Sept Écossais réunis**, n° 18. T. . rue Payenne, 5. Vénérable : le F. . Filassier, boulevard Magenta, 136. G. L. S. É.
- Loge la Sociale**, n° 22. T. . rue de la Fontanelle, 27. Vénérable : le F. . Coster, rue du Poteau, 6. G. L. S. É.
- Loge le Travail** n° 21. T. . rue Payenne, 5. Vénérable : le F. . Chassaing, rue Vieille-du-Temple. G. L. S. É.
- Loge Union et Bienfaisance**. T. . avenue d'Italie, 73. Vénérable : le F. . Friquet, rue Lesdiguères, 7. G. L. S. É.
- Loge les Vrais amis fidèles**, n° 5. T. . rue Payenne, 5. Vénérable : le F. . Haisselin, cours des Miracles. G. L. S. É.
- Loge l'Arc-en-Ciel**. T. . rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. . Morel, Paul, rue de Bretagne, 54. M.
- Loge le Buisson ardent**. T. . rue Jean-Jacques Rousseau, 35. Vénérable : le F. . Osselin fils, rue Commines, 13. M.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

- Vincennes**. — **Loge le Globe**. T. . avenue des Charmes, 5. Vénérable : le F. . G. Villeneuve, officier retraité, rue de l'Hôtel-de-Ville, 23. G. O.
- Saint-Ouen**. — **Loge les Hospitaliers de Saint-Ouen**, n° 4. T. . rue de la Chapelle, 1. Vénérable : le F. . Cardyvet, rue Beryéluis, 46. G. L. S. É.
- Boulogne**. — **Loge Bienfaisance et Progrès**. T. . rue d'Aguesseau, 48. Vénérable : le F. . A. Janvier, receveur spécial en retraite, rue des Dames, 7, aux Batignolles, Paris. G. O.
- Clichy-la-Garenne**. — **Loge les Rénovateurs**. R. . rue de Paris, 62. Vénérable : le F. . Roche, employé aux chemins de fer de l'État, boulevard national, 81. G. O.
- Issy**. — **Loge la Solidarité**. T. . place des Marronniers, 3. Vénérable : le F. . Leborgne, rentier, rue Gaston St-Paul, 6, Paris. Adresse : M. Auguste Hude, rue de Vanves (à Issy). G. O.
- Levallois Perret** — **Loge les Travailleurs**. T. . rue de Courcel-

- les, 85. Vénérable : le F. Trébois, propriétaire maire, rue des Frères Herbert, 62. G. O.
- Neuilly-sur-Seine.** — Loge la *Lumière*. T. : rue de l'Eglise, 15 (bis). Vénérable : le F. Vacca, Edmond, professeur, avenue de Neuilly, 175. G. O.
- Nogent-sur-Seine.** — Loge la *Nogentaise*. T. : avenue de Perreux, 71. Vénérable : le F. Mollex, Louis, représentant de commerce, boulevard de Strasbourg, 69, à Nogent-sur-Seine. G. O.
- Pantin.** — Loge la *Démocratie Maçonnique*. Vénérable : le F. Péan, membre du conseil de l'Ordre, membre du conseil municipal et maire des *Lilas*, conseiller d'arrondissement pour le canton de Pantin, fabricant de caoutchouc, avenue du Tapis-Vert, 13, aux Lilas (Seine). G. O.
- St-Denis.** — Loge l'*Union Philanthropique*. T. : rue de Paris, 147 bis. Vénérable : le F. H. Leroy, entrepreneur de transports par eau, membre du conseil municipal, rue Denfert Rochereau, à St-Denis (Seine). G. O.

II

Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Oise, Aisne**SEINE ET MARNE**

- Melun.** — Loge les *Enfants d'Hiram*. T. : rue du Château, 18. Vénérable : le F. Lagache, Gustave, directeur de l'usine de la Fontaine-Ronde à Cesson (Seine-et-Marne). Adresse : M. Mosny, marchand de vins, rue de la Vannerie, 18, à Melun. G. O.

SEINE ET OISE

- Versailles.** — Loge les *Amis Philanthropes et Discrets réunis*. T. : ancienne horlogerie, avenue de St-Cloud, 52. Vénérable : F. Lasne, propriétaire, impasse des cheveau-légers, 2. G. O.
- Mantes.** — Loge *Liberté par le travail*. T. : rue de la Gabelle, 49. Vénérable : le F. Desgranges, Victor, propriétaire, à Limay (Seine-et-Oise). G. O.
- Maule.** — Loge *Ordre et Progrès*. T. : rue Quincampoix, 1. Vénérable : le F. Piton, Alexandre, docteur en médecine, faubourg des Moussets. G. O.
- Meulan.** — Loge les *Amis de l'Humanité*. T. : quai de l'Arquebuse, 2. Vénérable : le F. Monnereau, négociant en vins, rue de l'Hôtel-de-Ville. G. O.
- Montmorency.** — Loge *Jean-Jacques Rousseau*. T. : rue du Marché, 3. Vénérable : le F. Maricot, Edouard, propriétaire, rue de la Chaigneraie, 3. G. O.

- Neuilly-sur-Marne.** — Loge *Étoile de l'Avenir*. T.: avenue de la Station, 67. Vénérable : le F.: Garaudé, rentier, rue de la Pe-louse, 13. G. O.
- Pontoise.** — Loge les *Amis du Peuple*. T.: rue Neuve-St-Jacques, 2. Vénérable : le F.: Billoin, Arthur, négociant en fer et char-bon, rue de l'Hôtel-Dieu, 2. G. O.
- Rambouillet.** — Loge l'*Amitié Discrète*. T.: rue d'Angivilliers, 23. (Précédemment à Neauphle-le-Château.) Vénérable : le F.: Joly, Charles, architecte du Palais, rue de l'Hôpital, 30. Adresse : M. Laigneau, boulanger, rue Nationale, 61. G. O.
- Rueil.** — Les *Fidèles d'Hiram*. T.: Boulevard des Ormes, 28. Vé-nérable : le F. Manton, Jules, architecte, rue des Hautes-Eaux, 23, à Bougival (Seine-et-Oise). G. O.
- Argenteuil.** — Loge l'*Espérance fraternelle n° 175*. T.: rue du Port. Vénérable : le F. Desbleumortiers, boulevard Montmorency. S. C.
- Montlhéry.** — Loge les *Amis du Progres*, n° 161. T.: place du Marché. Vénérable : le F. Prou, maître de pension, S. C.
- Thoiry (Seine-et-Oise).** — Loge le *Travail et la Paix*, n° 233. T.: grande rue. Vénérable : le F.: Pellegrini, à Antouillet, par Thoiry (Seine-et-Oise). S. C.
- Le Pecq (Seine-et-Oise).** — Loge les *Libres Penseurs*. T.: Véné-
rable.... G. L. S. E.
- St-Germain-en-Laye.** — Loge la *Bonne Foi*. F.: rue d'Ayen, 9: Vénérable : le F.: Dambrine, membre du conseil municipal, négociant en vins, rue de Mantes, 4. G. O.

OISE

- Beauvais.** — Loge l'*Etoile de l'Espérance*. T.: rue du Théâtre, 1. Vénérable : le F.: Gérard, Ernest, docteur en médecine, con-seiller général de l'Oise, place St-Michel, 3. G. O.
- Creil.** — Loge les *Maçons unis de l'Oise*. T.: rue du Pré-St-Mé-dard, 7. Vénérable : le F.: Lance Louis, négociant, rue Monge, 81, à Paris. G. O.

AISNE

- Château-Thierry.** — Loge *Jean la Fontaine*. T.: rue Jean-la-Fontaine, 7. Vénérable : le F.: Fleury, architecte, avenue de la République. G. O.
- Laon.** — Les *Frères du Mont Laonnais*. T.: rempart St-Just Vé-nérable : le F.: Crépy, Emile, négociant. G. O.
- St-Quentin.** — Loge *Justice et Vérité*. T.: boulevard du 8 octobre. Vénérable : le F.: Lecertisseur, propriétaire, adjoint au maire à la Fère (Aisne). G. O.

III

RÉGION DU NORD (Nord, Pas-de-Calais, Ardennes, Somme)

- Lille.** — Loge la *Fidélité*. n° 256. T.: rue Neuve-des-Meuniers, 53. Vénérable : le F.: Desmons, rue Ratisbonne, 12. S. C.
- Lille.** — Loge le *Réveil du Nord*, n° 254. T.: rue Vauban, 2. Vénérable: le F.: Hirdy, père, rue St-Firmin, 6. S. C.
- Cambrai.** — Loge *Thémis*. T.: petite rue Vanderburck. Vénérable: le F.: Depreux, Théophile, avocat, rue des Anges, 1. G. O.
- Cambrai.** — Loge *La Solidarité Fraternelle*. Vénérable. S. C.
- Dunkerque.** — Loge la *Vertu*. T.: rue David d'Angers, 30. Vénérable: le F.: Foulon, négociant. rue des Vieux-Quartiers, 22. G. O.

PAS-DE-CALAIS

- Boulogne-sur-Mer.** — Loge *L'Amitié*. T.: du petit rivage, Boulevard Daunou. Vénérable : le F.: Lagage Saint-Gest, membre du Conseil de l'Ordre, avocat, ancien sous-préfet, conseiller général, rue Siblequin, 48. G. O.

ARDENNES

- Charleville.** — Loge la *Fraternité*. T.: rue de Tivoli. Vénérable : le F.: Devies, marchand de grains, rue Forest. G. O.
- Sedan.** — Loge *Égalité, Justice, Progrès*. T.: corps de garde de l'ancien fort de la Rochette. Vénérable : le F.: Guittard, Louis, teinturier, faubourg de la Cassine, 20. G. O.

SOMME

- Amiens.** — Loge la *Rénovation*. T.: rue Sire-Firmin-le-Roux. Vénérable : Le F.: Poulle, officier d'académie, membre du conseil de l'Ordre et du grand conseil des Rites, conseiller à la Cour d'appel de Douai et conseiller municipal à Amiens, rue d'Esquerchin, 10, à Douai. G. O.

IV

NORMANDIE (Seine-Inférieure, Calvados, Eure, Orne, Manche)

SEINE - INFÉRIEURE

- Rouen.** — Loge *les Arts réunis*. T.: rue des Carmes, 20. Vénérable : F.: Godefroy, Jules, propriétaire, rue St-Maur, 79. G. O.
 Chapitre de Rose-Croix. T.: S.: le F.: Godefroy, Jules.
 Conseil de Chevaliers Kadosh. Président : le F.: Viénot, 33. membre du Conseil de l'Ordre et du grand Collège des rites avocat agréé près le tribunal du commerce, 37, rue de la Vicomté, G. O.
- Rouen.** — Loge *la Constance éprouvée*. T.: rue des Carmes, 20. Vénérable : le F.: Dubreuil, Georges, docteur en médecine, rue de la Savonnerie, 20. G. O.
- Rouen.** — *La Persévérance Couronnée*. T.: rue des Carmes, 20. Vénérable : le F.: Lesueur, Jules, négociant, rue St-Éloi, 39. G. O.
- Rouen.** — *La Vérité*, rue des Carmes, 20. Vénérable : F.: Lhermitte, négociant, rue aux Ours, 40. G. O.
- Dieppe.** — Loge *l'Espérance Couronnée*. T.: rue Desmants. Vénérable : le F.: Lefebvre, maître-botlier, grande rue du Pollet, 120. G. O.
- Le Havre.** — Loge *L'Aménité*. T.: rue Caroline, 10. Vénérable : F.: Sénécart, archiviste géologiste, rue Thiers, 77. G. O.
- Le Havre.** — Loge *l'Olivier Ecossais*, n° 1. T.: rue Caroline, 10. Vénérable : le F.: Leclerc, Cours de la République, 174. G. L. S. E.
- Le Havre.** — *Les Trois H.* T.: rue Caroline, 10. Vénérable : le F.: Fleury, Léon, courtier en marchandises, 76, rue d'Orléans. G. O.
Chapitre de Rose-Croix. T.: S.: le F.: Reinhart, chevalier kadosh, négociant, rue Corneille, 19.
- Fécamp.** — Loge *la Triple Unité*, rue des Prés. Vénérable : le F.: Biot, rentier, maire à Etretat. G. O.

CALVADOS

- Caen.** — Loge *Thémis*. T.: rue Neuve Saint-Jean, 44. Vénérable : le F.: Dufour, Gustave, propriétaire, rentier, rue Caponnière, 20. G. O.
 Chapitre de Rose-Croix. T.: S.: le F.: Laffetay, Adolphe, négociant, rue Neuve-St-Jean, 35. G. O.
- Lisieux.** — Loge *l'Humanité*. T.: rue Petite Couture. Vénérable : Lechevallier, Bernard, rentier, rue de Launay, à Pont-l'Évêque, G. O.

Trouville. — Loge *l'Étoile des Deux Pôles*. T.: rue d'Isly, 15. Vénéralable: le F.: Barbier, Louis, peintre en bâtiments, rue Édouard Larue, au Ilàvre. G. O.

.....

MANCHE

.....

.....

ORNE

.....

EURE

Évreux. — Loge *la Sincérité de l'Eure*. T.: Impasse Panette. Vénéralable: le F.: Lapeyruque, Henri-Édouard, rentier. G. O.

Pacy-sur-Eure. — Loge *Union et Progrès*. T.: rue du Point-du-Jour. Vénéralable: le F.: Bully, Ambroise, membre du Conseil général de l'Eure, propriétaire, à Houlbec-Cocherel. G. O.

Vernon-sur Seine. — Loge *l'Étoile Neustrienne*. T.: rue Riquier. Vénéralable: le F.: Bourguignon, Georges-Constant, négociant en grains, cours de la Gabelie. G. O.

V

**BRETAGNE (Côtes-du-Nord, Ile-et-Villaine
Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure)**

COTES-DU-NORD

.....

ILE-ET-VILAINE

Rennes. — Loge *la Parfaite Union*. T.: rue du Mail-d'Onges, 13. Vénéralable: Phelipot, négociant, rue St-Louis, 36. Adresse: à M. Paifon, rue du Mail-d'Onges, 13. G. O.

Chapitre de Rose-Croix. T. S. le F.: Louveau, professeur à l'école de médecine. G. O.

Saint-Malo. — Loge *la Triple-Essence*, rue Mahé de la Bourdonnaie. Vénéralable: le F.: Lecouteux, Edward, agent de la compagnie South-Western. G. O.

FINISTÈRE

Brest. — Loge *les Amis de Sully*, T.: rue Guyal, 4. Vénéralable: le F.: Cormier du Médic, place de la Liberté, 8. S. C.

MORBIHAN

Lorient. — Loge *Nature et Philanthropie*. — T. : maison Maury, place Alsace-Lorraine, 1. Vénérable : le F. : Rondeaux, maire, ancien sous-préfet, propriétaire, rue de la Comédie, 26. G. O.
Chapitre de Rose Croix. T. S. le F. Esmiol, Jean-Antoine, négociant, G. O.

LOIRE-INFÉRIEURE

Nantes. — Loge *Paix et Union*. T. : place de la Bourse, 23. Vénérable : F. : Ebstein, Henri, négociant, 3, rue Suffren. Adresse : à M. Pontuxi, place de la Bourse, 23. G. O.
 Chapitre de Rose-Croix. T. : S. : le F. : William Sebire, chevalier kadosh, papetier, 1 rue Boileau. G. O.
 Conseil de Chevalier kadosh. Président le F. : Paul Bayon, quincailler, 15, rue d'Orléans. G. O.

Nantes. — Loge la *Libre Conscience*, n° 212. T. : quai de la Fosse, 36. Vénérable : le F. : Legal, Eugène, armateur. S. C.

VI**Loiret, Loir-et-Cher, Sarthe, Eure-et-Loire
Mayenne****LOIRET**

Orléans. — Loge les *Emules de Montyon*. T. : rue des Turcies, 22. Vénérable : le F. : Gavot, brasseur, rue du Héron 18. Adresse : M. Rachtet, place du grand Marché, 17. G. O.

LOIR-ET-CHER

Montriehard. — Loge les *Enfants de la Vallée du Cher*. T. : place du grand Marché. Vénérable : le F. : Supligeon, Silvain, peintre en bâtiments. G. O.

SARTHE

.....

EURE-ET-LOIRE

Chartres. — Loge la *Franchise Beauceronne*. S. C.

MAYENNE

.....

VII

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire

VENDEE

La Roche-sur-Yon. — Loge *Fraternité Vendéenne*. T. : rue des Jardins. Vénérable : le F. : Motheau, propriétaire, membre du Conseil municipal. G. O.

DEUX-SÈVRES

Niort. — Loge *les Amis de l'Ordre n° 78*. T. : rue de la Juiverie. Vénérable le F. : Pellevoisin, maire de Niort. S. C.

VIENNE

Poitiers. — Loge *les Amis Réunis*. T. : rue du Trottoir 22. Vénérable : le F. : Guimbaud J.-B.-Hippolyte, membre du Conseil de l'Ordre, négociant, adjoint au maire, rue des Carmélites, 16. G. O.

Chatellerault. — *l'Avenir*. T. : impasse de la Guadeloupe. Vénérable : le F. : Girard, Edouard, fondateur, rue d'Autrau, 41. G. O.

MAINE-ET-LOIRE

Angers. — Loge *Travail et Perfection*. T. : rue Cordelle, 1, près de la Place du Ralliement. Vénérable le F. : Robert, Anatole, avocat à la Cour d'Appel, conseiller d'arrondissement, 3 rue Boisine. G. O.

Saumur. — Loge *la Persévérance*. T. : rue Daillé. Vénérable : le F. : Piéron, comptable, rue Porte-Neuve. G. O.

INDRE-ET-LOIRE

Tours. — Loge *les Démophiles*. T. : rue de Jérusalem 11. Vénérable : F. : Meneu, Constant, membre du Conseil municipal, négociant, rue Ste-Marthe 4. G. O.

Tours. — Loge *les Persévérants Ecossais n° 177*. T. : rue Bretenneau. Vénérable : le F. : Beaugin, rue du Commerce, 79. S. C.

Tours. Loge *les Enfants de la Vérité*. T. : rue de la Paix 4. Vénérable : le F. : Reboulleau, rue d'Entraigues, 94. M.

Chinon. — Loge *les Enfants de Rabelais*. T. : rue St-Maurice, 62. Vénérable : le F. : Faucillon-Boucher, agriculteur à la Haute-Olive (Chinon). G. O.

VIII

**Cher, Indre, Creuse, Haute-Vienne, Corrèze,
Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier,
Nièvre.**

CHER

.....

INDRE

Issoudun. — Loge *La Gauloise*. T. : rue Surrerie 8. Vénérable : le F. : Lecherbonnier, Alexandre, propriétaire et maire. G. O.

CREUZE

La Souterraine. — Loge *les Frères Unis de la Creuse*. T. : à la Roudière. Vénérable : le F. : Gagnadre, Ernest, rentier rue du Faubourg Lavaut. Adresse : M. Jules Sallet, ébéniste, faubourg (de Limoges, 24 (à la Souterraine). G. O.

HAUTE-VIENNE

Limoges. — Loge *les Artistes Réunis*. T. : rue Gaignol 20. Vénérable : le F. : Thuillat, Louis, directeur d'assurances, vieille route d'Aix. G. O.

Limoges. — Loge *l'Etoile Limousine*, n° 211. T. : rue Gaignol. Vénérable : le F. : Soumy, faubourg Montmaillé, 4. S. C.

CORRÈZE

Tulle. — Loge *l'Intime Fraternité*. T. : 4. rue des Portes Chanac. Vénérable : le F. : Vauzanges J.-B., huissier, rue de la Barrière, 19. G. O.

Brive. — Loge *la Fraternité*. T. : rue de Lestang (Boulangerie coopérative). Vénérable : le F. : Lecherbonnier, Auguste, avocat, membres de la Chambre des députés. G. O.

CANTAL

Aurillac. — Loge *la Libre Pensée*, n° 222. T. : rue des Carmes. Vénérable : le F. : Casse, rue des Forgerons. S. C.

HAUTE-LOIRE

.....

PUY-DE-DOME

Clermont-Ferrand. — Loge les *Enfants de Gergovie*. T. : rue Neuve Ste-Claire, 28. Vénérable : le F. : Fournier, Louis-Casimir, officier comptable d'administration militaire en retraite. Adresse : M. Dominique, Pierre, homme de lettres, rue du Bois de Gros, 72. G. O.

ALLIER

Vichy. — Loge la *Cosmopolite de Vichy*. T. : ancienne chapelle des Célestins, avenue Victoria. Vénérable : le F. : Péliassian Joanny, avenue de la Gare, 3. G. O.

NIÈVRE

Nevers. — Loge l'*Humanité*. T. : rue du Carrefour, 6. Vénérable : le F. : Comtet, propriétaire rentier, rue St-Martin. G. O.

IX

Gironde, Dordogne, Charente-Inférieure, Lot-et-Garonne, Charente, Gers, Landes, Basses-Pyrénées.

GIRONDE

Bordeaux. — Loge les *Amis réunis*. T. : rue Ségulier, 8. Vénérable : le F. : Louis Carrère, limonadier, rue Ste-Catherine, 192. G. O.

Bordeaux. — Loge l'*Anglaise*. T. : rue Ségulier, 8. Vénérable : le F. : Abadie, ingénieur civil, rue des Augustins, 14. G. O.

Bordeaux. — Loge la *Candeur*. T. : rue Nauville, 8. Vénérable : le F. : Edouard Laroque, entrepreneur de peinture, rue de la Bourse, 12. G. O.

Chapitre de Rose-Croix, la *Candeur*. T. : rue Nauville, 8. T. : S. : le F. : Tourné, propriétaire, rue Grateloup, 73. G. O.

Conseil de Chevalier de Kadosh, la *Candeur*. T. : rue Nauville, 8. Président : le F. : Lanusse, rentier, rue du Temple, 13. G. O.

Bordeaux. — Loge les *Chevaliers de la Fraternité*. T. : rue Ségulier, 8. Vénérable : le F. : Alfred Soulié, directeur de l'école communale, rue St-Charles, 15. G. O.

Bordeaux. — Loge l'*Etoile du Progrès* (formée de la fusion des loges l'*Essence de la Paix*, l'*Etoile de la Gironde* et le *Triangle*). T. : rue Ségulier, 8. Vénérable : le F. : François de la Mare, propriétaire, allées d'Orléans, 24. G. O.

- Bordeaux.** — Loge *Française d'Aquitaine*. T. : rue Ségulier, 8. Vénérable : le F. : Baril, employé des finances, à Caudéron (Gironde). G. O.
 Chapitre de Rose-Croix. *Française d'Aquitaine*. T. : rue Ségulier, 8. T. : S. : le F. : Moulmier, contrôleur principal des contributions directes, rue Ste-Catherine, 149. G. O.
- Bordeaux.** — Loge *Française élue, écossaise et amitié réunies*. T. : rue Ségulier, 8. Vénérable : le F. : Camille Fouaud, docteur en médecine, cours du Jardin Public, 71. Adresse : M. Egol, rue Ségulier, 8. G. O.
- Bordeaux.** — Loge les *Francs-Chevaliers de Saint-André d'Écosse*. T. : rue Ségulier, 8. Vénérable : le F. : Ernest Delcourt, entrepreneur, rue d'Anjou, 7. Adresse : M. L. St-André, rue Ségulier, 8. G. O.
- Bordeaux.** — Loge les *Neuf Sœurs*. T. : rue Ségulier, 8. Vénérable : le F. : Théodore Moulmier, percepteur. G. O.
- Bordeaux.** — Loge la *Sincérité*. T. : rue Nauville, 8. Vénérable : le F. : Cabaret, négociant, quai de Brienne. G. O.
- Bordeaux.** — Loge la *Vérité*. T. : rue Ségulier, 8. Vénérable : le F. : Albert Lacosté, employé, rue du Pas Saint-Georges, 35. G. O.
- Bordeaux.** — Loge l'*Avenir*, n° 237. T. : rue Mouneyra 22. Vénérable : le F. : Bontoux, rue Porte-Dijéaux, 64. S. C.
- Montségur.** — Loge l'*Espérance*. T. : rue Grande. Vénérable : le F. : Joly, Armand, négociant, à Taillecarat (Gironde). G. O.
- Lormont.** — Loge l'*Avenir*. Vénérable : le F. : Louis Chassain, pharmacien. — Adresse : M. Dacosta, place Richelieu, 9, Bordeaux. G. O.

DORDOGNE

- Périgueux.** — Loge la *Tolérance*, n° 246. T. : rue au Plantier, 24. Vénérable : le F. : Paul Richard, à St-Martin. S. C.
- Périgueux.** — Loge les *Amis persévérants et l'Étoile de Vésone réunis*. T. : rue St-Front, 15. Vénérable : le F. : Gadaud, membre du Conseil général, docteur en médecine, rue Feletz, 41. G. O.
- Sarlat.** — Loge la *Parfaite Harmonie*. T. : Hôtel-de-Ville. Vénérable : le F. : Rouquette, Auguste, architecte. Adresse : M. Rouquette jeune, tapissier, rue de la Traverse. G. O.
- Terrasson.** — Loge l'*Espérance*. T. : place Soubignac. Vénérable : le F. : Lombard, Louis, docteur en médecine. Adresse : M. Rouquier, négociant. G. O.
- Nontron.** — Loge l'*Avenir de Nontron*. T. : rue Brune. Vénérable : le F. : Deschamps, banquier. G. O.
- Bergerac.** — Loge les *Vrais Frères*. T. : rue Merline. Vénérable : le F. : Aubertie, Alfred, négociant, commissionnaire en vins, place de la Sous-Préfecture, 28. G. O.

CHARENTE

- Angoulême.** — Loge les *Amis de la Paix*. T.: place Jean Faure, 11. Vénérable : le F.: Jallageas, Marcel, négociant, rue de Paris. G. O.
- Cognac.** — Loge la *Liberté*. Vénérable : le F.: Brisson, Jules, propriétaire. Adresse : M. J. Ganivet fils, juge suppléant au tribunal civil. G. O.
- Cognac.** — Loge le *Travail*, n° 215. T.: rue des Marchands. Vénérable : le F.: Alph. Prunier, avenue de la Gare. S. C.
- Ruffec.** — Loge les *Amis du Lien*. T.: rue de Valence, 2. Vénérable : le F.: Poste, Alexandre, maître d'hôtel. G. O.

CHARENTE-INFÉRIEURE

- Rochefort.** — Loge l'*Accord Parfait*. T.: rue Lafayette, 63. Vénérable : le F.: Roche, Antoine, pharmacien, membre du Conseil d'arrondissement et du Conseil municipal, rue des Fonderies, 117. G. O.
- La Rochelle.** — Loge l'*Union Parfaite*. T.: petite rue de l'Escale, 1. Vénérable : le F.: Grelat, avoué, quai Duperré. G. O.
- Saint Jean-d'Angély.** — Loge l'*Egalité régénérée*. T.: place Régnaud. Vénérable : le F.: Meunier, Jacques, quincaillier. G. O.
- Royan.** — Loge le *Triple Accord*. T.: Grande-Rue, 94. Vénérable : le F.: Robert, Alfred, notaire. G. O.
- Saintes.** — Loge la *Sincérité*, n° 224. T.: rue de l'Evêché, 5. Vénérable : le F.: Jolinon père, quai des Frères. S. C.

LOT-ET-GARONNE

- Agen.** — Loge la *Solidarité fraternelle*. T.: rue Pontarique, 3. Vénérable : le F.: Boucheron, constructeur-mécanicien. G. O.
- Marmande.** — Loge la *Justice*. T.: péristyle de la place du Marché. Vénérable : le F.: Meyniel, Charles, avocat, juge suppléant au tribunal civil, adjoint au maire. G. O.
- Nérac.** — Loge le *Triangle sacré*. T.: rue des Conférences. Vénérable : le F.: Bax, Joseph, marchand-tailleur. G. O.
- Villeneuve-sur-Lot.** — Loge le *Réveil*. T.: rue Labay, maison Eug. Lavergne. Vénérable : le F.: Brondeau, Léon, propriétaire, à Senelles, commune de Villeneuve-sur-Lot. Adresse : M. Caprais-Laville, propriétaire, rue Blaniac, 9. G. O.

LANDES

.....

GERS

- Auch.** — Loge la *Vraie Fraternité*. T.: rue de Metz, 19. Vénérable :

le F. : Danos, capitaine en retraite, percepteur, rue de la Pomme-d'Or. G. O.

Condom. — Loge l'*Auguste Amitié*. T. : rue de Gèle. Vénérable : le F. : Lambert, Pierre, négociant, quai Labaupoillet. G. O.

BASSES-PYRÉNÉES

.....

X

HAUT-LANUEDOC (Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Ariège, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Lot)

HAUTE-GARONNE

Toulouse. — Loge les *Cœurs réunis*. T. : rue de l'Orient, 3. Vénérable : le F. : Godar, Paul, rentier, rue des Balances, 31. G. O.

Chapitre de Rose-Croix les *Cœurs réunis*. T. : S. : le F. : Godar, Paul. G. O.

Toulouse. — Loge l'*Encyclopédique*, T. : rue de l'Orient, 3. Vénérable : le F. : Baqué, Jules, négociant, rue du Pont-Guilléméry, 7. G. O.

Chapitre de Rose-Croix l'*Encyclopédique*. T. : S. : le F. : Mérié, Paul, directeur du Conservatoire de musique. G. O.

Toulouse. — Loge *Française des Arts*. T. : rue de l'Orient, 3. Vénérable : le F. : Pech, Charles, coupeur chemisier, rue Vinaig, 9. G. O.

Toulouse. — Loge la *Parfaite Harmonie*. T. : rue de l'Orient, 3. Vénérable : le F. : Simon, Pierre, coiffeur, avenue de Lyon, 11. G. O.

Toulouse. — Loge les *Vrais Amis réunis*. T. : rue de l'Orient, 3. Vénérable : le F. : Berdoni, typographe, rue St-Jérôme, 4. G. O.

HAUTES-PYRÉNÉES

.....

ARIÈGE

.....

TARN

Albi. — Loge la *Parfaite Amitié*. T. : rue de la Buade, 17. Vénérable : le F. : Chay, Joseph, membre du conseil municipal

rédacteur en chef de l'*Union Républicaine du Tarn*. Adresse : M. Tourel, Auguste, propriétaire. G. O.

Castres. — Loge les *Cœurs réunis*. T.°. rue Chambre de l'Edit. Vénérable : le F.°. Coste, Hippolyte, ancien fabricant de papiers, président de la chambre de commerce, rue de Strasbourg, 8. G. O.

Galliac. — Loge *Orion*. T.°. rue Peyriac, 14. Vénérable : le F.°. Gary, Mesmin, avocat. G. O.

TARN-ET-GARONNE

Caussade. — Loge la *Fraternité*. T.°. maison Boudet, place de la Grande Promenade. Vénérable : le F.°. Thuet, Ariste, propriétaire. G. O.

Castel-Sarrazin. — Loge la *Libre Pensée*. T.°. quartier St-Jean, en face la caserne. Vénérable : le F.°. Bastard, Jean, ex-employé du chemin de fer d'Orléans. G. O.

AVEYRON

Milau. — Loge *Union, Travail et Liberté*. T.°. faubourg du Barry, maison Artières. Vénérable : le F.°. Abric, Ernest, notaire et maire G. O..

LOT

.....

XI

Pyénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Lozère, Ardèche

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan. — Loge les *Amis de la parfaite Union*. T.°. ancien couvent de St-Sauveur, rue St-Sauveur, 24. Vénérable : le F.°. Bourguet, Louis, receveur-principal des douanes, rue de la République G. O..

Perpignan. — Loge *St-Jean des Arts de la Régularité*, n° 162. T.°. rue Cote St-Sauveur. Vénérable : le F.°. Gaillarde fils, faubourg Notre-Dame. S. C.

Port-Vendres. — L'*Industrie maritime*. S. C.

AUDE

Carcassonne. — Loge les *Vrais Amis réunis*. T.°. 5, boulevard St-Michel. Vénérable : le F.°. Tesseire, distillateur-liquoriste, rue de la Grille, 32. G. O.

Carcassonne. — Loge *l'Égalité*, n° 253. T.°. rue Ste-Lucie, 26. Vénérable : le F.°. Sarraut. S. C.

- Lézignan.** — Loge *École de la Vertu*. — T.°. 113, route nationale de Carcassonne. Vénérable : le F.°. Mas, Etienne, négociant en vins, propriétaire à Conilhac du Plat-Pays, par Lézignan. G. O.
- Limoux.** — Loge *l'Alliance Fraternelle*. T.°. rue de l'Officialité, 6. Vénérable : le F.°. Peyre, Noël, négociant en vins. Adresse : M. Raynaud fils, rue Blanquerie, 33. G. O.
- Narbonne.** — Loge *la Libre Pensée*. T.°. rue du Pont, café Français. Vénérable : le F.°. Fages, Louis, architecte de la ville. G. O.

HÉRAULT

- Montpellier.** — Loge *les Vrais Amis fidèles*, n° 203. T.°. rue Maguelonne. : le F.°. Aussel, rue des Tessiers, 5. S. C.
- Pézénas.** — Loge *l'Etoile du Midi*. T.°. Vénérable : le F.°. Granier, Jules, négociant en vins. Adresse : à la Loge maçonnique, *l'Etoile du Midi*, au château de M. Herail. G. O.
- Béziers.** — Loge *Réunion des Amis choisis*. T.°. Descente de la citadelle, 12. Vénérable : le F.°. Verdan, Jules, carrossier. G. O.
- Cette.** — Loge *les Vrais Amis fidèles*. T.°. rue des Casernes. Vénérable : le F.°. Philomen, Didier, négociant en vins, 21, rue de l'Hôtel de Ville. G. O.
- Cette.** — Loge *les Amis Réunis*. T.°. rue des Casernes. Vénérable : le F.°. Lacoste, Louis, horloger, grand rue, 18. G. O.
- Lunel.** — Loge *l'Etoile et Croissant*. T.°. route nationale, 113. Vénérable : le F.°. Grand, Jules, commis négociant. G. O.

GARD

- Nîmes.** — Loge *l'Echo du Grand Orient*. T.°. boulevard de la Madeleine, 4. Vénérable : le F.°. Ali Margarot, membre du Conseil de l'Ordre, banquier, maire, quai de la Fontaine. G. O.
- Alais.** — Loge *l'Etoile des Cévennes*. T.°. 8, quai Neuf et rue Savy. Vénérable : le F.°. Queydan, Albert, comptable. G. O.
- Pont-Saint-Esprit.** — Loge *la Ligne Droite*. T.°. quai du Rhône, maison Granier. Vénérable : le F.°. Bruyère, Robert, propriétaire. G. O.
- Le Vigan.** — Loge *la Tolérance et Union*. T.°. boulevard du Plan d'Auvergne. Vénérable : le F.°. Cambassèdes, Benjamin, docteur en médecine. Adresse : M. Léon Guibal, avoué. G. O.
- Saint-Geniès-de-Malgoires.** — Loge *le Progrès*. T.°. rue du Moulin à huile, maison Mayol. Vénérable : le F.°. Desmons, membre du Conseil de l'Ordre, membre de la Chambre des députés, conseiller général du Gard, etc. G. O.
- Bessèges.** — Loge *Progrès et Humanité*, n° 220. T.°. Mas du Gros. Vénérable : le F.°. Auguste, Nicolas, Grande rue. S. C.

LOZÈRE

- Florac.** — Loge *l'Union Lozérienne*. T.°. route Nationale, 107. Vénérable : le F.°. Canonge, Firmin, chef de bureau à la sous-préfecture. Adresse : M. Monteils, docteur en médecine. G. O.

ARDECHE

Annonay. — Loge *Concorde et Persévérance*. T. . rue de la Croizette 7(bis) et 9. Vénérable: le F. . Guibert, Armand-William, architecte-ingénieur de la ville d'Annonay. G. O.

XII

PROVENCE (Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Vaucluse et Corse)

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille. — Loge *Parfaite Sincérité*, T. . rue Piscatoris, 24. Vénérable: le F. . Ernest, Gambini, publiciste, rue Florac, 1. G. O.

Marseille. — Loge *Parfaite Union*. T. . rue Piscatoris, 24. Vénérable: F. Arnaud, employé de commerce, rue Lejeune, 4. G. O.

Marseille. — Loge le *Phare de la Renaissance*. T. . rue des Piscatoris, 24. Vénérable: F. . Nugues, Maurice, marchand de glaces, Vieux chemin de Rome, 76. G. O.

Marseille. — Loge *Réunion des Amis choisis*. T. . rue Piscatoris, 24. Vénérable: le F. . Fuzier, François, maître sellier à la compagnie des tramways, chemin de St-Just, 40. G. O.

Chapitre de Rose-Croix: *Parfaite Sincérité et Réunion des Amis choisis et réunis*. T. S. : le F. Boulanger, Alphonse, clerk de notaire, 50, rue Paradis, G. O.

Conseil de Chevaliers Kadosh. *Réunion des Amis choisis*. Président: le F. . Saunier Pons, propriétaire, 3, rue Bernex. G. O.

Marseille. — Loge la *Vérité et la Réforme*. T. . rue Piscatoris, 24. Vénérable: le F. . Brochier, ingénieur civil, maire de Marseille, membre du Conseil municipal, rue de la République, 29. G. O.

Marseille. — Loge l'*Avenir*. T. . rue Piscatoris, 24. Vénérable: le F. . Lambert, capitaine de marine, boulevard Chave, 78. M.

La Clotat. — Loge l'*Espérance Misraïmite*. T. Vénérable: le F. . Ghinardi, chemin de la Bruilière, campagne Sabatin. M.

Martignes. — Loge l'*Etoile du Sud*. T. . café du Port, grande rue de l'Île. — Vénérable: le F. . Ollivier, quartier de l'Île. M.

Aix. — Loge le *Maillet Ecossais*. n° 129. T. . rue Rifle-Rasle. Vénérable: le F. . Silvy (J. B.), rue Boulegon, 40. S. C.

Aix. — Loge les *Arts et l'Amitié*. T. . rue de la Mule Noire, 11. Vénérable: Pust, Barthélemy, bibliothécaire, rue Grand Boulevard, 5. G. O.

VAR

Toulon. — Loge chapitrale et aréopagite *La Réunion*. T. . avenue

Vauban. Vénérable : le F. : Barthélemy, Marius, ancien notaire, directeur d'assurances, rue des Marchands, n° 1.

Chapitre de Rose-Croix : T. S. le F. : Pelissier Tanon, capitaine de frégate.

Conseil des chevaliers Kadosh : Président : le F. : Laurent (Charles), libraire-relieur, quai du Port, 3 (bis).

ALPES-MARITIMES

Nice. — Loge *Philosophie Cosmopolite*. T. : rue Beaulieu, maison Vial. Vénérable : F. : Chauvain, Pierre, propriétaire, rue Alberti Villa Flore. G. O.

Nice. — Loge la *Philanthropie Ligurienne*. n° 154. T. : rue Beaulieu. Vénérable : le F. : Brun, rue St-Etienne, 29. S. C.

Cannes. — Loge la *Vraie Lumière*, n° 210. T. : Passage-à-Niveau de la gare. Vénérable : le F. : Jourtau, Jules, chef de section au canal de la Signe. S. C.

Cannes. — Loge les *Amis de la Science*. T. : ancien chemin de Vallauris. Vénérable : le F. : Conte, Maurice, négociant, rue d'Antibes, 19. G. O.

Menton. — Loge *Union et Concorde*, n° 218. T. : rue de Castellar. Vénérable : le F. : Viegl, Auguste, marbrier. S. C.

Grasse. — Loge la *Concorde*. T. : avenue Ste-Lorette, 15. Vénérable : le F. : Bravet, Placide, charpentier-mécanicien. G. O.

BASSES-ALPES

Sisteron. — Loge le *Réveil du Parfait Silence*. T. : rue de l'Évêché. — Vénérable : F. : Canton, Jacques, maréchal-ferrand. G. O.

VAUCLUSE

Avignon. — Loge les *Vrais Amis Réunis*. T. : rue Bancasse, 22. Vénérable : le F. : Garde, tanneur. G. O.

Avignon — Chapitre de Rose-Croix les *Vrais Amis réunis*. T. : S. : le F. : Chesnon, commissionnaire-expéditeur, rue Ste-Catherine, 20. G. O.

Carpentras. — Loge les *Amis de l'Humanité*. T. : place du Palais n° 5, maison Bonnet. G. O.

CORSE

.....

XIII

DAUPHINÉ ET SAVOIE (Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie)

HAUTES-ALPES

.....

DROME

Valence. — Loge *l'Humanité de la Drôme*. T.: rue Côte-des Chapeliers et Côte Courbe Sylvante. Vénérable : le F.: Belat, avocat, ancien procureur de la République, maire, vice-président du Conseil général. G. O.

ISÈRE

Grenoble. — Loge *les Arts Réunis*. T.: rue de Strasbourg. Vénérable: le F.: Giraud, ancien notaire, à Pontcharra (Isère). G. O.

Grenoble. — Loge *l'Alliance Ecossoise*, n° 206. T.: rue de Strasbourg, 9. Vénérable : le F.: Durand-Savoyat, Émile, rue St-Vincent de Paul, 10. S. C.

Vienne. — Loge *la Concorde*. T.: rampe de Coupe-Jarret. Vénérable : F.: Savigne, imprimeur-typographe. G. O.

Voiron. — Loge *la Triple Union et Amitié*. T.: rue du Colombier, maison Giraud. Vénérable : le F.: Alfred-Hugues Durand d'Auxy, propriétaire à Coublevie par Voiron, et rue Soufflot, 20. Paris. G. O.

SAVOIE

Chambéry. — Loge *l'Espérance Savoisiennne*. n° 176. T.: rue de la République. Vénérable: le F.: Ménard, rue Juiverie, 20. S. C.

HAUTE-SAVOIE

.....

XIV**Lyon, Rhône, Loire et Ain****RHONE**

Lyon. — Loge *l'Asile du Sage*. T.: rue Ste-Elisabeth, 45. Vénérable: le F.: Girard, Alexandre, négociant graveur, grande rue de la Guillotière 220. G. O.

Lyon. — Loge *la Candeur*. T.: rue Ste-Elisabeth, 45. Vénérable: le F.: Lagrange, député du Rhône, avenue de Saxe, 187. G. O.

Lyon. — Loge *les Chevaliers du Temple*. T.: rue Ste-Elisabeth, 45. Vénérable : le F.: Ulpat, Auguste, bijoutier, rue St-Come, 11. G. O.

Lyon. — Loge *Étoile et Compas* T.: rue Ste-Elisabeth 45. Vénérable: le F.: Maynard, teneur de livres, rue Neuve, 11, G. O

- Lyon.** — Loge le *Parfait Silence* T.: Ste-Elisabeth, 45. Vénérable : le F.: Duchamp, Jules, avocat, ancien conseiller de préfecture, rue Terme, 18. G. O.
 Chapitre de Rose-Croix. T.: S.: le F.: Pertus, propriétaire, rue de la Madeleine, 35,
 Conseil de Chevalier Kadosh. Président : F.: Montanet, Philibert, 15, rue d'Herbouville,
- Lyon.** — Loge la *Simplicité et Constance*. T.: rue Ste-Elisabeth, 45. Vénérable : le F.: Melon, Victor, commissionnaire de roulage, rue de l'Annonciade, 14. G. O.
- Lyon.** — Loge *Union et Confiance*. T.: rue Ste-Elisabeth, 45. Vénérable F.: Berthet; industriel, grande rue des Chapennes, près Lyon. G. O.
- Lyon.** — Loge *Bienfaisance et Amitié*. T.: passage de l'Enfance, 2 bis Vénérable : F.: Bonnet, Alphonse, négociant, rue Boileau, 27. G. O.
- Lyon.** — Loge les *Amis des Hommes*, n° 120. T.: rue Tête-d'Or, 90. Vénérable : le F.: Bouvery, rue des Feuillants 5. S. C.
- Lyon.** — Loge *Lumière et Justice* n° 204. T.: rue Tête-d'Or, 90. Vénérable : le F.: Vignot, Pétrus, rue Montbernard, 94, à Paris. S. C.
- Lyon.** — Loge *Tolérance et Cordialité* n° 155. T.: rue Tête-d'Or, 90. Vénérable : le F.: Alabrun jeune, rue Ste-Elisabeth. 59. S. C.
- Lyon.** — Loge les *Amis de la vérité* n° 12. T.: rue Montée du Gourguillon 20. Vénérable : le F.: Bally, dit Baër 2, place des Maisons Neuves à Villeurbanne (Rhône). G. L. S. E.
- Lyon.** — Loge les *Amis des Hommes* n° 16. T.: rue Montée du Gourguillon 20. Vénérable : le F.: Blanc, rue Grenette, 1. G. L. S. E.
- Lyon.** — Loge la *Sincère Amitié* n° 19. T.: rue Montée du Gourguillon 20. Vénérable : le F.: Léonde St-Jean, cours Mairaud 12. G. L. S. E.
- Lyon-Vaise.** — Loge *Fraternité et Progrès* n° 20. Vénérable : le F.: Tever à Ecully (Rhône). G. L. S. E.
- Givors.** — Loge la *Solidarité* n° 196. T.: impasse de la Patrière. Vénérable : le F.: Mercier, à Chasse, près Givors (Rhône). S. C.
- Villefranche-sur Saône.** — Loge la *Fraternité Progressive*. T.: Route de Frans, près la gare. Vénérable F.: Jugy, Casimir, conseiller d'arrondissement, marchand quincaillier et en papiers peints, rue Nationale, 13. G. O.

LOIRE

- St-Etienne.** — Loge les *Travailleurs Unis* n° 199. T.: grande rue St-Roch, 94. Vénérable : le F.: Epitalon, rue de Lyon, 73. S. C.
- St-Étienne.** — Loge les *Elus*. T.: rue du pavillon Chinois, 1. Vénérable. F.: Romian Pierre, marchand de cuirs et crêpins, rue St-François, 5. G. O.

Chapitre de Rose-Croix. T.: S., le F.: Louis Siant, conducteur des ponts-et-chaussées, à St-Chamond. G. O.

St-Étienne. — Loge l'*Industrie*, rue du Pavillon Chinois, 1. Vénérable : F.: Poupon, employé aux mines de la Loire, rue St-Charles, 22. G. O.

Roanne. — Loge les *Ecossais Roannais*. T.: rue Bayard. Vénérable. F.: Lafont, agent-voyer, et architecte. G.-O.

AIN

Bourg-en-Bresse. — Loge l'*Amitié Fraternelle*. T.: rue des Tanne-ries, 3. Vénérable. F.: Bordesol, négociant, rue Mercière 4 et 6. G. O.

Belley. — Loge les *Trois Souhails*, ancienne église, Grande Rue 55. Vénérable. F.: Martin, Michel, banquier, Grande Rue 14. G. O.

St-Sorlin. — Loge la *Fraternité Bugeysienne*. T.: Vénérable : le F.: Délorme, maire de la commune de St-Sorlin, par Lagnieu (Ain). G. O.

XV

Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Yonne, Aube, Marne

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Loge les *Arts Réunis*. T.: rue Lacretelle prolongée. Vénérable: le F.: Martin, François, avoué honoraire, maire de Mâcon, membre du Conseil général de Saône-et-Loire, propriétaire, rue Sigorgne, 28. G. O.

Châlon-sur-Saône. Loge *Progrès et Égalité* n° 216. T.: rue de la Mare Colombière. Vénérable: le F.: Parent, à St-Marcel, près Châlon-sur-Saône S. C.

Chagny. — Loge *Egalité et Progrès*, n° 223. T.: rue du Pavillon. Vénérable: le F.: Nicot, rue de Beaune, à Châlons-sur-Saône. S. C.

La Motte-Bouchot (commune d'Ecuisses). — Loge les *Zélés*. T.: maison Bette, père. Vénérable: le F.: Larcher, J.-B., imprimeur-libraire au Creusot (Saône-et-Loire). G. O.

Tournus. — Loge la *Concorde*. T.: rue du Théâtre. Vénérable : le F.: Quinet, François, cultivateur-vigneron à Lacrost, par Tournus. G. O.

COTE-D'OR

Dijon. — Loge *Solidarité et Progrès*. T.: rue Courte-Épée. Vénérable : le F.: Pausiot, Nicolas, ancien conducteur des ponts-et-chaussées, conseiller municipal, place St-Nicolas. G. O.

Beaune. — Les *Amis de la Nature et de l'Humanité*. T.: rempart de la Comédie. Vénérable: le F.: Izembart, menuisier, place au Beurre, 8. G. O.

Beaune. — Loge le *Réveil de la Côte-d'Or*, n° 226. T.: rempart de la Comédie. Vénérable: le F.: Poidevin, adjoint à la mairie. S. C.

YONNE

Avallon. — Loge la *Fraternité*. T.: rue des Merciers, maison Nègre. Vénérable: le F.: Launay, percepteur, rue St-Martin, 3. G. O.

Joigny. — Loge le *Phénix*. T.: route de Lyon, près la gare du chemin de fer. Vénérable: le F.: Berthe, Edme, propriétaire, rue de la Mortellerie. G. O.

AUBE

Troyes. — Loge l'*Union Fraternelle*. T.: rue de la Montée des Changes, 3. Vénérable: le F.: Dessirier, Louis, rentier. G. O.

MARNE

Châlons-sur-Marne. — Loge la *Bienfaisance Châlonnaise*. T.: rue Grande-Étape, 54. Vénérable: le F.: Roussel, rentier, rue St-Jacques, G. O.

Reims. — Loge la *Sincérité*. T.: rue Buirette, 27. Vénérable: le F.: Thomas, docteur en médecine. G. O.

XVI

Jura, Doubs, Haute-Saône, Vosges, Haute-Marne, territoire de Belfort, Meurthe-et-Moselle, Meuse.

JURA

Lons-le-Saulnier. — Loge la *Prudente Amitié*. T.: 9, quai de la Mégisserie. Vénérable: le F.: Gaëtan, Simon, proviseur du Lycée. G. O.

St-Claude. — Loge le *Réveil de la Montagne*. T.: rue du Collège, 22. Vénérable: le F.: Rosenberg Wilhelm, négociant. G. O.

Dôle. — Loge le *Val d'Amour*. T.: rue des Tanneurs. Vénérable: le F.: Renaud, Emile, négociant, Grande Rue, 35. G. O.

DOUBS

Besançon. — Loge-chapitrale. *Sincérité, Parfaite Union et Constante*

Amitié réunies. T.: ancienne église St-Antoine, rue St-Antoine. Vénérable : le F.: Bruand, négociant, membre du Conseil de l'Ordre, membre du Conseil municipal, Grande Rue, 58. G. O.

Chapitre de Rose-Croix, T.: S., le f.: Bruand.

HAUTE-SAONE

Vesoul. — Loge les *Cœurs Unis*. T.: au milieu de la ville. Vénérable : le F.: Voizard, Eugène, docteur en médecine, rue du Brcuil. G. O.

Gray. — Loge la *Vraie Réunion Désirée*. T.: salle de l'ancien Théâtre, rue de l'Ancienne Comédie. Vénérable : le F.: Perrot, Aimé-François, rue des Casernes. G. O.

VOSGES

Épinal. — Loge la *Fraternité Vosgienne*. Avenue de la Petite Provence, 9. Vénérable : le F.: Paquet, Eugène, pharmacien, rue Rualménil. G. O.

Neufchâteau. Loge *St-Jean-de-la-Paix*. T.: rue de l'Hôpital, 43. Vénérable : le F.: Perrin, Pierre, négociant. G. O.

Remiremont. — Loge le *Travail*. — T.: rue des Broseries, maison Lecomte. Vénérable : le F.: Spony, Alfred, négociant. Adresse : M. Paul-Nardin, cafetier. G. O.

St-Dié. — Loge l'*Égalité Vosgienne*. T.: avenue de Grattain, 4. Vénérable : le F.: Ferry, Albert, membre de la Chambre des députés, avocat, rue St-Charles, 12. G. O.

HAUTE-MARNE

Chaumont. — Loge l'*Étoile de la Haute-Marne*. T.: rue de Chamarrande, 11. Vénérable : le F.: Demouy, propriétaire, rue de Chamarrande, 11. G. O.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy. — Loge *St-Jean de Jérusalem*. T.: rue de Drouin 5 (bis). Vénérable : le F.: Adam, Emile, directeur de l'école de dressage et d'équitation, adjoint du maire, rue des Jardiniers, 14. Adresse : M. Jean Kert, rue Drouin, 5 (bis). G. O.

MEUSE

Bar-le-Duc. — Loge la *Régénération*. T.: rue de la Couronne, 10. Vénérable : le F.: Bradfer, Ernest, maire. Adresse : M. Jone, commis des postes. G. O.

TERRITOIRE DE BELFORT

Belfort. — Loge *Tolérance et Fraternité*. T.: rue Stracmann. Vénérable : le F.: Thiaut, membre du conseil de l'Ordre, avocat. G. O.

XVII

Algérie

- Alger.** — Loge *Délsaire*. T. : Impasse de Navarin, 6. Vénérable : le F. : Honel, Salomon, bâtonnier de l'ordre des avocats, rue de la Lyre, 12 G. O.
- Alger.** — Loge le *Delta* n° 255. T. : boulevard de la République. Vénérable : le F. : Trech, rue Bruce, 2. S. C.
- Blidah.** — Loge la *Fraternité dans la Milidja* n° 248. T. : rue Mahmoud. Vénérable : le F. : Aumerat, rue Denfert. S. C.
- Constantine.** — Loge les *Hospitaliers de Constantine* n° 163. T. : Impas Caraman. Vénérable : le F. : Besançon, rue Nationale, 55. S. C.
- Constantine.** — Loge *St-Vincent de Paul*. T. : rue Vieux, 51. Vénérable : le F. : Lebeau, Edouard, chef de comptabilité aux chemins de fer algériens, rue Nationale, 19. G. O.
- Sétif** — Loge l'*Union Sélifenne*, n° 249. T. : rue de Constantine. Vénérable : le F. : Soustra. S. C.
- Bône.** — Loge-chapitrale *Hippone*. T. : rue Trezel. Vénérable : le F. : Pinaud, Alfred, huissier. G. O.
Chapitre de Rose-Croix. *Hippone*. T. : S. : le F. : Pinaud, Denis, arbitre de commerce. G. O.
- Bougie.** — les *Frères Numides*, T. : Escaliers de l'Église, maison Gafand. Vénérable : le F. : Parès, commandant en retraite, propriétaire à Oued-Marsa, par Bougie. G. O.
- Mascara.** — Loge l'*Étoile*, T. : Vénérable : le F. : Mercier, Charles, quincaillier. G. O.
- Milliana.** — Loge l'*Union du Cheliff*. T. : rue d'Alger. G. O.
- Mostaganem.** — Loge les *Trinosophes Africains*. T. : rue de l'Alma. Vénérable : le F. : Mermet, André, officier du Nicham-Ifikar, propriétaire rentier. G. O.
- Tenès.** — Loge la *Renaissance*. S. C.
- Oran.** — Loge l'*Union Africaine*. T. : rue d'Austerlitz, 30. Vénérable : le F. : Mithieu, Floréal, maire de la ville d'Oran, pharmacien, place Kléber. G. O.
Chapitre de Rose-Croix l'*Union Africaine*. T. : S. : le F. : Maître, entrepreneur de travaux publics, rue de la Préfecture. G. O.
Conseil de chevaliers Kadosh l'*Union Africaine*. Président : le F. : Bartibas, maître-bottier au 2^e régiment de zouaves. G. O.
- Philippeville.** — Loge les *Enfants de Mars*. T. : rue de l'Arsenal. Vénérable : le F. : Dépré, François, maréchal-expert, vétérinaire, rue Nationale, 64 (bis). G. O.

- Saint-Denis-du-Sig.** — Loge la *Libre Pensée*. T.: boulevard de Sliman. Vénérable : le F.: Deloupy, André, propriétaire. Adresse : M. Gélis, boulevard Sliman. G. O.
- Tizi-Ouzou.** — Loge la *Famille Kabyle*. T.: plateau de la Pépinière, maison Léoni. Vénérable : le F.: Chappuis, Jacques-Edouard, avocat défenseur. G. O.
- Tlemcen.** — Loge l'*Union de Tlemcen*. T.: rue des Almohades. Vénérable : le F.: Cibaud, Charles, commis principal à la conservation des hypothèques. G. O.

XVIII

Colonies Françaises

COCHINCHINE

- Saigon** (province de Giadinh). — Loge le *Réveil de l'Orient*. T.: rue d'Espagne. Vénérable : le F.: Foulhoux, Alfred, architecte, chef du service des bâtiments civils. G. O.

SÉNÉGAL

- Saint-Louis.** — Loge l'*Union Sénégalaise*. T.: rue de de la Mosquée. Vénérable : le F.: Beyuis, Victor, négociant. G. O.

ILE DE LA RÉUNION

- Saint-Denys.** — Loge chapitrale et aréopagite l'*Amitié*. T.: avenue du Barrachois, 97. Vénérable : le F.: Mestres, Auguste, chef de la comptabilité et du port de la Réunion. Chapitre de Rose-Croix : T.: S.: le F.: Volcy-Hingray, premier commis du Trésor, propriétaire. Conseil de chevaliers Kadosh, président : le F.: Dérieuil de Roland, agent des distillateurs. G. O.

ILE DE LA GUADELOUPE

- Basse-Terre.** — Loge les *Élus d'Occident*. T.: rue de Bologne, 5. Vénérable : le F.: Hermantin, agent-voyer. G. O.
- La Pointe-à-Pitre.** — Loge chapitrale les *Disciples d'Itram*. T.: habitation la Poterie. Vénérable : le F.: Boricaud, Ismard, commerçant et propriétaire. G. O. Chapitre de Rose-Croix T.: S.: le F.: Daguin, commerçant. G. O.
- La Pointe-à-Pitre.** — Loge chapitrale la *Paix*. T.: maison de Francs-maçons. Vénérable : le F.: Ferret, Napoléon, négociant. G. O. Chapitre de Rose-Croix *La Paix*, G. O.

LA MARTINIQUE

Saint-Pierre. — Loge l'*Union*, n° 115. T.: rue Montmirail. Vénérable : le F.: Hurard, rue Pesset. S. C.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Nouméa. — Loge l'*Union Calédonienne*. T.:

Vénérable : le F.: Robin, Ernest, chef de bureau à la direction de l'Intendance. Adresse : à la loge l'*Union Calédonienne*, via Sue et Sydney (Australie). G. O.

GUYANNE FRANÇAISE

Cayenne. — Loge la *France Equinoxiale*, n° 98. Vénérable : le F.: Charvein, rue d'Angoulême. S. C.

XIX

Loges situées en pays étrangers

ESPAGNE

Madrid. — Loge l'*Hospitalière*, n° 244. T.: rue del Ducq de Alba, 8. Vénérable : le F.: Valat, passage Mateu. S. C.

Barcelone. — Loge chapitrée la *Sagesse*. T.: calle Sera, 2 (1° p°). Vénérable : le F.: Bau Martiney, Jose, dentiste, rue des Escudillers, 19. T.: S.: du Chapitre : le F.: Llabour, négociant Calle Union, 10. piso 3. G. O.

Cadix. — Loge *Foi et Abnégation*, n° 241. T.: Alameda de Apodaca, 11. Vénérable : le F.: Cayetano del Toro, rue Zaragoza, 18. S. C.

Cadix. — Loge les *Pyramides*, n° 259. T.: rue Encarnation. Vénérable : le F.: Diego Campoz y Gomey, rue Consulado Viego, 2. S. C.

Saint-Sébastien. — Loge *Jiriz de Pas* n° 231. T.: rue Garibay. Vénérable : le F.: Juan Sanchez Diez. S. C.

Ile Mahon-Minorque. — Loge les *Amis de l'Humanité*, n° 158. T.: rue Saint-Sébastien. Vénérable : le F.: Hernandez, rue de la Lune, 4. S. C.

GRÈCE

Corfou (Iles Ionniennes). — Loge le *Phénix*. T.: rue Aristotelis. Vénérable : le F.: Castogouros, Nicolas, docteur en droit. Adresse : M.-P.-N. Apostolopulos, employé des Postes. G. O.

ROUMANIE

Galatz (Moldavie). — Loge chapitrée les *Disciples de Pythagore*. T.: Strada Saint-Nicolas. Vénérable : le F.: Rescano, Georges.

- préfet de la ville de Galatz. Adresse : M. Brociner, Maurice T. S. du Chapitre : le F. Marinovich, Antoine, agent du Lloyd Austro-Hongrois. Adresse : M. Reischer, Samuel, représentant de commerce. G. O.
- Jassy** (Moldavie). — Loge *Paix et Union*. T. : Strada Ulica Marc. Vénérable : le F. Goldbaum, Salomon, commerçant. Adresse : M. Julien, Adolf, commerçant. G. O.
- Bucharest** (Valachie). — Loges *les Sages d'Héliopolis*. T. : strada Sta Vineri, 40. Vénérable : le F. Tavernier, Alexandre, major dans l'armée roumaine Strada, Plevna, 190. Adresse : M. Moscou, Ascher, rentier, Strada Vineri, 8 via Autriche. G. O.
- Ibraila** (Valachie). — Loge *Phare Hospitalier*. Vénérable : le F. Bassarabianu, Georges, commerçant., G. O.
- Ploesti**. — Loge *l'Union* (Uirea). T. : rue Alexandre, 11. G. O.
- Toultscha** (Dobrutscha). — Loge *le Progrès de la Dobrutscha*. T. : ex-hôtel Romania. Strada Carol. Vénérable : le F. Leonidas Sterla, avocat. Adresse : M. A Kelsen, négociant. G. O.
- Turn Severin** (Valachie). Loge *l'Etoile de Sever*. T. : Vénérable : le F. Milescu, François, avocat. G. O.

SUISSE

- Genève**. — Loge *la Fraternité*. T. : rue de Rives, 7. Vénérable le F. Charbonnier, marbrier, aux Paquis (Genèves). G. O.

TURQUIE

- Constantinople**. — Loge *l'Etoile du Bosphore*, T. : rue Tzitzek, 5. Près Kaliound-jou-Koulouk (Pera). Vénérable : le F. Bardaut, Anatole-Prosper, avocat. G. O.
- Constantinople**. — Loge *le Progrès*. T. : rue Tzitzek. Vénérable : le F. Jean Stamelos, docteur en médecin. G. O.
- Constantinople**. — Loge *Ser* (Amour). T. : rue Tzitzek. Vénérable : le F. Artin Noradounghian, négociant, rue Voyvoda. Han Noradounghian (Galata). G. O.
- Beyrouth**. — Loge *le Liban*. T. : quartier Galgoul. Vénérable : le F. Esper, Shoucain, chancelier drogman du consulat général d'Angleterre. G. O.

ÉGYPTE

- Alexandrie**. — (Communauté Arménienne). — Loge *les Pyramides d'Egypte*. T. : en face l'Hôpital européen. Vénérable : le F. Adolphe Hartmann, négociant. Adresse : M. Jules Bleton, négociant, G. O.
- Port Saïd**. Loge *l'Union des deux mers* n° 191. T. Vénérable : le F. Hermann, Leon-Elliet. S. C.

MAROC

Tanger. — Loge l'*Union du Maroc* n° 194. T.: local maçonnique.
Vénérable : le F.: Haïm Benchinol. S. C.

ILE MAURICE

Port-Louis. — Loge l'*Amitié* n° 245. T.: F.: Vénérable : le F.:
Daruty, Emile, rue de l'Église 8. S. C.

Port Louis. — la *Bienfaisante*. T.: rue Desforges, Petite Montagne et Touraine. G. O.

Port-Louis. — Loge Chapitrale Aréopagite, et Consistoire, la *Triple Espérance*. T.: rue de la Corderie, 51. Vénérable : le F.: Evonor de Chazal, planteur. Très Sage du Chapitre : le F.: Kyshe, John Benjamin, chef de l'Etat civil. Président du Conseil : le F.: Courtaux Frédéric, commerçant, rue de l'Église. Président du Consistoire : le F.: Jules Icery, agent d'affaires, rue du Rempart, 26. G. O.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE

Buenos-Ayres. — Loge l'*Amie des Naufragés*. T.: calle Cangallo.
Vénérable : le F.: Aubine, Edouard, employé, calle S. José 135 G. O.

CHILI

Valparaiso. — Loge l'*Étoile du Pacifique*. T.: calle de la Victoria, 19. Vénérable : le F.: Edmond Maubrac, commerçant. G. O.

URUGUAY

Montevideo. — Loge Chapitrale et Aréopagite les *Amis de la Patrie*. Vénérable : T.: Rappaz, Victor, docteur en médecine et en chirurgie : le F.: calle Andes, 282. Très Sage du Chapitre et Président du Conseil : le F.: Rappay, Victor, docteur en médecine et en chirurgie. G. O.

ANTILLES DANOISES

St-Thomas. — Loge les *Cœurs Sincères* n° 141. T.: à l'Est de la ville.
Vénérable : le F.: Elias de Léon, à St-Thomas. S. C.

ILE D'HAÏTI

Les Cayes. — les *Élèves de la Nature* n° 10. T.: Vénérable : le F.: Alexandre Léon. S. C.

Jacmel. — Loge les *Philadelphes*, n° 59. T.: rue de Lagosseline au Portail. Vénérable : le F.: Kernisan, Hippolyte. S. C.

ILES HAWAÏ

Honolulu. — Loge le *Progrès de l'Océanie*, n° 124. T.:
Vénérable : S. M. Katakana, roi des îles Hawaï. S. C.

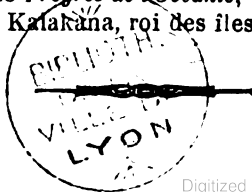


TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE DU TOME TROISIÈME.	I
Lettre sur la Franc-maçonnerie, par Mgr Fava, évêque de Grenoble.	V
Lettre de S. G. Mgr Sébaux, évêque d'Angoulême, à M. Claudio Jannet	VIII
Lettre de Mgr Gay, évêque d'Anthedon, vicaire-capitulaire de Poitiers, à M. Claudio Jannet	X

LIVRE TROISIÈME

Les Sociétés secrètes et la Révolution

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE. — *Des caractères particuliers de la Maçonnerie suivant les temps et les pays.*

1. L'unité du but de la Maçonnerie et la diversité de son mode d'action	1
2. Pourquoi la Maçonnerie a un caractère moins révolutionnaire dans les pays protestants que dans les pays catholiques	3
3. Tactique spéciale de la Maçonnerie dans certains pays catholiques	6
4. La Maçonnerie et les Gouvernements légitimes	8
5. Les deux phases de l'action maçonnique	13
6. L'exploitation des questions nationales par la Franc-Maçonnerie.	16
7. La persécution maçonnique contre l'Église dans les pays allemands.	18
8. De la Franc-maçonnerie dans les pays anglo-saxons.	20
9. Le rôle des Juifs dans la Maçonnerie.	22

CHAPITRE PREMIER. — *La Franc-Maçonnerie au XVIII^e siècle.*

1. Quelques nouvelles sources historiques.	27
2. Ce que l'on pensait en 1717 de la Franc-maçonnerie	29
3. Les hauts grades. — L'Illuminisme. — Le Philalèthe. — Martinez-Paschalis. — Saint-Martin.	34
4. La Franc-maçonnerie en France depuis le ministère Choiseul jusqu'à la constitution du Grand-Orient	39
5. A quoi a servi le Gallicanisme	43
6. L'Épiscopat et la Franc-maçonnerie aux approches de la Révolution.	48
7. Les inquiétudes d'un franc-maçon honnête en 1785.	54
8. La Franc-maçonnerie dans les Pays-Bas autrichiens	56
9. La Franc-maçonnerie en Allemagne et en Russie.	63
10. La secte en Italie	65

	Pages.
CHAPITRE DEUXIÈME. — Les Sociétés secrètes pendant la Révolution.	
1. Influence de la Franc-maçonnerie dans les élections de 1787 et de 1789.	69
2. Un dernier avertissement en 1789.	72
3. L'histoire de la Révolution racontée en 1794.	75
4. Les loges transformées en clubs, d'après un écrivain franc-maçon	83
5. La réorganisation des loges en 1794.	86
CHAPITRE TROISIÈME. — Napoléon et le monopole universitaire, d'après un publiciste bonapartiste.	
89	
CHAPITRE QUATRIÈME. — La conspiration maçonnique de 1815 à 1830.	
1. Les Sociétés secrètes et le régime parlementaire.	93
2. La société des Philadelphes et les premières origines du parti constitutionnel.	95
3. Un côté ignoré des Cent-Jours.	97
4. L'action des Sociétés secrètes dans la politique européenne d'après Metternich. La Prusse et la Franc-maçonnerie.	98
5. Mémoire de Metternich à l'empereur Alexandre en 1822.	
6. L'Angleterre et la Révolution européenne	113
7. Le rôle de la Franc-maçonnerie pendant la Restauration	114
8. Les serments maçonniques et le serment militaire. . . .	121
9. La Haute-Vente après 1830, d'après M. de Metternich	122
CHAPITRE CINQUIÈME. — Les Bonaparte et les sectes révolutionnaires d'après M. de Metternich.	
126	
CHAPITRE SIXIÈME. — Les Sociétés secrètes en Espagne depuis le XVIII^e siècle jusqu'en 1832.	
1. Introduction de la Franc-maçonnerie. — L'expulsion des Jésuites. — Un projet de schisme	131
2. Les Cortès Constituantes de Cadix	135
3. Les Sociétés secrètes sous le règne de Ferdinand VII . .	138
4. Le changement de la loi de succession au trône et le Grand-Orient d'Espagne.	142
CHAPITRE SEPTIÈME. — La Révolution italienne (1830-1870)	
1. Les aspirations nationales et les Sociétés secrètes. . . .	147
2. Les congrès scientifiques de 1839 à 1875	151
3. Un roi carbonaro. — Charles-Albert.	153
4. Un épisode de 1848, — L'histoire des Sociétés secrètes par Crétineau-Joly	159
5. Victor-Emmanuel et Cavour	163

TABLE DES MATIÈRES

699

Pages.

6. Palmerston et son rôle dans la Révolution européenne.	165
7. La politique secrète de Napoléon III	171
8. La politique de Mazzini.	179
9. L'annexion de l'Italie centrale et des Deux-Siciles	184
10. Les relations de Victor-Emmanuel et de Mazzini. — 1863-1870	189
11. Un peu plus de lumière sur les causes de la seconde ex- pédition romaine, 1866-1868.	202
12. Grandeur et décadence de Mazzini.	205
13. Mazzini et la Franc-maçonnerie	207

CHAPITRE HUITIÈME. — *Les relations secrètes de Napoléon III avec la Prusse.*

1. Napoléon III et l'unification de l'Allemagne	213
2. La mission du marquis Pepoli à Berlin en 1858	214
3. L'alliance italo-prussienne de 1866 et Napoléon III	218
4. Les révélations d'un agent de M. de Bismarck	219
5. Un agent secret de Napoléon III en 1866	222

CHAPITRE NEUVIÈME. — *L'Alliance maçonnique de la Prusse et de l'Italie.*

1. Les souvenirs du général La Marmora	225
2. Un Memorandum prussien adressé à Mazzini en 1867..	226
3. Le rappel de M. d'Usedom, ministre de Prusse à Floren- ce en 1863.	229
4. L'empereur Guillaume et la Maçonnerie italienne	231

CHAPITRE DIXIÈME. — *La Pologne et la Franc-maçonnerie.* 233

CHAPITRE ONZIÈME. — *La Franc-maçonnerie en Autriche.*

1. Origine prussienne des loges autrichiennes.	237
2. La Maçonnerie dans la Cisleithanie depuis 1860	239
3. La Maçonnerie hongroise.	242
4. L'achèvement de l'unification de l'Allemagne.	245

CHAPITRE DOUZIÈME. — *Le travail maçonnique de 1852 à 1870*

1. La Franc-maçonnerie à l'époque du coup d'État.	249
2. Un avertissement prophétique de Mgr Pie en 1856	250
3. Un foyer de la libre pensée en Hollande en 1857	252
4. L'alliance religieuse universelle	254
5. Les lois des ff. Ferry et Paul Bert préparées en 1859.	255
6. La protection d'un pouvoir fraternel et tolérant.	258
7. Les cours publics du Grand-Orient à la rue Cadet, en 1864-1865.	260
8. L'Explosion de l'antichristianisme	264

	Pages.
CHAPITRE TREIZIÈME. — <i>Un prélude à la persécution universelle contre l'Église, en Portugal.</i>	
1. Caractères particuliers de la Maçonnerie portugaise..	271
2. La guerre aux sœurs de charité	277
3. Le centenaire de Pombal.	284
CHAPITRE QUATORZIÈME. — <i>Les loges d'avant-garde.</i>	285
CHAPITRE QUINZIÈME. — <i>Où en sont actuellement le dogme et la morale maçonniques.</i>	
1. La Maçonnerie se prétend supérieure à toutes les religions	295
2. Le véritable secret de la Maçonnerie	299
3. L'athéisme et la Maçonnerie	303
4. Deux discours des ff. Ferry et Gambetta	307
5. La religion de l'Humanité	309
6. Ce que signifie l'inviolabilité de la personne humaine, base de la morale maçonnique	313
7. La femme et la famille	315
CHAPITRE SEIZIÈME. — <i>Maçonnerie conservatrice et maçonnerie progressive. — Les ff. Renan et Jules Vallés.</i>	
CHAPITRE DIX-SEPTIÈME. — <i>Les nouveaux Théophilanthropes</i>	
1. Un baptême maçonnique	327
2. La confirmation maçonnique	331
3. Les mariages maçonniques.	332
4. Encore plus simple.	335
CHAPITRE DIX-HUITIÈME. — <i>Les loges maçonniques et l'abolition de la peine de mort.</i>	
	339
CHAPITRE DIX-NEUVIÈME. — <i>La Maçonnerie et l'action politique</i>	
1. Les statuts écrits et les faits	341
2. Le secret maçonnique	349
3. A quoi peuvent encore servir les hauts grades	350
CHAPITRE VINGTIÈME. — <i>Le programme de Belleville et le programme maçonnique.</i>	
	353
CHAPITRE VINGT-UNIÈME. — <i>Le grand complot maçonnique de 1873</i>	
1. L'histoire d'une conspiration	357
2. La Maçonnerie étrangère et la Restauration monarchique en France	365
3. La Franc-maçonnerie pendant la période du 16 mai.	366
4. La Maçonnerie et M. Grévy.	369

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME. — La Franc-maçonnerie et le Gouvernement de la République.

- | | |
|---|-----|
| 1. Les loges et les factions dans la politique. | 371 |
| 2. Les sections délibérantes | 380 |
| 3. Les loges et l'administration | 382 |
| 4. La Franc-maçonnerie et l'assistance publique | 386 |
| 5. La Franc-maçonnerie et l'armée | 388 |
| 6. La Maçonnerie à la préfecture de police | 393 |
| 7. Les associations populaires issues de la Maçonnerie . . | 396 |
| 8. Supplément à la liste des hommes politiques engagés
dans la Maçonnerie. | 406 |

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME. — La Franc-maçonnerie et l'enseignement public.

- | | |
|---|-----|
| 1. Le grand but à atteindre | 421 |
| 2. La Maçonnerie et les lois des ff. Ferry et Paul Bert . . | 422 |
| 3. Encore la Ligue de l'enseignement | 427 |
| 4. Ce que deviendra l'enseignement d'État. | 431 |
| 5. L'enseignement maçonnique en Italie. | 434 |

CHAPITRE VINGT QUATRIÈME. — L'association polytechnique et l'association philotechnique.

437

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME. — La Franc-maçonnerie, les compagnonnages et les Chambres syndicales ouvrières

441

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME. — La Franc-maçonnerie et le socialisme.

- | | |
|--|-----|
| 1. La révolution sociale, conséquence de la révolution politique | 449 |
| 2. Une statue à Proudhon | 451 |
| 3. Une page de Proudhon sur la Maçonnerie et l'idée socialiste. | 453 |

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME. — La secte en Belgique et en Hollande.

- | | |
|---|-----|
| 1. La morale indépendante et l'école neutre | 457 |
| 2. Un second pas en avant | 460 |
| 3. Les sociétés de solidaires. | 464 |
| 4. Le f. Goffin | 466 |
| 5. La Ligue de l'enseignement en Hollande | 469 |

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME. — La Franc-maçonnerie dans l'empire allemand.

- | | |
|--|-----|
| 1. Un coup d'œil sur la composition des loges allemandes | 475 |
| 2. La Maçonnerie et l'administration prussienne | 476 |
| 3. Un collaborateur de M. de Bismarck | 477 |

	Pages.
4. Pourquoi le Kulturkampf ne finit pas	478
5. La question des écoles en Suisse	479
CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME. — <i>La Franc-Maçonnerie en Espagne sous Alphonse XII.</i>	
	481
CHAPITRE TRENTIÈME. — <i>La secte en Italie et la Papauté</i>	
1. Les projets de congrès maçonniques à Rome.	485
2. Actes de S. S. Léon XIII contre les Sociétés secrètes..	488
3. Garibaldi et la Maçonnerie universelle	494
4. Le paroxysme de la haine des sectes.	496
CHAPITRE TRENTE-ET-UNIÈME. — <i>La Franc-maçonnerie en Angleterre.</i>	
1. Organisation des loges anglaises.	499
2. L'esprit de la Maçonnerie anglaise	501
3. L'Angleterre et la Révolution cosmopolite.	505
4. Le mouvement séculariste dans les écoles	506
5. La Maçonnerie dans les colonies anglaises.	509
CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME. — <i>Les Sociétés secrètes en Irlande.</i>	
1. Les origines de la question irlandaise	511
2. Les Defenders et les United Irishmen de 1791 à 1800 . .	513
3. Les loges d'Orangistes.	514
4. Les Sociétés secrètes populaires.	515
5. La Jeune-Irlande de 1818 à 1857.	518
6. Les Fenians.	519
7. L'intervention des sectes dans les événements de 1879 à 1882	525
8. L'Irlande et le gouvernement parlementaire.	534
CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME. — <i>Les Sociétés secrètes dans les États-Unis de l'Amérique du nord.</i>	
1. Origine et organisation de la Maçonnerie aux États-Unis	537
2. L'esprit de la Maçonnerie américaine.	539
3. L'« Anti-Masonic Party » et le « National Christian Party »	542
4. Les sectes plus avancées.	546
5. Les premières origines des écoles publiques non confessionnelles.	551
6. Les attaques contre le Catholicisme.	554
7. Les Sociétés secrètes irlandaises aux États-Unis.	557
8. Les rites maçonniques juifs aux États-Unis.	559
CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME. — <i>La Franc-maçonnerie au Canada.</i>	
	561

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME — *La Franc-maçonnerie dans l'Amérique du sud.*

- | | |
|--|-----|
| 1. Caractères particuliers de la Maçonnerie dans les anciennes colonies espagnoles et portugaises. | 569 |
| 2. La persécution maçonnique au Brésil de 1872 à 1879. . . | 573 |
| 3. La Franc-Maçonnerie au Chili. | 593 |
| 4. La Franc-Maçonnerie dans l'Équateur et les Républiques voisines. | 594 |
| 5. La Franc-Maçonnerie au Mexique. | 601 |

CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME. — *Les Sociétés secrètes et les événements d'Orient.*

- | | |
|--|-----|
| 1. L'Hétairie. | 603 |
| 2. L'Omladina et les Sociétés secrètes chez les Slaves du Sud. | 607 |
| 3. La Jeune-Turquie. | 609 |
| 4. Les loges européennes dans les pays du Levant. | 615 |

CHAPITRE TRENTE SEPTIÈME. — *Les Anarchistes.*

- | | |
|--|-----|
| 1. La succession de l'Internationale. | 617 |
| 2. Les Frères internationaux. | 620 |
| 3. La Main-Noire en Espagne. | 628 |
| 4. Relations des anarchistes de l'Europe occidentale avec les nihilistes russes. | 633 |
| 5. Relations des anarchistes avec les autres fractions socialistes. | 641 |
| 6. Les complices des anarchistes. | 645 |

ANNEXES

- | | |
|--|-----|
| Document annexé A. — Les sources de l'histoire de la Maçonnerie au XVIII ^e siècle. | 655 |
| Document annexé B. — Le rôle des Juifs dans la Révolution universelle. | 658 |
| Document annexé C. — État géographique et statistique de la Franc-Maçonnerie française en décembre 1882. | 663 |

